

Contrat de territoire de vie de Colmar, Fecht et Ried

2014-2019

Conjuguons nos projets



Conseil Général



Haut-Rhin

1^{ère} révision - Janvier 2015

Editorial



Plus de 759 millions d'euros consacrés au Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried pour la période 2014- 2019

« En favorisant plus que jamais l'intelligence collective, ces nouveaux Contrats de Territoire de Vie nous permettront de continuer d'œuvrer ensemble pour la prospérité et le bien-vivre dans chacun des territoires de Haute-Alsace ».

Cette philosophie qui a guidé la politique ambitieuse de territorialisation du Département et, par conséquent, l'élaboration de nos 7 contrats de Territoire de Vie depuis 2010, est aujourd'hui largement partagée par tous. Je m'en réjouis sincèrement, car c'est une grande satisfaction pour nous, élus départementaux.

Un an s'est écoulé depuis la finalisation de la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie que nous avons signés ensemble en décembre 2013. Il est évidemment fondamental que ces Contrats continuent de vivre et d'être en totale adéquation avec les réalités et les besoins des Territoires de Vie.

Cette première révision montre ainsi combien notre démarche reste, en permanence, souple et évolutive. Elle permet concrètement d'actualiser les projets structurants d'ores et déjà retenus aux Contrats ou d'en soutenir de nouveaux.

Je formule le vœu que ces Contrats révisés puissent continuer d'illustrer notre capacité commune à mener, dans la proximité, des actions exemplaires garantissant la prospérité et le dynamisme de nos territoires, ainsi que les services offerts à nos concitoyens.

Dans un contexte économique difficile, cet outil nous donne plus que jamais la chance de réunir les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service toujours meilleure.

Que tous les partenaires soient très chaleureusement remerciés pour le travail exemplaire réalisé en ce sens !

Sincèrement à vos côtés,



Charles BUTTNER

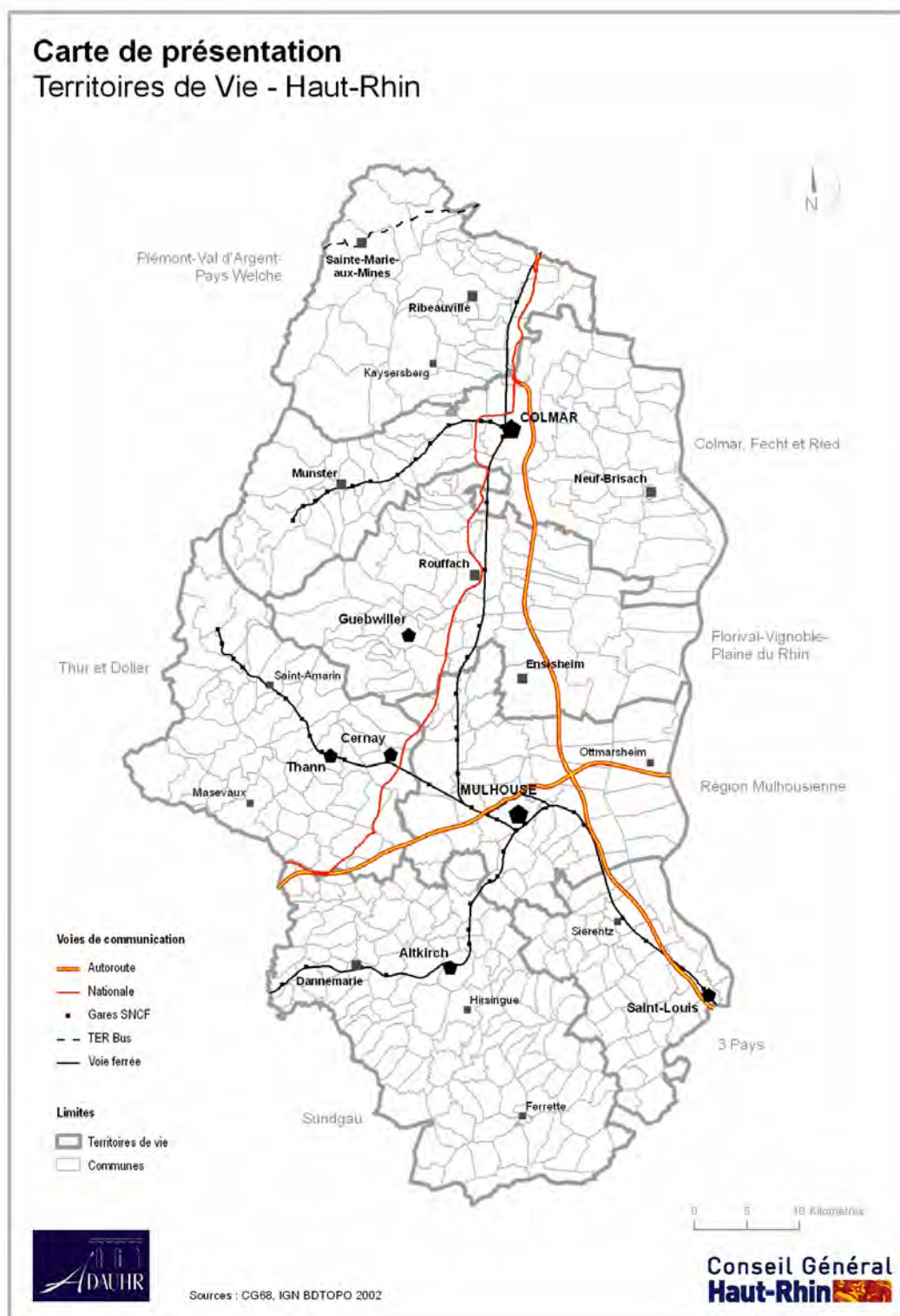
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 1
SOMMAIRE	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 7 Territoires de Vie	p. 5
LES CONSEILLERS GENERAUX EN CHARGE DU TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED	p. 6
LES CHIFFRES CLES DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUES POUR LE TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED	p. 8
LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2014-2019	p. 11
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 15
Les Projets d'Intérêt local.....	p. 17
Les Secteurs Spécifiques.....	p. 21
Les Projets Structurants.....	p. 25
Article 1 : Objet du contrat	p. 30
Article 2 : Durée du contrat	p. 30
Article 3 : Contenu du contrat	p. 30
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 31
Article 5 : Procédure administrative et instruction des projets.....	p. 32
Article 6 : Versement des subventions.....	p. 33
Article 7 : Gestion et suivi du contrat.....	p. 34
Article 8 : Evaluation du contrat	p. 35
Article 9 : Publicité et communication	p. 35
Article 10 : Modification et rupture du contrat	p. 36
LES SIGNATAIRES	p. 37
ANNEXES	p. 41
- Tableau de synthèse des projets	
- Fiches descriptives des projets	
- Critères d'évaluation du Contrat	

LE HAUT-RHIN

377 communes, 7 Territoires de Vie



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED

Canton de MUNSTER



Pierre GSELL

Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne

16 communes

BREITENBACH | ESCHBACH-AU-VAL | GRIESBACH-AU-VAL | GUNSBACH | HOHROD | LUTTENBACH | METZERAL | MITTLACH | MUHLBACH-SUR-MUNSTER | MUNSTER | SONDERNACH | SOULTZBACH-LES-BAINS | SOULTZEREN | STOSSWIHR | WASSERBOURG | WIHR-AU-VAL

16 687 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

Canton de COLMAR-SUD



Frédéric HILBERT

Conseiller Général

2 communes

COLMAR | SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

43 466 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

Canton de COLMAR-NORD



Brigitte KLINKERT

2^{ème} Vice-Présidente du Conseil Général

1 commune

COLMAR

26 720 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

Canton de NEUF-BRISACH



Hubert MIEHE

Conseiller Général

16 communes

ALGOLSHEIM | APPENWIHR | BALGAU | BIESHEIM | DESSENHEIM | GEISWASSER | HEITEREN | HETTENSCHLAG | LOGELHEIM | NAMBSHEIM | NEUF-BRISACH | OBERSAASHEIM | VOGELGRUN | VOLGELSHEIM | WECKOLSHEIM | WOLFGANTZEN

17 192 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

Canton de WINTZENHEIM



Lucien MULLER

Conseiller Général

6 communes du Canton sur le Territoire de Vie

HERRLISHEIM-PRES-COLMAR | TURCKHEIM | WALBACH | WETTOLSHEIM | WINTZENHEIM | ZIMMERBACH

16 510 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

Canton de KAYSERSBERG



Henri STOLL

Conseiller Général

2 communes du Canton sur le Territoire de Vie

INGERSHEIM | NIEDERMORSCHWIHR

5 198 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

Canton d'ANDOLSHEIM



Eric STRAUMANN

Conseiller Général

18 communes

ANDOLSHEIM | ARTZENHEIM | BALTZENHEIM | BISCHWIHR | DURRENTZEN | FORTSCHWIHR | GRUSSENHEIM | HOLTZWIHR | HORBOURG-WIHR | HOUSSEN | JESHEIM | KUNHEIM | MUNTZENHEIM | RIEDWIHR | SUNDHOFFEN | URSCHENHEIM | WICKERSCHWIHR | WIDENSOLEN

24 906 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

LES CHIFFRES CLEFS

DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED

Proche des territoires, pour toujours mieux servir les Haut-Rhinois.

Le Conseil Général organise de nombreux services aux habitants :

- Il réalise des infrastructures et met en œuvre les projets nécessaires au développement futur des Territoires de Vie.
- A travers ses principales missions de solidarité et à l'image de ses nouvelles antennes territoriales, il s'attache à agir au plus près des besoins de la population et à accompagner les haut-rhinois à tous les âges de la vie.
- Le Conseil Général est particulièrement actif dans les domaines des services aux personnes, de la santé, du logement, de l'insertion sociale, mais aussi de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Les infrastructures routières, l'environnement, l'appui au développement économique et les relations transfrontalières comptent également parmi ses principales missions.

Pour 2012, l'ensemble de ces interventions peut être évalué à **97 660 000 €** auprès des différents partenaires du Conseil Général, soit une dépense prévisionnelle de **585 960 000 €** sur la période 2014-2019.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ses politiques, **le Département mobilise une ressource humaine** dont le coût peut être évalué à **15 751 534 €** par an, soit **94 509 206 €** sur la période 2014-2019, sur le seul Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

Ces compétences sont également mises à disposition des Territoires **pour la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général**. A ce titre, le Département agit et son investissement prévisionnel est estimé à **36 850 000 €** en faveur du Territoire de Vie sur la période 2014-2019.

Pour parfaire ce dispositif volontariste d'actions, le Département se positionne en acteur préférentiel pour un développement harmonieux et concerté des Territoires Haut-Rhinois. Les Contrats de Territoire de Vie ont été élaborés en partenariat avec les Communes, Etablissements Publics de Coopération intercommunale et associations partenaires :

- Dans le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, le Département met à disposition une enveloppe de 19 365 568 € pour permettre la réalisation des projets structurants dans le cadre de la partie contractuelle du Contrat de Territoire sur la période 2014-2019.
- 15 945 600 € seront également prévus pour soutenir les projets relevant des secteurs spécifiques : « Hydraulique », « Eau et assainissement », « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » et « Montagne ».
- Enfin, une enveloppe annuelle, de 1 089 719 € en 2015, sera mise à disposition pour soutenir les projets d'intérêt local.

Au total, 41 849 482 € seront mobilisés par le Conseil Général sur la période 2014-2019 **pour soutenir la réalisation des projets portés par les partenaires du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.**

*Ainsi, par ses différentes interventions, le Conseil Général œuvre pour le développement du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried et investit massivement pour contribuer à sa réussite : pour la période 2014-2019, l'investissement total du Département est estimé à **plus de 759 millions d'euros en faveur du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.***

Récapitulatif des prévisions de dépenses du Département sur le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried

	pour 2012	2014 - 2019
Engagement financier prévisionnel du Département sur le Territoire de Vie :		759 168 686 €
1- Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie		131 359 204 €
L'investissement humain	15 751 534 €	94 509 204 €
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie		36 850 000 €
2- L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	97 660 000 €	585 960 000 €
La solidarité : pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie	67 900 000 €	407 400 000 €
Le réseau routier et les transports : faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable	8 900 000 €	53 400 000 €
L'action éducative et la jeunesse : pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois	3 300 000 €	19 800 000 €
Les activités sportives et de loisirs : Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leurs corps et leur tête	850 000 €	5 100 000 €
L'environnement et le cadre de vie : une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté	7 000 000 €	42 000 000 €
L'économie et le tourisme : soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois	1 400 000 €	8 400 000 €
L'habitat et le logement : aider à bien se loger et construire l'habitat de demain	3 000 000 €	18 000 000 €
L'aménagement et le développement des territoires : privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré	3 200 000 €	19 200 000 €
L'action culturelle : pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire	1 800 000 €	10 800 000 €
L'action européenne et transfrontalière : dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.	310 000 €	1 860 000 €
3- Le soutien financier à nos partenaires : les projets du Territoire		41 849 314 €
Les Projets d'intérêt local		6 538 314 €
Les Secteurs Spécifiques		15 945 600 €
Les Projets Structurants		19 365 568 €

1. Les **Enjeux** et **Axes** structurants du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried pour 2014-2019

Le diagnostic partagé a permis de dégager collégialement, entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de la Rencontre du 6 mai 2013, les enjeux stratégiques du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried pour la période 2014-2019 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

Enjeu 1 :

Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire

Axe 1.1 :

Accompagner la mise en tourisme des fortifications de Neuf-Brisach tout en assurant leur conservation dans le cadre du label UNESCO

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried a la chance de disposer de nombreux atouts touristiques. La labellisation des fortifications de Neuf-Brisach au Patrimoine Mondial de l'UNESCO est venue enrichir significativement la capacité d'attraction et la reconnaissance internationale du patrimoine du territoire.

L'attribution de ce prestigieux label impose au territoire des obligations au regard de la conservation du patrimoine mais plus globalement dans la qualité des prestations offertes aux touristes et excursionnistes. Le Département accompagne les projets des partenaires locaux en la matière.

Axe 1.2 :

Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est l'un des secteurs du Département les plus attractifs pour le tourisme du fait de la très grande diversité de ses paysages, de son patrimoine urbain et culturel et de l'offre en équipements et en événements particulièrement riche.

Le Département souhaite accompagner les projets des partenaires du territoire en encourageant la recherche de modernisation et de qualité.

Enjeu 2 :

Faciliter la mobilité par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle

Axe 2.1 :

Proposer à la population une offre de transport complémentaire

Il s'agit de valoriser les initiatives des communautés de communes en matière de transport complémentaire aux services proposés : transport à la demande, navettes,.... L'intervention du Département est formalisée au sein d'un Contrat Thématique Transport mis en place avec les communautés de communes porteuses de projets en la matière.

Axe 2.2 :

Promouvoir la mobilité douce notamment par le maillage cyclable du territoire

Le Département soutient les projets des communes et communautés de communes en matière d'itinéraires cyclables, de manière complémentaire au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables.

Enjeu 3 :

Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial

Axe 3.1 :

Encourager la qualification de l'offre culturelle du territoire

Le Département souhaite encourager le développement qualitatif des structures culturelles du territoire ; seront également soutenues à ce titre les structures d'enseignement artistique, ainsi que les lieux de diffusion et opérateurs culturels à rayonnement territorial.

Axe 3.2 :

Mettre en valeur le patrimoine du territoire

Le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried dispose d'un patrimoine remarquable. Dans cet axe il s'agit de contribuer à la conservation et la valorisation de ce patrimoine.

Enjeu 4 :

Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried

Axe 4.1 :

Contribuer au développement économique territorial

Le Département contribuera au titre de cet axe au soutien du développement économique du territoire : réhabilitation de friches, zones d'activités,... Le Département souhaite également encourager la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre des Opérations Collectives de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM).

Axe 4.2 :

Soutien aux services à la population (petit enfance, périscolaire,...)

Au titre de cet axe, il s'agit de soutenir les équipements de service à la population et à offrir des services de proximité. Seront notamment soutenus les projets liés à la petite enfance et au périscolaire, afin de diversifier le mode de garde des enfants.

Il est précisé qu'un projet d'équipement périscolaire ne pourra pas être soutenu au titre du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried dès lors qu'il est éligible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR).

Axe 4.3 :

Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens

Les salles et équipements structurants des partenaires seront pris en compte au titre du Contrat de Territoire de Vie, dans un objectif prioritaire de mutualisation.

Par ailleurs, les salles et équipements sportifs pourront être soutenus, mais uniquement s'ils sont structurants et / ou majoritairement à destination des collégiens.

Axe 4.4 :

Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable

Le Département soutient au titre de cet axe les GERPLAN, qui sont les outils de la stratégie d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des territoires du Département.

Par ailleurs, les projets intercommunaux de déchetteries et de plateformes de déchets pourront également s'inscrire dans cet axe de développement.

Axe 4.5 :

Soutenir les politiques locales de l'habitat

Le Département subventionne l'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat intercommunaux. Les actions opérationnelles issues de ces documents d'orientation seront analysées dans le cadre de la politique habitat du Département (hors Contrat de Territoire).

Axe 4.6 :

Développement local

Au travers de cet axe, le Département soutient l'animation et le développement local par des subventions pour :

- L'élaboration des chartes de développement ;
- La mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire ou intercommunautaire dans le cadre d'un appel à projets annuel ;
- L'ingénierie dédiée à l'élaboration et la mise en œuvre des actions.

2. LES PROJETS DU TERRITOIRE

2.1- Les Projets d'Intérêt Local

Une enveloppe est consacrée au soutien aux « **projets d'intérêt local** », c'est-à-dire les équipements qui sont présents dans chaque commune (école, église, voirie communale, mairie...). Les Communes prennent ainsi, à leur tour, pleinement part au Contrat de Territoire de Vie. Ces projets, particulièrement importants, notamment financièrement à l'échelle d'une petite commune rurale, mais qui pour autant ne peuvent intégrer l'enveloppe des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie car leur rayonnement est trop restreint, pourront être pris en compte dans la limite de l'enveloppe disponible.

Au travers de cette enveloppe, le Département souhaite donner plus de souplesse et de proximité à son dispositif jusqu'alors en vigueur de « guide des aides », en le remplaçant par une procédure territorialisée et annualisée.

Les grandes lignes de ce dispositif « projets d'intérêt local » sont les suivantes :

- plus de réactivité : les projets déposés au plus tard fin septembre feront l'objet d'une première réponse relative au montant d'aide possible dès le mois de décembre,
- plus de souplesse : des critères moins techniques,
- plus de proximité : une étude des projets au sein d'une commission territorialisée, à laquelle les Conseillers Généraux du Territoire de Vie et les partenaires locaux sont associés.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe « projets d'intérêt local » ont été définies par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 5 juillet 2013.

De façon synthétique, la méthodologie d'instruction des projets d'intérêt local est la suivante :

- Un appel à projets est lancé par le Département tous les ans à l'automne ;
- Après instruction par les services départementaux, les projets déposés sont examinés par une Commission territoriale, à laquelle sont associés les Conseillers Généraux du Territoire.
- un montant prévisionnel d'aide pour les projets retenus est ensuite proposé par la Commission Territorialisée. Une information écrite non engageante pour le Département sera adressée au porteur de projet.
- Puis, après démarrage des travaux, le dossier sera soumis à la Commission Permanente qui affectera les crédits correspondants et une notification définitive sera effectuée.

Les projets éligibles, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, doivent relever de la section d'investissement du bénéficiaire et entrer dans des catégories arrêtées par la Commission Permanente du Conseil Général ou présenter un caractère innovant.

Les bénéficiaires de ce soutien ne sont pas obligatoirement signataires du Contrat.

Le montant de l'enveloppe allouée aux projets d'intérêt local du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est déterminé annuellement.

A titre indicatif, le montant maximum affecté pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried pour l'année 2015 est de 1 089 719 €.

2.2- Les Secteurs Spécifiques

Dans chaque Territoire de Vie, le Département met à disposition des enveloppes pour permettre la réalisation de **projets relevant des secteurs spécifiques**, qui nécessitent des investissements lourds dans les Territoires et qui relèvent des domaines suivants :

- l'eau et l'assainissement,
- l'hydraulique,
- les établissements médicaux et socio-médicaux pour personnes âgées,
- la montagne.

Ainsi, de 1 à 4 enveloppes par Territoire de Vie, non fongibles entre elles, sont mises à disposition pour répondre aux besoins spécifiques des Territoires dans ces domaines. En effet, dans ces domaines, les besoins d'un Territoire à l'autre sont très variables, selon que le Territoire a déjà été équipé ou non. Les enveloppes qui seront déterminées prendront en compte les besoins propres à chaque Territoire, afin de garantir la plus grande équité.

Ces projets font l'objet, pour chaque secteur spécifique, d'une programmation pluriannuelle contractualisée à l'initiative du Conseil Général.

Les bénéficiaires ne sont pas obligatoirement des signataires du Contrat.

Les Commissions Thématiques respectivement compétentes, puis la Commission Permanente du Conseil Général programmeront, Territoire de Vie par Territoire de Vie, les enveloppes non fongibles sur une durée de 6 ans (2014-2019), puis seront compétentes pour examiner la programmation annuelle, en Autorisation de Programme et en Crédit de Paiement, la validation des dossiers et l'affectation définitive des crédits.

Pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, le montant total mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets relevant des secteurs spécifiques est de 15 945 600 € (dont 14 848 400 € en investissement et 1 096 600 € en fonctionnement).

2.2.1. L'eau et l'assainissement

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir prioritairement les projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de finalisation des premiers systèmes d'assainissement, tant collectifs que non collectifs.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Eau et Assainissement » figurent dans le recueil des aides en matière d'eau et d'assainissement, validé par le Conseil Général, lors de sa séance du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, le montant mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Eau et Assainissement » est de 3 000 000 €.

2.2.2. L'hydraulique

Au travers de cette enveloppe, le Département entend continuer à soutenir les projets de protection contre les risques d'inondation et de préservation des milieux aquatiques.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Hydraulique » sont définies par la procédure d'octroi des subventions en matière d'hydraulique, validée par le Conseil Général, lors de sa séance du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Hydraulique » est de 2 600 000 €.

2.2.3. Les établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de constructions neuves, de grosses réparations et de restructurations d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de structures d'Accueils de Jours (AJ) pour personnes âgées.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Etablissement d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » sont définies par la procédure relative à l'octroi d'une subvention départementale aux établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées, validée par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 18 décembre 2014.

Pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Etablissement d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » est de 3 549 000 €.

2.2.4. La Montagne

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de modernisation des équipements et d'organisation des acteurs des sites de montage d'intérêt départemental.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Montagne » sont définies par le vademecum de la politique d'aménagement et de développement des sites de loisirs et de montagne du Département du Haut-Rhin, validé par le Conseil Général, lors de sa séance du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, le montant mis à disposition pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Montagne » est de 6 796 600 € (dont 5 700 000 € en investissement et 1 096 600 € en fonctionnement).

2.3- Les Projets Structurants

2.3.1. Présentation / Généralités

Ce volet constitue le cœur du contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

Il formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2014-2019 lors de sa réunion plénière du 5 décembre 2013.

Il inclut également les projets d'« animation locale », dont le fonctionnement est annuel et récurrent.

Pour le Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, le montant de l'enveloppe affectée aux projets structurants pour la période 2014-2019 est de 19 365 568 €.

Les clauses contractuelles détaillées ci-après dans le présent Contrat de Territoire de vie s'appliquent ainsi aux projets structurants retenus et identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets joints en annexe de ce Contrat.

2.3.2. Les clauses contractuelles

Un contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried est conclu pour la période 2014-2019,

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée plénière en date du 23 janvier 2015,

d'une part,

et

- La Communauté d'Agglomération de Colmar, représentée par Gilbert MEYER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du
- La Communauté de Communes de la Vallée de Munster, représentée par Norbert SCHICKEL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du
- La Communauté de Communes du Pays de Brisach, représentée par Gérard HUG, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du
- La Communauté de Communes du Pays du Ried Brun, représentée par Bernard GERBER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du .
- Le Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges, représenté par Yves HEMEDINGER , Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du .
- Le SIVOM du Canton de WINTZENHEIM, représenté par Lucette SPINHIRNY, Présidente, agissant en vertu d'une délibération en date du
- La Commune de BREITENBACH, représentée par Pierre GSELL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de COLMAR, représentée par Gilbert MEYER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de HOLTZWILHR, représentée par Bernard GERBER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune d'INGERSHEIM, représentée par Mathieu THOMANN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de JEBSHEIM, représentée par Jean-Claude KLOEPFER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

- La Commune de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, représentée par Patrick ALTHUSSER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de MUNSTER, représentée par Pierre DISCHINGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de MUNTZENHEIM, représentée par Marc BOUCHE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de NEUF-BRISACH, représentée par Richard ALVAREZ, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE, représentée par François HEYMANN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de TURCKHEIM, représentée par Jean-Marie BALDUF, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune d'URSCHENHEIM, représentée par Robert KOHLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de WETTOLSHEIM, représentée par Lucien MULLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de WIDENSOLEN, représentée par Josiane BIGEL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- L'Association Espoir, représentée par Bernard RODENSTEIN, Président.
- L'Association Joie de Vivre, représentée par Nazaire VELTZ, Vice-Président.
- L'Association Maison de la Famille, représentée par Guy DAESSLE, Président.
- L'Association Société Schongauer, représentée par Jean LORENTZ, Président.
- L'Association Sportive Egalitaire, représentée par Charles LARONCHE, Président.
- Le Consistoire Israélite du Haut-Rhin, représenté par Jacques BANNER, Président.

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet du contrat

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés et détaillés dans les fiches descriptives annexées ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des Communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également inclure l'engagement du Département à réaliser des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale répondant aux enjeux et axes du Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried.

Le présent Contrat, fruit d'une première révision, annule et se substitue, entre les présents signataires, au Contrat signé le 12 décembre 2013 à COLMAR.

Article 2 :

Durée du contrat

Le présent Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried prend effet au 1er janvier 2014 et se terminera au 31 décembre 2019.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Il fera l'objet d'une seconde révision au courant de l'année 2016.

Le Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried pourra faire l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 :

Contenu du contrat

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis ci-dessous, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire

Axe 1.1 : Accompagner la mise en tourisme des fortifications de Neuf-Brisach tout en assurant leur conservation dans le cadre du label UNESCO

Axe 1.2 : Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité

Enjeu 2 : Faciliter la mobilité par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle

Axe 2.1 : Proposer à la population une offre de transport complémentaire

Axe 2.2 : Promouvoir la mobilité douce notamment par le maillage cyclable du territoire

Enjeu 3 : Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial

Axe 3.1 : Encourager la qualification de l'offre culturelle du territoire

Axe 3.2 : Mettre en valeur le patrimoine du territoire

Enjeu 4 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du territoire de Colmar, Fecht, Ried

Axe 4.1 : Contribuer au développement économique territorial

Axe 4.2 : Soutien aux services à la population (petite enfance, périscolaire,...)

Axe 4.3 : Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens

Axe 4.4 : Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable

Axe 4.5 : Soutenir le développement local et les politiques locales de l'habitat

Article 4 : Engagement financier du Département

Le Département s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi d'une subvention aux porteurs de projets et/ou par la réalisation directe de projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3 et faisant l'objet d'une fiche descriptive en annexe.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action. *Ces montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.*

Conformément à l'article 5 du présent Contrat et dans les conditions qu'il définit, l'engagement du Département devra faire l'objet d'une délibération spécifique de la Commission Permanente du Conseil Général procédant à l'attribution définitive, projet par projet, des subventions départementales correspondantes, après constat de la conformité à la fiche projet contractualisée de chaque dossier complet présenté par le porteur de projet compétent.

Les règles d'intervention du Département, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers, sont les suivantes :

- Dépenses subventionnables :

Sauf mention expresse contraire inscrite dans la fiche annexe, la dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

Sauf mention expresse figurant dans la fiche descriptive annexée de subvention, le montant de la subvention ne pourra prendre en compte des frais relatifs à des intérêts d'emprunt ou à toute autre charge imputée sur la section de fonctionnement du bénéficiaire.

- Taux d'intervention du Département :

Le taux maximal d'aide du Département est de 40% pour les projets d'investissement et de 50 % pour les projets de fonctionnement, sauf dispositifs spécifiques (ex : gymnases de collèges...).

Le montant total de l'aide départementale ne peut excéder l'effort net du porteur de projet.

- Non fongibilité de l'aide départementale :

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action.

A défaut de réalisation de l'action le porteur de projet ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût du projet, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci fera l'objet d'une diminution au prorata et la différence ne pourra être transférée par le porteur de projet sur une autre action.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Sauf mention expresse contraire prévue dans les fiches descriptives de projet annexées au présent contrat, le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique. Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires institutionnels (ex : ADT68...).

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou au titre de tout autre dispositif du Département n'est possible.

Article 5 :

Procédure administrative et instruction des projets

Après inscription du projet dans le Contrat de Territoire de Vie, il appartient au porteur de projet de déposer un dossier complet auprès du Département afin de permettre l'engagement des crédits départementaux afférents.

5.1 : Présentation du dossier

Chaque dossier doit être présenté avant le commencement de l'exécution de l'opération et au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Le dossier doit comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- les devis estimatifs et quantitatifs,
- les plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation réactualisé le cas échéant,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget, si cette dernière n'a pas déjà été transmise à l'occasion de la conclusion du Contrat de Territoire de Vie,
- un plan de financement réactualisé le cas échéant,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier est réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-Coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Actions et Territoires du Conseil Général est chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur et s'imposant à lui. La Commission Actions et Territoires est compétente pour apprécier l'opportunité de maintenir l'engagement départemental si des évolutions mineures du projet sont apparues dès lors qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Si la Commission Actions et Territoires valide la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, un courrier d'information, attestant de cette conformité et mentionnant les conditions de l'engagement définitif, tant juridique que financier, de la subvention départementale afférente à ce projet, est adressé au maître d'ouvrage. Les informations données dans ce courrier sont valables jusqu'au 1er octobre 2019. A cette date, si aucun justificatif de démarrage de travaux n'a été transmis au Département, l'information sera automatique caduque et l'engagement du Département annulé.

Si la Commission Actions et Territoires considère que le dossier complet présenté n'est pas conforme avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, le porteur de projet en est informé par courrier et conserve la possibilité de redéposer un dossier conforme dans les délais évoqués dans le présent article.

5.2 : Engagement juridique et comptable définitif du Département

L'engagement définitif des crédits départementaux, voté en Commission Permanente du Conseil Général, est conditionné au démarrage effectif des travaux soutenus pour les projets d'investissement et au démarrage effectif de la ou des actions soutenues pour les projets relevant de la section de fonctionnement du porteur de projet.

- Subvention concernant des travaux d'investissement :

Il appartient au maître d'ouvrage de présenter au Département une pièce attestant du démarrage des travaux (ordre de service, devis signé, lettre de commande...). L'engagement du maître d'œuvre et la réalisation d'études préalables ne sont pas considérés comme fait générateur de démarrage de travaux.

- Subvention concernant des études :

Par exception, les aides attribuées expressément par le Département pour une étude non immédiatement suivie de travaux peuvent être engagées sur la base d'un ordre de service relatif à l'étude.

- Subvention de fonctionnement :

La nature des pièces permettant l'engagement de crédits est détaillée dans chaque fiche descriptive de projet ou dans le vade-mecum auquel le projet se réfère.

La Commission Permanente du Conseil Général est chargée d'attribuer définitivement la subvention départementale liée au projet, conformément aux pièces transmises et dans la limite des autorisations de programme et crédits de paiement votés annuellement par l'Assemblée Départementale. Cette délibération vaudra engagement définitif des crédits départementaux.

Une notification d'attribution de l'aide départementale est adressée au porteur de projet.

Afin de permettre le vote de l'engagement définitif précité en Commission Permanente dans les délais, les pièces justificatives permettant l'engagement et évoquées ci-dessus devront être déposées au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Article 6 : Versement des subventions

6.1 : Dispositions communes

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants, dans les conditions définies aux articles 6.2 et 6.3 :

- une attestation d'achèvement de travaux ou de l'opération dûment remplie,
- un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage et certifié par le receveur ou le trésorier,
- un plan de financement définitif de l'opération,

- l'attestation d'accessibilité si les travaux concernés portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai :

- de 10 ans après le versement du solde lors d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération,
- de 16 ans à compter de la notification d'attribution de l'aide départementale lorsque cette dernière est versée en 15 annuités.

6.2 : Dispositions spécifiques aux subventions d'investissement

- o Les subventions d'investissement d'un montant inférieur à 200 000 € font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

- o Les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € sont versées en 15 annuités correspondant chacune à 1/15ème du montant de la subvention, que le bénéficiaire soit une personne de droit public ou de droit privé, sauf dérogations spécifiques dûment accordées et précisées dans les fiches projets correspondantes.

Ces subventions sont versées annuellement à compter de l'année n+1, l'année n étant celle de l'engagement des crédits tel que détaillé à l'article 5.2.

Le bénéficiaire doit fournir en année n+3 les pièces évoquées à l'article 6.1.

Si le projet venait à ne pas être exécuté totalement ou partiellement, ou si l'objet aidé venait à être vendu, détruit ou à changer de destination, le Département pourrait stopper le versement des annuités voire demander le remboursement de celles déjà perçues. A cet effet, les agents du Département seront habilités à mener tout contrôle sur pièces ou sur place pendant toute la durée de validité des subventions.

Si dans le délai de 3 ans à compter de la notification, les pièces justificatives de paiement ne sont pas fournies, le Département stoppera définitivement le versement des annuités et demandera le remboursement des annuités déjà perçues.

A l'occasion de la fourniture des pièces justificatives de paiement, si le projet s'est réalisé pour un montant inférieur au montant prévisionnel, les services du Département recalculeront au prorata la subvention et le montant des annuités restant à payer et notifieront le nouveau montant au bénéficiaire.

6.3 : Dispositions spécifiques aux subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

Les vade-mecum auxquels se réfère le projet peuvent prévoir des dispositions spécifiques différentes pour le versement de ces aides.

Article 7 :

Gestion et suivi du contrat

Un Comité de Pilotage du Contrat de Territoire de Vie est institué.

Il est chargé :

- D'examiner l'état d'avancement des opérations du Contrat,

- De rendre un avis sur toute demande d'ajustements du Contrat formulée par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un élu représentant chaque signataire du Contrat, désigné librement par lui, qui pourra être accompagné d'un technicien référent,
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie,
- le président de la Commission Actions et Territoires du Conseil Général,
- le Vice-Président référent du Conseil Général,
- l'Animateur-Coordonnateur territorialement compétent,
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le Comité de pilotage se réunit à l'initiative du Département. L'animation de ce Comité de pilotage est assurée par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie, avec l'appui technique de l'Animateur-Coordonnateur référent.

Article 8 : Évaluation du contrat

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une évaluation au terme de la période contractuelle.

L'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie,
- une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale,
- l'amélioration des relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les parties s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 9 : Publicité et communication

Le porteur du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de ses propres supports de communication,
- dans ses relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Une photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent contrat et une copie des publications afférentes sont demandées à nos partenaires.

Le porteur de projet devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet et, de manière plus large, aux manifestations qui pourraient être soutenues. A cet effet, il prendra l'attache du Cabinet du Président du Conseil Général dans un délai raisonnable afin de déterminer les dates afférentes à ces événements.

Article 10 : Modification et rupture du contrat

Article 10.1 : Modification

La modification des présentes clauses contractuelles générales nécessitera l'accord de l'ensemble des parties signataires, formalisés par un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 10.2 : Résiliation

La résiliation unilatérale du présent Contrat est toujours possible pour tout motif d'intérêt général.

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple adressée à tous les signataires et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 10.3 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Fait en xx exemplaires
COLMAR, le

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Le Conseiller Général
du Canton de MUNSTER

Pierre GSELL

La Conseillère Générale
du Canton de COLMAR Nord

Brigitte KLINKERT

Le Conseiller Général
du Canton de WINTZENHEIM

Lucien MULLER

Le Conseiller Général
du Canton d'ANDOLSHEIM

Eric STRAUMANN

Le Conseiller Général
du Canton de COLMAR Sud

Frédéric HILBERT

Le Conseiller Général
du Canton de NEUF-BRISACH

Hubert MIEHE

Le Conseiller Général
du Canton de KAYSERSBERG

Henri STOLL

Avec les porteurs de projets,

Le Président de la
Communauté d'Agglomération
de COLMAR

Gilbert MEYER

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de Brisach

Gérard HUG

Le Président du Syndicat Mixte
pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges

Yves HEMEDINGER

Le Maire de la
Commune de BREITENBACH

Pierre GSELL

Le Maire de la
Commune de HOLTZWIHR

Bernard GERBER

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de Munster

Norbert SCHICKEL

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays du Ried Brun

Bernard GERBER

La Présidente du SIVOM du Canton
de WINTZENHEIM

Lucette SPINHIRNY

Le Maire
de la Commune de COLMAR

Gilbert MEYER

Le Maire de la Commune
d'INGERSHEIM

Mathieu THOMANN

Le Maire de la
Commune de JEBSHEIM

Jean-Claude KLOEPFER

Le Maire
de la Commune de MUNSTER

Pierre DISCHINGER

Le Maire
de la Commune de NEUF-
BRISACH

Richard ALVAREZ

Le Maire de
la Commune de TURCKHEIM

Jean-Marie BALDUF

Le Maire de
la Commune de WETTOLSHEIM

Lucien MULLER

Le Maire de la
Commune de MUHLBACH-sur-
MUNSTER

Patrick ALTHUSSER

Le Maire
de la Commune de MUNTZENHEIM

Marc BOUCHE

Le Maire
de la Commune de SAINTE-CROIX-
EN-PLAINE

François HEYMANN

Le Maire de
la Commune d'URSCHENHEIM

Robert KOHLER

Le Maire de
la Commune de WIDENSOLEN

Josiane BIGEL

Le Président de l'Association
Espoir

Bernard RODENSTEIN

Le Président de l'Association
Maison de la Famille

Guy DAESSLE

Le Président de l'Association
Sportive Egalitaire

Charles LARONCHE

Le Vice-Président de l'Association
Joie de Vivre

Nazaire VELTZ

Le Président de l'Association
Société Schongauer

Jean LORENTZ

Le Président du Consistoire
Israélite du Haut-Rhin

Jacques BANNER

ANNEXES

- Tableau de synthèse des projets
- Fiches descriptives des projets
- Critères d'évaluation du Contrat

Tableau de synthèse des projets

Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 1ère révision

Informations générales						Echéancier des travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	localisation	coût du projet	I/F	début des travaux	fin des travaux	dépense subventionnable	taux	subvention
Enjeu 1 : poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire										
Axe 1.1 : accompagner la mise en tourisme des fortifications de Neuf-Brisach tout en assurant leur conservation dans le cadre du label UNESCO										
11-1	Mise en valeur des espaces végétalisés des fortifications	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	125 418 €	I	2014	2016	125 418 €	30,0%	37 625 €
11-2	Mise en valeur du bâtiment de la mairie (classé monument historique)	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	359 531 €	I	2014	2014	359 531 €	13,9%	50 000 €
11-3	Etude diagnostic sur l'ensemble fortifié	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	21 739 €	I	2013	2014	21 739 €	23,0%	5 000 €
11-4	Travaux de restauration et de mise en valeur de l'ensemble fortifié - fin phase II et début phase III	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	990 000 €	I	2014	2016	990 000 €	20,0%	198 000 €
11-5	Aménagement d'une tour bastionnée du Pays de Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	450 000 €	I	2016	2017	450 000 €	31,1%	140 000 €
11-6	Etudes sur le patrimoine	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	48 992 €	I	2015	2016	48 992 €	20,0%	9 798 €
11-7	Travaux d'étanchéité de l'Eglise Saint-Louis	NEUF-BRISACH	NEUF-BRISACH	100 000 €	I	2015	2015	100 000 €	20,0%	20 000 €
Axe 1.2 : renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité										
12-1	Etude concernant le développement et le potentiel de la base nautique de Colmar-Houssen	Communauté d'Agglomération de Colmar	COLMAR	50 000 €	I	2013	2014	50 000 €	20,0%	10 000 €
12-2	Amélioration de la configuration du site du Parc des Expositions à Colmar (phase 1)	COLMAR	COLMAR	1 170 000 €	I	2013	2014	1 170 000 €	20,0%	234 000 €
12-3	Amélioration de la configuration du site du Parc des Expositions à Colmar (phase 2)	COLMAR	COLMAR	1 149 000 €	I	2014	2015	1 149 000 €	20,0%	229 800 €
12-4	Aménagement des espaces extérieurs du Musée Unterlinden	COLMAR	COLMAR	5 100 000 €	I	2013	2015	5 100 000 €	10,0%	510 000 €
12-5	Etude de positionnement, de thématisation et de développement touristique de la Vallée de Munster	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	94 071 €	F	2013	2014	94 071 €	20,0%	18 814 €
12-6	Etude de faisabilité d'un chemin de fer touristique saisonnier Colmar - Volgelsheim	Communauté de Communes du Pays de Brisach	Colmar-Volgelsheim	30 000 €	F	2015	2016	30 000 €	20,0%	6 000 €
12-7	Etudes complémentaires du Musée de l'Infanterie de Neuf-Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	NEUF-BRISACH	80 000 €	I	2014	2014	80 000 €	25,0%	20 000 €
12-8	Réaménagement centre ville 2ème tranche	TURCKHEIM	TURCKHEIM	650 000 €	I	2014	2014	650 000 €	25,0%	162 500 €
12-9	Musée du Jouet - aménagement d'un nouvel espace caisse / boutique	COLMAR	COLMAR	66 667 €	I	2014	2015	66 667 €	20,0%	13 333 €
12-10	Extension de la base nautique Colmar Houssen (tranche 1)	Communauté d'Agglomération de Colmar	COLMAR	1 000 000 €	I	2016	2016	990 000 €	20,0%	198 000 €
12-11	Création du Café Unterlinden au sein de l'extension du Musée	Société Schongauer	COLMAR	300 000 €	I	2015	2015	300 000 €	40,0%	120 000 €
12-12	Bibliothèque du Musée Unterlinden	Société Schongauer	COLMAR	70 000 €	I	2015	2015	70 000 €	40,0%	28 000 €

Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 1ère révision

Informations générales						Echéancier des travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	localisation	coût du projet	I/F	début des travaux	fin des travaux	dépense subventionnable	taux	subvention
12-13	Achat de mobilier spécialisé pour les réserves du Musée	Société Schongauer	COLMAR	170 000 €	I	2015	2015	170 000 €	40,0%	68 000 €
12-14	3ème tranche de l'aménagement du centre ville	TURCKHEIM	TURCKHEIM	722 220 €	I	2016	2016	722 220 €	25,0%	180 555 €
Enjeu 2 : faciliter la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle										
Axe 2.1 : proposer à la population une offre de transports complémentaires										
21-1	Plan de Déplacements Urbains : étude de jalonnement et schéma poids lourds	Communauté d'Agglomération de Colmar	Communauté d'Agglomération de Colmar	40 000 €	I	2014	2014	40 000 €	30,0%	12 000 €
21-2	Mise en accessibilité du réseau des transports interurbains et urbains	Communauté d'Agglomération de Colmar	Communauté d'Agglomération de Colmar	700 000 €	I	2014	2015	700 000 €	20,0%	140 000 €
21-3	Contrat Thématique Transport	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	168 000 €	F	2014	2016	168 000 €	selon vade-mecum	67 200 €
	Contrat Thématique Transport	Communauté de Communes du Pays de Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	500 750 €	F	2014	2016	500 750 €	selon vade-mecum	211 701 €
Axe 2.2 : promouvoir la mobilité douce notamment par le maillage cyclable du territoire										
22-1	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Sundhoffen et Colmar	Communauté d'Agglomération de Colmar	Sundhoffen - Colmar	150 000 €	I	2014	2015	150 000 €	30,0%	45 000 €
22-2	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Sundhoffen et Horbourg-Wihr	Communauté d'Agglomération de Colmar	Sundhoffen - Horbourg-Wihr	100 000 €	I	2014	2015	100 000 €	30,0%	30 000 €
22-4	Réalisation d'une piste cyclable de liaison Colmar-Jebsheim	Communauté d'Agglomération de Colmar	Colmar-Jebsheim	86 000 €	I	2015	2016	86 000 €	30,0%	25 800 €
22-5	Réalisation d'une piste cyclable de liaison Turckheim-Ingersheim	Communauté d'Agglomération de Colmar	Turckheim-Ingersheim	250 000 €	I	2015	2016	250 000 €	30,0%	75 000 €
22-6	Sécurisation des pistes cyclables à enjeu touristique départemental	Communauté de Communes du Pays de Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	26 000 €	I	2015	2015	26 000 €	40,0%	10 400 €
22-7	Aménagement d'une piste cyclable de desserte économique	Communauté de Communes du Pays de Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	1 300 000 €	I	2016	2017	1 300 000 €	30,0%	390 000 €
22-8	Aménagement d'une piste cyclable à enjeu touristique départemental	Communauté de Communes du Pays de Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	900 000 €	I	2015	2016	900 000 €	30,0%	270 000 €
Enjeu 3 : favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial										
Axe 3.1 : encourager la qualification de l'offre culturelle du territoire										
31-2	Soutien aux structures d'enseignement artistiques	structures d'enseignement artistiques	Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried	à définir	F	2014	2016	selon vade-mecum	selon vade-mecum	300 000 €
31-3	Soutien aux structures culturelles à rayonnement territorial	Structures culturelles à rayonnement territorial	Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried	à définir	F	2014	2016	selon vade-mecum	selon vade-mecum	105 000 €
31-4	Diagnostic complet du bâtiment du Conservatoire à rayonnement départemental	COLMAR	COLMAR	25 000 €	I	2014	2015	25 000 €	20,0%	5 000 €
31-5	Réfection de toiture et amélioration d'accessibilité de l'Espace Culturel Saint Grégoire	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	MUNSTER	181 603 €	I	2015	2015	181 603 €	32,5%	59 021 €
31-6	Acquisition d'un projecteur de cinéma numérique	Communauté de Communes du Pays du Ried Brun	MUNTZENHEIM	61 281 €	I	2015	2015	85 841 €	40,0%	34 336 €

Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 1ère révision

Informations générales						Echéancier des travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	localisation	coût du projet	I/F	début des travaux	fin des travaux	dépense subventionnable	taux	subvention
Axe 3.2 : mettre en valeur le patrimoine du territoire										
32-1	Pôle muséographique dans la maison d'accueil des Rédemptoristes	Association Auxiliaire de l'Est	TROIS-EPIS	480 000 €	I	2013	2014	480 000 €	20,0%	96 000 €
32-2	Rénovation de la Chapelle des Trois Epis	Association Auxiliaire de l'Est	TROIS-EPIS	470 000 €	I	2013	2014	470 000 €	20,0%	94 000 €
32-3	Construction d'un musée de l'Ambulance Alpine et d'un sentier de mémoire	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	MITTLACH	257 340 €	I	2014	2015	257 340 €	19,8%	51 000 €
32-4	Restauration de l'orgue Callinet	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	330 700 €	I	2014	2015	330 700 €	15,1%	50 000 €
32-5	Restauration de la Chapelle Saint Georges	URSCHEHEIM	URSCHEHEIM	183 460 €	I	2013	2015	183 460 €	15,0%	27 519 €
32-6	Etudes et travaux sur la Collégiale Saint Martin	COLMAR	COLMAR	94 271 €	I	2014	2015	94 271 €	20,0%	18 854 €
32-7	Travaux de mise en conformité de la Synagogue et de la Maison Communautaire	Consistoire Israélite du Haut-Rhin	COLMAR	1 039 500 €	I	2015	2016	1 039 500 €	19,0%	197 505 €
32-8	Valorisation du site de l'Altmattkopf	MUHLBACH-sur-MUNSTER	MUHLBACH-sur-MUNSTER	23 325 €	I	2014	2015	23 325 €	25,0%	5 831 €
32-9	Rénovation de la toiture du bâtiment de l'Ancien Moulin de l'Abbaye	MUNSTER	MUNSTER	13 000 €	I	2014	2014	13 000 €	22,0%	2 860 €
Enjeu 4 : soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried										
Axe 4.1 : contribuer au développement économique territorial										
41-1	Réhabilitation friche Pile Varta	BREITENBACH	BREITENBACH	250 000 €	I	2013	2015	250 000 €	selon critères pol. hôtels d'entreprises	50 000 €
41-2	Création d'une zone d'activités à Horbourg-Wihr	Communauté d'Agglomération de Colmar	HORBOURG-WIHR	1 200 000 €	I	2013	2015	1 200 000 €	15,0%	180 000 €
41-3	Etude éco-design des zones d'activité de la Communauté d'Agglomération de Colmar	Communauté d'Agglomération de Colmar	Communauté d'Agglomération de Colmar	60 000 €	I	2013	2014	60 000 €	20,0%	12 000 €
41-4	Etude sur le devenir économique de la friche ferroviaire de l'ancienne gare de fret à Colmar	Communauté d'Agglomération de Colmar	COLMAR	50 000 €	F	2014	2014	50 000 €	40,0%	20 000 €
41-5	Centre tertiaire transfrontalier de l'île du Rhin : étude globale et maîtrise d'œuvre	Communauté de Communes du Pays de Brisach	île du Rhin VOGELGRUN	250 000 €	I	2014	2015	250 000 €	12,5%	31 250 €
41-6	Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services (OCM) du Pays de Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	587 051 €	I/F	2014	2015	587 051 €	4,5%	26 354 €
41-7	Création d'un multiservices	MUHLBACH-sur-MUNSTER	MUHLBACH-sur-MUNSTER	779 000 €	I	2014	2016	779 000 €	20,0%	155 800 €
41-8	Création d'une zone d'activité à Horbourg-Wihr (tranche 2)	Communauté d'Agglomération de Colmar	HORBOURG-WIHR	1 800 000 €	I	2015	2016	1 800 000 €	15,0%	270 000 €
41-9	Aménagement de la zone d'activités du Biopôle à Colmar (tranche 1)	Communauté d'Agglomération de Colmar	COLMAR	2 000 000 €	I	2016	2016	2 000 000 €	15,0%	300 000 €
41-10	Réhabilitation et aménagement de la friche ferroviaire de l'ancienne gare de fret route de Rouffach à Colmar	Communauté d'Agglomération de Colmar	COLMAR	1 500 000 €	I	2016	2016	1 500 000 €	15,0%	225 000 €

Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 1ère révision

Informations générales						Echéancier des travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	localisation	coût du projet	I/F	début des travaux	fin des travaux	dépense subventionnable	taux	subvention
41-11	Création d'une pépinière d'entreprises quartier Europe à Colmar	Communauté d'Agglomération de Colmar	COLMAR	3 000 000 €	I	2016	2017	3 000 000 €	30,0%	900 000 €
41-12	Etude et mise en place d'une filière bois "Vallée de Munster"	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	60 000 €	I/F	2014	2015	60 000 €	30,0%	18 000 €
41-13	Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCM) de la Vallée de Munster	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	1 298 118 €	I	2014	2018	1 298 118 €	4,6%	60 000 €
41-14	Aménagement d'une zone d'activités	MUNTZENHEIM	MUNTZENHEIM	2 052 355 €	I	2015	2016	276 355 €	30,0%	82 907 €
41-15	Approfondissement du volet économique du SCOT : analyse de la faisabilité des zones d'activités	SM du SCOT Colmar Rhin Vosges	Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried	14 965 €	I	2014	2014	14 965 €	30,0%	4 490 €
Axe 4.2 : soutien aux services à la population (petite enfance, périscolaire,...)										
42-1	Agrandissement d'un réfectoire existant du périscolaire	BIESHEIM	BIESHEIM	759 607 €	I	2013	2014	759 607 €	5,3%	40 000 €
42-2	Construction d'un site de restauration scolaire rue Billing	COLMAR	COLMAR	1 763 275 €	I	2013	2014	1 763 275 €	19,0%	335 022 €
42-3	Rénovation du périscolaire	WETTOLSHEIM	WETTOLSHEIM	204 590 €	I	2013	2014	204 590 €	20,0%	40 918 €
42-4	Aménagement d'un périscolaire	WIDENSOLEN	WIDENSOLEN	286 360 €	I	2014	2014	286 360 €	20,0%	57 272 €
42-5	Création d'une maison des solidarités	Association Espoir	COLMAR	760 000 €	I	2015	2017	760 000 €	39,5%	300 000 €
42-6	Projet de rénovation / extension du site rue Kalb	Association Maison de la Famille	COLMAR	2 525 000 €	I	2015	2016	2 525 000 €	18,4%	465 000 €
42-7	Création d'une micro-crèche	INGERSHEIM	INGERSHEIM	500 000 €	I	2015	2016	500 000 €	20,0%	100 000 €
42-8	Construction d'un périscolaire	JESHEIM	JESHEIM	664 200 €	I	2015	2016	664 200 €	10,0%	66 420 €
42-9	Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles et mise en accessibilité, réhabilitation et extension de la mairie	WETTOLSHEIM	WETTOLSHEIM	1 385 000 €	I	2015	2016	1 385 000 €	14,0%	193 900 €
Axe 4.3 : encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens										
43-1	Mise aux normes du refuge du Sattel à Stosswihr	Association Joie de Vivre	STOSSWIHR	50 000 €	I	2013	2014	50 000 €	20,0%	10 000 €
43-2	Réalisation du gymnase GRILLENBREIT	COLMAR	COLMAR	2 400 000 €	I	2015	2016	2 400 000 €	19,0%	456 000 €
43-3	Construction tribune et aménagements complémentaires au Stadium	COLMAR	COLMAR	1 597 191 €	I	2013	2015	1 597 191 €	8,5%	136 128 €
43-4	Extension d'un mur d'escalade	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	MUHLBACH-sur-MUNSTER	107 000 €	I	2013	2013	107 000 €	14,5%	15 500 €
43-5	Réalisation d'un plateau d'évolution extérieur au complexe sportif et piste d'athlétisme	SACSIE INGERSHEIM et environs	INGERSHEIM	250 836 €	I	2014	2014	250 836 €	18,0%	45 150 €
43-6	Rénovation du sol sportif de la salle des sports polyvalente	SACSIE INGERSHEIM et environs	INGERSHEIM	54 348 €	I	2013	2013	54 348 €	18,0%	9 783 €

Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 1ère révision

Informations générales						Echéancier des travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	localisation	coût du projet	I/F	début des travaux	fin des travaux	dépense subventionnable	taux	subvention
43-8	Construction d'un stand de tir	Association Sportive Egalitaire	COLMAR	147 798 €	I	2014	2014	134 701 €	20,0%	26 940 €
43-9	Travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine Aqualia	COLMAR	COLMAR	2 735 000 €	I	2014	2015	1 335 000 €	10,0%	133 500 €
43-10	Amélioration globale de l'accueil du public à la piscine Sirenia	Communauté de Communes du Pays de Brisach	VOGELGRUN	325 000 €	I	2014	2015	325 000 €	10,0%	32 500 €
43-11	Mise en place d'un éclairage sur le terrain d'honneur de Holtzwihr	HOLTZWIHR	HOLTZWIHR	92 000 €	I	2016	2016	92 000 €	30,0%	27 600 €
43-12	Création d'un skate parc	MUNSTER	MUNSTER	83 000 €	I	2015	2015	83 000 €	22,0%	18 260 €
43-13	Etude de faisabilité sur la mise aux normes du COSEC	SIVOM du Canton de Wintzenheim	WINTZENHEIM	2 727 €	I	2014	2015	2 727 €	60,0%	1 636 €
43-14	Construction d'une salle multi-activités	WETTOLSHEIM	WETTOLSHEIM	3 387 000 €	I	2015	2016	3 387 000 €	18,0%	609 660 €
	<i>Extension du complexe sportif et culturel</i>	<i>JESBSHEIM</i>	<i>JESBSHEIM</i>	<i>1 888 700 €</i>	<i>I</i>	<i>2017</i>	<i>2019</i>	<i>à revoir à la 2ème révision</i>		
Axe 4.4 : soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable										
44-1	GERPLAN	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	257 000 €	I	2014	2016	257 000 €	max 50%	102 800 €
	GERPLAN	Communauté de Communes du Pays du Ried Brun	Communauté de Communes du Pays du Ried Brun	50 000 €	I	2014	2016	50 000 €	max 50%	25 000 €
44-2	Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois	Communes / Groupements de Communes	Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried	à définir	I	2014	2016	à définir	max 20%	135 000 €
44-3	Elaboration du SCOGÉ - engagement de l'étude relative à la définition du schéma	Communauté d'Agglomération de Colmar	Communauté d'Agglomération de Colmar	25 000 €	I	2014	2015	25 000 €	40,0%	10 000 €
44-4	Création de la nouvelle déchetterie Europe à Wintzenheim	Communauté d'Agglomération de Colmar	WINTZENHEIM	2 000 000 €	I	2015	2016	2 000 000 €	20,0%	400 000 €
44-5	Réalisation d'une campagne de thermographie aérienne	Communauté d'Agglomération de Colmar	5 communes de la CAC	10 000 €	I	2015	2015	10 000 €	20,0%	2 000 €
44-6	Modernisation de la déchetterie	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	MUNSTER	65 000 €	I	2015	2016	65 000 €	20,0%	13 000 €
44-7	Etude d'optimisation du service des déchets de la Communauté de Communes	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	60 000 €	F	2015	2015	60 000 €	20,0%	12 000 €
44-8	Programme GERPLAN Pays de Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	30 500 €	I	2015	2016	30 500 €	50,0%	15 250 €
Axe 4.5 : soutenir le développement local et les politiques locales de l'habitat										
45-1	Actions d'animation et de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel	voir vademecum	Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried	à définir	I/F	2014	2016	à définir	max 40%	60 000 €
45-2	Premier agent de développement	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40,0%	60 000 €
	Premier agent de développement	Communauté de Communes du Pays du Ried Brun	Communauté de Communes du Pays du Ried Brun	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40,0%	60 000 €
	Premier agent de développement	Communauté de Communes du Pays de Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40,0%	60 000 €

Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 1ère révision

Informations générales						Echéancier des travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	localisation	coût du projet	I/F	début des travaux	fin des travaux	dépense subventionnable	taux	subvention
45-3	Deuxième agent de développement	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	96 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20,0%	19 200 €
	Deuxième agent de développement	Communauté de Communes du Pays de Brisach	Communauté de Communes du Pays de Brisach	96 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20,0%	19 200 €

TOTAL	11 033 893 €
TOTAL enveloppe Colmar, Fecht et Ried 2014-2019	19 365 568 €

Fiches descriptives des projets



Fiche descriptive de projet N° 11-1

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	11 - Accompagner la mise en tourisme des fortifications de Neuf-Brisach tout en assurant leur conservation dans le cadre du label UNESCO
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Mise en valeur des espaces végétalisés des fortifications
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de NEUF-BRISACH
<u>Localisation du projet :</u>	NEUF-BRISACH
<u>Description du projet :</u>	<p>Ce projet consiste en la valorisation patrimoniale et paysagère annuelle par le pâturage, le débroussaillage et fauchage sur l'ensemble des 80 hectares des glacis, fossés et des remparts de Neuf-Brisach. Pour respecter parfaitement l'environnement, la Ville a fait faire en 2010 une "étude relative à la gestion intégrée de la couverture végétale des fortifications de la Ville de Neuf-Brisach" par un biologiste. Cette étude préconise des procédures et des périodes de travaux qui sont totalement respectées de façon à promouvoir le développement de la faune et de la flore. Ces travaux de valorisation sont répétés chaque année afin de maintenir ces espaces dans le meilleur état. Ces travaux sont inscrits dans le plan de gestion UNESCO.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Local, national, international
<u>Public visé :</u>	Tout public (population, touristes, visiteurs, scolaires,...)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : début 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	125 418 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	125 418 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	37 625 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		87 793 €	70%
Département du Haut-Rhin		37 625 €	30%
TOTAL PROJET		HT	125 418 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Maintenir l'ensemble des espaces végétalisés des fortifications dans le meilleur état possible par la maîtrise de la végétation et le respect de la faune et de la flore ; respect des engagements inscrits dans le plan de gestion UNESCO
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Suivi du label UNESCO

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 11-2

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	11 - Accompagner la mise en tourisme des fortifications de Neuf-Brisach tout en assurant leur conservation dans le cadre du label UNESCO
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Mise en valeur du bâtiment de la mairie (classé monument historique)
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Commune de NEUF-BRISACH
Localisation du projet :	NEUF-BRISACH
Description du projet :	<p>Ce projet consiste en la réfection des façades et de la toiture du bâtiment, édifice protégé au titre des Monuments Historiques (inscription 10 juin 1932). En effet, les éléments de toiture (tuiles, lucarnes, gouttières,...) ne sont plus étanches, les crépis des façades tombent, les pierres de grès s'effritent (encadrements, soubassements,...), les menuiseries sont détériorées (fenêtres, portes,...) et beaucoup ne ferment plus correctement. Les matériels et matériaux (tuiles, crépis, menuiseries, coloris,...) choisis pour cette réhabilitation nécessitent l'accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	Local, national, international
Public visé :	Tout public (population, touristes, visiteurs, scolaires,...)
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : début 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	359 531 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	359 531 €
▶ Taux d'intervention :	13,9%
▶ Montant de la subvention :	50 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		309 531 €	86,1%
Département du Haut-Rhin		50 000 €	13,9%
TOTAL PROJET		HT	359 531 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Réhabilitation et mise en valeur de l'extérieur du bâtiment de la mairie (toitures, façades,...) tout en respectant son authenticité (bâtiment du XVIIIème).
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conservation du bâtiment

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 11-3

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	11 - Accompagner la mise en tourisme des fortifications de Neuf-Brisach tout en assurant leur conservation dans le cadre du label UNESCO
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude-diagnostic de l'ensemble fortifié
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de NEUF-BRISACH
<u>Localisation du projet :</u>	NEUF-BRISACH
<u>Description du projet :</u>	<p>A la suite des 2 premières phases de réhabilitation et de mise en valeur des fortifications (travaux de 1ère urgence), il y a lieu de réaliser un état des lieux ou cartographie de l'ensemble fortifié. Le dossier a pour objet de désigner un architecte agréé par la DRAC pour faire cette étude-diagnostic. Puis il proposera un planning des travaux pluriannuels en fonction de l'urgence (état des murs, casemates, situation...) afin que l'ensemble fortifié de la ville soit traité sur une période d'environ 10 ans. Le principe de cette action a été discuté avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Local, national, international
<u>Public visé :</u>	Tout public (population, touristes, visiteurs, scolaires,...)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	21 739 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	21 739 €
▶ Taux d'intervention :	23,0%
▶ Montant de la subvention :	5 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		16 739 €	77,0%
Département du Haut-Rhin		5 000 €	23,0%
TOTAL PROJET		HT	21 739 € 100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Etablir un état des lieux exhaustif pour la mise en place d'un plan d'action pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur des fortifications de Neuf-Brisach.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conclusions de l'étude, suivi du label UNESCO

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 11-4

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	11 - Accompagner la mise en tourisme des fortifications de Neuf-Brisach tout en assurant leur conservation dans le cadre du label UNESCO
Etape :	Initiale, modifié en révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux de restauration et de mise en valeur de l'ensemble fortifié - fin phase II et début phase III	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de NEUF-BRISACH	
<u>Localisation du projet :</u>	NEUF-BRISACH	
<u>Description du projet :</u>	<p>Ce projet consiste en la réalisation de travaux de consolidation, réhabilitation, réfection de murs en pierre de grès et autre, de certains monuments d'architecture, de casemates...Il prend également en compte la sécurisation des accès aux remparts notamment les escaliers et garde-corps qui font partie intégrante du patrimoine.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Local, national, international	
<u>Public visé :</u>	Tout public (population, touristes, visiteurs, scolaires,...)	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2014
	▶ date de fin des travaux :	2016
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	990 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	990 000 €	
▶ Taux d'intervention :	20,0%	
▶ Montant de la subvention :	198 000 €	

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	49 500 €	5,0%
Département du Haut-Rhin	198 000 €	20,0%
Communauté de Communes du Pays de Brisach	49 500 €	5,0%
Région Alsace	297 000 €	30,0%
Etat	396 000 €	40,0%
TOTAL PROJET	990 000 €	100,0%
	HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Assurer la conservation du patrimoine exceptionnel de Neuf-Brisach ; valoriser l'ensemble fortifié pour une meilleure attractivité touristique du site et du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Suivi du label UNESCO

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Une dérogation exceptionnelle au principe de parité subvention départementale / fonds propres du maître d'ouvrage est accordée à ce dossier compte tenu de la labellisation UNESCO.



Fiche descriptive de projet N° 11-5

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	11 - Accompagner la mise en tourisme des fortifications de Neuf-Brisach tout en assurant leur conservation dans le cadre du label UNESCO
Etape :	Initiale, modifié en révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'une tour bastionnée du Pays de Brisach	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach	
<u>Localisation du projet :</u>	NEUF-BRISACH	
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes du Pays de Brisach souhaite réhabiliter une des tours bastionnées des fortifications de Neuf-Brisach, qui en sont l'un des éléments phares. L'objectif sera l'appropriation de ce site historique par les publics locaux, ainsi que son affectation à des événements, expositions, conférences, échanges,...sur le plan de l'art, de la culture, de l'histoire, de la citoyenneté, de l'ouverture à l'extérieur.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Local, national, international	
<u>Public visé :</u>	Tout public (population, touristes, visiteurs, scolaires,...)	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2016
	▶ date de fin des travaux :	2017
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	450 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	450 000 €
▶ Taux d'intervention :	31,1%
▶ Montant de la subvention :	140 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		310 000 €	68,9%
Département du Haut-Rhin		140 000 €	31,1%
TOTAL PROJET		HT	450 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Appropriation du site par la population locale ainsi que affectation à différents types de manifestations
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Suivi du label UNESCO

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 11-6

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	11 - Accompagner la mise en tourisme des fortifications de Neuf-Brisach tout en assurant leur conservation dans le cadre du label UNESCO
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etudes sur le patrimoine
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de NEUF-BRISACH
<u>Localisation du projet :</u>	NEUF-BRISACH
<u>Description du projet :</u>	<p>Ce projet consiste en la réalisation de 3 études portant sur la caserne Suzonni, la Porte de Colmar et la Tour Bastionnée n°6 (au Nord de la Porte de Belfort).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Local, national, international
<u>Public visé :</u>	Tout public (population, touristes, visiteurs, scolaires,...)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	48 992 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	48 992 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	9 798 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		39 194 €	80%
Département du Haut-Rhin		9 798 €	20%
TOTAL PROJET		HT	48 992 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Pour la caserne Suzonni : étude des structures bâties, du potentiel d'évolution de l'immeuble et de son inscription dans l'urbanisme. Pour la Tour Bastionnée n°6 : diagnostic accessibilité/réhabilitation, étude de faisabilité, réhabilitation et étude d'évaluation. Pour la Porte de Colmar : étude de restauration / réhabilitation.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Résultats des études

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 11-7

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	11 - Accompagner la mise en tourisme des fortifications de Neuf-Brisach tout en assurant leur conservation dans le cadre du label UNESCO
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux d'étanchéité de l'Eglise Saint-Louis	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de NEUF-BRISACH	
<u>Localisation du projet :</u>	NEUF-BRISACH	
<u>Description du projet :</u>	Ce projet consiste en la réparation de la toiture de l'Eglise Paroissiale Saint-Louis, située sur la Place d'Armes à NEUF-BRISACH, classée au titre des Monuments Historiques.	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Local, national, international	
<u>Public visé :</u>	Tout public (population, touristes, visiteurs, scolaires,...)	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2015
	▶ date de fin des travaux :	2015
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	100 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	100 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	20 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		80 000 €	70%
Département du Haut-Rhin		20 000 €	30%
TOTAL PROJET		HT	100 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Rétablir les conditions de conservation d'un monument historique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conservation du bâtiment

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-1

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude concernant le développement et le potentiel de la base nautique de Colmar-Houssen	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar	
<u>Localisation du projet :</u>	Colmar	
<u>Description du projet :</u>	<p>Considérant que toute activité d'extraction de sables, graviers et autres matériaux connexes par la société Holcim Granulats cessera le 30 décembre 2013, la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) souhaite engager une réflexion sur les potentialités de développement futur du site ainsi offertes, notamment sur les différentes activités annexes susceptibles de s'y développer. Pour la mise en œuvre de cette 2ème phase, il y a lieu d'étudier des scénarii d'aménagement et de développement dès 2014.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà	
<u>Public visé :</u>	Tout public : population locale et touristes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2013
	▶ date de fin des travaux :	2014
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	50 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		40 000 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		10 000 €	20,0%
TOTAL PROJET		HT	50 000 € 100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>La CAC souhaite aujourd'hui disposer d'une approche globale des potentialités et contraintes du lieu en définissant, à travers une étude, un projet global et adapté intégrant plusieurs objectifs que sont :</p> <ul style="list-style-type: none">* La mise en valeur écologique et paysagère du site,* Une vocation détente / promenade sur un site sécurisé,* La pratique d'activités nautiques entendue au sens large,* La pratique d'activités sportives, de loisirs et de plein air,* La valorisation pédagogique du site,* La connexion du site aux réseaux viaires, ainsi qu'aux aménagements existants, notamment à la partie actuellement aménagée en lieu de baignade,* L'analyse des potentialités touristiques,* L'analyse des possibilités d'implantation d'entreprises sur le site (en lien avec la destination des lieux).
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-2

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Amélioration de la configuration du site du Parc des Expositions à Colmar (phase 1)

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Ville de Colmar

Localisation du projet :
Colmar

Description du projet :
<p>Après avoir réalisé une première tranche de travaux sur le site du Parc des Expositions de Colmar, la Ville de Colmar souhaite engager une deuxième tranche de travaux, qui va se scinder en deux phases. La première phase fait l'objet de la présente fiche, la deuxième phase fait l'objet de la fiche suivante n°12-3. La première phase de travaux vise à améliorer la configuration des équipements et porte sur : la requalification de l'accès principal du site (reprise enrobés et marquage au sol, signalétiques, portiques) pour environ 534 000 € HT ; le traitement de la façade Est des bâtiments (côté Route de Strasbourg) pour donner une unité architecturale (signalisation des halls, mise en place de pare-vues et reprises des sols) pour un montant de 594 000 € HT. L'ensemble de la phase 1 s'élève à 1 170 000 € HT. L'ensemble de l'opération (phases 1 et 2) représente un montant total prévisionnel de 2 300 000 € HT.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Agglomération et Grand Pays de Colmar

Public visé :
Public local, touristes, exposants et participants aux manifestations

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2013 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 170 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 170 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	234 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		756 000 €	64,6%
Département du Haut-Rhin		234 000 €	20,0%
Région Alsace		180 000 €	15,4%
TOTAL PROJET		HT	1 170 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Les travaux programmés ont pour objectif de favoriser le renforcement qualitatif des lieux, de manière à les rendre encore plus attractifs, en particulier pour les touristes qui fréquentent les événements à portée régionale, nationale et internationale qui y sont organisés. Il s'agit également de développer la vocation économique de cet outil au travers des initiatives du gestionnaire, avec l'appui de la Ville, pour faire de Colmar une nouvelle destination privilégiée pour le tourisme d'affaires.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Fréquentation de la structure, nombre de séminaires organisés, nombre de nuitées hôtelières</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-3

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Initiale, modifié en révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Amélioration de la configuration du site du Parc des Expositions à Colmar (phase 2)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	Colmar
<u>Description du projet :</u>	Après avoir réalisé une première tranche de travaux sur le site du Parc des Expositions de Colmar, la Ville de Colmar souhaite engager une deuxième tranche de travaux, qui va se scinder en deux phases. La deuxième phase fait l'objet de la présente fiche, la première fait l'objet de la fiche précédente (12-2). Cette deuxième phase optionnelle concerne les aménagements relatifs à la transformation intérieure et extérieure du cabaret colmarien (hall 5), la requalification de l'entrée, le traitement des façades ouest et l'habillage d'un bâtiment intégré récemment dans le périmètre d'exploitation de la délégation de service public pour un montant total estimé à 1 149 000 €.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération et Grand Pays de Colmar
<u>Public visé :</u>	Public local, touristes, exposants et participants aux manifestations
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 149 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 149 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	229 800 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		919 200 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		229 800 €	20,0%
TOTAL PROJET		HT	1 149 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Les travaux programmés ont pour objectif de favoriser le renforcement qualitatif des lieux, de manière à les rendre encore plus attractifs, en particulier pour les touristes qui fréquentent les évènements à portée régionale, nationale et internationale qui y sont organisés. Il s'agit également de développer la vocation économique de cet outil au travers des initiatives du gestionnaire, avec l'appui de la Ville, pour faire de Colmar une nouvelle destination privilégiée pour le tourisme d'affaires.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Fréquentation de la structure, nombre de séminaires organisés, nombre de nuitées hôtelières</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-4

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Initiale, modifié en révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Aménagement des espaces extérieurs du Musée Unterlinden	
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Ville de Colmar	
Localisation du projet :	Colmar	
Description du projet :	<p>Le projet accompagne les travaux d'agrandissement du Musée Unterlinden en cours. Il consiste en la requalification complète de l'espace situé entre le cloître (emprise actuelle du Musée) et l'ancien bâtiment des bains municipaux (emprise future du Musée), ainsi que le quai de la Sinn et l'espace paysager le jouxtant. L'espace sera entièrement traité en aire piétonne. Le canal enterré jusqu'à présent sera découvert et entièrement réaménagé avec intégration de gradins en pierre naturelle, permettant aux usagers de venir s'asseoir au plus près de l'eau. L'éclairage public sera entièrement repensé avec l'installation d'un éclairage LED suspendu à des filins traversant l'espace de façades à façades. Le jardin sera agrémenté de nouvelles plantations et se prolongera jusqu'au pied du cloître pour en dégager le vue et ainsi le mettre en valeur. Deux cheminements piétons permettront de la traverser. Le Quai de la Sinn sera complété par un arbre central entouré d'un banc permettant d'apporter une certaine identité à cet espace de passage central.</p>	
Aire géographique de rayonnement du projet :	Internationale	
Public visé :	Public local et touristes	
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	5 100 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	5 100 000 €
▶ Taux d'intervention :	10,0%
▶ Montant de la subvention :	510 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		4 590 000 €	90,0%
Département du Haut-Rhin		510 000 €	10,0%
TOTAL PROJET		HT	5 100 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Les objectifs de l'opération sont de requalifier l'espace en harmonie avec le projet du Musée dans une logique de mise en synergie de la qualité des lieux avec la fréquentation du Musée, créer un espace de repos, de vie et de rencontre entre les usagers et accroître la perception de l'eau dans la Ville.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Fréquentation des espaces aménagés et du Musée</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-5

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude de positionnement, de thématisation et de développement touristique de la Vallée de Munster	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	
<u>Localisation du projet :</u>	Vallée de Munster	
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a souhaité disposer d'une expertise fine de plusieurs sites prédéfinis lui permettant de susciter l'intérêt d'investisseurs privés et favoriser la construction d'équipements touristiques structurants et d'hébergement de bonne qualité dans la Vallée de Munster autour du concept "bien-être".</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Régionale et au-delà	
<u>Public visé :</u>	Investisseurs privés	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	94 071 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :		94 071 €
▶ Taux d'intervention :		20,0%
▶ Montant de la subvention :		18 814 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		28 221 €	30,0%
Département du Haut-Rhin		18 814 €	20,0%
Région Alsace		23 518 €	25,0%
Commissariat Interrégional de Massif		23 518 €	25,0%
TOTAL PROJET		TTC	94 071 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Les objectifs de l'opération sont de définir un plan stratégique de développement de l'offre d'hébergement à l'échelle de la Vallée, réaliser un support de "commercialisation" et identifier les investisseurs privés potentiels.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Nombre d'investisseurs potentiels intéressés</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-6

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Initiale, modifié en révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude de faisabilité d'un chemin de fer touristique Colmar-Vogelsheim	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach	
<u>Localisation du projet :</u>	Colmar Vogelsheim	
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes du Pays de Brisach a assuré en 2013 la maîtrise d'ouvrage d'une première étude de faisabilité d'un chemin de fer touristique saisonnier Colmar-Vogelsheim, en relation avec le Port Rhénan utilisateur des voies pour le fret.</p> <p>La Communauté de Communes souhaite lancer une deuxième étude afin de poursuivre la réflexion sur la valorisation touristique de cette ligne de chemin de fer.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Régionale et transfrontalière	
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : ▶ date de fin des travaux : ▶ date de demande de versement de la subvention : 	<p>2015</p> <p>2016</p> <p>2016</p>

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	30 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	30 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	6 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		12 000 €	40,0%
Département du Haut-Rhin		6 000 €	20,0%
Région Alsace		12 000 €	40,0%
TOTAL PROJET		TTC	30 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Les objectifs de l'opération sont de conforter l'utilisation de la ligne de chemin de fer Colmar Volgelsheim qui ne sert actuellement plus qu'au fret pour l'ouvrir également à une utilisation touristique.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Scénarii de valorisation

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-7

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etudes complémentaires du Musée de l'Infanterie de Neuf-Brisach
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach
<u>Localisation du projet :</u>	Neuf-Brisach
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes du Pays de Brisach a assuré en 2013 la maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité du Musée de l'Infanterie de Neuf-Brisach.</p> <p>Des études complémentaires sur les sites d'implantation et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges d'un concours de conception/maîtrise d'œuvre seront ensuite nécessaires, pour un coût estimé à 80 000 € HT.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Nationale
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	80 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	80 000 €	
▶ Taux d'intervention :	25,0%	
▶ Montant de la subvention :	20 000 €	

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		20 000 €	25,0%
Département du Haut-Rhin		20 000 €	25,0%
Etat		20 000 €	25,0%
Région Alsace		20 000 €	25,0%
TOTAL PROJET		80 000 €	100,0%
	HT		

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Approfondir certains volets de l'étude déjà réalisée en vue de l'implantation d'un Musée de l'Infanterie à Neuf-Brisach, notamment sur les volets géotechnique, patrimonial, structurel et historique, démarche indispensable avant le lancement du concours d'idées.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Nombre de postulants suite aux consultations</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Ce projet est porté à parité entre l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes, maître d'ouvrage de l'opération.</p>



Fiche descriptive de projet N° 12-8

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réaménagement du centre ville (2ème tranche)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de TURCKHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	TURCKHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans la continuité de la première tranche de travaux prise en compte dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie 2010-2013, la Commune de TURCKHEIM souhaite engager une deuxième tranche de réaménagement du centre ville.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	650 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	650 000 €
▶ Taux d'intervention :	25,0%
▶ Montant de la subvention :	162 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		487 500 €	75,0%
Département du Haut-Rhin		162 500 €	25,0%
TOTAL PROJET		HT	650 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Renforcer la centralité du village au profit des piétons, améliorer la sécurité, mettre en valeur le patrimoine historique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation touristique et impact économique

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-9

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'un nouvel espace caisse / boutique au Musée du Jouet	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de Colmar	
<u>Localisation du projet :</u>	Colmar	
<u>Description du projet :</u>	<p>Suite à une étude réalisée par un ergonome il a été envisagé de revoir l'aménagement de l'entrée du Musée. Le projet consiste à déplacer l'espace accueil / caisse en lieu et place de la salle d'activités de groupe en créant une ouverture dans le mur du couloir d'accès ; créer un espace boutique, avec implantation d'une deuxième caisse, dans la salle d'activités de groupe ; à séparer les flux entrant et sortant des visiteurs en créant une sortie rue Vauban. Les travaux porteront sur le gros-oeuvre, la plâtrerie, l'électricité, la menuiserie et des travaux divers.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Colmar et au-delà	
<u>Public visé :</u>	Visiteurs régionaux, nationaux et internationaux	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2014
	▶ date de fin des travaux :	2015
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	66 667 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	66 667 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	13 333 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		33 334 €	50,0%
Département du Haut-Rhin		13 333 €	20,0%
Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique		20 000 €	30,0%
TOTAL PROJET		HT	66 667 € 100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Aménagement de postes de travail au bénéfice du personnel, création d'un espace boutique, amélioration de la circulation des personnes.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Evolution du chiffre d'affaires de la boutique du Musée du Jouet, accessibilité du Musée</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-10

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension de la base nautique de Colmar-Houssen (tranche 1)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	Colmar
<u>Description du projet :</u>	<p>Le site de la gravière au Nord de Colmar a fait l'objet d'une première tranche d'aménagement, mis en service en 2009, comprenant des équipements de loisirs et de baignade côté berge Est. En prévision de la cessation d'activités de la société Holcim, la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) fait réaliser une étude potentialité d'implantation de nouvelles activités au sein du site global de l'ancienne gravière, qui sera achevée au courant de l'année 2015. Dans ce cadre et suite à cela, la CAC a pour ambition la réalisation d'une deuxième phase d'aménagement du site.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Régionale, voire au-delà
<u>Public visé :</u>	Tout public : population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 000 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	990 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	198 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		792 000 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		198 000 €	20,0%
TOTAL PROJET		HT	990 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Le projet a pour objectif d'aménager le site de l'ancienne gravière afin de proposer de nouvelles activités de loisirs et économiques.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-11

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création du Café Unterlinden au sein de l'extension du Musée
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Société Schongauer
<u>Localisation du projet :</u>	Colmar
<u>Description du projet :</u>	Au cœur de l'extension du Musée, dans les anciens Bains Municipaux, un café a été prévu dont la gestion reviendra à la Société Schongauer. Cet espace, accessible aux seuls visiteurs lorsque le Musée est ouvert, le sera pour tous les publics lors de la fermeture du Musée.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Internationale
<u>Public visé :</u>	Tout public : population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	300 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention :	40,0%
▶ Montant de la subvention :	120 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		150 000 €	50,0%
Département du Haut-Rhin		120 000 €	40,0%
Ville de Colmar		30 000 €	10,0%
TOTAL PROJET		TTC	300 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Offrir un lieu de détente et de repos aux visiteurs car la visite moyenne du futur Musée devrait durer entre 2h30 et 3h.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Fréquentation du Café</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-12

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Bibliothèque du Musée Unterlinden	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Société Schongauer	
<u>Localisation du projet :</u>	Colmar	
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans le projet d'agrandissement du Musée, la Société Schongauer prévoit d'aménager l'intérieur de la bibliothèque, ainsi que d'acquérir des outils informatiques. L'acquisition d'étagères, permettant de présenter les 380 mètres linéaires d'ouvrages appartenant à la Société Schongauer, ainsi que de 2 ordinateurs est ainsi prévue.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Internationale	
<u>Public visé :</u>	Tout public : population locale et touristes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	70 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	70 000 €
▶ Taux d'intervention :	40,0%
▶ Montant de la subvention :	28 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		38 000 €	54,3%
Département du Haut-Rhin		28 000 €	40,0%
Mairie de Colmar		4 000 €	5,7%
TOTAL PROJET		TTC	70 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Aujourd'hui, la bibliothèque est réservée au personnel du Musée ; à l'avenir, il est prévu de l'ouvrir au public sur rendez-vous.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Fréquentation de la bibliothèque</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 12-13

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Achat de mobilier spécialisé pour les réserves du Musée Unterlinden	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Société Schongauer	
<u>Localisation du projet :</u>	Colmar	
<u>Description du projet :</u>	<p>Outre le projet de création d'un café et l'acquisition de rayonnages pour la bibliothèque dans les anciens bains municipaux, la Société Schongauer envisage également l'achat de mobilier spécialisé pour les réserves du Musée. Pour cet espace d'une surface de 272 m², la Société Schongauer prévoit des grilles spécialisées pour l'accrochage des peintures, des rayonnages modulaires mobiles pour les objets de petite taille et des étagères pour la conservation des objets en bois.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Internationale	
<u>Public visé :</u>	Personnel du Musée	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2015
	▶ date de fin des travaux :	2015
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	170 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	170 000 €
▶ Taux d'intervention :	40,0%
▶ Montant de la subvention :	68 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		102 000 €	60,0%
Département du Haut-Rhin		68 000 €	40,0%
TOTAL PROJET	TTC	170 000 €	100,0%

EVALUATION

<u>Objectif du projet :</u>
<p>Conservation dans de bonnes conditions des œuvres d'art.</p>
<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
<p>Fréquentation du Musée</p>

REMARQUES

<u>Remarques complémentaires :</u>



Fiche descriptive de projet N° 12-14

Enjeu :	1 - Poursuivre l'affirmation du caractère éminemment touristique du territoire
Axe :	1.2 - Renforcer la qualification de l'offre touristique du territoire dans un objectif de modernisation et de qualité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	3ème tranche du réaménagement du centre ville
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de TURCKHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	TURCKHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans la continuité des première et deuxième tranches de travaux prises en compte dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2010-2013 et 2014-2019, la Commune de TURCKHEIM souhaite engager une troisième tranche de réaménagement du centre ville. Cette troisième tranche parachève ce programme de voirie en aménageant la Grand'Rue jusqu'à la placette située devant la Porte de Munster et en réalisant la jonction avec la Place de la Paix.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	722 220 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	722 220 €
▶ Taux d'intervention :	25,0%
▶ Montant de la subvention :	180 555 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		541 665 €	75,0%
Département du Haut-Rhin		180 555 €	25,0%
TOTAL PROJET		HT	722 220 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Renforcer la centralité du village au profit des piétons, améliorer la sécurité, mettre en valeur le patrimoine historique.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Fréquentation touristique et impact économique</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 21-1

Enjeu :	2-Faciliter la mise en œuvre d'une offre de transport complémentaire
Axe :	2.1 - Proposer à la population une offre de transports complémentaires
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Plan de Déplacements Urbains : étude de jalonnement et schéma poids lourds

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté d'Agglomération de Colmar

<u>Localisation du projet :</u>
Communauté d'Agglomération de Colmar

<u>Description du projet :</u>
<p>La Communauté d'Agglomération de Colmar a approuvé un Plan de Déplacement Urbains (PDU). Ce dernier possède de nombreux objectifs dont la promotion, la cohérence, l'efficacité de l'ensemble des modes de transports pouvant caractériser les déplacements au sein de l'Agglomération de Colmar.</p> <p>Suite à une phase de diagnostic, le plan a fait l'objet d'un programme d'optimisation comprenant vingt et une actions.</p> <p>L'action n°1 correspond à l'adaptation de la voirie aux différents usages et usagers. Pour ce faire, il est proposé de réaliser une étude de jalonnement et de schéma de circulation des véhicules Poids Lourds, qui fait l'objet de la présente fiche.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Agglomération de Colmar et au-delà

<u>Public visé :</u>
Population locale et de passage

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	40 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	40 000 €
▶ Taux d'intervention :	30,0%
▶ Montant de la subvention :	12 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		28 000 €	70,0%
Département du Haut-Rhin		12 000 €	30,0%
TOTAL PROJET		HT	40 000 € 100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Réorganiser le trafic à l'échelle du territoire, diminuer l'accidentologie, canaliser les flux de poids lourds sur les voiries susceptibles de mieux les supporter et aménagées à cet effet et rendre cohérentes les règlementations actuelles</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Conclusions de l'étude</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Cette étude intéresse également le Département en secteur périurbain ; à ce titre, il est demandé à la Communauté d'Agglomération de Colmar d'associer les services du Département (Direction des Routes et des Transports) au Comité de Pilotage de l'étude.</p>



Fiche descriptive de projet N° 21-2

Enjeu :	2-Faciliter la mise en œuvre d'une offre de transport complémentaire
Axe :	2.1 - Proposer à la population une offre de transports complémentaires
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Mise en accessibilité du réseau des transports urbains et interurbains
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) envisage de mettre en accessibilité le réseau de transport selon le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) conformément à la réglementation nationale au sein du périmètre des transports urbains de la CAC. La mise en accessibilité prévue pour les années 2014 à 2015, qui fait l'objet de la présente fiche, porte sur les arrêts de bus. Il s'agira notamment de privilégier les arrêts de bus en ligne ou en avancée, réaliser des quais surélevés type "profil" entre 14 et 18 cm, longueur entre 15 et 20 m, largeur d'1,40 m, pentes inférieures à 5%,...</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération de Colmar
<u>Public visé :</u>	Usagers des transports en commun
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	700 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	700 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	140 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		560 000 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		140 000 €	20,0%
TOTAL PROJET		HT	700 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Poursuivre l'accessibilité au réseau de transports urbains et interurbains pour les Personnes à Mobilité Réduite au sein des communes de la CAC.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Nombre de points d'arrêts accessibles</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La majorité des arrêts concernés par ce projet sont des arrêts communs entre le réseau de la CAC TRACE et le réseau de bus départemental.</p>



Fiche descriptive de projet N° 21-3

Enjeu :	2-Faciliter la mise en œuvre d'une offre de transport complémentaire
Axe :	2.1 - Proposer à la population une offre de transports complémentaires
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Contrats thématiques transport

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communautés de Communes

<u>Localisation du projet :</u>
Territoires intercommunaux

<u>Description du projet :</u>
<p>Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Département et une intercommunalité souhaitant développer un service régulier ou à la demande de transport collectif routier permettant de mailler le territoire et de renforcer l'offre structurante du réseau départemental. Le service offert doit être complémentaire au réseau strictement départemental de transport en bus existant. Le Département participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place. Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019, 2 structures intercommunales sont identifiées comme bénéficiaires d'un soutien du Département au travers d'un Contrat Thématique Transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la Communauté de Communes du Pays de Brisach (pour la navette transfrontalière et le transport à la demande) ; * la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (pour le transport à la demande).

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Territoires intercommunaux

<u>Public visé :</u>
* Tout public

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : selon vademecum

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	selon vademecum
▶ Taux d'intervention :	selon vademecum
▶ Montant de la subvention :	278 901 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maître d'ouvrage	Département
Com de Com Pays de Brisach	500 750 €	211 950 €	211 701 €
Com de Com Vallée de Munster	168 000 €	100 800 €	67 200 €
TOTAL PROJET	668 750 €	312 750 €	278 901 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de trajets
* Nombre de personnes transportées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont définies et détaillées dans le Vademecum "Contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental inscrit dans le volet animation du CTV 2014-2019".</p> <p>La participation départementale est conditionnée à la passation de 2 conventions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une convention donnant délégation de compétence pour l'organisation des services et la passation des marchés ;- une convention de financement précisant les modalités d'intervention et de versement de l'aide départementale. <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Fiche descriptive de projet N° 22-1

Enjeu :	2-Faciliter la mise en œuvre d'une offre de transport complémentaire
Axe :	2.2 - Promouvoir la mobilité douce notamment par le maillage cyclable du territoire
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Sundhoffen et Colmar
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	Sundhoffen Colmar
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) prend en charge la réalisation et l'entretien des pistes cyclables remplissant un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une continuité cyclable entre les communes membres et la Ville de Colmar, - Assurer des itinéraires périphériques entre les communes membres. <p>L'itinéraire envisagé, d'une longueur de 750 m environ, permettra de faire la jonction entre Sundhoffen et Colmar (via la forêt du Neuland).</p> <p>Il empruntera un chemin qui longe, par le Nord, la voie ferrée à Sundhoffen puis se poursuit le long de la Route Départementale 13 pour rejoindre ensuite la forêt du Neuland à Colmar.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération de Colmar
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	150 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	45 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		105 000 €	70,0%
Département du Haut-Rhin		45 000 €	30,0%
TOTAL PROJET		HT	150 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Relier sur un axe sécurisé pour les cyclistes Sundhoffen à Colmar
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'itinéraire

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La traversée d'une route départementale est prévue dans le cadre de ce projet. Préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, le Maître d'Ouvrage devra transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.</p>



Fiche descriptive de projet N° 22-2

Enjeu :	2-Faciliter la mise en œuvre d'une offre de transport complémentaire
Axe :	2.2 - Promouvoir la mobilité douce notamment par le maillage cyclable du territoire
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Sundhoffen et Horbourg-Wihr
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	Sundhoffen - Horbourg-Wihr
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) prend en charge la réalisation et l'entretien des pistes cyclables remplissant un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre une continuité cyclable entre les communes membres et la Ville de Colmar, - assurer des itinéraires périphériques entre les communes membres. <p>L'itinéraire envisagé, d'une longueur de 2 km environ, permettra de faire la jonction entre Sundhoffen et Horbourg-Wihr (via le pont des Américains).</p> <p>Il empruntera un chemin, déjà en partie praticable, d'axe Nord-Sud, situé entre la Route Départementale 13 et l'III.</p> <p>Il démarre de la voie ferrée au nord de Sundhoffen, emprunte le chemin revêtu jusqu'au Schellinggeracker puis relie le chemin du Kugelacker jusqu'à la jonction existante du Doracker.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération de Colmar
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	100 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	100 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	30 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		70 000 €	70,0%
Département du Haut-Rhin		30 000 €	30,0%
TOTAL PROJET		HT	100 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Relier sur un axe sécurisé pour les cyclistes Sundhoffen à Horbourg-Wihr
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'itinéraire

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Si l'itinéraire cyclable longe ou traverse une route départementale, le Maître d'Ouvrage devra, préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Fiche descriptive de projet N° 22-4

Enjeu :	2-Faciliter la mise en œuvre d'une offre de transport complémentaire
Axe :	2.2 - Promouvoir la mobilité douce notamment par le maillage cyclable du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réalisation d'une piste cyclable de liaison Colmar - Jepsheim
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	Commune de Jepsheim
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) prend en charge la réalisation et l'entretien des pistes cyclables remplissant un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre une continuité cyclable entre les communes membres et la Ville de Colmar, - assurer des itinéraires périphériques entre les communes membres. <p>D'une longueur de 650 mètres linéaires, cet itinéraire permettra de relier la commune de Jepsheim à Colmar en complétant la piste cyclable existante dite du "Canal de Colmar" par une piste bidirectionnelle sécurisée, le long de la RD 9, à partir de la sortie de Jepsheim jusqu'au carrefour entre la RD 9 et la RD 112.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération de Colmar
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	86 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	86 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	25 800 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		60 200 €	70,0%
Département du Haut-Rhin		25 800 €	30,0%
TOTAL PROJET		HT	86 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Relier sur un axe sécurisé pour les cyclistes Colmar à Jepsheim
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'itinéraire

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Si l'itinéraire cyclable longe ou traverse une route départementale, le Maître d'Ouvrage devra, préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Fiche descriptive de projet N° 22-5

Enjeu :	2-Faciliter la mise en œuvre d'une offre de transport complémentaire
Axe :	2.2 - Promouvoir la mobilité douce notamment par le maillage cyclable du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réalisation d'une piste cyclable de liaison Turckheim - Ingersheim
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	Communes de Turckheim et Ingersheim
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) prend en charge la réalisation et l'entretien des pistes cyclables remplissant un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre une continuité cyclable entre les communes membres et la Ville de Colmar, - assurer des itinéraires périphériques entre les communes membres. <p>Le cas échéant, cette piste pourra être réalisée en 2 tranches et permettra de faire la jonction entre Turckheim et Ingersheim, tout en desservant la cité scolaire Lazare de Schwendi à Ingersheim en toute sécurité.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération de Colmar
<u>Public visé :</u>	Population locale (notamment collégiens) et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	250 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	250 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	75 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		175 000 €	70,0%
Département du Haut-Rhin		75 000 €	30,0%
TOTAL PROJET		HT	250 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Relier sur un axe sécurisé pour les cyclistes Turckheim à Ingersheim.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'itinéraire

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Si l'itinéraire cyclable longe ou traverse une route départementale, le Maître d'Ouvrage devra, préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Fiche descriptive de projet N° 22-6

Enjeu :	2-Faciliter la mise en œuvre d'une offre de transport complémentaire
Axe :	2.2 - Promouvoir la mobilité douce notamment par le maillage cyclable du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Sécurisation des pistes cyclables à enjeu touristique départemental	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach	
<u>Localisation du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach	
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet vise à sécuriser les pistes cyclables inscrites au schéma départemental, sur lesquelles les potelets initialement installés ont été déposés par le Département du Haut-Rhin et qui nécessitent leur mise en sécurité par la pose de doubles demi-barrières de sécurité. Les pistes concernées sont la piste Biesheim - Kunheim et la piste Volgelsheim - Neuf-Brisach.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes	
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2015
	▶ date de fin des travaux :	2015
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	26 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	26 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	10 400 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		15 600 €	60,0%
Département du Haut-Rhin		10 400 €	30,0%
TOTAL PROJET		HT	26 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Sécurisation des pistes cyclables existantes conformément aux recommandations du Conseil Général.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de pistes sécurisées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Il est demandé à la Communauté de Communes de transmettre avant travaux à la Direction des Routes et des Transports du Département un dossier précisant la nature des travaux envisagés et leur localisation exacte pour validation.



Fiche descriptive de projet N° 22-7

Enjeu :	2-Faciliter la mise en œuvre d'une offre de transport complémentaire
Axe :	2.2 - Promouvoir la mobilité douce notamment par le maillage cyclable du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'une piste cyclable de desserte économique	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach	
<u>Localisation du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach	
<u>Description du projet :</u>	<p>L'objectif du projet est la création d'une piste cyclable de desserte économique, permettant aux salariés des entreprises industrielles rhénanes de se rendre sur leur lieu de travail en toute sécurité. Cette piste sera réalisée en site propre, sur le bas-côté de la RD 52, côté Ouest et aura une longueur de 5,5 km. Le franchissement du pont à hauteur de Biesheim se fera par la réalisation d'un ouvrage spécifique.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà	
<u>Public visé :</u>	Population locale et salariés	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 300 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 300 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	390 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		910 000 €	70,0%
Département du Haut-Rhin		390 000 €	30,0%
TOTAL PROJET		HT	1 300 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Création d'une connexion cyclable entre les populations et leur lieu de travail.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la piste

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Si l'itinéraire cyclable longe ou traverse une route départementale, le Maître d'Ouvrage devra, préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Fiche descriptive de projet N° 22-8

Enjeu :	2-Faciliter la mise en œuvre d'une offre de transport complémentaire
Axe :	2.2 - Promouvoir la mobilité douce notamment par le maillage cyclable du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'une piste cyclable à enjeu touristique départemental	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach	
<u>Localisation du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach	
<u>Description du projet :</u>	<p>L'objectif du projet est la création d'une piste cyclable transversale et transfrontalière reliant Breisach am Rhein à Colmar en passant par le territoire du Pays de Brisach, en réalisant un tronçon de piste entre Wolfgantzen et Sundhoffen. Cette piste sera réalisée en site propre sur le bas-côté, le long de la Route d'Appenwihr (D1 et D13) sur une longueur de 6 km.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et transfrontalière	
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes, notamment cyclotouristes européens	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	900 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	900 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	270 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		270 000 €	30,0%
FEADER		360 000 €	40,0%
Département du Haut-Rhin		270 000 €	30,0%
TOTAL PROJET		HT	900 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Création d'une connexion cyclable entre la France et l'Allemagne
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la piste

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Si l'itinéraire cyclable longe ou traverse une route départementale, le Maître d'Ouvrage devra, préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.</p> <p>Si éventuellement la subvention FEADER devait être revue à la baisse par rapport au montant initial prévu (40 %, soit 360 000 € de subvention), la subvention départementale pourrait être portée à 40%, soit 360 000 €, sans toutefois que celle-ci ne dépasse la part du maître d'ouvrage et que la part du maître d'ouvrage reste au moins égale à 30 % du montant total du projet.</p>



Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.1 - Encourager la qualification de l'offre culturelle du territoire
Etape :	initial

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Soutien aux structures d'enseignement artistique	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Structures d'enseignement artistique	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoire de vie	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013 / 2017 a acté le principe et les modalités du soutien du Département apporté aux structures d'enseignement artistique : école de musique, de danse et de théâtre. Le soutien départemental à ces structures s'inscrit désormais dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019. Une enveloppe financière est réservée pour les subventions versées à ces structures, dont les modalités sont précisées dans le cadre du Schéma intégré au vade-mecum de la politique du développement culturel.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire de vie	
<u>Public visé :</u>	
Population du territoire	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage :	2014
▶ date de fin :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	annuellement

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 € de subvention départementale au total, déterminée et versée selon les modalités fixées dans le Schéma intégré au vade-mecum de la politique du développement culturel
▶ Taux d'intervention :	
▶ Montant de la subvention :	

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Département du Haut-Rhin	300 000 €	

EVALUATION

Objectif du projet :
Soutien aux structures d'enseignement artistique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
selon le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013 / 2017

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'octroi et de versement des subventions accordées aux structures d'enseignement artistique sont précisées dans le schéma intégré au vade-mecum de la politique du développement culturel.



Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.1 - Encourager la qualification de l'offre culturelle du territoire
Etape :	initial

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Soutien aux structures culturelles à rayonnement territorial
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Lieux de diffusion et opérateurs culturels à rayonnement territorial
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire de vie
<u>Description du projet :</u>	<p>Le Département soutient les lieux de diffusion et opérateurs culturels. Le soutien aux structures à rayonnement territorial s'inscrit désormais dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 (le soutien aux structures à rayonnement départemental restant géré hors Contrat de Territoire de Vie). Une enveloppe financière est réservée pour les subventions versées à ces structures, dont les modalités sont précisées dans le cadre du vade-mecum de la politique du développement culturel. Une structure est concernée sur le Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried : le Centre de Ressources Musiques Actuelles de Colmar, co-animé par le Grillen (Ville de Colmar) et Hiéro Colmar.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de vie
<u>Public visé :</u>	Acteurs du secteur des musiques actuelles et tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage : 2014 ▶ date de fin : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : annuellement

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	
▶ Taux d'intervention :	105 000 €, selon les modalités fixées dans le vade-mecum de la politique du développement culturel
▶ Montant de la subvention :	

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Département du Haut-Rhin (35 000 € / par an)	105 000 €	

EVALUATION

Objectif du projet :
Soutien aux lieux de diffusion et opérateurs culturels à rayonnement territorial
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
cf indicateurs précisés dans la convention qui lie le Département à la structure concernée

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'octroi et de versement des subventions accordées aux structures culturelles à rayonnement territorial sont précisées dans le vade-mecum de la politique du développement culturel.



Fiche descriptive de projet N° 31-4

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.1 - Encourager la qualification de l'offre culturelle du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Diagnostic complet du bâtiment du Conservatoire à rayonnement départemental	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de COLMAR	
<u>Localisation du projet :</u>	COLMAR	
<u>Description du projet :</u>	<p>La Ville de Colmar souhaite réaliser une étude sur le bâtiment du Conservatoire, situé 8 rue Chauffour à Colmar (classé Monument Historique) en vue d'une restructuration éventuelle. Cette étude portera sur plusieurs points : capacité portante des combles, électricité, sanitaires, sécurité et accessibilité.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Départementale	
<u>Public visé :</u>	Usagers et grand public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	25 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	25 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	5 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		20 000 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		5 000 €	20,0%
TOTAL PROJET		HT	25 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Chiffrer la réhabilitation du bâtiment afin d'estimer la pertinence de travaux permettant au Conservatoire devenu exigü d'assurer ses missions et d'en faire un équipement fonctionnel, attractif, sécurisé, accessible et éco-responsable.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Résultat de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 31-5

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.1 - Encourager la qualification de l'offre culturelle du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réfection de toiture et amélioration d'accessibilité de l'Espace Culturel Saint Grégoire	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	
<u>Localisation du projet :</u>	MUNSTER	
<u>Description du projet :</u>	<p>L'espace culturel Saint-Grégoire est la salle de ciné-théâtre de la vallée de Munster. Située au coeur de la ville de Munster, elle participe au développement et au dynamisme culturels du territoire. La salle dispose de 247 places assises.</p> <p>Le projet porte sur deux grands volets de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réfection de la toiture dans le respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, le bâtiment étant dans le périmètre de protection de l'église ; - l'amélioration des conditions d'accessibilité pour les personnes handicapées. 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Intercommunale voire régionale	
<u>Public visé :</u>	Habitant de la Vallée de Munster et au-delà	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2015
	▶ date de fin des travaux :	2015
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	181 603 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	181 603 €
▶ Taux d'intervention :	32,5%
▶ Montant de la subvention :	59 021 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		59 021 €	32,5%
CNC		63 561 €	35,0%
Département du Haut-Rhin		59 021 €	32,5%
TOTAL PROJET		HT	181 603 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Poursuivre le suivi régulier et rigoureux de la maintenance du bâtiment et veiller à maintenir un équipement performant.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 31-6

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.1 - Encourager la qualification de l'offre culturelle du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Acquisition d'un projecteur de cinéma numérique
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays du Ried Brun
<u>Localisation du projet :</u>	MUNTZENHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes du Pays du Ried Brun (CCPRB) proposait à l'espace Ried Brun à Muntzenheim des séances de cinéma. Ce service a été stoppé il y a quelques mois car le fournisseur de films (la Coopérative Régionale de Cinéma Culturel) est passé à la source numérique. Afin de pouvoir relancer les séances de cinéma, la CCPRB souhaite acquérir un projecteur numérique et changer l'écran actuellement en place qui ne permet pas de profiter de la qualité numérique.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes
<u>Public visé :</u>	Public de l'Espace Ried Brun
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	85 841 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	85 841 €
▶ Taux d'intervention :	40,0%
▶ Montant de la subvention :	34 336 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		34 336 €	40,0%
Région Alsace		17 168 €	20,0%
Département du Haut-Rhin		34 336 €	40,0%
TOTAL PROJET		HT	85 841 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Poursuivre un service à la population.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Fréquentation des séances de cinéma</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 32-1

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.2 - Mettre en valeur le patrimoine du territoire
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Pôle muséographique dans la Maison d'Accueil des Rédemptoristes	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association Auxiliaire de l'Est	
<u>Localisation du projet :</u>	Trois-Epis	
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans le cadre de la réhabilitation globale de la Maison d'Accueil des Rédemptoristes, l'association Auxiliaire de l'Est envisage de réaménager la partie du bâtiment dédiée à la muséographie concernant le patrimoine religieux lié à l'histoire du pèlerinage des Trois-Epis. Les travaux envisagés porteront sur des travaux de reprise de la structure du bâtiment, la démolition partielle du bâti existant, la redistribution de l'ensemble afin que la nouvelle organisation puisse répondre aux besoins de l'accueil de groupes ainsi que la restauration éventuelle de certaines pièces du musée, leur mise sous protection et éclairage scénographique des pièces maîtresses.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà	
<u>Public visé :</u>	Pèlerins et touristes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2013
	▶ date de fin des travaux :	2014
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	480 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	480 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	96 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		384 000 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		96 000 €	20,0%
TOTAL PROJET		TTC	480 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>L'objectif de ce projet est de mettre en valeur le patrimoine religieux possédé par l'Association Auxiliaire de l'Est dans le cadre d'un développement global de la Maison d'Accueil des Pères Rédemptoristes.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Fréquentation du pôle muséographique, conservation du patrimoine concerné par le projet</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 32-2

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.2 - Mettre en valeur le patrimoine du territoire
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation de la Chapelle des Trois-Epis	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association Auxiliaire de l'Est	
<u>Localisation du projet :</u>	Trois-Epis	
<u>Description du projet :</u>	<p>L'association Auxiliaire de l'Est envisage de rénover la Chapelle des Trois-Epis, qui est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Les travaux envisagés portent sur la mise aux normes électrique, la rénovation du chauffage, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la rénovation des peintures intérieures, la restauration de l'autel et la réparation des vitraux.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà	
<u>Public visé :</u>	Pèlerins et touristes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	470 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	470 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	94 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		376 000 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		94 000 €	20,0%
TOTAL PROJET		TTC	470 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>L'objectif de ce projet est de réhabiliter la Chapelle ; cette réhabilitation est réalisée dans le cadre d'un projet de développement global, dans lequel s'inscrit également la rénovation de la Maison d'Accueil des Pères Rédemptoristes.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation et conservation de la Chapelle

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 32-3

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.2 - Mettre en valeur le patrimoine du territoire
Etape :	Initiale, modifié en révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'un musée de l'Ambulance Alpine et d'un sentier de mémoire	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	
<u>Localisation du projet :</u>	MITTLACH	
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans le cadre de l'accentuation de la dynamique touristique liée au patrimoine de mémoire et pour faire suite aux deux sentiers de mémoire déjà existants sur le territoire (Hohrodberg-Linge et Reichackerkopf-Gaschney), la Communauté de Communes de la Vallée de Munster envisage de créer un musée de l'Ambulance Alpine à Mittlach, seul vestige français d'envergure sur tout le Massif Vosgien (reconstitution en l'état des locaux à l'époque de la Première Guerre Mondiale et construction d'un abri muséographique avec maîtrise d'oeuvre). Elle souhaite par ailleurs créer un 3ème sentier de mémoire (Mittlach - Metzeral - Sondernach).</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Interrégionale	
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2014
	▶ date de fin des travaux :	2015
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	257 340 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	257 340 €
▶ Taux d'intervention :	19,8%
▶ Montant de la subvention :	51 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		92 740 €	36,0%
Département du Haut-Rhin		51 000 €	19,8%
Etat (PER)		39 600 €	15,4%
Conseil Régional		50 000 €	19,4%
Commune de Mittlach		20 000 €	7,8%
Fondation du patrimoine		4 000 €	1,6%
TOTAL PROJET		HT	257 340 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale Tourisme de Mémoire 1914 - 1918. Il a pour objectif de valoriser le patrimoine militaire de la Vallée de Munster et de préparer la commémoration des batailles de montagne (2015) dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du Musée et du sentier

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 32-4

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.2 - Mettre en valeur le patrimoine du territoire
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Restauration de l'orgue Callinet

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Commune de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

Localisation du projet :
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

Description du projet :
<p>L'orgue Callinet de l'Eglise Saint Barthélémy de Sainte-Croix-en-Plaine, datant de 1839, est selon les experts, l'un des plus beaux orgues conservés d'Alsace. Il est l'un des seuls de la région colmarienne dont le buffet et la partie instrumentale soient classés monuments historiques.</p> <p>La Commune, qui est propriétaire de l'instrument depuis 1838, envisage la restauration complète de l'instrument. En effet, si l'harmonie de l'orgue est encore très belle, elle est parfois inégale, et l'accord général est déficient.</p> <p>Les travaux prévus concernent une restitution à l'état d'origine de 1838 avec démontage de l'instrument et restauration complète en profondeur pour un montant total de 330 700 € HT.</p> <p>Les axes importants de ces travaux portent sur la restauration du buffet, le remplacement des sommiers, la restauration des tuyaux d'orgue et la restauration de la mécanique des jeux et des notes.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Départementale

Public visé :
Tout public - mélomanes

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	330 700 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	330 700 €
▶ Taux d'intervention :	15,1%
▶ Montant de la subvention :	50 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		280 700 €	84,9%
Département du Haut-Rhin		50 000 €	15,1%
TOTAL PROJET		HT	330 700 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>L'objectif du projet est la restauration et la conservation de cet orgue classé.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Conservation de l'orgue, fréquentation de l'Eglise</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 32-5

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.2 - Mettre en valeur le patrimoine du territoire
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Restauration de la Chapelle Saint Georges	
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Commune d'URSCHENHEIM	
Localisation du projet :	URSCHENHEIM	
Description du projet :	<p>La construction de la chapelle, située à la base du clocher de l'Eglise Saint-Georges d'Urschenheim, remonte au XIIème siècle. Cet édifice de style roman est classé Monument Historique depuis 1895. La commune souhaite entreprendre d'importants travaux de restauration qui portent sur les lots suivants : échafaudage, maçonnerie, pierre de taille, réseau de drainage, restauration des parements en grès et en maçonnerie, restauration du sol intérieur, sauvegarde et restauration des décors, restauration des vitraux, travaux d'électricité.</p> <p>Le coût total de l'opération a été estimé à 183 460 € HT</p>	
Aire géographique de rayonnement du projet :	Locale et au-delà	
Public visé :	Tout public - mélomanes	
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	183 460 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	183 460 €
▶ Taux d'intervention :	15,0%
▶ Montant de la subvention :	27 519 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		155 941 €	85,0%
Département du Haut-Rhin		27 519 €	15,0%
TOTAL PROJET		HT	183 460 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>L'objectif du projet est la restauration et la conservation de cette Chapelle.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Conservation et fréquentation de la Chapelle</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 32-6

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.2 - Mettre en valeur le patrimoine du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude et travaux sur la Collégiale Saint Martin
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de COLMAR
<u>Localisation du projet :</u>	COLMAR
<u>Description du projet :</u>	<p>La Collégiale Saint Martin est un édifice classé au titre des Monuments Historiques datant du 13ème siècle. La Ville de Colmar souhaite mettre en conformité l'installation de protection contre la foudre ; par ailleurs, elle envisage également de réaliser un relevé complet en trois dimensions du bâtiment, qui sera mis en parallèle avec une photogrammétrie précise. Cette étude aboutira ensuite à un diagnostic précis de toutes les pathologies du bâtiment et permettra la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux, établi notamment en fonction du degré d'urgence des travaux à réaliser.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà
<u>Public visé :</u>	Paroissiens, visiteurs et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	94 271 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	94 271 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	18 854 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		75 417 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		18 854 €	20,0%
TOTAL PROJET		94 271 €	100,0%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>L'objectif du projet est la conservation, la mise en conformité et la restauration de ce bâtiment.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Résultat de l'étude, mise en conformité du bâtiment</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 32-7

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.2 - Mettre en valeur le patrimoine du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux de mise en conformité de la Synagogue et de la Maison Communautaire	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Consistoire Israélite du Haut-Rhin	
<u>Localisation du projet :</u>	COLMAR	
<u>Description du projet :</u>	<p>Construite de 1839 à 1842 sur l'emplacement d'une ancienne ferme, la synagogue de Colmar est le siège du Consistoire israélite et du grand Rabinat du Haut-Rhin et est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 11 juillet 1984.</p> <p>Le projet porte sur la mise en conformité de la synagogue et de la maison communautaire attenante. Les principaux travaux consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - désamianter + travaux de gros œuvre - remplacer les menuiseries intérieures bois - remplacer les menuiseries extérieures en PVC - installer des ascenseurs - restaurer l'électricité - crépir les façades extérieures et changer les revêtements de sol 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà	
<u>Public visé :</u>	Communauté juive locale et autre public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 039 500 €	TTC	Investissement
-------------------------------	--------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 039 500 €
▶ Taux d'intervention :	19,0%
▶ Montant de la subvention :	197 505 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		468 342 €	45,1%
Département du Haut-Rhin		197 505 €	19,0%
Ville de Colmar		207 900 €	20,0%
Réserves parlementaires		51 975 €	5,0%
Ministère de l'Intérieur		51 975 €	5,0%
DRAC		61 803 €	5,9%
TOTAL PROJET		TTC	1 039 500 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Mettre en valeur et rendre accessible à tous un élément central du patrimoine colmarien et haut-rhinois.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Accessibilité du bâtiment, fréquentation</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 32-8

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.2 - Mettre en valeur le patrimoine du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Valorisation du site de l'Altmattkopf	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de MUHLBACH-sur-MUNSTER	
<u>Localisation du projet :</u>	MUHLBACH-sur-MUNSTER	
<u>Description du projet :</u>	<p>L'Altmattkopf domine la haute vallée de Munster et permet une vue directe sur Munster et la vallée vers Colmar. Durant la 1ère moitié de 1915, ce lieu a été le théâtre de nombreux combats opposant les Français et les Allemands.</p> <p>La Commune de Muhlbach souhaite aujourd'hui valoriser ce lieu de mémoire avec la mise en place d'une stèle, d'une table d'orientation et de panneaux d'information illustrant la violence de ces combats. Ce projet sera le complément des aménagements envisagés par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster dans le cadre de la promotion du tourisme de mémoire (sentier de mémoire Mittlach / Metzeral, Musée de l'Ambulance Alpine).</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà	
<u>Public visé :</u>	Locale et touristique	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	23 325 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	23 325 €	
▶ Taux d'intervention :	25,0%	
▶ Montant de la subvention :	5 831 €	

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		5 831 €	25,0%
Département du Haut-Rhin		5 831 €	25,0%
Région Alsace		9 330 €	40,0%
Communauté de Communes de la Vallée de Munster		2 333 €	10,0%
TOTAL PROJET		HT	23 325 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Valorisation d'un lieu de mémoire dans le cadre d'un projet global en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 32-9

Enjeu :	3. Favoriser le développement d'un territoire d'excellence dans le champ culturel et patrimonial
Axe :	3.2 - Mettre en valeur le patrimoine du territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation de la toiture du bâtiment de l'Ancien Moulin de l'Abbaye
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de MUNSTER
<u>Localisation du projet :</u>	MUNSTER
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à rénover la toiture d'un bâtiment dans lequel est abrité le dégrilleur d'une installation électrique exploitée par une société privée ADEV. Ce bâtiment est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, reconnu comme étant l'ancien moulin de l'abbaye bénédictine Saint-Grégoire.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale
<u>Public visé :</u>	Locale et touristique
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	13 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	13 000 €
▶ Taux d'intervention :	22,0%
▶ Montant de la subvention :	2 860 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		9 490 €	73,0%
Département du Haut-Rhin		2 860 €	22,0%
DRAC		650 €	5,0%
TOTAL PROJET		HT	13 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Valorisation du patrimoine munstérien en lien avec les ruines de l'ancienne Abbaye Bénédictine.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Conservation du bâtiment</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 41-1

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Requalification de la friche "Pile d'Alsace"
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de BREITENBACH
<u>Localisation du projet :</u>	BREITENBACH
<u>Description du projet :</u>	<p>Le site industriel "Pile d'Alsace" a cessé son activité en 2005. La commune a acquis la friche après dépollution en 2009, en vue d'y créer un hôtel d'entreprises. Dans cet objectif, elle envisage de réaliser des travaux sur la partie Sud du site : découpage des surfaces en lots, création d'ouvertures en façade type portes sectionnelles, création des réseaux, isolation, chauffage, travaux d'étanchéité sur toiture. Les travaux portent sur 2 000 m² et des travaux ont déjà été réalisés (non pris en compte dans la présente fiche) sur 1 150 m².</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà
<u>Public visé :</u>	Artisans, entreprises
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	250 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	250 000 €
▶ Taux d'intervention :	selon critères politique hôtels d'entreprises
▶ Montant de la subvention :	50 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		200 000 €	*
Département du Haut-Rhin		50 000 €	*
TOTAL PROJET		HT	250 000 €
			100,0%

* selon critères politique hôtels d'entreprises

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Permettre à des jeunes entreprises de s'installer ou offrir à des entreprises existantes qui se trouvent à l'étroit au cœur des villages de s'étendre ou de s'implanter.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Occupation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Ce projet d'inscrit dans le cadre de la politique en faveur des hôtels d'entreprises.</p>



Fiche descriptive de projet N° 41-2

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une zone d'activité à Horbourg-Wihr
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	HORBOURG-WIHR
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté d'Agglomération a comme compétence fondamentale et fondatrice le développement économique de son territoire. Afin de pouvoir permettre l'implantation ou le développement des entreprises, il y a lieu de faciliter leur implantation en leur offrant des possibilités de construction dans des zones d'activités conçues, réalisées et viabilisées pour cela. C'est dans ce cadre qu'il est prévu de réaliser une zone d'activités d'une surface de l'ordre de plusieurs hectares au sud – est de Horbourg-Wihr sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Colmar. Cette zone, qui comprendra plus d'une dizaine de lots, a pour vocation principale d'accueillir des PME de nature artisanale. La programmation de l'opération globale est prévue en deux tranches de travaux, qui le cas échéant, pourront être réalisées de manière concordante. Cette fiche concerne la réalisation d'une première tranche de travaux.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà
<u>Public visé :</u>	Artisans, entreprises, commerces
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 200 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 200 000 €
▶ Taux d'intervention :	15,0%
▶ Montant de la subvention :	180 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 020 000 €	85,0%
Département du Haut-Rhin		180 000 €	15,0%
TOTAL PROJET		HT	1 200 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises au sein de l'Agglomération Colmarienne et permettre le développement des entreprises en leur proposant des terrains viabilisés bien proportionnés.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Occupation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Ce projet d'inscrit dans le cadre de la politique en faveur des zones d'activité.</p>



Fiche descriptive de projet N° 41-3

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude éco-design des zones d'activité de la Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Description du projet :</u>	<p>En vue de valoriser les zones d'activités de l'agglomération colmarienne, il sera engagé une démarche de stratégie design. Elle sera orientée en direction d'une amélioration de la lisibilité, de l'image et de l'identité des zones d'activités de la CAC. Elle concernera les aspects variés tels que la signalétique, le mobilier urbain, l'intégration paysagère, l'éclairage, les économies d'énergies.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà
<u>Public visé :</u>	Entreprises et clients
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	60 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	60 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	12 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		48 000 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		12 000 €	20,0%
TOTAL PROJET		HT	60 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Favoriser le développement économique et le bien-vivre dans les zones d'activités.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Conclusions de l'étude</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 41-4

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Etude sur le devenir économique de la friche ferroviaire de l'ancienne gare de fret à Colmar

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Communauté d'Agglomération de Colmar

Localisation du projet :
Colmar

Description du projet :
<p>Au sud de la Ville de Colmar, le long de la route de Rouffach, existe le site désaffecté de l'ancienne gare ferroviaire de fret. Cette emprise, d'une superficie de l'ordre de six hectares, représente une opportunité afin d'y développer des activités économiques et ceci de manière partagée ou non avec d'autres destinations (exemple : habitat). C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération de Colmar - CAC - (pour la thématique économique) et la Ville de Colmar (pour la thématique urbaine) souhaitent travailler en synergie afin de définir quelle(s) destination(s) conviendrait(en)t le mieux à l'avenir pour ce site. Par ailleurs, cet objectif correspondrait pleinement à la philosophie de la loi dite « Grenelle deux de l'environnement ». La réhabilitation de cette friche ferroviaire permettrait de réaffecter du foncier déjà urbanisé à de nouvelles activités. Une étude urbaine et économique, à mener conjointement par la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar, permettra de déterminer les nouvelles destinations de ce site. Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par la CAC.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Locale et au-delà

Public visé :
Entreprises et clients

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	50 000 €	HT	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	40,0%
▶ Montant de la subvention :	20 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		30 000 €	60,0%
Département du Haut-Rhin		20 000 €	40,0%
TOTAL PROJET		HT	50 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>La Ville de Colmar et la CAC vont réaliser une étude urbaine et économique :</p> <ul style="list-style-type: none">• afin de trouver le scénario d'aménagement convenant le mieux à cette emprise,• en prenant en compte le milieu urbain environnant,• et en prenant en considération les besoins
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conclusions de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Ce projet d'inscrit dans le cadre de la politique en faveur des friches.</p>



Fiche descriptive de projet N° 41-5

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Centre tertiaire transfrontalier de l'Ile du Rhin : étude globale et maîtrise d'œuvre
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach
<u>Localisation du projet :</u>	Ile du Rhin à Vogelgrun
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes du Pays de Brisach a mené avec l'appui de l'Adauhr en 2012 un concours d'idées pour la valorisation de l'Ile du Rhin, avec pour objectif la conception d'un centre tertiaire transfrontalier.</p> <p>Dans la continuité du concours d'idées, une étude globale sera menée sur les volets technique, économique, juridique, urbanistique et d'insertion paysagère, ainsi que sur la maîtrise d'œuvre.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Régionale et transfrontalière
<u>Public visé :</u>	Cabinets d'étude, partenaires techniques, institutionnels économiques et financiers.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	250 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	250 000 €	
▶ Taux d'intervention :	12,5%	
▶ Montant de la subvention :	31 250 €	

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	125 000 €	50,0%
Département du Haut-Rhin	31 250 €	12,5%
Ville de Breisach	31 250 €	12,5%
Région Alsace	31 250 €	12,5%
Union Européenne fonds Interreg IV	31 250 €	12,5%
TOTAL PROJET	250 000 €	100,0%
	HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Concevoir le centre tertiaire transfrontalier en adéquation avec le site, les besoins de la population et des acteurs locaux ainsi que des visiteurs, les critères de développement durable, les attentes des investisseurs potentiels.</p> <p>Prendre en compte les diverses contraintes, définir un projet architectural et paysager à la hauteur de ce site remarquable</p> <p>Etablir le programme de maîtrise d'œuvre, le phasage et le plan de financement ainsi que le montage immobilier.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conclusions de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 41-6

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale, modifié en révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services (OCM) du Pays de Brisach
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach
<u>Localisation du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes du Pays de Brisach a commandé en 2012 une étude préalable en vue du lancement d'une Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services (OCM). Le dossier a été déposé auprès des services de l'Etat et est actuellement encore en attente d'une réponse.</p> <p>Le montant des actions concernées par cette première tranche faisant l'objet de la présente fiche se monte à 587 051 euros et la subvention sollicitée auprès du Département s'élève à 26 354 €.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach
<u>Public visé :</u>	Commerçants, artisans, entreprises de services
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	587 051 €	HT/TTC	Investissement/Fonctionnement
-------------------------------	------------------	--------	-------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	587 051 €
▶ Taux d'intervention :	4,5%
▶ Montant de la subvention :	26 354 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	136 223 €	23,2%
Département du Haut-Rhin	26 354 €	4,5%
Entreprises	339 960 €	57,9%
CABRI (Fédération Commerçants et Artisans)	22 680 €	3,9%
Région Alsace	61 834 €	10,5%
TOTAL PROJET HT / TTC	587 051 €	100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>L'OCM doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale du Pays de Brisach pour contribuer à la pérennité du tissu économique et de l'animation locale et pour lutter contre l'évasion commerciale</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de dossiers déposés par les entreprises, nombre de dossiers validés par le Comité de Pilotage, nombre de dossiers menés à bien avec production de factures.

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La participation départementale est conditionnée à la participation préalable de l'Etat ou son autorisation pour la mise en œuvre de cette première tranche.</p>



Fiche descriptive de projet N° 41-7

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'un multiservices
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de MUHLBACH-sur-MUNSTER
<u>Localisation du projet :</u>	MUHLBACH-sur-MUNSTER
<u>Description du projet :</u>	<p>L'objectif du projet, qui vise à maintenir le dernier commerce rural, est d'offrir de nouveaux locaux plus adaptés à la boulangerie du village qui assure également des services complémentaires (épicerie, journaux, point poste,...). De nouveaux services y seront par ailleurs ajoutés : salon de thé, espace dédiés à l'accueil de groupes ainsi qu'un laboratoire de fabrication qui est actuellement localisé dans une autre commune (Mittlach).</p> <p>Le montage envisagé est le suivant : la commune, propriétaire d'un terrain situé sur la rue centrale du village, assure la construction du bâtiment et du parking et les exploitants réalisent les autres aménagements. Un loyer sera demandé par la commune aux exploitants. Le projet devrait permettre de maintenir les 6 emplois actuels et en créer 1 ou 2 supplémentaires.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	779 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	779 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	155 800 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		233 600 €	30,0%	
Département du Haut-Rhin		155 800 €	20,0%	
Région Alsace		194 800 €	25,0%	
Etat		194 800 €	25,0%	
TOTAL PROJET		HT	779 000 €	100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet doit permettre de maintenir et développer le dernier commerce actuellement en place dans la commune de MUHLBACH-sur-MUNSTER.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de clients

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 41-8

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une zone d'activité à Horbourg-Wihr (tranche 2)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	HORBOURG-WIHR
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté d'Agglomération a comme compétence fondamentale et fondatrice le développement économique de son territoire. Afin de pouvoir permettre l'implantation ou le développement des entreprises, il y a lieu de faciliter leur implantation en leur offrant des possibilités de construction dans des zones d'activités conçues, réalisées et viabilisées pour cela. C'est dans ce cadre qu'il est prévu de réaliser une zone d'activités d'une surface de l'ordre de plusieurs hectares au sud – est de Horbourg-Wihr sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Colmar. Cette zone, qui comprendra plus d'une dizaine de lots, a pour vocation principale d'accueillir des PME de nature artisanale. La programmation de l'opération globale est prévue en deux tranches de travaux, qui le cas échéant, pourront être réalisées de manière concordante. Cette fiche concerne la réalisation d'une deuxième tranche de travaux, en complément de la première.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération et au-delà
<u>Public visé :</u>	Accueil principalement de PME de nature artisanale
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 800 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 800 000 €
▶ Taux d'intervention :	15,0%
▶ Montant de la subvention :	270 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 530 000 €	85,0%
Département du Haut-Rhin		270 000 €	15,0%
TOTAL PROJET		HT	1 800 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises au sein de l'Agglomération Colmarienne et permettre le développement des entreprises en leur proposant des terrains viabilisés bien proportionnés.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Occupation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur des zones d'activité.</p>



Fiche descriptive de projet N° 41-9

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement de la zone d'activité du Biopôle à Colmar (tranche 1)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	COLMAR
<u>Description du projet :</u>	<p>Le site du Biopôle constitue un pôle de compétences reconnu sur les 2 domaines d'activité stratégique que constituent la santé de la vigne / qualité du vin et les performances agronomiques et environnement. Afin de favoriser le développement de ce site et notamment l'implantation et le développement d'entreprises à haute valeur ajoutée, il est prévu de procéder à une extension de la zone d'activités dite du Biopôle. Cette extension a vocation à accueillir prioritairement des Entreprises de Taille Intermédiaire et des Petites et Moyennes Entreprises oeuvrant dans les domaines de la production et / ou des services aux entreprises. Cette fiche concerne la réalisation d'une première tranche de travaux.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération
<u>Public visé :</u>	Entreprises
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 000 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15,0%
▶ Montant de la subvention :	300 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 700 000 €	85,0%
Département du Haut-Rhin		300 000 €	15,0%
TOTAL PROJET		HT	2 000 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises au sein de l'Agglomération Colmarienne et permettre le développement des entreprises en leur proposant des terrains viabilisés bien proportionnés.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Occupation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les dépenses d'acquisition foncière ne sont pas prises en compte. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur des zones d'activité.</p>



Fiche descriptive de projet N° 41-10

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réhabilitation et aménagement de la friche ferroviaire de l'ancienne gare de fret à Colmar
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	Colmar
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) a inscrit, dans le cadre de la programmation initiale du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019, un projet d'étude sur ce site, dont les conclusions devraient être connues mi 2015. Sur cette base, un programme d'aménagement sera lancé, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la CAC pour les travaux d'infrastructures et / ou de bâtiments, en vue de la commercialisation.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération
<u>Public visé :</u>	Petites et Moyennes Entreprises
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 500 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 500 000 €
▶ Taux d'intervention :	15,0%
▶ Montant de la subvention :	225 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 275 000 €	85,0%
Département du Haut-Rhin		225 000 €	15,0%
TOTAL PROJET		HT	1 500 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet vise à la requalification notamment économique d'une friche ferroviaire en attirant des entreprises à fort potentiel dans des domaines variés.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Occupation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur des friches.</p>



Fiche descriptive de projet N° 41-11

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une pépinière d'entreprises quartier Europe à Colmar
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	Colmar
<u>Description du projet :</u>	<p>En 2015, il est prévu le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour évaluer la pertinence d'une offre globale en matière d'immobilier d'entreprises à l'échelle de l'agglomération en fonction de l'analyse du marché et des besoins et prévoyant la réalisation sur le quartier Europe d'un outil immobilier à destination des jeunes entreprises de type pépinière. Le projet prévoit à terme un équipement de ce type dont l'étude sus-mentionnée déterminera le positionnement (pépinière généraliste ou spécialisée), le dimensionnement et l'offre de services qui lui sera associée.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération
<u>Public visé :</u>	Entreprises en phase de création
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	3 000 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	3 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	30,0%
▶ Montant de la subvention :	900 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 800 000 €	60,0%
Département du Haut-Rhin		900 000 €	30,0%
Région Alsace		300 000 €	10,0%
TOTAL PROJET		HT	3 000 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Accompagner et soutenir la création d'entreprises à l'échelle de l'agglomération par la création d'un outil dédié.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Conclusions de l'étude dans un 1er temps puis nature de l'offre</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur des pépinières d'entreprises.</p>



Fiche descriptive de projet N° 41-12

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Etude et mise en place d'une filière bois "Vallée de Munster"
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Localisation du projet :	MUNSTER
Description du projet :	<p>En 2012, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM) a élaboré son premier Schéma de Développement Economique. L'orientation générale de ce projet consiste en la valorisation des ressources locales par la création de filières spécifiques et organisées. Parmi celles-ci, est envisagé de créer une filière bois énergie propre à la Vallée de Munster. Son objectif est de pouvoir fournir les différents équipements collectifs ou individuels mis en oeuvre par les privés ou les collectivités locales.</p> <p>Jusqu'à aujourd'hui, ces chaufferies étaient, pour partie, alimentées par du bois transformé par "ONF Energie Bois" sur la plateforme de Munster. Le départ de cette entreprise de la Vallée de Munster et la libération d'un site de 1,6 ha constituent une opportunité que souhaite saisir la CCVM.</p> <p>C'est aussi l'occasion pour l'ensemble des communes du territoire de valoriser les friches forestières non exploitées jusqu'ici.</p> <p>La reprise de cette plateforme, en lien étroit avec la Ville de Munster, propriétaire du terrain, doit s'accompagner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une étude d'assistance permettant d'identifier les ressources et les besoins ; - de la remise en état du site ; - de l'acquisition et de l'installation de l'ancienne balance d'ONF Energie Vie.
Aire géographique de rayonnement du projet :	Locale et au-delà
Public visé :	Entreprises et clients

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	60 000 €	HT/TTC	Fonctionnement/Investissement
-------------------------------	-----------------	--------	-------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	60 000 € (dont 50 000 € en inv et 10 000 € en fonct)
▶ Taux d'intervention :	30,0%
▶ Montant de la subvention :	15 000 € en inv et 3 000 € en fonct

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	18 000 €	30,0%
Département du Haut-Rhin	18 000 €	30,0%
Région Alsace	24 000 €	40,0%
TOTAL PROJET HT / TTC	60 000 €	100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Autonomisation de la ressource forestière à l'échelle locale, exploitation des friches forestières, augmentation du nombre de chaufferies bois dans la vallée, optimisation financière des produits liés aux forêts communales.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Tonnage de plaquettes bois produites sur le site, fidélisation de la clientèle.

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 41-13

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services (OCM) de la Vallée de Munster
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
<u>Localisation du projet :</u>	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM) a réalisé en 2013 une étude préalable en vue du lancement d'une Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services (OCM). Suite aux conclusions de l'étude, la CCVM souhaite engager le programme d'actions qui en découle.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
<u>Public visé :</u>	Commerçants, artisans, population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2018 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2018

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 298 118 €	HT/TTC	Investissement/Fonctionnement
-------------------------------	--------------------	--------	-------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 298 118 €
▶ Taux d'intervention :	4,6%
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	70 900 €	5,5%
Département du Haut-Rhin	60 000 €	4,6%
Entreprises	840 000 €	64,7%
GREGO (Fédération Commerçants et Artisans)	36 319 €	2,8%
Région Alsace	132 264 €	10,2%
FISAC	158 635 €	12,2%
TOTAL PROJET HT / TTC	1 298 118 €	100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>L'OCM doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale de la Vallée de Munster pour contribuer à la pérennité du tissu économique et de l'animation locale.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de dossiers déposés par les entreprises, nombre de dossiers validés par le Comité de Pilotage, nombre de dossiers menés à bien avec production de factures.

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La participation départementale est conditionnée à la participation préalable de l'Etat ou son autorisation pour la mise en œuvre de ces actions.</p>



Fiche descriptive de projet N° 41-14

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'une zone d'activités
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de MUNTZENHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	MUNTZENHEIM
<u>Description du projet :</u>	L'objectif du projet est l'aménagement d'une zone d'activités. Elle a vocation à accueillir des entreprises, dont certaines implantées au sein du village.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune et au-delà
<u>Public visé :</u>	PME, artisans, professionnels de santé...
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 052 355 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	276 355 €
▶ Taux d'intervention :	30,0%
▶ Montant de la subvention :	82 907 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		193 449 €	85,0%
Département du Haut-Rhin		82 907 €	15,0%
TOTAL PROJET		HT	276 355 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Faciliter l'implantation d'entreprises.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Occupation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 41-15

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Approfondissement du volet économique du SCoT : analyse de la faisabilité des zones d'activités économiques
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges
<u>Localisation du projet :</u>	Périmètre du SCoT
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Colmar Rhin Vosges, les élus souhaitent approfondir le volet économique du diagnostic du SCoT et notamment la chapitre concernant les zones d'activités. Pour ce faire, le Syndicat Mixte souhaite évaluer le potentiel des zones d'activités inscrites dans les documents d'urbanisme locaux en vigueur dans les 60 communes du territoire et les qualifier en fonction d'une approche multicritère objective (environnement, patrimoine,...).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Périmètre du SCoT
<u>Public visé :</u>	Elus du SCoT
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	14 965 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	14 965 €
▶ Taux d'intervention :	30,0%
▶ Montant de la subvention :	4 490 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		10 475 €	70,0%
Département du Haut-Rhin		4 490 €	30,0%
TOTAL PROJET		HT	14 965 € 100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Approfondir les connaissances sur le territoire et servir d'outil d'aide à la décision pour tous les élus des 60 communes.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Réalisation de la base de données des zones d'activités</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 42-1

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.2 - Soutien aux services à la population
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Agrandissement du réfectoire existant du périscolaire	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de BIESHEIM	
<u>Localisation du projet :</u>	BIESHEIM	
<u>Description du projet :</u>	<p>La salle de restauration actuelle du périscolaire étant devenue trop exigüe et ne répondant plus aux normes en vigueur, la Commune de BIESHEIM a décidé d'étendre et construire un nouveau réfectoire périscolaire pouvant accueillir 100 enfants de 6 à 13 ans. Le projet consistera à réaménager le périscolaire existant en sanitaires et entrée pour les enfants de la maternelle, réaménager le logement de fonction existant en cuisine et créer une salle à manger d'une centaine de places et une entrée pour les enfants des primaires.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale	
<u>Public visé :</u>	Elèves des écoles primaires	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2013
	▶ date de fin des travaux :	2014
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	759 607 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	759 607 €	
▶ Taux d'intervention :	5,3%	
▶ Montant de la subvention :	40 000 €	

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	379 607 €	50,0%
Département du Haut-Rhin	40 000 €	5,3%
Région Alsace	20 000 €	2,6%
Com.de Communes du Pays de Brisach	240 000 €	31,6%
Caisse d'Allocations Familiales	80 000 €	10,5%
TOTAL PROJET	HT 759 607 €	100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet doit permettre d'accueillir dans de bonnes conditions d'encadrement et de sécurité 100 enfants dans une seule et même salle de restauration.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'enfants fréquentant le périscolaire.

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 42-2

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.2 - Soutien aux services à la population
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Construction d'un site de restauration scolaire rue Billing

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Ville de COLMAR

<u>Localisation du projet :</u>
COLMAR

<u>Description du projet :</u>
<p>La Ville de COLMAR a décidé de construire un nouveau site de restauration scolaire rue Billing, qui accueillera les élèves provenant des écoles Jean Macé, Oberlin, Sainte Anne et La Fontaine. Les élèves concernés par ce projet fréquentent actuellement le site de restauration scolaire Jean Macé, qui est arrivé à saturation. 318 élèves seront concernés par ce projet. Le nouvel équipement envisagé, d'une surface de 953 m², offrira une grande fonctionnalité des locaux, une ergonomie et une sécurité optimisées, notamment en matière d'accessibilité, un confort acoustique, un éclairage naturel, un potentiel permettant le développement d'activités annexes ainsi que des espaces suffisants pour accueillir les enfants en surnombre dans d'autres cantines. Le choix retenu présente également l'avantage d'un coût des transports réduits et d'une optimisation de l'utilisation du site en raison de la proximité avec les équipements sportifs du stade, du gymnase du Ladhof et la piscine Aqualia pour accueillir, hors du temps scolaire, des activités périscolaires.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Locale

<u>Public visé :</u>
Elèves des écoles concernées

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 763 275 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 763 275 €
▶ Taux d'intervention :	19,0%
▶ Montant de la subvention :	335 022 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 428 253 €	81,0%
Département du Haut-Rhin		335 022 €	19,0%
TOTAL PROJET		HT	1 763 275 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet doit permettre d'accueillir dans les meilleures conditions des effectifs en progression constante.</p>

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'enfants fréquentant le périscolaire.

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 42-3

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.2 - Soutien aux services à la population
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation du périscolaire
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de WETTOLSHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	WETTOLSHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet prévoit le réaménagement des locaux existants de l'accueil périscolaire Quat' Saisons, situé sous l'école maternelle. Les travaux concernent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de nouveaux sanitaires, - la mise en accessibilité intérieure et extérieure du bâtiment aux personnes à mobilité réduite, - la création d'un local traiteur permettant le passage de la liaison chaude à une liaison froide, - la création d'un local de rangement sous l'escalier, - l'amélioration de l'acoustique.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale
<u>Public visé :</u>	Enfants des communes de Wettolsheim, Colmar, Eguisheim et Wintzenheim fréquentant le périscolaire
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	204 590 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	204 590 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	40 918 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		126 072 €	61,6%
Département du Haut-Rhin		40 918 €	20,0%
Caisse d'Allocations Familiales		37 600 €	18,4%
TOTAL PROJET		HT	204 590 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet doit permettre d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants fréquentant actuellement le périscolaire.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Nombre d'enfants fréquentant le périscolaire.</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et les subventions départementales en matière de périscolaire ne sont pas cumulables. Aussi, s'il s'avérait que ce dossier bénéficie de la DETR pour tout ou partie du projet, la (es) partie(s) concernée(s) sera(ont) retirée(s) de l'assiette de dépenses éligibles.</p>



Fiche descriptive de projet N° 42-4

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.2 - Soutien aux services à la population
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'un périscolaire
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de WIDENSOLEN
<u>Localisation du projet :</u>	WIDENSOLEN
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet d'intérêt intercommunal porté par la Commune de Widensolen concerne la création d'un périscolaire par :</p> <p>1- le réaménagement de bâtiments existants : les locaux de l'ancienne école maternelle actuellement utilisés pour différentes activités scolaires (peinture, bricolage, informatique...) seront transformés en salles à manger et salle d'activités,</p> <p>2- la construction neuve : création d'une cuisine satellite. Il s'agit une extension de bâtiment.</p> <p>3- le réaménagement des espaces extérieurs : la cour de l'école servira aussi à l'accueil périscolaire.</p> <p>Le coût total du projet est estimé à 286 630 € HT pour une surface d'environ 183 m².</p> <p>Le projet concerne les enfants de niveau maternelle et primaire des 3 communes du regroupement pédagogique intercommunal (RPI Durrenentzen-Urschenheim-Widensolen).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà
<u>Public visé :</u>	Enfants du RPI Durrenentzen-Urschenheim-Widensolen
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	286 360 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	286 360 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	57 272 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		229 088 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		57 272 €	20,0%
TOTAL PROJET		HT	286 360 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet doit permettre d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants fréquentant actuellement le périscolaire.</p>

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'enfants fréquentant le périscolaire.

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et les subventions départementales en matière de périscolaire ne sont pas cumulables. Aussi, s'il s'avérait que ce dossier bénéficie de la DETR pour tout ou partie du projet, la (es) partie(s) concernées sera(ont) retirée(s) de l'assiette de dépenses éligibles.</p>



Fiche descriptive de projet N° 42-5

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.2 - Soutien aux services à la population
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Création d'une maison des solidarités

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Association Espoir

<u>Localisation du projet :</u>
COLMAR

<u>Description du projet :</u>
<p>Le projet consiste en la réalisation d'un lieu d'accueil, d'échanges, de rencontres, de convivialité et de solidarité afin de permettre aux personnes de tout âge de rompre avec la solitude familiale et sociale. Il s'agit de mutualiser des compétences afin d'offrir des réponses à des besoins non pourvus sur le territoire colmarien et de recréer du lien social et de la fraternité. Le site proposera un "café solidaire", un espace public numérique, un service cravate solidaire, un salon de beauté, les permanences de quelques heures par semaine d'associations locales,.... Cette maison sera implantée dans un immeuble acquis en 2013 par l'association situé rue Roesselmann à Colmar. Les travaux consistent en la réhabilitation du bâtiment existant sur 3 niveaux et la création d'une extension.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Colmar et environs

<u>Public visé :</u>
Toute personne souffrant de solitude qui souhaite trouver de l'écoute, de la compagnie et des services élémentaires à la personne.

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2017 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	760 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

<u>Participation départementale :</u>		
▶ Base subventionnable retenue :	760 000 €	
▶ Taux d'intervention :	39,5%	
▶ Montant de la subvention :	300 000 €	

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		300 000 €	39,5%	
Département du Haut-Rhin		300 000 €	39,5%	
Mécénat		100 000 €	13,2%	
Ville de Colmar		60 000 €	7,9%	
TOTAL PROJET		TTC	760 000 €	100,0%

EVALUATION

<u>Objectif du projet :</u>
Création de liens sociaux intergénérationnels.
<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation de la structure

REMARQUES

<u>Remarques complémentaires :</u>



Fiche descriptive de projet N° 42-6

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.2 - Soutien aux services à la population
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Projet de rénovation / extension du site rue Kalb
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association Maison de la Famille
<u>Localisation du projet :</u>	COLMAR
<u>Description du projet :</u>	<p>La Maison de la Famille est un établissement qui tient une place particulière dans l'offre de mode de garde pour les enfants de 0 à 6 ans sur la Ville de Colmar.</p> <p>L'activité de cette association était essentiellement centrée sur les jardins d'enfants, accueillant des enfants de 3 à 6 ans, et offrant une possibilité de prise en charge aux familles relevant de la couronne élargie de la ville de Colmar.</p> <p>Il s'avère qu'au fil des années la demande d'accueil en jardins d'enfants a diminué, suite à l'ouverture de périscolaires dans de nombreux villages aux alentours de Colmar, alors que la demande pour l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans est toujours forte.</p> <p>C'est pourquoi l'association souhaite aujourd'hui augmenter sa capacité d'accueil pour cette tranche d'âge et restructurer les jardins d'enfants existants rue Kalb. Elle souhaite également rapatrier le site de la Rue Schlumberger sur le site Kalb, dans un souci de rationalisation. Enfin, la mise aux normes des locaux sur le plan de l'accessibilité, de même que de la cuisine qui est obsolète, est devenue incontournable.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Colmar et environs
<u>Public visé :</u>	Familles

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 525 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	--------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 525 000 €
▶ Taux d'intervention :	18,4%
▶ Montant de la subvention :	465 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations	montant	Taux	
Maître d'ouvrage	470 000 €	18,6%	
Département du Haut-Rhin	465 000 €	18,4%	
Caisse d'Allocations Familiales	1 162 000 €	46,0%	
Ville de Colmar	420 000 €	16,6%	
Enveloppe parlementaire	8 000 €	0,3%	
TOTAL PROJET	2 525 000 €	TTC	100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Répondre aux besoins en matière d'accessibilité, améliorer l'accueil des enfants et leur famille, rénover et optimiser le service cuisine, rationaliser la gestion de l'association.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de places créées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Il est prévu pour ce dossier, à titre dérogatoire, un versement unique de la subvention et non en annuités.



Fiche descriptive de projet N° 42-7

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.2 - Soutien aux services à la population
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une micro-crèche
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville d'INGERSHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	INGERSHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>La Ville d'Ingersheim souhaite construire une micro crèche de 10 places sur un terrain situé au centre de la commune, à l'arrière de la Chapelle Notre Dame de Lourdes. Le bâtiment projeté serait de type modulaire, permettant une extension en cas de besoin. La construction aura une superficie d'environ 130 m² et comprendra outre la cuisine, un espace de repos pour les bébés, un espace de repos pour les grands, une salle d'éveil avec zone repas, un espace propreté et des locaux pour le personnel. Le projet prévoit en outre le déplacement de l'aire de jeux existante, la réalisation de 15 places de stationnement et la création d'une voirie de jonction entre la rue Saint Michel et la rue Gillet.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune
<u>Public visé :</u>	Enfants de 3 mois à 3 ans
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	500 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	500 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		310 000 €	62,0%
Département du Haut-Rhin		100 000 €	20,0%
Caisse d'Allocations Familiales		90 000 €	18,0%
TOTAL PROJET		HT	500 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Répondre aux besoins identifiés lors d'une enquête réalisée, avec le concours de la CAF et de la PMI, auprès des parents d'enfants âgés de moins de 3 ans</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Taux de fréquentation de la structure

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 42-8

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.2 - Soutien aux services à la population
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'un périscolaire
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de JEBSHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	JEBSHEIM
<u>Description du projet :</u>	Le projet consiste en l'aménagement de nouveaux locaux pour le périscolaire, les anciens étant devenus trop exigus.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune
<u>Public visé :</u>	Enfants
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	664 200 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	664 200 €
▶ Taux d'intervention :	10,0%
▶ Montant de la subvention :	66 420 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	259 600 €	39,1%
Département du Haut-Rhin	66 420 €	10,0%
Caisse d'Allocations Familiales	166 000 €	25,0%
DETR	132 800 €	20,0%
Région Alsace	39 300 €	5,9%
TOTAL PROJET	HT 664 200 €	100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Répondre à l'augmentation des besoins en matière d'accueil périscolaire des enfants.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Taux de fréquentation de la structure

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et les subventions départementales en matière de périscolaire ne sont pas cumulables. Aussi, s'il s'avérait que ce dossier bénéficie de la DETR pour tout ou partie du projet, la (es) partie(s) concernées sera(ont) retirée(s) de l'assiette de dépenses éligibles.</p>



Fiche descriptive de projet N° 42-9

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.2 - Soutien aux services à la population
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	
Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles et mise en accessibilité, réhabilitation et extension de la mairie	
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	
Commune de WETTOLSHEIM	
Localisation du projet :	
WETTOLSHEIM	
Description du projet :	
<p>L'opération comporte 4 aspects principaux : la création d'un accueil petite enfance de 120 m2 dans l'extension acquise par la commune au 2, rue du Château ; l'accessibilité interne des locaux de la mairie (notamment de la salle publique et de la salle d'honneur située à l'étage) ; la mise en conformité par rapport aux règles de sécurité des ERP de catégorie 5 ; la performance énergétique du bâtiment par l'isolation des combles et le remplacement des fenêtres.</p>	
Aire géographique de rayonnement du projet :	
Commune	
Public visé :	
Population locale et familles	
Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 385 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 385 000 €
▶ Taux d'intervention :	14,0%
▶ Montant de la subvention :	193 900 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 141 100 €	82,4%
Département du Haut-Rhin		193 900 €	14,0%
Région Alsace		50 000 €	3,6%
TOTAL PROJET		HT	1 385 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants et mettre aux normes et réhabiliter le bâtiment de la mairie.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Nombre d'enfants accueillis, accessibilité de la mairie</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 43-1

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Mise aux normes du refuge du Sattel à Stosswihr
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association Joie de Vivre
<u>Localisation du projet :</u>	STOSSWIHR
<u>Description du projet :</u>	<p>L'opération consiste à rendre accessible la totalité du rez-de-chaussée du centre de vacances "Le Sattel" aux personnes à mobilité réduite par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement d'une zone de stationnement adaptée - la création d'une rampe d'accès - la mise aux normes des sanitaires existant au rez-de-chaussée - la transformation d'un petit salon en chambre pour handicapés - la mise en place d'une signalétique (bandes tactiles, nez de marches, etc...) - le remplacement de certaines portes - etc...
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà
<u>Public visé :</u>	Membres de l'association et autres
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	50 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		40 000 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		10 000 €	20,0%
TOTAL PROJET		TTC	50 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>L'objectif de ce projet est de rendre accessible le centre de vacances "Le Sattel".</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Accessibilité du centre de vacances

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 43-2

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Initiale, modifié en révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réalisation du gymnase Grillenbreit
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de COLMAR
<u>Localisation du projet :</u>	COLMAR
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet vise à créer une salle de sports de type C, comprenant un espace sportif d'environ 1 500m² et des locaux de rangement, vestiaires et bureaux . Cette réalisation sera destinée à encourager la pratique sportive pour le plus grand nombre d'étudiants, de lycéens, et de collégiens et à leur offrir, au-delà des heures d'éducation physique inscrites à leur programme scolaire, des possibilités diversifiées de participation à différentes activités sportives. En soirée, voire le week-end, elle permettra également de répondre aux besoins du mouvement sportif local.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà
<u>Public visé :</u>	Etudiants, lycéens, collégiens, membres d'associations sportives
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 400 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 400 000 €
▶ Taux d'intervention :	19,0%
▶ Montant de la subvention :	456 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 744 000 €	72,7%
Département du Haut-Rhin		456 000 €	19,0%
Centre National pour le Développement du Sport.		200 000 €	8,3%
TOTAL PROJET		HT	2 400 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Cette opération vise à doter ce secteur de la Ville de Colmar d'un équipement sportif mis à disposition des étudiants, lycéens, collégiens et associations.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du gymnase

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 43-3

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Initiale, modifié en révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction tribune et aménagements complémentaires au Stadium
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de COLMAR
<u>Localisation du projet :</u>	COLMAR
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet vise à la création d'une tribune supplémentaire de 736 places côté Est et la réalisation d'aménagements complémentaires permettant une classification du Colmar Stadium en niveau 2. Les travaux complémentaires consistent en la réalisation de locaux de 400 m2 en prolongement de la tribune actuelle existante (comprenant notamment des vestiaires), l'installation d'un coupe-vent sur la partie Nord de la tribune existante, l'aménagement d'une zone de stationnement uniquement réservée aux délégations officielles, au corps arbitral et aux clubs visiteurs ainsi que la modification des locaux presse et l'installation de clôtures.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Nationale
<u>Public visé :</u>	Différentes équipes, du niveau national aux équipes sportives locales
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 597 191 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 597 191 €
▶ Taux d'intervention :	8,5%
▶ Montant de la subvention :	136 128 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		1 224 103 €	76,6%	
Département du Haut-Rhin		136 128 €	8,5%	
Région Alsace		216 960 €	13,6%	
Fédération Française de Football		20 000 €	1,3%	
TOTAL PROJET		HT	1 597 191 €	100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet vise à homologuer le Colmar Stadium au niveau 2 (obligatoire pour évoluer en national) et permettra également d'accueillir les sportifs et le public dans des conditions satisfaisantes.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Respect des normes du niveau 2, fréquentation du stade

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 43-4

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension d'un mur d'escalade
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de Munster
<u>Localisation du projet :</u>	MUHLBACH SUR MUNSTER
<u>Description du projet :</u>	<p>Déjà équipée d'un mur d'escalade depuis 2009, la salle des sports de MUHLBACH ne parvient plus à répondre à la forte demande. Le centre départemental d'entraînement d'escalade s'est en effet installé sur ce mur qui est devenu un centre important de l'escalade dans le Haut-Rhin.</p> <p>Ce projet consiste en l'extension de la surface existante par une surface artificielle 12 m de hauteur sur 24 m de large, permettant des compétitions nationales et internationales.</p> <p>Le coût du projet s'élève à 107 000 € HT</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Départementale
<u>Public visé :</u>	Sportifs, écoles, Peloton de Gendarmerie de Moyenne Montagne de Munster et pompiers du centre de secours
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2013 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	107 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	107 000 €
▶ Taux d'intervention :	14,5%
▶ Montant de la subvention :	15 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		15 500 €	14,5%
Département du Haut-Rhin		15 500 €	14,5%
Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade		10 000 €	9,3%
Centre National pour le Développement du Sport		30 000 €	28,0%
Région Alsace		25 000 €	23,4%
Commune de Muhlbach-sur-Munster		11 000 €	10,3%
TOTAL PROJET		HT	107 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet vise à répondre à l'accroissement et l'évolution de la demande en matière d'escalade, pallier l'absence de ce type de structure dans le Haut-Rhin et soutenir le mouvement sportif local.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation, nombre de jours de manifestations d'envergure

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 43-5

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réalisation d'un plateau d'évolution extérieur au complexe sportif et piste d'athlétisme
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et environs
<u>Localisation du projet :</u>	INGERSHEIM
<u>Description du projet :</u>	Le projet vise à créer un plateau d'évolution extérieur ainsi qu'une piste d'athlétisme qui compléteront les installations du COSEC (Complexe Sportif Evolutif Couvert) utilisé par les élèves de la Cité Scolaire Lazare de Schwendi.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale
<u>Public visé :</u>	Collégiens et lycéens
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	250 836 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	250 836 €
▶ Taux d'intervention :	18,0%
▶ Montant de la subvention :	45 150 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		185 686 €	74,0%
Département du Haut-Rhin		45 150 €	18,0%
Région Alsace		20 000 €	8,0%
TOTAL PROJET		HT	250 836 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet vise à doter la cité scolaire d'équipements dont elle ne disposait pas pour l'instant et réduire les traumatismes corporels liés à la pratique sportive sur terrain macadam .</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du COSEC

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La subvention départementale a été proratisée selon le pourcentage de collégiens présents à la Cité Scolaire Schwendi par rapport à l'effectif total, soit 60 %.</p>



Fiche descriptive de projet N° 43-6

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation du sol sportif de la salle des sports polyvalente
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et environs
<u>Localisation du projet :</u>	INGERSHEIM
<u>Description du projet :</u>	Le projet vise à rénover le sol sportif de la salle des sports polyvalente du COSEC (Complexe Sportif Evolutif Couvert) utilisé par les élèves de la Cité Scolaire Lazare de Schwendi.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale
<u>Public visé :</u>	Collégiens et lycéens
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2013 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	54 348 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	54 348 €
▶ Taux d'intervention :	18,0%
▶ Montant de la subvention :	9 783 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		44 565 €	82,0%
Département du Haut-Rhin		9 783 €	18,0%
TOTAL PROJET		HT	54 348 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet vise à remplacer le sol usagé qui ne présente plus les caractéristiques d'élasticité requises pour la pratique sportive dans de bonnes conditions.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du COSEC

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La subvention départementale a été proratisée selon le pourcentage de collégiens présents à la Cité Scolaire Schwendi par rapport à l'effectif total, soit 60 %.</p>



Fiche descriptive de projet N° 43-8

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'un stand de tir
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association Sportive Egalitaire
<u>Localisation du projet :</u>	COLMAR
<u>Description du projet :</u>	L'objectif du projet est la construction d'un nouveau stand de tir 50 mètres de 5 places. L'ensemble de l'installation est complète et pourra permettre d'attirer de nouveaux membres avec de nouvelles disciplines de tir.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Colmar et environs
<u>Public visé :</u>	Membres de l'association et autres
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	147 798 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	134 701 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	26 940 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		78 201 €	58,1%
Département du Haut-Rhin		26 940 €	20,0%
Ville de Colmar		29 560 €	21,9%
TOTAL PROJET		TTC	134 701 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Attirer de nouveaux membres et permettre de récupérer les déchets de tir pour les recycler.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les dépenses afférentes aux heures de bénévolat n'ont pas été prises en compte dans la base subventionnable retenue.</p>



Fiche descriptive de projet N° 43-9

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine Aqualia
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de COLMAR
<u>Localisation du projet :</u>	COLMAR
<u>Description du projet :</u>	<p>La Ville de COLMAR a souhaité lancer un vaste chantier de remise en état et amélioration de la piscine Aqualia. Les travaux portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la remise en état des désordres relevant de la garantie décennale (chape et revêtement de sol). - le réaménagement de l'espace douches/beauté, - l'habillage en inox des bassins, - la mise en accessibilité Personnes à Mobilité Réduite, - le remplacement du fond mobile, - le remplacement des protections cathodiques, - la réfection de l'espace sauna/hammam.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Colmar et environs
<u>Public visé :</u>	Grand public, scolaires et sportifs
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 735 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 335 000 €
▶ Taux d'intervention :	10,0%
▶ Montant de la subvention :	133 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		846 380 €	63,4%
Département du Haut-Rhin		133 500 €	10,0%
Région Alsace		325 560 €	24,4%
CNDS		29 560 €	2,2%
TOTAL PROJET		HT	1 335 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Remise en état des désordres relevant de la garantie décennale et amélioration des conditions d'accueil du public.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les dépenses prises en charge par les assurances au titre de la garantie décennale n'ont pas été prises en compte dans la base subventionnable retenue.</p>



Fiche descriptive de projet N° 43-10

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Amélioration globale de l'accueil du public à la piscine Sirenia
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Brisach
<u>Localisation du projet :</u>	VOGELGRUN
<u>Description du projet :</u>	La Communauté de Communes du Pays de Brisach souhaite lancer un programme d'amélioration de l'accueil à la piscine Sirénia à Vogelgrun, qui comprendra le réaménagement complet du hall d'accueil de la piscine ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes et au-delà
<u>Public visé :</u>	Usagers, sportifs, scolaires
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	325 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	325 000 €
▶ Taux d'intervention :	10,0%
▶ Montant de la subvention :	32 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		292 500 €	90,0%
Département du Haut-Rhin		32 500 €	10,0%
TOTAL PROJET		HT	325 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Amélioration de l'équipement.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Analyse des consommations / confort thermique

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 43-11

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Mise en place d'un éclairage sur le terrain d'honneur de Holtzwihr

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de HOLTZWIHR

<u>Localisation du projet :</u>
HOLTZWIHR

<u>Description du projet :</u>
Le projet vise à mettre en conformité l'éclairage sur le terrain d'honneur du stade de Holtzwihr.

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Commune et au-delà

<u>Public visé :</u>
Population locale et sportifs

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2016
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	92 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	92 000 €
▶ Taux d'intervention :	30,0%
▶ Montant de la subvention :	27 600 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		64 400 €	70,0%
Département du Haut-Rhin		27 600 €	30,0%
TOTAL PROJET		HT	92 000 € 100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Mise en conformité par rapport au cahier des charges de la Ligue d'Alsace de Football.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 43-12

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'un skate parc
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de MUNSTER
<u>Localisation du projet :</u>	MUNSTER
<u>Description du projet :</u>	<p>Le skate parc actuel étant trop vétuste et étroit, la Ville de Munster a décidé de créer un nouveau skate parc au niveau du Parc de la Fecht, à proximité de la piscine. Cet espace fera l'objet de l'achat de nouveaux modules en béton et sera sécurisé par la mise en place d'une clôture et d'un portillon pour en réglementer l'accès. Les principaux modules seront 2 lanceurs, une table intermédiaire, un rail étagé et une mini-rampe.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune et au-delà
<u>Public visé :</u>	Population locale et sportifs
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	83 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	83 000 €
▶ Taux d'intervention :	22,0%
▶ Montant de la subvention :	18 260 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		64 740 €	78,0%
Département du Haut-Rhin		18 260 €	22,0%
TOTAL PROJET		HT	83 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Offrir un équipement de qualité aux usagers.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Fréquentation de l'équipement</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 43-13

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etudes de faisabilité et d'accessibilité du COSEC
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	SIVOM du Canton de Wintzenheim
<u>Localisation du projet :</u>	WINTZENHEIM
<u>Description du projet :</u>	Le SIVOM souhaite réaliser des études de faisabilité, d'accessibilité et de mise aux normes du COSEC existant dans le cadre de la préparation d'une restructuration / extension du bâtiment.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Communes du Canton de Wintzenheim
<u>Public visé :</u>	Collégiens du Collège de Wintzenheim
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 727 €	HT	Investissement
-------------------------------	----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 727 €
▶ Taux d'intervention :	60,0%
▶ Montant de la subvention :	1 636 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 091 €	40,0%
Département du Haut-Rhin		1 636 €	60,0%
TOTAL PROJET		HT	2 727 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Disposer d'une d'étude permettant de déterminer les investissements à réaliser.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Résultat de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 43-14

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.3 - Encourager les projets de salles et équipements structurants ; soutenir les projets sportifs bénéficiant aux collégiens
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'une salle multi-activités
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de WETTOLSHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	WETTOLSHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>L'objectif du projet est de construire une salle multi-activités d'environ 1500 m2 comportant plusieurs espaces : une salle de 400 m2 avec une scène de plain pied, permettant l'accueil de 200 à 350 personnes selon la configuration dans le cadre de réunions publiques, festives ou culturelles ; des locaux associatifs permettant de compléter l'offre locale de loisirs à la population de Wettolsheim et des environs ; la création d'une oenothèque gérée par le Syndicat viticole local.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune et environs
<u>Public visé :</u>	Population de Wettolsheim et des communes environnantes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	3 387 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	3 387 000 €
▶ Taux d'intervention :	18,0%
▶ Montant de la subvention :	609 660 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		2 477 340 €	73,1%
Département du Haut-Rhin		609 660 €	18,0%
Communauté d'Agglomération de Colmar		300 000 €	8,9%
TOTAL PROJET		HT	3 387 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>La Commune souhaite se doter d'une infrastructure permettant de répondre aux besoins des acteurs locaux en raison de l'absence de tels équipements actuellement.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 44-1

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.4 - Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Communauté de Communes

Localisation du projet :
Territoires intercommunaux

Description du projet :
<p>Mise en œuvre d'actions issues du volet environnemental du programme GERPLAN.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried 2014-2019, les structures intercommunales pouvant bénéficier d'un soutien du Département au travers du volet environnemental GERPLAN sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Communauté de Communes de la Vallée de Munster - la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun <p>Il est précisé que, concernant la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, le projet de création d'un rucher-école sur le site de la Maison du Fromage à GUNSBACH est pris en compte dans le cadre du GERPLAN. La dépense subventionnable y afférente s'élève à 132 000 € et une subvention départementale d'un montant de 52 800 €, soit 40 % du coût du projet, a été actée pour ce dossier.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Territoires intercommunaux

Public visé :
<ul style="list-style-type: none"> * Agriculteurs * Habitants du territoire intercommunal * Institutions locales, associations ...

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : suivant programmes annuels

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	127 800 €

Plan de financement prévisionnel :		
Bénéficiaire	Maître d'ouvrage	Département
Communauté de Communes de la Vallée de Munster	à définir	102 800 €
Communauté de Communes du Pays du Ried Brun	à définir	25 000 €
TOTAL PROJET	à définir	127 800 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes GERPLAN
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le Vademecum de mise en œuvre des GERPLAN. La participation départementale maximale, pour chaque partenaire et pour la période triennale 2014-2016, est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum de mise en œuvre des GERPLAN, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Fiche descriptive de projet N° 44-2

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.4 - Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communes / groupements de communes
Localisation du projet :	Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried
Description du projet :	<p>Les travaux de mise en souterrain de l'ensemble des réseaux secs existants doivent être associés à des opérations de voirie ou de mise en place de canalisations afin de diminuer les coûts de tranchée et de réfection de la chaussée ou de trottoirs.</p> <p>Le Département peut apporter une aide financière à ce type de travaux par le biais de la convention triennale de partenariat signée avec ERDF et Orange.</p> <p>Le dossier de présentation du projet comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une note de présentation du projet, - les délibérations du Conseil Municipal relatives au chantier, - le plan de situation des anciens et nouveaux réseaux, - des photographies de la zone traitée, - les devis estimatifs des travaux envisagés. <p>Le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin peut apporter son concours aux communes pour le montage du dossier.</p> <p>Chaque dossier sera examiné par la Commission Départementale de Programmation des Travaux qui donne son avis avant d'être présenté à la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne qui se prononce sur l'éligibilité de tout ou partie du projet. Après réception de l'ordre de service attestant du démarrage effectif des travaux, la Commission Permanente du Conseil Général décide de l'attribution de la subvention.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> * Communes et groupements de Communes * Habitants du Territoire de Vie et touristes

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	selon programmation des aides

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT	Investissement
-------------------------------	-----------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	maximum 20%
▶ Montant de la subvention :	135 000 € à répartir selon les projets retenus

Plan de financement prévisionnel :				
Participations			réseau élec.	réseau tel.
Conseil Général du Haut-Rhin			20%	20%
ERDF			10%	
Orange				10%
<i>Part du Maître d'ouvrage</i>			70%	
ou			ou	70%
<i>Part du Maître d'ouvrage en cas d'aide ERDF via le syndicat</i>			30%	
TOTAL PROJET	HT	100%	100%	100%
TOTAL PROJET		HT		100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Améliorer l'esthétique du patrimoine architectural et la qualité des paysages. Coordonner les travaux
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nb de mètres déposés en aérien Nb de mètres posés en souterrain

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale est liée à la signature de la convention de partenariat avec ERDF et Orange. Les communes adhérentes au PNRBV et/ou classées "ensemble urbain remarquable" relèvent de la convention du Conseil Régional. Ne sont pas éligibles aux aides départementales : <ul style="list-style-type: none"> - les travaux liés à un déplacement d'ouvrage ou à une construction d'ouvrage neuf, - les travaux situés dans les secteurs sans intérêt architectural, patrimonial ou paysager (bâti pavillonnaire récent, zones d'activités...), - les travaux d'éclairage public et de vidéocommunication, - la mise en souterrain d'un réseau électrique ou téléphonique à créer, - le remplacement ou la suppression de poste de transformation.



Fiche descriptive de projet N° 44-3

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.4 - Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Elaboration du Schéma Communautaire des Opérations de Génie Ecologique (SCOGE) – engagement de l'étude relative à la définition du schéma
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC)
<u>Localisation du projet :</u>	Agglomération de Colmar
<u>Description du projet :</u>	<p>Les documents de planification stratégique (Schémas de Cohérence Territoriale), d'urbanisme réglementaire (Plans Locaux d'Urbanisme), les directives (NATURA 2000, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), les politiques contractuelles (réhabilitation d'une trame verte en plaine d'Alsace, mesures agro-environnementales), et bien d'autres programmes existants, définissent les cadres d'action pour la gestion des milieux remarquables présents dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération.</p> <p>Dans ce contexte, il est utile de doter la Communauté d'Agglomération d'une stratégie globale permettant de programmer les opérations de préservation et de réhabilitation des espaces naturels au fil des années à venir, en engageant la définition d'un schéma communautaire avec les objectifs locaux.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération de Colmar et au-delà
<u>Public visé :</u>	Acteurs locaux
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	25 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	25 000 €
▶ Taux d'intervention :	40,0%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		15 000 €	60,0%
Département du Haut-Rhin		10 000 €	40,0%
TOTAL PROJET		HT	25 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">• améliorer l'information par la possibilité d'utiliser les bases de données existantes, relatives aux milieux naturels, en les intégrant au Système d'Information Géographique communautaire ;• favoriser les actions de gestion et les opérations de réhabilitation écologique indispensables au maintien des écosystèmes les plus importants, notamment les sites abritant des espèces ou des habitats inscrits sur la liste rouge de la nature menacée en Alsace (publication de l'Office des Données Naturalistes) ;• faciliter la réalisation de projets conçus en concertation entre communes et visant, au-delà des aspects purement paysagers, à créer ou à réhabiliter des liaisons écologiques (haies, vergers hautes tiges, etc.) au-delà des limites administratives ;• servir de support à des actions menées en partenariat avec les acteurs du territoire (profession agricole et viticole, arboriculteurs, apiculteurs, pêcheurs, forestiers, éducateurs à l'environnement, etc.)• permettre au citoyen de mieux identifier le territoire communautaire et de contribuer alors, par un comportement respectueux, à la conservation des espaces naturels sensibles ;• fournir un ensemble précis d'indicateurs pour évaluer les progrès réalisés avec le schéma, et pour déterminer les domaines dans lesquels de nouvelles initiatives sont nécessaires.• servir d'outil d'aide à la décision d'intégrer le cas échéant une démarche GERPLAN.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Suivi et conclusions de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 44-4

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.4 - Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une nouvelle déchetterie à Wintzenheim
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	WINTZENHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) souhaite réaliser une nouvelle déchetterie pour remplacer la déchetterie Europe actuelle, située à Wintzenheim, afin de répondre à la diversification des filières et à l'accroissement de sa fréquentation. Ce site répondra à un cahier des charges prévoyant l'augmentation du nombre de bennes à quai, la séparation de la circulation entre les camions de transport et les usagers, l'amélioration de la circulation, la sécurisation des aires de sortie et d'entrées sur le site, la mise sous rétention des déchets potentiellement dangereux pour l'environnement, l'amélioration de la signalétique et la réalisation des aménagements nécessaires à la mise en conformité selon la législation des installations classées régissant les déchetteries.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération de Colmar
<u>Public visé :</u>	Population locale
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017



Fiche descriptive de projet N° 44-5

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.4 - Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réalisation d'une campagne de thermographie aérienne
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Localisation du projet :</u>	5 communes de la Communauté d'Agglomération de Colmar
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) souhaite réaliser une campagne de prises de vues thermographiques aériennes complémentaires à celle effectuée en 2012 sur le territoire de la CAC. Ce complément vise à couvrir les 5 dernières communes de la CAC membres depuis le 1er janvier 2012 : Herrlisheim, Niedermorschwihr, Sundhoffen, Walbach, Zimmerbach.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération de Colmar
<u>Public visé :</u>	Propriétaires de bâtiments
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	10 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	10 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	2 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		8 000 €	80,0%
Département du Haut-Rhin		2 000 €	20,0%
TOTAL PROJET		HT	10 000 €
			100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Sensibiliser les propriétaires de patrimoine bâti à la problématique de l'efficacité énergétique de leurs locaux afin d'encourager la rénovation du patrimoine énergivore.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Résultats de la campagne

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 44-6

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.4 - Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Modernisation de la déchetterie
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Localisation du projet :	MUNSTER
Description du projet :	<p>Un premier travail de bilan et de réflexion mené par la commission "Déchets" de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM) concerne notamment l'équipement de la déchetterie intercommunale. Ouvert en 2001, il s'avère que cet équipement doit aujourd'hui faire l'objet de travaux de modernisation pour prendre en compte les évolutions en termes de besoins, de sécurité et de respect environnemental.</p> <p>Ainsi, ces travaux de modernisation portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des éléments de sécurité pour les usagers avec la mise en place de garde-corps au niveau des bennes, • des aménagements pour faciliter l'utilisation de la déchetterie par les usagers (élargissement de l'accès d'entrée, remise à niveau de la signalétique du tri des déchets), • d'améliorations pour l'usage des gardiens avec la mise en place d'une douche dans le local de gardiennage, • le renforcement du respect de l'environnement avec la mise en place d'un local fermé pour les déchets dits "dangereux".
Aire géographique de rayonnement du projet :	Territoire de la Communauté de Communes
Public visé :	Habitants de la Vallée

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 65 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 65 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20,0%
- ▶ Montant de la subvention : 13 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		39 000 €	60,0%
Département du Haut-Rhin		13 000 €	20,0%
ADEME		13 000 €	20,0%
TOTAL PROJET		HT	65 000 € 100,0%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Rendre l'équipement plus pratique au quotidien autant pour les usagers (fluidité du trafic) que pour les employés qui gèrent le service ;
Améliorer au maximum le respect de l'environnement.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la déchetterie.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Fiche descriptive de projet N° 44-7

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.4 - Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude d'optimisation du service déchets et modernisation de la déchetterie
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
<u>Localisation du projet :</u>	MUNSTER
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes de la Vallée de Munster souhaite faire réaliser une étude d'optimisation de son service des déchets. L'objectif de cette étude est d'optimiser, de structurer et de moderniser la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes
<u>Public visé :</u>	Habitants de la Vallée
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	60 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	60 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,0%
▶ Montant de la subvention :	12 000 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		18 000 €	30,0%	
Département du Haut-Rhin		12 000 €	20,0%	
ADEME		30 000 €	50,0%	
TOTAL PROJET		TTC	60 000 €	100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Conseiller et faciliter l'aide à la décision des élus ; Maîtriser les coûts d'exploitation ; Impacter favorablement l'environnement en développant de nouvelles filières ; Diminuer les tonnages résiduels d'OM par l'amélioration du geste tri.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Résultat de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 44-8

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.4 - Soutenir les actions en faveur de l'environnement et du développement durable
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Programme GERPLAN Pays de Brisach

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Communauté de Communes du Pays de Brisach

Localisation du projet :
Territoire de la Communauté de Communes

Description du projet :
Mise en œuvre d'actions issues du volet environnemental du programme GERPLAN.

Aire géographique de rayonnement du projet :
Territoire de la Communauté de Communes

Public visé :
* Agriculteurs * Habitants du territoire intercommunal * Institutions locales, associations ...

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	suivant programmes annuels

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	15 250 €

Plan de financement prévisionnel :		
Bénéficiaire	Maître d'ouvrage	Département
Communauté de Communes du Pays de Brisach	à définir	15 250 €
TOTAL PROJET		15 250 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes GERPLAN
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le Vademecum de mise en œuvre des GERPLAN. La participation départementale maximale pour la période définie, est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum de mise en œuvre des GERPLAN, ces montants pourront ne pas être atteints sans que le bénéficiaire ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Fiche descriptive de projet N° 45-1

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.5 - Soutenir le développement local et les politiques locales de l'habitat
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Actions de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communautés de Communes / Communes / Etablissements publics / associations	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoire intercommunal	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Soutien des actions d'animation et de développement local engagées par les Communautés de Communes du Territoire de Vie ou soutenues par elles si elles n'en sont pas le maître d'ouvrage, au travers d'une enveloppe actée à l'échelle du Territoire de Vie.</p> <p>L'attribution de subventions au titre de cette enveloppe se fait sous forme d'appel à projets annuel.</p> <p>L'objectif est de soutenir les projets expérimentaux et d'envergure intercommunale.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried	
<u>Public visé :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Porteurs de projets de développement local 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	Versement selon programmation

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	max 40% (variable selon les projets présentés annuellement)
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
	Total projets présentés	Maître d'ouvrage	Département
Appel à projets 2014	à définir	à définir	20 000 €
Appel à projets 2015	à définir	à définir	20 000 €
Appel à projets 2016	à définir	à définir	20 000 €
TOTAL PROJET	à définir	à définir	60 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Encourager le développement local du Territoire de Vie * Soutenir les projets expérimentaux et d'envergure du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre et typologie des projets soutenus * Des indicateurs de suivi seront définis pour chaque projet retenu lors des programmations annuelles

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de l'intervention départementale et du fonctionnement du développement local sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local".</p> <p>La participation départementale maximale pour chaque appel à projet annuel est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les actions de développement local étant soumises aux règles du "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Fiche descriptive de projet N° 45-2

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.5 - Soutenir le développement local et les politiques locales de l'habitat
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
1er poste d'Agent de Développement	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Soutien d'un 1er poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes et d'un maximum d'aide de 40% d'un coût éligible plafonné à 50 000 € par an.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, les structures ou associations de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiaires d'un 1er poste d'Agent de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de Communes de la Vallée de Munster - Communauté de Communes du Pays de Brisach - Communauté de Communes du Pays du Ried Brun 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Public visé :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Agent de développement * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :		450 000 €	
▶ Taux d'intervention :		40%	
▶ Montant de la subvention :		180 000 €	
Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
ComCom de la Vallée de Munster	150 000 €	90 000 €	60 000 €
ComCom du Pays de Brisach	150 000 €	90 000 €	60 000 €
ComCom du Pays du Ried Brun	150 000 €	90 000 €	60 000 €
TOTAL PROJET	450 000 €	270 000 €	180 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Fiche descriptive de projet N° 45-2

Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.5 - Soutenir le développement local et les politiques locales de l'habitat
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	2ème poste d'Agent de Développement
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes
<u>Localisation du projet :</u>	Territoires intercommunaux
<u>Description du projet :</u>	<p>Soutien d'un 2ème poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes et d'un maximum d'aide de 20% d'un coût éligible plafonné à 32 000 € par an.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried, les structures ou associations de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiaires d'un 2ème poste d'Agent de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de Communes de la Vallée de Munster - Communauté de Communes du Pays de Brisach
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoires intercommunaux
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Agent de développement * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :		192 000 €	
▶ Taux d'intervention :		20%	
▶ Montant de la subvention :		38 400 €	
Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
ComCom de la Vallée de Munster	96 000 €	76 800 €	19 200 €
ComCom du Pays de Brisach	96 000 €	76 800 €	19 200 €
TOTAL PROJET	192 000 €	153 600 €	38 400 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Critères d'évaluation du Contrat

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches descriptives des projets).

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR, FECHT ET RIED 2014-2019

- Conseil Général du Haut-Rhin
- Communauté d'Agglomération de Colmar
- Communauté de Communes de la Vallée de Munster
- Communauté de Communes du Pays de Brisach
- Communauté de Communes du Pays du Ried Brun
- Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et environs
- Syndicat Mixte du SCOT Colmar Rhin Vosges
- SIVOM du Canton de Wintzenheim
- Commune de BIESHEIM
- Commune de BREITENBACH
- Commune de COLMAR
- Commune de HOLTZWHR
- Commune d'INGERSHEIM
- Commune de JEBSHEIM
- Commune de MUHLBACH-sur-MUNSTER
- Commune de MUNSTER
- Commune de MUNTZENHEIM
- Commune de NEUF-BRISACH
- Commune de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
- Commune de TURCKHEIM
- Commune d'URSCHENHEIM
- Commune de WETTOLSHEIM
- Commune de WIDENSOLEN
- Association Auxiliaire de l'Est
- Association Espoir
- Association Joie de Vivre
- Association Maison de la Famille
- Association Société Schongauer
- Association Sportive Egalitaire
- Consistoire Israélite du Haut-Rhin

Conseil Général



Haut-Rhin

Direction de l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20 351 | 68 006 COLMAR CEDEX

Tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

www.cg68.fr

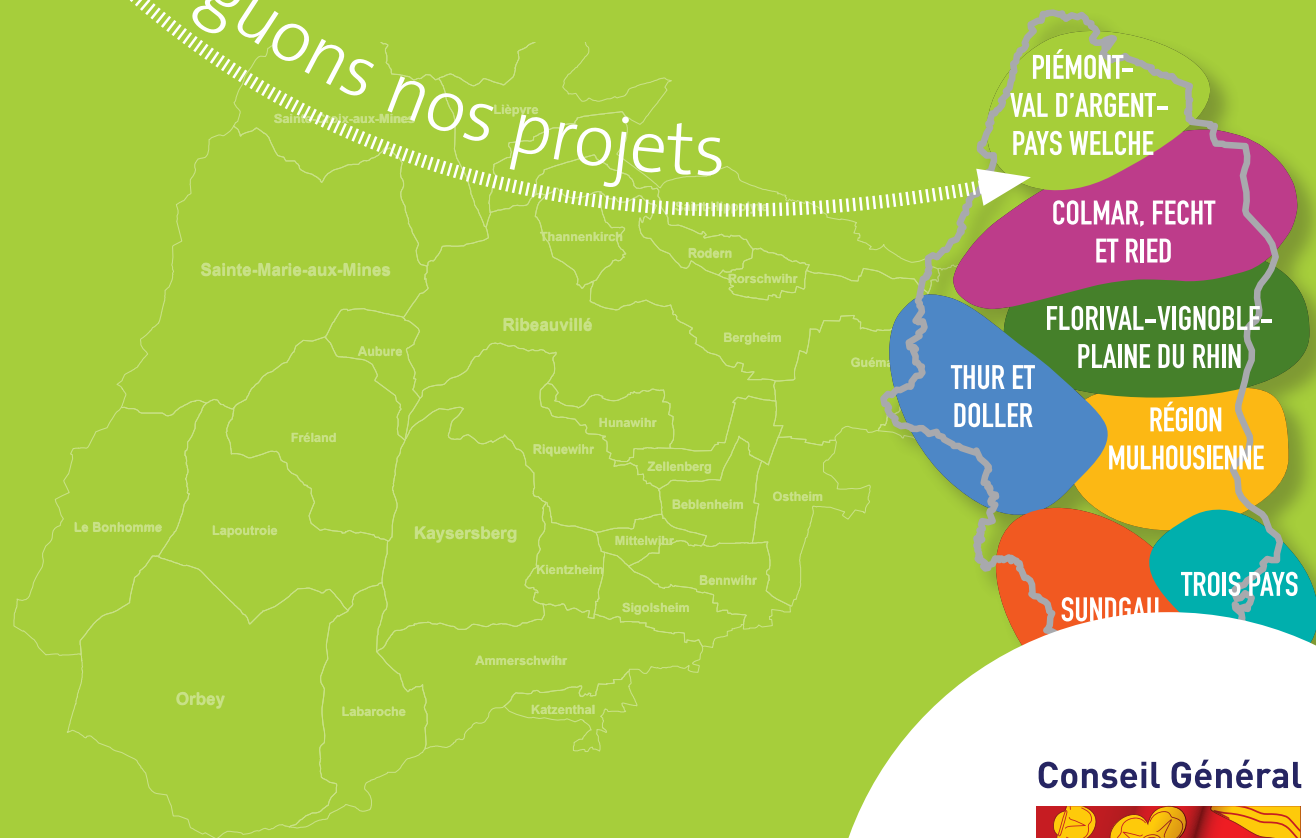
Contrat de territoire de vie

Piémont - Val d'Argent -

Pays Welche

2014-2019

Conjuguons nos projets



1^{re} révision - Janvier 2015

Conseil Général



Haut-Rhin

Editorial



Plus de 309 millions d'euros consacrés au Territoire de Vie Piémont – Val d'Argent – Pays Welche pour la période 2014-2019

« En favorisant plus que jamais l'intelligence collective, ces nouveaux Contrats de Territoire de Vie nous permettront de continuer d'œuvrer ensemble pour la prospérité et le bien-vivre dans chacun des territoires de Haute-Alsace ».

Cette philosophie qui a guidé la politique ambitieuse de territorialisation du Département et, par conséquent, l'élaboration de nos 7 contrats de Territoire de Vie depuis 2010, est aujourd'hui largement partagée par tous. Je m'en réjouis sincèrement, car c'est une grande satisfaction pour nous, élus départementaux.

Un an s'est écoulé depuis la finalisation de la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie que nous avons signés ensemble en décembre 2013. Il est évidemment fondamental que ces Contrats continuent de vivre et d'être en totale adéquation avec les réalités et les besoins des Territoires de Vie.

Cette première révision montre ainsi combien notre démarche reste, en permanence, souple et évolutive. Elle permet concrètement d'actualiser les projets structurants d'ores et déjà retenus aux Contrats ou d'en soutenir de nouveaux.

Je formule le vœu que ces Contrats révisés puissent continuer d'illustrer notre capacité commune à mener, dans la proximité, des actions exemplaires garantissant la prospérité et le dynamisme de nos territoires, ainsi que les services offerts à nos concitoyens.

Dans un contexte économique difficile, cet outil nous donne plus que jamais la chance de réunir les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service toujours meilleure.

Que tous les partenaires soient très chaleureusement remerciés pour le travail exemplaire réalisé en ce sens !

Sincèrement à vos côtés,



Charles BUTTNER

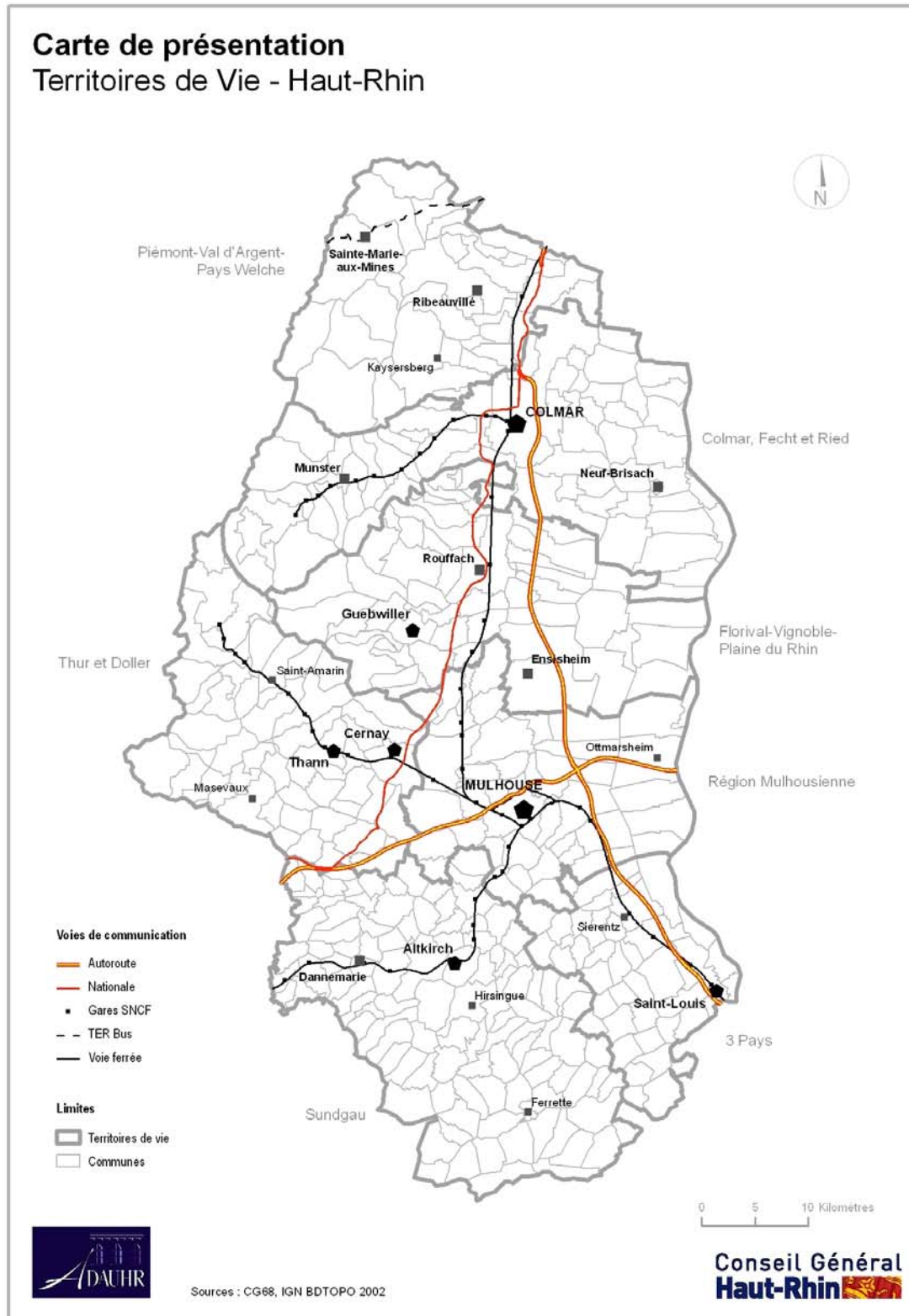
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 1
SOMMAIRE	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 7 Territoires de Vie	p. 5
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE PIEMONT – VAL D’ARGENT – PAYS WELCHE	p. 7
LES CHIFFRES CLEFS DE L’ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE PIEMONT – VAL D’ARGENT – PAYS WELCHE	p. 9
LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2014-2019.....	p. 13
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 19
Les Projets d’Intérêt local.....	p. 21
Les Secteurs Spécifiques.....	p. 23
Les Projets Structurants.....	p. 27
Article 1 : Objet du contrat	p. 31
Article 2 : Durée du contrat	p. 31
Article 3 : Contenu du contrat	p. 31
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 32
Article 5 : Procédure administrative et instruction des projets.....	p. 33
Article 6 : Versement des subventions.....	p. 35
Article 7 : Gestion et suivi du contrat.....	p. 36
Article 8 : Evaluation du contrat	p. 36
Article 9 : Publicité et communication	p. 37
Article 10 : Modification et rupture du contrat	p. 37
LES SIGNATAIRES	p. 40
ANNEXES	p. 43
- Tableau de synthèse des projets	
- Fiches descriptives des projets	
- Critères d’évaluation du Contrat	

LE HAUT-RHIN

377 communes, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE PIEMONTE - VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE

Canton de KAYSERSBERG



Henri STOLL

Conseiller Général

10 communes sur 12 sont situées dans le Territoire de Vie

AMMERSCHWIHR | BEBLENHEIM | BENNWIHR | KATZENTHAL | KAYSERSBERG | KIENTZHEIM | MITTELWIHR | RIQUEWIHR | SIGOLSHEIM | ZELLENBERG |

11 633 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

Canton de LAPOUTROIE



Guy JACQUEY

Vice-Président du Conseil Général
Président de la Commission Solidarité

5 communes

LE BONHOMME | FRELAND | LABAROCHE | LAPOUTROIE | ORBEY |

10 067 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

Canton de RIBEAUVILLE



Pierre BIHL

Vice-Président du Conseil Général
Président de la Commission Administration Générale et Ressources Humaines

10 communes

BERGHEIM | GUEMAR | HUNAWIHR | ILLHAEUSERN | OSTHEIM | RIBEAUVILLE | RODERN | RORSCHWIHR | SAINT-HIPPOLYTE | THANNENKIRCH |

13 173 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

Canton de SAINTE-MARIE-AUX-MINES



Christian CHATON

Conseiller Général

5 communes

AUBURE | LIEPVRE | ROMBACH-LE-FRANC | SAINTE-CROIX-AUX-MINES | SAINTE-MARIE-AUX-MINES |

10 302 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

LES CHIFFRES CLEFS

DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE PIÉMONT VAL D'ARGENT PAYS WELCHE

Proche des territoires, pour toujours mieux servir les Haut-Rhinois.

Le Conseil Général organise de nombreux services aux habitants :

- Il réalise des infrastructures et met en œuvre les projets nécessaires au développement futur des Territoires de Vie.
- A travers ses principales missions de solidarité et à l'image de ses nouvelles antennes territoriales, il s'attache à agir au plus près des besoins de la population et à accompagner les haut-rhinois à tous les âges de la vie.
- Le Conseil Général est particulièrement actif dans les domaines des services aux personnes, de la santé, du logement, de l'insertion sociale, mais aussi de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Les infrastructures routières, l'environnement, l'appui au développement économique et les relations transfrontalières comptent également parmi ses principales missions.

Pour 2012, l'ensemble de ces interventions peut être évalué à **36 700 000 €** auprès des différents partenaires du Conseil Général, soit une dépense prévisionnelle de **220 200 000 €** sur la période 2014-2019.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ses politiques, **le Département mobilise une ressource humaine** dont le coût peut être évalué à **10 000 000 €** par an, soit **60 000 000 €** sur la période 2014-2019, sur le seul Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche.

Ces compétences sont également mises à disposition des Territoires **pour la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général**. A ce titre, le Département agit et son investissement prévisionnel est estimé à **5 900 000 €** en faveur du Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche sur la période 2014-2019.

Pour parfaire ce dispositif volontariste d'actions, le Département se positionne en acteur préférentiel pour un développement harmonieux et concerté des Territoires Haut-Rhinois. Les Contrats de Territoire de Vie ont été élaborés en partenariat avec les Communes, Etablissements Publics de Coopération intercommunale et associations partenaires :

- Dans le Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche, le Département met à disposition une enveloppe de 8 275 584 € pour permettre la réalisation des projets structurants dans le cadre de la partie contractuelle du Contrat de Territoire sur la période 2014-2019.
- 12 237 400 € seront également prévus pour soutenir les projets relevant des secteurs spécifiques : « Hydraulique », « Eau et assainissement », « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » et « Montagne ».
- Enfin, une enveloppe annuelle, de 448 132 € en 2014, sera mise à disposition pour soutenir les projets d'intérêt local.

Au total, **22 569 776 €** seront mobilisés par le Conseil Général sur la période 2014-2019 **pour soutenir la réalisation des projets portés par les partenaires du Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche**.

*Ainsi, par ses différentes interventions, le Conseil Général œuvre pour le développement du Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche et investit massivement pour contribuer à sa réussite : l'investissement total du Département est estimé à **309 millions d'euros en faveur du Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche pour la période 2014-2019**.*

Récapitulatif des prévisions de dépenses du Département sur le Territoire de Vie du Piémont Val
d'Argent Pays Welche

	pour 2012	2014 - 2019
Engagement financier prévisionnel du Département sur le Territoire de Vie :		309 301 776 €

1- Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie		65 900 000 €
L'investissement humain	10 000 000 €	60 000 000 €
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie		5 900 000 €

2- L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	36 700 000 €	220 200 000 €
La solidarité : pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie	20 700 000 €	124 200 000 €
Le réseau routier et les transports : faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable	6 200 000 €	37 200 000 €
L'action éducative et la jeunesse : pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois	1 800 000 €	10 800 000 €
Les activités sportives et de loisirs : Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leurs corps et leur tête	800 000 €	4 800 000 €
L'environnement et le cadre de vie : une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté	2 100 000 €	12 600 000 €
L'économie et le tourisme : soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois	900 000 €	5 400 000 €
L'habitat et le logement : aider à bien se loger et construire l'habitat de demain	600 000 €	3 600 000 €
L'aménagement et le développement des territoires : privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré	1 500 000 €	9 000 000 €
L'action culturelle : pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire	1 800 000 €	10 800 000 €
L'action européenne et transfrontalière : dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.	300 000 €	1 800 000 €

3- Le soutien financier à nos partenaires : les projets du Territoire		23 201 776 €
Les Projets d'intérêt local		2 688 792 €
Les Secteurs Spécifiques		12 237 400 €
Les Projets Structurants		8 275 584 €

1- Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche pour 2014-2019

Le diagnostic partagé a permis de dégager collégalement, entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de la Rencontre du 10 avril 2013, les enjeux stratégiques du Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche pour la période 2014-2019 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

Enjeu 1 :

Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe 1.1 :

Accompagner et anticiper le vieillissement de la population, notamment en développant les commerces et services de proximité

Il s'agit d'accompagner et anticiper les évolutions démographiques en favorisant notamment le développement des commerces de proximité afin d'en garantir un accès équilibré sur l'ensemble du territoire.

Axe 1.2 :

Accompagner des actions de qualification professionnelle à destination de publics sensibles

L'axe vise à soutenir les actions innovantes qui pourraient émerger hors champ de l'insertion (ne relevant pas du champ d'application des CTV).

Axe 1.3 :

Assurer la tonicité démographique par l'apport de populations jeunes par des politiques d'urbanisme, d'habitat et d'équipements adaptés

Il s'agit de compléter l'offre existante afin d'attirer les populations jeunes en matière d'urbanisme, d'habitat et d'équipements adaptés y compris dans le domaine périscolaire.

Il est précisé qu'un projet d'équipement périscolaire ne pourra pas être soutenu au titre du Contrat de Territoire de Vie dès lors qu'il est éligible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR).

Enjeu 2 :

Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial

Axe 2.1 :

Pérenniser et renforcer le potentiel touristique

Il s'agit de soutenir des équipements touristiques non classés monuments historiques afin d'enrichir l'offre territoriale et de permettre une itinérance à l'échelle du Territoire de Vie.

Axe 2.2 :

Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable

Le patrimoine architectural et historique présent dans le territoire reflète l'identité du secteur. On retrouve des centres urbains médiévaux historiques tels que RIBEAUVILLE, BERGHEIM ou KAYSERSBERG par exemple.

Le Contrat de Territoire veille à conforter la qualité patrimoniale du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par un soutien aux projets structurants de conservation du patrimoine classé.

Axe 2.3 :

Améliorer l'accessibilité des sites touristiques notamment par le biais des transports en commun

Il s'agit d'améliorer l'accessibilité des sites touristiques en proposant des actions mutualisées portées par les structures intercommunales.

Enjeu 3 :

Développer l'attractivité du Piémont –Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle à destination de la population

Axe 3.1 :

Offrir à la population un service de transport répondant aux besoins de déplacements quotidiens

Les actions collaboratives et complémentaires des intercommunalités dans l'organisation des transports locaux seront accompagnées dans le présent Contrat de Territoire.

Axe 3.2 :

Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire

Il s'agira de favoriser ce mode de déplacement en soutenant notamment les itinéraires cyclables intercommunaux en site propre sous réserve de leur complémentarité avec le schéma départemental.

Enjeu 4 :

Encourager la pratique sportive

Axe 4.1 :

Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale

Le Contrat de Territoire accompagnera les projets sportifs impactant significativement le territoire et issus d'une concertation et d'une collaboration territoriale avérées. Dans cet esprit, les projets sous maîtrise d'ouvrage intercommunale (Communauté de Communes ou groupements de communes) ou dont la portée dépasse le cadre communal pourront être soutenus. Les équipements en faveur des collégiens sont également pris en compte au titre de cet axe.

Enjeu 5 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire

Axe 5.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants

Sont priorisés dans cet axe de développement les projets permettant d'offrir à l'échelle des bassins de vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche des activités culturelles diversifiées.

Axe 5.2 : Accentuer la diffusion culturelle et la lecture publique

Cet axe consiste à promouvoir les actions en faveur de la diffusion culturelle et de la lecture publique. Seront également soutenues à ce titre les structures d'enseignement artistique.

Enjeu 6 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche

Axe 6.1 : Contribuer au développement économique territorial

Les actions intégrées au Contrat de Territoire viseront :

- à l'optimisation des zones économiques,
- à soutenir les actions de réhabilitation de friches et de création de pépinières d'entreprises.

Elles devront répondre aux besoins des entreprises par des projets définis à une échelle communautaire ou intercommunautaire dans le respect des politiques d'intervention du Département.

Le Conseil Général souhaite également contribuer à la dynamique artisanale et commerciale dans le cadre des Opérations Collectives de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) menées à l'échelle des Communautés de Communes du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

Le soutien départemental portera sur la partie « Aide directe aux investissements des artisans et commerçants » de l'OCM.

Axe 6.2 : Soutenir les actions en faveur de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels.

La poursuite des GERPLAN engagés sera ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent.

Les actions en faveur d'un renforcement des systèmes d'information géographique mutualisés seront favorisées.

Les projets intercommunaux de déchetterie et de plateformes de déchets pourront également s'inscrire dans cet axe de développement.

Axe 6.3 :

Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat à travers les PLH

Le Département soutiendra financièrement l'élaboration des PLH intercommunaux. Les actions opérationnelles issues de ces documents d'orientation seront analysées dans le cadre de la politique Habitat du Département (hors Contrat de Territoire).

Axe 6.4 :

Soutenir le Développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien aux initiatives d'animation locale en partenariat avec les Communautés de Communes, parties prenantes du développement du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche, à travers :

- le soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généralistes et spécialisés,
- le soutien à l'élaboration de chartes de développement local des Communautés de Communes,
- Le soutien à la réalisation d'actions de développement local d'intérêt communautaire ou intercommunautaire :
 - à l'échelle du Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche,
 - sous forme d'un appel à projets annuel,
 - les actions devront être nouvelles ou expérimentales et en lien à la fois avec les axes des chartes de développement et avec les enjeux et axes structurants du Contrat de Territoire de Vie du Piémont - Val d'Argent - Pays Welche.

2- LES PROJETS DU TERRITOIRE

2.1- Les Projets d'Intérêt Local

Une enveloppe est consacrée au soutien aux « **projets d'intérêt local** », c'est-à-dire les équipements qui sont présents dans chaque commune (école, église, voirie communale, mairie...). Les Communes prennent ainsi, à leur tour, pleinement part au Contrat de Territoire de Vie. Ces projets, particulièrement importants, notamment financièrement à l'échelle d'une petite commune rurale, mais qui pour autant ne peuvent intégrer l'enveloppe des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie car leur rayonnement est trop restreint, pourront être pris en compte dans la limite de l'enveloppe disponible.

Au travers de cette enveloppe, le Département souhaite donner plus de souplesse et de proximité à son dispositif jusqu'alors en vigueur de « guide des aides », en le remplaçant par une procédure territorialisée et annualisée.

Les grandes lignes de ce dispositif « projets d'intérêt local » sont les suivantes :

- plus de réactivité : les projets déposés au plus tard fin septembre feront l'objet d'une première réponse relative au montant d'aide possible dès le mois de décembre,
- plus de souplesse : des critères moins techniques,
- plus de proximité : une étude des projets au sein d'une commission territorialisée, à laquelle les Conseillers Généraux du Territoire de Vie sont associés.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe « projets d'intérêt local » ont été définies par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 5 juillet 2013.

De façon synthétique, la méthodologie d'instruction des projets d'intérêt local est la suivante :

- Un appel à projets est lancé par le Département tous les ans à l'automne ;
- Après instruction par les services départementaux, les projets déposés sont examinés par une Commission territoriale à laquelle sont associés les Conseillers Généraux du Territoire.
- un montant prévisionnel d'aide pour les projets retenus est ensuite proposé par la Commission Territorialisée. Une information écrite non engageante pour le Département sera adressée au porteur de projet.
- Puis, après démarrage des travaux, le dossier sera soumis à la Commission Permanente qui affectera les crédits correspondants et une notification définitive sera effectuée.

Les projets éligibles, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, doivent relever de la section d'investissement du bénéficiaire et entrer dans des catégories arrêtées par la Commission Permanente du Conseil Général ou présenter un caractère innovant.

Les bénéficiaires de ce soutien ne sont pas obligatoirement signataires du Contrat.

Le montant de l'enveloppe allouée aux projets d'intérêt local du Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche est déterminé annuellement.

A titre indicatif, le montant maximum affecté pour le Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche pour l'année 2015 est de 448 132 €.
--

2.2- Les Secteurs Spécifiques

Dans chaque Territoire de Vie, le Département met à disposition des enveloppes pour permettre la réalisation de **projets relevant des secteurs spécifiques**, qui nécessitent des investissements lourds dans les Territoires et qui relèvent des domaines suivants :

- l'eau et l'assainissement,
- l'hydraulique,
- les établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées,
- la montagne.

Ainsi, de 1 à 4 enveloppes par Territoire de Vie, non fongibles entre elles, sont mises à disposition pour répondre aux besoins spécifiques des Territoires dans ces domaines. En effet, dans ces domaines, les besoins d'un Territoire à l'autre sont très variables, selon que le Territoire a déjà été équipé ou non. Les enveloppes qui seront déterminées prendront en compte les besoins propres à chaque Territoire, afin de garantir la plus grande équité.

Ces projets font l'objet, pour chaque secteur spécifique, d'une programmation pluriannuelle contractualisée à l'initiative du Conseil Général.

Les bénéficiaires ne sont pas obligatoirement des signataires du Contrat.

Les Commissions Thématiques respectivement compétentes, puis la Commission Permanente du Conseil Général programmeront, Territoire de Vie par Territoire de Vie, les enveloppes non fongibles sur une durée de 6 ans (2014-2019), puis seront compétentes pour examiner la programmation annuelle, en Autorisation de Programme et en Crédit de Paiement, la validation des dossiers et l'affectation définitive des crédits.

Pour le Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche, le montant total mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets relevant des secteurs spécifiques est de 11 605 400 €.

2.2.1. L'eau et l'assainissement

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir prioritairement les projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de finalisation des premiers systèmes d'assainissement, tant collectifs que non collectifs.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Eau et Assainissement » figurent dans le recueil des aides en matière d'eau et d'assainissement, validé par l'Assemblée Départementale, lors de sa séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche, le montant mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Eau et Assainissement » est de 1 100 000 €.

2.2.2. L'hydraulique

Au travers de cette enveloppe, le Département entend continuer à soutenir les projets de protection contre les risques d'inondation et de préservation des milieux aquatiques.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Hydraulique » sont définies par la procédure d'octroi des subventions en matière d'hydraulique, validée par l'Assemblée Départementale lors de sa Séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Hydraulique » est de 800 000 €.

2.2.3. Les Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de constructions neuves, de grosses réparations et de restructurations d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de structures d'Accueils de Jours (AJ) pour personnes âgées.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » sont définies par la Procédure d'octroi d'une subvention d'investissement départementale aux établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées, validée par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 18 décembre 2014.

Pour le Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » est de 4 685 000 €.

2.2.4. La Montagne

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de modernisation des équipements et d'organisation des acteurs des sites de montagne d'intérêt départemental et des sites d'intérêt local directement associés à ces sites d'intérêt départemental dans une logique de cohérence territoriale.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Montagne » sont définies par le vademecum de la politique départementale en faveur des sites de loisirs de montagne Eté-Hiver du Haut-Rhin, validé par l'Assemblée Départementale lors de sa Séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Montagne » est de 5 652 400 €.

2.3- Les Projets Structurants

2.3.1. Présentation / Généralités

Ce volet constitue le coeur du contrat de Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche.

Il formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2014-2019 lors de sa réunion plénière du 23 janvier 2015.

Il inclut également les projets d'« animation locale », dont le fonctionnement est annuel et récurrent.

Fruit d'une première révision du Contrat signé le 11 décembre 2013 à COLMAR, le présent Contrat annule ce dernier et s'y substitue entre les présents signataires.

<p>Pour le Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche, le montant de l'enveloppe affectée aux projets structurants pour la période 2014-2019 est de 8 275 584 €.</p>
--

Les clauses contractuelles détaillées ci-après dans le présent Contrat de Territoire de vie s'appliquent ainsi aux projets structurants retenus et identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets joints en annexe de ce Contrat.

2.3.2. Les clauses contractuelles

Un contrat de Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche est conclu pour la période 2014-2019,

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée Plénière en date du 23 janvier 2015,

d'une part,

et

- La Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE, représentée par Umberto STAMILE, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du XXXXXXXX ;
- La Communauté de Communes du Val d'Argent, représentée par Claude ABEL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du XXXXXXXX;
- La Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG, représentée par Jean-Marie MULLER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du XXXXXXXX;
- Le Syndicat Mixte du SCOT Montagne Vignoble Ried, représenté par Henri STOLL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du XXXXXXXX;
- Le Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach, représenté par Pierre BIHL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 15/12/2010 et du XXXXXXXX,
- La Commune d'AMMERSCHWIHR, représentée par Jean-Marie FRITSCH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2013;
- La Commune de BERGHEIM, représentée par Pierre BIHL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX;
- La Commune de FRELAND, représentée par Jean-Louis BARLIER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX;
- La Commune de GUEMAR, représentée par Umberto STAMILE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX;
- La Commune de LIEPVRE, représentée par Pierrot HESTIN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2013 ;
- La Commune de KAYSERSBERG, représentée par Henri STOLL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX;
- La Commune de KIENTZHEIM, représentée par Joseph FRITSCH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX;
- La Commune de LAPOUTROIE, représentée par Jean-Marie MULLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX;
- La Commune d'ORBEY, représentée par Guy JACQUEY, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX;
- La Commune de RIBEAUVILLE, représentée par Jean-Louis CHRIST, Député-Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX;
- La Commune de SAINT-HYPPOLITE, représentée par Claude HUBER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX;

- La Commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, représentée par Claude ABEL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX;
- La Commune de SIGOLSHEIM, représentée par Thierry SPEITEL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX;
- L'Institut "Les Tournesols" représenté par Claude ABEL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du XXXXXXXX,
- Le Conseil de Fabrique de KIENTZHEIM, représentée par Bernard MARCK, Président;
- L'Association des Amis du Musée du Vignoble et des Vins d'Alsace, représentée par André HUGEL, Président;

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés et détaillés dans les fiches descriptives annexées ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des Communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également inclure l'engagement du Département à réaliser des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale répondant aux enjeux et axes du Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche.

Le présent Contrat, fruit d'une première révision, annule et se substitue, entre les présents signataires, au Contrat signé le 11 décembre 2013 à COLMAR.

Article 2 : Durée du contrat

Le présent Contrat de Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche prend effet au 1er janvier 2014 et se terminera au 31 décembre 2019.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Elle fera l'objet d'une seconde révision au courant de l'année 2016.

Le Contrat de Territoire de Vie du Piémont Val d'Argent Pays Welche pourra faire l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 : Contenu du contrat

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis ci-dessous, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe 1.1 : Accompagner et anticiper le vieillissement de la population, notamment en développant les commerces et services de proximité,

Axe 1.2 : Accompagner des actions de qualification professionnelle à destination de publics sensibles,

Axe 1.3 : Assurer la tonicité démographique par l'apport de populations jeunes par des politiques d'urbanisme, d'habitat et d'équipements adaptés.

Enjeu 2 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial

Axe 2.1 : Pérenniser et renforcer le potentiel touristique,

Axe 2.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable,

Axe 2.3 : Améliorer l'accessibilité des sites touristiques notamment par le biais des transports en commun.

Enjeu 3 : Développer l'attractivité du Piémont –Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle à destination de la population

Axe 3.1 : Offrir à la population un service de transport répondant aux besoins de déplacements quotidiens,

Axe 3.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Enjeu 4 : Encourager la pratique sportive

Axe 4.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Enjeu 5 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire

Axe 5.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.

Axe 5.2 : Accentuer la diffusion culturelle et la lecture publique,

Enjeu 6 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche

Axe 6.1 : Contribuer au développement économique territorial,

Axe 6.2 : Soutenir les actions en faveur de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable,

Axe 6.3 : Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat à travers les PLH,

Axe 6.4 : Soutenir le Développement local

Article 4 : Engagement financier du Département

Le Département s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi d'une subvention aux porteurs de projets et/ou par la réalisation directe de projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3 et faisant l'objet d'une fiche descriptive en annexe.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action. *Ces montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.*

Conformément à l'article 5 du présent Contrat et dans les conditions qu'il définit, l'engagement du Département devra faire l'objet d'une délibération spécifique de la Commission Permanente du Conseil Général procédant à l'attribution définitive, projet par projet, des subventions départementales correspondantes, après constat de la conformité à la fiche projet contractualisée de chaque dossier complet présenté par le porteur de projet compétent.

Les règles d'intervention du Département, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers, sont les suivantes :

- Dépenses subventionnables :

Sauf mention expresse contraire inscrite dans la fiche annexe, la dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

Sauf mention expresse figurant dans la fiche descriptive annexée de subvention, le montant de la subvention ne pourra prendre en compte des frais relatifs à des intérêts d'emprunt ou à toute autre charge imputée sur la section de fonctionnement du bénéficiaire.

- Taux d'intervention du Département :

Le taux maximal d'aide du Département est de 40% pour les projets d'investissement et de 50 % pour les projets de fonctionnement, sauf dispositifs spécifiques (ex : gymnases de collèges...).

Le montant total de l'aide départementale ne peut excéder l'effort net du porteur de projet.

- Non fongibilité de l'aide départementale :

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action.

A défaut de réalisation de l'action le porteur de projet ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût du projet, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci fera l'objet d'une diminution au prorata et la différence ne pourra être transférée par le porteur de projet sur une autre action.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Sauf mention expresse contraire prévue dans les fiches descriptives de projet annexées au présent contrat, le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique. Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires institutionnels (ex : ADT68...).

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou au titre de tout autre dispositif du Département n'est possible.

Article 5 :

Procédure administrative et instruction des projets

Après inscription du projet dans le Contrat de Territoire de Vie, il appartient au porteur de projet de déposer un dossier complet auprès du Département afin de permettre l'engagement des crédits départementaux afférents.

5.1 : Présentation du dossier

Chaque dossier doit être présenté avant le commencement de l'exécution de l'opération et au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Le dossier doit comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- les devis estimatifs et quantitatifs,
- les plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation réactualisé le cas échéant,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget, si cette dernière n'a pas déjà été transmise à l'occasion de la conclusion du Contrat de Territoire de Vie,
- un plan de financement réactualisé le cas échéant,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier est réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-Coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Actions et Territoires du Conseil Général est chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur et s'imposant à lui. La Commission Actions et Territoires est compétente pour apprécier l'opportunité de maintenir l'engagement départemental si des évolutions mineures du projet sont apparues dès lors qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Si la Commission Actions et Territoires valide la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, un courrier d'information, attestant de cette conformité et mentionnant les conditions de l'engagement définitif, tant juridique que financier, de la subvention départementale afférente à ce projet, est adressé au maître d'ouvrage. Les informations données dans ce courrier sont valables jusqu'au 1er octobre 2019. A cette date, si aucun justificatif de démarrage de travaux n'a été transmis au Département, l'information sera automatique caduque et l'engagement du Département annulé.

Si la Commission Actions et Territoires considère que le dossier complet présenté n'est pas conforme avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, le porteur de projet en est informé par courrier et conserve la possibilité de redéposer un dossier conforme dans les délais évoqués dans le présent article.

5.2 : Engagement juridique et comptable définitif du Département

L'engagement définitif des crédits départementaux, voté en Commission Permanente du Conseil Général, est conditionné au démarrage effectif des travaux soutenus pour les projets d'investissement et au démarrage effectif de la ou des actions soutenues pour les projets relevant de la section de fonctionnement du porteur de projet.

- Subvention concernant des travaux d'investissement :

Il appartient au maître d'ouvrage de présenter au Département une pièce attestant du démarrage des travaux (ordre de service, devis signé, lettre de commande...). L'engagement du maître d'œuvre et la réalisation d'études préalables ne sont pas considérés comme fait générateur de démarrage de travaux.

- Subvention concernant des études :

Par exception, les aides attribuées expressément par le Département pour une étude non immédiatement suivie de travaux peuvent être engagées sur la base d'un ordre de service relatif à l'étude.

- Subvention de fonctionnement :

La nature des pièces permettant l'engagement de crédits est détaillée dans chaque fiche descriptive de projet ou dans le vademecum auquel le projet se réfère.

La Commission Permanente du Conseil Général est chargée d'attribuer définitivement la subvention départementale liée au projet, conformément aux pièces transmises et dans la limite des autorisations de programme et crédits de paiement votés annuellement par l'Assemblée Départementale. Cette délibération vaudra engagement définitif des crédits départementaux.

Une notification d'attribution de l'aide départementale est adressée au porteur de projet.

Afin de permettre le vote de l'engagement définitif précité en Commission Permanente dans les délais, les pièces justificatives permettant l'engagement et évoquées ci-dessus devront être déposées au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Article 6 : Versement des subventions

6.1 : Dispositions communes

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants, dans les conditions définies aux articles 6.2 et 6.3 :

- une attestation d'achèvement de travaux ou de l'opération dûment remplie,
- un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage et certifié par le receveur ou le trésorier,
- un plan de financement définitif de l'opération,
- l'attestation d'accessibilité si les travaux concernés portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai :

- de 10 ans après le versement du solde lors d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération,
- de 16 ans à compter de la notification d'attribution de l'aide départementale lorsque cette dernière est versée en 15 annuités.

6.2 : Dispositions spécifiques aux subventions d'investissement

- o Les subventions d'investissement d'un montant inférieur à 200 000 € font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

- o Les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € sont versées en 15 annuités correspondant chacune à 1/15ème du montant de la subvention, que le bénéficiaire soit une personne de droit public ou de droit privé, sauf dérogations spécifiques dûment accordées et précisées dans les fiches projets correspondantes.

Ces subventions sont versées annuellement à compter de l'année n+1, l'année n étant celle de l'engagement des crédits tel que détaillé à l'article 5.2.

Le bénéficiaire doit fournir en année n+3 les pièces évoquées à l'article 6.1.

Si le projet venait à ne pas être exécuté totalement ou partiellement, ou si l'objet aidé venait à être vendu, détruit ou à changer de destination, le Département pourrait stopper le versement des annuités voire demander le remboursement de celles déjà perçues. A cet effet, les agents du Département seront habilités à mener tout contrôle sur pièces ou sur place pendant toute la durée de validité des subventions.

Si dans le délai de 3 ans à compter de la notification, les pièces justificatives de paiement ne sont pas fournies, le Département stoppera définitivement le versement des annuités et demandera le remboursement des annuités déjà perçues.

A l'occasion de la fourniture des pièces justificatives de paiement, si le projet s'est réalisé pour un montant inférieur au montant prévisionnel, les services du Département recalculeront au prorata la subvention et le montant des annuités restant à payer et notifieront le nouveau montant au bénéficiaire.

6.3 : Dispositions spécifiques aux subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

Les vademecum auxquels se réfère le projet peuvent prévoir des dispositions spécifiques différentes pour le versement de ces aides.

Article 7 : Gestion et suivi du contrat

Un Comité de pilotage du Contrat de Territoire de Vie est institué.

Il est chargé :

- d'examiner l'état d'avancement des opérations inscrites dans le Contrat,
- de rendre un avis sur toute demande d'ajustement du Contrat formulée par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un élu représentant chaque signataire du Contrat, désigné librement par lui, qui pourra être accompagné d'un technicien référent,
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie,
- le président de la Commission Actions et Territoires du Conseil Général,
- le Vice-Président référent du Conseil Général,
- l'Animateur-Coordonnateur territorialement compétent,
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le Comité de pilotage se réunit à l'initiative du Département. L'animation de ce Comité de pilotage est assurée par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie, avec l'appui technique de l'Animateur-Coordonnateur référent.

Article 8 : Évaluation du contrat

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une évaluation au terme de la période contractuelle.

L'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie,
- une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale,
- l'amélioration des relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les parties s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 9 : Publicité et communication

Le porteur du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de ses propres supports de communication,
- dans ses relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Une photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent contrat et une copie des publications afférentes sont demandées à nos partenaires.

Le porteur de projet devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet et, de manière plus large, aux manifestations qui pourraient être soutenues. A cet effet, il prendra l'attache du Cabinet du Président du Conseil Général dans un délai raisonnable afin de déterminer les dates afférentes à ces événements.

Article 10 : Modification et rupture du contrat

Article 10.1 : Modification

La modification des présentes clauses contractuelles générales nécessitera l'accord de l'ensemble des parties signataires, formalisés par un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 10.2 : Résiliation

La résiliation unilatérale du présent Contrat est toujours possible pour tout motif d'intérêt général.

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple adressée à tous les signataires et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 10.3 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Fait en XX exemplaires

YYYYYYYYYY, le XX XXXXXXXXXX 2015

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

en présence des Conseillers Généraux du Territoire de Vie,

Le Conseiller Général
du Canton de KAYSERSBERG

Le Conseiller Général
du Canton de LAPOUTROIE

Henri STOLL

Guy JACQUEY

Le Conseiller Général
du Canton de RIBEAUVILLE

Le Conseiller Général du Canton
de SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Pierre BIHL

Christian CHATON

avec les porteurs de projets,

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de RIBEAUVILLE

Le Président de la
Communauté de Communes
du Val d'Argent

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de KAYSERSBERG

Umberto STAMILE

Claude ABEL

Jean-Marie MULLER

Le Président du
Syndicat Mixte du SCOT
Montagne Vignoble Ried

Le Président du Syndicat du
Muehlbach

Le Maire de la
Commune d'AMMERSCHWIHR

Henri STOLL

Pierre BIHL

Patrick REINSTETTEL

Le Maire de la
Commune de BERGHEIM

Pierre BIHL

Le Maire de la
Commune de FRELAND

Jean-Louis BARLIER

Le Maire de la
Commune de LIEPVRE

Pierrot HESTIN

Le Maire de la
Commune de KAYSERSBERG

Henri STOLL

Le Maire de la
Commune de KIENTZHEIM

Joseph FRITSCH

Le Maire de
la Commune de LAPOUTROIE

Jean-Marie MULLER

Le Maire de
la Commune de ORBEY

Guy JACQUEY

Le Député-Maire de la Commune
de RIBEAUVILLE

Jean-Louis CHRIST

Le Maire de
la Commune de SAINT-
HYPPOLITE

Claude HUBER

Le Maire de la Commune
de SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Claude ABEL

Le Maire de
la Commune de SIGOLSHEIM

Thierry SPEITEL

Le Président de l'Institut
"Les Tournesols"

Claude ABEL

Le Président du Conseil
de Fabrique de KIENTZHEIM

Bernard MARCK

Le Président de l'Association des
Amis du Musée du Vignoble et des
Vins d'Alsace

André HUGEL

ANNEXES

- Tableau de synthèse des projets
- Fiches descriptives des projets
- Critères d'évaluation du Contrat

Tableau de synthèse des projets

Informations générales						Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux										
<u>Axe 1.1 : Accompagner et anticiper le vieillissement de la population, notamment en développant les commerces et services de proximité</u>										
11-1	Commerce de Proximité (2e phase) - implantation d'une boucherie	SIGOLSHEIM	SIGOLSHEIM	419 783 €	I	2014	2015	419 783 €	20%	83 957 €
11-2	Création d'un commerce d'alimentation générale	ST HIPPOLYTE	RIBEAUVILLE	203 000 €	I	2015	2016	203 000 €	20%	40 600 €
11-3	Création d'un pôle médical de santé	GUEMAR	RIBEAUVILLE	362 000 €	I	2015	2016	362 000 €	10%	36 200 €
<u>Axe 1.3 : Assurer la tonicité démographique par l'apport de populations jeunes par des politiques d'urbanisme, d'habitat et d'équipements adaptés</u>										
13-1	Périscolaire - Rodern Rohrschwir et St Hippolyte	CC du Pays de Ribeaupillé	Rodern	500 000 €	I	2015	2015	500 000 €	24%	120 000 €
13-2	Etude redynamisation commerciale au centre ville	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	100 000 €	F	2014	2015	100 000 €	20%	20 000 €
13-3	Extension et Restructuration de la salle polyvalente	LIEPVRE	LIEPVRE	2 383 000 €	I	2014	2015	2 383 000 €	10%	238 300 €
13-4	Acquisition de la friche industrielle HUSSOR en vue d'un projet de résidence pour seniors	ORBAY	LAPOUTROIE	309 000 €	I	2015	2015	309 000 €	23%	71 070 €

Informations générales						Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 2 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial										
Axe 2.1 : Pérenniser et renforcer le potentiel touristique										
21-1	Restauration de la rue des Remparts	AMMERSCHWIHR	AMMERSCHWIHR	400 000 €	I	2016	2017	400 000 €	20%	80 000 €
21-2	Musée Pays Welche suite à sinistre	FRELAND	FRELAND	838 046 €	I	2014	2015	187 254 €	20%	37 451 €
21-4	Espace Culturel Schweitzer – 2e phase	KAYERSBERG	KAYERSBERG	330 000 €	I	2015	2016	330 000 €	20%	66 000 €
21-5	Travaux d'isolation	Association des Amis du Musée du Vignoble et des Vins d'Alsace	KAYERSBERG	28 578 €	I	2015	2015	28 578 €	20%	5 715 €
21-6	Tourisme de Mémoire "Guerre 14/18"	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	90 000 €	I/F	2014	2015	90 000 €	20%	18 000 €
21-7	Ferme éducative	ESAT Les Tournesols	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	3 353 199 €	I	2015	2016	3 353 199 €	10%	335 320 €
	<i>Parc Animalier</i>	<i>ESAT Les Tournesols</i>	<i>SAINTE-MARIE-AUX-MINES</i>	<i>2e Révision</i>						
	<i>Réfection du chemin du Haycot</i>	<i>SAINTE-MARIE-AUX-MINES</i>	<i>SAINTE-MARIE-AUX-MINES</i>	<i>2e Révision</i>						
Axe 2.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable										
22-1	Restauration de la Tour des Fripons	AMMERSCHWIHR	AMMERSCHWIHR	330 000 €	I	2016	2017	330 000 €	20%	66 000 €
22-2	Restauration de l'orgue Eglise St Martin	AMMERSCHWIHR	AMMERSCHWIHR	330 000 €	I	2015	2015	330 000 €	20%	66 000 €
22-4	Restauration de la Porte Haute	BERGHEIM	BERGHEIM	408 000 €	I	2014	2015	408 000 €	20%	81 600 €
22-5	Restauration des Remparts	KIENTZHEIM	KIENTZHEIM	140 000 €	I	2015	2015	140 000 €	20%	28 000 €
22-6	Restauration des statues à la Chapelle St Félix et Régula, Remise en peinture de la Chapelle	Conseil de Fabrique de KIENTZHEIM	KIENTZHEIM	38 500 €	I	2014	2014	38 500 €	20%	7 700 €
22-7	Restauration de la toiture de l'Eglise St Grégoire	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	1 000 000 €	I	2016	2016	1 000 000 €	20%	200 000 €
22-8	Restauration Chapelle Maria Raydt Eglise St Grégoire	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	113 000 €	I	2013	2014	113 000 €	20%	22 600 €
22-9	Restauration du Donjon du Château du Haut Ribeaupierre	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	1 000 000 €	I	2016	2019	1 000 000 €	20%	200 000 €
22-10	Restructuration et mise en accessibilité de la Mairie	KAYERSBERG	KAYERSBERG	561 000 €	I	2015	2015	561 000 €	20%	112 200 €
22-11	Aménagement des Remparts du Château	KAYERSBERG	KAYERSBERG	200 000 €	I	2015	2016	200 000 €	20%	40 000 €
	<i>Remparts des Fossés du centre-ville</i>	<i>KAYERSBERG</i>	<i>KAYERSBERG</i>	<i>2e Révision</i>						

Informations générales						Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Axe 2.3 : Améliorer l'accessibilité des sites touristiques notamment par le biais des transports en commun										
23-1	Contrats thématiques transport - Volet Touristique : Navettes de Noël - éditions 2014, 2015 et 2016	CC du Pays de Ribeauvillé	Colmar – Vallée de Kaysersberg – Pays de Ribeauvillé	171 000 €	F	2014	2016	132 000 €	40%	52 800 €
23-2	Contrats thématiques transport - Volet Touristique : Parking - Relais - éditions 2014, 2015 et 2016	CC du Pays de Ribeauvillé	Ribeauvillé-Riquewihr-Bergheim	26 000 €	F	2014	2016	26 000 €	40%	10 400 €
Enjeu 3 : Développer l'attractivité du Piémont –Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle à destination de la population										
Axe 3.1 : Offrir à la population un service de transport répondant aux besoins de déplacements quotidiens										
31-1	Contrats thématiques transport - TAD modifiée	CC Pays de Ribeauvillé - CC de la Vallée de Kaysersberg - CC du Val d'Argent	Territoire de Vie	764 500 €	F	2014	2016	716 500 €	selon vade-mecum	282 600 €
31-2	Contrats thématiques transport - Ligne Virtuelle	CC de la Vallée de Kaysersberg	Vallée de Kaysersberg	450 000 €	F	2014	2016	225 415 €	selon vade-mecum	90 166 €
Axe 3.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire										
32-1	Aménagement de l'itinéraire cyclable entre Kientzheim et Ammerschwihr	CC de la Vallée de Kaysersberg	KAYSERSBERG	500 000 €	I	2015	2016	400 000 €	20%	80 000 €
32-2	Aménagement de l'itinéraire cyclable entre Sigolsheim et Bennwihr	CC de la Vallée de Kaysersberg	KAYSERSBERG	50 000 €	I	2015	2016	50 000 €	20%	10 000 €

Informations générales						Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 4 : Encourager la pratique sportive										
<u>Axe 4.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale</u>										
41-1	Agrandissement du stand de Tir	ORBÉY	ORBÉY	30 000 €	I	2014	2015	25 000 €	30%	7 500 €
41-2	Création d'une piste d'athlétisme	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	460 000 €	I	2016	2016	460 000 €	20%	92 000 €
41-3	Réfection du sol de la grande salle du gymnase Pierre de Coubertin	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	132 510 €	I	2014	2014	132 510 €	20%	26 502 €
41-4	Construction Modules Vestiaires - Douches au Gymnase Pierre de Coubertin	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	236 521 €	I	2015	2016	236 521 €	14%	33 113 €
41-5	Extension du Dojo	KAYSERSBERG	KAYSERSBERG	151 000 €	I	2016	2016	50 000 €	20%	10 000 €
41-6	Création d'un Eclairage Terrain de Football	KAYSERSBERG	KAYSERSBERG	112 526 €	I	2014	2014	112 526 €	20%	22 505 €
41-7	Stand de Tir - Création de toilettes PMR	KAYSERSBERG	KAYSERSBERG	14 000 €	I	2015	2015	14 000 €	20%	2 800 €
41-8	Remplacement de fenêtres et soupiroux - Pose d'une porte coupe feu au Centre Sportif Culturel	BERGHEIM	RIBEAUVILLE	19 194 €	I	2014	2014	19 194 €	20%	3 839 €
41-9	Réhabilitation d'une friche industrielle pour l'installation d'un complexe sportif indoor	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	2 500 000 €	I	2014	2015	2 000 000 €	10%	200 000 €
41-10	Mise en sécurité de la piste d'athlétisme	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	150 000 €	I	2015	2015	150 000 €	40%	60 000 €
	<i>Réhabilitation du bâtiment d'accueil du golf public d'Ammerschwahr/Trois-Epis</i>	CC de la Vallée de Kaysersberg	KAYSERSBERG	<i>2e Révision</i>						
	<i>Mise aux normes du COSEC</i>	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	<i>2e Révision</i>						

Informations générales						Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 5 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire										
<u>Axe 5.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.</u>										
51-1	Etude de faisabilité - Centre National de Création Musicale	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	25 000 €	F	2014	2015	25 000 €	20%	5 000 €
51-2	Pose d'un plafond acoustique à l'Ecole de Musique	LAPOUTROIE	LAPOUTROIE	9 900 €	I	2015	2015	9 900 €	20%	1 980 €
<u>Axe 5.2 : Accentuer la diffusion culturelle et la lecture publique</u>										
52-1	Centre d'Animation autour du Livre	RIBEAUVILLE	RIBEAUVILLE	680 000 €	I	2013	2015	478 800 €	15%	71 820 €
52-2	Artothèque	CC du Val d'Argent	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	33 000 €	I	2014	2015	33 000 €	30%	9 900 €
52-3	Plateforme d'Innovation Numérique	CC du Val d'Argent	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	25 000 €	I	2013	2014	25 000 €	30%	7 500 €
52-4	Soutien aux structures d'enseignement artistique	Structures d'enseignement artistique	Territoire de Vie	à définir	F	2014	2016	selon vade-mecum	selon vade-mecum	181 000 €

Informations générales							Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	
Enjeu 6 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche											
Axe 6.1 : Contribuer au développement économique territorial											
61-1	Opération Collective de Modernisation - volet investissement tranche 1	CC du Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	300 000 €	I	2016	2016	300 000 €	5%	15 000 €	
61-2	Installation d'une pépinière d'entreprises autour d'un centre de formation de bijouterie	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	465 130 €	I	2015	2015	360 000 €	30%	108 000 €	
61-3	Acquisition et réhabilitation d'une friche industrielle (NORMALU)	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	610 000 €	I	2015	2016	416 666 €	24%	100 000 €	
61-4	Etude de faisabilité pour l'implantation d'une zone économique	SYNDICAT MIXTE du SCOT Montagne Vignoble Ried	BENNWIHR-OSTHEIM	64 000 €	F	2013	2014	64 000 €	15%	9 600 €	
61-5	Acquisition des archives EDLER LEPAVEC	CC du Val d'Argent	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	250 000 €	F	2015	2015	250 000 €	20%	50 000 €	
61-6	Extension de la Zone d'activités du Muehbach Viabilisation de la 4ème Tranche - Tranche conditionnelle	SIZAM	RIBEAUVILLE	790 938 €	I	2015	2015	660 000 €	15%	99 000 €	
Axe 6.2 : Soutenir les actions en faveur de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable											
62-1	Création d'une passe à poisson sur la WEISS	KAYERSBERG	KAYERSBERG	355 000 €	I	2014	2014	84 000 €	40%	33 600 €	
62-2	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC du Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	150 000 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	192 000 €	
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC de la Vallée de Kaysersberg	Vallée de Kaysersberg	310 000 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	120 000 €	
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC du Val d'Argent	Val d'Argent	360 000 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	165 000 €	
62-3	Intégration dans un SIG mutualisé (26 communes et 10 Syndicats Intercommunaux)	CC Vallée de Kaysersberg (MOD déléguée)	PAYS de Ribeauvillé et Vallée de Kaysersberg	400 000 €	I	2014	2014	400 000 €	40%	160 000 €	
62-4	Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois	Communes et leurs groupements	Territoire de Vie	à définir	I	2014	2016	à définir	20% max	45 000 €	
62-5	Réhabilitation du réseau de déchèteries situées à Kaysersberg, Sigolsheim et Orbey	CC de la Vallée de Kaysersberg	KAYERSBERG	940 000 €	I	2015	2017	660 000 €	20%	132 000 €	
62-6	Ferme d'élevage	ESAT Les Tournesols	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	928 776 €	I	2015	2015	928 776 €	10%	92 878 €	

Informations générales						Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
<u>Axe 6.4 : Soutenir le Développement local. en fonction de l'intérêt du projet (dimension, impact, ...)</u>										
64-2	Révision de la Charte Intercommunale	CC de la Vallée de Kaysersberg	Vallée de Kaysersberg	40 000 €	F	2013	2014	30 000 €	40%	12 000 €
64-3	Révision du SCOT (Suite au Grenelle)	SYNDICAT MIXTE du SCOT Montagne Vignoble Ried	Territoire du SCOT	120 000 €	F	2014	2014	120 000 €	20%	24 000 €
64-4	Premier agent de développement	CC de la Vallée de Kaysersberg	Vallée de Kaysersberg	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €
	Premier agent de développement	CC du Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €
	Premier agent de développement	CC du Val d'Argent	Val d'Argent	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €
64-5	Deuxième agent de développement	CC de la Vallée de Kaysersberg	Vallée de Kaysersberg	96 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €
	Deuxième agent de développement	CC du Pays de Ribeauvillé	Pays de Ribeauvillé	96 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €
	Deuxième agent de développement	CC du Val d'Argent	Val d'Argent	96 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €
64-6	Actions d'animation et de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel	CC, Communes, EP, Associations	Territoire de Vie	à définir	I/F	2014	2016	à définir	max 40%	180 000 €
64-7	3eme édition du slow up - Bergheim - Rodern - Rohrschwihr - St Hippolyte	BERGHEIM	RIBEAUVILLE	126 000 €	F	2015	2015	126 000 €	12%	15 000 €

Fiches descriptives des projets



Enjeu :	1 - Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux
Axe :	1.1 - Accompagner et anticiper le vieillissement de la population, notamment en développant les commerces et services de proximité
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Commerce de proximité (2ème phase) - implantation d'une boucherie
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SIGOLSHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	SIGOLSHEIM
<u>Description du projet :</u>	Il s'agit de la seconde phase de l'opération de création d'un commerce de proximité qui se traduit par l'implantation d'une boucherie dans les locaux de l'ancienne mairie. L'évolution démographique (projet de résidence pour seniors et création de logements collectifs) est de nature à conforter le développement de ce commerce de proximité en termes de fréquentation.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	SIGOLSHEIM et ses environs proches
<u>Public visé :</u>	Population locale, de passage et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	419 783 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	419 783 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	83 957 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		146 924 €	35%
Département du Haut-Rhin		83 957 €	20%
Etat (DIRECCTE)		125 935 €	30%
Région		62 967 €	15%
TOTAL PROJET		419 783 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Offrir aux habitants et aux touristes un service de proximité, développer l'attractivité de la commune
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du commerce

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	1 - Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux
Axe :	1.1 - Accompagner et anticiper le vieillissement de la population, notamment en développant les commerces et services de proximité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Commerce de proximité : implantation d'un commerce d'alimentation générale
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SAINT-HIPPOLYTE
<u>Localisation du projet :</u>	Résidence Charles Bléger 86 Route du Vin 68590 SAINT-HIPPOLYTE
<u>Description du projet :</u>	<p>La maison de retraite Charles Bléger fermera ses portes en novembre 2014. Le bâtiment, mis à disposition d'Habitats Haute-Alsace sous la forme d'un bail emphytéotique, sera réhabilité pour créer 12 logements aidés classiques et 10 logements aidés Seniors.</p> <p>Au rez-de-chaussée, la commune de Saint-Hippolyte conservera un espace de 148 m² destiné à l'installation d'un commerce d'alimentation générale qui fait défaut dans la commune ainsi qu'un espace de 131 m² au sous-sol permettant au commerçant d'y stocker du matériel et des denrées. Le commerce remplira une fonction multiservices (alimentation générale, presse, souvenirs à destination des touristes de passage sur la Route du Vin). Le projet global d'aménagement prévoit la création de logements à destination des seniors qui auront un accès direct et rapide au commerce.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Saint Hippolyte et ses environs proches
<u>Public visé :</u>	Habitants de la commune de Saint Hippolyte et des communes voisines non desservies par un commerce, les touristes.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 1er trimestre 2015 ▶ date de fin des travaux : 1er semestre 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 1er semestre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	203 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	-----------	-----------------------

Participation départementale sollicitée :

- ▶ Base subventionnable retenue : **203 000 €**
- ▶ Taux : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **40 600 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	162 400 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin	40 600 €	20%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	203 000 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :

Offrir aux habitants de St-Hippolyte et des communes voisines, un commerce de proximité en matière d'alimentation générale, faisant actuellement défaut.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du commerce

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Le versement de la participation départementale s'établira uniquement s'il s'agit du dernier commerce de proximité dans la commune.



Enjeu :	1 - Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux
Axe :	1.1 - Accompagner et anticiper le vieillissement de la population, notamment en développant les commerces et services de proximité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Création d'un pôle médical de santé

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de GUEMAR

<u>Localisation du projet :</u>
13 rue Jeanne d'Arc

<u>Description du projet :</u>
<p>Le projet consiste à transformer l'ensemble du bâtiment en un pôle médical de santé. Il est prévu d'aménager des locaux fonctionnels pour les kinésithérapeutes au rez-de-chaussée, le 1er étage étant destiné à accueillir 2 médecins ou autres personnels de santé. Aux combles, l'espace sera dédié au personnel du pôle médical (espace détente, réserve kinésithérapeute, vestiaires et douches.) Les travaux porteront sur la réfection de la toiture, l'isolation complète de l'immeuble, l'électricité, le remplacement du chauffage et la décoration intérieure. Un monte personne sera installé dans le bâtiment.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Les communes de GUEMAR et d'ILLHAEUSERN.

<u>Public visé :</u>
Les habitants des communes de GUEMAR et ILLHAEUSERN

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	362 000,00 €	HT	Investissement
-------------------------------	---------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	362 000 €
▶ Taux :	10%
▶ Montant de la subvention :	36 200 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	325 800 €	90%
Conseil Général du Haut-Rhin	36 200 €	10%
Autres (Précisez) :		%
	€	%
	€	
		%
TOTAL PROJET	362 000 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
L'objectif du projet est d'apporter à la population les prestations de soins de proximité et de rassembler les professionnels de santé dans un même bâtiment, les infirmières sont déjà dans des locaux rénovés dans l'annexe du bâtiment.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Des actions sont en cours pour le recrutement d'autres professionnels de santé (relation avec l'ARS, contact avec les communes ayant réalisée des projets identiques, annonces dans les bulletins intercommunaux et des sites spécialisés...)

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La participation départementale est liée à l'obtention de la labellisation par l'Agence Régionale de Santé. En l'absence de labellisation, aucune aide départementale ne pourra être accordée.



Enjeu :	1 - Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux
Axe :	1.3 - Assurer la tonicité démographique par l'apport de populations jeunes par des politiques d'urbanisme, d'habitat et d'équipements adaptés
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Périscolaire - Rodern, Rorschwihr et Saint Hippolyte
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
<u>Localisation du projet :</u>	RODERN
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans le cadre de la création de l'Ecole Unique de Rodern Rorschwihr Saint-Hippolyte il est convenu de disposer de 3 pôles : école Maternelle à Rorschwihr, école Primaire à Saint-Hippolyte et centre périscolaire / Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Rodern (en lieu et place des locaux de l'école actuelle, qui seront mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé).</p> <p>Le centre périscolaire de 250 à 300 m2 viendra remplacer celui trop exigu de Saint-Hippolyte actuellement réparti en 2 bâtiments non contigus. Le pôle périscolaire accueillera une cinquantaine d'enfants les jours scolaires, les mercredis et pendant les vacances.</p> <p>Ce centre sera doté de 2, voire 3 salles d'activités, d'un bloc sanitaires, d'un office, d'un bureau et d'un espace de rangement.</p> <p>Les extérieurs d'une superficie de 800m2 seront aménagés pour offrir aux enfants un espace de vie et d'activité très attrayant.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Communauté de Communes et tout particulièrement Rodern Rorschwihr et Saint-Hippolyte
<u>Public visé :</u>	Les enfants et jeunes de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	500 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	500 000 €
▶ Taux d'intervention :	24%
▶ Montant de la subvention :	120 000 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		Montant	Taux	
Maître d'ouvrage		330 000 €	66%	
Département du Haut-Rhin		120 000 €	24%	
Région		50 000 €	10%	
TOTAL PROJET		HT	500 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Permettre à Rodern de conserver une vie scolaire et animée de grande qualité. Cette Ecole Unique de part la complémentarité et la spécialisation de ses pôles constituera un projet mutualisé d'aménagement du territoire novateur et moderne.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du périscolaire

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	1 - Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux
Axe :	1.3 - Assurer la tonicité démographique par l'apport de populations jeunes par des politiques d'urbanisme, d'habitat et d'équipements adaptés
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude redynamisation commerciale au centre ville
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES
<u>Localisation du projet :</u>	SAINTE-MARIE-AUX-MINES
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité commerciale en vue de la création de magasins dans 3 anciennes friches commerciales situées en centre ville. Il est également envisagé de créer sur ce même site des logements (non pris en compte dans le projet d'étude).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Val d'Argent
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	100 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	100 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	20 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		80 000 €	80%
Département du Haut-Rhin		20 000 €	20%
TOTAL PROJET		TTC	100 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Réhabiliter 3 friches commerciales situées en centre ville et créer des commerces de proximité et des logements
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conclusions de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Fiche descriptive de projet N° 13-3

Enjeu :	1 - Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux
Axe :	1.3 - Assurer la tonicité démographique par l'apport de populations jeunes par des politiques d'urbanisme, d'habitat et d'équipements adaptés
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension et restructuration de la salle polyvalente	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de LIEPVRE	
<u>Localisation du projet :</u>	7a, route de Rombach-Le-Franc	
<u>Description du projet :</u>	Réhabilitation, mise aux normes sécurité, accessibilité et amélioration thermique de l'existant (BBC – Rénovation). Renforcement de la charpente existante de la salle sportive. Extension pour la création de locaux à vocation culturelle et associative.	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Communauté de Communes du Val d'Argent	
<u>Public visé :</u>	Clubs sportifs, associations, centre socio-culturel, scolaires, habitants de la vallée	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2014
	▶ date de fin des travaux :	2015
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 383 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 383 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	238 300 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		2 044 700 €	86%
Département du Haut-Rhin		238 300 €	10%
Région		100 000 €	4%
TOTAL PROJET		HT	2 383 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Favoriser le développement des associations sportives et culturelles de la vallée. Créer un lieu de rencontre au cœur du village. Mettre cet équipement à la disposition des populations des autres communes du Val d'Argent.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la salle, nombre d'associations présentes

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	1 - Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux
Axe :	1.3 - Assurer la tonicité démographique par l'apport de populations jeunes par des politiques d'urbanisme, d'habitat et d'équipements adaptés
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Acquisition de la friche industrielle HUSSOR à ORBEY
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'ORBEY
<u>Localisation du projet :</u>	Rue du Faudé - ORBEY
<u>Description du projet :</u>	<p>La commune d'ORBEY souhaite acquérir une friche industrielle d'environ 25 ares (anciennement HUSSOR) situé au centre de l'agglomération en vue d'y développer un projet de résidence Seniors intergénérationnelle.</p> <p>Le projet s'accompagne d'une opération de démolition.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Canton de LAPOUTROIE
<u>Public visé :</u>	Seniors non dépendants
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	309 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	309 000 €
▶ Taux d'intervention :	23%
▶ Montant de la subvention :	71 070 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		237 930 €	77%
Département du Haut-Rhin		71 070 €	23%
			0%
TOTAL PROJET		HT	309 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Répondre à une offre de logement manquante dans le canton de LAPOUTROIE et favoriser une venue dans le paysage urbain d'ORBEY.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Néant

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Aide pour la seule acquisition et les travaux de démolition. Aucune aide départementale ne sera accordée pour les travaux ultérieurs (construction d'une résidence seniors) ni au titre du CTV ou de la politique pour l'habitat



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.1 - Pérenniser et renforcer le potentiel touristique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Valorisation de la rue des Remparts	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Commune d'AMMERSCHWIHR	
<u>Localisation du projet :</u>	
AMMERSCHWIHR	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Le tissu urbain d'Ammerschwihr possède de nombreux lieux marquants à l'échelle piétonne : Tour des Fripons, tour des Bourgeois, vestiges de l'ancien Hôtel de Ville, Porte Haute, Remparts. Les efforts engagés par la ville pour requalifier les espaces centraux par des aménagements de qualité reliant ces divers sites doivent se poursuivre. La mise en valeur de la rue des remparts, ancien chemin de ronde, trait d'union entre la zone urbaine et la zone viticole, contribuera à la cohérence de la politique engagée par la collectivité. Un retraitement de la voie plus en rapport avec les usages doux, la valorisation du cours d'eau, le Waldbach, comme fil rouge du réaménagement, lien entre l'urbain et le champêtre, avec renaturation des berges, aménagement paysagers et embellissement du site avec, à terme, une valorisation des remparts après traitements des hangars en front de rue, telle est l'ambition du projet. L'intérêt touristique et patrimonial sert de fil conducteur au projet d'aménagement. Le site, d'une qualité intrinsèque indéniable, bénéficiera d'un véritable projet de valorisation.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
AMMERSCHWIHR	
<u>Public visé :</u>	
Population locale et touristes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2016
▶ date de fin des travaux :	2017
▶ date de demande de versement de la subvention :	2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	400 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	80 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		320 000 €	80%
Département du Haut-Rhin		80 000 €	20%
TOTAL PROJET		400 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Amélioration du cadre de vie Sauvegarde du patrimoine historique Valorisation touristique du patrimoine régional
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Restauration et conservation de l'édifice, fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.1 - Pérenniser et renforcer le potentiel touristique
Etape :	Initial

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réhabilitation de la Maison du Pays Welche
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de FRELAND
<u>Localisation du projet :</u>	FRELAND
<u>Description du projet :</u>	<p>Le 24 janvier 2013, la Maison du Pays Welche a subi un incendie. Elle se composait d'un Musée (géré par l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine) et d'un restaurant (Gestion privée). L'ensemble du bâtiment est propriété de la commune de FRELAND.</p> <p>Le restaurant et la salle d'honneur du Musée sont en bonne partie détruits. La Municipalité souhaite profiter des travaux de réhabilitation pour remettre aux normes « accessibilité » le bâtiment. Un espace sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite ainsi que le réaménagement de la cour extérieure en faveur de ces personnes seront créés en sus de la réhabilitation « incendie »</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Départementale
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	838 046 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	187 254 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	37 451 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		93 627 €	50%
Département du Haut-Rhin		37 451 €	20%
Région Alsace		56 176 €	30%
TOTAL PROJET		187 254 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">• Réhabiliter la Maison du Pays Welche suite à l'incendie• Améliorer l'ensemble du bâtiment• Rouvrir au plus vite le restaurant• Adapter les bâtiments aux normes PMR en vigueur
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du Musée

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Déduction de la dépenses subventionnable du remboursement de l'assurance de 650 792€ HT.



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.1 - Pérenniser et renforcer le potentiel touristique
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Espace Culturel Schweitzer – 2e phase
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	VILLE DE KAYSERSBERG
<u>Localisation du projet :</u>	Porte haute de Kaysersberg
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre du CTV1, le projet de création de l'espace culturel dédié au Docteur Albert Schweitzer continue de la manière suivante: réalisation d'un parcours urbain extérieur, l'aménagement de la cour d'entrée de la maison natale et l'aménagement du parc de la médiathèque et du parc Schweitzer.</p> <p>Parallèlement les études sur l'espace en lui-même se poursuivent (calibrage de l'espace culturel, coût de financement, montage du plan de financement)</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Internationale
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	330 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	-----------	-----------------------

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	330 000 €
▶ Taux :	20%
▶ Montant de la subvention :	66 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	264 000 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin	66 000 €	20%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	330 000 €	100%

EVALUATION

<u>Objectif(s) du projet :</u>
L'objectif est de faire connaître l'œuvre du docteur Schweitzer à toutes les générations en actualisant les outils et supports pédagogiques dont la ville dispose à ce jour (le Musée, la maison natale, le parc Schweitzer). L'œuvre de Schweitzer est d'actualité, elle est porteuse de messages d'espoirs et de fraternité entre les hommes.
<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Augmentation de la fréquentation de cet équipement.

REMARQUES

<u>Remarques complémentaires :</u>
Le montant déjà valorisé dans le cadre des CTV1 se monte à 304 996 € HT.



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.1 - Pérenniser et renforcer le potentiel touristique
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Isolation du bâtiment du Musée du Vignoble et des Vins d'Alsace
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association des amis du Musée du Vignoble et des Vins d'Alsace
<u>Localisation du projet :</u>	Château de la confrérie St Etienne 68240 KIENTZHEIM
<u>Description du projet :</u>	Isoler le bâtiment du musée par un matériau de type "trioline sur chevrons" permettant une meilleure condition de conservation des collections et d'accueil du public.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie
<u>Public visé :</u>	Touristes + Public local et régional
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none">▶ date de démarrage des travaux : 2015▶ date de fin des travaux : 2015▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	28 578 €	TTC	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	28 578 €
▶ Taux :	20%
▶ Montant de la subvention :	5 715 €

Plan de financement prévisionnel :			
	Participations	montant	Taux
	Maître d'ouvrage	22 863 €	80%
	Conseil Général du Haut-Rhin	5 715 €	20%
	Autres (Précisez) :	€	%
		€	%
		€	%
			%
	TOTAL PROJET	28 578 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Amélioration des conditions de conservation des collections et d'accueil du public
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Augmentation de la fréquentation

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.1 - Pérenniser et renforcer le potentiel touristique
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Tourisme de Mémoire "Guerre 14/18"
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Val d'Argent
<u>Localisation du projet :</u>	Sainte-Marie-aux-Mines
<u>Description du projet :</u>	Aménagement et promotion d'un sentier pédagogique au départ du Col de Sainte-Marie jusqu'au Violu permettant de mettre en lumière l'histoire de Sainte-Marie-aux-Mines et du front des Vosges au travers la mise en valeur des vestiges de la Première Guerre
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Massif Vosgien et au-delà pour un public international de spécialistes (inscrit dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural "Tourisme de Mémoire - Guerre 14/18")
<u>Public visé :</u>	Jeunes et scolaires Touristes et excursionnistes Visiteurs avec demande spécifique (recherches généalogiques...)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	90 000 €	dont :			
Aménagements	80 000 €	HT	X	Investissement	X
Communication	10 000 €	TTC	X	Fonctionnement	X

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **90 000 €**
- ▶ Taux : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **18 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	40 000 €	44%
Conseil Général du Haut-Rhin	18 000 €	20%
Etat (PER)	27 000 €	30%
Réserve parlementaire	5 000 €	6%
TOTAL PROJET	90 000 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :

Favoriser la fréquentation du site et améliorer l'information des visiteurs.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de livrets-guide remis aux visiteurs
Nombre de visites organisées et de visiteurs concernés

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Aménagements (80 000 € HT) soit une participation départementale maximale de 16 000 € et
Communication (10 000 € TTC) soit une participation départementale de 2 000 €.



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.1 - Pérenniser et renforcer le potentiel touristique
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

FERME EDUCATIVE DES TOURNESOLS: Réalisation d'un projet de ferme éducative , dans le cadre de l'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) et de l'EA (Entreprise Adaptée) des TOURNESOLS.

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Institution Médico-Social **Les TOURNESOLS** à Ste Marie aux Mines 68160

Localisation du projet :

2 et 3 FRARUPT, 68660 LIEPVRE. Ce site représente une surface de 10ha.

Description du projet :

Le projet est avant tout destiné à créer des **emplois** pour des personnes handicapées qui ont un rythme de travail plus lent.

En parallèle, **la ferme éducative** présentera des **animaux lainiers** (en relation avec le Patchwork), ainsi que l'ensemble des animaux que l'on peut trouver dans une ferme. L'accent sera mis également sur les espèces anciennes, voire très anciennes, et des animaux de races naines. Une *ferme éducative* se différencie d'une *ferme pédagogique* par le fait que cette dernière est généralement une exploitation agricole accueillant un public privilégié de scolaires (de la maternelle au collège) mais également les groupes d'adultes, les habitants de la région, les touristes de passage...

Une ferme éducative fonctionne comme un parc animalier, mais avec des espèces de faune domestique.

Elle propose des activités, des animations, des visites libres ou guidées, un événementiel à l'année, et vise à favoriser les changements de comportements et faire prendre conscience aux visiteurs des enjeux environnementaux actuels.

La structure sera donc ouverte à **tout public** (tourisme, écoles, centres de loisir, personnes porteuses de handicap...) et attractive grâce à ses **animations, stages et événementiels**.

Un système de **pass** permettra aux visiteurs d'accéder aux différents sites, notamment les autres projets des TOURNESOLS (ferme d'élevage et parc animalier) pour un **prix moyen global inférieur à 10€**

Les visiteurs circuleront donc sur le territoire entre la ferme éducative; la ferme d'élevage, puis le parc animalier et thématique.

Des thèmes en relation avec l'évolution de l'homme et de l'agriculture depuis le **néolithique** seront développés. Les visiteurs devront trouver des solutions d'hébergement et de repas du soir dans le territoire de proximité. Ce projet, par définition, est un projet de développement durable, associant **économie, social et environnement**.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Rayonnement du projet sur les 2 départements alsaciens ainsi que sur le département des Vosges, au vu des demandes de visites dans ce domaine (crèches, centres de loisir, établissements d'accueil de personnes handicapées...)

Public visé :

Tout public : crèches, écoles, institutions, "tourisme et handicap", séniors, tourisme en général.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 3 353 199 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 3 353 199 €
- ▶ Taux : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 335 320 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	3 017 879 €	90%
Conseil Général du Haut-Rhin	335 320 €	10%
Autres (Précisez) : Commissariat Massif		
Région Alsace		
Chambres d'agricultures	€	%
Europe	€	%
TOTAL PROJET	3 353 199 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :**

- * Créer des activités complémentaires pour des travailleurs en situation de handicap, dans le domaine agricole et touristique.
- * Participer à l'éducation à l'environnement, à la conservation et à l'information.
- * Développer des activités touristiques sur des secteurs mal desservis
- * Fréquentation attendue : 3 500 visiteurs, 7 000 la deuxième année, et 15 000 la troisième, avant l'ouverture du parc animalier thématique d'Aubure.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Mise en place de groupes de pilotage et de groupes d'experts scientifiques (à la fois pour le secteur agricole et pour le secteur touristique) pour le développement de la pédagogie du projet. Enquêtes de satisfaction auprès des visiteurs.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

A ce jour, en termes d'acquisition foncière, le compromis de vente est signé, en lien avec la SAFER. La demande d'emprunt est en cours. Les coûts annoncés plus haut sont estimatifs et seront affinés. De plus, les montants liés aux subventions (chambre d'agriculture, Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges, Région, FEDER, etc) ne sont pas encore connus.

Le montant de l'aide sera revu en fonction du plan de financement, le Département interviendra sur un montant résiduel - aide non cumulative avec le PMBE ou toute autre aide du Conseil Général.

L'attribution d'une aide départementale n'implique aucunement l'institut "Les Tournesols" à se prévaloir d'une autorisation de création de places d'adultes handicapés à court, moyen ou long terme.



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.2 - Assurer l'attractivité du territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restoration de la tour des Fripons
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'AMMERSCHWIHR
<u>Localisation du projet :</u>	AMMERSCHWIHR
<u>Description du projet :</u>	<p>Edifiée en 1535, la tour dite des Fripons (ou des voleurs), faisait alors partie des fortifications de la ville. En 1931, le monument a fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques. Après analyses architecturales et historiques ainsi que diagnostic des structures, l'opération de restauration comprend deux phases.</p> <p>La première devra assurer la sauvegarde de l'édifice avec un traitement curatif de la charpente, la réfection de la toiture avec remplacement partiel du lattis ainsi que la réfection de la zinguerie. Une protection contre la foudre devrait également être envisagée. Par ailleurs, devront être exécutés les travaux nécessaires à l'accueil et à la sécurité du public : électricité, ventilation, escalier, garde-corps...</p> <p>La seconde phase portera sur des travaux de nettoyage ou remplacement des pierres de taille, des travaux de maçonnerie des murs et pierres, une réfection complète des enduits, le « rétablissement » de deux cadrans solaires ainsi que la création de sanitaires.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Grand'rue à l'intersection avec la route départementale 415
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2017 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	330 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	330 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	66 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		224 000 €	68%
Département du Haut-Rhin		66 000 €	20%
Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)		40 000 €	12%
TOTAL PROJET		330 000 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectif du projet :
Restoration de l'édifice, inscrit en 1931 aux monuments historiques, pour : * l'amélioration du cadre de vie, * la sauvegarde du patrimoine bâti historique, * la valorisation culturelle et touristique du patrimoine régional.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Restoration et conservation de l'édifice

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Fiche descriptive de projet N° 22-2

Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.2 - Assurer l'attractivité du territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Martin

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune d'AMMERSCHWIHR

<u>Localisation du projet :</u>
AMMERSCHWIHR

<u>Description du projet :</u>
<p>Construit en 1912 par les facteurs d'orgues locaux Martin et Joseph Rinckenbach, cet instrument était l'un de leurs chefs-d'œuvre, conçu comme la vitrine d'une manufacture d'orgues d'Ammerschwihr qui était la plus importante en Alsace entre 1875 et 1914. Le buffet baroque érigé en 1762 est également l'un des plus élégants de l'Alsace du XVIII^e siècle et a été classé au titre des Monuments historiques. Tant par sa boiserie que par sa palette sonore, l'orgue monumental d'Ammerschwihr occupe une place de première importance parmi les orgues historiques d'Alsace en général et du Haut-Rhin en particulier.</p> <p>Les travaux envisagés visent à restaurer l'orgue dans son état de 1912, en restituant l'harmonie tantôt douce et tantôt puissante des Rinckenbach, tout en conservant la traction électro-pneumatique, plus précise que la traction pneumatique d'origine. Tous les éléments de l'instrument seront restaurés, de manière à garantir un fonctionnement fiable pour les décennies à venir.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Commune et au-delà

<u>Public visé :</u>
Population locale et touristes

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	330 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	330 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	66 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		264 000 €	80%
Département du Haut-Rhin		66 000 €	20%
TOTAL PROJET		HT	330 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Cette restauration permettra de sauvegarder cet orgue, élément majeur du patrimoine communal, qui est aujourd'hui en mauvais état.</p> <p>L'ouvrage monumental sera mis au service de la liturgie, à laquelle il est affecté, mais il sera également mis en valeur par des concerts de musique d'orgue romantique et symphonique, par l'organisation de master-class et par l'enregistrement de disques compacts. Tout indique que l'orgue restauré attirera des organistes de renom international. Ammerschwihr retrouvera ainsi une place de choix dans la vie culturelle régionale.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Conservation de l'instrument, fréquentation de l'église</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Néant</p>



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.2 - Assurer l'attractivité du territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restoration de la Porte Haute
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de BERGHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	BERGHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Le centre ville est blotti dans ses remparts, et la municipalité mène depuis plusieurs années une campagne de restauration et de consolidation de ces linéaires de pierres et de maçonneries. Aujourd'hui, il est nécessaire de réaliser les travaux de restauration de la Porte Haute vu l'état sanitaire présentant un certain nombre de défauts</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	BERGHEIM et communes environnantes
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	408 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	408 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	81 600 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		163 200 €	40%
Département du Haut-Rhin		81 600 €	20%
Direction Régionale des Affaires Culturelles		163 200 €	40%
TOTAL PROJET		408 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Restauration de la Porte Haute pour des raisons de sécurité et dans la continuité des travaux de restauration des tours et des remparts menés depuis plusieurs années
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conservation du patrimoine restauré, fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.2 - Assurer l'attractivité du territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restoration des Remparts
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de KIENTZHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	KIENTZHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Poursuite de la restauration du mur d'enceinte classé monument historique pour partie et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques</p> <p>Cette restauration concerne les 5 sections considérées comme urgentes.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune et au-delà
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	140 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	140 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	28 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		56 000 €	40%
Département du Haut-Rhin		28 000 €	20%
Direction Régionale des Affaires Culturelles		56 000 €	40%
TOTAL PROJET		140 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Conservation du patrimoine classé

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conservation du patrimoine restauré, fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.2 - Assurer l'attractivité du territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restoration des statues à la Chapelle Saint Félix et Régula, remise en peinture de la Chapelle
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Conseil de Fabrique de KIENTZHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	KIENTZHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Restoration totale de la statue de Ste Anne Restoration totale de la statue de St Roch Restoration partielle de 10 autres statues Restoration d'un ex-voto Remise en peinture de la Chapelle St Félix & Régula</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune et au-delà
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	38 050 €	TTC	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	38 500 €
▶ Taux d'intervention :	20,00%
▶ Montant de la subvention :	7 700 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		Montant	Taux	
Maître d'ouvrage		16 902 €	44%	
Département du Haut-Rhin		7 700 €	20%	
Région Alsace		1 155 €	3%	
Direction Régionale des Affaires Culturelles		13 448 €	35%	
TOTAL PROJET		TTC	38 050 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Restauration et conservation du patrimoine historique classé
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conservation du patrimoine restauré, fréquentation de la Chapelle

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.2 - Assurer l'attractivité du territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restauration de la toiture de l'Eglise Saint Grégoire
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de RIBEAUVILLE
<u>Localisation du projet :</u>	RIBEAUVILLE
<u>Description du projet :</u>	Le projet consiste en la restauration définitive de la toiture de l'Eglise St Grégoire.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune et au-delà
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 000 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	200 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		400 000 €	40%
Département du Haut-Rhin		200 000 €	20%
Direction Régionale des Affaires Culturelles		400 000 €	40%
TOTAL PROJET		1 000 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Restaurer la toiture de l'Eglise St Grégoire, classée monument historique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conservation du patrimoine restauré, fréquentation de l'Eglise

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.2 - Assurer l'attractivité du territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Restauration de la Chapelle Maria Raydt Eglise Saint Grégoire
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de RIBEAUVILLE
<u>Localisation du projet :</u>
RIBEAUVILLE
<u>Description du projet :</u>
Le projet consiste en la restauration extérieure de la chapelle Maria Raydt.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Commune et au-delà
<u>Public visé :</u>
Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
▶ date de démarrage des travaux : 2013
▶ date de fin des travaux : 2014
▶ date de demande de versement de la subvention : 2013

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	113 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	113 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	22 600 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		90 400 €	80%
Département du Haut-Rhin		22 600 €	20%
TOTAL PROJET		HT	113 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Restaurer la chapelle située dans l'Eglise St Grégoire, classée monument historique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conservation du patrimoine restauré, fréquentation de l'Eglise

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.2 - Assurer l'attractivité du territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restauration du Donjon du Château du Haut-Ribeauviller
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de RIBEAUVILLE
<u>Localisation du projet :</u>	RIBEAUVILLE
<u>Description du projet :</u>	Le Donjon du Château du Haut Ribeauviller, monument historique classé, menace de s'écrouler ; son renforcement s'avère urgent ; un projet global de restauration établi par l'architecte en chef des monuments historique avait déjà présenté le même diagnostic.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie
<u>Public visé :</u>	Population locale et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2019 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2019

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 000 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	200 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		400 000 €	40%
Département du Haut-Rhin		200 000 €	20%
Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)		400 000 €	40%
TOTAL PROJET		1 000 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Restaurer le donjon du château du Ht Ribeaupierre, classé monument historique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conservation du patrimoine restauré, fréquentation du château

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.2 - Assurer l'attractivité du territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de ville de KAYSERSBERG
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de KAYSERSBERG
<u>Localisation du projet :</u>	39 RUE DE GENERAL DE GAULLE 68240 KAYSERSBERG
<u>Description du projet :</u>	Dans la continuité des travaux réalisés dans le CTV1 (études et travaux de chauffage), le projet de réhabilitation de la Mairie continue par la réalisation des travaux de mise en accessibilité sur presque toute l'année 2015. Le permis de construire a été accordé le 24/10/2014.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	International
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	561 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	-----------	-----------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	561 000 €
▶ Taux :	20%
▶ Montant de la subvention :	112 200 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	391 150 €	70%
Conseil Général du Haut-Rhin	112 200 €	20%
Fonds d'aide pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	57 650 €	10%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	561 000 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Les travaux consisteront en la restauration structurelle et fonctionnelle de l'Hôtel de ville et sa mise en accessibilité (installation d'un ascenseur)
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
L'amélioration de la qualité de l'accueil des visiteurs par les usagers du bâtiment, plus d'aisance dans le déplacement des personnes handicapées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Le montant de la 1ère tranche de travaux justifiés dans le CTV1 pour la réhabilitation de la Mairie se monte à 107 294 € HT. En 2017, sont envisagés les travaux de réhabilitation de la toiture.



Fiche descriptive de projet N°22-11

Enjeu :	2 - Développer le potentiel touristique du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	2.2 - Assurer l'attractivité du territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	AMENAGEMENT DES REMPARTS DU CHÂTEAU DE KAYSERSBERG	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	VILLE DE KAYSERSBERG	
<u>Localisation du projet :</u>	section 4-parcelle 209/44, la zone concernée fait 36,45 ares.	
<u>Description du projet :</u>	<p>La ville a eu l'opportunité d'acquérir d'anciennes terrasses de vignes situées en contrebas du château de la ville. Cette opportunité va permettre de créer un espace pour tout public, sous la forme de jardins avec une vue imprenable sur le cœur de ville et l'église. Ces terrasses sont bordées par des remparts historiques qui constituent la 1ère partie du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la restauration d'une partie du mur qui menace de s'écrouler, une consolidation d'urgence est nécessaire - le percement d'une autre partie qui permettra de créer une jonction entre le chemin et les terrasses (négociation DRAC en cours) <p>Par ailleurs, sont aussi prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement de la 1ère terrasse pour l'accueil du public et mise en place d'une signalétique historique (panneau et table d'orientation) - L'aménagement de la cour haute du château pour l'accueil des personnes à mobilité réduite 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Internationale	
<u>Public visé :</u>	Les habitants et les touristes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	200 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	-----------	-----------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €
▶ Taux :	20%
▶ Montant de la subvention :	40 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	160 000 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin	40 000 €	20%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	200 000 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Améliorer la mise en valeur du patrimoine historique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Les remarques éventuelles des visiteurs qui seront relevées par l'office du tourisme, comme c'est déjà le cas pour d'autres aménagements

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La poursuite de la consolidation des remparts est à prévoir sur la durée.



Enjeu :	Enjeu 2 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	Axe 2.3 : Améliorer l'accessibilité des sites touristiques notamment par le biais des transports en commun
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Contrats thématiques transport - Volet Touristique : Navettes de Noël - éditions 2014, 2015 et 2016	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé	
<u>Localisation du projet :</u>	
Colmar - Pays de Ribeauvillé- Vallée de Kaysersberg	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Département et une intercommunalité souhaitant développer un service régulier ou à la demande de transport collectif routier permettant de mailler le territoire et de renforcer l'offre structurante du réseau départemental. Le service offert doit être complémentaire au réseau strictement départemental de transport en bus existant. Le Département participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place. Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche 2014-2019, 1 structure intercommunale est identifiée comme bénéficiaire d'un soutien du Département au travers d'un Contrat Thématique Transport - volet Tourisme (Axe 2.3) - Navettes de Noël :</p> <p>* la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (en qualité également de mandataire également pour la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg) - Navettes de Noël</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Colmar – Vallée de Kaysersberg – Pays de Ribeauvillé	
<u>Public visé :</u>	
Tout public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	selon vademecum

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	selon vademecum
▶ Taux d'intervention :	selon vademecum
▶ Montant de la subvention :	52 800 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maître d'ouvrage	Département
Com de Com Pays de Ribeauvillé	132 000 €	79 200 €	52 800 €
TOTAL PROJET	132 000 €	79 200 €	52 800 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de trajets
* Nombre de personnes transportées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont définies et détaillées dans le Vademecum "Contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental inscrit dans le volet animation du CTV 2014-2019".</p> <p>La participation départementale est conditionnée à la passation de 2 conventions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une convention donnant délégation de compétence pour l'organisation des services et la passation des marchés ;- une convention de financement précisant les modalités d'intervention et de versement de l'aide départementale. <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p> <p>La quote-part du plafond par habitant par communauté de communes pour cette action est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé : 27 208 € (51,53% de la population totale des deux communautés de communes),- Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : 25 592 € (48,47% de la population totale des deux communautés de communes),



Enjeu :	Enjeu 2 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial
Axe :	Axe 2.3 : Améliorer l'accessibilité des sites touristiques notamment par le biais des transports en commun
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Contrats thématiques transport - Volet Touristique : Parking - Relais - éditions 2014, 2015 et 2016
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
<u>Localisation du projet :</u>
RIBEAUVILLE - RIQUEWIHR - BERGHEIM
<u>Description du projet :</u>
<p>Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Département et une intercommunalité souhaitant développer un service régulier ou à la demande de transport collectif routier permettant de mailler le territoire et de renforcer l'offre structurante du réseau départemental. Le service offert doit être complémentaire au réseau strictement départemental de transport en bus existant.</p> <p>Le Département participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place. Il s'agit de mettre en place une offre de bus spéciaux entre le parking-relais Sony et Ribeauvillé – Riquewihir et Bergheim afin de rendre plus accessible le marché de Noël de Ribeauvillé, d'éviter l'engorgement des axes routiers en réduisant les circulations automobiles, d'éviter la saturation des espaces de stationnement existants en agglomération et limiter le stationnement illicite entraînant une insatisfaction des visiteurs et des résidents.</p> <p>Une fois à Ribeauvillé, les visiteurs pourront se connecter au dispositif de navettes de Noël du Pays de Etoiles en provenance de Colmar et Riquewihir.</p> <p>Dispositif proposé volet transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le parking-relais Sony, d'une capacité de 500 places de stationnement (Ribeauvillé, zone d'activité du Muehlbach), accueillera les voitures et les camping-cars pendant les 2 Week-End du marché de Noël de Ribeauvillé, - des navettes assureront des liaisons entre le parking-relais et le marché de Noël de Ribeauvillé avec un cadencement à 15/20 minutes.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Colmar – Vallée de Kaysersberg – Pays de Ribeauvillé
<u>Public visé :</u>
* Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : selon vademecum

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	selon vademecum
▶ Taux d'intervention :	selon vademecum
▶ Montant de la subvention :	10 400 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maître d'ouvrage	Département
Com de Com Pays de Ribeauvillé	26 000 €	15 600 €	10 400 €
TOTAL PROJET	26 000 €	15 600 €	10 400 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de trajets
* Nombre de personnes transportées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont définies et détaillées dans le Vademecum "Contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental inscrit dans le volet animation du CTV 2014-2019".</p> <p>La participation départementale est conditionnée à la passation de 2 conventions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une convention donnant délégation de compétence pour l'organisation des services et la passation des marchés ;- une convention de financement précisant les modalités d'intervention et de versement de l'aide départementale. <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Enjeu :	Enjeu 3 : Développer l'attractivité du Piémont –Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle à destination de la population
Axe :	Axe 3.1 : Offrir à la population un service de transport répondant aux besoins de déplacements quotidiens
Etape :	Initiale et Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Contrats thématiques transport - Bus à Haut Niveau de Service (Val Express)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communautés de Communes
<u>Localisation du projet :</u>	Territoires Intercommunaux
<u>Description du projet :</u>	<p>Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Département et une intercommunalité souhaitant développer un service régulier ou à la demande de transport collectif routier permettant de mailler le territoire et de renforcer l'offre structurante du réseau départemental. Le service offert doit être complémentaire au réseau strictement départemental de transport en bus existant.</p> <p>Le Département participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche 2014-2019, 3 structures intercommunales sont identifiées comme bénéficiaires d'un soutien du Département au travers d'un Contrat Thématique Transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé; * la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg; * la Communauté de Communes du Val d'Argent.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoires Intercommunaux
<u>Public visé :</u>	* Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : selon vademecum

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	selon vademecum
▶ Taux d'intervention :	selon vademecum
▶ Montant de la subvention :	282 600 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maître d'ouvrage	Département
Com.Com Pays de Ribeauvillé	369 500 €	221 700 €	147 800 €
Com.Com Vallée de Kaysersberg	267 000 €	160 200 €	106 800 €
Com.Com Val d'Argent	60 000 €	36 000 €	24 000 €
Com.Com Val d'Argent - Etude	20 000 €	16 000 €	4 000 €
TOTAL PROJET	716 500 €	417 900 €	282 600 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de trajets
* Nombre de personnes transportées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont définies et détaillées dans le Vademecum "Contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental inscrit dans le volet animation du CTV 2014-2019".</p> <p>La participation départementale est conditionnée à la passation de 2 conventions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une convention donnant délégation de compétence pour l'organisation des services et la passation des marchés ;- une convention de financement précisant les modalités d'intervention et de versement de l'aide départementale. <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p> <p>Au titre de la 1^{ère} Révision, prise en compte de l'étude de la Communauté de Communes du Val d'Argent. Cette étude fera l'objet d'une ligne spécifique dans le Contrat Thématique Transports.</p> <p>Pour l'étude de la CC du Val d'Argent : prise en compte de la seule étude. Ne sont pas pris en compte l'acquisition d'un bus et les frais de fonctionnement.</p> <p>A engager pour la révision 2 : nécessité d'avoir une étude sur la poursuite du dispositif du Contrat Thématique Transport dans sa globalité sur ce Territoire de Vie notamment sur les navettes de Noël et la fréquentation du Val Express de la CC de la Vallée de Kaysersberg.</p>



Enjeu :	Enjeu 3 : Développer l'attractivité du Piémont –Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle à destination de la population
Axe :	Axe 3.1 : Offrir à la population un service de transport répondant aux besoins de déplacements quotidiens
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Contrats thématiques transport - Bus à Haut Niveau de Service (Val Express)

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

<u>Localisation du projet :</u>
Vallée de Kaysersberg

<u>Description du projet :</u>
<p>Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Département et une intercommunalité souhaitant développer un service régulier ou à la demande de transport collectif routier permettant de mailler le territoire et de renforcer l'offre structurante du réseau départemental. Le service offert doit être complémentaire au réseau strictement départemental de transport en bus existant. Le Département participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.</p> <p>Le projet vise à proposer une offre de transport local complémentaire à l'offre régulière départementale afin de mieux répondre aux besoins de la population locale par la mise en place d'une ligne à haut niveau de service (BHNS) adossée à la ligne 145, du lundi au dimanche, cadencée entre Colmar et Hachimette avec un nombre d'arrêts réduit permettant à la ligne régulière de gagner en parts de marché et aux habitants de se rendre plus facilement à Colmar.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Vallée de Kaysersberg

<u>Public visé :</u>
Habitants, actifs

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : selon vademecum

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement	
Participation départementale :				
▶ Base subventionnable retenue :	selon vademecum			
▶ Taux d'intervention :	selon vademecum			
▶ Montant de la subvention :	90 166 €			
Plan de financement prévisionnel :				
Bénéficiaire	Total	Recettes	Maître d'ouvrage	Département
Com de Com Vallée de Kaysersberg	450 000 €	33 000 €	326 834 €	90 166 €
TOTAL PROJET	450 000 €	33 000 €	326 834 €	90 166 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Améliorer la desserte de la Vallée et de Colmar pour les habitants, les actifs et les étudiants.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de trajets
* Nombre de personnes transportées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont définies et détaillées dans le Vademecum "Contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental inscrit dans le volet animation du CTV 2014-2019".</p> <p>La participation départementale est conditionnée à la passation de 2 conventions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une convention donnant délégation de compétence pour l'organisation des services et la passation des marchés ;- une convention de financement précisant les modalités d'intervention et de versement de l'aide départementale. <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p> <p>A titre expérimental et dans l'attente du renouvellement des marchés départementaux en 2017, cette opération est prise en compte de manière exceptionnelle sur la base d'une approche globale sur l'ensemble du territoire.</p> <p>A titre dérogatoire exceptionnel et non renouvelable, une enveloppe complémentaire non consommée sur le territoire de 42 000 € sur la période considérée est affectée au-delà du plafond de 3,50 €/habitants conduisant à attribuer à la Communauté de Communes de Kaysersberg une enveloppe finale de 222 558 € (plafond annuel de 180 558 €).</p>



Fiche descriptive de projet N°32-1

Enjeu :	Enjeu 3 : Développer l'attractivité du Piémont –Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle à destination de la population
Axe :	3.2 Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement de l'itinéraire cyclable entre Kientzheim et Ammerschwihr
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
<u>Localisation du projet :</u>	Communes d'Ammerschwihr et de Kientzheim
<u>Description du projet :</u>	Suite aux études préalables réalisées entre 2012-2014 (CTV I), il s'agit de la réalisation des travaux d'aménagement de l'itinéraire cyclable entre Kientzheim et Ammerschwihr. L'itinéraire utilisera en très grande partie les chemins ruraux existants ou des rues communales. Une passerelle est également prévue pour traverser la Weiss. L'opération englobe : la maîtrise d'oeuvre, les études réglementaires éventuelles, les travaux et la signalisation.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée de Kaysersberg, Grand Pays de Colmar
<u>Public visé :</u>	Habitants de la Vallée de Kaysersberg, touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	500 000 €	HT	Investissement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 €		
▶ Taux :	20%		
▶ Montant de la subvention :	80 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
Participations	montant	Taux	
Maître d'ouvrage : CCVK	420 000 €	84%	
Conseil Général du Haut-Rhin	80 000 €	16%	
Autres (Précisez) :	€	%	
	€	%	
	€	%	
		%	
TOTAL PROJET	500 000 €	100%	

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Compléter le maillage cyclable issu du schéma départemental et notamment le tronçon Kientzheim - Kaysersberg par une liaison vers Ammerschwihr, et au-delà, vers Colmar et Turckheim ; Promouvoir la pratique du vélo en tant que mode de déplacements quotidiens et développer encore la pratique cyclotouristique.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de cyclistes utilisant l'itinéraire (comptages)

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La traversée d'une route départementale est prévue dans le cadre de ce projet. Préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, le Maître d'Ouvrage devra transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu :	Enjeu 3 : Développer l'attractivité du Piémont –Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle à destination de la population
Axe :	3.2 Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Aménagement de l'itinéraire cyclable entre Sigolsheim et Bennwihr	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg	
<u>Localisation du projet :</u>	
Commune de Sigolsheim	
<u>Description du projet :</u>	
L'itinéraire cyclable entre Sigolsheim et Bennwihr est support de l'Eurovéloroute du Vignoble EV5 et également de la VV11 inscrite au schéma départemental. Malheureusement, cet itinéraire en site propre est discontinu sur 800 m, où il utilise la RD1Bis. L'opération consiste en la réalisation des travaux d'aménagement en site propre de ce tronçon manquant, en prévoyant la traversée de la RD en toute sécurité et en utilisant des chemins ruraux pour le restant. L'opération englobe : la maîtrise d'oeuvre, les études réglementaires éventuelles, les travaux et la signalisation.	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Vallée de Kaysersberg, Grand Pays de Colmar	
<u>Public visé :</u>	
Habitants de la Vallée de Kaysersberg, touristes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	50 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----------	-----------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux :	20%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : CCVK	40 000 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin	10 000 €	20%
	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	50 000 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Compléter le maillage cyclable issu du schéma départemental et du projet Alsace à Vélo (EV5) et notamment le tronçon Sigolsheim - Bennwihr permettant la liaison vers Ribeauvillé, Colmar et le sud du Département ; Promouvoir la pratique du vélo en tant que mode de déplacements quotidiens et développer encore la pratique cyclotouristique.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de cyclistes utilisant l'itinéraire (comptages)

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La traversée d'une route départementale est prévue dans le cadre de ce projet. Préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, le Maître d'Ouvrage devra transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu : 4 - Encourager la pratique sportive

Axe : 4.1 - Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale

Etape : Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Agrandissement du Stand de Tir

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Commune d'ORBEY

Localisation du projet :

ORBEY

Description du projet :

Construction d'un pas de tir au pistolet à 10 mètres couvert et fermé, accolé au stand existant

Aire géographique de rayonnement du projet :

Vallée de Kaysersberg

Public visé :

Sportifs licenciés et loisirs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	25 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	25 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	7 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		7 500 €	30%
Département du Haut-Rhin		7 500 €	30%
Club bénévole		10 000 €	40%
TOTAL PROJET		HT	25 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Permettre une diversification de la discipline, un entraînement et une compétition en toutes saisons.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de licenciés et de pratiquants

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	4 - Encourager la pratique sportive
Axe :	4.1 - Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Création d'une piste d'athlétisme

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Commune de RIBEAUVILLE

Localisation du projet :

RIBEAUVILLE

Description du projet :

La Commune de Ribeauvillé souhaite aménager une nouvelle piste d'athlétisme autour du stade Pierre de Coubertin. Cette piste sera mise aux normes et aura une longueur de 400 m avec une ligne droite et 6 couloirs.
Cet équipement est mis à disposition du Collège des Ménétriers et du Lycée de Ribeaupierre pendant toute la période scolaire.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Intercommunale

Public visé :

Scolaire et extrascolaire

Echéancier de réalisation du projet :

- | | |
|---|------|
| ▶ date de démarrage des travaux : | 2016 |
| ▶ date de fin des travaux : | 2016 |
| ▶ date de demande de versement de la subvention : | 2017 |

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	460 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	460 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	92 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		368 000 €	80%
Département du Haut-Rhin		92 000 €	20%
TOTAL PROJET		460 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Réfection de cet équipement devenu obsolète.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de pratiquants

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Fiche descriptive de projet N°41-3

Enjeu :	4 - Encourager la pratique sportive
Axe :	4.1 - Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réfection du sol de la grande salle du gymnase Pierre de Coubertin
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de Ribeauvillé
<u>Localisation du projet :</u>	Gymnase Coubertin rue Coubertin à Ribeauvillé
<u>Description du projet :</u>	Le projet consiste dans le remplacement du sol de la grande salle du gymnase (actuellement un parquet) par un revêtement souple GERFLOR.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Intercommunale
<u>Public visé :</u>	Clubs sportifs et public scolaire
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	132 510 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	-----------	-----------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	132 510 €
▶ Taux :	20%
▶ Montant de la subvention :	26 502 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	106 008 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin	26 502 €	20%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	132 510 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Encourager la pratique sportive
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Taux d'occupation du gymnase

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	4 - Encourager la pratique sportive
Axe :	4.1 - Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction Modules Vestiaires - Douches au Gymnase Pierre de Coubertin
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de Ribeauvillé
<u>Localisation du projet :</u>	2 place de l'hôtel de ville 68150 Ribeauvillé - complexe sportif Coubertin
<u>Description du projet :</u>	Le projet vise à la construction de 2 modules de 2 vestiaires, chacun destinés à accueillir les équipes de football notamment compte tenu du manque de capacité de l'actuel gymnase municipal. Les travaux seront étalés sur 2 années.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Intercommunale
<u>Public visé :</u>	Equipes de football
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	236 521 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	-----------	-----------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	236 521 €
▶ Taux :	14%
▶ Montant de la subvention :	33 113 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	203 409 €	86%
Conseil Général du Haut-Rhin	33 113 €	14%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	236 521 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Accueillir plus d'équipes de football car manque de capacité de l'actuel gymnase municipal.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Amélioration des conditions d'exercice etc...

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Fiche descriptive de projet N°41-5

Enjeu : 4 - Encourager la pratique sportive

Axe concerné du CTV : 4.1 - Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale

Etape : Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

TRAVAUX D'EXTENSION DU DOJO

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

VILLE DE KAYSERSBERG

Localisation du projet :

Rue des Tilleuls, section 3, parcelle 396

Description du projet :

Le projet permettra au club de Judo d'organiser des réunions dans une salle dédiée. Les travaux comprendront: la création d'une salle de réunion /bar avec réaménagement de l'entrée, la création d'une salle de rangement entre le dojo et le groupe scolaire Jean Geiler, la création d'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Régional

Public visé :

Usagers du dojo-club

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2016
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	151 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	-----------	-----------------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **50 000 €**
- ▶ Taux : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **10 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	141 000 €	93%
Conseil Général du Haut-Rhin	10 000 €	7%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	151 000 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :

Améliorer la fonctionnalité du bâtiment actuel pour les pratiquants et le public.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Augmentation de la fréquentation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Néant



Fiche descriptive de projet N°41-6

Enjeu :	4 - Encourager la pratique sportive
Axe concerné du CTV :	4.1 - Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
CREATION D'UN ECLAIRAGE AU STADE DE FOOT
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
VILLE DE KAYSERSBERG
<u>Localisation du projet :</u>
RUE DU GEISBOURG-68240 KAYSERSBERG
<u>Description du projet :</u>
Le besoin a été identifié suite au passage de la Commission Régionale de Contrôle des Terrains et Infrastructures Sportives (CRTIS) qui a émis un avis défavorable quant à l'utilisation du terrain annexe pour la pratique du foot à 11. L'éclairage n'est pas homologué pour des compétitions officielles. Le club a fait la demande d'installation d'un éclairage pour la saison 2014/2015 afin que l'équipe féminine puisse évoluer les samedis soirs.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Régionale
<u>Public visé :</u>
Les pratiquants des clubs de foot et le public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	112 526 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	-----------	-----------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	112 526 €
▶ Taux :	20%
▶ Montant de la subvention :	22 505 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	75 020 €	67%
Conseil Général du Haut-Rhin	22 505 €	20%
Autres (Précisez) :		
Fédération Française de Foot	15 000 €	13%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	112 526 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Mise en conformité d'éléments techniques et sécurisation d'installations sportives indispensables pour un classement fédéral
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Amélioration de la pratique sportive

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	4 - Encourager la pratique sportive
Axe concerné du CTV :	4.1 - Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Stand de Tir - Création de toilettes PMR
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	VILLE DE KAYSERSBERG
<u>Localisation du projet :</u>	lieu-dit "Hirchtal", Section B parcelle 0075
<u>Description du projet :</u>	Dans la version de sanitaires sélectionnée par les élus, le projet consiste en l'aménagement de toilettes pour les Personnes à Mobilités Réduites et de deux douches, dans une extension accolée au bâtiment du club de Tir.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Local
<u>Public visé :</u>	Les usagers du bâtiment
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	14 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----------	-----------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	14 000 €
▶ Taux :	20%
▶ Montant de la subvention :	2 800 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	11 200 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin	2 800 €	20%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	14 000 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Proposer un service indispensable aux personnes à mobilité réduite (une personne du club est en fauteuil roulant).
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Néant

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	4 - Encourager la pratique sportive
Axe concerné du CTV :	4.1 - Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Remplacement de fenêtres et soupiraux - Pose d'une porte coupe feu au Centre Sportif Culturel
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	BERGHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	Centre Sportif et Culturel 17 route du Vin 68750 BERGHEIM
<u>Description du projet :</u>	Remplacement de fenêtres au RDC du Centre Sportif et Culturel Remplacement de soupiraux au sous-sol du Centre Sportif et Culturel (salle tirs et quilles) Pose d'une porte coupe feu
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Bergheim et communes voisines
<u>Public visé :</u>	Utilisateurs du Centre Sportif et Culturel
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

<u>Coût total du projet :</u>	19 194 €	HT	Investissement
--------------------------------------	-----------------	----	----------------

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	19 194 €
▶ Taux :	20%
▶ Montant de la subvention :	3 839 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	15 355 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin	3 839 €	20%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
TOTAL PROJET	19 194 €	100%

EVALUATION

<u>Objectif(s) du projet :</u>
Améliorer les conditions d'utilisation de l'équipement - Mise en conformité incendie
<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Amélioration de l'équipement

REMARQUES

<u>Remarques complémentaires :</u>
Néant



Enjeu :	4 - Encourager la pratique sportive
Axe concerné du CTV :	4.1 - Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réhabilitation d'une friche industrielle pour l'installation d'un complexe sportif indoor
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Val d'Argent
<u>Localisation du projet :</u>	Sainte-Marie-aux-Mines
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes va réhabiliter une friche industrielle située à l'entrée de Sainte-Marie-aux-Mines - l'ancienne Manufacture d'Impression de Sainte-Marie, en bas du Col de Sainte-Marie, pour permettre l'installation d'un complexe sportif indoor: bike parc, motos électriques, escalade, parcours acrobatiques...</p> <p>Ce complexe serait géré par un investisseur privé, avec lequel la Communauté de Communes négociera des partenariats pour permettre aux habitants de la Vallée de bénéficier de l'infrastructure à des tarifs avantageux et pour permettre également aux scolaires d'accéder à l'équipement aux heures "creuses".</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Grand Est de la France
<u>Public visé :</u>	<p>Habitants du Val d'Argent Public de spécialistes des disciplines proposées (notamment bike parc et moto électrique indoor)</p>
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 500 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	-----------	-----------------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 000 000 €**
- ▶ Taux : **10%**
- ▶ Montant de la subvention : **200 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	1 650 000 €	66%
Conseil Général du Haut-Rhin	200 000 €	8%
Crédits "Massif des Vosges"	200 000 €	8%
Conseil Régional	250 000 €	10%
Etat - DDR	200 000 €	8%
TOTAL PROJET	2 500 000 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :

Réhabiliter une friche industrielle
Favoriser la pratique sportive

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Le porteur de projet ajouterait un à deux millions d'euros d'investissement pour l'installation des matériels et équipements dans le bâtiment. Le montant du loyer annuel prévisionnel demandé au délégataire s'élève à 40 000 €. Le montant définitif de la participation départementale sera arrêté après réalisation de l'opération d'investissement. Il sera tenu compte du montant loyer perçu et fera l'objet d'une concertation entre les différents financeurs (Etat - Convention Interrégional du Massif des Vosges et Région Alsace). Ces éléments ne sont pas encore connus lors de l'élaboration de la présente fiche. Le maître d'ouvrage s'engage à communiquer au Département tous les éléments relatifs au montage financier de cette opération.



Enjeu :	4 - Encourager la pratique sportive
Axe concerné du CTV :	4.1 - Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Mise en sécurité de la piste d'athlétisme
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Val d'Argent
<u>Localisation du projet :</u>	Stade à Sainte-Marie-aux-Mines
<u>Description du projet :</u>	<p>Le stade est un équipement dédié prioritairement aux collégiens et lycéens du Val d'Argent. La Communauté de Communes assure la gestion de l'équipement pour la pratique sportive de loisirs et de compétition.</p> <p>Afin de garantir la sécurité des utilisateurs et une utilisation de l'équipement plus étendue, le revêtement de la piste d'athlétisme va être changé et modernisé (revêtement synthétique) et un éclairage de la piste va être installé.</p> <p>Cette amélioration des équipements sportifs extérieurs s'inscrit dans une logique de modernisation des équipements sportifs de la Vallée, en lien notamment avec la mise aux normes du COSEC.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Val d'Argent
<u>Public visé :</u>	Collège - Lycée de Sainte-Marie-aux-Mines Associations et clubs sportifs du Val d'Argent

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 150 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 150 000 €
- ▶ Taux : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 60 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	60 000 €	40%
Conseil Général du Haut-Rhin	60 000 €	40%
Conseil Régional d'Alsace	30 000 €	20%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	150 000 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :**

Sécuriser l'équipement
Etendre les plages d'utilisation de l'équipement.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Taux d'utilisation de l'équipement

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Néant



Enjeu :	5 - Favoriser le dynamisme culturel du territoire
Axe :	5.1 - Optimiser et moderniser les équipements culturels existants
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude de faisabilité - Centre National de Création Musicale
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Val d'Argent
<u>Localisation du projet :</u>	SAINTE-MARIE-AUX-MINES
<u>Description du projet :</u>	<p>Un projet de Centre National de Création Musicale est en cours d'élaboration pour le territoire de Sainte-Marie-aux-Mines.</p> <p>La mission principale des Centres nationaux de création musicale (CNCM) vise à la conception et la création d'œuvres musicales, ainsi que les actions de recherche qui leur sont nécessaires, dans le domaine des musiques contemporaines. Ces lieux sont équipés pour accueillir compositeurs et artistes dans un processus de création ; ils organisent, directement ou en liaison avec des partenaires appropriés, la diffusion des œuvres ainsi produites.</p> <p>Actuellement, il existe 7 structures de ce type en France, et aucune dans l'Est.</p> <p>Ce projet d'envergure pourrait avoir le soutien de multiples partenaires, mais ceux-ci ne s'engageront qu'après s'être assurés de la faisabilité du projet. Ainsi, la CCVA prend à sa charge la mise en œuvre d'une étude de faisabilité pour ce projet, qui pourrait apporter une véritable valeur ajoutée culturelle pour le territoire.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Régionale
<u>Public visé :</u>	<p>Jeunes compositeurs et artistes (ou débutants moins jeunes)</p> <p>Compositeurs et artistes s'inscrivant dans un processus de création</p>
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	25 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	25 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	5 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		15 000 €	60%
Département du Haut-Rhin		5 000 €	20%
Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)		5 000 €	20%
TOTAL PROJET		TTC	25 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Soutenir le développement d'un centre de création musicale en prenant en charge l'étude préalable de faisabilité
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conclusions de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	5 - Favoriser le dynamisme culturel du territoire
Axe :	5.1 - Optimiser et moderniser les équipements culturels existants
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Pose d'un plafond acoustique à l'école de musique	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Commune de Lapoutroie	
<u>Localisation du projet :</u>	
route de l'Europe Hachimette 68650 LAPOUTROIE	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Pose d'un plafond acoustique avec remplacement de luminaires afin d'améliorer le confort des élèves.</p> <p>L'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg (EMVK) est une école centre adhérente au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013-2017. L'EMVK accueille plus de 400 élèves en musique et théâtre.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Vallée de Kaysersberg	
<u>Public visé :</u>	
Elèves de l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	9 900 €	HT	Investissement
-------------------------------	----------------	-----------	-----------------------

Participation départementale :	
▶ Taux :	20%
▶ Montant de la subvention :	1 980 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	7 920 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin	1 980 €	20%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	9 900 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Le projet se situe dans l'ancienne école maternelle à Hachimette, les locaux ne sont pas adaptés à la pratique de la musique,
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'école de musique

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	5 - Favoriser le dynamisme culturel du territoire
Axe :	5.2 - Accentuer la diffusion culturelle et la lecture publique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Centre d'animation autour du livre
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de RIBEAUVILLE
<u>Localisation du projet :</u>	RIBEAUVILLE
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste en la création d'un Centre d'Animation Autour du livre qui sera implanté dans les locaux de l'ancienne école des filles ; il comportera un espace dédié aux animations culturelles et un espace bibliothèque</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Intercommunale
<u>Public visé :</u>	Scolaire et extra scolaire
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	680 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	478 800 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	71 820 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		406 980 €	85%
Département du Haut-Rhin		71 820 €	15%
TOTAL PROJET		HT	478 800 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Création d'un centre dédié à la lecture et aux animations culturelles
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la structure

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La surface consacrée à la lecture publique (342 m ²) est inférieure aux prescriptions départementales pour les médiathèques. Aucune aide au fonctionnement ne peut être envisagée pour cet équipement.



Enjeu :	5 - Favoriser le dynamisme culturel du territoire
Axe :	5.2 - Accentuer la diffusion culturelle et la lecture publique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Artothèque
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Val d'Argent
<u>Localisation du projet :</u>	SAINTE-CROIX-AUX-MINES - 11a rue Maurice Burrus
<u>Description du projet :</u>	<p>M. Raymond Muller, Président des Amis de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat, est en possession d'une collection d'œuvres d'art que lui a récemment cédée un particulier et qu'il souhaite mettre à disposition du public. Dans cette perspective, il souhaite la céder gratuitement à une médiathèque qui pourrait à cette occasion créer une artothèque, qui est un outil culturel permettant d'offrir une rencontre privilégiée et directe entre une œuvre d'art et des individus, rencontre étayée par un travail de médiation.</p> <p>La Médiathèque du Val d'Argent est très intéressée par le projet qui permettrait de proposer à ses usagers, un autre service en plus du prêt de documents (livres, CD, DVD...) et de la diffusion de la lecture publique. Il est envisagé d'implanter ce nouveau service dans une des salles du rez-de-chaussée d'une superficie de 24 m².</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Val d'Argent
<u>Public visé :</u>	Les usagers de la Médiathèque, les entreprises locales, les hôtels, restaurants de la région, les cabinets médicaux...
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	33 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	33 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	9 900 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		23 100 €	70%
Département du Haut-Rhin		9 900 €	30%
TOTAL PROJET		33 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Diversifier les supports de prêts Favoriser la démocratisation et la diffusion de l'art contemporain Augmenter le nombre d'inscriptions
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la médiathèque

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	5 - Favoriser le dynamisme culturel du territoire
Axe :	5.2 - Accentuer la diffusion culturelle et la lecture publique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Plateforme d'Innovation Numérique
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Val d'Argent
<u>Localisation du projet :</u>	SAINTE-CROIX-AUX-MINES
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes du Val d'Argent souhaite renouveler la plateforme Multimédia aujourd'hui vétuste.</p> <p>L'objectif est de positionner cet outil à la fois comme espace d'accès à l'information, comme centre de ressources et de réflexion sur la question du numérique, et comme lieu dédié à la création et aux échanges.</p> <p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des postes informatiques de la salle : ordinateurs, licences logiciels, accessoires (casques, tablettes graphiques), et acquisition de tablettes Android et de liseuses de livres numériques - Création d'un Laboratoire, muni d'un espace de production 3D
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Val d'Argent
<u>Public visé :</u>	Grand public, organisations (associations, établissement scolaires) et entreprises
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	25 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	25 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	7 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		17 500 €	70%
Département du Haut-Rhin		7 500 €	30%
TOTAL PROJET		HT	25 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
- repositionner la plateforme comme carrefour d'information, d'échanges et de création autour du numérique
• élargir la proposition d'animations
• attirer de nouveaux publics
• intégrer la plateforme comme ressource supplémentaire autour des autres projets du territoire
• conseiller et accompagner les PME et auto-entrepreneurs à la « Transition Numérique »
• renforcer la dynamique touristique du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la structure

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	5 - Favoriser le dynamisme culturel du territoire
Axe :	5.2 - Accentuer la diffusion culturelle et la lecture publique
Etape :	Initial modifié en 1 ^{ière} Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Soutien aux structures d'enseignement artistique	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Structures d'enseignement artistique	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoire de vie	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013 / 2017 a acté le principe et les modalités du soutien du Département apporté aux structures d'enseignement artistique : école de musique, de danse et de théâtre. Le soutien départemental à ces structures s'inscrit désormais dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019. Une enveloppe financière est réservée pour les subventions versées à ces structures, dont les modalités sont précisées dans le cadre du Schéma intégré au vademecum de la politique du développement culturel.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire de vie	
<u>Public visé :</u>	
Population du territoire	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage :	2014
▶ date de fin :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	annuellement

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	181 000 € de subvention départementale au total, déterminée et versée selon les modalités fixées dans le Schéma intégré au vademecum de la politique du développement culturel
▶ Taux d'intervention :	
▶ Montant de la subvention :	

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant	Taux
Département du Haut-Rhin	181 000 €	

EVALUATION

Objectif du projet :
Soutien aux structures d'enseignement artistique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Selon le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013 / 2017

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'octroi et de versement des subventions accordées aux structures d'enseignement artistique sont précisées dans le schéma intégré au vade-mecum de la politique du développement culturel. Pour mémoire - 1ère Révision : majoration de 4000 € pour tenir compte de l'augmentation du nombres d'élèves.



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Opération Collective de Modernisation - volet investissement tranche 1
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
<u>Localisation du projet :</u>	Pays de Ribeauvillé
<u>Description du projet :</u>	<p>Les élus de la CC du Pays de Ribeauvillé, soucieux de confirmer leur rôle en matière de soutien au commerce de proximité et à l'artisanat, ont réalisé une étude de faisabilité en vue de définir la stratégie de développement commercial et artisanal du territoire. Celle-ci a confirmé la pertinence de lancer une Opération collective de modernisation en faveur des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services (OCMACS).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Pays de Ribeauvillé
<u>Public visé :</u>	Entreprises du commerce, de l'artisanat et des services
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	300 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention :	5%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		15 000 €	5%
Département du Haut-Rhin		15 000 €	5%
Autres partenaires		270 000 €	90%
TOTAL PROJET		HT	300 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">• soutien au commerce de proximité, à l'artisanat et aux services• soutenir la dynamique économique locale
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de dossiers déposés par les entreprises, nombre de dossiers validés par le Comité de Pilotage, nombre de dossiers menés à bien avec production de factures.

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La participation départementale est conditionnée à la participation préalable de l'Etat ou son autorisation pour la mise en œuvre de cette première tranche.



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Installation d'une pépinière d'entreprises autour d'un centre de formation de bijouterie
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Val d'Argent
<u>Localisation du projet :</u>	SAINTE-MARIE-AUX-MINES
<u>Description du projet :</u>	Requalification de deux anciennes friches commerciales situées en centre-ville (76 et 78 rue Wilson 68160 Sainte-Marie-aux-Mines) pour y installer une pépinière d'entreprises autour d'un centre de formation de bijouterie sis actuellement à Corcieux. Ce projet est une suite de la dynamique engendrée par la manifestation Mineral et Gem.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Val d'Argent
<u>Public visé :</u>	Tous publics
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	465 130 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	360 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	108 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		252 000 €	70%
Département du Haut-Rhin		108 000 €	30%
TOTAL PROJET		HT	360 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">• Réhabiliter une friche commerciale située en centre ville• Créer une pépinière d'entreprises
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'entreprises installées sur le site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur des pépinières d'entreprises.



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Acquisition et réhabilitation d'une friche industrielle (NORMALU)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	SAINTE-MARIE-AUX-MINES
<u>Localisation du projet :</u>	SAINTE-MARIE-AUX-MINES
<u>Description du projet :</u>	<p>Acquisition et réhabilitation de la friche industrielle NORMALU, afin de créer un lieu d'exposition et de stockage dans le cadre des grandes manifestations. Acquisition : 160 000 € Réhabilitation de 1500 m2 permettant l'accueil du public au RDC : 450 000 € TOTAL : 610 000 € Ce projet est situé à proximité immédiate d'autres bâtiments communaux (Théâtre, Piscine, Valexpo)</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Val d'Argent
<u>Public visé :</u>	Tous publics
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	610 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	416 666 €
▶ Taux d'intervention :	24%
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		316 666 €	76%
Département du Haut-Rhin		100 000 €	24%
TOTAL PROJET		416 666 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">• Réhabiliter une friche industrielle située en centre ville• Créer un lieu d'exposition et de stockage dans le cadre des grandes manifestations.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur des friches.



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude de faisabilité pour l'implantation d'une zone économique
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat Mixte du SCOT Montagne Vignoble Ried
<u>Localisation du projet :</u>	BENNWHR -OSTHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Le Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried (SCOT MVR), approuvé en décembre 2010, prévoit la création d'une zone économique intercommunautaire d'environ 15 hectares au sud de son territoire. Afin d'être en capacité de répondre aux demandes d'implantation d'entreprises sur son territoire (notamment la Cave de Bestheim) et de permettre aux Communautés de communes compétentes de mettre en œuvre leur projet économique, le Syndicat mixte du SCOT MVR a décidé de réaliser une première étude visant à positionner au mieux la zone économique intercommunautaire. Au regard des conclusions de cette étude, le Comité syndical du syndicat mixte du SCOT MVR, réuni le 11 juillet dernier, a retenu le site de Bennwahr-Gare/Ostheim pour l'implantation de la future zone économique intercommunautaire, et a décidé d'engager des études plus approfondies sur le site.</p> <p>Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité et d'aménagement visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à vérifier la faisabilité foncière, urbanistique, réglementaire, environnementale et paysagère du projet - à vérifier la faisabilité en termes de circulation : étude trafic demandée par les services départementaux, - à proposer des scénarios de circulation et d'aménagements routiers et/ou de transport, et de scénarii d'aménagements de la zone économique - à évaluer la faisabilité économique de la zone par phase
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire du SCOT Montagne Vignoble et Ried – CC du Pays de Ribeauvillé et CC de la Vallée de Kaysersberg soit 26 communes
<u>Public visé :</u>	Entreprises
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	64 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **64 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **9 600 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	54 400 €	85%
Département du Haut-Rhin	9 600 €	15%
TOTAL PROJET	64 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :

La présente étude devra permettre aux élus du Syndicat mixte et des Communautés de communes :

- de se prononcer sur la faisabilité et les conditions d'aménagement de la zone économique intercommunautaire à Bennwihr-Gare / Ostheim au regard des contraintes et caractéristiques du secteur
- de disposer d'un diagnostic des niveaux de trafics actuels
- d'évaluer les effets de l'implantation de la zone économique intercommunautaire sur les conditions de circulation
- de déterminer les modifications à apporter aux réseaux de transport existants,
- de proposer et de chiffrer l'ensemble des aménagements nécessaires, notamment routiers et internes au site d'activités, selon plusieurs scénarios.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Conclusions de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur des zones d'activités.



Fiche descriptive de projet N° 61-5

Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Acquisition des archives Edler-Lepavec
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Val d'Argent
<u>Localisation du projet :</u>	SAINTE-MARIE-AUX-MINES
<u>Description du projet :</u>	<p>Le fonds des archives de l'entreprise Edler-Lepavec présente un double intérêt, tant d'un point qualitatif que quantitatif, et par son bon état de conservation. L'acquisition du fonds permettrait à la Communauté de Communes de créer une tissuthèque garantissant la préservation du patrimoine textile alsacien.</p> <p>La valorisation ne peut s'envisager que sur une sélection de documents, dont les critères restent à définir, par le biais d'une base de données documentaire, et en offrant la possibilité au visiteur de consulter sur place. Les publics visés seraient les créateurs textiles pour de la micro-production, tout en gardant la possibilité de lancer une production textile haut de gamme à un stade industriel.</p> <p>Ainsi par exemple, la Communauté de Communes travaille en lien avec Pierre Schmitt, repreneur de l'entreprise « Tissage des chaumes » pour développer et valoriser le savoir-faire du Val d'Argent. L'entrepreneur serait particulièrement intéressé par la collection pour bénéficier des savoir-faire consignés dans les registres des archives de l'entreprise et développer de nouveaux produits à partir de cet héritage.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale et au-delà
<u>Public visé :</u>	Entreprises
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	250 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	250 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	50 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		200 000 €	80%
Département du Haut-Rhin		50 000 €	20%
TOTAL PROJET		TTC	250 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Assurer la préservation du patrimoine textile alsacien Permettre le développement économique des entreprises textiles du territoire</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Nombre de consultations du fonds</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Néant</p>



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays -
Axe :	6.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Extension de la Zone d'activités du Muehbach Viabilisation de la 4ème Tranche - Tranche conditionnelle

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

SIZAM - Pierre BIHL - Président

Localisation du projet :

GUEMAR - 68970

Description du projet :

Le SIZAM qui a initié la ZA du Muehlbach souhaite diversifier son tissu économique et soutenir la création d'activités économiques et d'emplois sur son territoire. Le projet global des travaux consiste à réaliser les travaux d'aménagement et de viabilisation.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Alsace

Public visé :

Artisans - Industriels

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Novembre 2014
- ▶ date de fin des travaux : Décembre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : Décembre 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	790 939 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	660 000 €
▶ Taux :	15,00%
▶ Montant de la subvention :	99 000 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		596 826 €	75,46%	
Conseil Général du Haut-Rhin		99 000 €	12,52%	
FNADT :		84 464 €	10,68%	
FEDER :		10 649 €	1,35%	
		€	%	
			%	
TOTAL PROJET		HT	790 939 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :	
*Création et développement de nouvelles activités économiques	
*Création d'emplois	
*Diversification du tissu économique	
*Accueil des entreprises en sortie pépinière	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
Développement de la Zone d'Activité Economique	

REMARQUES

Remarques complémentaires :	
Seuls les travaux d'équipement en eau, assainissement et voirie sont pris en compte au titre de l'aide départementale en faveur des zones d'activités. Les investissements liés aux réseaux secs sont exclus de ce dispositif.	



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.2 - Soutenir les actions en faveur de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Création d'une passe à poissons sur la WEISS
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
KAYSERSBERG
<u>Localisation du projet :</u>
KAYSERSBERG
<u>Description du projet :</u>
Création d'une passe à poissons dans le cadre de la mise en place d'une microcentrale hydroélectrique sur la Weiss.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
KAYSERSBERG
<u>Public visé :</u>
Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
▶ date de démarrage des travaux : 2014
▶ date de fin des travaux : 2014
▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	355 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	84 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	33 600 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		50 400 €	60%
Département du Haut-Rhin		33 600 €	40%
TOTAL PROJET		HT	84 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Préserver la faune piscicole dans la Weiss
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Population piscicole dans la Weiss

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Il ne s'agit de prendre en compte que les seules dépenses liées à la passe à poissons. Les dépenses de la micro-centrale s'amortissent en fonction du prix de vente de l'électricité produite.



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.2 - Soutenir les actions en faveur de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Programme GERPLAN - Volet environnemental	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Mise en œuvre d'actions issues du volet environnemental du programme GERPLAN. Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried 2014-2019, les structures intercommunales pouvant bénéficier d'un soutien du Département au travers du volet environnemental GERPLAN sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé - la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de Kaysersberg - la Communauté de Communes du Pays du Val d'Argent 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Public visé :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> * Agriculteurs * Habitants du territoire intercommunal * Institutions locales, associations ... 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	suivant programmes annuels

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	----------------------------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	477 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Bénéficiaire	Maître d'ouvrage	Département
Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé	à définir	192 000 €
Communauté de Communes du Pays de la Vallée de Kaysersberg	à définir	120 000 €
Communauté de Communes du Pays du Val d'Argent	à définir	165 000 €
TOTAL PROJET	à définir	477 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes GERPLAN
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le Vade-mecum de mise en œuvre des GERPLAN. La participation départementale maximale, pour chaque partenaire et pour la période triennale 2014-2016, est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vade-mecum de mise en œuvre des GERPLAN, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. L'action Sentier d'Interprétation de la Commune de BERGHEIM est à prévoir au titre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.2 - Soutenir les actions en faveur de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Intégration dans un SIG mutualisé (26 communes et 10 syndicats intercommunaux)	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (pour le compte de la CC du Pays de Ribeauvillé + 26 Communes + 10 Syndicats intercommunaux)	
<u>Localisation du projet :</u>	
Pays de Ribeauvillé et Vallée de Kaysersberg	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Afin de permettre d'améliorer la connaissance du territoire, de suivre et gérer au mieux leurs différentes compétences et de bénéficier d'une aide à la décision / prospective en matière d'aménagement du territoire, les collectivités du territoire Montagne, Vignoble et Ried (représentant 2 communautés de communes, 26 communes, 10 syndicats intercommunaux) ont décidé de développer un Système d'Information Géographique (SIG) commun mutualisé et ont confié la maîtrise d'ouvrage de cette mission à la CC de la Vallée de Kaysersberg. La solution technique retenue est l'interface de l'outil InfoGeo68 du Département du Haut-Rhin. L'opération consiste en des levés topographiques des différents éléments de réseaux sur le terrain et leur intégration au sein d'InfoGeo68 selon les standards de fichiers du guide de numérisation proposé par la DEVI.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Pays de Ribeauvillé / Vallée de Kaysersberg	
<u>Public visé :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • élus et techniciens des collectivités du territoire, • services partenaires (CG68, AERM, DDT, etc.), • bureaux d'études, pétitionnaires de travaux 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2014
▶ date de demande de versement de la subvention :	2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	400 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	160 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		240 000 €	60%
Département du Haut-Rhin		160 000 €	40%
TOTAL PROJET		HT	400 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">• développer le SIG mutualisé à l'échelle du territoire Montagne, Vignoble et Ried• améliorer la connaissance et la consultation du patrimoine des collectivités (pour le besoin des collectivités, des pétitionnaires de travaux, du grand public...)• aider à la décision en matière d'aménagement du territoire• contribuer à étoffer le portail cartographique départemental Infogeo68
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Linéaire de réseaux intégré à Infogeo68 Nombre d'utilisateurs d'Infogeo68

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.2 - Soutenir les actions en faveur de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Communes / groupements de communes

Localisation du projet :

Territoire de Vie

Description du projet :

Les travaux de mise en souterrain de l'ensemble des réseaux secs existants doivent être associés à des opérations de voirie ou de mise en place de canalisations afin de diminuer les coûts de tranchée et de réfection de la chaussée ou de trottoirs.

Le Département peut apporter une aide financière à ce type de travaux par le biais de la convention triennale de partenariat signée avec ERDF et Orange.

Le dossier de présentation du projet comprendra :

- une note de présentation du projet,
- les délibérations du Conseil Municipal relatives au chantier,
- le plan de situation des anciens et nouveaux réseaux,
- des photographies de la zone traitée,
- les devis estimatifs des travaux envisagés.

Le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin peut apporter son concours aux communes pour le montage du dossier.

Chaque dossier sera examiné par la Commission Départementale de Programmation des Travaux qui donne son avis avant d'être présenté à la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne qui se prononce sur l'éligibilité de tout ou partie du projet. Après réception de l'ordre de service attestant du démarrage effectif des travaux, la Commission Permanente du Conseil Général décide de l'attribution de la subvention.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

- * Communes et groupements de Communes
- * Habitants du Territoire de Vie et touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : selon programmation des aides

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	maximum 20%
▶ Montant de la subvention :	45 000 € à répartir selon les projets retenus

Plan de financement prévisionnel :				
Participations			réseau élec.	réseau tel.
Conseil Général du Haut-Rhin			20%	20%
ERDF			10%	
Orange				10%
<i>Part du Maître d'ouvrage</i>			70%	
ou			ou	70%
<i>Part du Maître d'ouvrage en cas d'aide ERDF via le syndicat</i>			30%	
TOTAL PROJET	HT	100%	100%	100%
TOTAL PROJET		HT		100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Améliorer l'esthétique du patrimoine architectural et la qualité des paysages. Coordonner les travaux
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nb de mètres déposés en aérien Nb de mètres posés en souterrain

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale est liée à la signature de la convention de partenariat avec ERDF et Orange. Les communes adhérentes au PNRBV et/ou classées "ensemble urbain remarquable" relèvent de la convention du Conseil Régional. Ne sont pas éligibles aux aides départementales : <ul style="list-style-type: none">- les travaux liés à un déplacement d'ouvrage ou à une construction d'ouvrage neuf,- les travaux situés dans les secteurs sans intérêt architectural, patrimonial ou paysager (bâti pavillonnaire récent, zones d'activités...),- les travaux d'éclairage public et de vidéocommunication,- la mise en souterrain d'un réseau électrique ou téléphonique à créer,- le remplacement ou la suppression de poste de transformation.



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.2 - Soutenir les actions en faveur de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Réhabilitation du réseau de déchèteries situées à Kaysersberg, Sigolsheim et Orbey

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

<u>Localisation du projet :</u>
Communes de Kaysersberg, Sigolsheim et Orbey

<u>Description du projet :</u>
Modernisation des déchèteries de la Vallée par une refonte de leurs installations (accès, locaux..), augmentation du nombre de quais de déchargement des déchets, création d'une nouvelle zone de dépôt et de réemploi, mise en place d'un système de contrôle d'accès (identification distinctive des usagers privés et professionnels), mise en place d'un captage de nouvelle génération de déchets valorisables (mobilier, plâtre), sécurisation des sites contre vols et malveillances (clôtures renforcées, caméras, alarme...), optimisation de la gestion des flux d'entrée des usagers, et déploiement d'une nouvelle signalétique

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Vallée de Kaysersberg

<u>Public visé :</u>
Usagers résidant dans la Vallée de Kaysersberg et les professionnels locaux

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2017
▶ date de demande de versement de la subvention :	2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	940 000 €	HT	Investissement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	940 000 €		
▶ Taux :	30%		
▶ Montant de la subvention :	198 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
Participations	montant	Taux	
Maître d'ouvrage	592 000 €	63%	
Conseil Général du Haut-Rhin	198 000 €	21%	
Autres (Précisez) : Ademe	150 000 €	16%	
	€	%	
	€	%	
	€	%	
TOTAL PROJET	940 000 €	100%	

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Optimiser le fonctionnement des déchèteries (mises aux normes, modernisation, sécurité), améliorer la qualité du service, recevoir les nouvelles REP (Responsabilité Elargie aux Producteurs), proposer aux usagers un service d'exutoires valorisables et/ou recyclables de leurs déchets, diminuer l'enfouissement des encombrants ultimes, maîtriser les coûts de fonctionnement du service
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Enregistrement et comptage des passages en déchèterie, tonnage valorisable, tonnage encombrants incinérables

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Non application du plafond de dépense subventionnable par déchèteries. DS globale de 940 000 € pour l'ensemble des 3 déchetteries



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.2 - Soutenir les actions en faveur de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
<p>FERME D'ELEVAGE DES TOURNESOLS: Réalisation d'un projet de ferme d'élevage bovin et porcin, dans le cadre de l'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) et de l'EA (Entreprise Adaptée) des TOURNESOLS</p>
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
<p>Institution Médico-Social Les TOURNESOLS à Ste Marie aux Mines 68160</p>
Localisation du projet :
<p>10, BELLE-VUE 68160 Ste Marie aux Mines, sur 30ha.</p>
Description du projet :
<p>Le projet est avant tout destiné à créer des emplois pour des personnes handicapées qui ont un rythme de travail plus lent. Mais différents objectifs sont développés en parallèle. La ferme d'élevage permettra de fournir une partie de la viande consommée dans l'établissement, pour les repas confectionnés par les cuisines communes avec l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent (HIVA). Une partie des bêtes sera acquise auprès des agriculteurs locaux par la création d'une filière courte. Sur les 35 gros bovins annuellement nécessaires aux cuisines, la ferme d'élevage de l'ESAT n'en produira qu'une dizaine. Le différentiel sera recherché auprès des agriculteurs locaux.</p> <p>Ce schéma se produira également pour les porcs, veaux et agneaux.</p> <p>L'ensemble constituera un soutien conséquent au territoire et aux agriculteurs, qui gagneront par ailleurs 20 cents de plus au kilo carcasse s'ils adhèrent à ce projet et au cahier des charges. Cet apport au territoire concernera également l'ensemble de la filière viande : la Chambre d'Agriculture des Vosges a estimé que l'application de ce schéma générerait la relocalisation de 50k€ de chiffre d'affaire au niveau local (25k€ pour les éleveurs, et 25k€ pour les intermédiaires locaux (négociant en bovins, abattoirs de CERNAY et Rambervilliers, découpe, transformation, logistique)).</p> <p>Il s'agit d'un projet de développement durable, associant économie, social et environnement.</p> <p>La viande locale de qualité sera abattue, transportée et consommée sur place et pour partie achetée auprès d'agriculteurs locaux. L'élevage extensif, le bien-être animal et le goût seront les principaux thèmes qui seront développés auprès des visiteurs.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :
<p>Ce projet rayonnera sur les exploitations agricoles locales du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et des Vosges, sur les abattoirs de CERNAY(68) et RAMBERVILLIERS (88), et l'ensemble de la filière viande locale (transport, découpe, transformation).</p>
Public visé :
<p>La ferme d'élevage sera également visitable en complément de la ferme éducative et du parc animalier (tous 2 en projet). En effet, un pass permettra de visiter les 3 sites pour un prix global moyen inférieur à 10€, ce qui aura pour effet de faire circuler les visiteurs sur le Val d'Argent. Avec la ferme éducative de LIEPVRE, le nombre de visiteurs est estimé à 3500 la première année, pour en atteindre près de 15 000 la troisième année d'exploitation. Cela concernera les écoles, centres de loisir et touristes.</p>

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	928 776 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	928 776 €
▶ Taux : 10%	10%
▶ Montant de la subvention :	92 878 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations	montant	Taux	
Maître d'ouvrage	835 898 €	90%	
Conseil Général du Haut-Rhin	92 878 €	10%	
Autres (Précisez) : Commissariat Massif			
Région Alsace			
chambre d'agriculture (68 et 88)	€	%	
Europe	€	%	
TOTAL PROJET	928 776 €	100%	HT

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * créer des activités complémentaires pour des travailleurs en situation de handicap, dans le domaine agricole et touristique (en lien avec le projet de ferme éducative et le projet de parc animalier thématique). * développer une filière viande locale pour Restauration Hors Domicile grâce à un système de découpe et de préparation innovant, pour boeuf, veau, porc et agneau. * proposer la visite du site en complément de la ferme éducative et du parc animalier thématique (pass)
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Retour des agriculteurs, ateliers de découpe, cuisiniers, consommateurs, par des enquêtes de satisfaction; retour des visiteurs.</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>A ce jour, en termes d'acquisition foncière, le compromis de vente est signé, en lien avec la SAFER. La demande d'emprunt est en cours. Les coûts annoncés plus haut sont estimatifs et seront affinés. De plus, les montants liés aux subventions (chambre d'agriculture, Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges, Région, FEDER, etc) ne sont pas encore connus. Le montant de l'aide sera revu en fonction du plan de financement, le Département interviendra sur un montant résiduel - aide non cumulative avec le PMBE ou toute autre aide du Conseil Général. L'attribution d'une aide départementale n'implique aucunement l'institut "Les Tournesols" à se prévaloir d'une autorisation de création de places d'adultes handicapés à court, moyen ou long terme.</p>



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.4 : Soutenir le Développement local. en fonction de l'intérêt du projet (dimension, impact, ...)
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Révision de la charte intercommunale
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
<u>Localisation du projet :</u>	Vallée de Kaysersberg
<u>Description du projet :</u>	<p>A la suite de la réalisation en 2012-2013 du bilan de la charte 2007-2012 dans l'optique d'une réactualisation du projet de territoire, les élus de la CCVK et des communes de la vallée ont décidé de reporter la révision de la charte intercommunale après les échéances électorales de 2014.</p> <p>L'opération de révision de la charte consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remettre à jour le diagnostic du territoire, - définir les enjeux et les objectifs d'un projet territorial, - fixer un programme d'actions prioritaires.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée de Kaysersberg
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	40 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	30 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	12 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		18 000 €	60%
Département du Haut-Rhin		12 000 €	40%
TOTAL PROJET		TTC	30 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">• actualisation du diagnostic du territoire• définition des enjeux et des objectifs du projet de territoire• définition d'un programme d'actions
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Conclusions de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.4 : Soutenir le Développement local. en fonction de l'intérêt du projet (dimension, impact, ...)
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Révision du SCOT (suite au Grenelle)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat Mixte du SCOT Montagne Vignoble Ried
<u>Localisation du projet :</u>	Vallée de Kaysersberg et Pays de Ribeauvillé
<u>Description du projet :</u>	Révision du SCOT actuel pour répondre aux obligations réglementaires issues du Grenelle de l'environnement.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée de Kaysersberg et Pays de Ribeauvillé
<u>Public visé :</u>	Elus et habitants
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

<u>Coût total du projet :</u>	120 000 €	TTC	Fonctionnement
--------------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **120 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **24 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		96 000 €	80%
Département du Haut-Rhin		24 000 €	20%
TOTAL PROJET		TTC 120 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Les études menées et le travail d'animation lié doivent permettre la mise en place d'un SCOT :

- conforme aux exigences législatives et réglementaires en vigueur,
- validé par les services de l'Etat
- et partagé par les acteurs locaux et leurs partenaires institutionnels associés.

Le SCOT constituera le document de référence pour les documents de rang inférieur (PLU, notamment).

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Conclusions du SCOT

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Néant



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.4 : Soutenir le Développement local. en fonction de l'intérêt du projet (dimension, impact, ...)
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
1er poste d'Agent de Développement	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Soutien d'un 1er poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes et d'un maximum d'aide de 40% d'un coût éligible plafonné à 50 000 € par an.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Piémont, Val d'Argent, Pays Welche les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiaires d'un 1er poste d'Agent de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg - Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé - Communauté de Communes du Val d'Argent 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Public visé :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Agent de développement * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	450 000 €		
▶ Taux d'intervention :	40%		
▶ Montant de la subvention :	180 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
ComCom de la Vallée de Kaysersberg	150 000 €	90 000 €	60 000 €
ComCom du Pays de Ribeauvillé	150 000 €	90 000 €	60 000 €
ComCom du Pays du Val d'Argent	150 000 €	90 000 €	60 000 €
TOTAL PROJET	450 000 €	270 000 €	180 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vade-mecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vade-mecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.4 : Soutenir le Développement local. en fonction de l'intérêt du projet (dimension, impact, ...)
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
2eme poste d'Agent de Développement	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Soutien d'un 2eme poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes et d'un maximum d'aide de 20% d'un coût éligible plafonné à 32 000 € par an.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche, les structures ou associations de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiaires d'un 1er poste d'Agent de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg - Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé - Communauté de Communes du Val d'Argent 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Public visé :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Agent de développement * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	288 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	57 600 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
ComCom de la Vallée de Kaysersberg	96 000 €	76 800 €	19 200 €
ComCom du Pays de Ribeauvillé	96 000 €	76 800 €	19 200 €
ComCom du Val d'Argent	96 000 €	76 800 €	19 200 €
TOTAL PROJET	288 000 €	230 400 €	57 600 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vade-mecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vade-mecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.4 : Soutenir le Développement local. en fonction de l'intérêt du projet (dimension, impact, ...)
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Actions de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communautés de Communes / Communes / Etablissements publics / associations
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire intercommunal
<u>Description du projet :</u>	<p>Soutien des actions d'animation et de développement local engagées par les Communautés de Communes du Territoire de Vie ou soutenues par elles si elles n'en sont pas le maître d'ouvrage, au travers d'une enveloppe actée à l'échelle du Territoire de Vie.</p> <p>L'attribution de subventions au titre de cette enveloppe se fait sous forme d'appel à projets annuel.</p> <p>L'objectif est de soutenir les projets expérimentaux et d'envergure intercommunale.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie Piémont, Val d'Argent, Pays Welche
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Porteurs de projets de développement local
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : Versement selon programmation

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	à définir		
▶ Taux d'intervention :	max 40% (variable selon les projets présentés annuellement)		
▶ Montant de la subvention :	180 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
	Total projets présentés	Maître d'ouvrage	Département
Appel à projets 2014	à définir	à définir	60 000 €
Appel à projets 2015	à définir	à définir	60 000 €
Appel à projets 2016	à définir	à définir	60 000 €
TOTAL PROJET	à définir	à définir	180 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Encourager le développement local du Territoire de Vie * Soutenir les projets expérimentaux et d'envergure du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre et typologie des projets soutenus * Des indicateurs de suivi seront définis pour chaque projet retenu lors des programmations annuelles

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités de l'intervention départementale et du fonctionnement du développement local sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque appel à projet annuel est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les actions de développement local étant soumises aux règles du "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Enjeu :	6 - Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local Piémont - Val d'Argent Pays - Welche
Axe :	6.4 : Soutenir le Développement local. en fonction de l'intérêt du projet (dimension, impact, ...)
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
3eme édition du slow up - Bergheim - Rodern - Rohrschwihr - Saint Hippolyte

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
BERGHEIM

<u>Localisation du projet :</u>
BERGHEIM

<u>Description du projet :</u>
<p>Organisation d'une journée de découverte sans voitures sur la Route des Vins sur un circuit d'une quinzaine de kilomètres comportant un programme d'activités et d'animations diverses le long du parcours.</p> <p>L'objectif principal vise à animer la Route des Vins avec un évènement innovant et attractif mais aussi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les acteurs alsaciens en vue de jouer l'effet vitrine de l'offre touristique régionale - Afficher une image, jeune, dynamique et chic de l'Alsace - Valoriser l'itinéraire cyclo avec la création de la Véloroute du Vignoble d'Alsace, - Se réappropriier la Route des Vins et valoriser tous types de mobilité, - Pérenniser ce rendez-vous pour l'Alsace touristique

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Secteur de la route des Vins (Territoires de Bergheim, Rorschwihr, Rodern & Saint-Hippolyte)

<u>Public visé :</u>
Tous publics

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

<u>Coût total du projet :</u>	126 000 €	TTC	Fonctionnement
--------------------------------------	------------------	-----	----------------

<u>Participation départementale :</u>	
▶ Base subventionnable retenue :	126 000 €
▶ Taux d'intervention :	11,90%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		111 000 €	88%
Département du Haut-Rhin		15 000 €	12%
TOTAL PROJET		TTC	126 000 €
			100%

EVALUATION

<u>Objectif du projet :</u>
Animation de la Route des Vins avec un évènement innovant et attractif.
<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Nombre de participants

REMARQUES

<u>Remarques complémentaires :</u>
Néant

Critères d'évaluation du Contrat

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU PIÉMONT - VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE 2014-2019

- Conseil Général du Haut-Rhin
- Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
- Communauté de Communes du Val d'Argent
- Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
- Syndicat Mixte du SCOT Montagne Vignoble Ried
- Syndicat Intercommunal de la Zone d'Activités du Muehlbach
- Commune d'AMMERSCHWIHR
- Commune de BERGHEIM
- Commune de FRELAND
- Commune de GUEMAR
- Commune de KAYSERSBERG
- Commune de KIENTZHEIM
- Commune de LAPOUTROIE
- Commune de LIEPVRE
- Commune d'ORBÈY
- Commune de RIBEAUVILLE
- Commune de SAINT-HYPPOLITE
- Commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES
- Commune de SIGOLSHEIM
- Institut «Les Tournesols»
- Conseil de Fabrique de KIENTZHEIM
- Association des Amis du Musée du Vignoble et des Vins d'Alsace

Conseil Général



Haut-Rhin

Direction de l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20 351 | 68 006 COLMAR CEDEX

Tél. 03 89 30 64 10

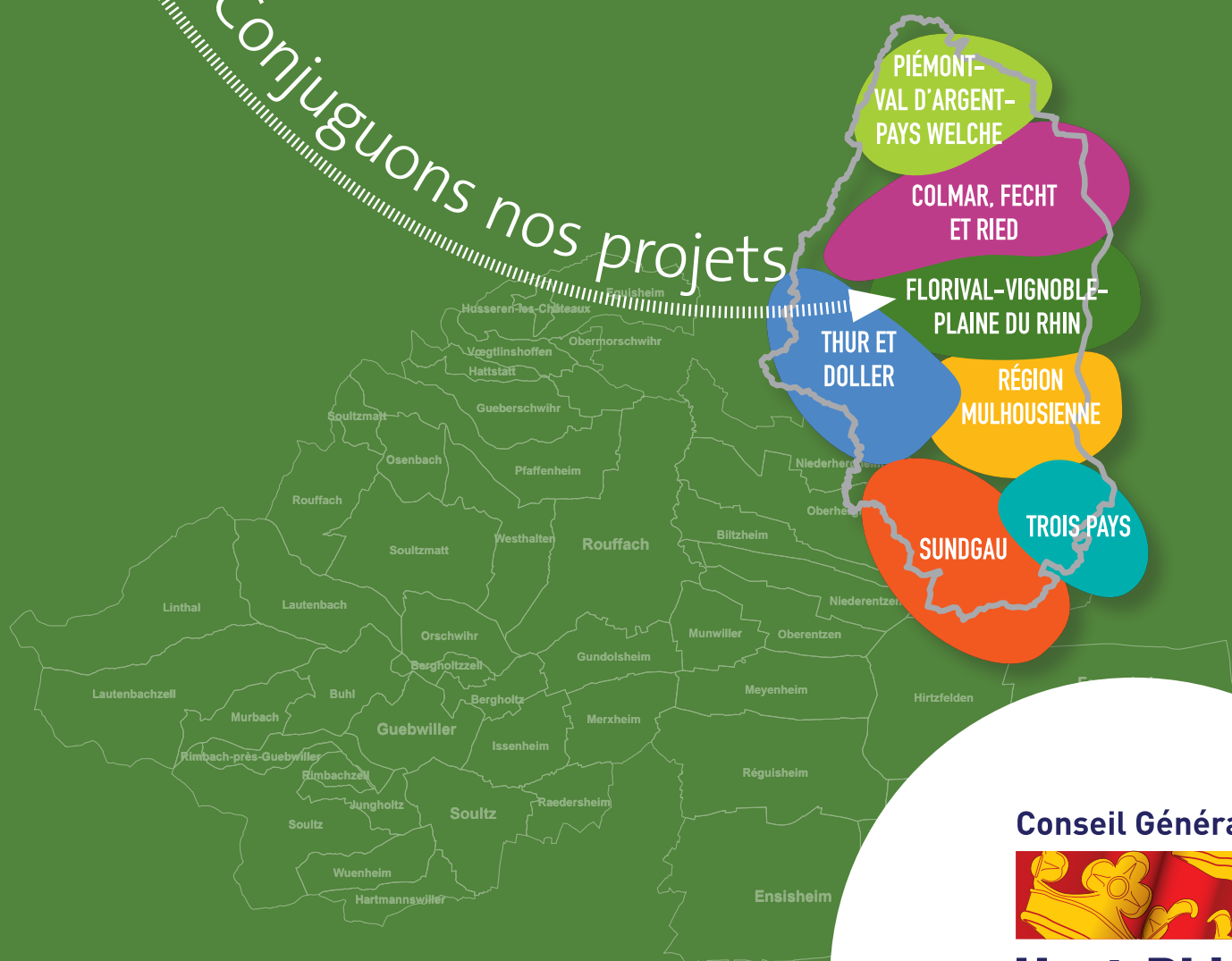
Courriel : territorial@cg68.fr

www.cg68.fr

Contrat de territoire de vie Florival - Vignoble Plaine du Rhin

2014-2019

Conjuguons nos projets



1^{re} révision - Janvier 2015

Conseil Général



Haut-Rhin

Editorial



Plus de 480 millions d'euros consacrés au Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin pour la période 2014-2019

« En favorisant plus que jamais l'intelligence collective et les partenariats, les Contrats de Territoire de Vie nous permettent de continuer d'œuvrer ensemble pour la prospérité et le bien-vivre dans chacun des territoires de Haute-Alsace ».

Cette philosophie qui a guidé la politique ambitieuse de territorialisation du Département et, par conséquent, l'élaboration de nos 7 contrats de Territoire de Vie depuis 2010, est aujourd'hui largement partagée par tous. Je m'en réjouis sincèrement, car c'est une grande satisfaction pour nous, élus départementaux.

Un an s'est écoulé depuis la finalisation de la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie que nous avons signés ensemble en décembre 2013. Il est évidemment fondamental que ces Contrats continuent de vivre et d'être en totale adéquation avec les réalités et les besoins des Territoires de Vie.

Cette première révision montre ainsi combien notre démarche reste, en permanence, souple et évolutive. Elle permet concrètement d'actualiser les projets structurants d'ores et déjà retenus aux Contrats ou d'en soutenir de nouveaux.

Je formule le vœu que ces Contrats révisés puissent continuer d'illustrer notre capacité commune à mener, dans la proximité, des actions exemplaires garantissant la prospérité et le dynamisme de nos territoires, ainsi que les services offerts à nos concitoyens.

Dans un contexte économique difficile, cet outil nous donne plus que jamais la chance de réunir les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service toujours meilleure.

Que tous les partenaires soient très chaleureusement remerciés pour le travail exemplaire réalisé en ce sens !

Sincèrement à vos côtés,



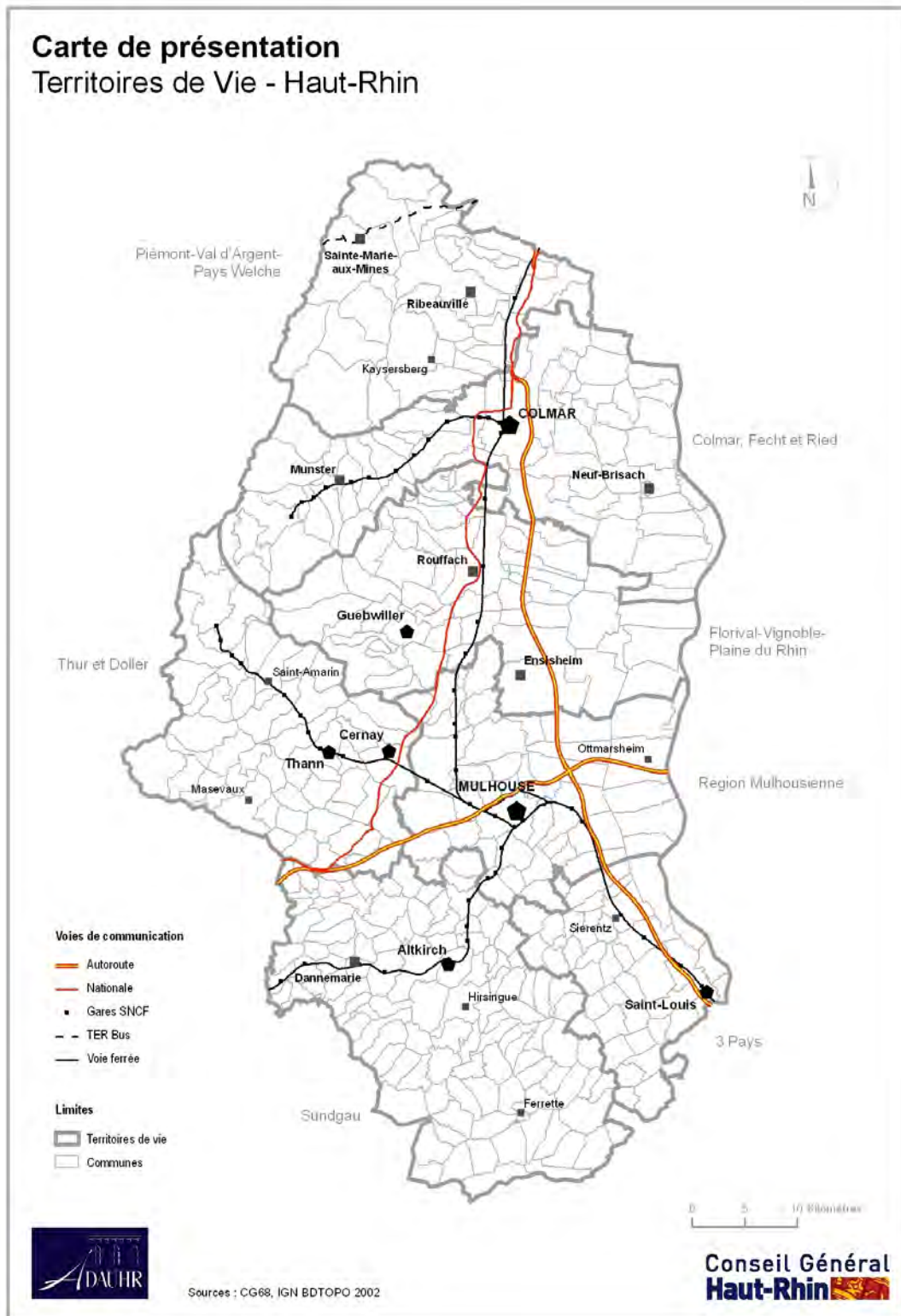
Charles BUTTNER
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 1
SOMMAIRE	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 7 Territoires de Vie	p. 4
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE.....	p. 5
LES CHIFFRES CLEFS DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE FLORIVAL - VIGNOBLE - PLAINE DU RHIN	p. 6
LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2014-2019.....	p. 9
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 13
Les Projets d'Intérêt local.....	p. 15
Les Secteurs Spécifiques.....	p. 19
Les Projets Structurants.....	p. 23
Article 1 : Objet du contrat	p. 28
Article 2 : Durée du contrat	p. 28
Article 3 : Contenu du contrat	p. 28
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 29
Article 5 : Procédure administrative et instruction des projets.....	p. 30
Article 6 : Versement des subventions.....	p. 32
Article 7 : Gestion et suivi du contrat.....	p. 33
Article 8 : Evaluation du contrat	p.33
Article 9 : Publicité et communication	p. 34
Article 10 : Modification et rupture du contrat	p. 34
LES SIGNATAIRES	p. 36
ANNEXES	p. 39
- Tableau de synthèse des projets	
- Fiches descriptives des projets	
- Critères d'évaluation du Contrat	

LE HAUT-RHIN

377 communes, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE FLORIVAL - VIGNOLE - PLAINE DU RHIN

Canton de ENSISHEIM



Michel HABIG

3^{ème} Vice-Président du Conseil Général
Président de la Commission Actions et Relations Internationales

16 communes sur 17 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie

BILTZHEIM | BLODELSHEIM | ENSISHEIM | FESSENHEIM | HIRTZFELDEN | MEYENHEIM | MUNCHHOUSE |
MUNWILLER | NIEDERENTZEN | NIEDERHERGHEIM | OBERENTZEN | OBERHERGHEIM | REGUISHEIM |
ROGGENHOUSE | RUMERSHEIM-LE-HAUT | RUSTENHART |

24 183 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton de GUEBWILLER



Alain GRAPPE

Conseiller Général

11 communes

BERGHOLTZ | BERGHOLTZ ZELL | BUHL | GUEBWILLER | LAUTENBACH | LAUTENBACH ZELL | LINTHAL |
MURBACH | ORSCHWIHR | RIMBACH PRES GUEBWILLER | RIMBACH ZELL |

21 107 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton de ROUFFACH



Jean-Paul DIRINGER

Vice-Président du Conseil Général

8 communes

GUEBERSCHWIHR | GUNDOLSHEIM | HATTSTATT | OSENBACH | PFAFFENHEIM | ROUFFACH |
SOULTZMATT | WESTHALTEN

12 428 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton de SOULTZ



Odile BOCQUET-HUNOLD

Conseillère Générale

7 communes sur 11 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie

HARTMANNSWILLER | ISSENHEIM | JUNGHOLTZ | MERXHEIM | RAEDERSHEIM | SOULTZ | WUENHEIM

15 486 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton de WINTZENHEIM



Lucien MULLER

Conseiller Général

4 communes sur 10 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie

EGUISHEIM | HUSSEREN-LES-CHATEAUX | OBERMORSCHWIHR | VOEGLINSHOFFEN

3 134 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

LES CHIFFRES CLEFS

DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE FLORIVAL - VIGNOBLE - PLAINE DU RHIN

Proche des territoires, pour toujours mieux servir les Haut-Rhinois.

Le Conseil Général organise de nombreux services aux habitants :

- Il réalise des infrastructures et met en œuvre les projets nécessaires au développement futur des Territoires de Vie.
- A travers ses principales missions de solidarité et à l'image de ses nouvelles antennes territoriales, il s'attache à agir au plus près des besoins de la population et à accompagner les Haut-Rhinois à tous les âges de la vie.
- Le Conseil Général est particulièrement actif dans les domaines des services aux personnes, de la santé, du logement, de l'insertion sociale, mais aussi de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Les infrastructures routières, l'environnement, l'appui au développement économique et les relations transfrontalières comptent également parmi ses principales missions.

En 2012, l'ensemble de ces interventions peut être évalué à **56 050 000 €** auprès des différents partenaires du Conseil Général, soit une dépense prévisionnelle de **336 300 000 €** sur la période 2014-2019.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ses politiques, **le Département mobilise une ressource humaine** dont le coût peut être évalué à **11 100 000 €** par an, soit **66 600 000 €** sur la période 2014-2019, sur le seul Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin.

Ces compétences sont également mises à disposition des Territoires **pour la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général**. A ce titre, le Département agit et son investissement prévisionnel est estimé à **35 400 000 €** en faveur du Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin sur la période 2014-2019.

Pour parfaire ce dispositif volontariste d'actions, le Département se positionne en acteur préférentiel pour un développement harmonieux et concerté des Territoires haut-rhinois. Les Contrats de Territoire de Vie ont été élaborés en partenariat avec les Communes, Etablissements Publics de Coopération intercommunale et associations partenaires :

- Dans le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin, le Département met à disposition une enveloppe de 11 154 240 € pour permettre la réalisation des projets structurants dans le cadre de la partie contractuelle du Contrat de Territoire sur la période 2014-2019.
- 26 796 200 € seront également prévus pour soutenir les projets relevant des secteurs spécifiques (hydraulique, eau et assainissement, établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées, montagne).
- Enfin, une enveloppe annuelle, de 705 586 € en 2014, sera mise à disposition pour soutenir les projets d'intérêt local.

Au total, **42 183 956 €** seront mobilisés par le Conseil Général sur la période 2014-2019 **pour soutenir la réalisation des projets portés par les partenaires du Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin**.

Ainsi, par ses différentes interventions, le Conseil Général œuvre pour le développement du Territoire de Vie et investit massivement pour contribuer à sa réussite. Pour la période 2014-2019, l'investissement total du Département est estimé à plus de 480 millions d'euros en faveur du Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin.

Récapitulatif des prévisions de dépenses du Département
sur le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin

	pour 2012	2014 - 2019
Engagement financier prévisionnel du Département sur le Territoire de Vie :		480 500 000 €
1- Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie		102 000 000 €
L'investissement humain	11 100 000 €	66 600 000 €
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie		35 400 000 €
2- L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	56 050 000 €	336 300 000 €
La solidarité : pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie	34 000 000 €	204 000 000 €
Le réseau routier et les transports : faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable	8 600 000 €	51 600 000 €
L'action éducative et la jeunesse : pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois	2 000 000 €	12 000 000 €
Les activités sportives et de loisirs : Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leur corps et leur tête	850 000 €	5 100 000 €
L'environnement et le cadre de vie : une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté	4 100 000 €	24 600 000 €
L'économie et le tourisme : soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois	1 400 000 €	8 400 000 €
L'habitat et le logement : aider à bien se loger et construire l'habitat de demain	800 000 €	4 800 000 €
L'aménagement et le développement des territoires : privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré	2 200 000 €	13 200 000 €
L'action culturelle : pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire	1 800 000 €	10 800 000 €
L'action européenne et transfrontalière : dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.	300 000 €	1 800 000 €
3- Le soutien financier à nos partenaires : les projets du Territoire		42 183 956 €
Les Projets d'Intérêt Local		4 233 516 €
Les Secteurs Spécifiques		26 796 200 €
Les Projets Structurants		11 154 240 €

1- Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin pour 2014-2019

Le diagnostic partagé a permis de dégager collégialement, entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de la Rencontre du 12 avril 2013, les enjeux stratégiques du Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin pour la période 2014-2019 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

Enjeux transversaux :

- La question de l'emploi

Dans un contexte économique particulièrement difficile, il est important de veiller à la plus-value et à l'impact des différents projets portés par les acteurs locaux sur l'économie et l'emploi. Cet enjeu vise ainsi à encourager l'innovation et à accompagner au mieux le développement économique du territoire.

- La cohérence des projets avec les territoires voisins

Les territoires voisins sont souvent confrontés à des problématiques proches de celles rencontrées par le Territoire Florival - Vignoble - Plaine du Rhin, tout particulièrement en matière de transports ou encore de tourisme. Il convient tout particulièrement d'intégrer à ces réflexions la proximité de l'Allemagne, un territoire attractif sur le plan de l'emploi, des commerces et des loisirs.

Enjeu 1 :

De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques

Cet enjeu doit permettre d'anticiper les mutations économiques, d'accompagner les évolutions en cours et de renforcer la vocation de pôle d'activité et d'emploi du territoire. Il s'agit de promouvoir un développement économique tourné vers la proximité, de valoriser le tissu économique local diversifié et de qualité, mais également d'ouvrir de nouvelles perspectives notamment à travers le tourisme.

Axe 1.1 :

Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

A l'instar du précédent Contrat de Territoire de Vie 2010-2013, il importe de soutenir les projets de zones d'activités (création, extension...), ainsi que les requalifications de friches qui permettent de contenir l'étalement urbain et la consommation d'espace. L'ensemble de ces nouvelles zones doit permettre de pérenniser voire de créer des emplois sur le Territoire.

Axe 1.2 :

Favoriser les activités économiques de proximité

Cet axe contient notamment les thématiques du commerce et de l'artisanat, des services innovants, avec une valorisation des compétences et des produits locaux, mais aussi une dynamisation des cœurs de bourgs.

Axe 1.3 :

Le tourisme - Pour une filière économique

Cet axe regroupe tant le tourisme que la valorisation du patrimoine, avec pour objectif commun de renforcer l'attractivité des pôles touristiques majeurs du Territoire, en prenant en compte prioritairement les activités créatrices d'emplois. La préservation du patrimoine architectural et culturel, créateur de liens, de ressources et de rayonnement, s'inscrit pleinement dans cet objectif d'attractivité touristique.

Enjeu 2 :

Des fondements de l'attractivité du territoire - Accessibilité, grands équipements et services de proximités

Axe 2.1 :

Favoriser un développement culturel et sportif

Au niveau sportif, il s'agit de conforter en priorité l'offre existante en matière d'équipements sportifs structurants (centre nautique, salle polyvalente...).

Au niveau socioculturel, le soutien à des projets garantissant une diversification de l'offre permettra de renforcer le dynamisme associatif du Territoire de Vie.

Axe 2.2 :

Les services à la population - Un « panier territorial » de services pour compléter une offre liée aux besoins du territoire

Le maintien de services de proximité est une condition indispensable à la qualité de vie des habitants du Territoire, au même titre que l'économie et l'emploi. Une attention particulière sera portée à l'organisation de la Petite Enfance et des structures périscolaires.

Axe 2.3 :

Transport et accessibilité - Les atouts du développement

La problématique de l'accessibilité et des déplacements constitue un enjeu important pour le développement du Territoire. Aussi, des projets d'aires de covoiturage, de mobilité douce (connexion aux gares ferroviaires et cyclotourisme) ou encore de transport à la demande pourront trouver toute leur place dans cet axe de progrès.

Enjeu 3 :

De la préservation d'un territoire riche de ressources

Axe 3.1 :

Soutenir les actions de développement durable en rationalisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale

Des efforts réciproques de tous les acteurs sont à consentir pour un développement soutenable du Territoire. Les actions menées dans le domaine du développement durable seront ainsi encouragées, afin de promouvoir une gestion durable du Territoire de Vie et respectueuse de l'environnement.

Les projets intercommunaux de déchetterie et de plateforme de déchets peuvent s'inscrire dans cet axe de développement dans une optique de rationalisation du maillage.

Axe 3.2 :

Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle notamment dans le cadre des GERPLAN

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels, mais il peut aussi connaître des conflits d'usages liés notamment à la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels. Le GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires. Les actions qui découlent des GERPLAN seront soutenues dans cet axe.

Axe 3.3 :

Soutenir le développement local

Cet axe consiste à soutenir les actions d'animation et de développement local engagées par les Communautés de Communes du Territoire de Vie, ou soutenues par elles si elles n'en sont pas le maître d'ouvrage, au travers :

- d'un appel à projets annuel à l'échelle des Territoires de Vie pour soutenir les projets expérimentaux et d'envergure intercommunale ;
- du soutien à l'ingénierie des Communautés de Communes (postes d'agents de développement) ;
- du soutien à l'élaboration des Chartes de Développement.

2- LES PROJETS DU TERRITOIRE

2.1- Les Projets d'Intérêt Local

Une enveloppe est consacrée au soutien aux « **projets d'intérêt local** », c'est-à-dire les équipements qui sont présents dans chaque commune (école, église, voirie communale, mairie...). Les communes prennent ainsi, à leur tour, pleinement part au Contrat de Territoire de Vie. Ces projets, particulièrement importants, notamment financièrement à l'échelle d'une petite commune rurale, mais qui pour autant ne peuvent intégrer l'enveloppe des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie car leur rayonnement est trop restreint, pourront être pris en compte dans la limite de l'enveloppe disponible.

Au travers de cette enveloppe, le Département souhaite donner plus de souplesse et de proximité à son dispositif de « guide des aides » jusqu'alors en vigueur, en le remplaçant par une procédure territorialisée et annualisée.

Les grandes lignes de ce dispositif « projets d'intérêt local » sont les suivantes :

- plus de réactivité : les projets déposés au plus tard fin septembre feront l'objet d'une première réponse relative au montant d'aide possible dès le mois de décembre ;
- plus de souplesse : des critères moins techniques ;
- plus de proximité : une étude des projets au sein d'une commission territorialisée, à laquelle les Conseillers Généraux du Territoire de Vie sont associés.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe « projets d'intérêt local » ont été définies par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 5 juillet 2013.

De façon synthétique, la méthodologie d'instruction des projets d'intérêt local est la suivante :

- Un appel à projets est lancé par le Département tous les ans à l'automne.
- Après instruction par les services départementaux, les projets déposés sont examinés par une Commission territoriale à laquelle sont associés les Conseillers Généraux du Territoire.
- Un montant prévisionnel d'aide pour les projets retenus est ensuite proposé par la Commission Territorialisée. Une information écrite non engageante pour le Département sera adressée au porteur de projet.
- Puis, après démarrage des travaux, le dossier sera soumis à la Commission Permanente qui affectera les crédits correspondants et une notification définitive sera effectuée.

Les projets éligibles, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, doivent relever de la section d'investissement du bénéficiaire et entrer dans des catégories arrêtées par la Commission Permanente du Conseil Général ou présenter un caractère innovant.

Les bénéficiaires de ce soutien ne sont pas obligatoirement signataires du Contrat.

Le montant de l'enveloppe allouée aux projets d'intérêt local du Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin est déterminé annuellement.

A titre indicatif, le montant maximum affecté pour le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin pour l'année 2015 est de 705 586 €.

2.2- Les Secteurs Spécifiques

Dans chaque Territoire de Vie, le Département met à disposition des enveloppes pour permettre la réalisation de **projets relevant des secteurs spécifiques**, qui nécessitent des investissements lourds dans les Territoires et qui relèvent des domaines suivants :

- l'eau et l'assainissement,
- l'hydraulique,
- les établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées,
- la montagne.

Ainsi, de 1 à 4 enveloppes par Territoire de Vie, non fongibles entre elles, sont mises à disposition pour répondre aux besoins spécifiques des Territoires dans ces domaines. En effet, dans ces domaines, les besoins d'un Territoire à l'autre sont très variables, selon que le Territoire a déjà été équipé ou non. Les enveloppes qui seront déterminées prendront en compte les besoins propres à chaque Territoire, afin de garantir la plus grande équité.

Ces projets font l'objet, pour chaque secteur spécifique, d'une programmation pluriannuelle contractualisée à l'initiative du Conseil Général.

Les bénéficiaires ne sont pas obligatoirement des signataires du Contrat.

Les Commissions Thématiques respectivement compétentes, puis la Commission Permanente du Conseil Général programmeront, Territoire de Vie par Territoire de Vie, les enveloppes non fongibles sur une durée de 6 ans (2014-2019), puis seront compétentes pour examiner la programmation annuelle, en Autorisation de Programme et en Crédit de Paiement, la validation des dossiers et l'affectation définitive des crédits.

Pour le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin, le montant total mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets relevant des secteurs spécifiques est de 26 796 200 €.

2.2.1. L'eau et l'assainissement

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir prioritairement les projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de finalisation des premiers systèmes d'assainissement, tant collectifs que non collectifs.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Eau et Assainissement » figurent dans le recueil des aides en matière d'eau et d'assainissement, validé par l'Assemblée Départementale, lors de sa séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin, le montant mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Eau et Assainissement » est de 1 200 000 €.

2.2.2. L'hydraulique

Au travers de cette enveloppe, le Département entend continuer à soutenir les projets de protection contre les risques d'inondation et de préservation des milieux aquatiques.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Hydraulique » sont définies par la procédure d'octroi des subventions en matière d'hydraulique, validée par l'Assemblée Départementale lors de sa Séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Hydraulique » est de 7 900 000 €.

2.2.3. Les Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de constructions neuves, de grosses réparations et de restructurations d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de structures d'Accueils de Jours (AJ) pour personnes âgées.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » sont définies par la Procédure d'octroi d'une subvention d'investissement départementale aux établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées, validée par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 18 décembre 2014.

Pour le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » est de 7 497 000 €.

2.2.4. La Montagne

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de modernisation des équipements et d'organisation des acteurs des sites de montagne d'intérêt départemental et des sites d'intérêt local directement associés à ces sites d'intérêt départemental dans une logique de cohérence territoriale.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Montagne » sont définies par le vademecum de la politique départementale en faveur des sites de loisirs de montagne Eté-Hiver du Haut-Rhin, validé par l'Assemblée Départementale lors de sa Séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Montagne » est de 10 199 200 €.

2.3- Les Projets Structurants

2.3.1. Présentation / Généralités

Ce volet constitue le coeur du contrat de Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin.

Il formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés, et retenus par le Conseil Général pour la période 2014-2019 lors de sa réunion plénière du 23 janvier 2015.

Il inclut également les projets d'« animation locale », dont le fonctionnement est annuel et récurrent.

Fruit d'une première révision du Contrat signé le 13 décembre 2013 à BURNHAUPT-LE-HAUT, le présent Contrat annule ce dernier et s'y substitue entre les présents signataires.

Pour le Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin, le montant de l'enveloppe affectée aux projets structurants pour la période 2014-2019 est de 11 154 240 €.

Les clauses contractuelles détaillées ci-après dans le présent Contrat de Territoire de Vie s'appliquent ainsi aux projets structurants retenus et identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets jointes en annexe de ce Contrat.

2.3.2. Les clauses contractuelles

Un contrat de Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin est conclu pour la période 2014-2019,

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée Plénière en date du 23 janvier 2015,

d'une part,

et

- La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, représentée par Michel HABIG, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 05 décembre 2013 et du 1^{er} octobre 2014 ;
- La Communauté de Communes Essor du Rhin, représentée par André ONIMUS, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2013 et du 29 septembre 2014 ;
- La Communauté de Communes du Pays de ROUFFACH, Vignobles et Châteaux, représentée par Jean-Pierre TOUCAS, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 09 octobre 2013 et du xx/xx/xxxx ;
- La Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, représentée par Marc JUNG, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2013 et 06 novembre 2014 ;
- L'Office de Tourisme de GUEBWILLER-SOULTZ et des Pays du Florival, représenté par Alain GRAPPE, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du xx/xx/xxxx ;
- Le SIVOM de la Région de ROUFFACH, représenté par Gérard SCHATZ, Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Directeur en date du 17 octobre 2013 ;
- Le Syndicat Mixte du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon, représenté par Michel HABIG, Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Directeur en date du 04 septembre 2013 ;
- La Commune de BUHL, représentée par Fernand DOLL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2013 ;
- La Commune d'EGUISHEIM, représentée par Claude CENTLIVRE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2013 ;
- La Commune d'ENSISHEIM, représentée par Michel HABIG, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2013 et xx/xx/xxxx ;
- La Commune de FESSENHEIM, représentée par Claude BRENDER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2010 et du 09 octobre 2012 ;
- La Commune de GUEBWILLER, représentée par Francis KLEITZ, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2013 et xx/xx/xxxx ;
- La Commune de HARTMANNSWILLER, représentée par Joseph WEISSBART, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/xxxx ;

- La Commune d'ISSENHEIM, représentée par Marc JUNG, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2008 ;
- La Commune de MEYENHEIM, représentée par Françoise BOOG, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 09 septembre 2014 ;
- La Commune de MURBACH, représentée par René GROSS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2013 ;
- La Commune d'ORSCHWIHR, représentée par Alain GRAPPE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2013 ;
- La Commune de PFAFFENHEIM, représentée par Aimé LICHTENBERGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 04 novembre 2013 ;
- La Commune de RAEDERSHEIM, représentée par Jean-Marie REYMANN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2013 et xx/xx/xxxx ;
- La Commune de ROUFFACH, représentée par Jean-Pierre TOUCAS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2013 et du 23 septembre 2014 ;
- La Commune de SOULTZ, représentée par Denis MEYER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du xx/xx/xxxx ;
- La Commune de SOULTZMATT-WINTZFELDEN, représentée par Jean-Paul DIRINGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 07 octobre 2013 et du 15 septembre 2014 ;
- L'Association Abbaye de Marbach, représentée par Clément SCHERTZINGER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2013;
- L'Association Pro Hugstein, représentée par Jean-Marie NICK, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2013 ;
- Le Club Vosgien STRASBOURG, représenté par Monsieur Robert STEINMETZ, 1^{er} Vice-Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Directeur en date du xx/xx/xxxx ;

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet du contrat

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés et détaillés dans les fiches descriptives annexées ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des Communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés, et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également inclure l'engagement du Département à réaliser des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale répondant aux enjeux et axes du Territoire de Vie.

Le présent Contrat, fruit d'une première révision, annule et se substitue, entre les présents signataires, au Contrat signé le 13 décembre 2013 à BURNHAUPT-LE-HAUT.

Article 2 :

Durée du contrat

Le présent Contrat de Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin prend effet au 1er janvier 2014 et se terminera au 31 décembre 2019.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Il fera l'objet d'une seconde révision au courant de l'année 2016.

Le Contrat de Territoire de Vie pourra faire l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 :

Contenu du contrat

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis ci-dessous, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques

Axe 1.1 : Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Axe 1.2 : Favoriser les activités économiques de proximité

Axe 1.3 : Le tourisme - Pour une filière économique dynamique

Enjeu 2 : Des fondements de l'attractivité du territoire - Accessibilité, grands équipements et services de proximité

Axe 2.1 : Favoriser un développement culturel et sportif

Axe 2.2 : Les services à la population - Un « panier territorial » de services pour compléter une offre liée aux besoins du territoire

Axe 2.3 : Transport et accessibilité – Les atouts du développement

Enjeu 3 : De la préservation d'un territoire riche de ressources

Axe 3.1 : Soutenir les actions de développement durable en rationalisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale

Axe 3.2 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle notamment dans le cadre des GERPLAN

Axe 3.3 : Soutenir le développement local

Article 4 : Engagement financier du Département

Le Département s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi d'une subvention aux porteurs de projets et/ou par la réalisation directe de projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3 et faisant l'objet d'une fiche descriptive en annexe.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action. *Ces montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.*

Conformément à l'article 5 du présent Contrat et dans les conditions qu'il définit, l'engagement du Département devra faire l'objet d'une délibération spécifique de la Commission Permanente du Conseil Général procédant à l'attribution définitive, projet par projet, des subventions départementales correspondantes, après constat de la conformité à la fiche projet contractualisée de chaque dossier complet présenté par le porteur de projet compétent.

Les règles d'intervention du Département, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers, sont les suivantes :

- Dépenses subventionnables :

Sauf mention expresse contraire inscrite dans la fiche annexe, la dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

Sauf mention expresse figurant dans la fiche descriptive annexée de subvention, le montant de la subvention ne pourra prendre en compte des frais relatifs à des intérêts d'emprunt ou à toute autre charge imputée sur la section de fonctionnement du bénéficiaire.

- Taux d'intervention du Département :

Le taux maximal d'aide du Département est de 40% pour les projets d'investissement et de 50 % pour les projets de fonctionnement, sauf dispositifs spécifiques (ex : gymnases de collèges...).

Le montant total de l'aide départementale ne peut excéder l'effort net du porteur de projet.

- Non fongibilité de l'aide départementale :

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action.

A défaut de réalisation de l'action, le porteur de projet ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût du projet, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci fera l'objet d'une diminution au prorata et la différence ne pourra être transférée par le porteur de projet sur une autre action.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Sauf mention expresse contraire prévue dans les fiches descriptives de projet annexées au présent contrat, le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique. Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires institutionnels (ex : ADT68...).

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou au titre de tout autre dispositif du Département n'est possible.

Article 5 : Procédure administrative et instruction des projets

Après inscription du projet dans le Contrat de Territoire de Vie, il appartient au porteur de projet de déposer un dossier complet auprès du Département afin de permettre l'engagement des crédits départementaux afférents.

5.1 : Présentation du dossier

Chaque dossier doit être présenté avant le commencement de l'exécution de l'opération et au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Le dossier doit comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- les devis estimatifs et quantitatifs,
- les plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation réactualisé le cas échéant,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget, si cette dernière n'a pas déjà été transmise à l'occasion de la conclusion du Contrat de Territoire de Vie,
- un plan de financement réactualisé le cas échéant,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier est réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-Coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Actions et Territoires du Conseil Général est chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur et s'imposant à lui. La Commission Actions et Territoires est compétente pour apprécier l'opportunité de maintenir l'engagement départemental si des évolutions mineures du projet sont apparues dès lors qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Si la Commission Actions et Territoires valide la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, un courrier d'information, attestant de cette conformité et mentionnant les conditions de l'engagement définitif, tant juridique que financier, de la subvention départementale afférente à ce projet, est adressé au maître d'ouvrage. Les informations données dans ce courrier sont valables jusqu'au 1er octobre 2019. A cette date, si aucun justificatif de démarrage de travaux n'a été transmis au Département, l'information sera automatique caduque et l'engagement du Département annulé.

Si la Commission Actions et Territoires considère que le dossier complet présenté n'est pas conforme avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, le porteur de projet en est informé par courrier et conserve la possibilité de redéposer un dossier conforme dans les délais évoqués dans le présent article.

5.2 : Engagement juridique et comptable définitif du Département

L'engagement définitif des crédits départementaux, voté en Commission Permanente du Conseil Général, est conditionné au démarrage effectif des travaux soutenus pour les projets d'investissement et au démarrage effectif de la ou des actions soutenus pour les projets relevant de la section de fonctionnement du porteur de projet.

- Subvention concernant des travaux d'investissement :

Il appartient au maître d'ouvrage de présenter au Département une pièce attestant du démarrage des travaux (ordre de service, devis signé, lettre de commande...). L'engagement du maître d'œuvre et la réalisation d'études préalables ne sont pas considérés comme fait générateur de démarrage de travaux.

- Subvention concernant des études :

Par exception, les aides attribuées expressément par le Département pour une étude non immédiatement suivie de travaux peuvent être engagées sur la base d'un ordre de service relatif à l'étude.

- Subvention de fonctionnement :

La nature des pièces permettant l'engagement de crédits est détaillée dans chaque fiche descriptive de projet ou dans le vademecum auquel le projet se réfère.

La Commission Permanente du Conseil Général est chargée d'attribuer définitivement la subvention départementale liée au projet, conformément aux pièces transmises et dans la limite des autorisations de programme et crédits de paiement votés annuellement par l'Assemblée Départementale. Cette délibération vaudra engagement définitif des crédits départementaux.

Une notification d'attribution de l'aide départementale est adressée au porteur de projet.

Afin de permettre le vote de l'engagement définitif précité en Commission Permanente dans les délais, les pièces justificatives permettant l'engagement et évoquées ci-dessus devront être déposées au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Article 6 : Versement des subventions

6.1 : Dispositions communes

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants, dans les conditions définies aux articles 6.2 et 6.3 :

- une attestation d'achèvement de travaux ou de l'opération dûment remplie,
- un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants, signé par le maître d'ouvrage et certifié par le receveur ou le trésorier,
- un plan de financement définitif de l'opération,
- l'attestation d'accessibilité si les travaux concernés portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai :

- de 10 ans après le versement du solde lors d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération,
- de 16 ans à compter de la notification d'attribution de l'aide départementale lorsque cette dernière est versée en 15 acomptes annuels.

6.2 : Dispositions spécifiques aux subventions d'investissement

- o Les subventions d'investissement d'un montant inférieur à 200 000 € font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

- o Les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € sont versées en 15 annuités correspondant chacune à 1/15ème du montant de la subvention, que le bénéficiaire soit une personne de droit public ou de droit privé, sauf dérogations spécifiques dûment accordées et précisées dans les fiches projets correspondantes.

Ces subventions sont versées annuellement à compter de l'année n+1, l'année n étant celle de l'engagement des crédits tel que détaillé à l'article 5.2.

Le bénéficiaire doit fournir en année n+3 les pièces évoquées à l'article 6.1.

Si le projet venait à ne pas être exécuté totalement ou partiellement, ou si l'objet aidé venait à être vendu, détruit ou à changer de destination, le Département pourrait stopper le versement des annuités voire demander le remboursement de celles déjà perçues. A cet effet, les agents du Département seront habilités à mener tout contrôle sur pièces ou sur place pendant toute la durée de validité des subventions.

Si dans le délai de 3 ans à compter de la notification, les pièces justificatives de paiement ne sont pas fournies, le Département stoppera définitivement le versement des annuités et demandera le remboursement des annuités déjà perçues.

A l'occasion de la fourniture des pièces justificatives de paiement, si le projet s'est réalisé pour un montant inférieur au montant prévisionnel, les services du Département recalculeront au prorata la subvention et le montant des annuités restant à payer et notifieront le nouveau montant au bénéficiaire.

6.3 : Dispositions spécifiques aux subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

Les vademecum auxquels se réfère le projet peuvent prévoir des dispositions spécifiques différentes pour le versement de ces aides.

Article 7 : Gestion et suivi du contrat

Un Comité de pilotage du Contrat de Territoire de Vie est institué.

Il est chargé :

- d'examiner l'état d'avancement des opérations inscrites dans le Contrat,
- de rendre un avis sur toute demande d'ajustement du Contrat formulée par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un élu représentant chaque signataire du Contrat, désigné librement par lui, qui pourra être accompagné d'un technicien référent,
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie,
- le président de la Commission Actions et Territoires du Conseil Général,
- le Vice-Président référent du Conseil Général,
- l'Animateur-Coordonnateur territorialement compétent,
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le Comité de pilotage se réunit à l'initiative du Département. L'animation de ce Comité de pilotage est assurée par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie, avec l'appui technique de l'Animateur-Coordonnateur référent.

Article 8 : Évaluation du contrat

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une évaluation au terme de la période contractuelle.

L'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie,
- une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale,
- l'amélioration des relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les parties s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 9 : Publicité et communication

Le porteur du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de ses propres supports de communication,
- dans ses relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Une photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent contrat et une copie des publications afférentes sont demandées à nos partenaires.

Le porteur de projet devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet et, de manière plus large, aux manifestations qui pourraient être soutenues. A cet effet, il prendra l'attache du Cabinet du Président du Conseil Général dans un délai raisonnable afin de déterminer les dates afférentes à ces événements.

Article 10 : Modification et rupture du contrat

Article 10.1 : Modification

La modification des présentes clauses contractuelles générales nécessitera l'accord de l'ensemble des parties signataires, formalisé par un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 10.2 : Résiliation

La résiliation unilatérale du présent Contrat est toujours possible pour tout motif d'intérêt général.

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple adressée à tous les signataires et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 10.3 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Fait en 26 exemplaires

ENSISHEIM, le XX XXXXXXXXXX 2015

le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

en présence des Conseillers Généraux du Territoire de Vie,

Le Conseiller Général
du Canton d'ENSISHEIM

Le Conseiller Général
du Canton de GUEBWILLER

Le Conseiller Général
du Canton de ROUFFACH

Michel HABIG

Alain GRAPPE

Jean-Paul DIRINGER

La Conseillère Générale
du Canton de SOULTZ

Le Conseiller Général
du Canton de WINTZENHEIM

Odile BOCQUET-HUNOLD

Lucien MULLER

avec les porteurs de projets,

Le Président de la
Communauté de Communes
du Centre Haut-Rhin

Le Président de la
Communauté de Communes
Essor du Rhin

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de ROUFFACH,
Vignobles et Châteaux

Michel HABIG

François BERINGER

Jean-Pierre TOUCAS

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Région de GUEBWILLER

Le Président de l'Office de
Tourisme de GUEBWILLER-SOULTZ
et des Pays du Florival

Le Président du SIVOM
de la Région de ROUFFACH

Marc JUNG

Alain GRAPPE

Gérard SCHATZ

Le Président du
Syndicat Mixte du SCOT
Rhin Vignoble Grand Ballon

Le Maire de la
Commune de BUHL

Le Maire de la
Commune d'EGUISHEIM

Michel HABIG

Fernand DOLL

Claude CENTLIVRE

Le Maire de la
Commune d'ENSISHEIM

Michel HABIG

Le Maire de la
Commune de HARTMANNSWILLER

Joseph WEISSBART

Le Maire de la
Commune de MURBACH

René GROSS

Le Maire de la
Commune de RAEDERSHEIM

Jean-Marie REYMANN

Le Maire de la Commune
de SOULTZMATT-WINTZFELDEN

Jean-Paul DIRINGER

Le 1^{er} Vice-Président du
Club Vosgien STRASBOURG

Robert STEINMETZ

Le Maire de la
Commune de FESSENHEIM

Claude BRENDER

Le Maire de la
Commune d'ISSENHEIM

Marc JUNG

Le Maire de la
Commune d'ORSCHWIHR

Alain GRAPPE

Le Maire de la
Commune de ROUFFACH

Jean-Pierre TOUCAS

Le Président de l'Association
Abbaye de Marbach

Clément SCHERTZINGER

Le Maire de la
Commune de GUEBWILLER

Francis KLEITZ

Le Maire de la
Commune de MEYENHEIM

Françoise BOOG

Le Maire de la
Commune de PFAFFENHEIM

Aimé LICHTENBERGER

Le Maire de la
Commune de SOULTZ

Denis MEYER

Le Président de l'Association
Pro Hugstein

Jean-Marie NICK

ANNEXES

- Tableau de synthèse des projets
- Fiches descriptives des projets
- Critères d'évaluation du Contrat

Tableau de synthèse des projets

Informations générales							Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	
Enjeu 1 :											
De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques											
Axe 1.1 :											
Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes											
11-1	Aménagement de la ZAID Ensisheim Réguisheim - Phase 1	CC Centre Haut-Rhin	Ensisheim - Réguisheim	147 650 €	I	2015	2015	147 650 €	15%	22 148 €	
11-2	Aménagement de la ZAID Ensisheim Réguisheim - Phase 2	CC Centre Haut-Rhin	Ensisheim - Réguisheim	1 787 500 €	I	2016	2016	1 787 500 €	15%	268 125 €	
11-10	Aménagement de la ZAID Ensisheim Réguisheim - Phase 3	CC Centre Haut-Rhin	Ensisheim - Réguisheim	1 948 500 €	I	2016	2016	1 047 500 €	15%	157 125 €	
11-3	Etude pour l'aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire	CC Centre Haut-Rhin	Centre Haut-Rhin	20 450 €	I	2013	2014	20 450 €	20%	4 090 €	
11-4	Aménagement de la ZA La Passerelle 2	CC Centre Haut-Rhin	Ensisheim	950 000 €	I	2013	2014	574 250 €	15%	86 138 €	
11-5	Aménagement de la ZA de Meyenheim (1ère tranche)	CC Centre Haut-Rhin	Meyenheim	1 064 400 €	I	2015	2016	483 900 €	15%	72 585 €	
11-8	Travaux d'aménagement sur l'Aire d'Activités du Florival	CC Région de Guebwiller	Aire d'Activités du Florival	500 000 €	I	2013	2014	500 000 €	15%	75 000 €	
11-9	Reconversion de la friche SRF (2ème phase)	Soultzmatt-Wintzfelden	Soultzmatt	1 136 200 €	I	2014	2015	950 000 €	13%	123 500 €	
11-11	Aménagement de la ZA de Niederhergheim	CC Centre Haut-Rhin	Niederhergheim	906 820 €	I	2015	2015	546 820 €	15%	82 023 €	
11-12	Extension de la ZI Koechlin (ZIK)	CC Essor du Rhin	Fessenheim	1 006 000 €	I	2015	2016	1 006 000 €	15%	150 900 €	
11-13	Travaux de viabilisation du Parc d'Activités Economiques de Rouffach	CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Rouffach	420 000 €	I	2015	2016	420 000 €	15%	63 000 €	
11-14	Etude d'évaluation et d'optimisation économique	CC Région de Guebwiller	Région de Guebwiller	50 000 €	F	2014	2015	50 000 €	25%	12 500 €	
11-15	Démolition de halles restantes de la friche Cartorhin	Guebwiller	Guebwiller	141 000 €	I	2015	2015	141 000 €	20%	28 200 €	
11-16	Réhabilitation du bâtiment Nessel	Soultzmatt-Wintzfelden	Soultzmatt	105 859 €	I	2015	2015	88 216 €	15%	13 232 €	
Axe 1.2 :											
Favoriser les activités économiques de proximité											
12-1	Construction d'un outil immobilier de type hôtel d'entreprises (1ère tranche)	CC Essor du Rhin	Blodelsheim	1 700 000 €	I	2015	2015	1 700 000 €	15%	255 000 €	
12-2	Construction d'un hôtel d'entreprises - Etude d'opportunité et de faisabilité	CC Centre Haut-Rhin	Ensisheim	18 800 €	I	2014	2015	18 800 €	25%	4 700 €	
12-3	Construction d'un hôtel d'entreprises	CC Centre Haut-Rhin	Ensisheim	1 707 000 €	I	2015	2015	1 707 000 €	20%	341 400 €	
12-4	Opération Urbaine Collective de Modernisation (2ème tranche)	Ensisheim	Ensisheim	318 851 €	I/F	2011	2013	279 753 €	20% max	37 500 €	
12-5	Opération Urbaine Collective de Modernisation (3ème tranche)	Ensisheim	Ensisheim	142 512 €	I/F	2014	2015	109 887 €	20% max	11 356 €	
Axe 1.3 :											
Le tourisme : Pour une filière économique dynamique											
13-1	Reconversion touristique du site de Marbach	Association Abbaye de Marbach	Abbaye de Marbach	201 741 €	I	2014	2015	201 741 €	10%	20 174 €	
13-2	Etude sur l'état de la ruine du Château du Hugstein	Association Pro Hugstein	Buhl - Guebwiller	25 000 €	F	2014	2015	25 000 €	20%	5 000 €	
13-3	Restauration de l'orgue classé de l'église Saint Jean-Baptiste	Buhl	Buhl	153 752 €	I	2014	2015	153 752 €	15%	23 063 €	
13-4	Mise en place d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	CC Région de Guebwiller	Région de Guebwiller	525 000 €	I	2015	2016	525 000 €	20%	105 000 €	
13-5	Mise en place d'une signalétique touristique	CC Région de Guebwiller	Région de Guebwiller	96 000 €	I	2014	2015	96 000 €	15%	14 400 €	
13-6	Extension de l'Office du Tourisme d'Eguisheim et environs	Eguisheim	Eguisheim	400 000 €	I	2015	2016	400 000 €	20%	80 000 €	
13-7	Rénovation d'une fontaine Renaissance	Eguisheim	Eguisheim	20 150 €	I	2013	2014	20 000 €	25%	5 000 €	

Informations générales							Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	
13-8	Réaménagement du Palais de la Régence (2ème tranche)	Ensisheim	Ensisheim	771 000 €	I	2015	2016	771 000 €	15%	115 650 €	
13-10	Aménagement paysager d'entrée de commune (1ère tranche)	Murbach	Murbach	152 000 €	I	2013	2015	126 667 €	20%	25 333 €	
13-17	Aménagement paysager d'entrée de commune (2ème tranche)	Murbach	Murbach	100 000 €	I	2016	2017	83 333 €	20%	16 667 €	
13-11	Aménagement touristique de la place de l'église	Orschwihr	Orschwihr	443 574 €	I	2013	2014	400 000 €	20%	80 000 €	
13-12	Restauration de l'orgue Callinet de 1812 de la Chapelle du Schauenberg	Pfaffenheim	Pfaffenheim	141 045 €	I	2015	2016	141 045 €	15%	21 157 €	
13-13	Restauration de l'orgue Callinet de 1838 de l'église Saint-Martin	Pfaffenheim	Pfaffenheim	407 000 €	I	2015	2016	407 000 €	15%	61 050 €	
13-14	Restauration de l'orgue Callinet	Raetersheim	Raetersheim	100 000 €	I	2016	2017	100 000 €	15%	15 000 €	
13-15	Réhabilitation de l'Ancien Couvent des Récollets	Rouffach	Rouffach	3 000 000 €	I	2015	2016	2 000 000 €	15%	300 000 €	
13-16	Aménagements touristiques	Soultzmatt-Wintzfelden	Soultzmatt-Wintzfelden	34 684 €	I	2015	2015	29 000 €	15%	4 350 €	
13-18	Restauration de la stèle géodésique d'Oberhergheim	CC Centre Haut-Rhin	Oberhergheim	28 536 €	I	2015	2015	28 536 €	20%	5 707 €	
13-19	Travaux de mise aux normes du Chalet Hôtel du Grand Ballon	Club Vosgien Strasbourg	Murbach	124 010 €	I	2015	2015	124 010 €	20%	24 802 €	
13-20	Aménagement de la promenade des remparts	Ensisheim	Ensisheim	73 188 €	I	2014	2014	73 188 €	11%	8 051 €	
13-21	Réhabilitation des locaux de l'Office de Tourisme	OT Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival	Guebwiller	93 750 €	I	2015	2015	93 750 €	20%	18 750 €	
13-22	Ravalement intérieur de la Chapelle du Val de Pâtre	Soultzmatt-Wintzfelden	Soultzmatt	29 983 €	I	2014	2014	24 986 €	15%	3 748 €	
Enjeu 2 :											
Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité											
Axe 2.1 :											
Favoriser un développement culturel et sportif											
21-1	Construction neuve d'un Centre Aquatique Intercommunal	CC Région de Guebwiller	Guebwiller	20 150 500 €	I	2016	2017	10 000 000 €	10%	1 000 000 €	
21-2	Construction d'un gymnase	Eguisheim	Eguisheim	2 100 000 €	I	2013	2014	1 000 000 €	10%	100 000 €	
21-3	Etude de besoins et de programmation d'équipements sportifs de plein air	Ensisheim	Ensisheim	20 000 €	I	2015	2016	20 000 €	20%	4 000 €	
21-4	Construction d'un stade d'athlétisme	Guebwiller	Guebwiller	820 000 €	I	2015	2015	820 000 €	20%	164 000 €	
21-5	Extension du mur d'escalade du COSEC et sécurisation de la salle d'évolution	SIVOM Région de Rouffach	Rouffach	18 393 €	I	2013	2013	18 393 €	20%	3 679 €	
21-6	Enseignement artistique : soutien aux écoles de musique, de danse et de théâtre	Ecoles de musique, de danse et de théâtre	Florival Vignoble Plaine du Rhin	A définir	F	2014	2016	A définir	Forfaits	192 000 €	
21-7	Aide au fonctionnement des médiathèques	CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Rouffach	A définir	F	2013	2013	A définir	15%	9 000 €	
21-8	Construction d'un pôle bibliothèque médiathèque	Ensisheim	Ensisheim	3 586 000 €	I	2015	2017	1 359 000 €	20%	271 800 €	
21-9	Aménagement d'une maison médiévale destinée à accueillir le Musée Schoelcher	Fessenheim	Fessenheim	992 000 €	I	2014	2015	750 000 €	15%	112 500 €	
21-10	Aménagement d'un terrain de pétanque au stade Throo	Guebwiller	Guebwiller	99 984 €	I	2015	2015	99 984 €	20%	19 997 €	
21-11	Agrandissement du stand de tir	Hartmannswiller	Hartmannswiller	85 954 €	I	2015	2016	85 954 €	20%	17 191 €	
21-12	Rénovation de l'éclairage du terrain de football	Meyenheim	Meyenheim	12 495 €	I	2014	2014	12 495 €	20%	2 499 €	
21-13	Acquisition d'une cage de lancers pour le terrain d'athlétisme	Raetersheim	Raetersheim	45 000 €	I	2015	2015	45 000 €	20%	9 000 €	

Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin - 1ère révision Janvier 2015

Informations générales							Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	
Axe 2.2 :											
Les services à la population : un "panier territorial" de services pour compléter une offre liée aux besoins du territoire											
22-1	Création d'un multi-accueil de 40 places et d'un local pour le RAM	CC Région de Guebwiller	Buhl	1 800 000 €	I	2014	2015	1 000 000 €	15%	150 000 €	
22-2	Création d'un multi-accueil de 70 places et d'un bureau pour le RAM	CC Région de Guebwiller	Guebwiller	2 250 000 €	I	2014	2015	1 000 000 €	15%	150 000 €	
22-3	Création d'un pôle enfance jeunesse avec un multi-accueil intercommunal	CC Essor du Rhin	Munchhouse	1 020 000 €	I	2015	2017	1 000 000 €	15%	150 000 €	
Axe 2.3 :											
Transport et accessibilité : les atouts du développement											
23-1	Construction d'un pont sur la Lauch	Issenheim	Issenheim	1 697 291 €	I	2016	2016	1 697 291 €	17%	288 539 €	
23-2	Aires de covoiturage - Etude	CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	15 000 €	I	2015	2015	15 000 €	40%	6 000 €	
23-3	Navettes de Noël	CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Eguisheim	45 000 €	F	2014	2016	36 000 €	33%	12 000 €	
23-4	Contrat Thématique Transport - Transport à la demande	CC Essor du Rhin	Essor du Rhin	70 050 €	F	2014	2016	70 050 €	40%	28 020 €	
	Contrat Thématique Transport - Transport à la demande	CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	18 000 €	F	2014	2016	18 000 €	40%	7 200 €	
	Contrat Thématique Transport - Transport à la demande	CC Région de Guebwiller	Région de Guebwiller	350 000 €	F	2014	2016	295 000 €	40%	118 000 €	
23-5	Navettes des neiges	CC Région de Guebwiller	Bollwiller - Markstein	120 000 €	F	2014	2017	75 000 €	40%	30 000 €	
23-6	Création d'un itinéraire cyclable / voie verte Oberentzen - Niederentzen - Biltzheim - Oberhergheim	CC Centre Haut-Rhin	Centre Haut-Rhin	250 000 €	I	2015	2015	250 000 €	13%	32 500 €	
23-7	Réalisation d'une aire de covoiturage	Rouffach	Rouffach	15 000 €	I	2014	2014	15 000 €	40%	6 000 €	
23-8	Sécurisation des accès du collège Beltz	Soultz	Soultz	330 000 €	I	2015	2016	330 000 €	60%	198 000 €	
Enjeu 3 :											
De la préservation d'un territoire riche de ressources											
Axe 3.1 :											
Soutenir les actions de développement durable en rationalisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale											
31-1	Création d'une déchetterie intercommunale entre Ensisheim et Régisheim	CC Centre Haut-Rhin	Ensisheim	1 000 000 €	I	2013	2014	999 950 €	20%	199 990 €	
31-2	Remplacement et renforcement de la clôture de la déchetterie	CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Pfaffenheim	60 000 €	I	2015	2015	60 000 €	20%	12 000 €	
31-3	Mise en place d'un gabarit d'accès véhicules légers en déchetterie	CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Pfaffenheim	3 000 €	I	2015	2015	3 000 €	20%	600 €	
31-4	Sécurisation de la déchetterie	CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Pfaffenheim	50 000 €	I	2015	2015	50 000 €	20%	10 000 €	
31-5	Construction d'une déchetterie à Soultzmatt	CC Région de Guebwiller	Soultzmatt	801 320 €	I	2013	2014	670 000 €	18%	120 198 €	
31-6	Extension et réaménagement d'un bâtiment en ressourcerie	CC Région de Guebwiller	Soultz	1 560 000 €	I	2015	2015	795 000 €	20%	159 000 €	
31-7	Création d'une nouvelle déchetterie intercommunale	CC Essor du Rhin	A définir	1 015 000 €	I	2015	2016	999 000 €	20%	199 800 €	
Axe 3.2 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle notamment dans le cadre des GERPLAN											
32-1	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Centre Haut-Rhin	Centre Haut-Rhin	175 000 €	I/F	2014	2016	175 000 €	50% max	70 000 €	
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Essor du Rhin	Essor du Rhin	175 000 €	I/F	2014	2016	175 000 €	50% max	70 000 €	
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	50 000 €	I/F	2014	2016	50 000 €	50% max	20 000 €	
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Région de Guebwiller	Région de Guebwiller	A définir	I/F	2014	2016	A définir	50% max	100 000 €	
32-2	Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois	Communes et leurs groupements	Florival Vignoble Plaine du Rhin	A définir	I	2014	2016	A définir	20% max	45 000 €	

Informations générales							Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	
32-3	Elaboration du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon	Syndicat Mixte du SCOT	Florival Vignoble Plaine du Rhin	220 000 €	I	2014	2016	183 946 €	30%	55 184 €	
Axe 3.3 : Soutenir le développement local											
33-1	Actions de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel	CC, Communes, EP, Associations	Florival Vignoble Plaine du Rhin	A définir	I/F	2014	2016	A définir	max 40%	120 000 €	
33-2	1er Agent de Développement	CC Centre Haut-Rhin	Centre Haut-Rhin	132 000 €	F	2014	2016	132 000 €	40%	52 800 €	
	1er Agent de Développement	CC Essor du Rhin	Essor du Rhin	171 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €	
	1er Agent de Développement	CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €	
	1er Agent de Développement	CC Région de Guebwiller	Région de Guebwiller	164 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €	
33-3	2ème Agent de Développement	CC Centre Haut-Rhin	Centre Haut-Rhin	97 500 €	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €	
	2ème Agent de Développement	CC Essor du Rhin	Essor du Rhin	147 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €	
	2ème Agent de Développement	CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	150 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €	
	2ème Agent de Développement	CC Région de Guebwiller	Région de Guebwiller	96 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €	
TOTAL									7 334 719 €		

Fiches descriptives des projets



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Extension de la ZAID Ensisheim Réguisheim - Phase 1	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	
<u>Localisation du projet :</u>	
Ensisheim - Réguisheim	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Le projet de zone d'activités de Réguisheim-Ensisheim est inscrit de longue date dans la liste de sites présentant un intérêt économique départemental. Inscrite dans le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, cette ZAID a été sélectionnée dans la liste des zones éligibles au Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin.</p> <p>Afin de pouvoir proposer une offre économique territoriale susceptible de répondre à des projets d'implantation de grande ampleur, la Communauté de Communes a engagé depuis 2008 les premières études de faisabilité et pré-opérationnelles de cette zone d'activités d'intérêt départemental. Le dossier de création de ZAC est abouti et a été déposé au cours du 2ème semestre 2013.</p> <p>Ce projet bénéficie également du soutien financier de l'Etat au titre du Plan Local de Redynamisation signé le 21 décembre 2013.</p> <p>Cette 1ère phase porte tout particulièrement sur le diagnostic archéologique.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Départementale, nationale, voire internationale	
<u>Public visé :</u>	
Grandes entreprises industrielles	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	147 650 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	147 650 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	22 148 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		125 502 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		22 148 €	15%
TOTAL PROJET		HT	147 650 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Implantation de grands groupes industriels	
* Création d'entreprises et d'emplois nouveaux	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre d'entreprises et d'emplois créés	
* Taux d'occupation	
* Typologie des activités des entreprises accueillies	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°11-2**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension de la ZAID Ensisheim Réguisheim - Phase 2
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	Ensisheim - Réguisheim
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet de zone d'activités de Réguisheim-Ensisheim est inscrit de longue date dans la liste de sites présentant un intérêt économique départemental. Inscrite dans le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, cette ZAID a été sélectionnée dans la liste des zones éligibles au Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin.</p> <p>Afin de pouvoir proposer une offre économique territoriale susceptible de répondre à des projets d'implantation de grande ampleur, la Communauté de Communes a engagé depuis 2008 les premières études de faisabilité et pré-opérationnelles de cette zone d'activités d'intérêt départemental. Le dossier de création de ZAC est abouti et a été déposé au cours du 2ème semestre 2013.</p> <p>Ce projet bénéficie également du soutien financier de l'Etat au titre du Plan Local de Redynamisation signé le 21 décembre 2013.</p> <p>Cette 2ème phase porte tout particulièrement sur les fouilles archéologiques.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Départementale, nationale, voire internationale
<u>Public visé :</u>	Grandes entreprises industrielles
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017 (1ère annuité)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 787 500 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 787 500 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	268 125 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 519 375 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		268 125 €	15%
TOTAL PROJET		HT	1 787 500 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Implantation de grands groupes industriels	
* Création d'entreprises et d'emplois nouveaux	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre d'entreprises et d'emplois créés	
* Taux d'occupation	
* Typologie des activités des entreprises accueillies	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°11-10**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension de la ZAID Ensisheim Réguisheim - Phase 3
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	Ensisheim - Réguisheim
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet de zone d'activités de Réguisheim-Ensisheim est inscrit de longue date dans la liste de sites présentant un intérêt économique départemental. Inscrite dans le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, cette ZAID a été sélectionnée dans la liste des zones éligibles au Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin.</p> <p>Afin de pouvoir proposer une offre économique territoriale susceptible de répondre à des projets d'implantation de grande ampleur, la Communauté de Communes a engagé depuis 2008 les premières études de faisabilité et pré-opérationnelles de cette zone d'activités d'intérêt départemental. Le dossier de création de ZAC est abouti et a été déposé au cours du 2ème semestre 2013.</p> <p>Ce projet bénéficie également du soutien financier de l'Etat au titre du Plan Local de Redynamisation signé le 21 décembre 2013.</p> <p>Cette 3ème phase porte tout particulièrement sur les travaux d'aménagement.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Départementale, nationale, voire internationale
<u>Public visé :</u>	Grandes entreprises industrielles
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 948 500 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 047 500 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	157 125 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Vente de terrains		901 000 €	46%
Maître d'ouvrage		505 625 €	26%
Etat (FRED)		384 750 €	20%
Conseil Général du Haut-Rhin		157 125 €	8%
TOTAL PROJET		HT	1 948 500 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Implantation de grands groupes industriels	
* Création d'entreprises et d'emplois nouveaux	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre d'entreprises et d'emplois créés	
* Taux d'occupation	
* Typologie des activités des entreprises accueillies	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Etude pour l'aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	
<u>Description du projet :</u>	
<p>En s'appuyant sur l'état des lieux de l'ensemble des secteurs d'activités inscrits à ce jour sur le territoire de la Communauté de Communes, une étude est projetée afin de déterminer un schéma d'organisation et une hiérarchisation des différents sites d'implantation des zones d'activités.</p> <p>Ce schéma permettrait à la collectivité de définir une stratégie intercommunale de développement en adéquation avec les besoins et les enjeux économiques et de chiffrer les interventions de la Communauté de Communes calibrées en fonction de ses capacités financières. L'étude portera sur 4 sites potentiels au sein du territoire (Niederhergheim, Oberhergheim, Meyenheim et Réguisheim) susceptibles d'accueillir des activités économiques à courts et moyens termes.</p> <p>La mise en oeuvre opérationnelle de ces différents sites nécessite d'identifier un certain nombre de facteurs clés afin de pouvoir les maîtriser dans leur chronologie pour garantir au maître d'ouvrage la parfaite réalisation de ces zones.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire intercommunal et au-delà	
<u>Public visé :</u>	
Grandes entreprises	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2013
▶ date de fin des travaux :	2014
▶ date de demande de versement de la subvention :	2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	20 450 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	20 450 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	4 090 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		16 360 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin		4 090 €	20%
TOTAL PROJET		HT	20 450 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Déterminer un phasage de l'opération dans le temps	
* Aménager progressivement l'ensemble du périmètre opérationnel	
* Evaluer le coût prévisionnel de la réalisation de ces zones et identifier les dispositifs d'aides publiques	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Restitution de l'étude	
* Réalisation de zones d'activités	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Aménagement de la ZA La Passerelle 2 à Ensisheim	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	
<u>Localisation du projet :</u>	
Ensisheim	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes a décidé de poursuivre les viabilités des terrains situés au nord de la ZA La Passerelle 1 à Ensisheim.</p> <p>Ce projet, d'un intérêt structurant pour le territoire intercommunal, a pour objectif de compléter une offre foncière adaptée au développement de nouvelles activités économiques en capacité de conforter et dynamiser le tissu local.</p> <p>Il porte notamment sur la viabilisation de 2ha82 de terrain appartenant à la Communauté de Communes et permettra la création de 11 parcelles destinées notamment à l'accueil d'entreprises à caractère industriel et artisanal.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Départementale	
<u>Public visé :</u>	
PME artisanales et PMI	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2013
▶ date de fin des travaux :	2014
▶ date de demande de versement de la subvention :	2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	950 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	574 250 €	
▶ Taux d'intervention :	15%	
▶ Montant de la subvention :	86 138 €	

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Vente des terrains		375 750 €	40%
Maître d'ouvrage		345 112 €	36%
Etat (DETR)		143 000 €	15%
Conseil Général du Haut-Rhin		86 138 €	9%
TOTAL PROJET		950 000 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectif du projet :	
Disposer, dès que possible, d'une offre foncière qualitative pour répondre à la demande d'implantation de PME artisanales et PMI créatrices d'emplois.	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre d'entreprises et d'emplois créés	
* Taux d'occupation	
* Typologie des activités des entreprises accueillies	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Aménagement de la ZA de Meyenheim (1ère tranche)	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	
<u>Localisation du projet :</u>	
Meyenheim	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Afin de compléter la démarche de constitution de réserves foncières économiques et de diversification de l'offre aux entreprises, la Communauté de Communes a validé le principe d'un plan d'aménagement des sites à développer en priorité. Cette action s'articulera autour de 4 phases, entre autres l'aménagement de la ZA de Meyenheim.</p> <p>La maîtrise du foncier et les dispositions d'urbanisme s'appliquant sur ce secteur permettent d'envisager une réponse rapide à des investisseurs potentiels. Cette zone est localisée à proximité immédiate du demi-échangeur autoroutier favorisant les relations en direction de Colmar. Les liaisons avec Mulhouse se réalisent par l'échangeur d'Ensisheim.</p> <p>Cette nouvelle zone d'activités compensera partiellement le projet de requalification des anciens terrains militaires de la Base Aérienne.</p> <p>Les travaux de viabilisation des terrains et d'aménagement des accès aux parcelles seront entrepris au courant de l'année 2015 sur cette 1ère tranche d'une superficie de 387 ares.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Locale, Départementale	
<u>Public visé :</u>	
PME artisanales et PMI	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 064 400 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	483 900 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	72 585 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Vente des terrains		580 500 €	55%
Maître d'ouvrage		392 697 €	37%
Conseil Général du Haut-Rhin		72 585 €	7%
Etat (FRED)		18 618 €	2%
TOTAL PROJET		1 064 400 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectif du projet :
Disposer, dès que possible, d'une offre foncière qualitative pour répondre à la demande d'implantation de PME artisanales et PMI créatrices d'emplois.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre d'entreprises et d'emplois créés
* Taux d'occupation
* Typologie des activités des entreprises accueillies

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Travaux d'aménagement sur l'Aire d'Activités du Florival	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	
<u>Localisation du projet :</u>	
Aire d'activités du Florival	
<u>Description du projet :</u>	
<p>L'opération consiste en la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2013 (au titre de l'article L241-3 du Code de l'Environnement), pour des travaux d'aménagement de grande envergure, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la rehausse des berges du Rimbach, * la mise en forme du fossé du Rohrgraben, * la création d'un canal de décharge, * la création d'une zone d'épandage. 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire du Florival	
<u>Public visé :</u>	
Entrepreneurs désirant s'installer dans l'Aire d'Activités du Florival	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2013
▶ date de fin des travaux :	2014
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	500 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	500 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	75 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		425 000 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		75 000 €	15%
TOTAL PROJET		HT	500 000 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Soustraction de l'inondabilité des terrains situés dans l'Aire d'Activités du Florival pour les rendre constructibles pour des entrepreneurs	
* Création d'emplois de proximité	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre d'entreprises nouvellement installées sur l'Aire d'Activités	
* Fréquence des inondations sur le secteur	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Reconversion de la friche SRF (2ème phase)	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Commune de Soultzmatt-Wintzfelden	
<u>Localisation du projet :</u>	
Soultzmatt (Avenue Nessel)	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Ce site a été racheté par la commune qui souhaite mettre ses atouts en valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la proximité des sources permettrait une extension de la plateforme ; * la présence d'un bâtiment de type hall de 1 300 m² qui pourrait être requalifié en salle de sport ou en halle de marché ; * la possibilité de mettre en place des zones d'activités et l'habitat, le tertiaire, le social ou le tourisme. 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Communes environnantes	
<u>Public visé :</u>	
Actifs et tout public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 136 200 €	TTC	Investissement
-------------------------------	--------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	950 000 € HT
▶ Taux d'intervention :	13%
▶ Montant de la subvention :	123 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		632 700 €	56%
Conseil Général du Haut-Rhin		123 500 €	11%
Autres partenaires		380 000 €	33%
TOTAL PROJET		TTC	1 136 200 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Renforcement et développement de l'attractivité de la commune * Développement économique	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Revitalisation économique de la commune * Création d'emplois	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°11-11**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement de la ZA de Niederhergheim
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	Niederhergheim
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, souhaite poursuivre ses efforts pour répondre aux demandes d'entreprises désirant s'implanter ou se développer sur le territoire communautaire.</p> <p>Dans cette optique, le Bureau de la CCCHR a décidé la programmation et la mise en oeuvre d'une zone d'activités au Nord du territoire sur la commune de Niederhergheim.</p> <p>D'une superficie totale de 2,73 ha, ces parcelles libres de construction appartiennent à des particuliers ou à la commune de Niederhergheim pour 1,72 ha.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale, Départementale
<u>Public visé :</u>	PME artisanales et PMI
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	906 820 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	546 820 €	
▶ Taux d'intervention :	15%	
▶ Montant de la subvention :	82 023 €	

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Vente de terrains		360 000 €	40%
Maître d'ouvrage		322 633 €	36%
Etat (FRED)		142 164 €	16%
Conseil Général du Haut-Rhin		82 023 €	9%
TOTAL PROJET		HT	906 820 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
Disposer, dès que possible, d'une offre foncière qualitative pour répondre à la demande d'implantation de PME artisanales et PMI créatrices d'emplois.	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre d'entreprises et d'emplois créés	
* Taux d'occupation	
* Typologie des activités des entreprises accueillies	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°11-12**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux d'extension de la ZI Koechlin (ZIK)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes Essor du Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	Fessenheim
<u>Description du projet :</u>	<p>Face au contexte socio-économique actuel, il apparaît crucial de maintenir les emplois existants, de développer l'accueil de nouvelles entreprises (artisanale, commerciale et tertiaire) et d'anticiper les sites économiques en mutation.</p> <p>Engagée dans une stratégie de développement économique, la Communauté de Communes entend poursuivre et développer la mise en oeuvre de mesures cohérentes d'investissement et d'animation en la matière.</p> <p>Pour ce faire, des travaux de viabilisation de la dernière tranche de la Zone Industrielle Koechlin à Fessenheim, sur une superficie de 3,5 ha, sont programmés en extension des installations existantes.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Plaine du Rhin
<u>Public visé :</u>	Entreprises locales ou extérieures
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 006 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 006 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	150 900 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		855 100 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		150 900 €	15%
TOTAL PROJET		HT	1 006 000 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
Développer un projet structurant et stratégique pour l'avenir économique du territoire, pour l'emploi et la diversification des activités	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre d'entreprises et d'emplois créés	
* Taux d'occupation	
* Typologie des activités des entreprises accueillies	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°11-13**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux de viabilisation du Parc d'Activités Economiques de Rouffach
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
<u>Localisation du projet :</u>	Rouffach - Zone économique d'intérêt communautaire
<u>Description du projet :</u>	<p>La zone d'activités économiques de Rouffach, déclarée d'intérêt communautaire, bénéficie d'une situation stratégique entre la RD83 et l'A35.</p> <p>La Communauté de Communes cherche aujourd'hui à étendre le parc d'activités vers l'Est et à accueillir de nouvelles entreprises. Aménager les parcelles et inciter les entreprises à venir s'installer font partie des priorités de la Communauté de Communes.</p> <p>L'opération consiste en l'aménagement et la viabilisation d'une partie de la zone d'activités, puis la commercialisation et la valorisation des parcelles de terrain. Cela permettra ensuite de dynamiser le territoire et contribuera à la diversification de l'emploi.</p> <p>Les travaux se feront, entre autres, sur la parcelle 162 de la section 66, où près de 6 ha sont disponibles. La nouvelle tranche de travaux se fera sur environ 490 mètres linéaires.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes
<u>Public visé :</u>	Entreprises
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	420 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	420 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	63 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		357 000 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		63 000 €	15%
TOTAL PROJET		HT	420 000 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Permettre à de nouvelles entreprises de s'implanter	
* Rendre le territoire attractif, dynamique et compétitif	
* Soutenir l'économie et favoriser l'emploi	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre d'entreprises et d'emplois créés	
* Taux d'occupation	
* Typologie des activités des entreprises accueillies	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°11-14**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude d'évaluation et d'optimisation des offres économiques et du potentiel de reconversion des friches
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes
<u>Description du projet :</u>	<p>Outre les projets de zones d'activités inscrits dans les POS/PLU de ses communes membres, le territoire de la CCRG est marqué par la présence d'ensembles immobiliers industriels en friche, vacants ou non optimisés, qui représentent des superficies considérables. Afin d'évaluer le potentiel de mobilisation réel de ces espaces, d'optimiser les friches et de calibrer les offres aux besoins, la CCRG (en partenariat avec le CAHR) souhaite mener une étude qui concernera deux volets :</p> <p>* Volet foncier : repérer et analyser l'ensemble des disponibilités potentielles, vérifier leur capacité réelle à se concrétiser voire leur pertinence au regard des besoins actuels des entreprises.</p> <p>* Volet immobilier : identifier les friches économiques et y conduire des expertises afin d'aider la CCRG et ses communes membres à en déterminer le devenir possible.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes
<u>Public visé :</u>	Opérateurs industriels
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	50 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	12 500 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	37 500 €	75%
Conseil Général du Haut-Rhin	12 500 €	25%
TOTAL PROJET	TTC	50 000 €

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Disposer d'une vision détaillée, qualitative et chiffrée, des superficies potentiellement valorisables au plan économique* Disposer d'une analyse qualitative des friches permettant d'imaginer des scénarios de reconversion* Déployer une stratégie de développement économique et d'aménagement
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Reconversion de friches* Installation de nouvelles activités et création d'emplois

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°11-15**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Démolition de halles restantes de la friche Cartorhin
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	Guebwiller
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans le cadre de sa politique d'attractivité territoriale, la Ville de Guebwiller a acheté en septembre 2000 une friche industrielle dénommée "Cartorhin", située en cœur de ville et constituant un enjeu important pour la dynamisation de la partie centrale de la commune.</p> <p>Après des travaux de démolition partielle pour permettre l'implantation d'un cinéma par un opérateur privé et la réalisation d'une étude urbaine et architecturale, la suite de l'opération a consisté à aménager une placette face à l'entrée du cinéma.</p> <p>Aujourd'hui, et avant d'avoir pu définir la suite des programmes à entreprendre dans la continuité de ce projet d'ensemble, la Ville de Guebwiller se trouve confrontée à une situation d'urgence. En effet, la halle restante désaffectée est en très mauvais état et risque l'effondrement.</p> <p>L'analyse de l'état des structures a fait ressortir qu'une restructuration n'est plus envisageable, ni même un étayage provisoire et qu'il convient de faire procéder d'urgence à la démolition du bâtiment.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale
<u>Public visé :</u>	Population locale
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	141 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	141 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	28 200 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		70 500 €	50%
Conseil Régional d'Alsace		42 300 €	30%
Conseil Général du Haut-Rhin		28 200 €	20%
TOTAL PROJET		HT	141 000 €

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Eviter l'effondrement des structures * Poursuivre le déploiement d'un projet d'attractivité pour le centre ville de Guebwiller	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Délais de la démolition * Installation de nouvelles activités	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°11-16**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	11 - Soutenir les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réhabilitation du bâtiment Nessel
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Soultzmatt-Wintzfelden
<u>Localisation du projet :</u>	Soultzmatt
<u>Description du projet :</u>	<p>La commune de Soultzmatt souhaite réaliser des travaux de réfection de la couverture, de la zinguerie, des façades, des menuiseries extérieures et des corniches du bâtiment. Ce bâtiment est inscrit au répertoire supplémentaire des monuments historiques.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Régional, national
<u>Public visé :</u>	Tout public, touristes et locaux
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	105 859 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	88 216 € HT
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	13 232 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	92 627 €	88%
Conseil Général du Haut-Rhin	13 232 €	12%
TOTAL PROJET	TTC	105 859 €

EVALUATION

Objectifs du projet :
Rénover le patrimoine communal
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité de la restauration du bâtiment
* Impact sur la fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	12 - Favoriser les activités économiques de proximité
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Construction d'un outil immobilier de type hôtel d'entreprises (1ère tranche)

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de Communes Essor du Rhin

<u>Localisation du projet :</u>
Blodelsheim

<u>Description du projet :</u>
<p>La Communauté de Communes souhaite s'engager dans la construction d'un outil immobilier de type hôtel d'entreprises. Pour ce faire, une étude d'opportunité et de faisabilité a été réalisée pour la construction d'une solution d'accueil des entreprises. Les principales conclusions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> * opportunité validée pour la création d'un hôtel d'entreprises à vocation artisanale, bâtiment à situer dans la zone d'activités intercommunale de la Hardt à Blodelsheim ; * opportunité validée pour l'implantation d'une seconde solution d'accueil des entreprises sous forme d'un bâtiment d'activités avec des vitrines commerciales à situer dans la zone artisanale et commerciale des Romains à Fessenheim ; * reconversion de locaux vacants à l'étage de la pépinière d'entreprises La Ruche en bureaux mis à disposition sous forme d'hôtel d'entreprises pour les activités tertiaires.

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Territoire de la Plaine du Rhin

<u>Public visé :</u>
Entreprises locales ou extérieures souhaitant s'implanter dans le secteur de la Plaine du Rhin

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016 (1ère annuité)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 700 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 700 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	255 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 445 000 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		255 000 €	15%
TOTAL PROJET		HT	1 700 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Projet structurant et stratégique pour l'avenir économique du territoire, pour l'emploi et la diversification des activités.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre d'implantations d'entreprises * Nombre de créations d'emplois * Fiscalité professionnelle reçue

REMARQUES

Remarques complémentaires :
1ère tranche d'un projet chiffré dans son ensemble à 2 900 000 €.



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°12-2**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	12 - Favoriser les activités économiques de proximité
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'un hôtel d'entreprises - Etude d'opportunité et de faisabilité
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	Ensisheim (ZA La Passerelle 1)
<u>Description du projet :</u>	<p>Afin de compléter la diversification de l'offre aux entreprises, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin envisage la construction d'un hôtel d'entreprises à la ZA La Passerelle 1 à Ensisheim.</p> <p>La collectivité est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 64,18 ares qui permettra d'accueillir cet hôtel d'entreprises d'environ 2 000 m², destiné aux entreprises en création ou en développement. Les locaux d'activités seront proposés à la location sous forme de "box".</p> <p>D'ores et déjà, un appel d'offres a été lancé afin de recruter un consultant externe pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de cet hôtel d'entreprises (démarrage de l'étude au mois d'octobre 2014).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale, départementale
<u>Public visé :</u>	PME artisanales et PMI
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	18 800 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	18 800 €	
▶ Taux d'intervention :	25%	
▶ Montant de la subvention :	4 700 €	

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		9 400 €	50%
Conseil Régional d'Alsace		4 700 €	25%
Conseil Général du Haut-Rhin		4 700 €	25%
TOTAL PROJET		HT	18 800 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
Elaborer un projet destiné à offrir un espace d'accueil aux jeunes créateurs d'entreprises par la mise à disposition (bail commercial) de locaux aménagés	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
Réalisation du projet de construction	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°12-3**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	12 - Favoriser les activités économiques de proximité
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'un hôtel d'entreprises
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	Ensisheim (ZA La Passerelle 1)
<u>Description du projet :</u>	<p>Afin de compléter la diversification de l'offre aux entreprises, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin envisage la construction d'un hôtel d'entreprises à la ZA La Passerelle 1 à Ensisheim.</p> <p>La collectivité est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 64,18 ares qui permettra d'accueillir cet hôtel d'entreprises d'environ 2 000 m², destiné aux entreprises en création ou en développement. Les locaux d'activités seront proposés à la location sous forme de "box".</p> <p>D'ores et déjà, un appel d'offres a été lancé afin de recruter un consultant externe pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de cet hôtel d'entreprises (démarrage de l'étude au mois d'octobre 2014).</p> <p>La collectivité souhaiterait par la suite engager la construction de cet hôtel d'entreprises, en tenant compte des résultats de l'étude.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale, départementale
<u>Public visé :</u>	PME artisanales et PMI
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016 (1ère annuité)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 707 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 707 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	341 400 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 054 900 €	62%
Conseil Général du Haut-Rhin		341 400 €	20%
Conseil Régional d'Alsace		170 700 €	10%
Etat (FNADT)		140 000 €	8%
TOTAL PROJET		1 707 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectifs du projet :	
Offrir un espace d'accueil aux jeunes créateurs d'entreprises par la mise à disposition (bail commercial) de locaux aménagés	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre d'installations d'entreprises	
* Nombre de création d'emplois	
* Fiscalité professionnelle perçue	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	12 - Favoriser les activités économiques de proximité
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Opération Urbaine Collective de Modernisation - 2ème tranche
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'Ensisheim
<u>Localisation du projet :</u>	Ensisheim
<u>Description du projet :</u>	<p>L'OUCM menée par la ville d'Ensisheim doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale de son territoire, afin de lutter contre l'évasion liée à la proximité de grands centres commerciaux périphériques.</p> <p>Cette volonté de valorisation et de recherche d'attractivité est menée en 3 tranches : la 1ère phase s'est orientée principalement sur la fédération des acteurs et sur l'émergence de synergies locales, préalable incontournable à la mise en oeuvre de toute action.</p> <p>La 2nde phase est centrée sur la rénovation du cadre urbain commercial et sur la volonté de créer un coeur de ville attractif, chaleureux, en capacité d'attirer un flux renouvelé de clientèle.</p> <p>Cette 2nde tranche se décline à travers des actions d'investissement (aides directes aux entreprises, mise en accessibilité et aménagement du parking des remparts, achat de décorations lors d'évènements phares) et de fonctionnement (programme d'actions et d'animation du commerce et de l'artisanat).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Ensisheim et sa zone de chalandise
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2011 ▶ date de fin des travaux : 2013 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	Volet Investissement	261 098 €	HT
	Volet Fonctionnement	57 753 €	HT

Participation départementale :	Investissement	Fonctionnement
▶ Base subventionnable retenue :	252 000 €	27 753 €
▶ Taux d'intervention :	Variable selon actions	Variable selon actions
▶ Montant de la subvention :	31 951 €	5 549 €

Plan de financement prévisionnel :					
Participations	Volet Investissement		Volet Fonctionnement		
	montant	taux	montant	taux	
Maître d'ouvrage	92 782 €	36%	24 005 €	42%	
Conseil Général du Haut-Rhin	31 951 €	12%	5 549 €	10%	
Conseil Régional d'Alsace	15 000 €	6%	5 519 €	10%	
Etat	16 365 €	6%	20 551 €	36%	
Entreprises	105 000 €	40%	- €		
ACADE (Association Commerçants)	-	-	2 129 €	4%	
TOTAL PROJET	HT	261 098 €	100%	57 753 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Maintenir et dynamiser le commerce et le tissu économique local* Moderniser les équipements individuels des commerçants et artisans* Renforcer la situation des entreprises du territoire* Favoriser l'installation de nouvelles enseignes* Renforcer l'attractivité du territoire* Renforcer les partenariats avec l'association des commerçants afin qu'elle devienne un réel moteur de la politique de développement artisanal et commercial
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Nombre de dossiers soutenus* Fréquentation des consommateurs lors des manifestations* Satisfaction des consommateurs sondés* Augmentation du nombre d'adhérents à l'union commerciale* Ouverture de nouveaux commerces

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Cette deuxième tranche (prévue initialement au CTV 2010-2013) était mise en attente du fait des nouvelles directives FISAC freinant les décisions d'attributions des subventions initialement prévues. En juin 2014, l'Etat a annoncé sa décision de soutenir la ville sur cette tranche.



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	12 - Favoriser les activités économiques de proximité
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Opération Urbaine Collective de Modernisation - 3ème tranche
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'Ensisheim
<u>Localisation du projet :</u>	Ensisheim
<u>Description du projet :</u>	<p>Le plan de revitalisation commerciale et artisanale de la ville s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle. La 1ère phase s'est orientée principalement vers la fédération des acteurs et l'émergence de synergies locales. La 2nde phase s'est axée sur la rénovation du cadre urbain commercial et sur la volonté de créer un coeur de ville attractif et chaleureux.</p> <p>La 3ème phase est déterminante, d'autant plus dans un contexte économique difficile. L'enjeu est surtout de qualifier durablement Ensisheim au niveau commercial et artisanal et de positionner stratégiquement l'offre sur des segments répondant aux attentes des consommateurs. La mise en oeuvre de cette dernière tranche est déclinée à travers un programme d'investissement (aides directes aux entreprises...) et de fonctionnement (animations commerciales...). Le projet central passera par la création et le maintien d'une atmosphère dans un coeur de ville dynamique, attractif, placé sous le signe de la solidarité et du partage. Cela agira en profondeur sur l'image de la ville et sur sa capacité de séduction.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Ensisheim et sa zone de chalandise
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	Volet Investissement	83 580 €	HT
	Volet Fonctionnement	58 932 €	HT

Participation départementale :	Investissement	Fonctionnement
▶ Base subventionnable retenue :	83 580 €	26 307 €
▶ Taux d'intervention :	Variable selon actions	Variable selon actions
▶ Montant de la subvention :	6 753 €	4 603 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations	Volet Investissement		Volet Fonctionnement	
	montant	taux	montant	taux
Maître d'ouvrage	6 753 €	8%	20 306 €	34%
Conseil Général du Haut-Rhin	6 753 €	8%	4 603 €	8%
Conseil Régional d'Alsace	7 500 €	9%	5 417 €	9%
Etat	10 074 €	12%	23 680 €	40%
Entreprises	52 500 €	63%	- €	-
ACADE (Association Commerçants)	-	-	2 301 €	4%
GERPLAN	-	-	2 625 €	4%
TOTAL PROJET	83 580 €	100%	58 932 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Maintenir et dynamiser le commerce et le tissu économique local* Renforcer l'attractivité commerciale du territoire* Créer une dynamique commerciale* Soutenir l'implantation de nouveaux commerçants* Améliorer l'image du commerce auprès des consommateurs* Pérenniser le commerce au centre ville
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Nombre de dossiers soutenus* Fréquentation des consommateurs lors des manifestations* Satisfaction des consommateurs sondés* Augmentation du nombre d'adhérents à l'union commerciale* Ouverture de nouveaux commerces

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La participation départementale est conditionnée à l'autorisation de l'Etat pour la mise en œuvre de cette troisième tranche. Pour le volet fonctionnement, la participation départementale porte uniquement sur les manifestations commerciales et le programme d'animations.



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-1**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Reconversion Touristique du Site de Marbach
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association Abbaye de Marbach
<u>Localisation du projet :</u>	Mur d'enceinte de l'Abbaye de Marbach
<u>Description du projet :</u>	<p>Le départ définitif des personnes en situation de handicap qui y étaient accueillies amène le site à accueillir rapidement de nouveaux acteurs dans le cadre de la reconversion de l'ensemble du site de Marbach vers l'accueil culturel et touristique.</p> <p>Les travaux envisagés sont complémentaires à l'action déjà engagée. L'implantation de nombreux sentiers touristiques déjà existants et la proximité viticole et touristique des communes d'Eguisheim et Obermorschwihr (bans sur lesquels se situe le site) plaident en faveur de cette reconversion.</p> <p>Des travaux urgents et indispensables sont à engager pour la rénovation d'une partie du mur d'enceinte, avant sa disparition définitive si rien n'est fait rapidement. Il ne s'agit plus de rénover uniquement de vieilles pierres, mais de rendre le site en état pour en faire réellement un lieu de vie. Les repreneurs éventuels déjà rencontrés soulèvent ce problème avant toute décision sur l'implantation de nouvelles activités d'accueil touristique.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	La Haute-Alsace, de Mulhouse à Sélestat, et tout le secteur du vignoble et de la Route des Vins
<u>Public visé :</u>	Toutes les générations en recherche de découverte de la nature et d'un tourisme vert, en pleine cohérence avec la vie vinicole alsacienne, secteur économique important
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	201 741 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	201 741 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	20 174 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		151 567 €	75%
Conseil Général du Haut-Rhin		20 174 €	10%
Conseil Régional d'Alsace		20 000 €	10%
Fondation Patrimoine		10 000 €	5%
TOTAL PROJET		TTC	201 741 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Rendre le site accessible à de nouveaux investisseurs dans le cadre d'activités touristiques et humaines nouvelles et d'accès à la découverte de la nature du Massif Vosgien dans ce secteur.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Implantation de nouvelles activités touristiques sur le site * Développement économique du site de Marbach

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude sur l'état de la ruine du Château du Hugstein
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association Pro Hugstein
<u>Localisation du projet :</u>	Communes de Buhl et Guebwiller
<u>Description du projet :</u>	<p>L'Association Pro-Hugstein a pour objectif de sécuriser, consolider et mettre en valeur la ruine du Château du Hugstein.</p> <p>Le projet consiste ainsi à réaliser une étude sur l'état sanitaire de la ruine, sur les travaux de sécurisation et de consolidation à réaliser et sur un projet d'aménagement d'une plateforme pour accueillir le public.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Arrondissement de Guebwiller
<u>Public visé :</u>	Local, mais surtout touristique
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	25 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	25 000 €	
▶ Taux d'intervention :	20%	
▶ Montant de la subvention :	5 000 €	

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	12 500 €	50%
Conseil Général du Haut-Rhin	5 000 €	20%
Commune de Buhl	2 500 €	10%
Commune de Guebwiller	2 500 €	10%
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	2 500 €	10%
TOTAL PROJET	25 000 €	100%
	TTC	

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Obtenir des informations précises sur l'état de la ruine* Sécuriser le site pour les visiteurs
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Rédaction d'un rapport d'étude* Réalisation de travaux de sécurisation et de consolidation du Château

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restoration de l'orgue classé de l'église Saint Jean-Baptiste de Buhl
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Buhl
<u>Localisation du projet :</u>	Eglise Saint Jean-Baptiste de Buhl
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste en la restauration de l'orgue classé de l'église Saint Jean-Baptiste de Buhl. L'assistant au maître d'ouvrage, M. Jean-Marc Jacquot, expert à la Commission Diocésaine, a réalisé une étude le 11 février 2012 estimant le montant des travaux à 170 000 € HT.</p> <p>Sur cette base et suite à des communications notamment avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'avis d'appel public à la concurrence pour le marché de maîtrise d'oeuvre a été publié le 16 janvier 2013. Un seul candidat, M. Christian Lutz, expert organologue, technicien-conseil pour les orgues auprès des Monuments Historiques, a répondu.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée du Florival, Région de Guebwiller
<u>Public visé :</u>	Touristes et paroissiens pourront bénéficier de cette opération. L'orgue ne sera pas un instrument figé, il sera au cœur de la vie religieuse locale, mais représentera également un formidable atout touristique.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	153 752 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	153 752 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	23 063 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		49 377 €	32%
Conseil Général du Haut-Rhin		23 063 €	15%
DRAC		61 312 €	40%
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller		20 000 €	13%
TOTAL PROJET		HT	153 752 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Rendre toute sa splendeur à ce monument historique et permettre son utilisation lors des cérémonies ou des concerts qui prennent place dans l'église.* Mettre en valeur le patrimoine buhlois et l'insérer dans le projet de Pays d'art et d'histoire initié par la Communauté de Communes. La mise en valeur de ce site est une priorité pour la commune.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Qualité de restauration de l'orgue* Optimisation de l'utilisation de l'instrument

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-4**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Mise en place du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	A définir
<u>Description du projet :</u>	<p>Le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est labellisé Pays d'art et d'histoire. Une des conditions de ce label est la mise en place d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Ce CIAP doit présenter le territoire dans son ensemble. Son histoire, son paysage et son patrimoine y sont expliqués aux visiteurs. Il doit donner des clés de lecture, de compréhension du territoire et inciter les locaux ou touristes à aller sur sites.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Tout le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<u>Public visé :</u>	Touristes, locaux, tous âges
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	525 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	525 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	105 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		320 000 €	61%
Conseil Général du Haut-Rhin		105 000 €	20%
Etat		100 000 €	19%
TOTAL PROJET		HT	525 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de visites sur les sites patrimoniaux
* Développement touristique de la Région de Guebwiller

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-5**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Mise en place d'une signalétique touristique
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	Le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<u>Description du projet :</u>	Création de panneaux signalétiques (graphisme et impression) d'entrée de ville, ainsi que des panneaux autoroutiers, de relais d'information service. Opération scindée en trois phases de 2013 à 2015. Achats de fonds de cartes en 2013.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<u>Public visé :</u>	Les touristes en priorité et les habitants du territoire
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	96 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	96 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	14 400 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		79 125 €	82%
Conseil Général du Haut-Rhin		14 400 €	15%
Etat		2 475 €	3%
TOTAL PROJET		96 000 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectif du projet :
Présenter le territoire de la Région de Guebwiller, développer le tourisme à travers la mise en place d'outils de communication, notamment la mise en place de panneaux signalétiques. Ceux-ci auront pour objectif de faire connaître le territoire aux touristes et de les renseigner sur le territoire.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de panneaux installés * Impact sur la fréquentation touristique de la Région de Guebwiller

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-6**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Extension de l'Office du Tourisme d'Eguisheim et environs	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Commune d'Eguisheim	
<u>Localisation du projet :</u>	
Eguisheim - 22A Grand'Rue	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Le projet consiste en une extension de l'Office du Tourisme, actuellement très à l'étroit dans ses locaux de 45m², situés à l'intérieur de l'enceinte du presbytère. L'extension envisagée porte sur une cinquantaine de mètres carrés et passe par l'aménagement de bâtiments annexes existants situés côté Nord.</p> <p>Dans ses grandes lignes, le projet prévoit le percement d'une nouvelle entrée dans le mur d'enceinte du presbytère (par un porche en grès), l'aménagement d'une cour intérieure attractive, une restructuration de l'espace d'accueil et des sanitaires.</p> <p>Le développement de l'activité de l'Office du Tourisme ces dernières années, qui fait écho au dynamisme touristique croissant de la commune et du territoire, rend indispensable la réalisation de tels travaux. De par sa situation géographique idéale, au coeur de la vieille ville, cette extension a été privilégiée par rapport à un déplacement.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Eguisheim, pôle touristique de niveau départemental et site pilote de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	
<u>Public visé :</u>	
Clientèle de séjour et de passage	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	400 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	80 000 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		190 000 €	48%	
Conseil Général du Haut-Rhin		80 000 €	20%	
Conseil Régional d'Alsace		50 000 €	13%	
Communauté de Communes PAROVIC		80 000 €	20%	
TOTAL PROJET		HT	400 000 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Pouvoir renforcer et développer les missions de l'Office du Tourisme et la promotion touristique du territoire	
* Diversifier les activités proposées aux visiteurs (salle de projection) et pouvoir mieux les accueillir	
* Améliorer les conditions de travail du personnel de l'Office	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Statistiques de fréquentation de l'Office du Tourisme et du village	
* Satisfaction des visiteurs et des professionnels du tourisme	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-7**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation d'une fontaine Renaissance inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'Eguisheim
<u>Localisation du projet :</u>	Eguisheim - Entrée Nord de la rue Mgr Stumpf
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet porte sur la restauration de la colonne de la magnifique fontaine Renaissance ornant l'entrée Nord de la rue Mgr Stumpf à Eguisheim.</p> <p>Les travaux projetés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * socle et partie intermédiaire (purge des surfaces et ragréage) ; * ouvrages avec coulures, mousses, salissures (nettoyage et finition); * ouvrages fissurés (injections, rebouchage et pose de goujons); * éclats (traités par empîcement). <p>Le projet est encadré et coordonné par un architecte du patrimoine, le cabinet Hoffert de Wettolsheim. Il a fait l'objet d'un dossier de permis de construire, délivré le 13 mars 2013, après accord de la DRAC.</p> <p>Une deuxième phase de restauration, portant sur la rénovation du bassin de la fontaine, est envisagée ultérieurement.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune d'Eguisheim et environs
<u>Public visé :</u>	Population locale et visiteurs
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	20 150 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	20 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	5 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		7 150 €	35%
Conseil Général du Haut-Rhin		5 000 €	25%
Fondation Patrimoine		5 000 €	25%
DRAC		3 000 €	15%
Région Alsace			
TOTAL PROJET		HT	20 150 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Sauvegarde et mise en valeur d'un patrimoine historique remarquable
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Pérennisation de l'ouvrage * Remarques des visiteurs

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-8**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réaménagement du Palais de la Régence (2ème tranche)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'Ensisheim
<u>Localisation du projet :</u>	Ensisheim - Palais de la Régence
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à rénover le Palais de la Régence et améliorer son accessibilité. Les travaux concernent la remise en peinture et la remise aux normes de l'électricité. Ils prévoient également la mise en place d'un ascenseur et d'une nouvelle cage d'escalier. Le local chaufferie étant destiné à abriter le futur ascenseur, un réseau de chaleur devra être constitué à partir du bâtiment de la mairie.</p> <p>Ce projet structurant, réalisé en plusieurs phases, valorise un patrimoine architectural et historique exceptionnel au niveau régional, significatif de l'histoire et de l'identité du territoire.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Nationale et transfrontalière
<u>Public visé :</u>	Public du bassin de vie et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	771 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	771 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	115 650 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		655 350 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		115 650 €	15%
TOTAL PROJET		HT	771 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Renforcer l'attractivité touristique du lieu et son accessibilité
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de visites du Palais * Nombre de manifestations organisées

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-10**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement paysager d'entrée de commune (1ère tranche)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Murbach
<u>Localisation du projet :</u>	Murbach - 1 rue de Lucerne
<u>Description du projet :</u>	<p>Les travaux consistent en l'aménagement de l'entrée de la commune en vue de l'accueil des touristes (environ 40 000 touristes par an).</p> <p>Cette 1ère tranche comprend les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * aménagement d'un parking - espace mairie ; * réfection de la porterie (ouvrage classé à l'inventaire) ; * réfection du mur d'enceinte du jardin médiéval (vocation touristique).
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Entrée de la commune
<u>Public visé :</u>	Touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	152 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	126 667 € HT
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	25 333 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		116 767 €	77%
Conseil Général du Haut-Rhin		25 333 €	17%
Conseil Régional d'Alsace		9 900 €	7%
TOTAL PROJET		TTC	152 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Aménagement de l'entrée de la commune qui comprend l'accueil des touristes (environ 40.000 touristes par an) avec la restauration de la porterie (ouvrage classé à l'inventaire) et l'aménagement du jardin médiéval qui comprend également le mur d'enceinte.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Développement touristique de la commune * Impact sur la fréquentation de Murbach (nombre de visiteurs)

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-17**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement paysager d'entrée de commune (2ème tranche)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Murbach
<u>Localisation du projet :</u>	Murbach - 1 rue de Lucerne
<u>Description du projet :</u>	<p>Les travaux consistent en l'aménagement de l'entrée de la commune en vue de l'accueil des touristes (environ 40 000 touristes par an). Cette 2ème phase concerne l'aménagement du jardin médiéval.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Entrée de la commune
<u>Public visé :</u>	Touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2017 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	100 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	83 333 € HT
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	16 667 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		83 333 €	83%
Conseil Général du Haut-Rhin		16 667 €	17%
TOTAL PROJET		TTC	100 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Aménagement de l'entrée de la commune qui comprend l'accueil des touristes (environ 40.000 touristes par an) avec la restauration de la porterie (ouvrage classé à l'inventaire) et l'aménagement du jardin médiéval qui comprend également le mur d'enceinte.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Développement touristique de la commune * Impact sur la fréquentation de Murbach (nombre de visiteurs)

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement touristique de la Place de l'Eglise
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'Orschwihr
<u>Localisation du projet :</u>	Orschwihr - Place de l'Eglise
<u>Description du projet :</u>	<p>Les travaux concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la remise en eau et la réhabilitation de la fontaine (référence de la commune pour le périmètre des bâtiments de France) ; * l'aménagement de l'ancien cimetière et du jardin du presbytère (mise en valeur des anciennes pierres tombales) ; * la mise en valeur du porche datant du 16ème siècle ; * la mise en valeur du clocher de l'église ; * la mise en valeur des abords du château du village.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Régionale, voire nationale dans le cadre des visites touristiques.
<u>Public visé :</u>	Local, régional, national.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	443 574 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	80 000 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		333 574 €	75%	
Conseil Général du Haut-Rhin		80 000 €	18%	
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller		30 000 €	7%	
TOTAL PROJET		HT	443 574 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Améliorer l'environnement touristique du village* Améliorer le cadre de vie des habitants

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Développement touristique de la commune* Impact sur la fréquentation d'Orschwihr (nombre de visiteurs)

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restauration de l'orgue Callinet de 1812 de la Chapelle du Schauenberg
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Pfaffenheim
<u>Localisation du projet :</u>	Pfaffenheim - Chapelle du Schauenberg
<u>Description du projet :</u>	<p>L'orgue Callinet de 1812-1815, classé Monument Historique, est actuellement entreposé dans les locaux de la commune. Une fois restauré, l'instrument sera installé à la Chapelle du Pèlerinage de Schauenberg à Pfaffenheim. L'opération complète comprend donc l'achat de l'orgue, son démontage, son déménagement et sa restauration.</p> <p>Les travaux porteront sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * entretien du buffet (travaux de sculpture et traitements) ; * restauration de l'ensemble de la tuyauterie ; * restauration des sommiers et de la console ; * alimentation (soufflet et ventilateur neufs).
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Élément prestigieux et structurant de la politique de développement touristique du vignoble.
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	141 045 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	141 045 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	21 157 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		93 043 €	57%
Conseil Général du Haut-Rhin		21 157 €	13%
Fondation du Patrimoine		10 000 €	6%
Autres partenaires		39 590 €	24%
TOTAL PROJET		TTC	163 790 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Soutien à un élément culturel et patrimonial prestigieux
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité de restauration de l'orgue * Optimisation de l'utilisation de l'instrument

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-13**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restauration de l'orgue Callinet de 1838 de l'église Saint-Martin
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Pfaffenheim
<u>Localisation du projet :</u>	Pfaffenheim - Eglise Saint-Martin
<u>Description du projet :</u>	<p>Cet orgue Callinet est classé au niveau national au répertoire des Monuments depuis 2000. Il est l'un des 60 orgues conservés sur les 150 élaborés par le prestigieux facteur d'orgue de Rouffach.</p> <p>La restauration comporte plusieurs éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> * transformer la traction pneumatique en traction mécanique ; * réparer les jeux malades, les tuyaux...
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Elément fort et structurant de la politique de développement touristique du Pays de Rouffach.
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	407 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	407 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	61 050 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	94 550 €	19%
Conseil Général du Haut-Rhin	61 050 €	13%
Fondation du Patrimoine	20 000 €	4%
DRAC	162 800 €	33%
Conseil de Fabrique	150 000 €	31%
TOTAL PROJET	TTC 488 400 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Soutien à un élément culturel et patrimonial prestigieux
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité de restauration de l'orgue * Optimisation de l'utilisation de l'instrument

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Restauration de l'orgue Callinet
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de Raedersheim
<u>Localisation du projet :</u>
Raedersheim - Eglise catholique
<u>Description du projet :</u>
Restauration du sommier et des tuyaux en bois.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Espace central du village
<u>Public visé :</u>
* Paroissiens * Spectateurs des concerts organisés à l'église durant l'année
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
▶ date de démarrage des travaux : 2016
▶ date de fin des travaux : 2017
▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	100 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	100 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		45 000 €	45%
Conseil Général du Haut-Rhin		15 000 €	15%
Autres partenaires		40 000 €	40%
TOTAL PROJET		HT	100 000 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Rendre ses lettres de noblesse à cet instrument complexe et délicat* Permettre aux organistes utilisateurs de disposer d'un instrument en parfait état de marche
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Qualité de restauration de l'orgue* Optimisation de l'utilisation de l'instrument

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-15**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réhabilitation de l'Ancien Couvent des Récollets
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Rouffach
<u>Localisation du projet :</u>	Rouffach - Rue du 4ème RSM
<u>Description du projet :</u>	<p>Il s'agit de rénover l'ancien ensemble conventuel des Récollets, comprenant l'ancien Tribunal Cantonal (Monument Historique), l'Eglise des Récollets (idem) et les anciens jardins monacaux.</p> <p>L'opération comporte plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> * rénovation de l'Eglise des Récollets pour en faire un lieu culturel ouvert au public (exposition de dalles funéraires, concerts...); * rénovation des locaux de l'ancien Tribunal Cantonal en vue d'y installer le Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace (les archives y sont déjà implantées et les travaux de rénovation extérieure ont démarré dans le cadre du CTV 2010-2013); * aménagement du cloître; * installation d'activités de sculpture ou tailleur de pierre et transmission d'un savoir-faire à travers des résidences d'artistes et/ou des ateliers.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Régional, national
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016 (1ère annuité)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	3 000 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	300 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		2 700 000 €	90%
Conseil Général du Haut-Rhin		300 000 €	10%
TOTAL PROJET		3 000 000 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectif du projet :
Rénover cet ensemble architectural remarquable sur la base d'un programme culturel
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre d'expositions et de visiteurs * Installation du Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace * Nombre d'artistes et d'ateliers installés

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-16**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagements touristiques
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Soultzmat-Wintzfelden
<u>Localisation du projet :</u>	Soultzmat-Wintzfelden
<u>Description du projet :</u>	Cette opération vise à améliorer l'attractivité de la commune en mettant en place de la signalétique touristique aux entrées de Soultzmat et Wintzfelden, ainsi qu'un parcours patrimonial.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région
<u>Public visé :</u>	Tout public (touristes, scolaires)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	34 684 €	TTC	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	29 000 € HT
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	4 350 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		30 334 €	87%
Conseil Général du Haut-Rhin		4 350 €	13%
TOTAL PROJET		TTC	34 684 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Mettre à disposition des outils et installations pédagogiques
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Utilisation du parcours * Evolution de la fréquentation touristique

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-18**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restauration de la stèle géodésique d'Oberhergheim et aménagement de ses abords
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	Oberhergheim
<u>Description du projet :</u>	<p align="center">Le programme de restauration prévoit de menus travaux d'entretien de la stèle, ainsi que la mise en valeur du monument par un aménagement minimal de ses abords.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Régionale
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	28 536 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	28 536 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	5 707 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		21 239 €	74%
Conseil Général du Haut-Rhin		5 707 €	20%
DRAC		1 590 €	6%
TOTAL PROJET		28 536 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectifs du projet :	
Mise en valeur du patrimoine touristique	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
Fréquentation du monument	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-19**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux de mise aux normes du Chalet Hôtel du Grand Ballon
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Club Vosgien de Strasbourg
<u>Localisation du projet :</u>	Grand Ballon - Murbach
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet comprend les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Création d'une chambre et de WC handicapés * Aménagement d'un nouveau salon en remplacement de celui transformé en chambre pour personnes handicapées * Renforcement des normes de sécurité par la création au sous-sol de portes coupe-feu * Remplacement du système de détection incendie
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale, nationale et internationale
<u>Public visé :</u>	Touristes et sportifs (randonneurs, skieurs, cyclistes, raquetteurs...)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	124 010 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	124 010 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	24 802 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	24 808 €	20%
Conseil Régional d'Alsace	37 200 €	30%
Conseil Général du Haut-Rhin	24 802 €	20%
Conseil Général du Bas-Rhin	24 800 €	20%
Ville de Strasbourg	12 400 €	10%
TOTAL PROJET	HT 124 010 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
Permettre la poursuite de l'accueil des sportifs et des touristes au sommet des Vosges à un prix raisonnable
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Fréquentation de l'établissement * Accueil de personnes handicapées * Validation des contrôles de la commission sécurité

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-20**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement de la promenade des remparts
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'Ensisheim
<u>Localisation du projet :</u>	Ensisheim
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à aménager les allées pour faciliter l'accès de cette promenade aux personnes âgées et à mobilité réduite. Cette promenade va intégrer le futur parcours touristique et historique à travers la commune.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Bassin de vie
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	73 188 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	73 188 €	
▶ Taux d'intervention :	11%	
▶ Montant de la subvention :	8 051 €	

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	65 137 €	89%
Conseil Général du Haut-Rhin	8 051 €	11%
TOTAL PROJET	73 188 €	
	HT	

EVALUATION

Objectifs du projet :
Renforcer l'accessibilité et l'attractivité touristique du site
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de personnes âgées et à mobilité réduite fréquentant la promenade
* Taux de fréquentation du parcours touristique de la ville

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-21**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Réhabilitation des locaux de l'Office de Tourisme

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Office de Tourisme de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival

Localisation du projet :
Guebwiller

Description du projet :
<p>Le projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'accueil touristique sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.</p> <p>Situé actuellement dans des locaux d'une superficie de 95m², l'office du tourisme dispose d'un espace d'accueil insuffisant, ainsi que de bureaux étroits pour ses 10 employés (hors stagiaires), ce qui nécessite son déménagement dans des locaux plus grands.</p> <p>Ces nouveaux locaux, d'une surface de 145 m², disposent d'un espace d'accueil plus agréable et de bureaux supplémentaires qui permettront aux salariés de travailler dans des conditions normales.</p> <p>Cependant, plusieurs travaux de réhabilitation sont nécessaires : électricité, cloisons, réseau informatique et téléphonique...</p> <p>Le développement de l'activité de l'office du tourisme ces dernières années (conventionnement avec deux autres communautés de communes), qui fait écho au dynamisme touristique croissant du territoire, rend indispensable son déménagement et les travaux.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Territoire du Pays Rhin - Vignoble - Grand Ballon

Public visé :
Clientèle de séjour et de passage ; population locale

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	93 750 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	93 750 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	18 750 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	75 000 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin	18 750 €	20%
TOTAL PROJET	HT	93 750 €

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Pouvoir renforcer et développer les missions de l'office du tourisme et la promotion touristique du territoire* Diversifier les activités proposées aux visiteurs (meilleur aperçu de l'offre) et pouvoir mieux les accueillir* Améliorer les conditions de travail du personnel de l'office
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Statistiques de fréquentation de l'office du tourisme* Satisfaction des visiteurs et des professionnels du tourisme

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°13-22**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Ravalement intérieur de la chapelle du Val du Pâtre
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Soultzmat-Wintzfelden
<u>Localisation du projet :</u>	Soultzmat
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à réaliser des travaux de réfection de la peinture intérieure de la chapelle du Schaeferthal, la dernière rénovation datant de 28 ans. Ce bâtiment est inscrit aux monuments historiques.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Régionale
<u>Public visé :</u>	Tout public (tourisme et local)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	29 983 €	TTC	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	24 986 € HT
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	3 748 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		26 235 €	87%
Conseil Général du Haut-Rhin		3 748 €	13%
TOTAL PROJET		TTC	29 983 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
Rénover le patrimoine communal	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Qualité des travaux de restauration	
* Evolution de la fréquentation du site	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-1**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction neuve d'un Centre Aquatique Intercommunal
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	Guebwiller - Route d'Issenheim (site de l'actuel Centre Nautique Intercommunal)
<u>Description du projet :</u>	<p>Les travaux portent sur la construction d'un nouveau Centre Aquatique Intercommunal comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * une partie couverte : hall 1 à vocation éducative et sportive avec 3 bassins ; hall 2 à vocation détente/loisirs avec un bassin, une zone de jeux et un espace forme (saunas, relaxation, fitness) ; * une partie extérieure : une rivière à bouées, un pentagliss et un splashpad ; * un restaurant ; * les espaces dédiés aux zones et accès techniques et de secours ; * les zones de stationnement, de parvis et d'accès.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Intégralité des 19 communes membres de la Communauté de Communes * Communes et intercommunalités périphériques du territoire
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) * Associations (natation sportive, club de plongée...) * Publics ciblés (seniors, bébés nageurs, périnatalité...) * Grand public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2017 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017 (1ère annuité)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	20 150 500 €	HT	Investissement
-------------------------------	---------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	10 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	1 000 000 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		18 000 500 €	89%	
Conseil Général du Haut-Rhin		1 000 000 €	5%	
Conseil Régional d'Alsace		150 000 €	1%	
CNDS		1 000 000 €	5%	
TOTAL PROJET		HT	20 150 500 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
<ul style="list-style-type: none">* Maintenir dans la Région de Guebwiller un équipement de sport et de loisirs aquatiques attractif* Renforcer l'identité du territoire par la mise en place de synergies avec les grands sites touristiques* Créer une synergie entre le futur Centre Nautique et le camping Le Florival* Permettre la mission d'enseignement de la natation aux établissements scolaires* Développer une cohésion sociale et un lien intergénérationnel* Promouvoir les sports nautiques* Satisfaire une demande globale des différents publics en leur proposant des animations et équipements* Proposer un atout supplémentaire au développement touristique de la Région de Guebwiller	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
<ul style="list-style-type: none">* Evolution du nombre d'entrées vendues* Développement touristique de la Région de Guebwiller* Performances sportives des associations	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-2**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Construction d'un gymnase	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Commune d'Eguisheim	
<u>Localisation du projet :</u>	
Eguisheim - Rue de Malsbach	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Le projet consiste en la construction neuve d'un gymnase, véritable centre sportif d'environ 1 500 m², qui comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> * une grande salle de quelque 800 m² destinée à accueillir principalement le club de basket-ball local, mais aussi le club de monocycle ou encore le sport scolaire ; * une salle secondaire, de près de 200 m², qui aura vocation à accueillir d'autres activités sportives d'intérieur (tennis de table, gymnastique volontaire, gymnastique senior...) ; * un local de quelque 45 m² spécifiquement dédié au club de musculation, les basketteurs étant appelés à l'utiliser également. <p>Le chantier s'est déjà engagé en 2013, ce qui rend certain l'achèvement de l'opération en 2014.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Eguisheim et communes alentours (jusqu'à 25 km environ)	
<u>Public visé :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> * Les jeunes * Les sportifs locaux et des environs * Population locale et des environs (location de salles) 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2013
▶ date de fin des travaux :	2014
▶ date de demande de versement de la subvention :	2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 100 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	1 617 000 €	77%
Conseil Général du Haut-Rhin	100 000 €	5%
Conseil Régional d'Alsace	50 000 €	2%
CNDS	313 000 €	15%
Réserve parlementaire	20 000 €	1%
TOTAL PROJET	HT	2 100 000 €
		100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Réunir en un lieu unique tous les activités sportives d'intérieur* Donner au club de basket local les moyens de ses ambitions* Mieux accueillir le public (gradins)* Disposer ponctuellement de locaux à même d'accueillir quelques centaines de personnes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Résultats des clubs sportifs locaux* Développement de la vie associative (notamment dans le domaine du sport)* Nombre de locations

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-3**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude de besoins et de programmation d'équipements sportifs de plein air
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'Ensisheim
<u>Localisation du projet :</u>	Ensisheim
<u>Description du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Evaluation des besoins en termes d'équipements sportifs de plein air à partir du diagnostic de l'existant sur le territoire * Appréciation des potentialités de développement des pratiques * Proposition d'un schéma argumenté d'équipements pertinents * Evaluation des coûts d'investissement et fonctionnement * Elaboration d'un programme des équipements proposés
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Bassin de vie
<u>Public visé :</u>	Tout public (scolaires, associations, habitants, clubs)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	20 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	20 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	4 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		16 000 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin		4 000 €	20%
TOTAL PROJET		HT	20 000 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Développer la pratique sportive de plein air* Contribuer au bien-être et au lien social* Renforcer la notoriété du territoire (organisation de manifestations sportives)

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Nombre de manifestations organisées* Participation des clubs locaux* Fréquentation (public)

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-4**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'un stade d'athlétisme
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	Guebwiller - Stade Throo
<u>Description du projet :</u>	La Commune de Guebwiller souhaite procéder à la reconstruction de la piste vétuste d'athlétisme au stade Throo, pour des raisons éducatives, sportives et de sécurité.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région Alsace (selon la ligue régionale d'athlétisme)
<u>Public visé :</u>	Sportif et scolaire
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	820 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	820 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	164 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		369 000 €	45%
Conseil Général du Haut-Rhin		164 000 €	20%
Conseil Régional d'Alsace		164 000 €	20%
CNDS		123 000 €	15%
TOTAL PROJET		820 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Offrir un équipement sportif nécessaire au développement sportif, local et régional
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Fréquentation de la piste par les collégiens * Performances sportives du club d'athlétisme

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-5**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension du mur d'escalade du COSEC et sécurisation de la salle d'évolution
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	SIVOM de la région de Rouffach
<u>Localisation du projet :</u>	COSEC de Rouffach - Rue du stade
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à agrandir le mur d'escalade réalisé dans les années 1980, situé dans une salle d'évolution du COSEC localisé à proximité immédiate du Collège Jean Moulin.</p> <p>Les élèves pouvaient utiliser le mur dans le cadre de 6 à 7 cordées de 3 jeunes. Cependant, les effectifs des classes en nette augmentation obligeront les enseignants à faire grimper jusqu'à 9 cordées d'élèves sur des parcours proches ou de faire patienter certains d'entre eux.</p> <p>Les professeurs d'EPS, en liaison avec la Principale du Collège, ont réfléchi à une extension mineure de la structure d'escalade en remplaçant le plan inclinable par une véritable voie permettant à 3 cordées supplémentaires de travailler en même temps, ainsi que l'apprentissage de l'escalade "en tête".</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire du SIVOM
<u>Public visé :</u>	Collégiens
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2013 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	18 393 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	18 393 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	3 679 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		13 714 €	75%
Conseil Général du Haut-Rhin		3 679 €	20%
Association Sportive du Collège		1 000 €	5%
TOTAL PROJET		HT	18 393 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Répondre aux attentes des élèves et professeurs d'Education Physique et Sportive du Collège Jean Moulin
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Utilisation du mur par les collégiens en même temps et en toute sécurité

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-6**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Enseignement artistique : soutien aux écoles de musique, de danse et de théâtre
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Structures d'enseignement artistique (écoles de musique, de danse et de théâtre)
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin
<u>Description du projet :</u>	<p>Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013-2017 a acté le principe et les modalités du soutien du Département aux structures d'enseignement artistique : écoles de musique, de danse et de théâtre.</p> <p>Le soutien départemental à ces structures s'inscrit désormais dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019. Une enveloppe financière est réservée pour les subventions versées à ces structures, dont les modalités sont précisées dans le cadre du schéma intégré au "Vade-mecum de la politique du développement culturel du Département du Haut-Rhin".</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin
<u>Public visé :</u>	Population du territoire de vie
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014 à 2016 (annuellement)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	A définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	192 000 € de subvention départementale au total, déterminée et versée selon les modalités fixées dans le Schéma intégré au vade-mecum
▶ Taux d'intervention :	
▶ Montant de la subvention :	

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Conseil Général du Haut-Rhin		192 000 €	Forfaits
TOTAL PROJET		TTC	A définir

EVALUATION

Objectif du projet :
Soutien aux structures d'enseignement artistique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Selon le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013-2017

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'octroi et de versement des subventions accordées aux structures d'enseignement artistique sont précisées dans le schéma intégré au vade-mecum de la politique de développement culturel du Département du Haut-Rhin.



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-7**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Aide au fonctionnement des médiathèques
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
CC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
<u>Localisation du projet :</u>
Rouffach
<u>Description du projet :</u>
Il s'agit de favoriser le recrutement de professionnels des bibliothèques qui seront les seuls garants de la réussite d'une médiathèque (acquisition des documents, accueil et renseignement du public, mise en place d'animations et de partenariats).
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
<u>Public visé :</u>
Population du territoire de vie
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2013 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	A définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	Il s'agit de la dernière année du dispositif des médiathèques de bassin de vie pour la CC Parovic, soit 15% des frais réels de personnels (aide versée en 2014 et basée sur l'année 2013).
▶ Taux d'intervention :	
▶ Montant de la subvention :	

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maître d'ouvrage	Département
CC PAROVIC	A définir	A définir	9 000 €
TOTAL PROJET	A définir	A définir	9 000 €

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Garantir le professionnalisme des agents de la médiathèque* Assurer la réussite de la médiathèque de bassin de vie
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Qualité de l'offre documentaire* Augmentation de la fréquentation de la médiathèque* Développement des animations et des partenariats externes à la médiathèque

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'un pôle bibliothèque et médiathèque
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'Ensisheim
<u>Localisation du projet :</u>	Ensisheim
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à rénover la bibliothèque municipale et à créer une médiathèque. L'objectif du projet est de rendre l'ensemble des locaux plus attractifs et fonctionnels. Il permettra également de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Bassin de vie de la Communauté de Communes
<u>Public visé :</u>	Tout public, adultes et enfants
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2017 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016 (1ère annuité)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	3 586 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 359 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	271 800 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	3 314 200 €	92%
Conseil Général du Haut-Rhin	271 800 €	8%
TOTAL PROJET	HT	3 586 000 €

EVALUATION

Objectifs du projet :
Valoriser les lieux de diffusion culturelle
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Statistiques de fréquentation de l'équipement * Evolution du nombre d'abonnés

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-9**

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	13 - Le tourisme : Pour une filière économique dynamique
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Aménagement d'une maison médiévale destinée à accueillir le musée Victor Schoelcher
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de Fessenheim
<u>Localisation du projet :</u>
Fessenheim
<u>Description du projet :</u>
Le projet consiste à aménager une maison médiévale de 300 m ² en espace muséographique, afin d'y accueillir une exposition sur Victor Schoelcher et son œuvre.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Régionale, nationale et internationale
<u>Public visé :</u>
Tout public (touristes, scolaires, culturels)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
▶ date de démarrage des travaux : 2014
▶ date de fin des travaux : 2015
▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	992 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	750 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	112 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		879 500 €	89%
Conseil Général du Haut-Rhin		112 500 €	11%
TOTAL PROJET		TTC	992 000 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
* Remplacer l'actuelle "Maison Schoelcher - Musée de la Hardt" qui ne présentait pas de fil conducteur pour le public et ne répondait plus aux normes de sécurité et d'accessibilité * Axer le nouvel espace muséographique sur la vie de Victor Schoelcher et ses combats, avec leurs prolongements à notre époque
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Evolution de la fréquentation du musée Schoelcher

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-10**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'un terrain de pétanque au stade Throo
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	Guebwiller
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet est basé sur une étude d'ensemble dont les travaux seront réalisés en trois phases distinctes comprenant l'éclairage et les réseaux.</p> <p>La réalisation de la 1ère phase consiste à aménager un terrain de pétanque avec ses abords proches et ses accès.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Guebwiller et environs
<u>Public visé :</u>	Tout public (sportifs et amateurs)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	99 984 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	99 984 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	19 997 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		79 987 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin		19 997 €	20%
TOTAL PROJET		HT	99 984 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
Faciliter la pratique de la pétanque dans le secteur de Guebwiller
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du terrain de pétanque

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-11**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Agrandissement du stand de tir
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Hartmannswiller
<u>Localisation du projet :</u>	Hartmannswiller
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à construire une annexe en dur, accolée à l'existant. L'opération comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> * un pas de tir de 10 m, d'une superficie de 96 m², avec 8 postes de tir * une cuisine aménagée de 25 m² * un coin bar de 11 m² * un cellier de 7 m²
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Départementale
<u>Public visé :</u>	Membres affiliés à la Fédération Française de Tir
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	85 954 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	85 954 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	17 191 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		51 572 €	60%	
Conseil Général du Haut-Rhin		17 191 €	20%	
Autre partenaire		17 191 €	20%	
TOTAL PROJET		HT	85 954 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Agrandir le stand de tir en y ajoutant une salle permettant la pratique du tir à la carabine et au pistolet à air comprimé	
* Permettre la pratique du tir pendant toute l'année	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre d'adhérents à la Fédération Française de Tir sur le secteur de Hartmannswiller	
* Pratique du tir lors de la saison hivernale	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-12**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation de l'éclairage du terrain de football
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Meyenheim
<u>Localisation du projet :</u>	Meyenheim
<u>Description du projet :</u>	L'opération consiste à réaliser des travaux d'homologation de l'éclairage du terrain de football, afin de permettre au club de jouer des matchs officiels en nocturne, le club ayant 4 équipes engagées en championnat.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Meyenheim et environs (périmètre de 20 km)
<u>Public visé :</u>	Footballeurs de 6 à 60 ans
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	12 495 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	12 495 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	2 499 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		6 872 €	55%
Conseil Général du Haut-Rhin		2 499 €	20%
Autre partenaire		3 124 €	25%
TOTAL PROJET		HT	12 495 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
Permettre au club de faire jouer l'ensemble de ses licenciés et de participer aux différents championnats	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Homologation de l'éclairage du terrain de football * Nombre de compétitions pratiquées en nocturne	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°21-13**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	21 - Favoriser un développement culturel et sportif
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Acquisition d'une cage de lancers pour le terrain d'athlétisme
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Raedersheim
<u>Localisation du projet :</u>	Raedersheim
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Acquisition d'une cage de lancers marteau-disque conforme aux normes IAAF * Travaux préparatoires du sol avant la mise en place de la cage * Mise en sécurité de l'aire de lancers
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Locale, départementale et régionale
<u>Public visé :</u>	Public pratiquant l'athlétisme en club ; enfants de 6 à 12 ans (activités été)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	45 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	45 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	9 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		36 000 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin		9 000 €	20%
TOTAL PROJET		HT	45 000 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Mettre aux normes l'équipement : le club d'athlétisme dispose aujourd'hui d'une cage de lancers qui n'est plus aux normes et empêche ainsi tout entraînement sur ce site ; cette nouvelle cage permettra de reprendre les entraînements en toute sécurité et d'organiser des compétitions sur le site de Raedersheim.* Encourager la pratique du sport : le club d'athlétisme de Raedersheim est un club très performant et compte plusieurs champions chaque saison ; par ailleurs il favorise la découverte de ce sport auprès des jeunes à travers des animations été.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Homologation de la cage de lancers* Nombre de compétitions sur le site de Raedersheim* Evolution du nombre d'adhérents au club d'athlétisme

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°22-1**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	22 - Les services à la population : un "panier territorial" de services pour compléter une offre liée aux besoins du territoire
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Création d'un multi-accueil de 40 places et d'un local pour le RAM à Buhl	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	
<u>Localisation du projet :</u>	
Buhl	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Suite à une enquête de besoins menée par la CAF et le Conseil Général (service PMI) relevant une forte demande des familles insatisfaites en termes d'accueil du jeune enfant et une vétusté des structures de Guebwiller, la Communauté de Communes a validé la création d'un multi-accueil de 40 places en remplacement de l'actuel multi-accueil "La Trottinette" à Guebwiller.</p> <p>Le futur multi-accueil se situera rue de la Fabrique à Buhl.</p> <p>La Communauté de Communes est en phase de validation de l'Avant Projet Sommaire.</p> <p>La structure sera d'une construction passive et aura une superficie de 704 m².</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Les familles des communes de la Communauté de Communes	
<u>Public visé :</u>	
Les familles et les enfants âgés de 0 à 3 ans	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 800 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		1 192 000 €	66%	
Conseil Général du Haut-Rhin		150 000 €	8%	
Conseil Régional d'Alsace		70 000 €	4%	
CAF		388 000 €	22%	
TOTAL PROJET		HT	1 800 000 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Répondre aux besoins des familles en termes de mode de garde	
* Proposer un bâtiment répondant aux normes actuelles d'accueil du jeune enfant	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Taux d'occupation de la structure (optimum)	
* Epanouissement des enfants et satisfaction des parents	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°22-2**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	22 - Les services à la population : un "panier territorial" de services pour compléter une offre liée aux besoins du territoire
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'un multi-accueil de 70 places et d'un bureau pour le RAM à Guebwiller
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	Guebwiller
<u>Description du projet :</u>	<p>Suite à une enquête de besoins menée par la CAF et le Conseil Général (service PMI) relevant une forte demande des familles insatisfaites en termes d'accueil du jeune enfant et une vétusté des structures de Guebwiller, la Communauté de Communes a validé la création d'un multi-accueil de 70 places en remplacement de l'actuel multi-accueil du Florival à Guebwiller.</p> <p>Le futur multi-accueil se situera sur le terrain du centre nautique.</p> <p>La Communauté de Communes a validé en juin l'Avant Projet Définitif de cette structure.</p> <p>La structure sera d'une construction passive et aura une superficie de 948 m².</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Les familles des communes de la Communauté de Communes
<u>Public visé :</u>	Les familles et les enfants âgés de 0 à 3 ans
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 250 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		1 430 000 €	63%	
Conseil Général du Haut-Rhin		150 000 €	7%	
Conseil Régional d'Alsace		94 000 €	4%	
CAF		576 000 €	26%	
TOTAL PROJET		HT	2 250 000 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Répondre aux besoins des familles en termes de mode de garde * Proposer un bâtiment répondant aux normes actuelles d'accueil du jeune enfant	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Taux d'occupation de la structure (optimum) * Epanouissement des enfants et satisfaction des parents	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	22 - Les services à la population : un "panier territorial" de services pour compléter une offre liée aux besoins du territoire
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Création d'un pôle enfance jeunesse avec un multi-accueil intercommunal	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes Essor du Rhin	
<u>Localisation du projet :</u>	
Munchhouse	
<u>Description du projet :</u>	
<p>La commune de Munchhouse a mené une étude de réaménagement de son centre village autour du devenir des équipements publics. Dans le cadre de cette étude, le Conseil Municipal a décidé la création d'un pôle enfance jeunesse regroupant sur un même site un groupe scolaire et un périscolaire.</p> <p>Profitant de cette réflexion, la communauté de communes, compétente en matière de petite enfance et gérant deux structures d'accueil sur le territoire, a souhaité intégrer au sein du projet communal la construction d'un nouveau multi-accueil.</p> <p>Le projet global prévoit des locaux mutualisés, des espaces extérieurs spécifiques (cours, terrasse bébés...) et communs (VRD, parvis, stationnement, dessertes), ainsi que la mise en commun des équipements techniques (PAC, traitement d'air...).</p> <p>Le nouveau multi-accueil permettra de disposer d'un bâtiment répondant aux normes et permettant d'accueillir un nombre d'enfants plus élevé dans un environnement plus qualitatif.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire de la Communauté de Communes	
<u>Public visé :</u>	
Habitants de la Communauté de Communes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2017
▶ date de demande de versement de la subvention :	2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 020 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		870 000 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		150 000 €	15%
TOTAL PROJET		HT	1 020 000 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
Améliorer la qualité des équipements et services à la population dans le domaine de la petite enfance	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Satisfaction des usagers de la structure * Evolution du nombre d'enfants accueillis	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°23-1**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	23 - Transport et accessibilité : les atouts du développement
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'un pont sur la Lauch
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'Issenheim
<u>Localisation du projet :</u>	Issenheim - Au débouché de la rue de Nevers
<u>Description du projet :</u>	Le projet consiste en la construction d'un ouvrage de franchissement de la Lauch pour désengorger le centre-ville en rééquilibrant les flux de circulation automobile.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire du Florival et de la Région de Guebwiller
<u>Public visé :</u>	Usagers de la route départementale (automobilistes, transporteurs...)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017 (1ère annuité)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 697 291 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 697 291 €
▶ Taux d'intervention :	17%
▶ Montant de la subvention :	288 539 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 408 752 €	83%
Conseil Général du Haut-Rhin		288 539 €	17%
TOTAL PROJET		HT	1 697 291 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Désengorger le centre-ville * Désengorger la rue du Tissage	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre de véhicules franchissant le nouveau pont * Désengorgement et sécurisation du centre-ville	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°23-2**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	23 - Transport et accessibilité : les atouts du développement
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aires de covoiturage - Etude
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
<u>Localisation du projet :</u>	Les communes de la Communauté de Communes
<u>Description du projet :</u>	<p>Par sa position stratégique dans le Haut-Rhin, le territoire de la Communauté de Communes semble intéressant pour le développement du covoiturage. La Communauté de Communes souhaite aménager des aires de covoiturage vers Gundolsheim (le long de la D18B), à Rouffach et Eguisheim.</p> <p>Cette étude permettra d'étudier la faisabilité technique de l'opération et de chiffrer les travaux d'aménagement des emplacements. Le maître d'oeuvre pourrait apporter son expertise et accompagner la Communauté de Communes dans la conduite des procédures administratives et réglementaires.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire intercommunal
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	15 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	15 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	6 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		9 000 €	60%
Conseil Général du Haut-Rhin		6 000 €	40%
TOTAL PROJET		HT	15 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Participer au développement durable du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Concrétisation des aires de covoiturage

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°23-3**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	23 - Transport et accessibilité : les atouts du développement
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Navettes de Noël
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
<u>Localisation du projet :</u>	Eguisheim
<u>Description du projet :</u>	<p>Il s'agit de mettre en place une navette pour desservir le Marché de Noël d'Eguisheim depuis Colmar.</p> <p>Ce marché et ses nombreuses animations se sont vus décerner le très convoité label "Villes et Villages de Noël", qui récompense l'authenticité et la richesse du patrimoine et garantit la qualité des manifestations proposées durant la période de l'Avent.</p> <p>La navette circulera du 29 novembre au 23 décembre, à raison de 6 allers-retours par jour.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de vie
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015 - 2016 - 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	45 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	36 000 €
▶ Taux d'intervention :	33%
▶ Montant de la subvention :	12 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		12 000 €	27%
Conseil Général du Haut-Rhin		12 000 €	27%
Autres partenaires		12 000 €	27%
Recettes - Vente de billets		9 000 €	20%
TOTAL PROJET		TTC	45 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
La navette facilitera l'accès des habitants et touristes au marché de Noël d'Eguisheim et contribuera au développement durable de cette manifestation.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de personnes transportées * Compte d'exploitation de la navette établi par le transporteur

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Le projet est soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental".



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°23-4**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	23 - Transport et accessibilité : les atouts du développement
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Contrat Thématique Transport - Transport à la Demande
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes Essor du Rhin * Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux * Communauté de Communes Région de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	Territoires des trois Communautés de Communes
<u>Description du projet :</u>	<p>Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une intercommunalité souhaitant développer un service régulier ou à la demande de transport collectif routier permettant de mailler le territoire et de renforcer l'offre structurante du réseau départemental. Le service offert doit être complémentaire au réseau strictement départemental de transport en bus existant.</p> <p>Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place. Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin, les Communautés de Communes Essor du Rhin, PAROVIC et Région de Guebwiller sont identifiées comme bénéficiaires d'un soutien du Conseil Général à travers un Contrat Thématique Transport.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoires des trois Communautés de Communes
<u>Public visé :</u>	Les habitants des Communautés de Communes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention 2015 à 2017 (versement en N+1)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	528 050 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	Selon déficit annuel d'exploitation (383 050 € max sur les 3 ans)
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	153 220 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
ComCom Essor du Rhin	70 050 €	42 030 €	28 020 €
ComCom PAROVIC	18 000 €	10 800 €	7 200 €
ComCom Région de Guebwiller	295 000 €	177 000 €	118 000 €
TOTAL PROJET	383 050 €	229 830 €	153 220 €

EVALUATION

Objectifs du projet :
* Faciliter la mobilité des habitants du territoire * Optimiser les modes de transport
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de trajets * Nombre de personnes transportées (fréquentation)

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont définies et détaillées dans le vade-mecum "Contrat thématique Transports complémentaires au réseau départemental inscrit dans le volet animation du CTV 2014-2019".</p> <p>La participation départementale est conditionnée à la passation de 2 conventions : une convention donnant délégation de compétence pour l'organisation des services et la passation des marchés ; une convention de financement précisant les modalités d'intervention et de versement de l'aide départementale.</p> <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les projets étant soumis à un vade-mecum spécifique, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°23-5**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	23 - Transport et accessibilité : les atouts du développement
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Navettes des Neiges	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	
<u>Localisation du projet :</u>	
Desserte à différents arrêts (5 au total) depuis la gare de Bollwiller en direction du Markstein	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Le projet consiste à déployer un service de transport à destination du site du Markstein les samedis, dimanches et tous les jours pendant les vacances scolaires de la zone B en fonction de l'enneigement.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire de vie	
<u>Public visé :</u>	
Tout public souhaitant rejoindre le site du Markstein	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015 - 2016 - 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	90 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	75 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	30 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		45 000 €	50%
Conseil Général du Haut-Rhin		30 000 €	33%
Recettes - Vente de billets		15 000 €	17%
TOTAL PROJET		TTC	90 000 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
Faciliter l'accès au site du Markstein par le biais du transport en commun
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de personnes transportées
* Compte d'exploitation de la navette établi par le transporteur

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Le projet est soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental".



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°23-6**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	23 - Transport et accessibilité : les atouts du développement
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Création d'un itinéraire cyclable/voie verte Oberentzen - Niederentzen - Biltzheim - Oberhergheim	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoire de la Communauté de Communes	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Le projet consiste à créer un itinéraire cyclable/voie verte bidirectionnel d'une longueur d'environ 1,2 km dont 0,7 km hors agglomération (0,4 km entre Niederentzen et Biltzheim et 0,3 km entre Biltzheim et Oberhergheim).</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire de la Communauté de Communes	
<u>Public visé :</u>	
Tout public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	250 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	250 000 €
▶ Taux d'intervention :	13%
▶ Montant de la subvention :	32 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		217 500 €	87%
Conseil Général du Haut-Rhin		32 500 €	13%
TOTAL PROJET		HT	250 000 € 100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
* Sécuriser la circulation des cyclistes entre les différentes communes * Promouvoir les déplacements en mode doux
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de cyclistes empruntant le nouvel itinéraire * Satisfaction des usagers

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Si l'itinéraire cyclable longe ou traverse une route départementale, le maître d'ouvrage devra, préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	23 - Transport et accessibilité : les atouts du développement
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Réalisation d'une aire de covoiturage	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Commune de Rouffach	
<u>Localisation du projet :</u>	
Rouffach - A proximité de l'échangeur de la RD 83	
<u>Description du projet :</u>	
<p>La ville a pour projet de réaliser une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur de la RD83 à hauteur de Rouffach.</p> <p>Des véhicules y stationnent déjà actuellement. Mais la réalisation d'un parking clairement identifié permettra d'optimiser les places disponibles et de développer cette offre de service aux usagers.</p> <p>Ce parking se situe à un endroit stratégique, à proximité de l'échangeur de la RD 83, de la zone d'activités et de la gare de Rouffach.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Locale, départementale	
<u>Public visé :</u>	
Automobilistes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2014
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	15 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :		15 000 €
▶ Taux d'intervention :		40%
▶ Montant de la subvention :		6 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		6 000 €	40%
Conseil Général du Haut-Rhin		6 000 €	40%
Communauté de Communes PAROVIC		3 000 €	20%
TOTAL PROJET		15 000 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Réduire le nombre de véhicules sur la route	
* Réduire les émissions de gaz à effet de serre	
* Faciliter le trajet domicile / travail	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
Taux de remplissage du parking	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°23-8**

Enjeu :	2 - Des fondements de l'attractivité du territoire : accessibilité, grands équipements et services de proximité
Axe :	23 - Transport et accessibilité : les atouts du développement
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Sécurisation des accès du collège Beltz à Sultz
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Sultz
<u>Localisation du projet :</u>	Sultz - Collège Beltz
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet comprend les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * sécurisation des accès au collège * sécurisation du parcours des cyclistes et des piétons * aménagement des VRD pour le confort des usagers de la route * aménagement de stationnements * fluidification de la desserte du collège par les cars
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Secteur de recrutement du collège Beltz
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Elèves scolarisés au collège Beltz * Usagers de la route
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	330 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	330 000 €
▶ Taux d'intervention :	60%
▶ Montant de la subvention :	198 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		132 000 €	40%
Conseil Général du Haut-Rhin		198 000 €	60%
TOTAL PROJET		HT	330 000 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Améliorer la sécurité pour les cyclistes, piétons et enfants scolarisés au collège	
* Fluidifier la circulation des bus lors de l'accès au collège	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Abaissement de la vitesse des automobilistes	
* Réduction du nombre d'accidents	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°31-1**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	31 - Soutenir les actions de développement durable en rationalisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une déchetterie intercommunale entre Ensisheim et Réguisheim
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	Ensisheim - ZA La Passerelle 2
<u>Description du projet :</u>	<p>L'opération consiste à construire une nouvelle déchetterie intercommunale de 11 quais avec bureau, local de stockage pour les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).</p> <p>Cette déchetterie sera équipée d'un contrôle d'accès par badge, d'un pont bascule pour la pesée des déchets déposés par les professionnels et d'une vidéosurveillance pour sécuriser les gisements.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes
<u>Public visé :</u>	Les habitants de la Communauté de Communes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 000 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	999 950 €	
▶ Taux d'intervention :	20%	
▶ Montant de la subvention :	199 990 €	

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		460 010 €	46%
Conseil Général du Haut-Rhin		199 990 €	20%
Agence de l'eau		40 000 €	4%
ADEME		300 000 €	30%
TOTAL PROJET		1 000 000 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectifs du projet :	
<ul style="list-style-type: none">* Remplacer des équipements devenus trop petits et obsolètes* Accueillir de nouvelles filières de tri et bénéficier d'espaces de stockage suffisants et conformes* S'inscrire dans les objectifs de réduction des déchets et d'instauration de la redevance incitative	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
<ul style="list-style-type: none">* Utilisation de la nouvelle déchetterie par la population* Evolution des quantités recyclées	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°31-2**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	31 - Soutenir les actions de développement durable en rationalisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Remplacement et renforcement de la clôture de la déchetterie	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	
<u>Localisation du projet :</u>	
Pfaffenheim - Déchetterie intercommunale	
<u>Description du projet :</u>	
Le projet consiste à remplacer le grillage existant par une clôture à panneaux rigides en mailles soudées haute sécurité 2,50m x 2,50m (environ 270m linéaires).	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire de la Communauté de Communes	
<u>Public visé :</u>	
Les habitants de la Communauté de Communes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	60 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	60 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	12 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		30 000 €	50%
Conseil Général du Haut-Rhin		12 000 €	20%
ADEME		18 000 €	30%
TOTAL PROJET		60 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Sécuriser le site * Limiter les visites et vols pendant les heures de fermeture	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
Nombre de vols et d'infractions	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°31-3**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	31 - Soutenir les actions de développement durable en rationalisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Mise en place d'un gabarit d'accès véhicules légers en déchetterie	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	
<u>Localisation du projet :</u>	
Pfaffenheim - Déchetterie intercommunale	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Le projet consiste à mettre en place un gabarit d'accès véhicules légers (VL) à l'entrée de la déchetterie.</p> <p>Ce dispositif sera accessible pour les poids lourds des prestataires de collecte (SITA, Tredi, Eco-Système, Espoir...) grâce à une clef.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire de la Communauté de Communes	
<u>Public visé :</u>	
Les habitants de la Communauté de Communes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	3 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	3 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	600 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 500 €	50%
Conseil Général du Haut-Rhin		600 €	20%
ADEME		900 €	30%
TOTAL PROJET		3 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Limitier les apports à la déchetterie intercommunale aux seuls véhicules légers, dans le but de maîtriser les coûts.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Evolution des apports et des coûts

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°31-4**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	31 - Soutenir les actions de développement durable en rationalisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Sécurisation de la déchetterie	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	
<u>Localisation du projet :</u>	
Pfaffenheim - Déchetterie intercommunale	
<u>Description du projet :</u>	
Le projet consiste en la mise en place de garde-corps de sécurité pour éviter les risques de chute du quai ou de coincement entre les bennes et le quai.	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire de la Communauté de Communes	
<u>Public visé :</u>	
Les habitants de la Communauté de Communes	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	50 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		25 000 €	50%
Conseil Général du Haut-Rhin		10 000 €	20%
ADEME		15 000 €	30%
TOTAL PROJET		50 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Sécuriser le site de la déchetterie
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'accidents survenant sur le site

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°31-5**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	31 - Soutenir les actions de développement durable en rationalisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'une déchetterie à Soultzmatt
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	Soultzmatt - Rue du Lussweg
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans le cadre de la gestion des déchets, la Communauté de Communes projette de construire une nouvelle déchetterie plus fonctionnelle et répondant aux besoins des usagers. Elle permettra également de répondre aux attentes de la collectivité lors du passage à la Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes
<u>Public visé :</u>	Les habitants de la Communauté de Communes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	801 320 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	670 000 € HT
▶ Taux d'intervention :	18%
▶ Montant de la subvention :	120 198 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		406 362 €	51%
Conseil Général du Haut-Rhin		120 198 €	15%
Autres partenaires		274 760 €	34%
TOTAL PROJET		TTC	801 320 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Répondre à la réglementation en vue de la mise en œuvre de la Redevance Incitative	
* Permettre aux habitants de déposer leurs déchets et contribuer à la valorisation des déchets par recyclage et compostage	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Utilisation de la nouvelle déchetterie par la population	
* Evolution des quantités collectées et recyclées	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°31-6**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	31 - Soutenir les actions de développement durable en rationalisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension et réaménagement d'un bâtiment en ressourcerie
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	Soultz - 25 route d'Issenheim
<u>Description du projet :</u>	<p>L'association d'insertion DEFI développe un projet de mise en place d'une ressourcerie sur le territoire, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.</p> <p>Le projet traite du réaménagement du site de l'actuelle déchetterie de Soultz (réaménagement comprenant la réhabilitation d'un bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment) en vue d'y implanter la ressourcerie et d'y installer l'ensemble des bureaux de l'association DEFI.</p> <p>Le site sera loué par la Communauté de Communes à l'association DEFI.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes
<u>Public visé :</u>	Les habitants de la Communauté de Communes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 560 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	795 000 €	
▶ Taux d'intervention :	20%	
▶ Montant de la subvention :	159 000 €	

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 051 000 €	67%
Conseil Général du Haut-Rhin		159 000 €	10%
ADEME		250 000 €	16%
Association DEFI		100 000 €	7%
TOTAL PROJET		1 560 000 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Développer l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté	
* Réduire les déchets ménagers via la collecte de déchets réutilisables	
* Remettre en état des objets et matériels en vue de leur vente, à bas prix, aux populations modestes	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Fréquentation de la ressourcerie par la population	
* Quantité de déchets réutilisables collectés	
* Nombre d'objets remis en état et revendus	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°31-7**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	31 - Soutenir les actions de développement durable en rationalisant le maillage du réseau des déchetteries à l'échelle intercommunale
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une nouvelle déchetterie intercommunale
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes Essor du Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	A définir sur le territoire de la Communauté de Communes
<u>Description du projet :</u>	<p>L'opération consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> * aménager une nouvelle déchetterie (unique) intercommunale de 8 quais minimum * construire un bâtiment comprenant bureau et locaux de stockage pour les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)... <p>Cette déchetterie sera équipée d'un contrôle d'accès par badge, d'un pont bascule pour la pesée des déchets déposés par les professionnels, de détecteurs de présence et d'une vidéosurveillance pour sécuriser les gisements.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes
<u>Public visé :</u>	Habitants et entreprises du territoire intercommunal
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 015 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	999 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	199 800 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		815 200 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin		199 800 €	20%
TOTAL PROJET		HT	1 015 000 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Rationaliser le service de collecte des déchets sur le territoire intercommunal	
* Se conformer au décret du 20 mars 2012	
* Optimiser le tri des déchets	
* Accueillir de nouvelles filières de tri et bénéficier d'espaces de stockage suffisants	
* S'inscrire dans les objectifs de réduction des déchets et d'instauration de la redevance incitative	
* Remplacer des équipements communaux devenus trop petits et obsolètes par un site unique	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Statistiques de fréquentation et d'utilisation de la nouvelle déchetterie par la population	
* Evolution des quantités recyclées	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°32-1**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	32 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle notamment dans le cadre des GERPLAN
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Programme GERPLAN - Volet environnemental
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes Centre Haut-Rhin * Communauté de Communes Essor du Rhin * Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux * Communauté de Communes Région de Guebwiller
<u>Localisation du projet :</u>	Territoires des quatre Communautés de Communes
<u>Description du projet :</u>	<p>L'opération consiste en la mise en œuvre d'actions issues du volet environnemental du programme GERPLAN.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin, les quatre structures intercommunales du territoire de vie peuvent bénéficier d'un soutien du Conseil Général à travers le volet environnemental du GERPLAN.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoires des quatre Communautés de Communes
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Agriculteurs * Habitants du territoire intercommunal * Institutions locales, associations...
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention 2014 à 2017 (programmes annuels)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	A définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	A définir
▶ Taux d'intervention :	Taux modulé suivant les projets recensés (40% max pour l'investissement et 50% max pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	260 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maître d'ouvrage	Département
ComCom Centre Haut-Rhin	175 000 €	105 000 €	70 000 €
ComCom Essor du Rhin	175 000 €	105 000 €	70 000 €
ComCom PAROVIC	50 000 €	30 000 €	20 000 €
ComCom Région de Guebwiller	A définir	A définir	100 000 €
TOTAL PROJET	A définir	A définir	260 000 €

EVALUATION

Objectifs du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes GERPLAN
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en oeuvre * Indicateurs qualitatifs

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le vade-mecum de mise en œuvre des GERPLAN. La participation départementale maximale, pour chaque partenaire et pour la période triennale 2014-2016, est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les projets étant soumis à un vade-mecum spécifique, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°32-2**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	32 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle notamment dans le cadre des GERPLAN
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communes et groupements de communes
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin
<u>Description du projet :</u>	<p>Les travaux de mise en souterrain de l'ensemble des réseaux secs existants doivent être associés à des opérations de voirie ou de mise en place de canalisations afin de diminuer les coûts de tranchée et de réfection de la chaussée ou de trottoirs.</p> <p>Le Département peut apporter une aide financière à ce type de travaux par le biais de la convention triennale de partenariat signée avec ERDF et Orange.</p> <p>Le dossier de présentation du projet comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> * une note de présentation du projet, * les délibérations du Conseil Municipal relatives au chantier, * le plan de situation des anciens et nouveaux réseaux, * des photographies de la zone traitée, * les devis estimatifs des travaux envisagés. <p>Chaque dossier sera examiné par la Commission Départementale de Programmation des Travaux qui donne son avis avant d'être présenté à la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne qui se prononce sur l'éligibilité de tout ou partie du projet. Après réception de l'ordre de service attestant du démarrage effectif des travaux, la Commission Permanente décide de l'attribution de la subvention.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Communes et groupements de communes * Habitants du territoire de vie et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014 à 2016 (selon programmation)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	A définir	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	A définir
▶ Taux d'intervention :	20% maximum
▶ Montant de la subvention :	45 000 € à répartir selon les projets retenus

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Réseau élec.	Réseau tél.
Conseil Général du Haut-Rhin	20%	20%
ERDF	10%	
Orange		10%
Part du Maître d'Ouvrage ou Part du Maître d'ouvrage en cas d'aide ERDF via le syndicat (40%) au titre de l'article 8 du cahier des charges du concessionnaire	70% ou 30%	 70%

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Améliorer l'esthétique du patrimoine architectural et la qualité des paysages* Coordonner les travaux
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Nombre de mètres déposés en aérien* Nombre de mètres posés en souterrain

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>L'aide départementale est liée à la signature de la convention de partenariat avec ERDF et Orange.</p> <p>Les communes adhérentes au PNRBV et/ou classées "ensemble urbain remarquable" relèvent de la convention du Conseil Régional.</p> <p>Ne sont pas éligibles aux aides départementales :</p> <ul style="list-style-type: none">* les travaux liés à un déplacement d'ouvrage ou à une construction d'ouvrage neuf,* les travaux situés dans les secteurs sans intérêt architectural, patrimonial ou paysager (bâti pavillonnaire récent, zones d'activités...),* les travaux d'éclairage public et de vidéocommunication,* la mise en souterrain d'un réseau électrique ou téléphonique à créer,* le remplacement ou la suppression de poste de transformation.



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°32-3**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	32 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle notamment dans le cadre des GERPLAN
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Elaboration du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat Mixte du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin
<u>Description du projet :</u>	<p>L'élaboration du SCOT a démarré en 2008. En 2010, alors qu'il touchait à sa finalisation, des changements législatifs tels que le Grenelle ou encore la redéfinition de la carte intercommunale, ont mis un point d'arrêt à l'élaboration du SCOT.</p> <p>Aujourd'hui, le territoire du SCOT est sur le point d'atteindre son périmètre définitif. C'est pourquoi l'ensemble des travaux et de la procédure devront être repris pour finaliser le document d'urbanisme.</p> <p>Il s'agit notamment de réactualiser des anciennes études du point de vue des données chiffrées, du territoire qui a évolué dans sa géographie, et de certaines composantes qui vont devoir être complétées suite au Grenelle. Il s'agit également de reprendre l'ensemble des documents composant le SCOT, ainsi que l'ensemble de la procédure et de la concertation.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon
<u>Public visé :</u>	L'ensemble des communes et communautés de communes du SCOT, les habitants du territoire de vie, ainsi que les institutions et partenaires locaux.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	220 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	183 946 € HT
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	55 184 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		89 816 €	41%
Conseil Général du Haut-Rhin		55 184 €	25%
Etat		35 000 €	16%
Conseil Régional d'Alsace		40 000 €	18%
TOTAL PROJET		TTC	220 000 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Garantir une cohérence et une planification globale et intercommunale du cadre de vie * Assurer l'équilibre entre développement urbain maîtrisé, développement de l'espace rural, préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels (utilisation économe et équilibrée des espaces)	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre de réunions réalisées et de personnes présentes * Rédaction des différentes pièces du document * Approbation du SCOT	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°33-1**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	33 - Soutenir le développement local
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Actions de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communautés de Communes, Communes, Etablissement Publics, Associations
<u>Localisation du projet :</u>	Territoires intercommunaux
<u>Description du projet :</u>	<p>Il s'agit de soutenir des actions d'animation et de développement local engagées par les Communautés de Communes du Territoire de Vie ou soutenues par elles si elles n'en sont pas le maître d'ouvrage, à travers une enveloppe actée à l'échelle du Territoire de Vie.</p> <p>L'attribution de subventions au titre de cette enveloppe se fait sous forme d'appel à projets annuel.</p> <p>L'objectif est de soutenir les projets expérimentaux et d'envergure intercommunale.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Communautés de Communes * Porteurs de projets de développement local
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014 à 2016 (selon programmation)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	A définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	A définir
▶ Taux d'intervention :	40% maxi
▶ Montant de la subvention :	120 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
	Total projets	Maître d'ouvrage	Département
Appel à projets 2014	A définir	A définir	40 000 €
Appel à projets 2015	A définir	A définir	40 000 €
Appel à projets 2016	A définir	A définir	40 000 €
TOTAL PROJET	A définir	A définir	120 000 €

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Encourager le développement local du Territoire de Vie* Soutenir les projets expérimentaux et d'envergure du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Nombre et typologie des projets soutenus* Définition d'indicateurs de suivi pour chaque projet lors des programmations annuelles

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de l'intervention départementale et du fonctionnement du développement local sont définies et détaillées dans le "vade-mecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local".</p> <p>La participation départementale maximale pour chaque appel à projets annuel est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les actions de développement local étant soumises aux règles d'un vade-mecum spécifique, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou à un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°33-2**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	33 - Soutenir le développement local
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
1er poste d'Agent de Développement	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communautés de Communes	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoire intercommunal	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Soutien d'un 1er poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes et d'un montant maximum d'aide de 40% d'un coût éligible plafonné à 50 000 € par an.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin, les quatre Communautés de Communes du territoire sont identifiées comme bénéficiaires d'un 1er poste d'Agent de Développement.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire intercommunal	
<u>Public visé :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> * Communautés de Communes * Agents de développement * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015 à 2017 (versement en N+1 selon état récapitulatif et rapport annuel)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	596 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	582 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	232 800 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maître d'ouvrage	Département
CC Centre Haut-Rhin	132 000 €	79 200 €	52 800 €
CC Essor du Rhin	171 000 €	111 000 €	60 000 €
CC PAROVIC	150 000 €	90 000 €	60 000 €
CC Région de Guebwiller	164 000 €	104 000 €	60 000 €
TOTAL PROJET	617 000 €	384 200 €	232 800 €

EVALUATION

Objectifs du projet :
* Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "vade-mecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles d'un vade-mecum spécifique, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



**Contrat de Territoire de Vie
Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°33-3**

Enjeu :	3 - De la préservation d'un territoire riche de ressources
Axe :	33 - Soutenir le développement local
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	2ème poste d'Agent de Développement
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communautés de Communes
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire intercommunal
<u>Description du projet :</u>	<p>Soutien d'un 2ème poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes et d'un maximum d'aide de 20% d'un coût éligible plafonné à 32 000 € par an.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin, les quatre Communautés de Communes du territoire sont identifiées comme bénéficiaires d'un 2ème poste d'Agent de Développement.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire intercommunal
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Communautés de Communes * Agents de développement * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015 à 2017 (versement en N+1 selon état récapitulatif et rapport annuel)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	490 500 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	384 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	76 800 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maître d'ouvrage	Département
CC Centre Haut-Rhin	97 500 €	78 300 €	19 200 €
CC Essor du Rhin	147 000 €	127 800 €	19 200 €
CC PAROVIC	150 000 €	130 800 €	19 200 €
CC Région de Guebwiller	96 000 €	76 800 €	19 200 €
TOTAL PROJET	490 500 €	413 700 €	76 800 €

EVALUATION

Objectifs du projet :
* Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "vade-mecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles d'un vade-mecum spécifique, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.

Critères d'évaluation du Contrat

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. fiches descriptives des projets).

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE FLORIVAL - VIGNOLE - PLAINE DU RHIN 2014-2019

- Conseil Général du Haut-Rhin
- Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
- Communauté de Communes Essor du Rhin
- Communauté de Communes du Pays de ROUFFACH,
Vignobles et Châteaux
- Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER
- Office de Tourisme de GUEBWILLER-SOULTZ et des Pays du Florival
- SIVOM de la Région de ROUFFACH
- Syndicat Mixte du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon
- Commune de BUHL
- Commune d'EGUISHEIM
- Commune d'ENSISHEIM
- Commune de FESSENHEIM
- Commune de GUEBWILLER
- Commune de HARTMANNSWILLER
- Commune d'ISSENHEIM
- Commune de MEYENHEIM
- Commune de MURBACH
- Commune d'ORSCHWIHR
- Commune de PFAFFENHEIM
- Commune de RAEDERSHEIM
- Commune de ROUFFACH
- Commune de SOULTZ
- Commune de SOULTZMATT-WINTZFELDEN
- Association Abbaye de Marbach
- Association Pro Hugstein
- Club Vosgien STRASBOURG

Conseil Général



Haut-Rhin

Direction de l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20 351 | 68 006 COLMAR CEDEX

Tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

www.cg68.fr

Contrat de territoire de vie

du Sundgau

2014-2019



1^{re} révision - Janvier 2015

Conseil Général



Haut-Rhin

Editorial



Plus de 630 millions d'euros consacrés au Territoire de Vie du Sundgau pour la période 2014-2019

« En favorisant plus que jamais l'intelligence collective, ces nouveaux Contrats de Territoire de Vie nous permettront de continuer d'œuvrer ensemble pour la prospérité et le bien-vivre dans chacun des territoires de Haute-Alsace ».

Cette philosophie qui a guidé la politique ambitieuse de territorialisation du Département et, par conséquent, l'élaboration de nos 7 contrats de Territoire de Vie depuis 2010, est aujourd'hui largement partagée par tous. Je m'en réjouis sincèrement, car c'est une grande satisfaction pour nous, élus départementaux.

Un an s'est écoulé depuis la finalisation de la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie que nous avons signés ensemble en décembre 2013. Il est évidemment fondamental que ces Contrats continuent de vivre et d'être en totale adéquation avec les réalités et les besoins des Territoires de Vie.

Cette première révision montre ainsi combien notre démarche reste, en permanence, souple et évolutive. Elle permet concrètement d'actualiser les projets structurants d'ores et déjà retenus aux Contrats ou d'en soutenir de nouveaux.

Je formule le vœu que ces Contrats révisés puissent continuer d'illustrer notre capacité commune à mener, dans la proximité, des actions exemplaires garantissant la prospérité et le dynamisme de nos territoires, ainsi que les services offerts à nos concitoyens.

Dans un contexte économique difficile, cet outil nous donne plus que jamais la chance de réunir les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service toujours meilleure.

Que tous les partenaires soient très chaleureusement remerciés pour le travail exemplaire réalisé en ce sens !

Sincèrement à vos côtés,



Charles BUTTNER

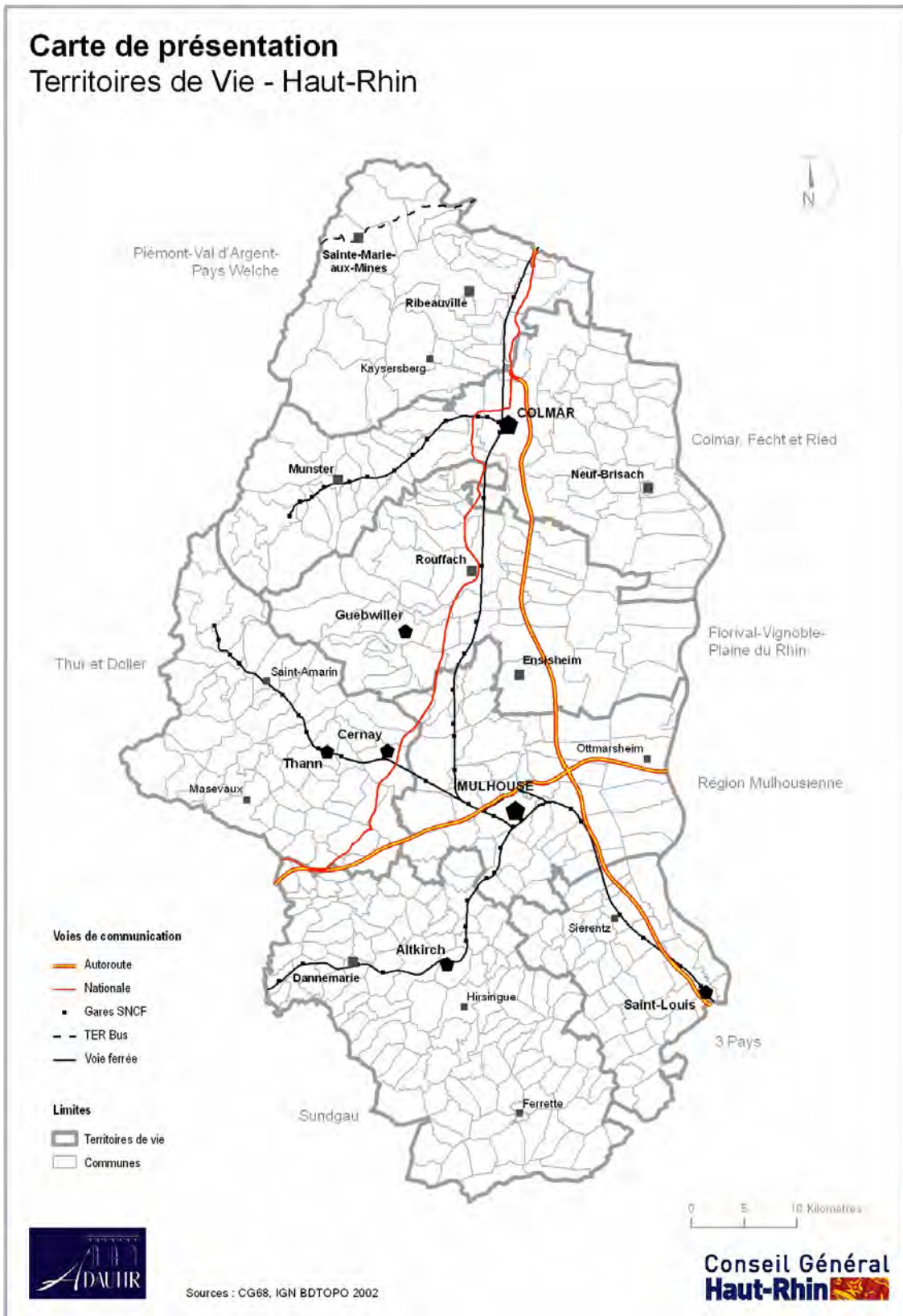
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 1
SOMMAIRE	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 7 Territoires de Vie	p. 4
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU SUNDGAU	p. 5
LES CHIFFRES CLEFS DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU	p. 6
LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2014-2019.....	p. 9
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 19
Les Projets d'Intérêt local.....	p. 21
Les Secteurs Spécifiques.....	p. 25
Les Projets Structurants.....	p. 29
Article 1 : Objet du contrat	p. 34
Article 2 : Durée du contrat	p. 34
Article 3 : Contenu du contrat	p. 34
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 35
Article 5 : Procédure administrative et instruction des projets.....	p. 36
Article 6 : Versement des subventions.....	p. 38
Article 7 : Gestion et suivi du contrat.....	p. 39
Article 8 : Evaluation du contrat	p. 39
Article 9 : Publicité et communication	p. 40
Article 10 : Modification et rupture du contrat	p. 40
LES SIGNATAIRES	p. 41
ANNEXES	p. 45
- Tableau de synthèse des projets	
- Fiches descriptives des projets	
- Critères d'évaluation du Contrat	

LE HAUT-RHIN

377 communes, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU

Canton d'ALTKIRCH



Alphonse HARTMANN

Vice-Président du Conseil Général
Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche

27 communes

ALTKIRCH | ASPACH | BALLERSDORF | BERENTZWILLER | SAINT-BERNARD | CARSPACH | EGLINGEN | EMLINGEN | FRANKEN | FROENINGEN | HAUSGAUEN | HEIDWILLER | HEIWILLER | HOCHSTATT | HUNDSBACH | ILLFURTH | JETTINGEN | LUEMSCHWILLER | OBERMORSCHWILLER | SCHWOBEN | SPECHBACH-LE-BAS | SPECHBACH-LE-HAUT | TAGOLSHEIM | TAGSDORF | WALHEIM | WILLER | WITTERSDORF

24 824 habitants (pop municipale INSEE RP 2011) / 156,2 Km²

Canton de DANNEMARIE



Rémy WITH

1^{er} Vice-Président du Conseil Général
Président de la Commission Actions et Territoires

30 communes

ALTENACH | AMMERTZWILLER | BALSCHWILLER | BELLEMAGNY | BRECHAUMONT | BRETTEIN | BUETHWILLER | CHAVANNES-SUR-L'ETANG | DANNEMARIE | DIEFMATTEN | ELBACH | ETEIMBES | FALKWILLER | GILDWILLER | GOMMERSDORF | GUEVENATTEN | HAGENBACH | HECKEN | VALDIEU-LUTRAN | MAGNY | MANSPACH | MONTREUX-JEUNE | MONTREUX-VIEUX | RETZWILLER | ROMAGNY | SAINT-COSME | STERNENBERG | TRAUBACH-LE-BAS | TRAUBACH-LE-HAUT | WOLFERSDORF

13 578 habitants (pop municipale INSEE RP 2011) / 132,3 Km²

Canton de FERRETTE



Dominique DIRRIG

Président de la Commission Education, Jeunesse, Collèges, Langue et Culture Régionales

30 communes

BENDORF | BETTLACH | BIEDERTHAL | BOUXWILLER | COURTAVON | DURLINSDORF | DURMENACH | FERRETTE | FISLIS | KIFFIS | KOESTLACH | LEVONCOURT | LIEBSDORF | LIGSDORF | LINS DORF | LUCELLE | LUTTER | MOERNACH | MOOSLARGUE | MUESPACH | MUESPACH-LE-HAUT | OBERLARG | OLTINGUE | RAEDERSDORF | ROPPEZTWILLER | SONDESDORF | VIEUX-FERRETTE | WERENTZHOUSE | WINKEL | WOLSWILLER

14 019 habitants (pop municipale INSEE RP 2011) / 212,7 Km²

Canton de HIRSINGUE



Armand REINHARD

Conseiller Général

24 communes

BETTENDORF | BISEL | FELDBACH | FRIESEN | FULLEREN | GRENTZINGEN | HEIMERSDORF | HENFLINGEN | HINDLINGEN | HIRSINGUE | HIRTZBACH | LARGITZEN | MERTZEN | OBERDORF | PFETTERHOUSE | RIESPACH | RUEDERBACH | SAINT-ULRICH | SEPPOIS-LE-BAS | SEPPOIS-LE-HAUT | STEINSOULTZ | STRUETH | UEBERSTRASS | WALDIGHOFFEN

16 307 habitants (pop municipale INSEE RP 2011) / 154,3 Km²

Canton de CERNAY



Pierre VOGT

Conseiller Général

1 commune intégrée dans le Territoire de Vie

BERNWILLER

644 habitants (pop municipale INSEE RP 2011) / 7,6 Km²

LES CHIFFRES CLEFS

DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU

Proche des territoires, pour toujours mieux servir les Haut-Rhinois.

Le Conseil Général organise de nombreux services aux habitants :

- Il réalise des infrastructures et met en œuvre les projets nécessaires au développement futur des Territoires de Vie.
- A travers ses principales missions de solidarité et à l'image de ses nouvelles antennes territoriales, il s'attache à agir au plus près des besoins de la population et à accompagner les haut-rhinois à tous les âges de la vie.
- Le Conseil Général est particulièrement actif dans les domaines des services aux personnes, de la santé, du logement, de l'insertion sociale, mais aussi de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Les infrastructures routières, l'environnement, l'appui au développement économique et les relations transfrontalières comptent également parmi ses principales missions.

Pour 2012, l'ensemble de ces interventions peut être évalué à **54 900 000 €** auprès des différents partenaires du Conseil Général, soit une dépense prévisionnelle de **329 400 000 €** sur la période 2014-2019.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ses politiques, **le Département mobilise une ressource humaine** dont le coût peut être évalué à **11 200 000 €** par an, soit **67 200 000 €** sur la période 2014-2019, sur le seul Territoire de Vie du Sundgau.

Ces compétences sont également mises à disposition des Territoires **pour la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général**. A ce titre, le Département agit et son investissement prévisionnel est estimé à **192 700 000 €** en faveur du Territoire de Vie du Sundgau sur la période 2014-2019.

Pour parfaire ce dispositif volontariste d'actions, le Département se positionne en acteur préférentiel pour un développement harmonieux et concerté des Territoires Haut-Rhinois. Les Contrats de Territoire de Vie ont été élaborés en partenariat avec les Communes, Etablissements Publics de Coopération intercommunale et associations partenaires :

- Dans le Territoire de Vie du Sundgau, le Département met à disposition une enveloppe de 10 546 368 € pour permettre la réalisation des projets structurants dans le cadre de la partie contractuelle du Contrat de Territoire sur la période 2014-2019.
- 22 560 000 € seront également prévus pour soutenir les projets relevant des secteurs spécifiques : « Hydraulique », « Eau et assainissement », « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » et « Montagne ».
- Enfin, une enveloppe annuelle, de 1 345 007 € en 2014, sera mise à disposition pour soutenir les projets d'intérêt local.

Au total, **41 176 410 €** seront mobilisés par le Conseil Général sur la période 2014-2019 **pour soutenir la réalisation des projets portés par les partenaires du Territoire de Vie du Sundgau**.

*Ainsi, par ses différentes interventions, le Conseil Général œuvre pour le développement du Territoire de Vie du Sundgau et investit massivement pour contribuer à sa réussite : l'investissement total du Département est estimé à **630 millions d'euros en faveur du Territoire de Vie du Sundgau pour la période 2014-2019**.*

Récapitulatif des prévisions de dépenses du Département sur le Territoire de Vie du Sundgau

	pour 2012	2014 - 2019
Engagement financier prévisionnel du Département sur le Territoire de Vie :		630 476 410 €
1- Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie		259 900 000 €
L'investissement humain	11 200 000 €	67 200 000 €
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie		192 700 000 €
2- L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	54 900 000 €	329 400 000 €
La solidarité : pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie	31 200 000 €	187 200 000 €
Le réseau routier et les transports : faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable	7 800 000 €	46 800 000 €
L'action éducative et la jeunesse : pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois	1 900 000 €	11 400 000 €
Les activités sportives et de loisirs : Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leurs corps et leur tête	800 000 €	4 800 000 €
L'environnement et le cadre de vie : une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté	7 600 000 €	45 600 000 €
L'économie et le tourisme : soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois	900 000 €	5 400 000 €
L'habitat et le logement : aider à bien se loger et construire l'habitat de demain	300 000 €	1 800 000 €
L'aménagement et le développement des territoires : privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré	2 300 000 €	13 800 000 €
L'action culturelle : pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire	1 800 000 €	10 800 000 €
L'action européenne et transfrontalière : dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.	300 000 €	1 800 000 €
3- Le soutien financier à nos partenaires : les projets du Territoire		41 176 410 €
Les Projets d'intérêt local		8 070 042 €
Les Secteurs Spécifiques		22 560 000 €
Les Projets Structurants		10 546 368 €

1- Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie du Sundgau pour 2014-2019

Le diagnostic partagé a permis de dégager collégialement, entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de la Rencontre du 10 avril 2013, les enjeux stratégiques du Territoire de Vie du Sundgau pour la période 2014-2019 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie du Sundgau sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

Fil conducteur : Un développement équilibré du Territoire de Vie entre attractivité résidentielle et économie présentielle

- Un territoire qui se périurbanise et qui doit trouver sa place dans l'organisation des territoires urbains voisins.
- Une attractivité résidentielle supérieure à la moyenne départementale.
- Cette **dynamique démographique** du Territoire de Vie du Sundgau induit donc, d'une part, une nécessaire mise en adéquation avec les besoins de services à la population de proximité plus développés et, d'autre part, une **dynamique économique**, au travers des mécanismes de l'économie présentielle.

Enjeu 1 :

Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie

Axe 1.1 :

Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

- **1.1.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle du Territoire et accompagner la diversification agricole**

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie du Sundgau. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels, mais il peut aussi connaître des conflits d'usages fréquents liés notamment à la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels.

Les GERPLAN constituent un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires.

Les actions qui découlent des GERPLAN, lesquels couvrent l'ensemble du Territoire de Vie du Sundgau, seront soutenues dans cet axe.

- **1.1.2 : Soutenir les actions environnementales et de développement durable**

Les actions menées dans le domaine du développement durable seront ici encouragées, afin de promouvoir une gestion durable du Territoire de Vie et respectueuse de l'environnement (promotion des énergies renouvelables...).

La priorité sera donnée aux projets innovants de développement durable.

Les projets intercommunaux de déchetterie et de plateformes de déchets pourront s'inscrire dans cet axe de développement.

- **1.1.3 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire**

La problématique de l'accessibilité et des déplacements, notamment en mode doux, constitue un enjeu important pour le développement durable du Territoire.

Les projets favorisant la mobilité territoriale tout en s'inscrivant dans les objectifs de développement durable poursuivis par les partenaires du Territoire et qui relèvent des thématiques suivantes peuvent être étudiés au titre de cet axe :

- Poursuite du développement des itinéraires cyclables dans le cadre du schéma départemental référent pour les itinéraires structurants et aux abords des collèges, soutien aux itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal (création ou rénovation) et soutien aux itinéraires cyclables d'intérêt local à vocation touristique (création ou rénovation).
- Valorisation des initiatives soutenues dans le cadre des Contrats Thématiques Transport du Conseil Général (transport à la demande).
- Soutien de projets innovants qui promeuvent la mobilité durable.

Axe 1.2 :

Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie du Sundgau et la mise en réseau des acteurs locaux

- **1.2.1 : Encourager une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques.**

Sont priorisés dans cet axe de développement les projets, d'une part, qui ont pour objectif d'offrir à l'échelle des bassins de vie du Sundgau des activités culturelles diversifiées et, d'autre part, qui sont complémentaires avec les autres équipements déjà existants sur le Territoire de Vie.

La création de nouveaux équipements culturels structurants intercommunaux est prioritaire. Le soutien départemental se fera au regard de l'offre avoisinante déjà existante (complémentarité nécessaire), de la qualité de la programmation culturelle professionnelle qui en résultera notamment, ainsi que des modalités de fonctionnement qui seront arrêtées pour la gestion de la structure.

La démarche d'élaboration d'un Contrat Culturel de Territoire s'inscrit également dans cet axe.

Enfin, les projets permettant de conforter voire d'améliorer le réseau de lecture publique du Territoire de Vie sont encouragés, notamment dans le secteur sud du Territoire de Vie. Mais ils devront nécessairement être en complémentarité avec la future Médiathèque Départementale du Sud Haut-Rhin à ALTKIRCH.

- **1.2.2 : Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques.**

Au niveau sportif :

Il s'agit de conforter en priorité l'offre existante en piscines couvertes permettant l'apprentissage de la natation et de s'adapter aux nouveaux besoins de la population. Une réflexion sur l'opportunité de renforcer l'offre pour un meilleur maillage du territoire est possible mais non prioritaire.

De plus, des projets d'amélioration d'équipements sportifs structurants pourront être étudiés au cas par cas, si leur réalisation est notamment justifiée par une mise aux normes imposée par la fédération sportive concernée.

Enfin, les équipements sportifs profitant directement aux collégiens sont également ciblés, si le besoin est avéré.

Au niveau socio-culturel :

Il s'agit de soutenir les projets qui permettent de garantir une diversification de l'offre socio-culturelle et de promouvoir le dynamisme associatif du Territoire de Vie.

Seront prioritairement soutenus les projets de restructuration et de mise à niveau lourde des équipements socio-culturels existants (salles polyvalentes et salles des fêtes notamment).

La création de nouveaux équipements est possible mais non prioritaire. Les nouveaux projets devront être étudiés en rapport avec les équipements déjà existants aux alentours, le nombre de communes comprises dans le Territoire de Vie et la croissance démographique assez récente de certains secteurs.

Axe 1.3 :

Poursuivre et encourager le développement des services à la population de proximité, qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un équilibre générationnel

Au titre de cet axe, il s'agit de soutenir les équipements de service à la population qui répondent à un maintien de l'équilibre générationnel du Territoire et à offrir des services de proximité.

Les projets relevant notamment des thématiques suivantes peuvent être étudiés au titre de cet axe :

- La préservation des services de santé sur le Territoire de Vie et qui permettent une meilleure accessibilité de la population aux soins médicaux.

Notamment la création de maisons de santé pluridisciplinaires communales et intercommunales qui bénéficient d'un avis favorable de l'ARS.

Une répartition géographique équitable de ces maisons médicales sur l'ensemble du Territoire du Sundgau doit être observée. Il sera notamment tenu compte de la notion de « zones prioritaires » définies par l'ARS.

L'opportunité de ce type de projet sera jugée par le Département selon des critères établis (ex : plages d'ouverture élargies, présence d'un panel suffisant de professionnels, non concurrence avec d'autres professionnels déjà établis dans le secteur, carence avérée de professionnels de la santé dans le secteur...).

- Soutien aux projets intercommunaux liés à la petite enfance et au périscolaire, afin de diversifier le mode de garde des enfants.

Les projets liés à la petite enfance pourront être étudiés sous réserve d'une création effective de places ou d'une extension du nombre de places déjà existantes et de l'obtention des crédits de fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales et d'une maîtrise d'ouvrage publique.

Les projets devront être en compatibilité avec le Schéma Départemental de la Petite Enfance.

Un projet d'équipement périscolaire ne pourra pas être soutenu au titre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau dès lors qu'il est éligible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR).

- Soutien aux projets permettant de maintenir des services de proximité, voire de mise en place de services de proximité.

A ce titre, et dans un souci de proximité et d'amélioration constante des services offerts à la population, les réalisations d'antennes secondaires du Conseil Général pourront être inscrites dans cet axe. Ces antennes peuvent accueillir des services autres que ceux habituellement apportés par le Département (diverses permanences institutionnelles et associatives).

Axe 1.4 :

Répondre à une demande de la population en matière d'habitat, tout en préservant et en valorisant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises

Travail au niveau de l'habitat et notamment des logements

Sur ce point, les projets présentés seront soutenus prioritairement dans le cadre des lignes classiques départementales, notamment au travers des Programmes d'Intérêt Général menés par le Département (aides pour lutter contre l'habitat indigne, aides pour développer l'offre de logement en faveur des locataires modestes, aide pour rénover les logements et réduire les factures d'énergie) et devront être en adéquation avec le Plan Départemental de l'Habitat.

Il s'agit donc ici de pointer la nécessité de travailler davantage à l'amélioration de l'habitat et des conditions de confort dans le logement ancien au travers des différentes aides déjà existantes du Conseil Général et notamment :

- la nécessité d'une meilleure adéquation et diversification en termes d'habitat face à la demande des populations,
- l'encouragement à d'autres modes d'habitats (habitat collectif et offre locative notamment),
- la priorité donnée aux projets de réhabilitation du patrimoine villageois existant dans un objectif de maîtrise de la consommation d'espace. Exemple : réfections d'anciens bâtiments communaux (écoles, presbytères...),
- la valorisation des projets plus économes en énergie ou plus écologiques (recours aux énergies renouvelables...).

Ces programmes devront avoir pour but de réduire l'insalubrité et la vétusté dans le parc immobilier, de mobiliser les logements vacants et de répondre à la fois à l'allongement de l'espérance de vie et à la recherche d'une autonomie plus durable.

Toutefois, au titre de cet axe et dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019, les projets d'élaboration de Programme Locaux de l'Habitat intercommunaux seront soutenus.

Travail au niveau du patrimoine villageois et de la réhabilitation des cœurs de village

Au travers de cet axe, le Département souhaite donner la priorité aux projets de réhabilitation du patrimoine villageois existant, dans les objectifs de :

- redynamisation et valorisation des centres de village,
- amélioration et diversification des modes de logement,
- soutien à l'artisanat local,
- sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'espace et aux économies d'énergie.

Il est ainsi décidé la création d'une enveloppe territorialisée et spécifique d'aide à la conservation, à la mise en valeur et à la réhabilitation globale des habitations et bâtiments qui constituent les cœurs de villages sundgauviens.

La création de cette enveloppe territorialisée se justifie particulièrement pour le Territoire de Vie du Sundgau, qui compte un nombre croissant de maisons traditionnelles ou de corps de fermes à l'abandon dans les centres anciens de villages (problématique de type patrimonial et de vitalité des centres anciens).

Les modalités de fonctionnement de cette enveloppe territorialisée sont définies dans une fiche descriptive de projet spécifique annexée au présent Contrat de Territoire de Vie.

Enjeu 2 :

Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau

Dans le Territoire de Vie du Sundgau, on observe une évolution croissante de l'économie présentielle notamment sous l'effet du dynamisme démographique du territoire et, de façon plus légère, de son développement touristique. Ce phénomène est appuyé par le déclin du secondaire (industrie) et le développement du secteur tertiaire (activités de services et emplois publics).

On appelle sphère économique présentielle l'ensemble des activités dont les produits et services sont destinés à être utilisés directement par les résidents permanents ou occasionnels et les actifs du territoire (commerces, banques, restaurants, loisirs, santé et action sociale, éducation...).

La sphère présentielle est en constante augmentation dans le Sundgau : elle représente 68,41% des emplois en 2009, contre 58,98% en 1999, 54,39% en 1990 et 49,4% en 1982.

Il s'agit, dans cet enjeu, de promouvoir un développement économique principalement tourné vers la proximité et l'intermédiaire. Mais également d'ouvrir de nouvelles perspectives économiques pour le Territoire, notamment à travers le tourisme et en valorisant le tissu économique local diversifié et de qualité.

Les projets de cet axe devront prendre en compte la préservation d'une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises.

Axe 2.1 :

Soutenir l'innovation économique et les zones d'activités artisanales et tertiaires intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes

Il s'agit notamment d'améliorer l'offre foncière économique à travers la création ou l'extension de zones d'activités intercommunales dans le Territoire de Vie du Sundgau. Ces zones doivent permettre de pérenniser voire de créer des emplois sur le Territoire.

L'emplacement de ces zones intercommunales doit être défini en fonction de l'armature viaire existante (présence d'un axe structurant). Ainsi, la priorité sera donnée aux opérations d'aménagement les mieux desservies. De plus, une répartition géographique équitable de ces zones sur l'ensemble du Territoire du Sundgau doit être recherchée.

Les requalifications de friches sont à privilégier et à encourager afin de contenir l'étalement urbain et la consommation d'espace toujours plus accrus.

Axe 2.2 :

Soutenir une offre commerciale et artisanale diversifiée, de proximité et de qualité, et une redynamisation des cœurs de bourgs-centres du Territoire de Vie

Il est nécessaire de continuer à soutenir la dynamique commerciale et artisanale sundgauvienne qui s'était enclenchée avec la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation du commerce, de l'artisanat et des services (OCM) à l'échelle du Sundgau, pour lutter contre l'évasion commerciale.

Il est proposé de travailler sur deux points :

- **Promouvoir une offre commerciale et artisanale de proximité et diversifiée afin d'endiguer l'évasion commerciale :**

Il s'agit de conforter et d'améliorer le tissu économique local constitué principalement d'entreprises artisanales et locales de qualité, aux activités traditionnelles et à la clientèle essentiellement locale.

Le soutien départemental pourrait porter prioritairement sur les projets d'investissement et de fonctionnement permettant de maintenir voire de développer et diversifier le tissu commercial et artisanal sundgauvien.

Les multiservices de proximité, par exemple, sont éligibles à ce titre.

- **La restructuration urbanistique des cœurs de bourgs-centre du Sundgau :**

Parallèlement, la redynamisation du cœur des bourgs-centres dans le but de consolider, voire renouveler, l'offre commerciale et artisanale sera également privilégiée. La question de l'attractivité et de la centralité assurée par les bourgs-centres sundgauviens est au cœur de cette démarche.

Les investissements et aménagement urbains sous maîtrise d'ouvrage publique sont subventionnables, dès lors qu'ils concourent à promouvoir l'attractivité des bourgs-centres et qu'ils permettent de rendre plus attractifs les commerces implantés.

Les requalifications, sous maîtrise d'ouvrage publique, de friches urbaines de cœur de bourgs-centres peuvent élargir à cet axe, si elles concourent à ces mêmes objectifs.

A noter que les projets d'aménagement de place centrale de village, qui contribuent à donner une visibilité au cœur d'un village, sont étudiés dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt local.

Axe 2.3 :

Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie du Sundgau

Il s'agit ici d'accompagner l'émergence d'une économie touristique en soutenant et en valorisant l'existant, et en accompagnant si nécessaire de nouveaux équipements.

- **2.3.1 Soutenir les actions de développement touristique**

Cet axe propose de soutenir l'émergence du potentiel touristique du Sundgau, dans la continuité du Contrat Thématique Tourisme du Sundgau.

En 2007, le Conseil Général a missionné le cabinet d'étude SOMIVAL pour réaliser une expertise touristique du Pays du Sundgau, dans l'objectif d'accompagner le Territoire de Vie dans la définition d'une stratégie touristique globale.

De 2008 à 2013, un Contrat Thématique Tourisme a été conclu entre le Conseil Général et les acteurs locaux de développement touristique sur la base des conclusions de l'expertise touristique.

Des projets touristiques, d'investissement et de fonctionnement, complémentaires à ceux mis en œuvre dans le cadre du Contrat thématique tourisme peuvent apparaître comme intéressants pour le développement de l'attractivité touristique du Territoire.

Ces actions complémentaires doivent être obligatoirement en cohérence avec les préconisations de l'étude tourisme du Sundgau pour être étudiées dans cet axe de développement du Contrat de Territoire de Vie :

- Développer une image et un positionnement touristique pour communiquer et vendre le territoire.
- Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles ciblées.
- Conforter les acteurs et le système touristique local.
- Garantir l'appropriation locale du « fait touristique » en développant la bonne gouvernance et la culture touristique.

- **2.3.2 Encourager et accompagner la conservation du patrimoine de caractère, particulier et unique du Sundgau qui contribue à renforcer l'attractivité touristique du Territoire**

Cet axe consiste à conforter les équipements existants dans le Territoire de Vie (musées notamment), qui permettent de participer à la fois au développement culturel du Territoire (affirmer l'identité et la tradition sundgauvienne) et à son développement touristique (mise en valeur du patrimoine et amélioration de l'offre).

Par ailleurs, cet axe confortera le patrimoine particulier, authentique et unique du Sundgau, dès lors qu'il présente un intérêt historique, patrimonial et touristique pour le Territoire de Vie.

Il s'agit de soutenir le patrimoine dans un but de valorisation et de promotion touristique du Territoire de Vie du Sundgau, et non dans le but de la simple conservation. Le fait « touristique » doit être recherché.

Enjeu 3 :

Soutenir les politiques d'animation et de développement local du Territoire de Vie du Sundgau

Cet axe consiste à soutenir les actions d'animation et de développement local engagées par les Communautés de Communes du Territoire de Vie ou soutenues par elles si elles n'en sont pas le maître d'ouvrage, au travers :

- d'un appel à projet annuel à l'échelle du Territoire de Vie pour soutenir les projets expérimentaux et d'envergure intercommunale,
- du soutien à l'ingénierie des Communautés de Communes (postes d'agents de développement).

Le GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS / Trois Frontières :

En 2009, les Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS /Trois Frontières se sont associés à travers un Groupe d'Action Locale (GAL) pour porter ensemble la démarche du programme européen LEADER 2007-2013. Ce GAL avait pour objectif d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgauvienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire élargi qui rassemble les Territoires de Vie du Sundgau et des 3 Pays.

Une nouvelle démarche GAL pour la période 2014-2020 et en cours d'élaboration.

Dans l'hypothèse où la candidature du GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS / Trois Frontières serait de nouveau retenue, le Conseil Général mettra à la disposition du GAL une enveloppe spécifique « LEADER » permettant de cofinancer des projets qui ne pourraient pas mobiliser de lignes classiques départementales et qui s'inscriraient dans les axes prioritaires qui seront définis pour le futur GAL 2014-2020.

2- LES PROJETS DU TERRITOIRE

2.1- Les Projets d'Intérêt Local

Une enveloppe est consacrée au soutien aux « **projets d'intérêt local** », c'est-à-dire les équipements qui sont présents dans chaque commune (école, église, voirie communale, mairie...). Les Communes prennent ainsi, à leur tour, pleinement part au Contrat de Territoire de Vie. Ces projets, particulièrement importants, notamment financièrement à l'échelle d'une petite commune rurale, mais qui pour autant ne peuvent intégrer l'enveloppe des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie car leur rayonnement est trop restreint, pourront être pris en compte dans la limite de l'enveloppe disponible.

Au travers de cette enveloppe, le Département souhaite donner plus de souplesse et de proximité à son dispositif jusqu'alors en vigueur de « guide des aides », en le remplaçant par une procédure territorialisée et annualisée.

Les grandes lignes de ce dispositif « projets d'intérêt local » sont les suivantes :

- plus de réactivité : les projets déposés au plus tard fin septembre feront l'objet d'une première réponse relative au montant d'aide possible dès le mois de décembre,
- plus de souplesse : des critères moins techniques,
- plus de proximité : une étude des projets au sein d'une commission territorialisée, à laquelle les Conseillers Généraux du Territoire de Vie sont associés.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe « projets d'intérêt local » ont été définies par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 5 juillet 2013.

De façon synthétique, la méthodologie d'instruction des projets d'intérêt local est la suivante :

- Un appel à projets est lancé par le Département tous les ans à l'automne ;
- Après instruction par les services départementaux, les projets déposés sont examinés par une Commission territoriale à laquelle sont associés les Conseillers Généraux du Territoire.
- un montant prévisionnel d'aide pour les projets retenus est ensuite proposé par la Commission Territorialisée. Une information écrite non engageante pour le Département sera adressée au porteur de projet.
- Puis, après démarrage des travaux, le dossier sera soumis à la Commission Permanente qui affectera les crédits correspondants et une notification définitive sera effectuée.

Les projets éligibles, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, doivent relever de la section d'investissement du bénéficiaire et entrer dans des catégories arrêtées par la Commission Permanente du Conseil Général ou présenter un caractère innovant.

Les bénéficiaires de ce soutien ne sont pas obligatoirement signataires du Contrat.

Le montant de l'enveloppe allouée aux projets d'intérêt local du Territoire de Vie du Sundgau est déterminé annuellement.

A titre indicatif, le montant maximum affecté pour le Territoire de Vie du Sundgau pour l'année 2015 est de 1 345 007 €.

2.2- Les Secteurs Spécifiques

Dans chaque Territoire de Vie, le Département met à disposition des enveloppes pour permettre la réalisation de **projets relevant des secteurs spécifiques**, qui nécessitent des investissements lourds dans les Territoires et qui relèvent des domaines suivants :

- l'eau et l'assainissement,
- l'hydraulique,
- les établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées,
- la montagne.

Ainsi, de 1 à 4 enveloppes par Territoire de Vie, non fongibles entre elles, sont mises à disposition pour répondre aux besoins spécifiques des Territoires dans ces domaines. En effet, dans ces domaines, les besoins d'un Territoire à l'autre sont très variables, selon que le Territoire a déjà été équipé ou non. Les enveloppes qui seront déterminées prendront en compte les besoins propres à chaque Territoire, afin de garantir la plus grande équité.

Ces projets font l'objet, pour chaque secteur spécifique, d'une programmation pluriannuelle contractualisée à l'initiative du Conseil Général.

Les bénéficiaires ne sont pas obligatoirement des signataires du Contrat.

Les Commissions Thématiques respectivement compétentes, puis la Commission Permanente du Conseil Général programmeront, Territoire de Vie par Territoire de Vie, les enveloppes non fongibles sur une durée de 6 ans (2014-2019), puis seront compétentes pour examiner la programmation annuelle, en Autorisation de Programme et en Crédit de Paiement, la validation des dossiers et l'affectation définitive des crédits.

Pour le Territoire de Vie du Sundgau, le montant total mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets relevant des secteurs spécifiques est de 22 560 000 €.

2.2.1. L'eau et l'assainissement

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir prioritairement les projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de finalisation des premiers systèmes d'assainissement, tant collectifs que non collectifs.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Eau et Assainissement » figurent dans le recueil des aides en matière d'eau et d'assainissement, validé par l'Assemblée Départementale, lors de sa séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie du Sundgau, le montant mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Eau et Assainissement » est de 16 300 000 €.

2.2.2. L'hydraulique

Au travers de cette enveloppe, le Département entend continuer à soutenir les projets de protection contre les risques d'inondation et de préservation des milieux aquatiques.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Hydraulique » sont définies par la procédure d'octroi des subventions en matière d'hydraulique, validée par l'Assemblée Départementale lors de sa Séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie du Sundgau, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Hydraulique » est de 5 000 000 €.

2.2.3. Les Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de constructions neuves, de grosses réparations et de restructurations d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de structures d'Accueils de Jours (AJ) pour personnes âgées.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » sont définies par la Procédure d'octroi d'une subvention d'investissement départementale aux établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées, validée par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 18 décembre 2014.

Pour le Territoire de Vie du Sundgau, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » est de 1 260 000 €.

2.2.4. La Montagne

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de modernisation des équipements et d'organisation des acteurs des sites de montagne d'intérêt départemental et des sites d'intérêt local directement associés à ces sites d'intérêt départemental dans une logique de cohérence territoriale.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Montagne » sont définies par le vademecum de la politique départementale en faveur des sites de loisirs de montagne Eté-Hiver du Haut-Rhin, validé par l'Assemblée Départementale lors de sa Séance Plénière du 5 décembre 2013.

Le Territoire de Vie du Sundgau n'est pas concerné par ce secteur spécifique « Montagne ».

2.3- Les Projets Structurants

2.3.1. Présentation / Généralités

Ce volet constitue le coeur du contrat de Territoire de Vie du Sundgau.

Il formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2014-2019 lors de sa réunion plénière du 23 janvier 2015.

Il inclut également les projets d'« animation locale », dont le fonctionnement est annuel et récurrent.

Fruit d'une première révision du Contrat signé le 18 décembre 2013 à ALTKIRCH, le présent Contrat annule ce dernier et s'y substitue entre les présents signataires.

Pour le Territoire de Vie du Sundgau, le montant de l'enveloppe affectée aux projets structurants pour la période 2014-2019 est de 10 546 368 €.

Les clauses contractuelles détaillées ci-après dans le présent Contrat de Territoire de vie s'appliquent ainsi aux projets structurants retenus et identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets joints en annexe de ce Contrat.

2.3.2. Les clauses contractuelles

Un contrat de Territoire de Vie du Sundgau est conclu pour la période 2014-2019,

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée Plénière en date du 23 janvier 2015,

d'une part,

et

- La Communauté de Communes d'ALTKIRCH, représentée par Jean-Luc REITZER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2014 ;
- La Communauté de Communes Ill et Gersbach, représentée par André BOHRER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 12 juillet 2013 ;
- La Communauté de Communes du Jura alsacien, représentée par Dominique DIRRIG, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2013 ;
- La Communauté de Communes de la Largue, représentée par Jean-Rodolphe FRISCH, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} décembre 2014 ;
- La Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, représentée par Pierre SCHMITT, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2013 ;
- La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH, représentée par Michel WILLEMANN, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 30 octobre 2014 ;
- La Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH, représentée par Jean-Marie FREUDENBERGER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2013 ;
- Le Syndicat Mixte pour le Sundgau, représenté par René DANESI, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 9 juillet 2014 ;
- Le Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'ALTKIRCH, représentée par Michel RANDE, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 5 juillet 2013 ;
- Le SIVOM d'AMMERTZWILLER / BERNWILLER, représenté par Mathieu DITNER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du XX XXXXXX XXX ;
- La Commune d'ALTKIRCH, représentée par Jean-Luc REITZER, Député-Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX XXX ;
- La Commune de BERNWILLER, représentée par Philippe SCHITTLY, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2014 ;
- La Commune de CHAVANNES-SUR-L'ETANG, représentée par Vincent GASSMANN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2013 ;

- La Commune de DANNEMARIE, représentée par Paul MUMBACH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2013 ;
- La Commune de FRIESEN, représentée par Claude GEIGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX XXX ;
- La Commune de HAUSGAUEN, représentée par Maurice WISS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2014 ;
- La Commune de HIRSINGUE, représentée par Armand REINHARD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX XXX ;
- La Commune de HIRTZBACH, représentée par Arsène SCHOENIG, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX XXX ;
- La Commune de HOCHSTATT, représentée par Michel WILLEMANN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2014 ;
- La Commune d'ILLFURTH, représentée par Christian SUTTER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2014 ;
- La Commune de LARGITZEN, représentée par Jean-Jacques SCHLOESSLEN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2013 ;
- La Commune de LEVONCOURT, représentée par Hervé WALTER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX XXX ;
- La Commune de MONTREUX-VIEUX, représentée par André TRABOLD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2014 ;
- La Commune d'OLTINGUE, représentée par André SCHERRER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XXXXXX XXX ;
- La Commune de PFETTERHOUSE, représentée par Jean-Rodolphe FRISCH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2013 ;
- La Commune de RUEDERBACH, représentée par Jean-Pierre BUISSON, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2013 ;
- La Commune de WITTERSDORF, représentée par Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2014 ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale de HIRSINGUE, représenté par Armand REINHARD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du XX XXXXXX XXX ;

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet du contrat

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés et détaillés dans les fiches descriptives annexées ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des Communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie du Sundgau.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également inclure l'engagement du Département à réaliser des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale répondant aux enjeux et axes du Territoire de Vie du Sundgau.

Le présent Contrat, fruit d'une première révision, annule et se substitue, entre les présents signataires, au Contrat signé le 18 décembre 2013 à ALTKIRCH.

Article 2 :

Durée du contrat

Le présent Contrat de Territoire de Vie du Sundgau prend effet au 1er janvier 2014 et se terminera au 31 décembre 2019.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Elle fera l'objet d'une seconde révision au courant de l'année 2016.

Le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau pourra faire l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 :

Contenu du contrat

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis ci-dessous, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie

Axe 1.1 : Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable.

- 1.1.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle du Territoire et accompagner la diversification agricole.
- 1.1.2 : Soutenir les actions environnementales et de développement durable.
- 1.1.3 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire.

Axe 1.2 : Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux.

- 1.2.1 : Encourager une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques.

- 1.2.2 : Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques.

Axe 1.3 : Encourager le développement des services à la population de proximité, qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un équilibre générationnel.

Axe 1.4 : Répondre à une demande de la population en matière d'habitat, tout en préservant et en valorisant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises.

Enjeu 2 : Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau

Axe 2.1 : Soutenir l'innovation économique et les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes.

Axe 2.2 : Soutenir une offre commerciale et artisanale de proximité, diversifiée et de qualité et la redynamisation des cœurs de bourgs-centres du Territoire de Vie.

Axe 2.3 : Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie.

- 2.3.1 : Soutenir les actions de développement touristique.

- 2.3.2 : Encourager et accompagner la conservation du patrimoine de caractère, particulier et unique du Sundgau qui contribue à renforcer l'attractivité touristique du Territoire.

Enjeu 3 : Soutenir les politiques d'animation et de développement local du Territoire de vie du Sundgau

Article 4 :

Engagement financier du Département

Le Département s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi d'une subvention aux porteurs de projets et/ou par la réalisation directe de projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3 et faisant l'objet d'une fiche descriptive en annexe.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action. *Ces montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.*

Conformément à l'article 5 du présent Contrat et dans les conditions qu'il définit, l'engagement du Département devra faire l'objet d'une délibération spécifique de la Commission Permanente du Conseil Général procédant à l'attribution définitive, projet par projet, des subventions départementales correspondantes, après constat de la conformité à la fiche projet contractualisée de chaque dossier complet présenté par le porteur de projet compétent.

Les règles d'intervention du Département, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers, sont les suivantes :

- Dépenses subventionnables :

Sauf mention expresse contraire inscrite dans la fiche annexe, la dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

Sauf mention expresse figurant dans la fiche descriptive annexée de subvention, le montant de la subvention ne pourra prendre en compte des frais relatifs à des intérêts d'emprunt ou à toute autre charge imputée sur la section de fonctionnement du bénéficiaire.

- Taux d'intervention du Département :

Le taux maximal d'aide du Département est de 40% pour les projets d'investissement et de 50 % pour les projets de fonctionnement, sauf dispositifs spécifiques (ex : gymnases de collèges...).

Le montant total de l'aide départementale ne peut excéder l'effort net du porteur de projet.

- Non fongibilité de l'aide départementale :

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action.

A défaut de réalisation de l'action le porteur de projet ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût du projet, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci fera l'objet d'une diminution au prorata et la différence ne pourra être transférée par le porteur de projet sur une autre action.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Sauf mention expresse contraire prévue dans les fiches descriptives de projet annexées au présent contrat, le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique. Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires institutionnels (ex : ADT68...).

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou au titre de tout autre dispositif du Département n'est possible.

Article 5 :

Procédure administrative et instruction des projets

Après inscription du projet dans le Contrat de Territoire de Vie, il appartient au porteur de projet de déposer un dossier complet auprès du Département afin de permettre l'engagement des crédits départementaux afférents.

5.1 : Présentation du dossier

Chaque dossier doit être présenté avant le commencement de l'exécution de l'opération et au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Le dossier doit comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- les devis estimatifs et quantitatifs,
- les plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation réactualisé le cas échéant,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget, si cette dernière n'a pas déjà été transmise à l'occasion de la conclusion du Contrat de Territoire de Vie,
- un plan de financement réactualisé le cas échéant,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier est réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-Coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Actions et Territoires du Conseil Général est chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur et s'imposant à lui. La Commission Actions et Territoires est compétente pour apprécier l'opportunité de maintenir l'engagement départemental si des évolutions mineures du projet sont apparues dès lors qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Si la Commission Actions et Territoires valide la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, un courrier d'information, attestant de cette conformité et mentionnant les conditions de l'engagement définitif, tant juridique que financier, de la subvention départementale afférente à ce projet, est adressé au maître d'ouvrage. Les informations données dans ce courrier sont valables jusqu'au 1er octobre 2019. A cette date, si aucun justificatif de démarrage de travaux n'a été transmis au Département, l'information sera automatique caduque et l'engagement du Département annulé.

Si la Commission Actions et Territoires considère que le dossier complet présenté n'est pas conforme avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, le porteur de projet en est informé par courrier et conserve la possibilité de redéposer un dossier conforme dans les délais évoqués dans le présent article.

5.2 : Engagement juridique et comptable définitif du Département

L'engagement définitif des crédits départementaux, voté en Commission Permanente du Conseil Général, est conditionné au démarrage effectif des travaux soutenus pour les projets d'investissement et au démarrage effectif de la ou des actions soutenues pour les projets relevant de la section de fonctionnement du porteur de projet.

- Subvention concernant des travaux d'investissement :

Il appartient au maître d'ouvrage de présenter au Département une pièce attestant du démarrage des travaux (ordre de service, devis signé, lettre de commande...). L'engagement du maître d'œuvre et la réalisation d'études préalables ne sont pas considérés comme fait générateur de démarrage de travaux.

- Subvention concernant des études :

Par exception, les aides attribuées expressément par le Département pour une étude non immédiatement suivie de travaux peuvent être engagées sur la base d'un ordre de service relatif à l'étude.

- Subvention de fonctionnement :

La nature des pièces permettant l'engagement de crédits est détaillée dans chaque fiche descriptive de projet ou dans le vademecum auquel le projet se réfère.

La Commission Permanente du Conseil Général est chargée d'attribuer définitivement la subvention départementale liée au projet, conformément aux pièces transmises et dans la limite des autorisations de programme et crédits de paiement votés annuellement par l'Assemblée Départementale. Cette délibération vaudra engagement définitif des crédits départementaux.

Une notification d'attribution de l'aide départementale est adressée au porteur de projet.

Afin de permettre le vote de l'engagement définitif précité en Commission Permanente dans les délais, les pièces justificatives permettant l'engagement et évoquées ci-dessus devront être déposées au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Article 6 : Versement des subventions

6.1 : Dispositions communes

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants, dans les conditions définies aux articles 6.2 et 6.3 :

- une attestation d'achèvement de travaux ou de l'opération dûment remplie,
- un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage et certifié par le receveur ou le trésorier,
- un plan de financement définitif de l'opération,
- l'attestation d'accessibilité si les travaux concernés portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai :

- de 10 ans après le versement du solde lors d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération,
- de 16 ans à compter de la notification d'attribution de l'aide départementale lorsque cette dernière est versée en 15 annuités.

6.2 : Dispositions spécifiques aux subventions d'investissement

- o Les subventions d'investissement d'un montant inférieur à 200 000 € font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

- o Les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € sont versées en 15 annuités correspondant chacune à 1/15ème du montant de la subvention, que le bénéficiaire soit une personne de droit public ou de droit privé, sauf dérogations spécifiques dûment accordées et précisées dans les fiches projets correspondantes.

Ces subventions sont versées annuellement à compter de l'année n+1, l'année n étant celle de l'engagement des crédits tel que détaillé à l'article 5.2.

Le bénéficiaire doit fournir en année n+3 les pièces évoquées à l'article 6.1.

Si le projet venait à ne pas être exécuté totalement ou partiellement, ou si l'objet aidé venait à être vendu, détruit ou à changer de destination, le Département pourrait stopper le versement des annuités voire demander le remboursement de celles déjà perçues. A cet effet, les agents du Département seront habilités à mener tout contrôle sur pièces ou sur place pendant toute la durée de validité des subventions.

Si dans le délai de 3 ans à compter de la notification, les pièces justificatives de paiement ne sont pas fournies, le Département stoppera définitivement le versement des annuités et demandera le remboursement des annuités déjà perçues.

A l'occasion de la fourniture des pièces justificatives de paiement, si le projet s'est réalisé pour un montant inférieur au montant prévisionnel, les services du Département recalculeront au prorata la subvention et le montant des annuités restant à payer et notifieront le nouveau montant au bénéficiaire.

6.3 : Dispositions spécifiques aux subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

Les vademecum auxquels se réfère le projet peuvent prévoir des dispositions spécifiques différentes pour le versement de ces aides.

Article 7 : Gestion et suivi du contrat

Un Comité de pilotage du Contrat de Territoire de Vie est institué. Il est chargé :

- d'examiner l'état d'avancement des opérations inscrites dans le Contrat,
- de rendre un avis sur toute demande d'ajustement du Contrat formulée par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un élu représentant chaque signataire du Contrat, désigné librement par lui, qui pourra être accompagné d'un technicien référent,
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie,
- le président de la Commission Actions et Territoires du Conseil Général,
- le Vice-Président référent du Conseil Général,
- l'Animateur-Coordonnateur territorialement compétent,
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le Comité de pilotage se réunit à l'initiative du Département. L'animation de ce Comité de pilotage est assurée par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie, avec l'appui technique de l'Animateur-Coordonnateur référent.

Article 8 : Évaluation du contrat

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une évaluation au terme de la période contractuelle.

L'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie,
- une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale,
- l'amélioration des relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les parties s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 9 : Publicité et communication

Le porteur du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de ses propres supports de communication,
- dans ses relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Une photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent contrat et une copie des publications afférentes sont demandées à nos partenaires.

Le porteur de projet devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet et, de manière plus large, aux manifestations qui pourraient être soutenues. A cet effet, il prendra l'attache du Cabinet du Président du Conseil Général dans un délai raisonnable afin de déterminer les dates afférentes à ces événements.

Article 10 : Modification et rupture du contrat

Article 10.1 : Modification

La modification des présentes clauses contractuelles générales nécessitera l'accord de l'ensemble des parties signataires, formalisés par un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 10.2 : Résiliation

La résiliation unilatérale du présent Contrat est toujours possible pour tout motif d'intérêt général.

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple adressée à tous les signataires et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 10.3 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Fait en XX exemplaires

ALTKIRCH, le XX XXXXXXXXX 2015

le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

en présence des Conseillers Généraux du Territoire de Vie,

le Conseiller Général
du Canton d'ALTKIRCH

le Conseiller Général
du Canton de DANNEMARIE

le Conseiller Général
du Canton de FERRETTE

Alphonse HARTMANN

Rémy WITH

Dominique DIRRIG

le Conseiller Général
du Canton de HIRSINGUE

le Conseiller Général
du Canton de CERNAY

Armand REINHARD

Pierre VOGT

avec les porteurs de projets,

le Président de la
Communauté de Communes
d'ALTKIRCH

le Président de la
Communauté de Communes
Ill et Gersbach

le Président de la
Communauté de Communes
du Jura Alsacien

Jean-Luc REITZER

André BOHRER

Dominique DIRRIG

le Président de la
Communauté de Communes
de la Largue

le Président de la
Communauté de Communes
de la Porte d'Alsace

le Président de la
Communauté de Communes
du Secteur d'ILLFURTH

Jean-Rodolphe FRISCH

Pierre SCHMITT

Michel WILLEMANN

le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de HUNDSBACH

Jean-Marie FREUDENBERGER

le Président du
Syndicat Mixte pour le Sundgau

René DANESI

le Président du
Syndicat Intercommunal pour
les Affaires Scolaires d'ALTKIRCH

Michel RANDE

le Président du SIVOM
AMMERTZWILLER / BERNWILLER

Mathieu DITNER

le Député-Maire de la
Commune d'ALTKIRCH

Jean-Luc REITZER

le Maire de la
Commune de BERNWILLER

Philippe SCHTTLY

le Maire de la Commune
de CHAVANNES-SUR-L'ETANG

Vincent GASSMANN

le Maire de la
Commune de DANNEMARIE

Paul MUMBACH

le Maire de la
Commune de FRIESEN

Claude GEIGER

le Maire de
la Commune de HAUSGAUEN

Maurice WISS

le Maire de
la Commune de HIRSINGUE

Armand REINHARD

le Maire de
la Commune de HIRTZBACH

Arsène SCHOENIG

le Maire de
la Commune de HOCHSTATT

Michel WILLEMANN

le Maire de
la Commune d'ILLFURTH

Christian SUTTER

le Maire de
la Commune de LARGITZEN

Jean-Jacques SCHLOESSLEN

le Maire de
la Commune de LEVONCOURT

Hervé WALTER

le Maire de la
Commune de MONTREUX-VIEUX

André TRABOLD

le Maire de
la Commune d'OLTINGUE

André SCHERRER

le Maire de
la Commune de PFETTERHOUSE

Jean-Rodolphe FRISCH

le Maire de la
Commune de RUEDERBACH

Jean-Pierre BUISSON

le Maire de
la Commune de WITTERSDORF

Jean-Marie FREUDENBERGER

le Président du
CCAS de HIRSINGUE

Armand REINHARD

ANNEXES

- Tableau de synthèse des projets
- Fiches descriptives des projets
- Critères d'évaluation du Contrat

Tableau de synthèse des projets

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019
programmation 1ère révision

Informations générales							Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	
Enjeu 1 : Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie											
Axe 1.1 : Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable											
<i>Sous-axe 1.1.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle du Territoire et accompagner la diversification agricole</i>											
111-1	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC III et Gersbach	CC III et Gersbach CC de la Largue	800 000 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	120 000 €	
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC du Secteur d'ILLFURTH	Secteur d'ILLFURTH	600 000 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	100 000 €	
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC d'ALTKIRCH	CC d'ALTKIRCH	350 000 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	60 000 €	
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC La Porte d'Alsace	Porte d'Alsace	240 000 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	48 000 €	
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC du Jura Alsacien	Jura Alsacien	600 000 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	100 000 €	
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC de la Vallée de HUNDSBACH	Vallée de HUNDSBACH	120 500 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	20 000 €	
111-2	Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois	Communes / Groupements de Communes	Sundgau	à définir	I	2014	2016	à définir	max 20%	300 000 €	
<i>Sous-axe 1.1.2 : Soutenir les actions environnementales et de développement durable</i>											
112-1	Réaménagement de la déchetterie intercommunale à ILLFURTH	CC du Secteur d'ILLFURTH	ILLFURTH	125 500 €	I	2014	2014	125 500 €	24%	30 120 €	
112-2	Création d'un quai à déchets verts à HIRSINGUE	CC d'ALTKIRCH	HIRSINGUE	59 800 €	I	2015	2015	59 800 €	22%	13 156 €	
<i>Sous-axe 1.1.3 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire</i>											
113-1	Service de transport à la demande	CC III et Gersbach	CC III et Gersbach	54 000 €	F	2014	2016	54 000 €	40%	21 600 €	
	Service de transport à la demande	CC du Secteur d'ILLFURTH	Secteur d'ILLFURTH	70 000 €	F	2014	2016	70 000 €	40%	28 000 €	
	Service de transport à la demande - Bus du Marché	CC d'ALTKIRCH	ALTKIRCH et Vallée de Hunsbach	15 000 €	F	2014	2016	15 000 €	40%	6 000 €	
	Service de transport à la demande - Taxi des Aînés	CC d'ALTKIRCH	CC d'ALTKIRCH	56 400 €	F	2014	2016	56 400 €	40%	22 560 €	
	Service de transport à la demande	CC du Jura Alsacien	Jura Alsacien	36 000 €	F	2014	2016	36 000 €	40%	14 400 €	
	Service de transport à la demande	CC de la Largue	Vallée de la Largue	54 000 €	F	2014	2016	54 000 €	40%	21 600 €	
113-2	Etude pour la définition des modalités d'un service de transport à la demande à l'échelle du Territoire de Vie	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	5 023 €	F	2013	2014	5 023 €	25%	1 256 €	
113-3	Restructuration de la desserte bus et piétonne du collège de FERRETTE	CC du Jura Alsacien	FERRETTE	325 000 €	I	2014	2016	325 000 €	60%	195 000 €	
113-4	Mise en accessibilité du chemin de la Maison des étangs	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	46 703 €	I	2013	2014	46 703 €	20%	9 340 €	
113-5	Etude d'opportunité et de faisabilité pour un service de transports interurbains express transfrontalier	Conseil Général du Haut-Rhin	Sundgau Trois Pays	60 000 €	F	2015	2015	60 000 €	20%	12 000 €	

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019
programmation 1ère révision

Informations générales							Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	
113-6	Sécurisation du pont sur la Largue à Manspach (RD103) : installation d'une passerelle piétons	Conseil Général du Haut-Rhin	MANSPACH DANNEMARIE	350 000 €	I	2015	2015	350 000 €	100%	350 000 €	
113-7	Aménagement d'une voie cyclable et pédestre entre AMMERTZWILLER et BERNWILLER	SIVOM AMMERTZWILLER/ BERNWILLER	AMMERTZWILLER BERNWILLER	408 000 €	I	2015	2016	408 000 €	28%	114 240 €	
113-8	Aménagement d'une liaison cyclable et pédestre intercommunale entre MONTREUX-VIEUX et CHAVANNES-SUR-L'ETANG	MONTREUX-VIEUX	MONTREUX-VIEUX	10 635 €	I	2015	2015	10 635 €	19%	2 021 €	
113-9	Création d'un chemin pédestre et de découverte de la forêt	MONTREUX-VIEUX	MONTREUX-VIEUX	28 230 €	I	2015	2015	28 230 €	19%	5 364 €	
axe 1.2 : Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux											
<i>Sous-axe 1.2.1 : Encourager une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques</i>											
121-1	Contrat culturel de territoire 2014	CC du Secteur d'ILLFURTH	Secteur d'ILLFURTH	49 500 €	F	2014	2014	à définir	max 40%	10 000 €	
121-4	Contrat culturel de territoire 2015-2017			à définir	F	2015	2017	à définir	max 40%	45 000 €	
121-2	Extension du Foyer de la Culture	DANNEMARIE	DANNEMARIE	1 097 968 €	I	2016	2017	1 097 968 €	14%	153 715 €	
121-3	Enseignement Artistique : Soutien aux écoles de musique, de danse et de Théâtre	Ecoles de musique, de danse et de théâtre	Sundgau	à définir	F	2014	2016	à définir	forfaits	174 000 €	
121-5	Projet Art et paysage sur le territoire sundgauvien - 2ème édition	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	114 500 €	F	2015	2016	96 500 €	20%	19 300 €	
121-6	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'un projet de développement culturel de la Maison Henner	BERNWILLER	BERNWILLER	40 000 €	F	2015	2015	40 000 €	22,5%	9 000 €	
121-7	Acquisition et aménagement de locaux pour la bibliothèque municipale	ILLFURTH	ILLFURTH	629 557 €	I	2015	2016	450 182 €	15%	67 527 €	
<i>Sous-axe 1.2.2 : Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques</i>											
122-1	Construction d'un nouveau centre aquatique à TAGOLSHEIM - Phase 1	CC du Secteur d'ILLFURTH	TAGOLSHEIM	5 751 000 €	I	2014	2016	5 751 000 €	10%	575 100 €	
122-9	Construction d'un nouveau centre aquatique à TAGOLSHEIM - Phase 2 : Réhabilitation du bassin "Tournesol" en piscine extérieure			1 086 750 €	I	2016	2017	1 086 750 €	10%	108 675 €	
122-2	Restructuration et extension de la piscine intercommunale à FERRETTE	CC du Jura Alsacien	Jura Alsacien	6 300 000 €	I	2014	2016	6 300 000 €	10%	630 000 €	
122-3	Etude pour la création d'une zone de loisirs et sportive	CC La Porte d'Alsace	Porte d'Alsace	20 000 €	I	2015	2015	20 000 €	20%	4 000 €	
122-4	Amélioration et modernisation énergétique du COSEC de DANNEMARIE	CC La Porte d'Alsace	DANNEMARIE	140 000 €	I	2015	2016	140 000 €	60%	84 000 €	
122-5	Réhabilitation du COSEC d'ALTKIRCH et sécurisation du trajet COSEC/collège	Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires d'ALTKIRCH	ALTKIRCH	1 300 000 €	I	2015	2016	1 300 000 €	60%	780 000 €	
122-6	Mise en place d'un sol sportif polyvalent dans la salle de sport du quartier Plessier	CARSPACH	CARSPACH	47 864 €	I	2013	2013	47 864 €	15%	7 180 €	
122-7	Extension et mise aux normes de la Maison du Temps Libre	LARGITZEN	LARGITZEN	250 880 €	I	2014	2015	250 880 €	25%	62 720 €	
122-8	Création d'un équipement multi-destinations dont une salle polyvalente	RUEDERBACH	GRENTZINGEN	2 294 507 €	I	2015	2016	653 000 €	30%	195 900 €	

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019
programmation 1ère révision

Informations générales							Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	
122-10	Rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente	HAUSGAUEN	HAUSGAUEN	747 350 €	I	2015	2016	574 000 €	33%	189 420 €	
122-11	Rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente	FRIESEN	FRIESEN	1 205 000 €	I	2015	2016	1 155 000 €	21%	242 550 €	
122-12	Rénovation et extension de la Maison du temps libre	LEVONCOURT	LEVONCOURT	422 120 €	I	2016	2016	422 120 €	25%	105 530 €	
122-13	Rénovation du sol sportif polyvalent du gymnase "la Palestre"	ALTKIRCH	ALTKIRCH	79 233 €	I	2015	2015	50 000 €	20%	10 000 €	
122-14	Création d'un parc de loisirs intergénérationnel	HIRSINGUE	HIRSINGUE	350 000 €	I	2015	2017	350 000 €	20%	70 000 €	
122-15	Rénovation et éclairage des terrains de football	OLTINGUE	OLTINGUE	112 000 €	I	2015	2015	50 000 €	20%	10 000 €	
122-16	Rénovation du terrain de football d'honneur	MONTREUX-VIEUX	MONTREUX-VIEUX	7 500 €	I	2014	2015	7 500 €	20%	1 500 €	
122-17	Rénovation intérieure de la salle polyvalente - phase 1	WITTERSDORF	WITTERSDORF	390 808 €	I	2015	2016	390 808 €	27%	105 518 €	
axe 1.3 : Encourager le développement des services à la population de proximité, qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un équilibre générationnel											
13-1	Construction d'une antenne secondaire du Conseil Général à DANNEMARIE	Conseil Général du Haut-Rhin	DANNEMARIE	440 000 €	I	2014	2015	440 000 €	100%	440 000 €	
13-4	Construction d'une antenne secondaire du Conseil Général à FERRETTE		FERRETTE	300 000 €	I	2015	2017	300 000 €	100%	300 000 €	
13-2	Aménagement d'un cabinet médical pluridisciplinaire	SEPPOIS-LE-BAS	SEPPOIS-LE-BAS	500 000 €	I	2013	2014	400 000 €	20%	80 000 €	
13-3	Création d'un centre pluridisciplinaire de santé	PFETTERHOUSE	PFETTERHOUSE	115 906 €	I	2013	2014	96 325 €	20%	19 265 €	
13-5	Création d'un accueil périscolaire intercommunal à OLTINGUE	OLTINGUE	OLTINGUE	650 000 €	I	2015	2016	460 200 €	30%	138 060 €	
13-6	Création d'une Maison de l'Europe Citoyenne, Sociale et Solidaire	CCAS de HIRSINGUE	HIRSINGUE	490 000 €	I	2015	2016	350 000 €	20%	70 000 €	
13-7	Création de locaux pour le RAM "les Larguotins" à SEPPOIS LE BAS	CC de la Largue	SEPPOIS-LE-BAS	90 000 €	I	2015	2015	59 000 €	23%	13 570 €	
axe 1.4 : Répondre à une demande de la population en matière d'habitat, tout en préservant et en valorisant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises											
14-1	Fonds de soutien à la réfection extérieure des maisons et bâtiments anciens et de caractère du Sundgau	Communes / EPCI / associations / particuliers / SCI familiales	Sundgau	à définir	I	2014	2019	à définir	max 20%	100 000 €	
14-2	Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat intercommunal	CC du Secteur d'ILLFURTH	Secteur d'ILLFURTH	18 000 €	F	2015	2016	18 000 €	20%	3 600 €	

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019
programmation 1ère révision

Informations générales							Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	
Enjeu 2 : Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau											
axe 2.1 : Soutenir l'innovation économique et les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes											
21-1	Extension de la Zone d'Activités intercommunale des Tuiliers à RETZWILLER	CC La Porte d'Alsace	RETZWILLER	850 000 €	I	2015	2016	850 000 €	15%	127 500 €	
21-2	Création d'une Zone d'Activités d'intérêt départemental à DIEFMATTEN	CC La Porte d'Alsace	DIEFMATTEN	2 300 000 €	I	2015	2016	1 866 667 €	15%	280 000 €	
21-3	Résorption d'une friche industrielle en cœur de village	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	81 980 €	I	2014	2015	81 980 €	27%	22 135 €	
21-4	Etude préalable pour la requalification de la friche SOMOS	PFETTERHOUSE	PFETTERHOUSE	25 000 €	I	2015	2015	25 000 €	40%	10 000 €	
21-5	Etude préalable pour l'acquisition et la reconversion de l'ancien tribunal en hôtel d'entreprises innovant	ALTKIRCH	ALTKIRCH	6 400 €	I	2014	2015	6 400 €	25%	1 600 €	
axe 2.2 : Soutenir une offre commerciale et artisanale de proximité, diversifiée et de qualité et la redynamisation des cœurs de bourgs-centres du Territoire de Vie											
22-1	OCM du Sundgau - 3ème tranche - aides directes aux entreprises	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	793 000 €	I	2015	2016	793 000 €	6%	50 000 €	
	OCM du Sundgau - 3ème tranche - Actions d'animation			75 500 €	F	2015	2016	31 500 €	30%	9 450 €	
22-2	Phase 3 Réhabilitation du centre ville : Aménagement de la rue de la 1ère armée (RD432) et liaison vers la halle aux blés	FERRETTE	FERRETTE	89 040 €	I	2014	2014	82 630 €	30%	24 789 €	
22-3	Acquisition de l'ancienne supérette au centre du village et aménagement de deux cellules commerciales, dont un espace multiservices	MONTREUX-VIEUX	MONTREUX-VIEUX	320 865 €	I	2015	2016	269 365 €	30%	80 810 €	
22-4	Création d'un Buffet de la Gare	MONTREUX-VIEUX	MONTREUX-VIEUX	340 430 €	I	2015	2016	195 175 €	19%	37 083 €	
axe 2.3 : Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie											
<i>Sous-axe 2.3.1 : Soutenir les actions de développement touristique</i>											
231-1	Création d'une navette de liaison entre LEYMEN et VIEUX-FERRETTE	CC du Jura Alsacien	Jura Alsacien	40 000 €	F	2015	2015	25 000 €	40%	10 000 €	
<i>Sous-axe 2.3.2 : Encourager et accompagner la conservation du patrimoine de caractère, particulier et unique du Sundgau qui contribue à renforcer l'attractivité touristique du Territoire</i>											
232-1	Travaux de valorisation et de mise en sécurité du château de FERRETTE	FERRETTE	FERRETTE	59 100 €	I	2014	2014	59 100 €	20%	11 820 €	
232-2	Restauration de la chapelle Sainte-Barbe	ALTENACH	ALTENACH	31 335 €	I	2013	2014	31 335 €	20%	6 267 €	
232-3	Restauration des façades de la Vieille Porte	ALTKIRCH	ALTKIRCH	341 900 €	I	2014	2015	300 000 €	20%	60 000 €	
232-4	Restauration de la chapelle Burnkirch	ILLFURTH	ILLFURTH	139 628 €	I	2013	2013	139 490 €	20%	27 898 €	
232-5	Etude de conservation et de valorisation du château du Morimont	Conseil Général du Haut-Rhin	OBERLARG	25 000 €	F	2015	2015	25 000 €	100%	25 000 €	
232-6	Restauration de l'église Saint-Martin-des-Champs	OLTINGUE	OLTINGUE	445 943 €	I	2015	2016	300 000 €	20%	60 000 €	
232-7	Restauration de l'orgue Schwenkedel de l'église Saint Maurice	HIRTZBACH	HIRTZBACH	201 203 €	I	2015	2016	201 203 €	20%	40 241 €	
232-8	Restauration de l'orgue Callinet de l'église Saints-Pierre-et-Paul	HOCHSTATT	HOCHSTATT	148 921 €	I	2015	2017	148 921 €	20%	29 784 €	

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019
programmation 1ère révision

Informations générales							Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	
Enjeu 3 : Soutenir les politiques d'animation et de développement local du Sundgau											
3-1	Actions de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel	ComCom / Communes / Ets Publics / associations	Sundgau	à définir	I/F	2014	2016	à définir	max 40%	165 054 €	
3-2	1er poste d'Agent de Développement	CC d'ALTKIRCH	CC d'ALTKIRCH	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €	
	1er poste d'Agent de Développement	CC du Secteur d'ILLFURTH	Secteur d'ILLFURTH	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €	
	1er poste d'Agent de Développement	CC du Jura Alsacien	Jura Alsacien	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €	
	1er poste d'Agent de Développement	CC La Porte d'Alsace	Porte d'Alsace	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €	
	1er poste d'Agent de Développement	CC Ill et Gersbach	CC Ill et Gersbach CC de la Largue	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €	
3-3	2ème poste d'Agent de Développement	CC d'ALTKIRCH	CC d'ALTKIRCH	96 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €	
	2ème poste d'Agent de Développement	CC du Secteur d'ILLFURTH	Secteur d'ILLFURTH	96 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €	
	2ème poste d'Agent de Développement	CC du Jura Alsacien	Jura Alsacien	96 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €	
	2ème poste d'Agent de Développement	CC La Porte d'Alsace	Porte d'Alsace	96 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €	
3-4	Animation du programme LEADER 2007-2014 - GAL Sundgau - St-Louis Trois Frontières (agent de développement)	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau Trois Pays	48 000 €	F	2014	2015	48 000 €	30%	14 400 €	
3-5	Elaboration du SCOT du Sundgau - 2ème tranche	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau	122 154 €	I	2014	2016	68 382 €	33%	22 566 €	
3-6	Programme d'actions LEADER 2015-2020 / GAL des Pays du Sundgau et Pays de Saint-Louis - Trois Frontières : Enveloppe spécifique pour des projets du GAL	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau Trois Pays	à définir	I/F	2015	2019	à définir	max 40%	30 000 €	
TOTAL										7 942 984 €	

Fiches descriptives des projets



Fiche descriptive de projet N° 111-1

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	111 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle du Territoire et accompagner la diversification agricole
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Communauté de Communes

Localisation du projet :
Territoires intercommunaux

Description du projet :
<p>Mise en œuvre d'actions issues du volet environnemental du programme GERPLAN.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019, les structures intercommunales pouvant bénéficier d'un soutien du Conseil Général au travers du volet environnemental GERPLAN sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace - la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH - la Communauté de Communes d'ALTKIRCH - la Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH - les Communautés de Communes Ill et Gersbach et de la Largue (GERPLAN mutualisé) - la Communauté de Communes du Jura Alsacien

Aire géographique de rayonnement du projet :
Territoires intercommunaux

Public visé :
<ul style="list-style-type: none"> * Agriculteurs * Habitants du territoire intercommunal * Institutions locales, associations ...

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : suivant programmes annuels

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	448 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Bénéficiaire	Maître d'ouvrage	Département
Communauté de Communes de la Porte d'Alsace	à définir	48 000 €
Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH	à définir	100 000 €
Communauté de Communes d'ALTKIRCH	à définir	60 000 €
Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH	à définir	20 000 €
Communautés de Communes Ill et Gersbach et de la Largue	à définir	120 000 €
Communauté de Communes du Jura Alsacien	à définir	100 000 €
TOTAL PROJET	à définir	448 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes GERPLAN
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets * Indicateurs qualitatifs

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le Vademecum de mise en œuvre des GERPLAN. La participation départementale maximale, pour chaque partenaire et pour la période triennale 2014-2016, est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum de mise en œuvre des GERPLAN, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Fiche descriptive de projet N° 111-2

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	111 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle du Territoire et accompagner la diversification agricole
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communes / groupements de communes
<u>Localisation du projet :</u>
Territoire de Vie du Sundgau
<u>Description du projet :</u>
<p>Les travaux de mise en souterrain de l'ensemble des réseaux secs existants doivent être associés à des opérations de voirie ou de mise en place de canalisations afin de diminuer les coûts de tranchée et de réfection de la chaussée ou de trottoirs.</p> <p>Le Département peut apporter une aide financière à ce type de travaux par le biais de la convention triennale de partenariat signée avec ERDF et Orange.</p> <p>Le dossier de présentation du projet comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une note de présentation du projet, - les délibérations du Conseil Municipal relatives au chantier, - le plan de situation des anciens et nouveaux réseaux, - des photographies de la zone traitée, - les devis estimatifs des travaux envisagés. <p>Le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin peut apporter son concours aux communes pour le montage du dossier.</p> <p>Chaque dossier sera examiné par la Commission Départementale de Programmation des Travaux qui donne son avis avant d'être présenté à la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne qui se prononce sur l'éligibilité de tout ou partie du projet. Après réception de l'ordre de service attestant du démarrage effectif des travaux, la Commission Permanente du Conseil Général décide de l'attribution de la subvention.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Territoire de Vie du Sundgau
<u>Public visé :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Communes et groupements de Communes * Habitants du Territoire de Vie et touristes

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	selon programmation des aides

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	maximum 20%
▶ Montant de la subvention :	300 000 € à répartir selon les projets retenus

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Réseau électrique	Réseau téléphonique
Conseil Général du Haut-Rhin		20%	20%
ERDF		10%	-
Orange		-	10%
Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage en cas d'aide ERDF via le syndicat départemental d'électricité et du gaz du Haut-Rhin (40%) au titre de l'article 8 du cahier des charges du concessionnaire		70% ou 30%	70%
TOTAL PROJET		HT	100%
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Améliorer l'esthétique du patrimoine architectural et la qualité des paysages. * Coordonner les travaux.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de mètres déposés en aérien * Nombre de mètres posés en souterrain

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat avec ERDF et Orange. Les communes adhérentes au PNRBV et/ou classées "ensemble urbain remarquable" relèvent de la convention du Conseil Régional d'Alsace. Ne sont pas éligibles aux aides départementales : - les travaux liés à un déplacement d'ouvrage ou à une construction d'ouvrage neuf, - les travaux situés dans les secteurs sans intérêt architectural, patrimonial ou paysager (bâti pavillonnaire récent, zones d'activités...), - les travaux d'éclairage public et de vidéocommunication, - la mise en souterrain d'un réseau électrique ou téléphonique à créer, - le remplacement ou la suppression de poste de transformation.



Fiche descriptive de projet N° 112-1

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	112 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réaménagement de la déchetterie intercommunale à ILLFURTH	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH	
<u>Localisation du projet :</u>	Route de Spechbach - ILLFURTH	
<u>Description du projet :</u>	<p>La configuration actuelle de la déchetterie intercommunale d'ILLFURTH ne répond plus aux normes de sécurité et d'accès au service pour les utilisateurs.</p> <p>Des travaux de réhabilitation générale sont nécessaires, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation d'un contrôle d'accès et d'une tarification au passage (dispositif nécessaire afin de poursuivre la mise en place de la redevance incitative déjà effective depuis le 1er janvier 2013 sur la collecte en porte à porte) ; - La sécurisation des déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi que des déchets toxiques des ménages. 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH	
<u>Public visé :</u>	* particuliers et professionnels du Secteur d'ILLFURTH	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2013
	▶ date de fin des travaux :	2014
	▶ date de demande de versement de la subvention :	novembre 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	125 500 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	125 500 €
▶ Taux d'intervention :	24%
▶ Montant de la subvention :	30 120 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		45 210 €	36%
ADEME		42 670 €	34%
AERM		7 500 €	6%
Conseil Général du Haut-Rhin		30 120 €	24%
TOTAL PROJET		HT	125 500 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Remise aux normes de sécurité globale	
* Amélioration de l'accès au service	
* Mise en place d'une borne d'accès avec tarification au passage	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Tonnage des déchets récupérés	
* Qualité du tri	
* Statistiques de fréquentation du site	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 112-2

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	112 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'un quai à déchets verts à HIRSINGUE	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes d'ALTKIRCH	
<u>Localisation du projet :</u>	HIRSINGUE	
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes d'ALTKIRCH souhaite équiper l'ensemble des communes de son territoire avec des quais à déchets verts.</p> <p>Le présent projet concerne la création d'un quai à déchets verts à HIRSINGUE, commune membre de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH depuis le 1er janvier 2014 et qui ne dispose pas encore de ce service.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	HIRSINGUE	
<u>Public visé :</u>	* particuliers et professionnels du territoire intercommunal	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	septembre 2015
	▶ date de fin des travaux :	fin 2015 / début 2016
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	59 800 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	59 800 €
▶ Taux d'intervention :	22%
▶ Montant de la subvention :	13 156 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		46 644 €	78%
Conseil Général du Haut-Rhin		13 156 €	22%
TOTAL PROJET		59 800 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Equiper l'ensemble du territoire intercommunal en quais à déchets verts	
* Continuer à encourager le tri sélectif	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Tonnage des déchets récupérés	
* Statistiques de fréquentation du site	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 113-1

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	113 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

Service de transport à la demande - Contrats thématiques transport

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Communautés de Communes

Localisation du projet :

Territoires intercommunaux

Description du projet :

Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une intercommunalité souhaitant développer un service régulier ou à la demande de transport collectif routier permettant de mailler le territoire et de renforcer l'offre structurante du réseau départemental. Le service offert doit être complémentaire au réseau strictement départemental de transport en bus existant.

Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place. Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2014-2019, 5 structures intercommunales sont identifiées comme bénéficiaires d'un soutien du Conseil Général au travers d'un Contrat Thématique Transport :

- * la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH ;
- * la Communauté de Communes d'ALTKIRCH ;
- * la Communauté de Communes de la Largue ;
- * la Communauté de Communes Ill et Gersbach ;
- * la Communauté de Communes du Jura Alsacien.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoires intercommunaux

Public visé :

* Tout public, plus particulièrement les aînés

Echéancier de réalisation du projet :

- | | |
|---|--|
| ▶ date de démarrage des travaux : | 2014 |
| ▶ date de fin des travaux : | 2016 |
| ▶ date de demande de versement de la subvention : | versement en n+1
selon un état des dépenses |

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	selon déficit annuel d'exploitation (max 285 400 €)
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	114 160 €

Plan de financement prévisionnel :				
Bénéficiaire	durée	Total	Maître d'ouvrage	Département
ComCom du Secteur d'ILLFURTH	2014-2016	70 000 €	42 000 €	28 000 €
ComCom d'ALTKIRCH - Bus du marché	2014-2016	15 000 €	9 000 €	6 000 €
ComCom d'ALTKIRCH - Taxi pour les aînés	2014-2016	56 400 €	33 840 €	22 560 €
ComCom de la Largue	2014-2016	54 000 €	32 400 €	21 600 €
ComCom Ill et Gersbach	2014-2016	54 000 €	32 400 €	21 600 €
ComCom du Jura Alsacien	2014-2016	36 000 €	21 600 €	14 400 €
TOTAL PROJET		285 400 €	171 240 €	114 160 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de trajets
* Nombre de personnes transportées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont définies et détaillées dans le Vademecum "Contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental inscrit dans le volet animation du CTV 2014-2019".</p> <p>La participation départementale est conditionnée à la passation de 2 conventions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une convention donnant délégation de compétence pour l'organisation des services et la passation des marchés ;- une convention de financement précisant les modalités d'intervention et de versement de l'aide départementale. <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Fiche descriptive de projet N° 113-2

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	113 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Etude pour la définition des modalités d'un service de transport à la demande à l'échelle du Territoire de Vie
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Syndicat Mixte pour le Sundgau
Localisation du projet :	Territoire de Vie du Sundgau
Description du projet :	<p>Conscients des difficultés de déplacements et de transport des habitants du Sundgau, les élus du Pays du Sundgau ont lancé en 2007 une étude pour analyser les forces, les faiblesses, les besoins et proposer des solutions concrètes. Le Transport à la demande est une des mesures proposées à l'issue de cette étude.</p> <p>Sur le territoire du Sundgau, des Communautés de Communes et associations ont initié indépendamment un service de transport à la demande pour répondre principalement aux besoins de déplacements des aînés.</p> <p>En 2012, les Communautés de Communes membres ont émis la volonté de proposer des modalités de transport à la demande homogènes sur l'ensemble du territoire et d'étudier les opportunités de mutualisation. Cette action étant en accord avec le projet politique du SCoT, le Conseil Syndical du Sundgau a délibéré le 11 avril 2013 en faveur d'une assistance au groupe de travail pour la définition des modalités d'un service de transport à la demande par un cabinet conseil.</p> <p>Les phases de travail seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : Diagnostic : Analyse des besoins, retours d'expériences (état des lieux des moyens, Modélisation des besoins, bilan des expériences), définition des enjeux, évaluation du potentiel d'utilisateurs ; - Phase 2 : Définition de scénarios : Définition des attentes, définition des fonctions, Elaboration des scénarios, Choix d'un scénario ; - Phase 3 : Déclinaison opérationnelle d'un point de vue juridique, financier et technique.
Aire géographique de rayonnement du projet :	Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :
* à définir selon étude (tout public, plus particulièrement les aînés)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : août 2013
- ▶ date de fin des travaux : août 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : octobre 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 5 023 € TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 5 023 €
- ▶ Taux d'intervention : 25%
- ▶ Montant de la subvention : 1 256 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	1 256 €	25%
Région Alsace	2 511 €	50%
Conseil Général du Haut-Rhin	1 256 €	25%
TOTAL PROJET	5 023 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :

Définir un scénario de modalités d'un transport à la demande adapté au territoire d'un point de vue technique, juridique, financier et opérationnel. Les attentes qui ressortent principalement sont :

- Etendre la desserte des transports à la demande sur l'ensemble du territoire ;
- Homogénéiser la gestion du service (prix, cible, gestion des demandes) ;
- Mutualisation des trajets et des moyens.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

* adéquation entre modalités proposées et retenues

REMARQUES

Remarques complémentaires :

La subvention départementale est conditionnée à l'association du Département, en tant qu'autorité organisatrice de 1er rang, par le maître d'ouvrage, à l'ensemble des étapes de l'étude (élaboration du cahier des charges, suivi de l'étude, organisation des circuits et sélection des entreprises).



Fiche descriptive de projet N° 113-3

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	113 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Restructuration de la desserte bus et piétonne du collège de FERRETTE

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Communauté de Communes du Jura Alsacien

Localisation du projet :
Site du Collège de FERRETTE

Description du projet :
<p>Le projet de restructuration et d'extension de la piscine intercommunale de FERRETTE engendre une consommation d'espaces fonciers sur le site où se situent le collège, le gymnase, le bâtiment scolaire abritant des services de l'Education Nationale (rééducatrice, psychologue scolaire,...).</p> <p>Les parkings actuels destinés au stationnement des bus et des véhicules des particuliers fréquentant la piscine et le collège ainsi que le quai servant à la dépose des collégiens seront 'consommés' par l'extension de la piscine.</p> <p>D'autre part, la desserte actuelle du collège ne donne pas satisfaction entre la nécessité d'espaces pour les bus scolaires, de parkings pour les enseignants et de stationnements pour les parents déposant leurs enfants au sein d'un carrefour situé en bas de la rue des Habsbourg et peu adapté aux flux de véhicules aux heures d'entrées et de sorties des élèves.</p> <p>Afin de répondre aux besoins de stationnement des bus scolaires, des enseignants et des parents, la Communauté de Communes a engagé une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur les terrains situés au nord de la piscine. Cette procédure a fait l'objet d'un arrêté du Préfet en date du 21 mai 2013.</p> <p>En parallèle, afin d'anticiper le réaménagement de la desserte du collège, il a été demandé aux équipes retenues en phase concours de maîtrise d'oeuvre du projet piscine d'intégrer sur les terrains faisant l'objet de la DUP la nouvelle desserte du Collège composée d'un parking permettant l'accueil de 12 bus avec quai de déchargement des élèves ainsi qu'une liaison piétonne permettant aux élèves de cheminer sans aucune interaction avec les véhicules vers le Collège.</p> <p>Cette nouvelle desserte permet également de réaménager le carrefour composé de l'actuel parking des enseignants et du 'mini-giratoire' situé en bas de la rue des Habsbourg à l'intersection de la rue desservant le gymnase.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Communes appartenant à la carte scolaire du collège de FERRETTE

Public visé :

- * Scolaires et enseignants fréquentant le collège,
- * Transporteurs assurant les liaisons quotidiennes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : novembre 2014
- ▶ date de fin des travaux : septembre 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : novembre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 325 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 325 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 60%
- ▶ Montant de la subvention : 195 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		130 000 €	40%
Conseil Général du Haut-Rhin		195 000 €	60%
TOTAL PROJET		325 000 €	100%
	HT		

EVALUATION**Objectif du projet :**

- Réaménager la desserte actuelle du Collège par la création :
- d'un parking permettant le stationnement des bus scolaires,
 - d'un quai de déchargement des élèves,
 - d'un cheminement piéton connecté au collège sans interaction avec la circulation,
 - par le réaménagement du parking actuel des enseignants et du mini giratoire situé en partie basse de la rue des Habsbourg.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * satisfaction des usagers scolaires et publics
- * réponse apportée aux transporteurs et collégiens vis-à-vis de la sécurisation de l'accès au collège

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Fiche descriptive de projet N° 113-4

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	113 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Mise en accessibilité du chemin de la Maison des étangs
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de CHAVANNES-SUR-L'ETANG
<u>Localisation du projet :</u>	chemin reliant la D419 à la Maison des étangs à CHAVANNES-SUR-L'ETANG
<u>Description du projet :</u>	<p>A partir de l'aire d'accueil de la Porte d'Alsace (+ de 1 500 nuitées de camping-caristes en 2012), les touristes accèdent à la Maison des étangs et son plan d'eau de 2,5 ha. La commune y développe des activités de loisirs en plein air (pêche, pique-nique, randonnée pédestre et cyclotourisme, VTT). Dans le cadre de l'accessibilité de ce site communal, le conseil municipal a décidé de réaliser en enrobé le chemin rural dit Sert Chevalier depuis la D419, au droit de l'aire d'accueil de la Porte d'Alsace. Cette opération permettra de valoriser et de développer les activités autour du plan d'eau et de la Maison des étangs qui dispose de toutes les commodités (eau potable, cuisine équipée chauffage électrique + bois) : favoriser l'accueil des marcheurs et vététistes, organisation d'activités de loisirs, de festivités, de réunions et d'expositions thématiques.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, les travaux d'enrobés sont nécessaires car le chemin est rendu impraticable lors des fortes pluies.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie du Sundgau
<u>Public visé :</u>	<p>* Habitants locaux et des villages environnants, et population du Sundgau lors de manifestations, * Touristes séjournant sur l'aire d'accueil de la Porte d'Alsace</p>
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<p>▶ date de démarrage des travaux : septembre 2013</p> <p>▶ date de fin des travaux : 2014</p> <p>▶ date de demande de versement de la subvention : juillet 2014</p>

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	46 703 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	46 703 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	9 340 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		28 023 €	60%
Etat (DETR)		9 340 €	20%
Conseil Général du Haut-Rhin		9 340 €	20%
TOTAL PROJET		46 703 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Sécuriser le chemin pour développer l'offre touristique et de loisirs de la Maison des étangs et du plan d'eau de la Belle-île. Créer de nouvelles animations telles que des expositions thématiques, marche d'orientation et autres activités de plein air.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* satisfaction des usagers locaux et touristes * nombre de manifestations, réunions et expositions organisées à la Maison des étangs

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 113-5

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	113 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Etude d'opportunité et de faisabilité pour un service de transports interurbains express transfrontalier
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Conseil Général du Haut-Rhin
Localisation du projet :	Territoires de Vie du Sundgau et des Trois Pays
Description du projet :	<p>Les déplacements transfrontaliers sont importants avec environ 34 000 frontaliers venant chaque jour du Haut-Rhin vers la Suisse. On estime à 8 000 le nombre de déplacements domicile-travail provenant du Pays du Sundgau, 2 300 de la communauté de Communes de la Porte du Sundgau et 10 500 de la Communauté de Communes des Trois Frontières. La part modale en transports en commun de ces déplacements est réduite (9%). Les liaisons transfrontalières en transports en commun sont essentiellement ferroviaires (Mulhouse-Bâle) ou urbaines (4 lignes du réseau Distribus). Il n'y a aucune liaison interurbaine vers la Suisse.</p> <p>Il apparaît important de pouvoir proposer une offre de transport public adaptée à ce potentiel. Il existe également un enjeu particulier du fait des restrictions mises en place sur le stationnement sur le canton de Bâle-Ville.</p> <p>En concertation avec l'ensemble des collectivités concernées (Pays du Sundgau, Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières et Région Alsace), le Conseil Général du Haut-Rhin souhaite lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour un service de transports interurbains express en deux temps :</p> <p>1) Etude d'opportunité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des axes transfrontaliers et de leur potentiel ; - Définition des services envisagés (politique de desserte, fréquence, amplitude, arrêts, infrastructures type parkings-relais, vélos,...) ; - Définition de scénarios. <p>2) Etude de faisabilité du scénario retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faisabilité technique (exploitation et infrastructures) ; - Faisabilité juridique (convention, autorisation de transport de voyageurs internationale,...) ; - Faisabilité financière (chiffrage du fonctionnement et investissement en dépenses et recettes); - Faisabilité tarifaire (tarification couplée avec les services urbains et étrangers).

Aire géographique de rayonnement du projet :	
Territoires de Vie du Sundgau et des Trois Pays	
Public visé :	
* Travailleurs frontaliers, EAP et secteur des Trois Frontières.	
Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	avril 2015
▶ date de fin des travaux :	décembre 2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	-

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	60 000 €	TTC	Fonctionnement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	60 000 €		
▶ Taux d'intervention :	20%		
▶ Montant de la subvention :	12 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage CG 68, dont :		24 000 €	40%
- CTV du Sundgau		12 000 €	20%
- CTV des Trois Pays		12 000 €	20%
Région Alsace		12 000 €	20%
Pays du Sundgau		12 000 €	20%
Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières		12 000 €	20%
TOTAL PROJET		TTC 60 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Proposer une offre de transport public adaptée au contexte territorial
* Développer la part modale en transports en commun
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Résultats de l'étude
* Adéquation entre modalités proposées et retenues

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Cette étude est inscrite dans le nouveau Schéma des transports et de la mobilité durable du Haut-Rhin adopté en décembre 2013 (action n°4). Une convention spécifique sera établie entre le Département du Haut-Rhin et les partenaires co-financiers du projet, afin de définir notamment les modalités de versement de la participation de chaque financeur.



Fiche descriptive de projet N° 113-6

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	113 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Sécurisation du pont sur la Largue à Manspach (RD103) : installation d'une passerelle piétons

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Conseil Général du Haut-Rhin

Localisation du projet :
Pont sur la Largue à MANSPACH (RD103)

Description du projet :
<p>Construction d'une passerelle uni-directionnelle qui enjambe la Largue, positionnée en amont de la RD103 (côté sud), pour relier la dernière maison de MANSPACH à la première construction de la zone industrielle de DANNEMARIE.</p> <p>La passerelle aura une longueur aproximative de 30 m et une largeur de 1,60 m.</p> <p>L'ouvrage en encorbellement au dessus du mur aura une longueur supplémentaire de 40m.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Secteur de MANSPACH / DANNEMARIE

Public visé :
* Habitants locaux et des villages environnants

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : -

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	350 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	350 000 €
▶ Taux d'intervention :	100%
▶ Montant de la subvention :	350 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Conseil Général du Haut-Rhin		350 000 €	100%
TOTAL PROJET		HT	350 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :	
Sécuriser les déplacements piétons	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Satisfaction des usagers locaux	
* Statistiques de fréquentation de l'équipement	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 113-7

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	113 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Aménagement d'une voie cyclable et pédestre entre AMMERTZWILLER et BERNWILLER
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	SIVOM d'AMMERTZWILLER / BERNWILLER
Localisation du projet :	AMMERTZWILLER / BERNWILLER
Description du projet :	<p>Moins de 2 kilomètres séparent les Communes d'AMMERTZWILLER et de BERNWILLER, dont la principale liaison est assurée par la RD2611.</p> <p>Depuis une quinzaine d'années, au travers notamment du SIVOM d'AMMERTZWILLER / BERNWILLER, les deux communes ont mené des actions communes dans le cadre du développement durable (réseau de chaleur, chaufferies biomasses, plantation de miscanthus pour la protection de l'eau, lagunage...). Le prochain grand projet en cours est la construction d'un site scolaire unique à BERNWILLER, dont le chantier s'achèvera fin 2015.</p> <p>Les deux communes souhaitent aménager une voie cyclable et pédestre entre elles, alternative à la RD, pour rejoindre les deux sites scolaires et développer les modes de déplacement doux entre elles.</p> <p>Le tracé retenu, d'une longueur de 2 818 ml et dont les travaux envisagés sont les moins lourds compte tenu de l'état des chaussées existantes dont le fond de forme est en bon état, part de l'école élémentaire d'AMMERTZWILLER, passe à travers champs sur des chemins ruraux, pour aboutir au groupe scolaire de BERNWILLER, futur site unique.</p> <p>Les travaux envisagés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des chemins ruraux existants afin de permettre la mixité de circulation (VRD, mobilier urbain et signalétique) ; - Création d'un chemin nouveau sur une distance d'environ 200 m assurant la jonction entre les deux bans communaux (liaison inexistante à ce jour) ; - Réhabilitation du tracé d'une ancienne rue à BERNWILLER et ne permettant plus aucune circulation ; - Mise en place d'une passerelle pour traverser le ruisseau du Spechbach à BERNWILLER ; - Réalisation d'aménagements de sécurité sur les traversées de RD (feu de signalisation).
Aire géographique de rayonnement du projet :	Communes d'AMMERTZWILLER et BERNWILLER et environs (nord du territoire de la Porte d'Alsace)

Public visé :

- * Scolaires du RPI AMMERTZWILLER / BERNWILLER, dans la perspective de l'achèvement du site scolaire unique à BERNWILLER fin 2015 ;
- * Tout public (familles et individuels, locaux et touristes, sportifs...)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 3ème trimestre 2015
- ▶ date de fin des travaux : 1er trimestre 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 1er trimestre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 408 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 408 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 28%
- ▶ Montant de la subvention : 114 240 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	130 560 €	32%
Europe (FEADER)	163 200 €	40%
Conseil Général du Haut-Rhin	114 240 €	28%
TOTAL PROJET	408 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Faciliter les modes doux de déplacement entre les deux communes ;
- * Impulser des comportements favorables à un environnement durable auprès du public d'enfants ;
- * Compléter en cohérence les actions menées depuis une 15aine d'année par les deux communes dans le cadre du développement durable (réseau de chaleur, chaufferies biomasses, plantation de miscanthus pour la protection de l'eau, lagunage...) ;
- * sécuriser les déplacements doux des enfants vers leur futur site scolaire unique ;
- * Compléter le réseau de voies cyclables et pédestres dans le secteur de la Porte d'Alsace

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * satisfaction des usagers scolaires et publics
- * statistiques de fréquentation de la liaison douce
- * Longueur de liaison aménagée

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

La participation départementale est conditionnée à la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Général et le SIVOM d'AMMERTZWILLER / BERNWILLER pour les aménagements de sécurité de RD en agglomération.



Fiche descriptive de projet N° 113-8

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	113 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'une liaison cyclable et pédestre intercommunale entre MONTREUX-VIEUX et CHAVANNES-SUR-L'ETANG
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de MONTREUX-VIEUX
<u>Localisation du projet :</u>	Prolongement de la la rue Bellevue à MONTREUX-VIEUX
<u>Description du projet :</u>	<p>Aménagement d'une liaison cyclable et pédestre sur le chemin rural reliant MONTREUX-VIEUX à CHAVANNES-SUR-L'ETANG, en prolongement de la rue Bellevue, sur une longueur de 161 m et une largeur de 2,70 m, en matériaux calcaires et sur une épaisseur de 5 cm.</p> <p>Le chemin est très souvent emprunté par les habitants de CHAVANNES-SUR-L'ETANG qui se rendent notamment à la gare de MONTREUX-VIEUX.</p> <p>L'autre partie du chemin rural située sur le ban communal de CHAVANNES-SUR-L'ETANG est déjà réalisée.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	MONTREUX-VIEUX et CHAVANNES-SUR-L'ETANG
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Habitants locaux de MONTREUX-VIEUX et CHAVANNES-SUR-L'ETANG * Touristes et sportifs
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : mars 2015 ▶ date de fin des travaux : mai 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : juin 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	10 635 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	10 635 €
▶ Taux d'intervention :	19%
▶ Montant de la subvention :	2 021 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		8 614 €	81%
Conseil Général du Haut-Rhin		2 021 €	19%
TOTAL PROJET	HT	10 635 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Faciliter et sécuriser le déplacements des habitants, piéton et cyclistes, des 2 villages.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Longueur de chemin aménagé
* Statistiques de fréquentation de la liaison cyclable

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 113-9

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	113 - Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'un chemin pédestre et de découverte de la forêt	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de MONTREUX-VIEUX	
<u>Localisation du projet :</u>	Prolongement de la rue d'Alsace, le long de la RD32II et jusqu'à la parcelle de forêt cadastrée section B n°32 à MONTREUX-VIEUX	
<u>Description du projet :</u>	<p>Création d'un chemin pédestre le long de de la RD32II, dans le prolongement de la rue d'Alsace, d'une longueur de 400 m et d'une largeur de 1,5 m, avec une structure de 30 cm de profondeur et recouvert de matériaux calcaires sur 5 cm d'épaisseur.</p> <p>Le chemin pédestre mènera à une parcelle forestière qui sera aménagée en site de loisirs et de découverte des essences arboricoles, avec panneaux d'information (cinq hêtres et un chêne sont notamment classés en arbres remarquables sur ce secteur) et parcours sportif.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	MONTREUX-VIEUX et alentours	
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Habitants locaux * Tous publics (randonneurs, sportifs, familles...) 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	mars 2015
	▶ date de fin des travaux :	mai 2015
	▶ date de demande de versement de la subvention :	juin 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	28 230 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	28 230 €
▶ Taux d'intervention :	19%
▶ Montant de la subvention :	5 364 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		22 866 €	81%
Conseil Général du Haut-Rhin		5 364 €	19%
TOTAL PROJET		HT	28 230 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Valorisation d'un site forestier remarquable	
* Sécuriser le déplacement des personnes	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Longueur de chemin aménagé	
* Statistiques de fréquentation du site	

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La participation départementale est conditionnée à la réalisation du chemin pédestre, hors agglomération et le long de la RD 32II, à une distance minimum de 2,75 m du bord de la chaussée départementale.</p> <p>Dans le cas contraire, la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Général et la Commune de MONTREUX-VIEUX devra être établie en amont de la réalisation du projet.</p> <p>De plus, un fossé permettant le recueil et le rejet des eaux de pluie est positionné en contrebas de la RD 32II. Son maintien est indispensable au bon écoulement des eaux de pluie. Le projet de la Commune de MONTREUX-VIEUX devra ainsi également tenir compte de la préservation ou de l'aménagement de cet équipement.</p>



Fiche descriptive de projet N° 121-1

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	121 - Encourager une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Contrat Culturel de Territoire 2014
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH
Localisation du projet :	Secteur d'ILLFURTH
Description du projet :	<p>La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH (CCSI), en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin, a élaboré un projet culturel de territoire pour la période 2011-2013 qui définissait les objectifs de développement culturel et de mobilisation des acteurs locaux à l'échelle intercommunale. Cette stratégie territoriale culturelle était construite autour de 3 axes (Territorialiser l'offre culturelle ; Favoriser la création et l'expression artistique sur le territoire ; Valoriser le patrimoine historique du Secteur d'ILLFURTH).</p> <p>La CCSI souhaite poursuivre une politique de développement culturel de son territoire en élaborant un nouveau Contrat Culturel de Territoire permettant la mise en oeuvre d'actions répondant aux objectifs définis conjointement par les 2 collectivités.</p> <p>Un bilan de la politique culturelle de la CCSI 2011-2013 est en cours de réalisation. L'année 2014 doit être consacrée par la CCSI à l'élaboration d'un nouveau projet de territoire pour les années 2015 à 2018.</p> <p>Dans l'attente de cette nouvelle stratégie culturelle de territoire, une enveloppe exceptionnelle est mobilisée par le Département pour soutenir la réalisation de projets culturels sur le territoire de la CCSI pour l'année 2014. Ces projets devront être conjointement validés par la CCSI et le Département au travers d'un programme annuel qui fera l'objet d'une convention spécifique.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	Secteur d'ILLFURTH et Territoire de Vie du Sundgau
Public visé :	* Tout public : grand public, enfants, personnes âgées...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 49 500 € TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : à définir
- ▶ Taux d'intervention : taux modulable suivant les projets présentés (max 40%)
- ▶ Montant de la subvention : 10 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		39 500 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin		10 000 €	20%
TOTAL PROJET		49 500 €	100%
	TTC		

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Enrichir l'offre culturelle sur le territoire
- * Ouvrir l'offre culturelle à tous les publics

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * nombre de projets organisés et soutenus dans le cadre du Contrat
- * Qualité des projets mis en place
- * Mobilisation des acteurs du territoire
- * Rayonnement, fréquentation des projets et retour presse

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Les modalités de fonctionnement et d'attribution de l'aide départementale sont détaillées dans la convention spécifique qui sera établie entre le Département et la CCSI pour l'année 2014. Cette convention se référera au "Vademecum de la politique de développement culturel du Département du Haut-Rhin" en vigueur au moment de sa conclusion.



Fiche descriptive de projet N° 121-2

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	121 - Encourager une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension du Foyer de la Culture
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de DANNEMARIE
<u>Localisation du projet :</u>	Foyer de la Culture - Rue des Jardins à DANNEMARIE
<u>Description du projet :</u>	<p>Le Foyer de la Culture se situe au centre de la Ville de DANNEMARIE. Il constitue une véritable salle de spectacle qui est aujourd'hui l'une des plus actives du Sundgau.</p> <p>Le présent projet consiste à construire une salle complémentaire et mitoyenne au Foyer de la Culture. Cette salle permettra de mutualiser les équipements existants et de développer l'offre culturelle. Elle aura également pour vocation d'accueillir divers publics pour des rencontres de type réceptions communales, familiales ou associatives, conférences, séminaires, ...</p> <p>Cette extension permettra une mise à niveau de l'actuel Foyer de la Culture en rapport avec le nombre croissants d'usagers et offrira une salle de réception de taille moyenne qui n'existe pas sur DANNEMARIE.</p> <p>Enfin, ce projet vise également à mettre aux normes le bâtiment existant et à améliorer l'offre de stationnement aux abords du Foyer de la Culture.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie du Sundgau
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Habitants du Territoire de Vie et au-delà, * Collectivités et associations locales.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2017 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 097 968 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 097 968 €
▶ Taux d'intervention :	14%
▶ Montant de la subvention :	153 715 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		944 253 €	86%
Conseil Général du Haut-Rhin		153 715 €	14%
TOTAL PROJET		HT	1 097 968 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Développer et améliorer l'offre socio-culturelle	
* Améliorer la qualité de l'accueil du public	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* satisfaction des usagers	
* statistiques de fréquentation de la salle et du Foyer de la Culture	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 121-3

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	121 - Encourager une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Enseignement artistique : soutien aux écoles de musique, de danse et de théâtre
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Structures d'enseignement artistique (écoles de musique, de danse et de théâtre)
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire de Vie du Sundgau
<u>Description du projet :</u>	<p>Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013-2017 a acté le principe et les modalités du soutien du Département apporté aux structures d'enseignement artistique : école de musique, de danse et de théâtre.</p> <p>Le soutien départemental à ces structures s'inscrit désormais dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019. Une enveloppe financière est réservée pour les subventions versées à ces structures, dont les modalités sont précisées dans le cadre du Schéma intégré au "Vademecum de la politique du développement culturel du Département du Haut-Rhin".</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie du Sundgau
<u>Public visé :</u>	* Population du Territoire de Vie
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : annuellement

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------	-----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **174 000 € de subvention départementale au total, déterminée et versée selon les modalités fixées dans le Schéma intégré au vademecum de la politique du développement culturel**
- ▶ Taux d'intervention :
- ▶ Montant de la subvention :

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Conseil Général du Haut-Rhin	174 000 €	Forfaits
TOTAL PROJET	TTC	à définir

EVALUATION

Objectif du projet :

- * Soutien aux structures d'enseignement artistique

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Selon le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013 / 2017

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Les modalités d'octroi et de versement des subventions accordées aux structures d'enseignement artistique sont précisées dans le schéma intégré au vademecum de la politique de développement culturel du Département du Haut-Rhin.



Fiche descriptive de projet N° 121-4

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	121 - Encourager une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Contrat Culturel de Territoire 2015-2017
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH
Localisation du projet :	Secteur d'ILLFURTH
Description du projet :	<p>La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH (CCSI) a élaboré un nouveau projet culturel de territoire pour la période 2015-2017 qui définit les objectifs de développement culturel et de mobilisation des acteurs locaux à l'échelle intercommunale.</p> <p>La nouvelle stratégie territoriale culturelle est construite autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer une offre culturelle de proximité ; - Faire découvrir de nouveaux horizons ; - Fédérer les énergies autour d'une action commune ; - Imaginer un outil culturel multiculturel pour le territoire. <p>Dans le cadre de cette nouvelle stratégie culturelle de territoire 2015-2017, une enveloppe est mobilisée par le Département pour soutenir la réalisation de projets culturels sur le territoire de la CCSI. Ces projets devront être conjointement validés par la CCSI et le Département au travers de programmes annuels qui feront l'objet d'un Contrat Culturel de Territoire 2015-2017.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	Secteur d'ILLFURTH et Territoire de Vie du Sundgau
Public visé :	* Tout public : grand public, enfance et jeunesse, personnes âgées...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2017
- ▶ date de demande de versement de la subvention : versements annuels

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 150 000 € TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : à définir
- ▶ Taux d'intervention : taux modulable suivant les projets présentés (max 40%)
- ▶ Montant de la subvention : 45 000 €, soit 15 000 € par an

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		105 000 €	70%
Conseil Général du Haut-Rhin		45 000 €	max 40%
TOTAL PROJET		TTC 150 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Consolider, développer et diversifier les actions menées depuis 2001, date de la prise de compétence "culture" par la CCSI ;
- * Créer les conditions d'une "création artistique participative" de la population, des associations et des forces vives ;
- * Engager la CCSI dans une réflexion sur la création d'un "outil culturel" sur le territoire.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * nombre de projets organisés et soutenus dans le cadre du Contrat
- * Qualité des projets mis en place
- * Mobilisation des acteurs du territoire
- * Rayonnement, fréquentation des projets et retour presse

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Les modalités de fonctionnement et d'attribution de l'aide départementale sont détaillées dans la convention qui sera établie entre le Département et la CCSI pour la période 2015-2017. Cette convention se référera au "Vademecum de la politique de développement culturel du Département du Haut-Rhin" en vigueur au moment de sa conclusion.



Fiche descriptive de projet N° 121-5

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	121 - Encourager une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

Projet Art et paysage sur le territoire sundgavien - 2ème édition

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Localisation du projet :

Territoire de Vie du Sundgau :

- Lieux d'implantation des œuvres 1ère édition (2014) : ILLFURTH, HIRTZBACH, SEPOIS-LE-BAS, FERRETTE, CHAVANNES-SUR-L'ETANG, JETTINGEN, MUESPACH-LE-HAUT
- Lieux d'implantation des œuvres 2ème édition (2015) : à définir

Description du projet :

Le projet consiste en l'implantation durable d'œuvres d'art dans le paysage sundgavien sur le thème « de nature merveilleuse ». Suite à un appel à candidatures, un comité de sélection composé d'élus et d'experts, choisira les projets les mieux adaptés à chaque lieu.

Pour la première édition (2014) sept œuvres seront installées sur le territoire. Ces dernières seront complétées par une seconde édition en 2015/2016, objet de la présente fiche -projet, par sept autres œuvres pour créer un parcours de l'art contemporain. Au fil des éditions, le Sundgau sera ainsi maillé d'un réseau d'œuvres d'art venant renforcer l'identité de ce territoire. Un circuit touristique sur le thème du merveilleux pourra être créé en lien avec l'Office de Tourisme.

Ce projet est réalisé en partenariat avec le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines de Strasbourg. Un commissaire d'exposition ainsi qu'un médiateur culturel seront missionnés pour la mise en œuvre technique du projet. Le commissaire d'exposition aura en charge la sélection des artistes ainsi que les relations entre les artistes, le maître d'ouvrage et les communes d'accueil des œuvres. Suite à l'appel à candidatures lancé en juin 2014, le commissariat de l'édition 2014 sera assuré par le collectif COAL - Art et Développement durable.

Le médiateur culturel proposera un programme d'actions culturelles (cycle de conférences, ateliers avec les écoles, animations avec les artistes présents, ...) afin de faciliter l'appropriation du projet par la population locale.

Le SMS mènera en parallèle une réflexion globale pour une politique culturelle à l'échelle du Sundgau.

Aire géographique de rayonnement du projet :	
* Sud Alsace	
* Région transfrontalière	

Public visé :	
* tout public : population locale, touristes, scolaires...	

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	114 500 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	96 500 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	19 300 €

Plan de financement prévisionnel :			
	Participations	montant	Taux
	Maître d'ouvrage	30 100 €	26%
	Etat (DRAC)	16 700 €	15%
	Conseil Régional d'Alsace	48 400 €	42%
	Conseil Général du Haut-Rhin	19 300 €	17%
	TOTAL PROJET	114 500 €	100%
		HT/TTC	

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Donner une identité culturelle au territoire et réaliser une stratégie culturelle à l'échelle du Sundgau	
* Augmenter l'attractivité du territoire	
* Implanter des œuvres d'art dans le paysage sundgavien	
* Sensibiliser la population locale et les acteurs locaux à l'art contemporain	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Nombre d'œuvres installées	
* Nombre d'actions de médiation réalisées (conférences, ateliers dans les écoles, etc.)	
* Nombre de participants aux conférences	
* Nombre d'habitants impliqués dans la démarche	
* Statistiques de fréquentation touristique	

REMARQUES

Remarques complémentaires :	
La participation départementale ne porte pas sur les dépenses liées au poste d'agent de développement culturel.	



Fiche descriptive de projet N° 121-6

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	121 - Encourager une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'un projet de développement culturel de la Maison Henner

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Commune de BERNWILLER

Localisation du projet :
25 rue Jean-Jacques Henner à BERNWILLER

Description du projet :
<p>En 2008, le Pays du Sundgau a mené une expertise culturelle à l'échelle du Territoire de Vie, dont la conclusion était que : "le Sundgau reste un pays dynamique, sa population s'accroît, mais son économie est aujourd'hui dépendante de bassins d'emplois extérieurs et son habitat risque à terme de se transformer en dortoir. L'action culturelle associative risque de perdre de sa vitalité faute de lieux et d'espaces adaptés à ses besoins, mais aussi par l'absence de valorisation de ses actions."</p> <p>Inoccupée depuis plusieurs années, la Maison Henner à BERNWILLER était la résidence secondaire du peintre Jean-Jacques HENNER, né dans le village en 1829 et considéré, au début du XXème siècle, comme un des plus importants de son temps. Un musée est consacré à son oeuvre à Paris depuis 1924.</p> <p>La réhabilitation de cette bâtisse du 19ème siècle participerait à la sauvegarde du patrimoine bâti, artistique et symbolique du Sundgau et de son histoire.</p> <p>Afin d'élaborer un projet de développement local de territoire axé sur la culture, et faire de cette demeure un lieu culturel structurant pour le Sundgau, les Communes de BERNWILLER et d'AMMERTZWILLER souhaitent associer l'ensemble des partenaires publiques et la population à la réflexion sur le devenir de la Maison Henner.</p> <p>Ce projet de réhabilitation pourrait devenir un pôle de développement culturel et touristique fort pour le territoire. Il devra répondre aux besoins des associations, de la population et réussir à impulser une dynamique d'innovation locale au travers d'une démarche concertée.</p> <p>Pour ce faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'un projet de développement local culturel sur le devenir de la Maison Henner est envisagée.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Territoire de Vie du Sundgau / Haute-Alsace

Public visé :	
* Habitants du Territoire et ses alentours	
* Touristes	

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	décembre 2014
▶ date de fin des travaux :	mai 2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	septembre 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	40 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	40 000 €
▶ Taux d'intervention :	22,5%
▶ Montant de la subvention :	9 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		9 000 €	22,5%
Europe (LEADER)		22 000 €	55%
Conseil Général du Haut-Rhin		9 000 €	22,5%
TOTAL PROJET	TTC	40 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Développer l'offre culturelle et touristique du territoire et valoriser son patrimoine
* Mettre en place une dynamique culturelle porteuse de lien social
* Créer des réseaux culturels sur le territoire entre habitants, acteurs culturels et équipements culturels
* Encourager le mécénat culturel et créer une dynamique publique-privé

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Degré d'implication et d'engagement de la population, des associations et des structures impliquées dans le projet
* Typologie, pérenité et durabilité du projet proposé
* Partenariat et mise en réseau public/privé
* Méthodologie de création du projet

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 121-7

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	121 - Encourager une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Acquisition et aménagement de locaux pour la bibliothèque municipale	
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Commune d'ILLFURTH	
Localisation du projet :	RDC du bâtiment "Cœur d'Illfurth" - 12 route d'Altkirch à ILLFURTH	
Description du projet :	<p>Les locaux actuels qui accueillent la bibliothèque municipale d'ILLFURTH ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et ne disposent pas d'un volume suffisant pour une offre satisfaisante de service aux usagers.</p> <p>La Commune d'ILLFURTH a ainsi acquis un local vide neuf situé au rez-de-chaussée du bâtiment du programme immobilier "Coeur d'ILLFURTH" pour y aménager une nouvelle bibliothèque d'une surface de 205 m².</p> <p>Les dépenses liées au projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du local - Travaux d'aménagement du local - Acquisition de mobilier 	
Aire géographique de rayonnement du projet :	Secteur d'Illfurth	
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> * Population locale * scolaires 	
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : ▶ date de fin des travaux : ▶ date de demande de versement de la subvention : 	<ul style="list-style-type: none"> 4ème trimestre 2015 avril 2016 3ème trimestre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	629 557 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	450 182 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	67 527 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		203 230 €	32%	
Etat (DRAC)		58 800 €	20%	
Conseil Général du Haut-Rhin		67 527 €	11%	
Legs		300 000 €	48%	
TOTAL PROJET		HT	629 557 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Améliorer le service de lecture publique aux usagers	
* Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la bibliothèque municipale	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Statistiques de fréquentation de la bibliothèque	
* Enquête de satisfaction auprès des usagers	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 122-1

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

Construction d'un nouveau centre aquatique à TAGOLSHEIM - Phase 1

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

Localisation du projet :

TAGOLSHEIM

Description du projet :

La piscine communautaire à TAGOLSHEIM de type "tournesol" a été construite en 1979, dans le cadre du programme national "1.000 piscines". Plus de 30 ans après, le constat du vieillissement général de la structure est évident et a imposé à la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH de réfléchir à la construction d'un nouvel équipement.

Construction d'un équipement aquatique neuf comprenant :

- Un nouveau bâtiment, dans le parc de l'actuelle piscine, composé d'un bassin sportif de 25m x 15m (5 lignes d'eau), d'un bassin d'apprentissage de 15m x 10m (4 lignes d'eau), d'un espace détente de 100 m² avec tisanerie, sauna, hammam, bassin de balnéo, douches à jets, de vestiaires collectifs permettant la rotation de 4 classes scolaires, de vestiaires individuels, de douches et de sanitaires en nombre suffisant, de locaux pour le personnel et d'un accueil avec un espace restauration rapide.

- Des locaux techniques neufs permettant entre autres le traitement de l'eau au chlore et l'installation d'un déchloramineur.

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Arrondissement d'ALTKIRCH : cantons d'ALTKIRCH, de DANNEMARIE et de HIRSINGUE
- * Arrondissement de MULHOUSE : Cantons de MULHOUSE-Sud et de SIERENTZ

Public visé :

- * Scolaires (collèges et écoles primaires),
- * Tout public (individuels, familles, enfants, adolescents et touristes)
- * Sportifs (club de natation)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2014
- ▶ date de fin des travaux : juin 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : novembre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 5 751 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 5 751 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 575 100 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		3 875 900 €	67%
Etat (DETR)		100 000 €	2%
CNDS		700 000 €	12%
Région Alsace		500 000 €	9%
Conseil Général du Haut-Rhin		575 100 €	10%
TOTAL PROJET		HT	5 751 000 € 100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Répondre aux besoins des scolaires du territoire, tant du premier degré que du second degré ;
- * Répondre aux besoins du grand public afin que celui-ci puisse accéder, dans un territoire rural, et élargi, à un équipement de qualité ;
- * Répondre aux besoins des associations sportives ;
- * Se rapprocher, en fonction des possibilités techniques, de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) en intégrant les 14 cibles de celle-ci.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Satisfaction des différents usagers
- * Statistiques de fréquentation de l'équipement / évolution
- * Respect des cibles HQE

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Fiche descriptive de projet N° 122-2

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Restructuration et extension de la piscine intercommunale à FERRETTE
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de Communes du Jura alsacien
Localisation du projet :	FERRETTE - site du collège
Description du projet :	<p>La piscine "Tournesol" de FERRETTE a été construite dans le cadre du programme "1 000 piscines" en 1978. Plus de 30 ans après sa construction, cet établissement nécessite une restructuration complète. Un travail de réflexion, commencé le 22 septembre 2011, a permis de dégager un scénario qui a été validé définitivement par le Conseil de Communauté le 11 décembre 2012 et comprenant comme éléments principaux du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un parvis - Sas d'entrée - Hall d'accueil - Sanitaires publics - Vestiaires individuels et collectifs - Bloc sanitaire (douches, pédiluves...) - Locaux techniques (chlorations filtrations, traitement de l'air) - Conservation de la charpente métallique avec réhabilitation complète de la coupole. - Création d'une chaufferie bois - Traitement de l'eau par ozonisation. - Réhabilitation du bassin actuel en inox - Création d'un bassin de 150 m2 - Création d'une pataugeoire de 50m2 - Création d'un espace bien-être de 100 m2 - Infirmerie - Bureau <p>Au sein d'un espace naturel attractif touristiquement, cet équipement vient conforter les propositions d'activités et s'inscrit de fait dans le contexte de tourisme vert et de plein air du territoire. Par ailleurs, maintenir cet équipement concourt à répondre aux besoins des scolaires, à répondre au maintien de service public en milieu rural, à répondre à la demande touristique et à répondre à l'optimisation de la filière bois énergie.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	Secteur du Haut-Sundgau / sud du Territoire de Vie

Public visé :	
<ul style="list-style-type: none"> * Scolaires (collège et écoles primaires), * Tout public (individuels, familles, enfants, adolescents et touristes) 	

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	novembre 2014
▶ date de fin des travaux :	juin 2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	octobre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	6 300 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	6 300 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	630 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		4 920 000 €	78%
Etat (DETR)		250 000 €	4%
Région Alsace		500 000 €	8%
Conseil Général du Haut-Rhin		630 000 €	10%
TOTAL PROJET		HT	6 300 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Ce projet entend répondre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux besoins et aux attentes formulées par les usagers scolaires et publics ; - à la volonté de maintenir et d'augmenter l'attractivité du territoire en proposant un équipement nautique sportif et ludique attractif ; - à la volonté de maintenir un service de proximité ; - à la volonté de répondre aux attentes des touristes séjournant dans le Sud Sundgau et donc de concourir au maintien d'un tissu économique axé tourisme local (restaurateur, hébergeur, producteur local...) ; - aux besoins techniques spécifiques à ce type d'établissement ; - aux besoins d'énergie propre à ces bâtiments particulièrement énergivores.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * Satisfaction des usagers scolaires et publics * Statistiques de fréquentation de l'équipement / évolution

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 122-3

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude pour la création d'une zone de loisirs et sportive	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Porte d'Alsace	
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire intercommunal	
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes de la Porte d'Alsace manque actuellement d'une aire pour la pratique d'activités de loisirs et sportives. Elle dispose d'atouts tels que le canal, les pistes cyclables, la maison de la nature du Sundgau, les équipements touristiques (relais nautique, aire d'accueil)... mais aucun espace aménagé pour le loisir.</p> <p>La Porte d'Alsace souhaite la création d'un espace en lien avec le canal et la vélo route pour la pratique de loisirs par les habitants du territoire.</p> <p>Afin de déterminer au mieux les possibilités et les aménagements nécessaires, une étude d'opportunité doit être élaborée. Elle permettra de définir un lieu et les équipements à envisager.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie du Sundgau et territoires voisins	
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Touristes * Habitants du territoire * Sportifs 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2015
	▶ date de fin des travaux :	2015
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	20 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	20 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	4 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		16 000 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin		4 000 €	20%
TOTAL PROJET		HT	20 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Favoriser la pratique d'activités de loisirs et sportives par les habitants* Renforcer l'offre du territoire en matière de tourisme vert et d'activités nature* Renforcer la qualité de l'aménagement rural
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Résultats de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 122-4

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Amélioration et modernisation énergétique du COSEC de DANNEMARIE	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Porte d'Alsace	
<u>Localisation du projet :</u>	COSEC de DANNEMARIE	
<u>Description du projet :</u>	<p>Réalisation de travaux d'amélioration et de modernisation énergétique du COSEC de DANNEMARIE. Ces travaux comprendront notamment la rénovation de la structure intérieure et extérieure du COSEC.</p> <p>Un audit énergétique, une analyse des externalités énergétiques et la définition d'une programmation hiérarchisée et priorisée seront réalisés comme étapes préalables au projet.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire intercommunal	
<u>Public visé :</u>	* Utilisateurs du COSEC (élèves du collège notamment)	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2015 ▶ date de fin des travaux : octobre 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : novembre 2016 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	140 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	140 000 €
▶ Taux d'intervention :	60%
▶ Montant de la subvention :	84 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		56 000 €	40%
Conseil Général du Haut-Rhin		84 000 €	60%
TOTAL PROJET		HT	140 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Maîtrise de la consommation énergétique et baisse des coûts de fonctionnement* Amélioration énergétique des constructions de la Communauté de Communes* Prise de conscience environnementale durable
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Nombre d'utilisateurs du COSEC* Enquête de satisfaction* Evolution de la consommation énergétique

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 122-5

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réhabilitation du COSEC d'ALTKIRCH et sécurisation du trajet collège/COSEC
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat intercommunal pour les Affaires Scolaires d'ALTKIRCH
<u>Localisation du projet :</u>	ALTKIRCH (COSEC rue des Jardins + trajet collège/COSEC)
<u>Description du projet :</u>	<p>* Travaux de réhabilitation du complexe sportif évolutif couvert (COSEC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection de la toiture pour mise hors d'eau de l'ensemble du complexe ; - Rénovation du chauffage : chaudière, transport des fluides, aérateurs.... ; - Réfection des sols sportifs (trois salles) ; - Travaux de sécurité des bâtiments et mise aux normes « Personnes à mobilité réduite ». - Travaux d'isolation thermique et climatisation. <p>* Travaux de sécurisation du trajet des élèves entre le collège d'ALTKIRCH et le COSEC</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Aire de rayonnement du collège d'ALTKIRCH (CC ALTKIRCH + CC Vallée de HUNDSBACH + Communes de WAHLBACH et ZAESSINGUE)
<u>Public visé :</u>	<p>* Elèves du collège Lucien Herr d'ALTKIRCH</p> <p>* Associations sportives du secteur</p>
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : avril 2015 ▶ date de fin des travaux : décembre 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 300 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 300 000 €
▶ Taux d'intervention :	60%
▶ Montant de la subvention :	780 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		520 000 €	40%
Conseil Général du Haut-Rhin		780 000 €	60%
TOTAL PROJET		HT	1 300 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Offrir aux élèves un outil performant dans le domaine du sport, ainsi qu'aux associations sportives utilisatrices du secteur. * Sécuriser les déplacements des élèves du collège.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Satisfaction des usagers (élèves, professeurs et associations) * Statistiques d'utilisation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>S'agissant d'un gymnase mis à disposition d'un collège, le taux de participation départementale applicable est de 60%, dans la limite du montant d'aide départementale indiqué dans le présent contrat et conformément aux critères spécifiques expressément arrêtés par l'Assemblée Départementale pour l'aide à la rénovation de gymnase mis à disposition d'un collège à effectif constant de plus de 700 élèves.</p> <p>L'aide départementale est soumise aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- une utilisation exclusive des créneaux scolaires du COSEC par les élèves du collège d'ALTKIRCH pour la pratique de l'Education Physique et Sportive ,- une mise à disposition de l'équipement au Collège d'ALTKIRCH dans des conditions tarifaires préférentielles. <p>Le cas échéant, ces conditions seront indiquées dans la notification d'attribution définitive de l'aide départementale par la Commission Permanente du Conseil Général.</p>



Fiche descriptive de projet N° 122-6

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Mise en place d'un sol sportif polyvalent dans la salle de sport du quartier Plessier
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de CARSPACH
<u>Localisation du projet :</u>	Salle Plessier - Quartier Plessier, avenue du 8ème Régiment de Hussards à CARSPACH
<u>Description du projet :</u>	<p>Mise en place, sur le sol existant en béton, d'un revêtement PVC sportif et polyvalent afin d'offrir aux utilisateurs de la salle, le Basket Club de CARSPACH et le Lycée Sonnenberg en premier lieu, de meilleures conditions pour la pratique du sport.</p> <p>Le revêtement retenu est un sol TARAFLEX POLYVALENT.</p> <p>Cette salle est également mise à disposition d'autres associations ou collectivités locales, par exemple pour la tenue d'entraînements en période hivernale ou l'organisation de manifestations exceptionnelles.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Elèves du lycée privé Sonnenberg de CARSPACH * Associations sportives, dont le Basket Club Saint-Georges de CARSPACH
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : juin 2013 ▶ date de fin des travaux : septembre 2013 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	47 864 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	47 864 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	7 180 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		40 684 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		7 180 €	15%
TOTAL PROJET		HT	47 864 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Offrir aux élèves et utilisateurs de la salle un meilleur confort pour la pratique du sport
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Satisfaction des usagers
* Statistiques d'utilisation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 122-7

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension et mise aux normes de la Maison du Temps Libre
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de LARGITZEN
<u>Localisation du projet :</u>	Maison du Temps Libre, 1 rue de Hirsingue à LARGITZEN
<u>Description du projet :</u>	Travaux d'extension de la Maison du Temps Libre et aménagement des sanitaires pour une accessibilité des personnes à mobilité réduite.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée de la Largue
<u>Public visé :</u>	* Population locale et extérieure * Associations locales
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	250 880 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	250 880 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	62 720 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		188 160 €	75%
Conseil Général du Haut-Rhin		62 720 €	25%
TOTAL PROJET		HT	250 880 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Disposer de locaux adaptés à la demande et conformes aux normes de sécurité
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Satisfaction des usagers
* Statistiques d'utilisation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 122-8

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Création d'un équipement multi-destinations dont une salle polyvalente
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Commune de RUEDERBACH
Localisation du projet :	Ancien terrain de sport cadastré section 08 parcelle 88 ban de GRENTZINGEN (propriété de la Commune de RUEDERBACH)
Description du projet :	<p>Compte tenu de l'absence de salle communale compatible avec les activités sportives ou socioculturelles des associations et de la vétusté de l'école maternelle actuelle (problèmes d'accessibilité), la Commune de RUEDERBACH souhaite construire un bâtiment multi-destinations comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une école maternelle (2 salles) - une salle polyvalente - une salle périscolaire - un atelier communal - un local pour les Sapeurs-Pompiers
Aire géographique de rayonnement du projet :	Commune de RUEDERBACH et alentours
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> * Population locale et extérieure * Associations sportives et culturelles locales * Elève de l'école maternelle
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2ème semestre 2015 ▶ date de fin des travaux : 2ème semestre 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2ème semestre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 294 507 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	653 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	195 900 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 368 607 €	60%
Etat (DETR)		600 000 €	26%
DDJS		30 000 €	1%
Région Alsace		100 000 €	4%
Conseil Général du Haut-Rhin		195 900 €	9%
TOTAL PROJET		HT	2 294 507 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Réunir en un même lieu les différents services de la commune * Disposer de locaux adaptés à la demande et conformes aux normes de sécurité
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Satisfaction des usagers * Statistiques d'utilisation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale porte sur les travaux liés à une surface de 653 m ² comprenant : - la salle polyvalente - l'atelier communal - le local pour les sapeurs-pompiers. Par ailleurs, pour ce local, afin d'être en cohérence avec le Schéma Départemental d'analyse et de Couverture des Risques (SDACR), l'aide départementale est conditionnée par l'obtention d'un avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).



Fiche descriptive de projet N° 122-9

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Construction d'un nouveau centre aquatique à TAGOLSHEIM – phase 2 : réhabilitation du bassin "Tournesol" en piscine extérieure
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH
Localisation du projet :	TAGOLSHEIM
Description du projet :	<p>En parallèle de la construction de la future piscine couverte de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH à TAGOLSHEIM, la phase 2 du nouveau centre aquatique concerne la réhabilitation du bassin "Tournesol" actuel en bassin extérieur.</p> <p>Cette seconde phase comporte les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La déconstruction de la structure actuelle et réhabilitation en bassin extérieur ; - La reprise complète du carrelage et de l'étanchéité du bassin ; - La mise en relation de traitement d'eau du bassin extérieur sur celle de la nouvelle piscine intérieure ; - La modification de la trappe du silo à bois pour optimiser les livraisons ; - Travaux de reprise complète du carrelage et de l'étanchéité de la pataugeoire.
Aire géographique de rayonnement du projet :	<ul style="list-style-type: none"> * Arrondissement d'ALTKIRCH : cantons d'ALTKIRCH, de DANNEMARIE et de HIRSINGUE * Arrondissement de MULHOUSE : Cantons de MULHOUSE-Sud et de SIERENTZ
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> * Scolaires (collèges et écoles primaires), * Tout public (individuels, familles, enfants, adolescents et touristes) * Sportifs (club de natation)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2016
- ▶ date de fin des travaux : 2017
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 086 750 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 086 750 €
- ▶ Taux d'intervention : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 108 675 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		543 375 €	50%
Etat (DETR)		271 688 €	25%
Région Alsace		163 013 €	15%
Conseil Général du Haut-Rhin		108 675 €	10%
TOTAL PROJET	HT	1 086 750 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Répondre aux besoins du grand public afin que celui-ci puisse accéder, dans un territoire rural, et élargi, à un équipement de qualité ;
- * Compléter l'offre sportive et de loisirs dans le Territoire de Vie du Sundgau.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Satisfaction des différents usagers
- * Statistiques de fréquentation de l'équipement / évolution

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Fiche descriptive de projet N° 122-10

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de HAUSGAUEN
<u>Localisation du projet :</u>	3 rue du Vignoble à HAUSGAUEN
<u>Description du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Travaux de mises aux normes thermiques, acoustiques et d'accessibilité de la salle polyvalente construite dans les années 1980 et située au centre du village * Installation d'un équipement externe anti-bruit (mur, cloison...) * Aménagement d'une cour de service clôturée * Création d'un espace bâti complémentaire de 34,15 m² pour bénéficier d'un local de rangement et de service * Mise aux normes des toilettes et des accès aux Personnes à Mobilité Réduite
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	HAUSGAUEN et alentours
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Population locale et extérieure * Associations sportives et culturelles locales * Elèves des écoles de HAUSGAUEN et HUNDSBACH
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : janvier 2016 ▶ date de fin des travaux : Novembre 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : Novembre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	747 350 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	574 000 €
▶ Taux d'intervention :	33%
▶ Montant de la subvention :	189 420 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		557 930 €	75%
Conseil Général du Haut-Rhin		189 420 €	25%
TOTAL PROJET		HT	747 350 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Disposer de 574 m² de locaux adaptés à la demande et conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité PMR* Maîtrise de la consommation énergétique* Amélioration des conditions acoustiques à l'intérieur de la salle et atténuation des nuisances sonores auprès des riverains avoisinants
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Evolution de la consommation énergétique* Statistiques d'utilisation de la salle polyvalente* Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs de la salle et de ses riverains

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 122-11

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de FRIESEN
<u>Localisation du projet :</u>	Salle polyvalente - rue Principale à FRIESEN
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet porte sur la salle polyvalente, construite en 1969 et qui comporte 1 niveau principal et 2 niveaux intermédiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ; * Mise aux normes sécurité et incendie ; * Travaux d'isolation visant à réduire la consommation d'énergie ; * Réhabilitation intérieure du bâtiment (rénovation des sanitaires, traitement acoustique, revêtement du sol...) ; * Aménagements extérieurs du bâtiment.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée de la Largue
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Population locale et extérieure * Associations locales * scolaires
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 205 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 155 000 €
▶ Taux d'intervention :	21%
▶ Montant de la subvention :	242 550 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		711 450 €	59%
Conseil Général du Haut-Rhin		242 550 €	20%
Etat (DETR), Région, Réserve parlementaire		251 000 €	21%
TOTAL PROJET		HT	1 205 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Disposer de 1 339 m ² de locaux adaptés à la demande et conformes aux normes de sécurité et d'accessibilité PMR
* Maîtrise de la consommation énergétique

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Evolution de la consommation énergétique
* Statistiques d'utilisation de la salle polyvalente
* Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs de la salle

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 122-12

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation et extension de la Maison du temps libre
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de LEVONCOURT
<u>Localisation du projet :</u>	Maison du Temps Libre - 7 rue de l'Eglise à LEVONCOURT
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet porte sur la rénovation de la Maison du Temps libre, salle communale construite en 1986 et organisée sur deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ; * Mise aux normes sécurité et incendie ; * Travaux d'isolation visant à réduire la consommation d'énergie ; * Réfection de la toiture ; * Réhabilitation intérieure du bâtiment pour qu'il redevienne un lieu de rencontre agréable et pratique pour les manifestations associatives et familiales au coeur du village (rénovation des sanitaires, traitement acoustique, rénovation des salles...) * Création d'une extension du bâtiment (office et entrée principale) ; * Aménagements extérieurs du bâtiment.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	LEVONCOURT et alentours
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Population locale et extérieure * Associations locales * scolaires
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : mars 2016 ▶ date de fin des travaux : octobre 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : décembre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	422 120 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **422 120 €**
- ▶ Taux d'intervention : **25%**
- ▶ Montant de la subvention : **105 530 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		316 590 €	75%
Conseil Général du Haut-Rhin		105 530 €	25%
TOTAL PROJET		422 120 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :

- * Disposer de 433 m² de locaux adaptés à la demande et conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité PMR
- * Maîtrise de la consommation énergétique

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Evolution de la consommation énergétique
- * Statistiques d'utilisation de la salle polyvalente
- * Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs de la salle

REMARQUES

Remarques complémentaires :

--



Fiche descriptive de projet N° 122-13

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation du sol sportif polyvalent du gymnase "la Palestre"
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville d'ALTKIRCH
<u>Localisation du projet :</u>	Salle la Palestre - rue de Ferrette à ALTKIRCH
<u>Description du projet :</u>	<p>Le gymnase "la Palestre", construit il y a vingt ans, est un équipement sportif qui accueille tout au long de l'année des scolaires (principalement lycéens) et l'ensemble des associations et clubs sportifs de la ville.</p> <p>Avec une amplitude d'ouverture de 7 jours / 7 et de 8h00 à 23h00, cet équipement sportif est particulièrement sollicité, d'autant que nombre de clubs sportifs sont classés régionalement ou nationalement.</p> <p>Après plus de 20 ans de fonctionnement, il s'avère nécessaire de changer le revêtement de sol et de procéder à un traçage des aires de jeux conforme aux nouvelles réglementations.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie du Sundgau
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Scolaires * Associations sportives
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	79 233 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		69 233 €	87%
Conseil Général du Haut-Rhin		10 000 €	13%
TOTAL PROJET		HT	79 233 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Offrir aux élèves et utilisateurs de la salle un meilleur confort pour la pratique du sport
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Satisfaction des usagers
* Statistiques d'utilisation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 122-14

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Création d'un parc de loisirs intergénérationnel
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Commune de HIRSINGUE
Localisation du projet :	Complexe sportif de HIRSINGUE, à proximité du collège et de la piste cyclable
Description du projet :	<p>Création d'un parc de loisirs pour toutes les générations en lieu et place d'une parcelle agricole jouxtant les terrains de foot et de tennis du complexe sportif.</p> <p>Situé le long de la piste cyclable et à proximité du collège, le parc d'une surface de 1,2 hectare comprendra plusieurs aires de jeux et de détente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une allée verte autour et à l'intérieur du parc ; - Un sentier botanique le long de l'allée verte ; - Une marre pédagogique ; - Un terrain multisports (réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la ComCom d'ALTKIRCH) ; - Une aire de jeux pour les 6-10 ans ; - Une aire de jeux pour les 3-5 ans ; - Un espace "aventure" ; - Un champ de bosses pour BMX et Bicross ; - Un terrain de pétanque ; - Un parcours sportif pour séniors. <p>Le parking du complexe sportif sera mutualisé pour un stationnement aisé.</p> <p>Les élèves du collège DE DADELSEN de HIRSINGUE pourront bénéficier des espaces de jeux dans le cadre de leurs cours d'éducation physique.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	HIRSINGUE et environs
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> * Scolaires (élèves du collège de Dadelsen de HIRSINGUE), * Tout public et toutes générations (individuels, familles, enfants, adolescents, séniors) * Sportifs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Printemps 2015
- ▶ date de fin des travaux : Automne 2017
- ▶ date de demande de versement de la subvention : Automne 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 350 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 350 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 70 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		192 500 €	55%
Conseil Général du Haut-Rhin		70 000 €	20%
Communauté de Communes d'ALTKIRCH		Terrain multisports (PIL)	
SIAC Collège de Dadelsen		87 500 €	25%
TOTAL PROJET		350 000 €	100%
		HT	

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Disposer d'un espace public principal d'interférence entre les générations
- * Compléter l'offre sportive et de loisirs dans le Territoire de Vie du Sundgau

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Satisfaction des différents usagers
- * Statistiques de fréquentation de l'équipement

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Les dépenses liées à la réalisation du terrain multisports ne sont pas incluses dans le coût total du projet. Le terrain multisports sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH. A ce titre, une participation financière pour ce projet pourra être étudiée, le moment venu, dans le cadre de l'appel à "projets d'intérêt local" du Territoire de Vie du Sundgau.



Fiche descriptive de projet N° 122-15

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation et éclairage des terrains de football
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'OLTINGUE
<u>Localisation du projet :</u>	Rue de Fislis à OLTINGUE
<u>Description du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en éclairage du terrain d'entraînement de football * Travaux de mise aux normes du terrain d'entraînement de football : installation d'une main courante avec fourreaux pour foot à 7, installation de buts et mise en place de filets pare ballons. * Travaux de rénovation du terrain de football d'honneur * Acquisition de matériels d'entretien des terrains de football (tondeuse et système d'arrosage).
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	OLTINGUE et alentours
<u>Public visé :</u>	Club de football F.C. OLTINGUE (122 licenciés), créé en 1965 et qui participe activement à la vie sportive et associative du village
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	112 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **50 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **10 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	102 000 €	91%
Conseil Général du Haut-Rhin	10 000 €	9%
TOTAL PROJET	112 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :

- * Promotion du sport et de l'esprit d'équipe chez les jeunes
- * Pérenniser l'esprit d'animation sportive et associative villageoise

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Qualité des travaux réalisés et satisfaction des utilisateurs
- * Statistiques d'évolution de l'effectif du club de football

REMARQUES

Remarques complémentaires :

La participation départementale ne porte pas sur les dépenses relatives à l'entretien courant des terrains de football, notamment l'acquisition des matériels d'entretien.



Fiche descriptive de projet N° 122-16

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation du terrain de football d'honneur
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de MONTREUX-VIEUX
<u>Localisation du projet :</u>	Stade de foot - 12 rue des Tilleuls à MONTREUX-VIEUX
<u>Description du projet :</u>	<p>Le terrain de football d'honneur est utilisé par le Football Club de MONTREUX comprenant 92 licenciés dont 54 jeunes.</p> <p>Ce terrain est régulièrement endommagé suite à la descente des eaux pluviales venant des champs situés en amont du terrain. Pour pallier cette situation, la Commune de MONTREUX-VIEUX envisage les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un collecteur drainant et branchement sur un puits perdu existant ; - Carottage, itération et décompactage du terrain.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	MONTREUX-VIEUX et alentours
<u>Public visé :</u>	Club de football F.C. MONTREUX (92 licenciés)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : fin 2014 ▶ date de fin des travaux : 1er trimestre 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 1er trimestre 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	7 500 €	HT	Investissement
-------------------------------	----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	7 500 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	1 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		6 000 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin		1 500 €	20%
TOTAL PROJET		HT	7 500 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Promotion du sport	
* Rendre le terrain de football utilisable en période hivernale	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Qualité des travaux réalisés et satisfaction des utilisateurs	
* Statistiques d'évolution de l'effectif du club de football	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 122-17

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	12 - Favoriser le développement culturel et sportif du Territoire de Vie et la mise en réseau des acteurs locaux
Sous axe :	122 - Favoriser le développement des activités sportives et socio-culturelles, par une mise en réseau des équipements existants et la création d'équipements qui répondent à des besoins spécifiques
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation intérieure de la salle polyvalente - Phase 1
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de WITTERSDORF
<u>Localisation du projet :</u>	29 rue de Walheim à WITTERSDORF
<u>Description du projet :</u>	<p>La Commune de WITTERSDORF souhaite rénover le bâtiment de la salle polyvalente qui accueille également un local attenant pour les pompiers.</p> <p>Le programme de rénovation intérieure comprend les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Rénovation du plafond de la grande salle ; * Installation d'un nouveau chauffage pour la salle polyvalente et le local pompiers ; * Aménagement de locaux de rangement dans la salle polyvalente ; * Rénovation du sol et des murs de la salle polyvalente et de la scène. <p>La Commune souhaite réaliser ces travaux en plusieurs tranches. Les deux premiers points font l'objet de la première phase.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	WITTERSDORF et environs
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Population locale et extérieure * Associations locales * Pompiers
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	390 808 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	390 808 €
▶ Taux d'intervention :	27%
▶ Montant de la subvention :	105 518 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		285 290 €	73%
Conseil Général du Haut-Rhin		105 518 €	27%
TOTAL PROJET		HT	390 808 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Disposer de locaux rénovés et adaptés à la demande	
* Maîtrise de la consommation énergétique	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Evolution de la consommation énergétique	
* Statistiques d'utilisation de la salle polyvalente	
* Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs de la salle	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 13-1

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	13 - Encourager le développement des services à la population de proximité, qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un équilibre générationnel
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Construction d'une antenne secondaire du Conseil Général à DANNEMARIE
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Conseil Général du Haut-Rhin
Localisation du projet :	DANNEMARIE - terrain de l'ancienne gendarmerie
Description du projet :	<p>Lors de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté, à l'unanimité, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin dans lequel la territorialisation des services du Conseil Général tient une place majeure. Il s'agit de renforcer et de réorganiser la présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie, au contact direct des usagers haut-rhinois. Ce renforcement se concrétise en particulier par la mise en place d'Antennes du Conseil Général, bien identifiées et lisibles, dans chaque Territoire de Vie. Ces lieux regroupent des services et/ou des équipements du Conseil Général. Ces Antennes comprennent en particulier un accueil renforcé permettant une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général.</p> <p>Dans le cadre de l'architecture d'ensemble de la territorialisation des services du Conseil Général, le Territoire de Vie du Sundgau est maillé par un lieu de présence principal à ALTKIRCH (l'Antenne du Sundgau) et deux Antennes secondaires à DANNEMARIE et FERRETTE.</p> <p>Un Centre Médico-Social (assistantes sociales et puéricultrice) est aujourd'hui implanté à DANNEMARIE, dans un appartement en location dans le HLM Perce-Neige et non accessible aux PMR.</p> <p>Une antenne provisoire du Conseil Général (permanences accueil généraliste, animateur-coordonnateur, SAVS et assistante sociale du Pôle Gérontologique, bureau des élus) était implantée au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de DANNEMARIE. Elle a définitivement fermée au 1er janvier 2015, la Commune de DANNEMARIE ayant résilié le bail de mise à disposition des locaux.</p> <p>Le projet consiste à rassembler ces différents services offerts aux usagers du secteur, au sein d'une même antenne secondaire et dans des locaux appartenant au Conseil Général.</p> <p>Il est ainsi prévu la construction d'un bâtiment de près de 200 m², de plain-pied, sur le terrain de l'ancienne gendarmerie situé au centre de DANNEMARIE, et respectant les différentes réglementations en vigueur (accessibilité PMR, réglementation thermique 2012...).</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau - Secteurs de la Porte d'Alsace et de la Vallée de la Largue

Public visé :

- * Usagers des services du Conseil Général
- * Population locale
- * Partenaires institutionnels et associatifs locaux

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : décembre 2014
- ▶ date de fin des travaux : novembre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : -

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	440 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : -
- ▶ Taux d'intervention : **100%**
- ▶ Montant de la subvention : **440 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Conseil Général du Haut-Rhin		440 000 €	100%
TOTAL PROJET		440 000 €	

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Accompagner l'aménagement du Territoire de Vie
- * Renforcer et réorganiser la présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie
- * Offrir des services au plus proche des habitants et usagers du Territoire de Vie du Sundgau

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Satisfaction des usagers et du personnel départemental
- * Statistiques de fréquentation de l'antenne secondaire

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

--



Fiche descriptive de projet N° 13-2

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	13 - Encourager le développement des services à la population de proximité, qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un équilibre générationnel
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'un cabinet médical pluridisciplinaire
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SEPPOIS-LE-BAS
<u>Localisation du projet :</u>	Place du Marché à SEPPOIS-LE-BAS
<u>Description du projet :</u>	<p>SEPPOIS-LE-BAS est le bourg centre d'un ensemble de communes de plus de 6 000 habitants avec un EHPAD de 80 lits et une MARPA de 20 personnes. Actuellement, 3 médecins libéraux sont en activité et un médecin est à temps partiel. Toutefois, ces médecins arrivent en fin de leur carrière et rencontrent des problèmes avec leurs cabinets (accessibilité PMR, vente du bâtiment).</p> <p>La Commune de SEPPOIS-LE-BAS souhaite mettre à disposition des professions médicales (Médecins, Infirmières, Kinésithérapeute) un bâtiment communal de plain-pied (ancien local des sapeurs-pompiers), permettant le regroupement pluridisciplinaire en un seul lieu et en plein centre de la Commune. Les surfaces disponibles permettent une planification évolutive en fonction de l'adhésion des praticiens.</p> <p>Une partie des locaux serait louée à l'ASAME (Association de Soins et d'Aides de Mulhouse et Environs), qui affecterait 3 médecins sur le secteur : un sur SEPPOIS-LE-BAS, un sur PFETTERHOUSE (projet de centre pluridisciplinaire de santé - fiche projet n°13-3) et un qui les remplacerait en cas de besoin. Les 3 praticiens disposeront d'un secrétariat mutualisé.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée de la Largue
<u>Public visé :</u>	* Ensemble de la population

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : décembre 2013
- ▶ date de fin des travaux : juin 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : octobre 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 500 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 400 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 80 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		420 000 €	84%
Conseil Général du Haut-Rhin		80 000 €	16%
TOTAL PROJET		500 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Garantir à la population l'accès aux soins de proximité et éviter la désertification médicale
- * renforcer l'attractivité du territoire

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Satisfaction des usagers et professionnels de santé
- * Statistiques de fréquentation de l'équipement

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

L'aide départementale est conditionnée aux points suivants :

- Carence avérée de l'initiative privée ;
- Le territoire est considéré comme zone prioritaire par l'Agence Régionale de Santé ;
- Obtention d'un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé sur le projet de santé rédigé par les professionnels de santé engagés dans le projet.



Fiche descriptive de projet N° 13-3

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	13 - Encourager le développement des services à la population de proximité, qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un équilibre générationnel
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'un centre pluridisciplinaire de santé
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de PFETTERHOUSE
<u>Localisation du projet :</u>	anciens bureaux de la friche SOMOS - 40 rue de la Gare à PFETTERHOUSE
<u>Description du projet :</u>	<p>PFETTERHOUSE compte 1 070 habitants et deux médecins sont en activité. Compte tenu de l'âge des deux praticiens (60 et 70 ans), dont l'un a déjà réduit son activité, il est apparu indispensable de prévoir une couverture médicale lors de leur départ en retraite.</p> <p>La Commune de PFETTERHOUSE souhaite ainsi ouvrir un Centre Pluridisciplinaire de Santé dans les bureaux désaffectés (environ 150m²) de l'ancienne usine SOMOS dont les bâtiments ont été acquis par la Commune début 2011. Des travaux sont nécessaires pour y installer une activité médicale et paramédicale : cloisonnements, électricité, chauffage, sanitaires, réfection des sols, des murs et des plafonds, accessibilité PMR...</p> <p>Une partie des locaux serait louée à l'ASAME (Association de Soins et d'Aides de Mulhouse et Environs), qui affecterait 3 médecins sur le secteur : un sur SEPPOIS-LE-BAS (fiche projet n°13-2), un sur PFETTERHOUSE et un qui les remplacerait en cas de besoin. Les 3 praticiens disposeront d'un secrétariat mutualisé.</p> <p>Ce mode de fonctionnement adéquat proposerait une offre de soins médicaux tous les jours de la semaine, sauf le samedi après-midi et le dimanche. Des visites à domicile pourront également être programmées, et ces médecins seront intégrés dans le dispositif des permanences de soins prévu dans le secteur Sundgau.</p> <p>L'implantation d'une infirmière salariée dans les locaux de PFETTERHOUSE est également prévue.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée de la Largue
<u>Public visé :</u>	* Ensemble de la population

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2013
- ▶ date de fin des travaux : décembre 2013
- ▶ date de demande de versement de la subvention : mai 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 115 906 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 96 325 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 19 265 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		42 488 €	37%
Etat (DETR)		24 713 €	21%
Région Alsace		29 440 €	25%
Conseil Général du Haut-Rhin		19 265 €	17%
TOTAL PROJET		HT	115 906 € 100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Garantir à la population l'accès aux soins de proximité et éviter la désertification médicale
- * renforcer l'attractivité du territoire

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Satisfaction des usagers et professionnels de santé
- * Statistiques de fréquentation de l'équipement

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

- L'aide départementale est conditionnée aux points suivants :
- Carence avérée de l'initiative privée ;
 - Le territoire est considéré comme zone prioritaire par l'Agence Régionale de Santé ;
 - Obtention d'un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé sur le projet de santé rédigé par les professionnels de santé engagés dans le projet.



Fiche descriptive de projet N° 13-4

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	13 - Encourager le développement des services à la population de proximité, qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un équilibre générationnel
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Construction d'une antenne secondaire du Conseil Général à FERRETTE
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Conseil Général du Haut-Rhin
Localisation du projet :	FERRETTE
Description du projet :	<p>Lors de sa séance du 29 juin 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté, à l'unanimité, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin dans lequel la territorialisation des services du Conseil Général tient une place majeure. Il s'agit de renforcer et de réorganiser la présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie, au contact direct des usagers haut-rhinois. Ce renforcement se concrétise en particulier par la mise en place d'Antennes du Conseil Général, bien identifiées et lisibles, dans chaque Territoire de Vie. Ces lieux regroupent des services et/ou des équipements du Conseil Général. Ces Antennes comprennent en particulier un accueil renforcé permettant une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général.</p> <p>Dans le cadre de l'architecture d'ensemble de la territorialisation des services du Conseil Général, le Territoire de Vie du Sundgau est maillé par un lieu de présence principal à ALTKIRCH (l'Antenne du Sundgau) et deux Antennes secondaires à DANNEMARIE et FERRETTE.</p> <p>Une antenne provisoire du Conseil Général est aujourd'hui située à FERRETTE dans l'hôtel communautaire du Jura Alsacien (un bureau mutualisé mis à disposition par la Communauté de Communes du Jura Alsacien) : permanences assistante sociale de l'Espace Solidarité, assistante sociale du Pôle Gérontologique.</p> <p>Le Centre Médico-Social qui était implanté à WALDIGHOFFEN et qui avait en charge la partie sud du Sundgau a définitivement fermé au 1er novembre 2014.</p> <p>Le projet consiste ainsi à offrir aux usagers du secteur, au sein d'une antenne secondaire et dans des locaux appartenant au Conseil Général, des services permanents de qualité et de proximité : Centre Médico-Social (Assistante Sociale, Protection Maternelle et Infantile), Pôle Gérontologique, bureau élus et permanences...</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	Territoire de Vie du Sundgau - Secteur du Jura Alsacien

Public visé :	
* Usagers des services du Conseil Général	
* Population locale	
* Partenaires institutionnels et associatifs locaux	

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2017
▶ date de demande de versement de la subvention :	-

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	300 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	-
▶ Taux d'intervention :	100%
▶ Montant de la subvention :	300 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Conseil Général du Haut-Rhin	300 000 €	100%
TOTAL PROJET	300 000 €	HT

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Accompagner l'aménagement du Territoire de Vie	
* Renforcer et réorganiser la présence du Conseil Général dans le Territoire de Vie	
* Offrir des services au plus proche des habitants et usagers du Territoire de Vie du Sundgau	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Satisfaction des usagers et du personnel départemental	
* Statistiques de fréquentation de l'antenne secondaire	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 13-5

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	13 - Encourager le développement des services à la population de proximité, qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un équilibre générationnel
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Création d'un accueil périscolaire intercommunal à OLTINGUE

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune d'OLTINGUE

<u>Localisation du projet :</u>
18 place Saint-Martin à OLTINGUE

<u>Description du projet :</u>
<p>Création, à OLTINGUE, d'un service de périscolaire conjoint à deux Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RPI de OLTINGUE / BIEDERTHAL / WOLSCHWILLER - RPI de FISLIS / LINS DORF / BETTLACH <p>La future structure périscolaire est prévue dans un ancien bâtiment attenant à la cour d'école d'OLTINGUE et qui accueillait les anciens ateliers communaux et un logement.</p> <p>Le bâtiment, d'une superficie de 460,2m², sera réaménagé afin d'accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au rez-de-chaussée, un service de restauration du midi, des sanitaires, un sas d'entrée et le service administratif ; - à l'étage, des salles d'activités pour l'accueil périscolaire du soir. <p>Un ascenseur sera installé pour rendre accessible le bâtiment aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>La cour d'école, commune au périscolaire, sera aménagée et sécurisée.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
<p>Secteur des RPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OLTINGUE / BIEDERTHAL / WOLSCHWILLER - FISLIS / LINS DORF / BETTLACH

<u>Public visé :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Scolaires des deux RPI * Familles

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : septembre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	650 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	460 200 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	138 060 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		381 940 €	59%
Conseil Régional d'Alsace		65 000 €	10%
Conseil Général du Haut-Rhin		138 060 €	21%
Communauté de Communes du Jura alsacien		65 000 €	10%
TOTAL PROJET		HT	650 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Offrir un service d'accueil périscolaire aux familles
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Statistiques de fréquentation du périscolaire
* Enquête de satisfaction auprès des familles utilisatrices du service

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La participation départementale ne porte pas sur les dépenses relatives à la création de toilettes publiques, attenantes au bâtiment à réhabiliter.



Fiche descriptive de projet N° 13-6

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	13 - Encourager le développement des services à la population de proximité, qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un équilibre générationnel
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Création d'une Maison de l'Europe Citoyenne, Sociale et Solidaire
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Centre Communal d'Action Sociale de HIRSINGUE
Localisation du projet :	Ancienne synagogue - 13 rue de la Synagogue à HIRSINGUE
Description du projet :	<p>Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne synagogue de HIRSINGUE pour y créer une Maison de l'Europe citoyenne sociale et solidaire : travaux de rénovation intérieure et extérieure du bâtiment, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, aménagements extérieurs, toilettes, mise aux normes électriques... La réalisation d'une partie des travaux sera confiée à des salariés en insertion au sein de la structure "La Passerelle".</p> <p>Le projet est mené par le CCAS de HIRSINGUE, tant au niveau de l'investissement que de la gestion et du fonctionnement de l'équipement afin de faire vivre l'équipement, du personnel complémentaire sera embauché par le CCAS et un réseau de bénévoles sera mobilisé). La Commune de HIRSINGUE met le bâtiment à disposition du CCAS à travers la conclusion d'un bail emphytéotique.</p> <p>Le principe de la Maison consistera à confier des responsabilités aux salariés en insertion en les rendant acteurs d'une citoyenneté partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'échelle locale, par l'accueil des habitants dans le cadre des activités culturelles diverses ; - dans les échanges européens, par l'intermédiaire de l'organisation de formations, conférences et échanges avec d'autres pays sur le thème de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire. <p>L'équipement disposera de plusieurs espaces (salles d'expositions, salles de réunions, salles de formation, café citoyen et solidaire et espace cuisine) et un programme de manifestations sera établi (thématiques mensuelles avec exposition, conférence et rencontres débat au café citoyen...).</p> <p>L'Europe constituera un des principaux fils conducteurs de cet équipement, au travers notamment d'un accueil de formation intereuropéenne : concertations et échanges sur les pratiques de citoyenneté ainsi que des expériences en économie sociale et solidaire dans tous les pays européens, en partenariat avec l'Université de Haute-Alsace et avec l'association Marie Pire.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	Territoire de Vie du Sundgau / Haute-Alsace / Europe

Public visé :	
<ul style="list-style-type: none"> * Salariés en insertion provenant du Territoire de Vie du Sundgau ; * Tout public (scolaires, particuliers, professionnels et institutions). 	

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2ème semestre 2015
▶ date de fin des travaux :	2ème semestre 2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	Fin 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	490 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	350 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	70 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		420 000 €	86%
Conseil Général du Haut-Rhin		70 000 €	14%
TOTAL PROJET		HT	490 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :	
<ul style="list-style-type: none"> * Sauvegarder un patrimoine historique de rassemblement * Promouvoir la citoyenneté ouverte sur l'Europe * Encourager l'insertion sociale à travers la citoyenneté 	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
<ul style="list-style-type: none"> * Statistiques de fréquentation de l'équipement * Typologie des événements organisés 	

REMARQUES

Remarques complémentaires :	
<p>La participation départementale est conditionnée à la conclusion effective d'un bail emphytéotique pour le bâtiment de l'ancienne synagogue entre la Commune de HIRSINGUE et le CCAS de HIRSINGUE.</p> <p>La participation départementale à l'investissement est exclusive de toute participation départementale au fonctionnement courant de la future Maison de l'Europe citoyenne, sociale et solidaire.</p>	



Fiche descriptive de projet N° 13-7

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	13 - Encourager le développement des services à la population de proximité, qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un équilibre générationnel
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Création de locaux pour le Relais d'Assistants Maternelles "les Larguotins" à SEPPOIS LE BAS
-----------------------------	---

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de Communes de la Largue
---	-------------------------------------

Localisation du projet :	6 place du Marché à SEPPOIS LE BAS
---------------------------------	------------------------------------

Description du projet :	<p>Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) de la Largue a pour mission d'informer et d'accompagner les familles dans l'obtention d'un mode d'accueil des enfants. Il permet également de fédérer et d'assurer une professionnalisation des structures d'accueil à domicile. 65 Assistants Maternelles sont concernées et 180 familles sont bénéficiaires de ce service.</p> <p>L'animation du RAM est assurée par l'association intercommunale "les Larguotins" (multi-accueil, périscolaire et RAM), au sein d'un pôle petite-enfance à SEPPOIS LE BAS.</p> <p>Le RAM et le multi-accueil/périscolaire partagent les mêmes locaux et la même entrée de bâtiment, ce qui ne permet pas une qualité de service optimale.</p> <p>La Communauté de Communes de la Largue envisage ainsi d'aménager les locaux mis à la disposition de l'association "les Larguotins", en créant un espace spécifique dédié au RAM. L'aménagement consistera à créer une extension au bâtiment existant. Il permettra à chaque structure de l'association de disposer de son propre local et sa propre entrée, avec un sas d'accueil commun.</p>
--------------------------------	---

Aire géographique de rayonnement du projet :	* Vallée de la Largue
---	-----------------------

Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> * Familles et enfants de la vallée de la Largue * Assistants maternelles de la Largue
----------------------	--

Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : juin 2015 ▶ date de fin des travaux : octobre 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : novembre 2015
--	--

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	90 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	59 000 €
▶ Taux d'intervention :	23%
▶ Montant de la subvention :	13 570 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		56 430 €	63%
Conseil Général du Haut-Rhin		13 570 €	15%
CAF du Haut-Rhin		20 000 €	22%
TOTAL PROJET		HT	90 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Améliorer la qualité du service du RAM * Permettre un accueil correct des parents et assistantes maternelles * Assurer plus de sécurité à l'accueil périscolaire avec une entrée dédiée
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Statistiques de fréquentation du RAM * Enquête de satisfaction auprès des familles utilisatrices du service

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 14-1

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	14 - Répondre à une demande de la population en matière d'habitat, tout en préservant et en valorisant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Fonds de soutien à la réfection extérieure des maisons et bâtiments anciens et de caractère du Sundgau	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communes / EPCI / associations / particuliers / SCI familiales	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoire de Vie du Sundgau	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Création d'une enveloppe territorialisée et spécifique d'aide à la conservation, à la mise en valeur et à la réhabilitation globale des habitations et bâtiments qui constituent les cœurs de villages sundgaviens.</p> <p>en effet, le Territoire de Vie du Sundgau compte un nombre croissant de maisons traditionnelles ou de corps de fermes à l'abandon dans les centres anciens de villages (problématique de type patrimonial et de vitalité des centres anciens).</p> <p>Au travers de ce fonds d'aide, le Département souhaite donner la priorité aux projets exemplaires de réhabilitation du patrimoine villageois existant, dans les objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - redynamisation et valorisation des centres de village, - amélioration et diversification des modes de logement, - soutien à l'artisanat local, - sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'espace et aux économies d'énergie. 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire de Vie du Sundgau	
<u>Public visé :</u>	
* Tout public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2019
▶ date de demande de versement de la subvention :	-

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT / TTC	Investissement
-------------------------------	-----------	----------	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	100 000 € de subvention départementale au total, déterminée et versée selon les modalités fixées dans le règlement annexé à la présente fiche
▶ Taux d'intervention :	
▶ Montant de la subvention :	

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		à définir	min 80%
Conseil Général du Haut-Rhin		100 000 €	max 20%
TOTAL PROJET		HT/TTC	à définir

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Redynamisation et valorisation des centres de village,* Amélioration et diversification des modes de logement,* Soutien à l'artisanat local,* Sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'espace et aux économies d'énergie.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Nombre et typologie des projets soutenus

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités de fonctionnement du fonds de soutien à la réfection extérieure des maisons et bâtiments anciens et de caractère du Sundgau sont définies dans le règlement annexé à la présente fiche.



Fiche descriptive de projet N° 14-2

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	14 - Répondre à une demande de la population en matière d'habitat, tout en préservant et en valorisant une qualité du patrimoine urbain et des structures villageoises
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH (CCSI)
<u>Localisation du projet :</u>	Secteur d'ILLFURTH
<u>Description du projet :</u>	<p>La CCSI dispose d'un PLU intercommunal, qui couvre l'ensemble de son territoire. En vue de sa prochaine révision et dans un souci de cohérence entre politique de l'Habitat et urbanisme, la CCSI souhaite se doter d'un Programme Local de l'Habitat.</p> <p>Ce document lui permettra de faire un état des lieux complet du parc de logements existants et de mettre en œuvre des actions permettant de répondre aux besoins de logements dans une perspective de renouvellement urbain et de maîtrise du foncier. La mixité sociale et l'accessibilité aux personnes handicapées seront particulièrement étudiées.</p> <p>Pour la réalisation de son PLH, la CCSI fera appel à un bureau d'études, désigné suite à une consultation.</p> <p>Le projet sera suivi par un comité de pilotage composé d'élus de la CCSI et de représentants de l'Etat, d'associations et de partenaires institutionnels de la CCSI. Le comité de pilotage a vocation à définir les grandes orientations du projet et à valider les points clés qui lui seront présentés à chaque étape importante.</p> <p>Un groupe de travail sera également créé pour, dans un premier temps, suivre le travail du bureau d'études puis pour mettre en œuvre les différentes actions du PLH et en évaluer l'impact sur le territoire.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire intercommunal
<u>Public visé :</u>	* Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 18 000 € HT Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 18 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 3 600 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		14 400 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin		3 600 €	20%
TOTAL PROJET		18 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Approfondir la connaissance des besoins en logements du territoire
- * Mettre en œuvre des actions de renouvellement urbain et de maîtrise foncière, sur une durée minimale de 5 ans.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Indicateurs propres au PLH

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Le versement de l'aide départementale est conditionné à la nécessité d'associer à l'élaboration et pour le suivi du PLH les organismes partenaires du Département compétents dans ce domaine, en particulier l'Observatoire Départemental de l'Habitat du Haut-Rhin.



Fiche descriptive de projet N° 21-1

Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	21 - Soutenir l'innovation économique et les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension de la Zone d'Activités intercommunale des Tuiliers à RETZWILLER
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
<u>Localisation du projet :</u>	RETZWILLER
<u>Description du projet :</u>	<p>Extension et aménagement de la Zone d'Activités de RETZWILLER. Cette zone se développera sur une superficie d'environ 9 hectares en continuité de la Zone d'activités actuelle, dont le taux d'occupation est de 100%.</p> <p>L'affectation et la vocation précise de cette 2ème tranche de la Zone d'Activités seront déterminées en fonction de l'environnement socio-économique actuel de la Porte d'Alsace, des nouveaux enjeux économiques territoriaux, du tissu économique de proximité et des nouveaux standards de qualité et de perspectives de Zones d'Activités.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Secteur Nord Ouest du Territoire de Vie du Sundgau
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Entreprises nécessitant une zone d'implantation <1ha * Créateurs d'entreprise / économie hors les murs * tissu économique local
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : novembre 2015 ▶ date de fin des travaux : 3ème trimestre 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : octobre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	850 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	850 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	127 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		722 500 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		127 500 €	15%
TOTAL PROJET		HT	850 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Participation à l'aménagement du territoire intercommunal * Animation et développement économique du territoire intercommunal * Création d'entreprise et d'emplois
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de parcelles créées * Nombre d'entreprises et d'emplois créés * Typologie des activités des entreprises accueillies * Taux d'occupation * Qualité paysagère du site et plus-value environnementale

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 21-2

Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	21 - Soutenir l'innovation économique et les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une Zone d'Activités d'intérêt Départemental à DIEFMATTEN	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Porte d'Alsace	
<u>Localisation du projet :</u>	DIEFMATTEN	
<u>Description du projet :</u>	<p>Création, sur le ban communal de DIEFMATTEN, d'une Zone d'Activités de 9,85 ha destinée à accueillir des entreprises industrielles. Cette infrastructure complétera ainsi l'offre foncière existante dans ce secteur du Haut-Rhin.</p> <p>La Communauté de Communes de la Porte d'Alsace souhaite ainsi développer une Zone d'activités à forte valeur ajoutée économique et environnementale.</p> <p>Une prise en compte de l'état initial de l'environnement et d'un développement durable dans la création et la gestion de la ZAID est prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et dimensionnement des voiries et des ouvrages techniques avec un rapport équilibré entre les espaces viabilisés et re-naturalisés ; - Intégration paysagère de la ZAID et reboisement des bordures ouest du site ; - Les équipements structurants de la ZAID seront économes en énergie et en matériaux. 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Département du Haut-Rhin et nord du département du Territoire de Belfort	
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Entreprises nécessitant une zone d'implantation >1,5ha * Entreprises industrielles ayant un rayonnement national et supranational 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 3ème trimestre 2015 ▶ date de fin des travaux : 3ème trimestre 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 4ème trimestre 2016 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 300 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 866 667 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	280 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 720 000 €	75%
FNADT		300 000 €	13%
Conseil Général du Haut-Rhin		280 000 €	12%
TOTAL PROJET		HT	2 300 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Participation à l'aménagement du territoire intercommunal* Animation et développement économique du territoire intercommunal* Création d'entreprise et d'emplois
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Nombre de parcelles viabilisées* Nombre d'emplois créés* Typologie des activités des entreprises accueillies* Taux d'occupation* Qualité paysagère du site et plus-value environnementale

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 21-3

Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	21 - Soutenir l'innovation économique et les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Résorption d'une friche industrielle en cœur de village

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de CHAVANNES-SUR-L'ETANG

<u>Localisation du projet :</u>
Rue des Bouleaux à CHAVANNES-SUR-L'ETANG

<u>Description du projet :</u>
<p>Le site concerne les locaux désaffectés d'une activité de ferronnerie exploitée depuis les années 70 par la Sàrl Neyer Frères. Suite à une liquidation des biens en 2005, les locaux ont été abandonnés. Le site d'une surface totale de 17,99 ares comprend deux bâtiments – dont l'un recouvert de plaques en éternit – des garages et une ancienne ferme avec une partie habitation. Le tout est dans un état d'abandon avec des risques pour les personnes.</p> <p>La Commune de CHAVANNES-SUR-L'ETANG a décidé d'acquérir cette friche industrielle pour une reconversion.</p> <p>Dans un 1er temps, la friche sera réhabilitée et dépolluée pour un coût de 81 900€ HT : acquisition de la friche, destruction des locaux avec dépollution, notamment d'un transformateur pyralène, et traitement des plaques présentant des risques d'amiante.</p> <p>Dans un 2nd temps, un projet de viabilisation pour créer trois parcelles constructibles pourra être projeté.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Secteur de CHAVANNES-SUR-L'ETANG

<u>Public visé :</u>
Tout public

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : fin 2014 ▶ date de fin des travaux : été 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : octobre 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	81 980 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	81 980 €
▶ Taux d'intervention :	27%
▶ Montant de la subvention :	22 135 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		39 249 €	48%
Région Alsace		20 596 €	25%
Conseil Général du Haut-Rhin		22 135 €	27%
TOTAL PROJET		HT	81 980 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Réhabilitation d'une friche présentant des risques pour la population	
* Revalorisation d'un site de près de 20 ares situé en cœur du village	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Qualité de la réhabilitation de la friche	
* Satisfaction des habitants du secteur	

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La participation départementale porte uniquement sur la 1ère phase du projet (acquisition, démolition et dépollution de la friche).



Fiche descriptive de projet N° 21-4

Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	21 - Soutenir l'innovation économique et les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude préalable pour la requalification de la friche SOMOS
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de PFETTERHOUSE
<u>Localisation du projet :</u>	Friche SOMOS - Rue de la Gare à PFETTERHOUSE
<u>Description du projet :</u>	<p>Suite à la liquidation judiciaire de l'usine SOMOS à PFETTERHOUSE, la Commune a acquis les bâtiments en date du 23 février 2011. Il s'agit d'un ensemble de locaux, faisant 7 500 m² de surface développée, qui se prêterait à l'installation d'entreprises de production ou de services.</p> <p>Au préalable, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité qui permettra de fixer l'orientation à prendre pour la requalification de cette friche.</p> <p>Outre l'adéquation des objectifs recherchés avec le territoire, l'étude permettra de chiffrer les investissements nécessaires à la requalification de la friche suivant les préconisations qui en découleront.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée de la Largue, Haut-Sundgau et communes des territoires voisins limitrophes (Territoire de Belfort, Canton du Jura Suisse)
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Créateurs d'entreprise * tissu économique local
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	25 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	25 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		15 000 €	60%
Conseil Général du Haut-Rhin		10 000 €	40%
TOTAL PROJET		HT	25 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Fixer les orientations à prendre pour la requalification de la friche
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité de l'étude rendue
* Préconisations de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 21-5

Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	21 - Soutenir l'innovation économique et les zones d'activités intercommunales en privilégiant les reconversions de friches existantes
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude pour la reconversion de l'ancien tribunal en hôtel d'entreprises innovant	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'ALTKIRCH	
<u>Localisation du projet :</u>	4 place de la République à ALTKIRCH	
<u>Description du projet :</u>	<p>Réalisation d'une étude de faisabilité pour la reconversion de l'ancien Tribunal d'ALTKIRCH en hôtel d'entreprises innovant.</p> <p>L'objectif de cette étude est d'aider la Ville d'ALTKIRCH à définir ses besoins en matière d'offre locative pour les entreprises et, le cas échéant, de proposer à la Ville différents scénarii qui pourraient répondre aux besoins identifiés.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie du Sundgau	
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Créateurs d'entreprise * tissu économique local 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : ▶ date de fin des travaux : ▶ date de demande de versement de la subvention : 	<ul style="list-style-type: none"> octobre 2014 printemps 2015 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	6 400 €	HT	Investissement
-------------------------------	----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	6 400 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	1 600 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		3 200 €	50%
Région Alsace		1 600 €	25%
Conseil Général du Haut-Rhin		1 600 €	25%
TOTAL PROJET		HT	6 400 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Définir les besoins en matière d'offre locative pour les entreprises
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité de l'étude rendue
* Préconisations de l'étude

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La participation départementale est conditionnée à la réalisation de l'étude de faisabilité par un prestataire extérieur sur la base d'un cahier des charges.



Fiche descriptive de projet N° 22-1

Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	22 - Soutenir une offre commerciale et artisanale de proximité, diversifiée et de qualité et la redynamisation des cœurs de bourgs-centres du Territoire de Vie
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et de Services (OCM) du Sundgau - 3ème tranche : aides directes aux entreprises et actions d'animation
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat Mixte pour le Sundgau
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire de Vie du Sundgau
<u>Description du projet :</u>	<p>L'OCM menée à l'échelle du Territoire de Vie du Sundgau doit permettre d'apporter un soutien à la dynamique commerciale et artisanale sundgauvienne pour lutter contre l'évasion commerciale. Menée en 3 tranches, elle est composée de 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un volet concernant les aides directes individuelles pour les entreprises (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail). - un volet concernant la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (programme d'actions d'animation du commerce et de l'artisanat sur le Territoire de Vie du Sundgau, en lien avec les associations et la fédération des Commerçants et Artisans du Territoire). <p>Les 2 premières tranches de l'OCM ont été largement plébiscitées par les commerçants et artisans du Territoire de Vie avec plus d'une 50aine de projets soutenus.</p> <p>Il s'agit ici de mettre en oeuvre la 3ème et dernière tranche de l'OCM du Sundgau, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le 3ème volet lié à l'aide directe aux entreprises - le 3ème volet lié à l'animation et au fonctionnement de l'OCM (poste d'animateur, mise en oeuvre de l'étude juridique et animations de la Fédération des Artisans et Commerçants du Sundgau).
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie du Sundgau
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Artisans et commerçants du Territoire de Vie * Habitants du Territoire de Vie

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	Volet Investissement	793 000 €	HT
	Volet Fonctionnement	75 500 €	TTC

Participation départementale :	Investissement	Fonctionnement
▶ Base subventionnable retenue :	793 000 €	31 500 €
▶ Taux d'intervention :	6%	30%
▶ Montant de la subvention :	50 000 €	9 450 €

Plan de financement prévisionnel :				
Participations	Volet Investissement		Volet Fonctionnement	
	montant	taux	montant	taux
Maître d'ouvrage	50 000 €	6%	30 170 €	4%
Région Alsace	98 250 €	12%	28 877 €	38%
Conseil Général du Haut-Rhin	50 000 €	6%	9 450 €	13%
Entreprises	594 750 €	75%	-	-
Fédé. des Commerçants et Artisans du Sundgau	-	-	7 003 €	9%
TOTAL PROJET	793 000 €	100%	75 500 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * identifier l'ensemble du territoire comme pôle commercial * dynamiser le tissu économique local * renforcer la situation des entreprises existantes locales * limiter l'évasion commerciale observée et maintenir la diversité de l'offre * renforcer le rôle de la Fédération des Artisans et Commerçants du Sundgau et en faire un élément moteur de la politique de développement artisanal et commercial

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * Nombre de dossiers soutenus * Typologie des travaux entrepris et des commerces et locaux artisanaux soutenus * Evaluation spatiale dans le Territoire de Vie des commerces et locaux artisanaux soutenus * Satisfaction des clients et artisans/commerçants

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La participation départementale est conditionnée à l'autorisation de l'Etat pour la mise en oeuvre de cette 3ème tranche de l'OCM.</p> <p>Pour le volet Fonctionnement, la participation départementale porte uniquement sur la mise en oeuvre de l'étude juridique et sur les animations de la Fédération des Artisans et Commerçants du Sundgau.</p>



Fiche descriptive de projet N° 22-2

Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	22 - Soutenir une offre commerciale et artisanale de proximité, diversifiée et de qualité et la redynamisation des cœurs de bourgs-centres du Territoire de Vie
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réhabilitation du centre ville - Phase 3 : Aménagement de la rue de la 1ère armée (RD432) et liaison vers la Halle aux Blés
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de FERRETTE
<u>Localisation du projet :</u>	Rue de la 1ère Armée (RD432) et liaison vers la Halle aux Blés à FERRETTE
<u>Description du projet :</u>	<p>Une étude diagnostic a été entreprise par la commune de FERRETTE en 2009 sur l'état urbain de la ville centre. Elle a souligné la fragilité du centre-ville de FERRETTE. Plus de 25% des locaux commerciaux ne sont pas occupés. La désertification du centre-ville par les commerçants et les habitants (logement) est avérée. Ce constat est d'autant plus dommageable que la commune de FERRETTE dispose par ailleurs d'atouts touristiques et historiques indéniables et reconnus.</p> <p>Depuis 2011, la Commune de FERRETTE a lancé, en 4 phases, une action de redynamisation urbaine et paysagère forte du centre-ville du chef-lieu de canton pour inverser la tendance et redonner confiance à l'initiative privée tant en matière d'habitat que de commerces et services.</p> <p>Les 3 premières phases (1, 2 et 4) ont été réalisées dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013.</p> <p>Il s'agit de réaliser la dernière phase de cette programmation pluri-annuelle : l'aménagement de la rue principale de FERRETTE (rue de la 1ère Armée) et de la liaison entre cette rue et la Halle aux Blés.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Haut-Sundgau / Jura Alsacien
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Artisans et Commerçants * Touristes * Habitants de FERRETTE et ses alentours
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2014 ▶ date de fin des travaux : novembre 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : novembre 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	89 040 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	82 630 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	24 789 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		38 251 €	43%
Etat (DETR)		26 000 €	29%
Conseil Général du Haut-Rhin		24 789 €	28%
TOTAL PROJET		HT	89 040 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Renforcer l'attractivité de la ville centre* Sécuriser le cheminement piétonnier et canaliser la circulation et le stationnement
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Retour satisfaction commerçants / habitants* Statistiques fréquentation du commerce local

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Cette phase sera réalisée en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin, qui prendra en charge les travaux de renouvellement du revêtement routier sur la portion de Route Départementale concernée (RD432) le long de la rue de la 1ère Armée (dans le cadre du programme de renouvellement des chaussées).</p> <p>L'aide départementale est conditionnée à la réalisation d'une mise aux normes PMR des trottoirs sur la section de travaux prévus.</p> <p>De plus, s'agissant de travaux sur la RD 432, un dossier technique doit être déposé à la Direction des Routes et des Transports du Conseil Général pour avis sur le projet et validation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune.</p>



Fiche descriptive de projet N° 22-3

Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	22 - Soutenir une offre commerciale et artisanale de proximité, diversifiée et de qualité et la redynamisation des cœurs de bourgs-centres du Territoire de Vie
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Acquisition de l'ancienne supérette au centre du village et aménagement en cellules commerciales, dont un espace multiservices
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Commune de MONTREUX-VIEUX
Localisation du projet :	1 rue d'Alsace à MONTREUX-VIEUX
Description du projet :	<p>La Commune de MONTREUX-VIEUX disposait, jusqu'en 2009, d'une supérette de proximité idéalement située au centre du village. Courant 2009, cette dernière a été mise en cessation d'activité.</p> <p>La Commune a désormais la possibilité d'acquérir les 3/5^è de cette friche commerciale restée inoccupée, afin d'y créer deux cellules commerciales, dont une qui abritera un espace multiservices, dernier commerce d'alimentation de proximité du village. LeS 2/5^è restants ont été acquis par un particulier afin d'y installer une pharmacie.</p> <p>En qualité de bourg-centre, la Commune souhaite réhabiliter le bâtiment et y redévelopper des commerces de proximité, répondant à la demande de la population du secteur et notamment les personnes âgées. Par ce biais, la Commune espère refavoriser les échanges et les contacts humains et redynamiser le centre du village.</p> <p>Le projet communal comprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'acquisition des 3/5^è du bâtiment, représentant 276,25m² - les travaux de rénovation et d'aménagement en deux cellules commerciales, dont un espace multiservices rural (produits alimentaires, point poste, tabac-presse et boulangerie).
Aire géographique de rayonnement du projet :	MONTREUX-VIEUX et environs
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> * Habitants locaux * Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 1er semestre 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 320 865 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 269 365 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 80 810 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		207 376 €	65%
Etat (FRAC)		32 680 €	10%
Conseil Général du Haut-Rhin		80 810 €	25%
TOTAL PROJET		320 865 €	100%
		HT	

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Offrir un service de proximité pour la population
- * redynamiser le centre du village

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Indicateurs de fréquentation du site

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

La dépense subventionnable retenue par le Département tient compte de l'acquisition du bâtiment de la Gare par la Commune.



Fiche descriptive de projet N° 22-4

Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	22 - Soutenir une offre commerciale et artisanale de proximité, diversifiée et de qualité et la redynamisation des cœurs de bourgs-centres du Territoire de Vie
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'un Buffet de la Gare
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de MONTREUX-VIEUX
<u>Localisation du projet :</u>	Gare de MONTREUX-VIEUX
<u>Description du projet :</u>	<p>La Commune de MONTREUX-VIEUX a acquis le bâtiment de la gare, afin d'y créer, au rez-de-chaussée, un "Buffet de la Gare" dans lequel seront aménagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> * un espace Epicerie / dépôt de pain ; * un espace Bar / accueil ; * un espace Café / restaurant.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	MONTREUX-VIEUX et environs
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Habitants locaux * Usagers du train
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : Automne 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	340 430 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	195 175 €
▶ Taux d'intervention :	19%
▶ Montant de la subvention :	37 083 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		168 835 €	50%
Etat (FRAC)		34 512 €	10%
Conseil Régional d'Alsace		100 000 €	29%
Conseil Général du Haut-Rhin		37 083 €	11%
TOTAL PROJET		HT	340 430 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Offrir un service de proximité pour la population et les voyageurs * Redynamiser le bourg-centre de MONTREUX-VIEUX
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Indicateurs de fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La dépense subventionnable retenue par le Département tient compte de l'acquisition du bâtiment de la Gare par la Commune.



Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	23 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie
Sous axe :	231 - Soutenir les actions de développement touristique
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Création d'une navette de liaison entre LEYMEN et VIEUX-FERRETTE
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de FERRETTE
<u>Localisation du projet :</u>
Rue de la 1ère Armée (RD432) et liaison vers la Halle aux Blés à FERRETTE
<u>Description du projet :</u>
<p>Dans le cadre du plan d'actions TGV Rhin Rhône 2011-2013 validé en décembre 2010, une étude sur le développement de la mobilité douce et des transports collectifs à des fins de tourisme et de loisirs sur le Haut-Rhin a été menée par l'ADT68.</p> <p>Avec la prise de conscience des enjeux liés au développement durable et la position privilégiée de l'Alsace qui bénéficie de nombreuses infrastructures ferroviaires, aéroportuaires et d'offres de transports en commun, plusieurs actions autour de la mobilité touristique ont été engagées.</p> <p>Sur les transports collectifs, une action concerne plus spécifiquement le Jura Alsacien avec l'amélioration de la liaison entre le Sundgau et BÂLE. A noter que l'attrait des Bâlois pour le Jura Alsacien lié en partie à la proximité géographique et la forte proportion des ménages de BÂLE-Ville non équipés de voitures (40 %) offrent une opportunité à saisir avec la gare de LEYMEN.</p> <p>La mesure consiste à la mise en place d'une navette entre la gare de LEYMEN et VIEUX-FERRETTE durant les week-ends pendant la saison estivale.</p> <p>L'objectif est, d'une part de proposer une alternative à la voiture pour se rendre dans le Jura Alsacien depuis la ville de BÂLE et d'autre part, d'améliorer le lien entre la 3ème ville de Suisse et VIEUX-FERRETTE en pensant également aux Sundgauviens (touristes ou locaux) qui souhaiteraient visiter BÂLE.</p> <p>Par ailleurs, cette action permettra d'accroître la fréquentation touristique du Jura Alsacien en mettant l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la randonnée pédestre, vélo et VTT (FERRETTE est le départ de plusieurs circuits de randonnée) - un système de location de vélos électriques sera mis en place pour permettre une meilleure irrigation du territoire ; - la conception de produits touristiques à la journée ou le week-end avec hébergement tout en valorisant les loisirs et atouts culturels, puis gastronomiques de la région...

Aire géographique de rayonnement du projet :
Jura Alsacien et zone ouest des Trois Pays

Public visé :
* Touristes * Population résidentielle des 3 Pays (notamment la population bâloise) et du Jura Alsacien

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : 2015
▶ date de fin des travaux : 2015
▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	40 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :
▶ Base subventionnable retenue : 25 000 €
▶ Taux d'intervention : 40%
▶ Montant de la subvention : 10 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations	montant	Taux	
Maître d'ouvrage	10 000 €	25%	
Région Alsace et Commissariat au Massif des Vosges	20 000 €	50%	
Conseil Général du Haut-Rhin	10 000 €	25%	
TOTAL PROJET	40 000 €	HT	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Développer l'intermodalité et l'accessibilité du territoire de manière équilibrée * Renforcer et optimiser l'utilisation des transports en commun pour diffuser les flux touristiques au-delà des principaux pôles urbains * Consolider le développement touristique du Sundgau

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Taux de fréquentation et billetterie * Nombre de rotations de la navette * Questionnaire de satisfaction des usagers

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La participation départementale porte sur la mise en place du dispositif à titre expérimental pour l'année 2014. Au terme de cette année d'expérimentation, une évaluation devra être menée pour juger de la prolongation du dispositif les années suivantes. La participation départementale correspond à un montant d'aide maximum. Le projet étant soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental", ce montant pourra ne pas être atteint sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	23 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie
Sous axe :	232 - Encourager et accompagner la conservation du patrimoine de caractère, particulier et unique du Sundgau qui contribue à renforcer l'attractivité touristique du Territoire
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Travaux de valorisation et de mise en sécurité du château de FERRETTE

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de FERRETTE

<u>Localisation du projet :</u>
Site du château de FERRETTE

<u>Description du projet :</u>
<p>Classées Monument historique depuis 1930, les ruines du château de FERRETTE sont confiées à la Ville de FERRETTE par bail emphytéotique.</p> <p>Depuis 1998, l'Association CHAM (Chantiers d'histoire et d'architecture médiévale) intervient sur les ruines et ses accès en organisant des chantiers de jeunes bénévoles. Ces chantiers se déroulent sous la responsabilité pédagogique et technique d'un encadrant de CHAM, de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques en collaboration avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques.</p> <p>Véritable locomotive et étape sur les itinéraires de découverte du Jura Alsacien, le château de FERRETTE est un lieu emblématique qui nécessite un investissement suivi et un programme de travaux à long terme. Au delà des simples "réparations" entreprises chaque année par le chantier de jeunes bénévoles, des investissements nécessitant l'intervention d'entreprises spécialisées sont à prévoir.</p> <p>La Ville de FERRETTE souhaite ainsi entreprendre un projet pluri-annuel d'investissement (3 ans au minimum), faisant appel à un architecte et différents corps de métier afin d'entretenir, sécuriser et restaurer ces ruines.</p> <p>La programmation pluriannuelle doit être définie au travers d'une étude diagnostic et d'un plan de gestion réalisés en partenariat avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.</p> <p>Le projet présenté dans cette fiche prend ainsi en compte, pour l'année 2014, les dépenses prévisionnelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude technique et d'un plan de gestion pluriannuel - Travaux d'entretiens du site des ruines du Château (matériaux et frais du chantier CHAM).

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Haut-Sundgau / Jura Alsacien

Public visé :	
<ul style="list-style-type: none"> * Touristes et professionnels du tourisme * Habitants de FERRETTE et ses alentours 	

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	juin 2014
▶ date de fin des travaux :	septembre 2014
▶ date de demande de versement de la subvention :	novembre 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	59 100 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	59 100 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	11 820 €

Plan de financement prévisionnel :			
	Participations	montant	Taux
	Maître d'ouvrage	35 280 €	60%
	Etat (DRAC)	12 000 €	20%
	Conseil Général du Haut-Rhin	11 820 €	20%
	TOTAL PROJET	59 100 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :	
<ul style="list-style-type: none"> * Conservation et mise en valeur du patrimoine historique * Développement touristique du territoire 	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
<ul style="list-style-type: none"> * Statistiques de fréquentation du site * Validation des travaux par l'Architecte des Bâtiments de France 	

REMARQUES

Remarques complémentaires :	
<p>La participation départementale est conditionnée à l'existence d'un bail emphytéotique entre la Commune de FERRETTE et le propriétaire du Château de FERRETTE.</p>	



Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	23 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie
Sous axe :	232 - Encourager et accompagner la conservation du patrimoine de caractère, particulier et unique du Sundgau qui contribue à renforcer l'attractivité touristique du Territoire
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Restauration de la chapelle Sainte-Barbe
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune d'ALTENACH
<u>Localisation du projet :</u>
2 rue de la Cure à ALTENACH
<u>Description du projet :</u>
<p>Restauration de la chapelle Sainte-Barbe, située à proximité immédiate de la Maison de la Nature du Sundgau ainsi que de la piste cyclable de la Largue. Elle est mentionnée dès 1302 en tant qu'église paroissiale de l'ancien village d'ALTENACH. Elle constitue un lieu de pèlerinage très fréquenté en raison de la source Sainte-Barbe, dont les eaux sont réputées guérir certaines maladies de la peau et des yeux. La chapelle est pillée vers 1774 par les Bourguignons, puis endommagée au cours de la guerre de Trente Ans. Le bâtiment est progressivement abandonné lors de la "migration" du village vers le versant Ouest de la vallée.</p> <p>Les travaux portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la restauration intérieure et extérieure de la chapelle, avec amélioration des conditions d'accès au public et aux touristes : <ul style="list-style-type: none"> - la réfection de la toiture avec restauration de la couverture / charpente - la rénovation des façades avec mise en peinture - travaux de peinture intérieure : murs, mobilier, menuiserie - la rénovation de la porte d'entrée et la grande croix en fonte sur le toit de l'édifice - la dépose avec soin des pierres tombales anciennes, nettoyage et remise en place en position verticale. * la mise en valeur de la source « Sainte Barbe » sise à proximité de la chapelle.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Vallée de la Largue / Territoire de Vie du Sundgau
<u>Public visé :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Touristes et randonneurs * Habitants du territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : novembre 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 31 335 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 31 335 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 6 267 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		21 118 €	67%
Europe (LEADER)		3 950 €	13%
Conseil Général du Haut-Rhin		6 267 €	20%
TOTAL PROJET	HT	31 335 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Conservation et mise en valeur du patrimoine historique
- * Développement touristique du territoire

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Statistiques de fréquentation du site
- * Qualité des travaux réalisés

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	23 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie
Sous axe :	232 - Encourager et accompagner la conservation du patrimoine de caractère, particulier et unique du Sundgau qui contribue à renforcer l'attractivité touristique du Territoire
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restoration des façades de la Vieille Porte
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune d'ALTKIRCH
<u>Localisation du projet :</u>	ALTKIRCH
<u>Description du projet :</u>	<p>Dernier vestige de l'enceinte médiévale d'ALTKIRCH et inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, la porte de Belfort dite "Vieille Porte", comprend différents éléments dont le plus ancien date du 13ème siècle.</p> <p>Il s'agit d'une porte simple, sans tour ni herse qui s'ouvre par un arc brisé, surmonté d'un bâtiment à colombages datant de 1775 (date de la dernière grosse restauration de l'édifice selon les historiens). Aujourd'hui, cet édifice continue à être le seul lieu de passage piétonnier situé au nord et reliant la ville basse et la ville haute.</p> <p>Toutefois, la solidité de la structure n'étant plus garantie, la Ville d'ALTKIRCH a décidé d'entreprendre des travaux d'urgence de sécurité et de sauvegarde qui portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la restauration des maçonneries - la réfection de la toiture : couverture/charpente - la rénovation des menuiseries extérieures
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie du Sundgau
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Touristes * Habitants du territoire
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2014 ▶ date de fin des travaux : mars 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : mai 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	341 900 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		281 900 €	82%
Conseil Général du Haut-Rhin		60 000 €	18%
TOTAL PROJET		HT	341 900 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Conservation et mise en valeur du patrimoine historique
* Développement touristique du territoire

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité des travaux réalisés
* Statistiques de fréquentation touristique de la ville d'ALTKIRCH

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 232-4

Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	23 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie
Sous axe :	232 - Encourager et accompagner la conservation du patrimoine de caractère, particulier et unique du Sundgau qui contribue à renforcer l'attractivité touristique du Territoire
Etape :	Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Restauration de la chapelle Burnkirch
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Commune d'ILLFURTH
Localisation du projet :	Rue Burnkirch à ILLFURTH
Description du projet :	<p>Inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, la chapelle Saint-Martin dite "Burnkirch" est, au Moyen Âge, l'église mère d'ILLFURTH, de HEIDWILLER et de TAGOLSHEIM, puis reste jusqu'au XVIIIe siècle, l'église paroissiale d'ILLFURTH.</p> <p>Elle est composée d'une nef unique à 3 travées et d'un chœur carré à l'est, au-dessus duquel s'élève un clocher à 3 niveaux couvert d'un toit en bâtière. La partie classée est l'ancienne tour-chœur construite vers 1300, ornée de peintures murales au XVe siècle et transformée en clocher-porche.</p> <p>La Commune d'ILLFURTH souhaite y réaliser les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection de la toiture : couverture/charpente/zinguerie - Travaux de maçonnerie en pierre de taille - Accès sécurisés aux combles - Etude de la fissure de l'angle nord-est et diagnostic des remontées capillaires - Remplacement du chauffage.
Aire géographique de rayonnement du projet :	Territoire de Vie du Sundgau
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> * Touristes et randonneurs * Habitants du territoire
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : juillet 2013 ▶ date de fin des travaux : décembre 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : août 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	139 628 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	139 490 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	27 898 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		61 292 €	44%
Europe (LEADER)		20 000 €	14%
Etat (DRAC)		15 438 €	11%
Région Alsace		15 000 €	11%
Conseil Général du Haut-Rhin		27 898 €	20%
TOTAL PROJET		139 628 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Conservation et mise en valeur du patrimoine historique	
* Développement touristique du territoire	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Qualité des travaux réalisés	
* Statistiques de fréquentation du site	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	23 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie
Sous axe :	232 - Encourager et accompagner la conservation du patrimoine de caractère, particulier et unique du Sundgau qui contribue à renforcer l'attractivité touristique du Territoire
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Etude de conservation et de valorisation du château du Morimont
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Conseil Général du Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>
Site du château du Morimont à OBERLARG
<u>Description du projet :</u>
<p>Les ruines du château du Morimont sont classées Monument historique depuis 1841. La conservation et l'entretien du site du Morimont (ruines et parcelles qui les entourent) sont confiés depuis 1988 au Conseil Général du Haut-Rhin, par bail emphythéotique de 99 ans passé avec la famille Viellard, propriétaire et exploitant de l'auberge du Morimont.</p> <p>Véritable locomotive et étape sur les itinéraires de découverte du Jura Alsacien, le château du Morimont est un lieu emblématique qui nécessite un investissement suivi et un programme de travaux à long terme. Le Département a ainsi investi, depuis 1988, plus de 1,322 millions d'€ en travaux et entretien (gros oeuvre, sécurité, débroussaillage, chantiers de jeunes bénévoles...).</p> <p>Aujourd'hui, des travaux de sécurisation et de restauration doivent être entrepris afin que le site puisse rester ouvert au public. Une programmation pluriannuelle doit être définie au travers d'une étude diagnostic et d'un plan de gestion réalisés en partenariat avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et la DRAC.</p> <p>Pour estimer le coût des interventions à venir, le Conseil Général souhaite ainsi lancer une étude-diagnostic sur l'ensemble des travaux à prévoir pour les prochaines années afin de disposer d'une vue globale dans les domaines techniques et budgétaire.</p> <p>Le Département accentuera son partenariat avec l'Office du Tourisme intercommunautaire du Sundgau afin de définir des pistes pour mieux valoriser le site.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Haut Sundgau et Région Trinationale Bâloise

Public visé :	
* Habitants du Territoire de Vie et ses alentours	
* Touristes	

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2ème trimestre 2015
▶ date de fin des travaux :	4ème trimestre 2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	-

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	25 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	25 000 €
▶ Taux d'intervention :	100%
▶ Montant de la subvention :	25 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Conseil Général du Haut-Rhin		25 000 €	100%
Etat (DRAC)		40% max récupérables si travaux	
TOTAL PROJET	TTC	25 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Conservation et mise en valeur du patrimoine historique	
* Développement touristique du territoire	

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Statistiques de fréquentation du site	
* Qualité du rendu de l'étude	

REMARQUES

Remarques complémentaires :	



Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	23 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie
Sous axe :	232 - Encourager et accompagner la conservation du patrimoine de caractère, particulier et unique du Sundgau qui contribue à renforcer l'attractivité touristique du Territoire
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Restauration de l'église Saint-Martin-des-Champs

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune d'OLTINGUE

<u>Localisation du projet :</u>
Lieu dit "Auf der Au" - Rue Saint-Martin à OLTINGUE

<u>Description du projet :</u>
<p>L'Eglise Saint-Martin-des-Champs se situe à 500 mètres du village d'OLTINGUE, au milieu des champs et est entourée du cimetière communal.</p> <p>Cette ancienne église-mère des villages d'OLTINGUE, HUTTINGUE, FISLIS et LUTTER date de la fin du 13ème siècle. Elle serait bâtie à l'emplacement d'un sanctuaire pré-chrétien. Des objets préhistoriques et des vestiges gallo-romains prouvent l'ancienneté du site.</p> <p>Après le sac des Armagnacs en 1445, le village autour est abandonné. En 1831, une nouvelle église est bâtie au centre du village actuel d'OLTINGUE pour remplacer l'église-mère devenue trop petite. La dernière rénovation de l'église date de 1868.</p> <p>Des fouilles effectuées en 1989 ont mis au jour des vestiges de sanctuaires du Haut Moyen Age (7ème et 8ème siècle) ainsi que des tombes.</p> <p>Elle est classée Monument Historique depuis 1991 et fait partie du réseau des "Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur".</p> <p>S'appuyant sur un rapport de diagnostic architectural daté d'avril 2014, la Commune d'OLTINGUE souhaite réaliser des travaux urgents de restauration extérieurs et intérieurs nécessaires à la sauvegarde de l'édifice religieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de la charpente - rénovation de la couverture en tuiles plates de la nef et du clocher-choeur - traitement des fissures verticales du clocher - établissement d'un drainage périphérique et mise en oeuvre d'un traitement empêchant les remontées capillaires - rénovation des façades, avec purge des parties reprises au ciment, et préservation des enduits extérieurs sous-jacents à l'enduit du 19ème siècle - rénovation de la couverture du porche - diagnostic et restauration des peintures murales du choeur - examen sanitaire et assainissement de la zone archéologique

Aire géographique de rayonnement du projet :

Haut Sundgau et Région Trinationale Bâloise

Public visé :

- * Habitants du Territoire et ses alentours
- * Touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2ème semestre 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2ème semestre 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2ème semestre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	445 942 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **300 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **90 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		178 377 €	40%
Etat (DRAC)		178 377 €	40%
Conseil Général du Haut-Rhin		90 000 €	20%
TOTAL PROJET		445 942 €	100%
		TTC	

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Conservation et mise en valeur du patrimoine historique
- * Développement touristique du territoire

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Qualité des travaux réalisés
- * Statistiques de fréquentation du site

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

--



Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	23 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie
Sous axe :	232 - Encourager et accompagner la conservation du patrimoine de caractère, particulier et unique du Sundgau qui contribue à renforcer l'attractivité touristique du Territoire
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restoration de l'orgue Schwenkedel de l'église Saint Maurice
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de HIRTZBACH
<u>Localisation du projet :</u>	Eglise Saint Maurice - 30 rue Principale à HIRTZBACH
<u>Description du projet :</u>	<p>Restoration de l'orgue muni d'un buffet Callinet datant de 1837, dans son état de 1930, année de sa construction par Georges SCHWENKEDEL.</p> <p>Les principales étapes de la restauration sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démontage du buffet, dépose des tuyaux, nettoyage, traitement insecticide ; - étude de l'instrument pour retrouver les sonorités d'origine ; - nettoyage et consolidation du buffet ; - remise en état des sommiers, de la console, de la transmission pneumatique, de la tuyauterie et de la soufflerie ; - remontage et réglage de la transmission ; - harmonie et accord de l'instrument, pour se rapprocher du diapason et de la pression d'origine.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	HIRTZBACH et alentours
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Population locale * Touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2015 ▶ date de fin des travaux : décembre 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : début 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	201 203 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	201 203 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	40 241 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		40 962 €	20%
Conseil Général du Haut-Rhin		40 241 €	20%
Association pour la restauration de l'orgue, dons et mécénat		120 000 €	60%
TOTAL PROJET		HT	201 203 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Restauration de l'instrument dans son état d'origine * Conservation et mise en valeur du patrimoine historique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité de la restauration effectuée * Résultat sonore

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	2 - Encourager l'emploi et favoriser le développement de l'économie présentielle du Sundgau
Axe :	23 - Développer l'attractivité touristique du Territoire de Vie
Sous axe :	232 - Encourager et accompagner la conservation du patrimoine de caractère, particulier et unique du Sundgau qui contribue à renforcer l'attractivité touristique du Territoire
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation de l'orgue Callinet de l'église Saints-Pierre-et-Paul
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de HOCHSTATT
<u>Localisation du projet :</u>	Eglise Saints-Pierre-et-Paul - 36 Grand'Rue à HOCHSTATT
<u>Description du projet :</u>	<p>Restauration de l'orgue Callinet installé en 1836 et devenu inutilisable depuis octobre 2008 suite à des infiltrations d'eaux causées par des précipitations de forte intensité. Les principaux travaux consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rénovation de la partie Do dièse et nettoyage de la Do, afin de retrouver après remontage une homogénéité entre les deux côtés, - la rénovation générale de l'instrument : traitements insecticide en fongicide, rénovation de la mécanique des notes et des jeux, du buffet, des sommiers, de la tuyauterie, de l'alimentation, du pédalier, mise aux normes électriques, accord général et harmonisation.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	HOCHSTATT et alentours
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Population locale * Touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : mai 2015 ▶ date de fin des travaux : décembre 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : mars 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	148 921 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	148 921 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	29 784 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		89 137 €	60%
Conseil Général du Haut-Rhin		29 784 €	20%
Association des amis de l'orgue Callinet de Hochstatt		30 000 €	20%
TOTAL PROJET		HT	148 921 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Retrouver l'authenticité Callinet de l'orgue * Conservation et mise en valeur du patrimoine historique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité de la restauration effectuée dans le respect de l'authenticité de l'instrument * Résultats sonores

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 3-1

Enjeu : 3 - Soutenir les politiques d'animation et de développement local du Sundgau

Etape : Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

Actions de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Communautés de Communes / Communes / Etablissements publics / associations

Localisation du projet :

Territoire intercommunal

Description du projet :

Soutien des actions d'animation et de développement local engagées par les Communautés de Communes du Territoire de Vie ou soutenues par elles si elles n'en sont pas le maître d'ouvrage, au travers d'une enveloppe actée à l'échelle du Territoire de Vie.

L'attribution de subventions au titre de cette enveloppe se fait sous forme d'appel à projets annuel.

L'objectif est de soutenir les projets expérimentaux et d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Porteurs de projets de développement local

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : Versement selon programmation

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	max 40% (variable selon les projets présentés annuellement)
▶ Montant de la subvention :	165 054 €

Plan de financement prévisionnel :			
	Total projets présentés	Maître d'ouvrage	Département
Appel à projets 2014	51 270 €	à définir	15 054 €
Appel à projets 2015	à définir	à définir	75 000 €
Appel à projets 2016	à définir	à définir	75 000 €
TOTAL PROJET	à définir	à définir	165 054 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Encourager le développement local du Territoire de Vie * Soutenir les projets expérimentaux et d'envergure du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre et typologie des projets soutenus * Des indicateurs de suivi seront définis pour chaque projet retenu lors des programmations annuelles

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de l'intervention départementale et du fonctionnement du développement local sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local".</p> <p>La participation départementale maximale pour chaque appel à projet annuel est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les actions de développement local étant soumises aux règles du "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Fiche descriptive de projet N° 3-2

Enjeu : 3 - Soutenir les politiques d'animation et de développement local du Sundgau

Etape : Initiale

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

1er poste d'Agent de Développement

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Territoire intercommunal

Description du projet :

Soutien d'un 1er poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes et d'un maximum d'aide de 40% d'un coût éligible plafonné à 50 000 € par an.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiaires d'un 1er poste d'Agent de développement :

- Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
- Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH
- Communauté de Communes d'ALTKIRCH
- Communautés de Communes Ill et Gersbach (en association avec la ComCom de la Largue)
- Communauté de Communes du Jura Alsacien

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire intercommunal

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	750 000 €	TTC	Fonctionnement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	750 000 €		
▶ Taux d'intervention :	40%		
▶ Montant de la subvention :	300 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
ComCom de la Porte d'Alsace	150 000 €	90 000 €	60 000 €
ComCom du Secteur d'ILLFURTH	150 000 €	90 000 €	60 000 €
ComCom d'ALTKIRCH	150 000 €	90 000 €	60 000 €
ComCom Ill et Gersbach	150 000 €	90 000 €	60 000 €
ComCom du Jura Alsacien	150 000 €	90 000 €	60 000 €
TOTAL PROJET	750 000 €	450 000 €	300 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Fiche descriptive de projet N° 3-3

Enjeu : 3 - Soutenir les politiques d'animation et de développement local du Sundgau

Etape : Initiale

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

2ème poste d'Agent de Développement

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

Localisation du projet :

Territoire intercommunal

Description du projet :

Soutien d'un 2ème poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes et d'un maximum d'aide de 20% d'un coût éligible plafonné à 32 000 € par an.

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, les structures ou association de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiaires d'un 2ème poste d'Agent de développement :

- Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
- Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH
- Communauté de Communes d'ALTKIRCH
- Communauté de Communes du Jura Alsacien

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire intercommunal

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Agent de développement
- * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	384 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	384 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	76 800 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
ComCom de la Porte d'Alsace	96 000 €	76 800 €	19 200 €
ComCom du Secteur d'ILLFURTH	96 000 €	76 800 €	19 200 €
ComCom d'ALTKIRCH	96 000 €	76 800 €	19 200 €
ComCom du Jura Alsacien	96 000 €	76 800 €	19 200 €
TOTAL PROJET	384 000 €	307 200 €	76 800 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Enjeu : 3 - Soutenir les politiques d'animation et de développement local du Sundgau

Etape : Initiale, modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Animation du programme LEADER 2007-2014 - GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS-Trois Frontières

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Localisation du projet :

ALTKIRCH (siège du Syndicat Mixte pour le Sundgau)

Description du projet :

Le GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS / Trois-Frontières, constitué dans le cadre de la programmation européenne LEADER 2007-2014, avait pour objectifs d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgauvienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire. La réussite de ce GAL, qui englobe les Territoires de Vie du Sundgau et des 3 Pays, reposait en grande partie sur une animation dynamique nécessaire à la réalisation de projets de qualité ainsi que sur une gestion des dossiers rigoureuse et efficace. Un poste de chargé de mission LEADER a été créé au sein du GAL. Le Pays du Sundgau est chargé de l'animation.

Au regard des axes de travail du GAL 2007-2014 qui contribuait en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN, le soutien du Conseil Général porte sur le financement d'un poste d'Agent de Développement, en charge de l'animation du programme LEADER (accompagnement des porteurs de projets dans le montage de leur dossier, instruction et suivi des dossiers, préparation et animation des Comités de Programmation...), dans la limite d'un poste par GAL et d'un maximum d'aide de 30% d'un coût éligible plafonné à 32 000 € par an.

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau
- * Territoire de Vie des Trois Pays

Public visé :

Porteurs de projet dans le cadre du programme LEADER (agriculteurs, associations, institutions publiques...)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : juin 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : versement annuel selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	83 406 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	48 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	14 400 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	27 933 €	33%
Europe (LEADER)	45 873 €	55%
Conseil Général du Haut-Rhin	14 400 €	17%
TOTAL PROJET	TTC	83 406 €
		100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Assurer l'animation du programme LEADER sur le territoire * Impulser au territoire une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement en chargé du suivi du programme LEADER sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". Le soutien départemental à ce poste d'agent de développement s'arrêtera à la fin du programme LEADER 2007-2014, soit au 1er juillet 2015.</p> <p>Le montant de l'aide départementale est un maximum. Il pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Fiche descriptive de projet N° 3-5

Enjeu : 3 - Soutenir les politiques d'animation et de développement local du Sundgau

Etape : 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Sundgau - 2ème tranche

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Syndicat Mixte pour le Sundgau

Localisation du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Description du projet :

Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Sundgau.

Un premier soutien financier du Département a été inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013.

Un second soutien financier départemental est sollicité pour réaliser les dernières phases d'élaboration du SCOT.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie du Sundgau

Public visé :

- * Habitants du Territoire de Vie
- * Institutions et partenaires locaux

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	122 154 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	68 382 €
▶ Taux d'intervention :	33%
▶ Montant de la subvention :	22 566 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		40 134 €	33%
Etat		38 666 €	32%
Conseil Régional d'Alsace		20 788 €	17%
Conseil Général du Haut-Rhin		22 566 €	18%
TOTAL PROJET		HT	122 154 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Doter le territoire d'un SCOT
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Qualité de rendu du SCOT

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 3-6

Enjeu :	1 - Accompagner l'attractivité résidentielle du Sundgau : répondre aux besoins d'un territoire qui se périurbanise tout en préservant la qualité du cadre de vie
Axe :	11 - Impulser au Territoire de Vie une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable
Sous axe :	112 - Soutenir les actions environnementales et de développement durable
Etape :	1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Programme d'actions LEADER 2015-2020 / GAL des Pays du Sundgau et Pays de Saint-Louis - Trois Frontières : Enveloppe spécifique pour des projets du GAL
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Selon porteurs de projets autorisés au titre des axes retenus du GAL
<u>Localisation du projet :</u>
* Territoire de Vie du Sundgau * Territoire de Vie des Trois Pays
<u>Description du projet :</u>
<p>L'appel à projet régional pour la sélection des GAL candidats pour bénéficier de la programmation européenne LEADER 2014-2020 a été lancé en août 2014.</p> <p>Comme pour le programme précédent (2007-2013), le GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS / Trois Frontières présente sa candidature. Une nouvelle stratégie de territoire est en cours d'élaboration.</p> <p>Dans l'hypothèse où la candidature du GAL Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS / Trois Frontières est de nouveau retenue pour la programmation européenne LEADER 2014-2020, et afin de venir en appui aux projets novateurs du territoire, une enveloppe spécifique départementale est créée pour permettre de cofinancer, sur la période 2014-2019, les projets présentés dans le cadre du GAL et qui ne pourraient pas mobiliser de lignes d'aides classiques départementales. En effet, les fonds LEADER ne pourront être mobilisés qu'en compléments de cofinancements publics.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
* Territoire de Vie du Sundgau * Territoire de Vie des Trois Pays
<u>Public visé :</u>
* Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	juillet 2015 (en cas de sélection)
▶ date de fin des travaux :	2019
▶ date de demande de versement de la subvention :	selon programmation des aides

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et fonctionnement
-------------------------------	-----------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets déposés (max 40%)
▶ Montant de la subvention :	30 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		à définir	
Conseil Général du Haut-Rhin, dont :		60 000 €	100%
- CTV Sundgau		30 000 €	50%
- CTV Trois Pays		30 000 €	50%
TOTAL PROJET	HT/TTC	60 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Objectifs à définir selon les axes stratégiques qui seront retenus par le GAL
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets soutenus
* Typologie des projets soutenus

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Enveloppe spécifique départementale totale de 60 000 €, abondée pour moitié au titre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau et pour l'autre moitié au titre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays.
Il s'agit d'une enveloppe maximale de participation départementale pour la période 2014-2019. Ce montant pourra ne pas être atteint, sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit de report ou transfert de l'aide sur un autre projet.

Critères d'évaluation du Contrat

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU 2014-2019

- Conseil Général du Haut-Rhin
- Communauté de Communes d'ALTKIRCH
- Communauté de Communes Ill et Gersbach
- Communauté de Communes du Jura Alsacien
- Communauté de Communes de la Largue
- Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
- Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH
- Communauté de Communes de la Vallée de HUNDSBACH
- Syndicat Mixte pour le Sundgau
- Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'ALTKIRCH
- SIVOM AMMERTZWILLER / BERNWILLER
- Commune d'ALTENACH
- Commune d'ALTKIRCH
- Commune de BERNWILLER
- Commune de CARSPACH
- Commune de CHAVANNES-SUR-L'ETANG
- Commune de DANNEMARIE
- Commune de FERRETTE
- Commune de FRIESEN
- Commune de HAUSGAUEN
- Commune de HIRSINGUE
- Commune de HIRTZBACH
- Commune de HOCHSTATT
- Commune d'ILLFURTH
- Commune de LARGITZEN
- Commune de LEVONCOURT
- Commune de MONTREUX-VIEUX
- Commune d'OLTINGUE
- Commune de PFETTERHOUSE
- Commune de RUEDERBACH
- Commune de SEPPOIS-LE-BAS
- Commune de WITTERSDORF
- Centre Communal d'Action Sociale de HIRSINGUE

Conseil Général



Haut-Rhin

Direction de l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20 351 | 68 006 COLMAR CEDEX

Tél. 03 89 30 64 10

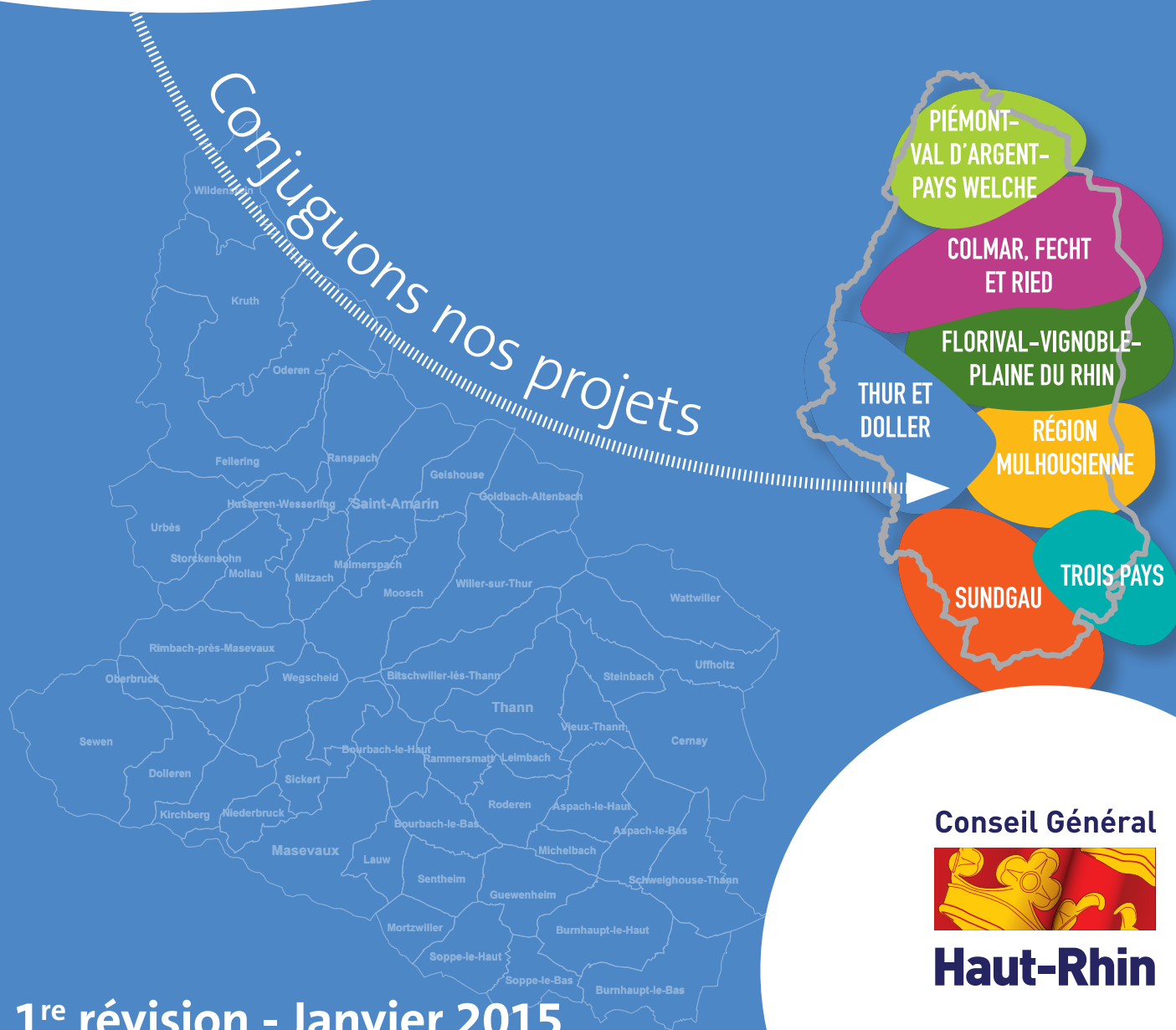
Courriel : territorial@cg68.fr

www.cg68.fr

Contrat de territoire de vie

Thur - Doller

2014-2019



Editorial



*Plus de **434 millions d'euros** consacrés au Territoire de Vie Thur Doller pour la période **2014-2019***

« En favorisant plus que jamais l'intelligence collective, ces nouveaux Contrats de Territoire de Vie nous permettront de continuer d'œuvrer ensemble pour la prospérité et le bien-vivre dans chacun des territoires de Haute-Alsace ».

« En favorisant plus que jamais l'intelligence collective, ces nouveaux Contrats de Territoire de Vie nous permettront de continuer d'œuvrer ensemble pour la prospérité et le bien-vivre dans chacun des territoires de Haute-Alsace ».

Cette philosophie qui a guidé la politique ambitieuse de territorialisation du Département et, par conséquent, l'élaboration de nos 7 contrats de Territoire de Vie depuis 2010, est aujourd'hui largement partagée par tous. Je m'en réjouis sincèrement, car c'est une grande satisfaction pour nous, élus départementaux.

Un an s'est écoulé depuis la finalisation de la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie que nous avons signés ensemble en décembre 2013. Il est évidemment fondamental que ces Contrats continuent de vivre et d'être en totale adéquation avec les réalités et les besoins des Territoires de Vie.

Cette première révision montre ainsi combien notre démarche reste, en permanence, souple et évolutive. Elle permet concrètement d'actualiser les projets structurants d'ores et déjà retenus aux Contrats ou d'en soutenir de nouveaux.

Je formule le vœu que ces Contrats révisés puissent continuer d'illustrer notre capacité commune à mener, dans la proximité, des actions exemplaires garantissant la prospérité et le dynamisme de nos territoires, ainsi que les services offerts à nos concitoyens.

Dans un contexte économique difficile, cet outil nous donne plus que jamais la chance de réunir les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service toujours meilleure.

Que tous les partenaires soient très chaleureusement remerciés pour le travail exemplaire réalisé en ce sens !

Sincèrement à vos côtés,



Charles BUTTNER

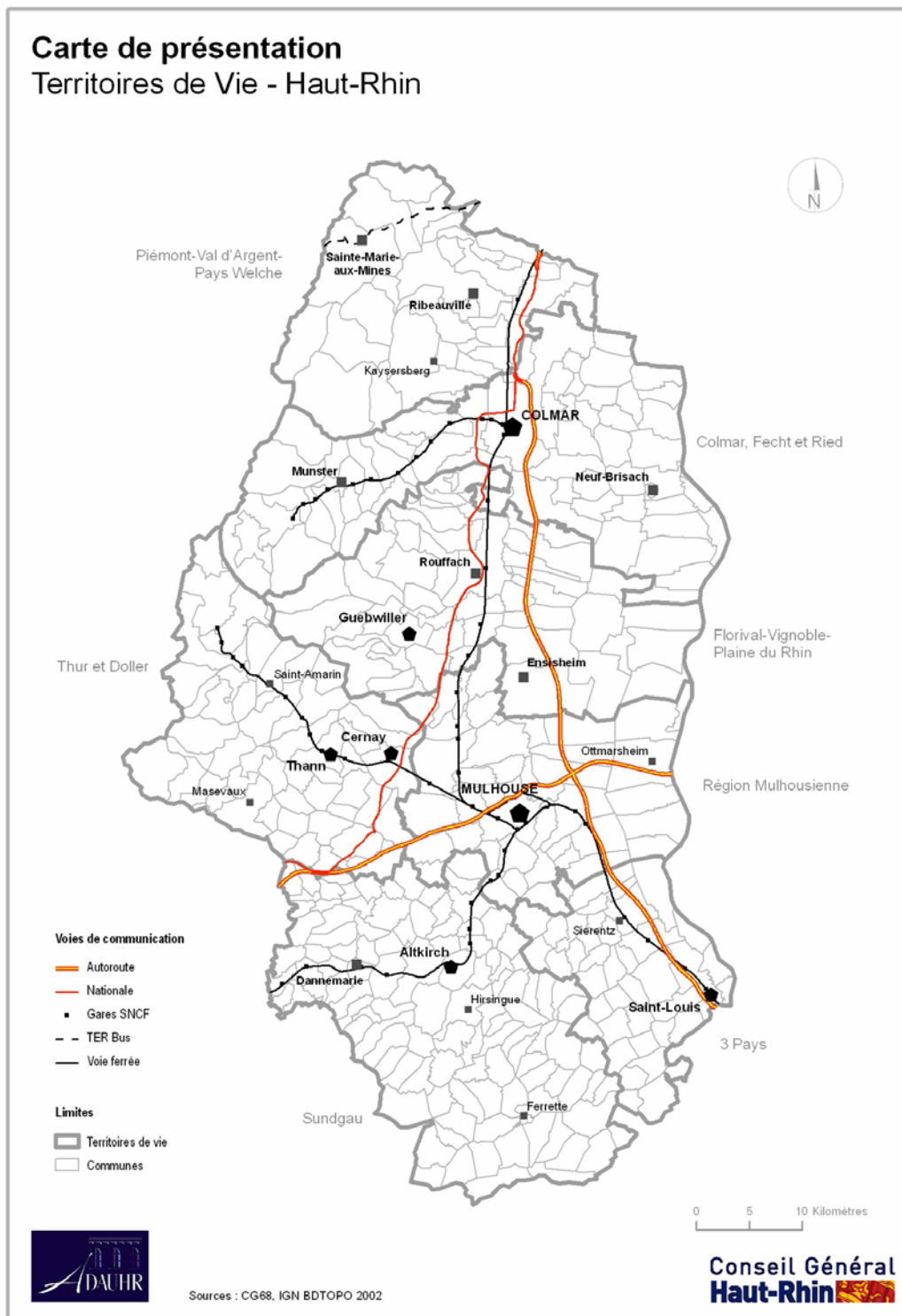
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 1
SOMMAIRE	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 7 Territoires de Vie	p. 4
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE THUR DOLLER	p. 5
LES CHIFFRES CLEFS DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER	p. 6
LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2014-2019.....	p. 9
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 17
Les Projets d'Intérêt local.....	p. 19
Les Secteurs Spécifiques.....	p. 23
Les Projets Structurants.....	p. 27
Article 1 : Objet du contrat	p. 32
Article 2 : Durée du contrat	p. 32
Article 3 : Contenu du contrat	p. 32
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 33
Article 5 : Procédure administrative et instruction des projets.....	p. 34
Article 6 : Versement des subventions.....	p. 36
Article 7 : Gestion et suivi du contrat.....	p. 37
Article 8 : Evaluation du contrat	p. 37
Article 9 : Publicité et communication	p. 38
Article 10 : Modification et rupture du contrat	p. 38
LES SIGNATAIRES	p. 39
ANNEXES	p. 43
- Tableau de synthèse des projets	
- Fiches descriptives des projets	
- Critères d'évaluation du Contrat	

LE HAUT-RHIN

377 communes, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX

EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER

Canton de CERNAY



Pierre VOGT

Conseiller Général

8 communes intégrées dans le Contrat de Territoire

ASPACH-LE-BAS | BURNHAUPT-LE-BAS | BURNHAUPT-LE-HAUT | CERNAY | SCHWEIGHOUSE-THANN | STEINBACH | UFFHOLTZ | WATTWILLER

21 051 habitants (pop municipale INSEE RP 2010) / 49,6 km²

Canton de MASEVAUX



Laurent LERCH

Conseiller Général

Vice-Président de la Commission Économie, Tourisme, Université et Recherche

15 communes

BOURBACH-LE-HAUT | DOLLEREN | KIRCHBERG | LAUW | MASEVAUX | MORTZWILLER | NIEDERBRUCK | OBERBRUCK | RIMBACH-PRES-MASEVAUX | SENTHEIM | SEWEN | SICKERT | SOPPE-LE-BAS | SOPPE-LE-HAUT | WEGSCHEID

11 836 habitants (pop municipale INSEE RP 2010) / 134,7 Km²

Canton de SAINT-AMARIN



Jean-Jacques WEBER

Conseiller Général

Président de la Commission Insertion et Logement

15 communes

FELLERING | GEISHOUSE | GOLDBACH-ALTENBACH | HUSSEREN-WESSERLING | KRUTH | MALMERSPACH | MITZACH | MOLLAU | MOOSCH | ODEREN | RANSPACH | SAINT-AMARIN | STORCKENSOHN | URBES | WILDENSTEIN

13 447 habitants (pop municipale INSEE RP 2010) / 167,7 Km²

Canton de THANN



Michel HABIB

Conseiller Général

11 communes

ASPACH-LE-HAUT | BITSCHWILLER-LES-THANN | BOURBACH-LE-BAS | GUEWENHEIM | LEIMBACH | MICHELBAH | RAMMERSMATT | RODEREN | THANN | VIEUX-THANN | WILLER-SUR-THUR

20 829 habitants (pop municipale INSEE RP 2010) / 91,8 Km²

LES CHIFFRES CLEFS

DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER

Proche des territoires, pour toujours mieux servir les Haut-Rhinois.

Le Conseil Général organise de nombreux services aux habitants :

- Il réalise des infrastructures et met en œuvre les projets nécessaires au développement futur des Territoires de Vie.
- A travers ses principales missions de solidarité et à l'image de ses nouvelles antennes territoriales, il s'attache à agir au plus près des besoins de la population et à accompagner les haut-rhinois à tous les âges de la vie.
- Le Conseil Général est particulièrement actif dans les domaines des services aux personnes, de la santé, du logement, de l'insertion sociale, mais aussi de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Les infrastructures routières, l'environnement, l'appui au développement économique et les relations transfrontalières comptent également parmi ses principales missions.

Pour 2012, l'ensemble de ces interventions peut être évalué à **52 100 000 €** auprès des différents partenaires du Conseil Général, soit une dépense prévisionnelle de **315 600 000 €** sur la période 2014-2019.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ses politiques, **le Département mobilise une ressource humaine** dont le coût peut être évalué à **10 300 000 €** par an, soit **61 800 000 €** sur la période 2014-2019, sur le seul Territoire Thur Doller.

Ces compétences sont également mises à disposition des Territoires **pour la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général**. A ce titre, le Département agit et son investissement prévisionnel est estimé à **30 000 000 €** en faveur du Territoire de Vie Thur Doller sur la période 2014-2019.

Pour parfaire ce dispositif volontariste d'actions, le Département se positionne en acteur préférentiel pour un développement harmonieux et concerté des Territoires Haut-Rhinois. Les Contrats de Territoire de Vie ont été élaborés en partenariat avec les Communes, Etablissements Publics de Coopération intercommunale et associations partenaires :

- Dans le Territoire de Vie Thur Doller, le Département met à disposition une enveloppe de 11 288 704 € pour permettre la réalisation des projets structurants dans le cadre de la partie contractuelle du Contrat de Territoire sur la période 2014-2019.
- 12 986 600 € seront également prévus pour soutenir les projets relevant des secteurs spécifiques : « Hydraulique », « Eau et assainissement », « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » et « Montagne ».
- Enfin, une enveloppe annuelle, de 706 284 € en 2014, sera mise à disposition pour soutenir les projets d'intérêt local.

Au total, **28 513 010 €** seront mobilisés par le Conseil Général sur la période 2014-2019 **pour soutenir la réalisation des projets portés par les partenaires du Territoire de Vie Thur Doller**.

*Ainsi, par ses différentes interventions, le Conseil Général œuvre pour le développement du Territoire de Vie et investit massivement pour contribuer à sa réussite : pour la période 2014-2019, l'investissement total du Département est estimé à **434 millions d'euros en faveur du Territoire de Vie Thur Doller**.*

Récapitulatif des prévisions de dépenses du Département sur le Territoire de Vie THUR DOLLER

	pour 2012	2014 - 2019
Engagement financier prévisionnel du Département sur le Territoire de Vie :		434 100 000 €
1- Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie		91 800 000 €
L'investissement humain	30 000 000	61 800 000 €
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie		30 000 000 €
2- L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	52 300 000 €	313 800 000 €
La solidarité : pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie	30 100 000 €	180 600 000 €
Le réseau routier et les transports : faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable	8 400 000 €	50 400 000 €
L'action éducative et la jeunesse : pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois	2 100 000 €	12 600 000 €
Les activités sportives et de loisirs : Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leurs corps et leur tête	800 000 €	4 800 000 €
L'environnement et le cadre de vie : une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté	4 000 000 €	24 000 000 €
L'économie et le tourisme : soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois	2 300 000 €	13 800 000 €
L'habitat et le logement : aider à bien se loger et construire l'habitat de demain	600 000 €	3 600 000 €
L'aménagement et le développement des territoires : privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré	2 100 000 €	12 600 000 €
L'action culturelle : pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire	1 800 000 €	10 800 000 €
L'action européenne et transfrontalière : dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.	300 000 €	1 800 000 €
3- Le soutien financier à nos partenaires : les projets du Territoire		28 513 010 €
Les Projets d'intérêt local		4 237 706 €
Les Secteurs Spécifiques		12 986 600 €
Les Projets Structurants		11 288 704 €

1- Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie Thur Doller pour 2014-2019

Le diagnostic partagé a permis de dégager collégalement, entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de la Rencontre du 2 mai 2013, les enjeux stratégiques du Territoire de Vie Thur Doller pour la période 2014-2019 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie Thur Doller sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

Enjeu 1 :

Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises

Axe 1.1 :

Résorber les friches existantes et soutenir les zones d'activités intercommunales

Il s'agit pour le Département d'être en capacité d'accompagner le territoire dans ses mutations par une réflexion préalable sur le devenir des friches permettant leur résorption.

Par résorption, il faut apprécier deux cas de figure, la possibilité de réhabiliter la friche à fins économiques ou à fins environnementales (renaturation des espaces c'est-à-dire un retour à la nature).

Cet axe vise également à accompagner l'activité économique par une reconduction du soutien aux zones d'activités intercommunales. L'ambition est de poursuivre la structuration économique du territoire autour de pôles thématiques mais aussi d'accompagner les entreprises en favorisant leur accueil et leur développement.

Axe 1.2 :

Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques

Le Territoire de Vie bénéficie d'un emplacement économique idéal puisque desservi par de grands axes de communication et de transports. Son positionnement géographique lui confère un avantage indéniable pour accueillir des activités économiques.

On observe une bonne répartition des zones d'activités à l'échelle du Territoire de Vie. Toutefois, le Territoire gagnerait à structurer l'offre d'accueil des entreprises selon des thématiques différentes afin de se positionner davantage dans une relation de complémentarité plutôt que dans un rapport de concurrence.

Aussi, cet axe vise à accompagner la structuration du territoire autour des différents pôles thématiques complémentaires à l'image du développement autour du Très Haut Débit dans la Vallée de la Doller, du Textile dans la Haute Vallée de la Thur ou encore de la poursuite du Pôle Energies Nouvelles et Renouvelables (ENR) à Cernay entamé lors du précédent Contrat.

Axe 1.3 :

Accompagner la modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)

L'objectif de cet axe est de poursuivre l'accompagnement des Communautés de communes du territoire déjà engagées dans la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation du commerce, de l'artisanat et des services (OCM) afin, d'une part, d'assurer une desserte commerciale de base à l'ensemble de la population, notamment dans les zones éloignées des pôles commerciaux et d'autre part de lutter contre l'évasion commerciale vers la Région Mulhousienne et l'Aire urbaine Belfort – Montbéliard.

L'intervention du Département s'inscrit dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui est piloté par l'Etat et mené en partenariat avec la Région Alsace, les communautés de communes et les chambres consulaires.

Il s'agit, à travers ce dispositif, de renforcer le tissu commercial et artisanal existant par la mise en œuvre :

- d'opérations individuelles visant à accompagner les entreprises artisanales et commerciales du territoire à travers l'attribution d'aides directes liées à la modernisation de leur outil de travail, de leurs locaux ou de leur surface de vente. A titre d'exemple, les multiservices de proximité sont éligibles.
- d'opérations collectives visant à consolider le tissu des entreprises commerciales et artisanales par la mise en œuvre d'aide indirectes collectives (actions de promotion...) et d'aides directes individuelles.

Enjeu 2 :

Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population

Axe 2.1 :

Moderniser et compléter les équipements existants pour la pratique sportive

Le diagnostic établi par l'Adauhr atteste d'un bon niveau d'équipements sportifs pour le Territoire de Vie Thur Doller et place le territoire à la première place du Département.

Toutefois, si le nombre et la diversité des équipements ne font pas défaut, en revanche le faible niveau de performance énergétique, la nécessaire mise aux normes voire la vétusté de certains équipements (notamment Piscine de CERNAY) impliquent des mises à niveau impératives sur la durée du Contrat de Territoire de Vie.

Il est précisé qu'aucune création d'équipement nouveau ne sera prise en compte, seuls les compléments (extensions, équipements accessoires à un équipement existant...) et les restructurations (démolition totale ou partielle et reconstruction sur site ou hors site) sont autorisés.

Les salles polyvalentes accueillant une activité sportive sont éligibles à cet axe.

Axe 2.2 :

Rééquilibrer le territoire en services « petite enfance » et « périscolaire »

Par le desserrement de l'agglomération mulhousienne et les déplacements domicile-travail, de nouveaux besoins en matière de périscolaire et de petite enfance se font jour sur le Territoire de Vie.

La pression se renforce au niveau de la flexibilité sur les horaires. Le niveau d'équipement en structures d'accueil « petite enfance » est le plus faible du département et un accompagnement des projets portés par les partenaires du territoire permettrait une mise à niveau du territoire.

Cet effort devra porter prioritairement sur la vallée de la Thur dont le retard est plus conséquent que dans la vallée de la Doller.

Axe 2.3 :

Encourager l'intermodalité dans les transports et privilégier les mobilités douces

Le Territoire de Vie Thur Doller se caractérise par une organisation des transports en arête par vallée et certains villages peuvent se trouver éloignés d'une offre de transport public.

Aussi, cet axe vise à améliorer la desserte des infrastructures de masse existantes (Tram-Train et lignes régulières du Conseil Général) en privilégiant l'accessibilité des villages éloignés par l'organisation d'un rabattement. Celui-ci peut s'organiser autour d'un transport à la demande (TAD) ou d'un développement du réseau d'itinéraires cyclables.

Aussi, à travers le présent axe, le Conseil Général encourage la poursuite des transports à la demande mis en œuvre par les communautés de communes et autorise l'étude et la réalisation de travaux permettant le développement du réseau cyclable du territoire et sa connexion aux territoires voisins dans le respect du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables.

Axe 2.4 :

Améliorer l'accès aux services de santé

Le diagnostic de territoire a mis en avant les difficultés d'accès aux services de santé, notamment dans les fonds de vallée.

Aussi, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), il est proposé d'ouvrir la possibilité d'accompagner la création de pôles de santé secondaires afin d'améliorer le temps d'accès aux soins dans les fonds de vallée.

Un pôle de santé secondaire peut se caractériser par la création de maisons de santé pluridisciplinaires communales ou intercommunales qui doivent nécessairement être labellisées par l'ARS.

L'opportunité de ce type de projet sera jugée par le Département selon des critères établis (ex : plages d'ouverture élargies, présence d'un panel suffisant de professionnels, non concurrence avec d'autres professionnels déjà établis dans le secteur, carence avérée de professionnels de la santé dans le secteur...).

Une répartition géographique équitable de ces maisons médicales sur l'ensemble du Territoire Thur Doller doit être observée.

Enjeu 3 :

Structurer l'offre culturelle et touristique du territoire autour de la valorisation des patrimoines

Axe 3.1 :

Favoriser la mise en réseau des lieux de diffusion culturelle à l'échelle du territoire Thur Doller

Cet axe de développement vise à accompagner la structuration de l'offre culturelle territoriale. Celle-ci s'articule autour des lieux de diffusion culturels existants et futurs et par la nécessaire mise en réseau de ces derniers.

Ces lieux doivent permettre d'offrir les meilleures conditions à la pratique, à l'enseignement et à la médiation culturelle.

Cet axe doit également permettre d'accompagner la lecture publique mais encore la création artistique ou culturelle.

Axe 3.2 :

Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'histoire de la Grande Guerre

Le Territoire de Vie Thur Doller possède de nombreux atouts dans les domaines culturels et patrimoniaux qui peuvent et doivent être valorisés dans l'intérêt des populations et des touristes.

L'ambition de cet axe est de structurer l'offre du territoire en créant des pôles culturels, patrimoniaux et touristiques autour des points forts du territoire à l'image de la Collégiale de THANN ou encore du patrimoine de Mémoire et de la Grande Guerre (Vieil Armand, Musée Serret, Abri mémoire d'UFFHOLTZ...).

Au sein de cet axe, une ligne spécifique Vieil Armand (Hartmannswillerkopf) est créée. Elle a vocation à accompagner la mise en valeur du site du Vieil Armand. A ce titre, tout projet répondant aux objectifs de valorisation ou de mise en tourisme du site pourra être accompagné.

Axe 3.3 :

Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser un meilleur accueil des touristes

Le Territoire de Vie dispose d'un cadre de vie attrayant et attractif qui en fait une destination touristique de premier ordre.

Cet axe propose d'accompagner le territoire dans sa structuration en matière d'accueil touristique (rapprochement et coopération entre les différents offices de tourisme) et vise à développer des synergies entre les différents acteurs touristiques pour parfaire la lecture de l'offre du territoire.

La mise en tourisme du Territoire de Vie sera également recherchée à travers le soutien aux projets structurants notamment à travers l'amélioration des conditions d'accueil, d'hébergement...

Enjeu 4 :

Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie

Axe 4.1 :

Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie du Thur Doller. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux avec une mosaïque dense d'espaces naturels, mais il peut aussi connaître des conflits d'usages fréquents liés notamment à la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels.

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

Les actions qui découlent des GERPLAN qui couvrent l'ensemble du Territoire de Vie Thur Doller, seront soutenues dans cet axe.

Afin de préserver la qualité des paysages et le patrimoine du territoire de vie, les actions visant à l'insertion des lignes téléphoniques et électriques dans le paysage seront éligibles à cet axe.

De façon plus large, l'ensemble des opérations à visée environnementale ou permettant une gestion durable des ressources du territoire et qui entrent dans les priorités du Département seront encouragées.

Les projets intercommunaux de déchetterie et de plateformes de déchets pourront s'inscrire dans cet axe de développement.

Axe 4.2 :

Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le développement local

Le Territoire de Vie Thur Doller a récemment arrêté son Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) qui fixe les enjeux et les objectifs de développement durable du territoire. Dans le prolongement du SCOT, le présent axe contribue à accompagner les partenaires qui s'engagent dans une démarche globale d'aménagement de leur territoire.

Les études d'aménagement et les travaux portant sur des secteurs spécifiques à enjeux transversaux pour le territoire pourront être accompagnés.

Cet axe consiste également à soutenir les actions d'animation et de développement local engagées par les Communautés de Communes du Territoire de Vie ou soutenues par elles si elles n'en sont pas le maître d'ouvrage, au travers :

- de l'élaboration de charte de développement,
- d'un appel à projets annuel à l'échelle du Territoire de Vie pour soutenir les projets expérimentaux et d'envergure intercommunale,
- du soutien à l'ingénierie des Communautés de Communes (postes d'agents de développement).

Le Pays Thur Doller a constitué un Groupe d'Action Locale (GAL) pour porter la démarche du programme européen LEADER 2007-2013. Ce GAL avait pour objectif la valorisation de l'ensemble des patrimoines du territoire.

Une nouvelle démarche GAL pour la période 2014-2019 et en cours d'élaboration.

Dans l'hypothèse où la candidature du GAL Thur Doller serait à nouveau retenue, le Conseil Général mettra à la disposition du GAL une enveloppe spécifique « LEADER » permettant de cofinancer des projets qui ne pourraient pas mobiliser de lignes classiques départementales et qui s'inscriraient dans les axes prioritaires qui seront définis pour le futur GAL 2014-2019. Cette aide départementale s'ajoutera aux aides des partenaires du territoire et permettra de justifier les contreparties nationales nécessaires au déclenchement des aides européennes.

2- LES PROJETS DU TERRITOIRE

2.1- Les Projets d'Intérêt Local

Une enveloppe est consacrée au soutien aux « **projets d'intérêt local** », c'est-à-dire les équipements qui sont présents dans chaque commune (école, église, voirie communale, mairie...). Les Communes prennent ainsi, à leur tour, pleinement part au Contrat de Territoire de Vie. Ces projets, particulièrement importants, notamment financièrement à l'échelle d'une petite commune rurale, mais qui pour autant ne peuvent intégrer l'enveloppe des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie car leur rayonnement est trop restreint, pourront être pris en compte dans la limite de l'enveloppe disponible.

Au travers de cette enveloppe, le Département souhaite donner plus de souplesse et de proximité à son dispositif jusqu'alors en vigueur de « guide des aides », en le remplaçant par une procédure territorialisée et annualisée.

Les grandes lignes de ce dispositif « projets d'intérêt local » sont les suivantes :

- plus de réactivité : les projets déposés au plus tard fin septembre feront l'objet d'une première réponse relative au montant d'aide possible dès le mois de décembre,
- plus de souplesse : des critères moins techniques,
- plus de proximité : une étude des projets au sein d'une commission territorialisée, à laquelle les Conseillers Généraux du Territoire de Vie sont associés.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe « projets d'intérêt local » ont été définies par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 5 juillet 2013.

De façon synthétique, la méthodologie d'instruction des projets d'intérêt local est la suivante :

- Un appel à projets est lancé par le Département tous les ans à l'automne ;
- Après instruction par les services départementaux, les projets déposés sont examinés par une Commission territoriale, qui réunit les Conseillers Généraux du Territoire et associe les partenaires locaux (maires, présidents d'EPCI). Elle est co-présidée par le Président du Conseil Général et le Président de la Commission Action et Territoires.
- un montant prévisionnel d'aide pour les projets retenus est ensuite proposé par la Commission Territorialisée. Une information écrite non engageante pour le Département sera adressée au porteur de projet.
- Puis, après démarrage des travaux, le dossier sera soumis à la Commission Permanente qui affectera les crédits correspondants et une notification définitive sera effectuée.

Les projets éligibles, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, doivent relever de la section d'investissement du bénéficiaire et entrer dans des catégories arrêtées par la Commission Permanente du Conseil Général ou présenter un caractère innovant.

Les bénéficiaires de ce soutien ne sont pas obligatoirement signataires du Contrat.

Le montant de l'enveloppe allouée aux projets d'intérêt local du Territoire de Vie Thur Doller est déterminé annuellement.

A titre indicatif, le montant maximum affecté pour le Territoire de Vie Thur Doller pour l'année 2015 est de 706 284 €.
--

2.2- Les Secteurs Spécifiques

Dans chaque Territoire de Vie, le Département met à disposition des enveloppes pour permettre la réalisation de **projets relevant des secteurs spécifiques**, qui nécessitent des investissements lourds dans les Territoires et qui relèvent des domaines suivants :

- l'eau et l'assainissement,
- l'hydraulique,
- les établissements médicaux et socio-médicaux pour personnes âgées,
- la montagne.

Ainsi, de 1 à 4 enveloppes par Territoire de Vie, non fongibles entre elles, sont mises à disposition pour répondre aux besoins spécifiques des Territoires dans ces domaines. En effet, dans ces domaines, les besoins d'un Territoire à l'autre sont très variables, selon que le Territoire a déjà été équipé ou non. Les enveloppes qui seront déterminées prendront en compte les besoins propres à chaque Territoire, afin de garantir la plus grande équité.

Ces projets font l'objet, pour chaque secteur spécifique, d'une programmation pluriannuelle contractualisée à l'initiative du Conseil Général.

Les bénéficiaires ne sont pas obligatoirement des signataires du Contrat.

Les Commissions Thématiques respectivement compétentes, puis la Commission Permanente du Conseil Général programmeront, Territoire de Vie par Territoire de Vie, les enveloppes non fongibles sur une durée de 6 ans (2014-2019), puis seront compétentes pour examiner la programmation annuelle, en Autorisation de Programme et en Crédits de Paiement, la validation des dossiers et l'affectation définitive des crédits.

Pour le Territoire de Vie Thur Doller, le montant total mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets relevant des secteurs spécifiques est de 12 986 600 €.

3.2.1. L'eau et l'assainissement

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir prioritairement les projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de finalisation des premiers systèmes d'assainissement, tant collectifs que non collectifs.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Eau et Assainissement » figurent dans le recueil des aides en matière d'eau et d'assainissement, validé par l'Assemblée Départementale, lors de sa séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie Thur Doller, le montant mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Eau et Assainissement » est de 5 000 000 €.

3.2.2. L'hydraulique

Au travers de cette enveloppe, le Département entend continuer à soutenir les projets de protection contre les risques d'inondation et de préservation des milieux aquatiques.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Hydraulique » sont définies par la procédure d'octroi des subventions en matière d'hydraulique, validée par l'Assemblée Départementale lors de sa Séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie Thur Doller, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Hydraulique » est de 2 800 000 €.

3.2.3. Les Etablissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de constructions neuves, de grosses réparations et de restructurations d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de structures d'Accueils de Jours (AJ) pour personnes âgées.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » sont définies par la Procédure d'octroi d'une subvention d'investissement départementale aux établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées, validée par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 15 novembre 2013.

Pour le Territoire de Vie Thur Doller, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » est de 2 016 000 €.

3.2.4. La Montagne

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de modernisation des équipements et d'organisation des acteurs des sites de montagne d'intérêt départemental et des sites d'intérêt local directement associés à ces sites d'intérêt départemental dans une logique de cohérence territoriale.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Montagne » sont définies par le vademecum de la politique départementale en faveur des sites de loisirs de montagne Eté-Hiver du Haut-Rhin, validé par l'Assemblée Départementale lors de sa Séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie Thur Doller, le montant mis à disposition pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Montagne » est de 3 170 600 €.

2.3- Les Projets Structurants

3.3.1. Présentation / Généralités

Ce volet constitue le coeur du contrat de Territoire de Vie Thur Doller.

Il formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2014-2019 lors de sa réunion plénière du 5 décembre 2013.

Il inclut également les projets d'« animation locale », dont le fonctionnement est annuel et récurrent.

<p>Pour le Territoire de Vie Thur Doller, le montant de l'enveloppe affectée aux projets structurants pour la période 2014-2019 est de 11 288 704 €.</p>

Les clauses contractuelles détaillées ci-après dans le présent Contrat de Territoire de vie s'appliquent ainsi aux projets structurants retenus et identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets joints en annexe de ce Contrat.

3.3.2. Les clauses contractuelles

Un contrat de Territoire de Vie Thur Doller est conclu pour la période 2014-2019,

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée plénière en date du 5 décembre 2013,

d'une part,

et

- La Communauté de Communes de THANN - CERNAY, représentée par Romain LUTTRINGER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du XX décembre XXXX ;
- La Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, représentée par Laurent LERCH, Président, agissant en vertu d'une décision du bureau Communautaire du XX XX XXXX;
- La Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN, représentée par François TACQUARD, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date XX XX XXXX;
- Le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, représenté par François TACQUARD, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical du XX XX XXXX;
- La commune de ASPACH-LE-BAS, représentée par Maurice LEMBLE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XX XXXX;
- La commune de BURNHAUPT-LE-HAUT, représentée par Véronique SENGLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XX XXXX;
- La commune de CERNAY, représentée par Michel SORDI, Député-Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XX XXXX;
- La commune de DOLLEREN, représentée par Jean-Marie EHRET, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XX XXXX;
- La Commune de MASEVAUX, représentée par Laurent LERCH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XX XXXX;
- La commune de SAINT-AMARIN représentée par Charles WEHRLLEN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XX XXXX;
- La Commune de THANN, représentée par Romain LUTTRINGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XX XXXX;
- La Commune de VIEUX-THANN, représentée par Daniel NEFF, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XX XX XXXX;
- L'Association des Cavaliers de la Haute Thur, représentée par Thierry CORDIER, Président, agissant en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du XX XX XXXX;

- L'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de WESSERLING, représentée par François TACQUARD, Président, agissant en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du XX XX XXXX;
- L'Association Technique et Culture, représentée par Alain REMY, Président, agissant en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du XX XX XXXX;
- L'Association Train Thur Doller Alsace, représentée par Romain TRICOT, Président, agissant en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du XX XX XXXX;
- Le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf, représentée par le Colonel Benoît SEGUINEAU DE PREVAL, 2^{ème} Vice-Président, agissant en vertu d'une délégation de signature en date du XX XX XXXX;
- Le Consistoire Israélite du Haut-Rhin, représenté par Jacques BANNER, Président, agissant en vertu d'une délibération du consistoire en date du XX XX XXXX.

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet du contrat

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés et détaillés dans les fiches descriptives annexées ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des Communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie Thur-Doller.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également inclure l'engagement du Département à réaliser des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale répondant aux enjeux et axes du Territoire de Vie Thur-Doller.

Le présent Contrat, fruit d'une première révision, annule et se substitue, entre les présents signataires, au Contrat signé le 11 décembre 2013 à BURNHAUPT-LE-HAUT.

Article 2 :

Durée du contrat

Le présent Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller prend effet au 1er janvier 2014 et se terminera au 31 décembre 2019.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Elle fera l'objet d'une seconde révision au courant de l'année 2016.

Le Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller pourra faire l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 :

Contenu du contrat

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis ci-dessous, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises

- Axe 1.1 : Résorber les friches existantes et soutenir les zones d'activités intercommunales
- Axe 1.2 : Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques
- Axe 1.3 : Accompagner la modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)

Enjeu 2 : Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population

- Axe 2.1 : Moderniser et compléter les équipements existants pour la pratique sportive
- Axe 2.2 : Rééquilibrer le territoire en services « petite enfance » et « périscolaire »
- Axe 2.3 : Encourager l'intermodalité dans les transports et privilégier les mobilités
- Axe 2.4 : Améliorer l'accès aux services de santé

Enjeu 3 : Structurer l'offre culturelle et touristique du territoire autour de la valorisation des patrimoines

- Axe 3.1 : Favoriser la mise en réseau des lieux de diffusion culturelle à l'échelle du territoire Thur Doller
- Axe 3.2 : Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'histoire de la Grande Guerre
- Axe 3.3 : Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser un meilleur accueil des touristes

Enjeu 4 : Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie

- Axe 4.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN
- Axe 4.2 : Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le développement local

Article 4 : Engagement financier du Département

Le Département s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi d'une subvention aux porteurs de projets et/ou par la réalisation directe de projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3 et faisant l'objet d'une fiche descriptive en annexe.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action. *Ces montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.*

Conformément à l'article 5 du présent Contrat et dans les conditions qu'il définit, l'engagement du Département devra faire l'objet d'une délibération spécifique de la Commission Permanente du Conseil Général procédant à l'attribution définitive, projet par projet, des subventions départementales correspondantes, après constat de la conformité à la fiche projet contractualisée de chaque dossier complet présenté par le porteur de projet compétent.

Les règles d'intervention du Département, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers, sont les suivantes :

- Dépenses subventionnables :

Sauf mention expresse contraire inscrite dans la fiche annexe, la dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

Sauf mention expresse figurant dans la fiche descriptive annexée de subvention, le montant de la subvention ne pourra prendre en compte des frais relatifs à des intérêts d'emprunt ou à toute autre charge imputée sur la section de fonctionnement du bénéficiaire.

- Taux d'intervention du Département :

Le taux maximal d'aide du Département est de 40% pour les projets d'investissement et de 50 % pour les projets de fonctionnement, sauf dispositifs spécifiques (ex : gymnases de collèges...).

Le montant total de l'aide départementale ne peut excéder l'effort net du porteur de projet.

- Non fongibilité de l'aide départementale :

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action.

A défaut de réalisation de l'action le porteur de projet ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût du projet, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci fera l'objet d'une diminution au prorata et la différence ne pourra être transférée par le porteur de projet sur une autre action.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Sauf mention expresse contraire prévue dans les fiches descriptives de projet annexées au présent contrat, le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique. Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires institutionnels (ex : ADT68...).

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou au titre de tout autre dispositif du Département n'est possible.

Article 5 :

Procédure administrative et instruction des projets

Après inscription du projet dans le Contrat de Territoire de Vie, il appartient au porteur de projet de déposer un dossier complet auprès du Département afin de permettre l'engagement des crédits départementaux afférents.

5.1 : Présentation du dossier

Chaque dossier doit être présenté avant le commencement de l'exécution de l'opération et au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Le dossier doit comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- les devis estimatifs et quantitatifs,
- les plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation réactualisé le cas échéant,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget, si cette dernière n'a pas déjà été transmise à l'occasion de la conclusion du Contrat de Territoire de Vie,
- un plan de financement réactualisé le cas échéant,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier est réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-Coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Actions et Territoires du Conseil Général est chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur et s'imposant à lui. La Commission Actions et Territoires est compétente pour apprécier l'opportunité de maintenir l'engagement départemental si des évolutions mineures du projet sont apparues dès lors qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Si la Commission Actions et Territoires valide la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, un courrier d'information, attestant de cette conformité et mentionnant les conditions de l'engagement définitif, tant juridique que financier, de la subvention départementale afférente à ce projet, est adressé au maître d'ouvrage. Les informations données dans ce courrier sont valables jusqu'au 1er octobre 2019. A cette date, si aucun justificatif de démarrage de travaux n'a été transmis au Département, l'information sera automatique caduque et l'engagement du Département annulé.

Si la Commission Actions et Territoires considère que le dossier complet présenté n'est pas conforme avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, le porteur de projet en est informé par courrier et conserve la possibilité de redéposer un dossier conforme dans les délais évoqués dans le présent article.

5.2 : Engagement juridique et comptable définitif du Département

L'engagement définitif des crédits départementaux, voté en Commission Permanente du Conseil Général, est conditionné au démarrage effectif des travaux soutenus pour les projets d'investissement et au démarrage effectif de la ou des actions soutenues pour les projets relevant de la section de fonctionnement du porteur de projet.

- Subvention concernant des travaux d'investissement :

Il appartient au maître d'ouvrage de présenter au Département une pièce attestant du démarrage des travaux (ordre de service, devis signé, lettre de commande...). L'engagement du maître d'œuvre et la réalisation d'études préalables ne sont pas considérés comme fait générateur de démarrage de travaux.

- Subvention concernant des études :

Par exception, les aides attribuées expressément par le Département pour une étude non immédiatement suivie de travaux peuvent être engagées sur la base d'un ordre de service relatif à l'étude.

- Subvention de fonctionnement :

La nature des pièces permettant l'engagement de crédits est détaillée dans chaque fiche descriptive de projet ou dans le vademecum auquel le projet se réfère.

La Commission Permanente du Conseil Général est chargée d'attribuer définitivement la subvention départementale liée au projet, conformément aux pièces transmises et dans la limite des autorisations de programme et crédits de paiement votés annuellement par l'Assemblée Départementale. Cette délibération vaudra engagement définitif des crédits départementaux.

Une notification d'attribution de l'aide départementale est adressée au porteur de projet.

Afin de permettre le vote de l'engagement définitif précité en Commission Permanente dans les délais, les pièces justificatives permettant l'engagement et évoquées ci-dessus devront être déposées au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Article 6 : Versement des subventions

6.1 : Dispositions communes

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants, dans les conditions définies aux articles 6.2 et 6.3 :

- une attestation d'achèvement de travaux ou de l'opération dûment remplie,
- un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage et certifié par le receveur ou le trésorier,
- un plan de financement définitif de l'opération,
- l'attestation d'accessibilité si les travaux concernés portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai :

- de 10 ans après le versement du solde lors d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération,
- de 16 ans à compter de la notification d'attribution de l'aide départementale lorsque cette dernière est versée en 15 annuités.

6.2 : Dispositions spécifiques aux subventions d'investissement

- o Les subventions d'investissement d'un montant inférieur à 200 000 € font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

- o Les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € sont versées en 15 annuités correspondant chacune à 1/15ème du montant de la subvention, que le bénéficiaire soit une personne de droit public ou de droit privé, sauf dérogations spécifiques dûment accordées et précisées dans les fiches projets correspondantes.

Ces subventions sont versées annuellement à compter de l'année n+1, l'année n étant celle de l'engagement des crédits tel que détaillé à l'article 5.2.

Le bénéficiaire doit fournir en année n+3 les pièces évoquées à l'article 6.1.

Si le projet venait à ne pas être exécuté totalement ou partiellement, ou si l'objet aidé venait à être vendu, détruit ou à changer de destination, le Département pourrait stopper le versement des annuités voire demander le remboursement de celles déjà perçues. A cet effet, les agents du Département seront habilités à mener tout contrôle sur pièces ou sur place pendant toute la durée de validité des subventions.

Si dans le délai de 3 ans à compter de la notification, les pièces justificatives de paiement ne sont pas fournies, le Département stoppera définitivement le versement des annuités et demandera le remboursement des annuités déjà perçues.

A l'occasion de la fourniture des pièces justificatives de paiement, si le projet s'est réalisé pour un montant inférieur au montant prévisionnel, les services du Département recalculeront au prorata la subvention et le montant des annuités restant à payer et notifieront le nouveau montant au bénéficiaire.

6.3 : Dispositions spécifiques aux subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

Les vademecum auxquels se réfère le projet peuvent prévoir des dispositions spécifiques différentes pour le versement de ces aides.

Article 7 : Gestion et suivi du contrat

Un Comité de pilotage du Contrat de Territoire de Vie est institué.

Il est chargé :

- d'examiner l'état d'avancement des opérations inscrites dans le Contrat,
- de rendre un avis sur toute demande d'ajustement du Contrat formulée par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un élu représentant chaque signataire du Contrat, désigné librement par lui, qui pourra être accompagné d'un technicien référent,
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie,
- le président de la Commission Actions et Territoires du Conseil Général,
- le Vice-Président référent du Conseil Général,
- l'Animateur-Coordonnateur territorialement compétent,
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le Comité de pilotage se réunit à l'initiative du Département. L'animation de ce Comité de pilotage est assurée par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie, avec l'appui technique de l'Animateur-Coordonnateur référent.

Article 8 : Évaluation du contrat

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une évaluation au terme de la période contractuelle.

L'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie,
- une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale,
- l'amélioration des relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les parties s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 9 : Publicité et communication

Le porteur du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de ses propres supports de communication,
- dans ses relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Une photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent contrat et une copie des publications afférentes sont demandées à nos partenaires.

Le porteur de projet devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet et, de manière plus large, aux manifestations qui pourraient être soutenues. A cet effet, il prendra l'attache du Cabinet du Président du Conseil Général dans un délai raisonnable afin de déterminer les dates afférentes à ces événements.

Article 10 : Modification et rupture du contrat

Article 10.1 : Modification

La modification des présentes clauses contractuelles générales nécessitera l'accord de l'ensemble des parties signataires, formalisés par un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 10.2 : Résiliation

La résiliation unilatérale du présent Contrat est toujours possible pour tout motif d'intérêt général.

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple adressée à tous les signataires et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 10.3 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Fait en 24 exemplaires

BURNHAUPT-LE-HAUT, le XXXXXX 2015

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

en présence des Conseillers Généraux du Territoire de Vie,

Le Conseiller Général du canton
de CERNAY

Le Conseiller Général du canton
de MASEVAUX

Le Conseiller Général du canton de
THANN

Pierre VOGT

Laurent LERCH

Michel HABIB

Le Conseiller Général du canton
de SAINT-AMARIN

Jean-Jacques WEBER

avec les porteurs de projets,

Le Président de la
Communauté de Communes
de THANN-CERNAY

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de la Doller et du
Soultzbach

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de SAINT-AMARIN

Romain LUTTRINGER

Laurent LERCH

François TACQUARD

Le Président du Syndicat Mixte du
Pays Thur Doller

Le Maire de la Commune
d'ASPACH-LE-BAS

Le Maire de la Commune de
BURNHAUPT-LE-HAUT

François TACQUARD

Maurice LEMBLE

Véronique SENGLER

Le Député-Maire de
la Commune de CERNAY

Michel SORDI

Le Maire de
la Commune de DOLLEREN

Jean-Marie EHRET

Le Maire de
la Commune de MASEVAUX

Laurent LERCH

Le Maire de
la Commune de SAINT-AMARIN

Charles WEHRLIN

Le Maire de
la Commune de THANN

Romain LUTTRINGER

Le Maire de
la Commune de VIEUX-THANN

Daniel NEFF

Le Président de l'Association des
Cavaliers de la Haute Thur

Thierry CORDIER

Le Président de l'Association de
Gestion et d'Animation du Parc
Textile de WESSERLING

François TACQUARD

Le Président de l'Association
Technique et Culture

Alain REMY

Le Président de l'Association
Train Thur Doller Alsace

Romain TRICOT

Le 2^{ème} Vice-Président du Comité
du Monument National du
Hartmannswillerkopf

Colonel
Benoît SEGUINEAU DE PREVAL

Le Président du Consistoire
Israélite du Haut-Rhin

Jacques BANNER

ANNEXES

- Tableau de synthèse des projets
- Fiches descriptives des projets
- Critères d'évaluation du Contrat

Tableau de synthèse des projets

Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller 2014-2019

Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du projet	I/F	Début des travaux	Fin de travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 1 : Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises										
Axe 1.1 : Résorber les friches existantes et soutenir les zones d'activités intercommunales										
11-1	Acquisition - dépollution du site FIBERTECHS et première phase de réhabilitation de la Zone Kleinau	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Malmerspach	450 000€	I	2013	2015	450 000€	30,0%	135 000€
11-2	Acquisition de la friche GDF et création d'une épicerie solidaire	THANN	Thann	270 000€	I	2013	2014	270 000€	20,0%	54 000€
11-3	Etude de requalification de la friche industrielle "Bâtiment HERTLEIN"	VIEUX-THANN	Vieux-Thann	40 000€	I	2014	2014	40 000€	40,0%	16 000€
11-4	Acquisition du la friche industrielle "Bâtiment HERTLEIN" - tranche 2 de la requalification de la friche SIVT - Athanor	VIEUX-THANN	Vieux-Thann	1 200 000€	I	2014	2014	1 200 000€	8,0%	96 000€
11-5	Travaux conservatoires sur la friche Hertlein	VIEUX-THANN	Vieux-Thann	200 000€	I	2015	2016	200 000€	10,0%	20 000€
11-6	Réhabilitation du site de la Kleinau (Hôtel d'entreprises)	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Malmerspach	2 000 000€	I	2015	2016	2 000 000€	12,2%	244 690€
11-7	Deuxième phase de réhabilitation du site FIBERTECHS - Zone de la Kleinau	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Malmerspach	385 000€	I	2015	2015	361 100€	18,0%	64 999€
axe 1.2 : Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques										
12-1	Etude de stratégie économique	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	CCVDS	13 200€	F	2014	2015	13 200€	40,0%	5 280€
axe 1.3 : Accompagner la modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)										
13-1	Opération Collective de modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM) - Tranche 2	Communauté de communes THANN-CERNAY	Pays de Thann	317 411€	I	2014	2015	195 000€	5%	9 750€
13-2	Etude relative à l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM)	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	42 000€	F	2014	2015	42 000€	25%	10 500€
13-3	Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce - Tranche 1	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Vallée de Saint-Amarin	350 000€	I	2014	2015	266 667€	5%	13 333€
	Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce - Tranche 2	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Vallée de Saint-Amarin	350 000€	I	2015	2016	266 667€	5%	13 333€
13-4	Opération Collective de modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM) - Tranche 1	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	CCVDS	140 000€	I	2015	2016	140 000€	5,0%	7 000€
Enjeu 2 : Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population										
axe 2.1 : Moderniser et compléter les équipements existants pour la pratique sportive										
21-1	Etude de faisabilité pour le réaménagement de la piscine	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Wesserling	30 000€	I	2014	2015	30 000€	10%	3 000€
21-2	Création de circuits VTT d'enduro et de produits touristiques liés	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Rosberg	50 000€	I	2013	2015	50 000€	30%	15 000€
21-3	Construction d'un Club-House associatif	MASEVAUX	Masevaux	65 000€	I	2013	2015	65 000€	20%	13 000€
21-4	Rénovation du Dojo du Centre Sportif Fernand BOURGER	THANN	Thann	76 079€	I	2013	2014	76 079€	20%	15 216€
21-5	Réhabilitation du centre nautique de Wesserling	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Wesserling	150 000€	I	2015	2016	150 000€	10,0%	15 000€
21-6	Rénovation du stade Henri Lang	Thann	Thann	200 000€	I	2016	2016	200 000€	20,0%	40 000€
21-7	Construction d'une carrière	Association des Cavaliers de la Haute Thur	Mollau	13 476€	I	2015	2015	13 476€	29,7%	4 000€
21-8	Construction d'une salle polyvalente	ASPACH-LE-BAS	Aspach-le-Bas	1 775 000€	I	2016	2016	681 000€	21,0%	143 010€

Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller 2014-2019

Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du projet	I/F	Début des travaux	Fin de travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
axe 2.2 : Rééquilibrer le territoire en services « petite enfance » et « périscolaire »										
22-1	Réaménagement du multiaccueil "Les Marmousets"	Communauté de communes THANN-CERNAY	Thann	978 000€	I	2014	2015	978 000€	19%	185 820€
22-2	Mise en accessibilité du multiaccueil "la Farandole"	Communauté de communes THANN-CERNAY	Cernay	615 000€	I	2015	2016	615 000€	19%	116 850€
22-3	Changement de la toiture et rénovation électrique au Centre Socio-culturel Omeyer hébergeant le multiaccueil "Les Marmousets"	THANN	Thann	255 000€	I	2013	2014	255 000€	19%	48 450€
axe 2.3 : Encourager l'intermodalité dans les transports et privilégier les mobilités douces										
23-1	Service de transport à la demande - Contrats thématiques transport	Communauté de communes THANN-CERNAY	Communauté de communes THANN-CERNAY	1 290 000€	F	2014	2016	984 637€	40%	393 855€
		Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	Vallée de la Doller et du Soultzbach	176 600€	F	2014	2016	156 600€	40%	63 440€
		Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Vallée de Saint-Amarin	24 000€	F	2014	2016	24 000€	40%	9 600€
Enjeu 3 : Structurer l'offre culturelle et touristique du territoire autour de la valorisation des patrimoines										
axe 3.1 : Favoriser la mise en réseau des lieux de diffusion culturelle à l'échelle du territoire Thur Doller										
31-1	Aide au fonctionnement de la médiathèque de bassin de vie	Communauté de communes THANN-CERNAY	Cernay	798 247€	F	2014	2016	798 247€	16,6%	132 520€
31-2	Contrat thématique Culture	Communauté de communes THANN-CERNAY	Communauté de communes THANN-CERNAY	1 561 500€	F	2014	2016	1 561 500€	selon partenaire	258 000€
31-3	Rénovation du Relais Culturel Pierre Schiele	THANN	Thann	215 000€	I	2015	2016	215 000€	19%	40 850€
31-4	Deuxième tranche de la transformation de la Chapelle Sainte Odile en salle de concerts, d'exposition et de spectacles	VIEUX-THANN	Vieux-Thann	1 385 000€	I	2014	2015	1 385 000€	6%	83 100€
31-5	Enseignement artistique : soutien aux écoles de musique, de danse et de Théâtre	Ecole de musique, de danse et de Théâtre	Thur Doller	à définir	F	2014	2016	selon vademecum	selon vademecum	225 000€
axe 3.2 : Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'histoire de la Grande Guerre										
32-1	Aménagement d'une salle d'exposition permanente du Musée du textile	Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling	Husseren-Wesserling	151 157€	I	2013	2014	150 000€	10%	15 000€
32-2	Plan de sauvegarde et d'animation du patrimoine bâti traditionnel (aide à l'investissement)	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Vallée de Saint-Amarin	50 000€	I	2014	2016	50 000€	30%	15 000€
32-3	Achat de la Maison Néel	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Wesserling	90 000€	I	2014	2014	80 000€	33%	26 400€
32-4	Rénovation de l'Eglise Saint Etienne	CERNAY	Cernay	355 352€	I	2013	2015	355 352€	20%	71 070€
32-5	Réaménagement et sauvegarde de la Synagogue de Thann	Consistoire Israélite du Haut-Rhin	Thann	50 000€	I	2015	2015	50 000€	20%	10 000€
32-6	Collégiale Saint Thiébaud : protection des vitraux	THANN	Thann	228 615€	I	2015	2015	228 615€	20%	45 723€
32-7	Collégiale Saint Thiébaud : restauration du clocher	THANN	Thann	500 000€	I	2015	2017	500 000€	20%	100 000€
32-8	Intervention patrimoniale pour la valorisation du site de l'Engelbourg (Phase 1)	THANN	Thann	50 000€	I	2014	2015	50 000€	20%	10 000€
32-9	Programme d'investissement du Train Thur Doller Alsace	Association Train Thur Doller Alsace Communauté de communes THANN-CERNAY Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	Pays Thur Doller	705 000€	I	2014	2016	705 000€	40%	282 000€
32-10	Restauration de matériel ferroviaire	Association Train Thur Doller Alsace	Thur Doller	146 147€	I	2015	2017	146 147€	10,0%	14 615€
32-11	Renforcement du circuit découverte du cœur historique de la Ville	SAINT-AMARIN	Saint-Amarin	20 000€	I	2015	2017	20 000€	15,0%	3 000€

Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller 2014-2019

Fiche	Projet	Maitre d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du projet	I/F	Début des travaux	Fin de travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
32-12	Intervention patrimoniale pour la valorisation du site de l'Engelbourg (Phase 2)	THANN	Thann	130 000€	I	2015	2016	130 000€	20,0%	26 000€
32-13	Création d'un espace de conservation au sein de l'Abri-mémoire d'Uffholtz	Communauté de communes THANN-CERNAY	Uffholtz	72 000€	I	2015	2015	72 000€	20,0%	14 400€
axe 3.2 : Ligne spécifique Vieil-Armand (Hartmannswillerkopf)										
HWK-1	Mise en valeur du champ de bataille du Hartmannswillerkopf : création d'un parcours scénographié	Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf	Vieil Armand	551 828€	I	2013	2014	551 828€	25%	137 957€
HWK-2	Etudes et construction du Centre d'interprétation - Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf	Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf	Vieil Armand	3 234 964€	I	2013	2017	2 017€	22%	708 741€
axe 3.3 : Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser un meilleur accueil des touristes										
33-1	Mise en place d'un Etablissement Public Industriel et Commercial en tant qu'Office de Tourisme	Communauté de communes THANN-CERNAY	Communauté de communes THANN-CERNAY	30 000€	F	2015	2017	30 000€	40%	12 000€
33-2	Remise en état de la Ferme du Graber	DOLLEREN	Dolleren	60 000€	I	2014	2014	60 000€	26%	15 600€
33-3	Elargissement du Réseau de Gites d'Etape en Montagne	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Thur Doller	588 000€	I	2014	2016	588 000€	17,0%	99 960€
33-4	Chalet TEC Ranspach - Travaux d'accessibilité et équipement (Phases 1 et 2)	Association Technique et Culture	Ranspach	24 369€	I	2013	2016	24 369€	30%	7 311€
33-5	Chalet TEC Ranspach - Aménagement d'un parking (phase 3)	Association Technique et Culture	Ranspach	22 000€	I	2015	2016	22 000€	40,0%	8 800€
33-6	Création d'outils de promotion et commercialisation HVR	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Thur Doller	33 528€	F	2014	2015	33 528€	20,6%	6 907€

Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller 2014-2019

Fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du projet	I/F	Début des travaux	Fin de travaux	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 4 : Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie										
axe 4.1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN										
41-1	Programme GERPLAN - Volet environnemental	Communauté de communes THANN-CERNAY	Communauté de communes THANN-CERNAY	à définir	I/F	2014	2016	à définir	max 40% - 50 %	144 000 €
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	à définir	I/F	2014	2016	à définir	max 40% - 50 %	64 300 €
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Vallée de Saint-Amarin	à définir	I/F	2014	2016	à définir	max 40% - 50 %	188 400 €
41-2	Création d'une plateforme de déchets verts	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	Masevaux	70 000 €	I	2013	2014	70 000 €	15%	10 500 €
41-3	Insertion des lignes électriques et téléphoniques	Communes / Groupements de communes	Thur Doller	à définir	I	2014	2016	à définir	max 20 %	90 000 €
axe 4.2 : Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement local										
42-1	1er poste d'agent de développement	Communautés de communes	Communautés de communes	450 000 €	F	2014	2016	450 000 €	40%	180 000 €
42-2	2nd poste d'agent de développement	Communautés de communes	Communautés de communes	288 000 €	F	2014	2016	288 000 €	20%	57 600 €
42-3	Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel	Communautés de communes	Thur Doller	à définir	I/F	2014	2016	à définir	40% max	255 000 €
42-4	Animation du programme LEADER - GAL du Pays Thur Doller	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Thur Doller	48 000 €	F	2014	2015	48 000 €	30%	14 400 €
42-5	Enveloppe spécifique LEADER	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Thur Doller	à définir	I/F	2014	2016	à définir	max 40%	45 000 €
42-6	Création d'une bretelle d'accès	CERNAY	Cernay	3 541 772 €	I	2013	2014	3 541 772 €	50%	1 770 886 €
42-7	Etude diagnostic en vue de la requalification du secteur du Pont d'Aspach	BURNHAUPT-LE-HAUT	Burnhaupt-le-Haut	30 440 €	I	2015	2015	30 440 €	43%	13 220 €
42-8	Etude pour la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)	Communauté de communes THANN-CERNAY	Communauté de communes THANN-CERNAY	50 000 €	F	2015	2017	50 000 €	20%	10 000 €
42-9	Elaboration et animation du programme LEADER	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	Thur Doller	196 000 €	F	2015	2020	à définir		18 400 €
42-10	Aménagement d'une entrée pour le Centre de Première Intervention et de Secours	Conseil Général du Haut-Rhin	Cernay - Wittelsheim	200 000 €	I	2015	2015	100 000 €	40%	40 000 €
42-11	Elaboration d'une nouvelle charte de développement	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	CCVDS	55 000 €	F	2014	2015	45 000 €	40%	18 000 €
42-12	Actions de préservation du patrimoine bâti	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	Saint-Amarin	90 000 €	I	2015	2019	90 000 €	20%	18 000 €

Fiches descriptives des projets



Fiche descriptive de projet N° 11-1

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	11 - Résorber les friches existantes et soutenir les zones d'activités intercommunales
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Acquisition - dépollution du site FIBERTECHS et première phase de réhabilitation de la Zone Kleinau
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
Localisation du projet :	MALMERSPACH - Zone Kleinau
Description du projet :	<p>L'entreprise Fibertechs a été liquidée en juillet 2012. Le site de 22000 m² au sol n'ayant pas trouvé preneur, la Communauté de Communes a choisi de l'acquérir et de le restructurer avant qu'il ne se dégrade plus. Il conviendra également, après acquisition de réaliser l'enlèvement des produits chimiques qui étaient utilisés dans le process industriel et encore présents dans le site.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition du site Fibertechs et enlèvement des produits chimiques : 300 000 € <p>L'objectif de la première tranche de travaux est de pouvoir proposer en location assez rapidement 4 grands lots logistiques ainsi que la partie bureau. Il s'agit des parties les plus modernes du site mais également de celles qui présentent le plus de potentiel. L'objectif étant que ce site ne reste pas abandonné et également que ces loyers puissent couvrir les emprunts liés aux travaux et les charges diverses (assurance du site, taxe foncière...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Première phase de réhabilitation : 150 000 € (estimation ADAUHR) <p>La première phase de travaux du site Fibertechs concerne les parties récentes (bâtiments logistiques) ainsi que le bâtiment administratif. Cette première tranche de réhabilitation va concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allotissement des bâtiments logistiques pour créer 4 lots indépendants • Travaux de réseaux (électricité, gaz, eau, assainissement...) • Reprise de la toiture (fuites) et création de puits de lumière sur le lot 2 • Installation de sanitaires • Création d'une aire de manœuvre extérieure • Installation d'une porte sectionnelle (lot 1)

Aire géographique de rayonnement du projet :	
Territoires intercommunaux	
Public visé :	
<ul style="list-style-type: none"> * Entreprises ayant besoin de surfaces importantes (transport, logistique, stockage...) * Artisans ou Petites et Moyennes Entreprises (PME). 	
Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2013
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	450 000 €	HT	Investissement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	450 000 €		
▶ Taux d'intervention :	30%		
▶ Montant de la subvention :	135 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		135 000 €	30%
Département		135 000 €	30%
Autres partenaires (Europe, Etat, Région...)		180 000 €	40%
TOTAL PROJET		450 000 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectifs du projet :
<p>Acquisition et enlèvement des produits chimiques du site.</p> <p>La première tranche de réhabilitation et restructuration du site Fibertechs prévoit la création de 4 lots indépendants et des travaux de réseaux. L'objectif étant la mise en location rapide de ces 4 lots et de la partie bureau afin que ce site ne tombe pas en friche.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * qualité des lots proposés en location * taux d'occupation des lots nouvellement créés * nombre et type d'activités nouvellement installées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Soumis à études préalables. L'aide départementale sur cette opération s'inscrit dans le cadre du dispositif harmonisé avec la Région Alsace.</p> <p>Le dispositif en vigueur au moment du dépôt du dossier complet par le maître d'ouvrage pourra être appliqué.</p> <p>Calendrier prévisionnel modifié à la première révision.</p>



Fiche descriptive de projet N° 11-2

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	11 - Résorber les friches existantes et soutenir les zones d'activités intercommunales
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Acquisition de la friche GDF et création d'un épicerie solidaire
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	THANN
<u>Localisation du projet :</u>	THANN
<u>Description du projet :</u>	<p>Achat d'une friche industrielle de 7 500 m² environ, composée de 6 bâtiments d'une surface totale de 1 200 m².</p> <p>Les différents bâtiments seront destinés à accueillir une épicerie solidaire (bâtiment A), une association d'insertion et du stockage de matériel des ateliers municipaux (bâtiment D) et une ou plusieurs associations caritatives, dont Les restos du Coeur (bâtiment E).</p> <p>Les travaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * bâtiment A : électricité, chauffage gaz, peinture, sols, éclairage, menuiseries, sanitaires * bâtiment E : chauffage * bâtiment B : toiture, portes de garage <p>L'acquisition de la friche est estimée à 200 000 € et les travaux à 70 000 €.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Thann, Vieux-Thann, Bitschwiller-lès-Thann
<u>Public visé :</u>	* public en situation de précarité
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	270 000 €	HT Investissement
-------------------------------	------------------	-------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	270 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	54 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		156 000 €	58%
Département		54 000 €	20%
Région		60 000 €	22%
TOTAL PROJET		HT 270 000 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
* économiser et densifier l'espace urbain en redonnant un usage à cette friche * créer un pôle social en accueillant les Restos du Cœur, une épicerie sociale, une association d'insertion
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* signature de l'acte définitif de vente du terrain * livraison du bâtiment

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide porte sur l'acquisition de la friche et sur les travaux de réhabilitation.



Fiche descriptive de projet N° 11-3

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	11 - Résorber les friches existantes et soutenir les zones d'activités intercommunales
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude de requalification de la friche industrielle "Bâtiment HERTLEIN"
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de VIEUX-THANN
<u>Localisation du projet :</u>	VIEUX-THANN - Site Athanor
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans le but de requalifier la friche industrielle constituée par le Bâtiment HERTLEIN et de lui donner une nouvelle vocation, la municipalité a engagé l'acquisition de ce bâtiment.</p> <p>Cette construction, datant du début des années 1900, faisait partie des bâtiments de l'usine textile SIVT – ATHANOR, dont la commune a mené la requalification après le dépôt de bilan afin de créer l'actuel parc d'activités de Vieux-Thann Centre.</p> <p>A l'époque de l'acquisition de la friche par la commune, le Bâtiment HERTLEIN avait déjà été soustrait et revendu séparément par l'entrepreneur à une SCI. En 2011, le Maire a entrepris des démarches en vue de la cession de ce bâtiment à la Commune par la SCI.</p> <p>Ce bâtiment massif, de 4 étages, fait également l'objet de l'instruction d'une procédure de protection au titre des monuments historiques par la DRAC Alsace et est concerné par le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des usines chimiques de Thann et Vieux-Thann.</p> <p>La commune souhaite requalifier ce site afin de lui donner une nouvelle vocation, tout en conciliant celle-ci avec les contraintes que feront naître le PPRT et la protection éventuelle en tant que monument historique. Le présent projet concerne l'étude proprement dite qui devra définir le projet qui s'inscrira dans le bâtiment.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	VIEUX-THANN
<u>Public visé :</u>	à définir en fonction de la destination future du bâtiment
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	40 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	40 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	16 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		8 000 €	20%
Département		16 000 €	40%
Région Alsace		16 000 €	40%
TOTAL PROJET		HT	40 000 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
Définir un projet de requalification de la friche industrielle « BATIMENT HERTLEIN » suite à son acquisition par la Commune
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Faisabilité du projet économique de requalification du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale sur cette opération s'inscrit dans le cadre du dispositif harmonisé avec la Région Alsace. Le dispositif en vigueur au moment du dépôt du dossier complet par le maître d'ouvrage pourra être appliqué.



Fiche descriptive de projet N° 11-4

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	11 - Résorber les friches existantes et soutenir les zones d'activités intercommunales
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Acquisition de la friche industrielle "Bâtiment HERTLEIN" - tranche 2 de la requalification de la friche SIVT - Athanor
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de VIEUX-THANN
<u>Localisation du projet :</u>
VIEUX-THANN - Site Athanor
<u>Description du projet :</u>
<p>Dans le but de requalifier la friche industrielle constituée par le Bâtiment HERTLEIN et de lui donner une nouvelle vocation, la municipalité a engagé l'acquisition de ce bâtiment.</p> <p>Cette construction datant du début des années 1900 faisait partie des bâtiments de l'usine textile SIVT – ATHANOR, dont la commune a mené la requalification après le dépôt de bilan, afin de créer l'actuel parc d'activités de Vieux-Thann Centre.</p> <p>A l'époque de l'acquisition de la friche par la commune, le Bâtiment HERTLEIN avait déjà été soustrait et revendu séparément par l'entrepreneur à une SCI.</p> <p>En 2011, le Maire a entrepris des démarches en vue de la cession de ce bâtiment à la Commune par la SCI.</p> <p>Ce bâtiment massif, de 4 étages, fait également l'objet de l'instruction d'une procédure de protection au titre des monuments historiques par la DRAC Alsace et est concerné par le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des usines chimiques de Thann et Vieux-Thann.</p> <p>La commune souhaite requalifier ce site afin de lui donner une nouvelle vocation, tout en conciliant cette vocation avec les contraintes que feront naître le PPRT et la protection éventuelle en tant que monument historique.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
VIEUX-THANN
<u>Public visé :</u>
à définir en fonction de la destination future du bâtiment

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 200 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 200 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **8%**
- ▶ Montant de la subvention : **96 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	1 004 000 €	84%
Département	96 000 €	8%
Région Alsace	100 000 €	8%
TOTAL PROJET	1 200 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Acquisition de la friche industrielle « BATIMENT HERTLEIN » en vue de sa requalification

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Acquisition

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Fiche descriptive de projet N° 11-5

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	11 - Résorber les friches existantes et soutenir les zones d'activités intercommunales
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux conservatoires sur la friche "HERTLEIN"
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de VIEUX-THANN
<u>Localisation du projet :</u>	VIEUX-THANN - Site Athanor, 1 place Bernard Thierry-Mieg
<u>Description du projet :</u>	<p>La Ville de Vieux-Thann a acquis la friche industrielle connue sous le nom de "Bâtiment Hertlein" au début de l'année 2014.</p> <p>Cet édifice a été inscrit le 26 mars 2014 par le Préfet de Région en tant que Monument Historique. La commission régionale du patrimoine et des sites a requis un classement, l'instruction de cette procédure est en cours.</p> <p>Lors de l'acquisition de cette friche, un des premiers bâtiments en béton armé en Alsace, un état de dégradation a été constaté et cause d'importantes infiltrations sur les deux étages par temps pluvieux et provoque la chute d'éclats de béton de la façade et de vitres sur la voie extérieure.</p> <p>Des travaux conservatoires sont nécessaires afin d'éviter une aggravation des dommages.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	VIEUX-THANN
<u>Public visé :</u>	à définir en fonction de la destination future du bâtiment

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 200 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 200 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 20 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	130 000 €	65%
Département	20 000 €	10%
DRAC Alsace	50 000 €	25%
TOTAL PROJET	HT 200 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Eviter une aggravation des dommages sur un monument historique inscrit et en cours de classement, dans l'attente d'un projet de requalification.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Réalisation des travaux et disparition des infiltrations.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Fiche descriptive de projet N° 11-6

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	11 - Résorber les friches existantes et soutenir les zones d'activités intercommunales
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réhabilitation de la zone Kleinau et création d'un hôtel d'entreprises
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
<u>Localisation du projet :</u>	MALMERSPACH - Zone Kleinau
<u>Description du projet :</u>	<p>Travaux de réhabilitation de la friche industrielle sur la commune de Malmerspach, friche du Kleinau. Le bâtiment anciennement dit « MSK » ou « SCHLUMPF » est destiné à devenir l'hôtel d'entreprises HARTMANN : Le projet de réhabilitation de ce bâtiment prévoit la création de 13 lots de type « ateliers », de 20 m² à 525 m², et 5 lots de type « bureaux » d'environ 22 m² et d'un complexe de bureaux de 249 m², et d'un hall de stockage de 1 950 m² auxquels s'ajoutent les parties communes de 1 292 m².</p> <p>Des travaux relatifs au clos et couvert, ainsi que d'aménagement intérieur sont à prévoir. Le restant des surfaces fera l'objet d'un aménagement minimum permettant la location « en l'état ».</p> <p>Le bâtiment dit Dietrich, verrue paysagère et présentant une menace d'écroulement a été démoli. Un traitement paysager léger de ce secteur a été effectué.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de Communes et territoires voisins
<u>Public visé :</u>	Acteurs du monde économique (entreprises existantes, créateurs d'entreprises...) et salariés potentiels

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 2 000 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 2 000 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 12,23%
- ▶ Montant de la subvention : 244 690 € (Paiement en annuités)

Plan de financement prévisionnel :

Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	710 620 €	35,53%
Conseil Général du Haut-Rhin	244 690 €	12,23%
Région Alsace (hôtel d'entreprise)	194 690 €	9,73%
Région Alsace (convention de massif)	100 000 €	5,00%
État (DDR et FNADT)	350 000 €	17,50%
FEDER	400 000 €	20,00%
TOTAL PROJET	HT 2 000 000 €	100,00%

EVALUATION**Objectifs du projet :**

Création d'emplois dans la Vallée de Saint-Amarin, offrir des locaux que les entreprises recherchent déjà actuellement, réhabiliter une zone à l'entrée de la Vallée.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'entreprises accueillies sur site : objectif à moyen terme d'une vingtaine d'entreprises
Nombre d'emplois créés : objectif à moyen terme d'environ 40 emplois

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Pour mémoire, il est rappelé que ce projet était préalablement inscrit au CTV 2010-2013 mais non réalisé.
L'aide départementale sur cette opération s'inscrit dans le cadre du dispositif harmonisé avec la Région Alsace.
Le dispositif en vigueur au moment du dépôt du dossier complet par le maître d'ouvrage pourra être appliqué.



Fiche descriptive de projet N° 11-7

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	11 - Résorber les friches existantes et soutenir les zones d'activités intercommunales
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réhabilitation du site Fibertechs (Tranche 2)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
<u>Localisation du projet :</u>	Malmerspach
<u>Description du projet :</u>	<p>L'entreprise Fibertechs a été liquidée à l'été 2012. La Communauté de Communes a décidé d'acquérir, de dépolluer et de restructurer ce site. La première phase de ce projet concernait l'acquisition, l'enlèvement des produits chimiques et une partie travaux (réseaux, allotissement, sanitaire...).</p> <p>L'Avant-Projet Détaillé (APD) a montré que les travaux avaient été sous évalués lors de la pré-étude. Cette seconde phase vise donc à compléter les travaux de réseaux (électricité, gaz, sanitaire, assainissement) et les travaux d'étanchéité de la toiture.</p> <p>Lot chauffage sanitaire : 189 985 € Lot toiture : 89 760 € Lot assainissement : 2 475 € Complément lot électricité : 102 780 €</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Pays Thur Doller
<u>Public visé :</u>	<p>Entreprises ayant besoin de surfaces importantes (logistique, stockage, transport, artisanat...) ou de hauteur</p> <p>Artisans ou PME industrielles</p>

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Février 2015
- ▶ date de fin des travaux : Décembre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : Décembre 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 385 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 361 100 €
- ▶ Taux d'intervention : 18,00%
- ▶ Montant de la subvention : 64 999 € (Paiement en annuités)

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	166 001 €	43%
Conseil Général du Haut-Rhin	64 999 €	17%
DETR	77 000 €	20%
Région / Europe	77 000 €	20%
TOTAL PROJET	385 000 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :**

Finaliser la réhabilitation du site Fibertechs. Les différents lots ainsi créés seront proposés à la location.
Réhabiliter une friche industrielle qui présente des opportunités de par sa taille et la qualité générale du bâti.
Compléter l'offre du territoire en matière d'immobilier d'entreprises avec des produits rares dans le secteur.
Développement de l'activité économique sans consommation d'espaces naturels ou agricoles.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * nombre de locataires, types et origines des activités implantées,
- * nombre d'emplois (directs ou indirects),
- * taux d'occupation du site.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Cette action constitue une deuxième tranche du projet FIBERTECHS déjà inscrit au présent contrat (Fiche 11-1).
Ainsi les fiches 11-1 et 11-7 se rapportent à la même opération. Les subventions départementales feront donc l'objet d'un versement unique en fin d'opération, c'est à dire Tranche 1 et Tranche 2 confondues.
L'aide départementale sur cette opération s'inscrit dans le cadre du dispositif harmonisé avec la Région Alsace
Le dispositif en vigueur au moment du dépôt du dossier complet par le maître d'ouvrage pourra être appliqué.



Fiche descriptive de projet N° 12-1

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	12 - Soutenir la structuration du territoire par la création de pôles économiques thématiques
Etape :	Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude de stratégie économique	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	
<u>Localisation du projet :</u>	Vallée de la Doller et du Soultzbach (17 communes)	
<u>Description du projet :</u>	<p>Outre les zones industrielles bien identifiées (ZI de la Doller et ZI de la Porte de Masevaux), de nombreux espaces économiques sont inscrits dans les documents d'urbanisme des communes membres, certains occupés, d'autres non.</p> <p>Il s'agit, à partir du stock théorique inscrit dans les POS/PLU, d'identifier les espaces vacants (dents creuses, extensions de zones existantes, zones en projet) et d'identifier le potentiel réellement disponible en superposant les zonages et inventaires environnementaux qui se sont multipliés ces derniers temps (PPRI, Trame verte et bleue, ZNIEFF modernisées...)</p> <p>Ce travail d'analyse qualitatif permettra à la CC d'examiner la pertinence du maintien ou non de ces potentialités au regard des besoins actuels des différents types d'activités économiques et servira de point d'appui pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'aménagement et de développement économique (industrie, artisanat, commerce, services, tourisme).</p> <p>Ce travail d'analyse sera mené notamment avec le CAHR qui accompagnera la CCVDS dans ses différentes réflexions.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée de la Doller et du Soultzbach	
<u>Public visé :</u>	* artisans et commerçants	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : fin 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	13 200 €	TTC	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	13 200 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	5 280 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		7 920 €	60%
Département		5 280 €	40%
TOTAL PROJET	TTC	13 200 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Définition et mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'aménagement et de développement économique prenant appui sur les nouveaux enjeux (besoins des entreprises, optimisation de l'espace, en jeux environnementaux) à partir d'une analyse qualitative détaillée des offres économiques disponibles.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Remise de l'étude et qualité des propositions issues de l'étude.

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Le CAHR sera associé à la démarche.



Fiche descriptive de projet N° 13-1

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	13 - Accompagner la modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM) - Tranche 2
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de communes THANN - CERNAY
Localisation du projet :	Pays de Thann
Description du projet :	<p>Lancée à l'été 2011, l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services est aujourd'hui à la fin de la première tranche avec l'horizon de la mise en œuvre de la deuxième tranche.</p> <p>Les partenaires institutionnels et financiers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat - La Région Alsace - Le Conseil Général du Haut-Rhin - La Communauté de communes THANN - CERNAY - L'Association des Commerçants du Pays de Thann <p>Cette opération comporte deux volets d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement : Aides directes à la rénovation de l'outil de travail • Fonctionnement : Soutien et développement de l'attractivité commerciale <p>Seul le volet "aides directes" d'un coût global de 195 000 € est soutenu.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	Pays de Thann
Public visé :	Artisans et commerçants
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	317 411 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **195 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **5%**
- ▶ Montant de la subvention : **9 750 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	9 750 €	5%
Département	9 750 €	5%
Etat	19 500 €	10%
Région Alsace	19 500 €	10%
Porteurs de projets (entreprises)	136 500 €	70%
TOTAL PROJET	195 000 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :

L'objectif principal de cette OCM est le soutien de l'artisanat et le développement d'une offre commerciale cohérente sur le « Pays de Thann ».

- Deux volets d'actions
- Investissement : Aides directes à la rénovation de l'outil de travail
- Fonctionnement : Soutien et développement de l'attractivité commerciale

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Bilan de la 2ème tranche de l'OCM qui sera réalisé (impact des mesures sur les bénéficiaires en termes de fréquentation, de chiffre d'affaires, d'image auprès des usagers...)

REMARQUES

Remarques complémentaires :

La Communauté de communes s'engagera à informer par tout moyen (lettre de notification, publications...) le commerçant ou l'artisan que 50 % de l'aide versée par la communauté de communes correspond à la part départementale.



Fiche descriptive de projet N° 13-2

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	13 - Accompagner la modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude relative à l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM)	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	
<u>Localisation du projet :</u>	Vallée de la Doller et du Soultzbach	
<u>Description du projet :</u>	La CCVDS souhaite s'attacher les services d'un prestataire pour conduire une analyse de la dynamique commerciale et artisanale sur son territoire et dégager des axes de développement du commerce et de l'artisanat, afin de permettre aux élus de décider de l'opportunité de s'engager dans une démarche FISAC (OCM).	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée de la Doller et du Soultzbach	
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * élus * artisans et commerçants 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : ▶ date de fin des travaux : ▶ date de demande de versement de la subvention : 	<ul style="list-style-type: none"> 2014 2015 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	42 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	42 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	10 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		10 500 €	25%
Etat		21 000 €	50%
Département		10 500 €	25%
TOTAL PROJET		TTC	42 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Vérifier la faisabilité de la mise en œuvre d'une OCM sur la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Bilan de la 2ème tranche de l'OCM qui sera réalisé (impact des mesures sur les bénéficiaires en termes de fréquentation, de chiffre d'affaires, d'image auprès des usagers...)

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les trois éventuelles tranches de l'OCM pourront être analysées à l'occasion des révisions futures du CTV. (les montants restent à définir).



Fiche descriptive de projet N° 13-3

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	13 - Accompagner la modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM) - Tranche 1 et Tranche 2
-----------------------------	--

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
---	---

Localisation du projet :	Vallée de SAINT-AMARIN
---------------------------------	------------------------

Description du projet :	<p>Une étude préalable à la mise en œuvre de cette opération a été réalisée par la Communauté de Communes.</p> <p>Les résultats de cette étude ont permis au Comité de Pilotage de définir une stratégie, déclinée en fiche action.</p> <p>Les différents financeurs et partenaires (Etat, Région, Conseil Général, chambres consulaires, Unions commerciales...) ont été associés à cette démarche. Un dossier de candidature a été déposé auprès des services de l'Etat en octobre 2012. Les services de l'Etat ont adressé un accusé de réception du dossier complet le 16 novembre 2012.</p> <p>Lancée à l'été 2014, la première tranche de l'OCM est en cours et une deuxième phase est prévue sur la période 2015-2016.</p> <p>La présente fiche fait la synthèse des 2 tranches.</p> <p>Chaque tranche ne concerne que le volet aides aux entreprises estimé à 266 667 € / tranche.</p>
--------------------------------	--

Aire géographique de rayonnement du projet :	Vallée de SAINT-AMARIN
---	------------------------

Public visé :	Artisans et commerçants
----------------------	-------------------------

Echéancier de réalisation du projet :		Tranche 1	Tranche 2
▶ date de démarrage des travaux :		2014	2015
▶ date de fin des travaux :		2015	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :		2015	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	700 000 €	HT	Investissement (350 000 € HT par tranche)
-------------------------------	------------------	-----------	---

Participation départementale :		
	Tranche 1	Tranche 2
▶ Base subventionnable retenue :	266 667 €	266 667 €
▶ Taux d'intervention :	5%	5%
▶ Montant de la subvention :	13 333 €	13 333 €

Plan de financement prévisionnel (pour chaque tranche)			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		13 333 €	5%
Département		13 333 €	5%
Etat		26 667 €	10%
Region Alsace		26 667 €	10%
Porteurs de projets (entreprises)		186 667 €	70%
TOTAL PAR TRANCHE		HT 266 667 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>L'objectif de cette opération est de maintenir et développer une offre commerciale, artisanale et de services de qualité à l'égard des consommateurs et habitants du territoire. Les tranches présentées à cofinancement départemental dans le cadre du Contrat de territoire ne concernent que le volet aides aux entreprises.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Une évaluation sera mise en place à la fin de chaque tranche de l'OCM.</p> <ul style="list-style-type: none">• Taux de consommation des crédits,• Impact pour les entreprises,• Nombre d'emplois créés ou consolidés,• Etc...

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La Communauté de communes s'engagera à informer par tout moyen (lettre de notification, publications...) le commerçant ou l'artisan que 50 % de l'aide versée par la communauté de communes correspond à la part départementale.</p> <p>La participation départementale est conditionnée à la participation de l'Etat ou son autorisation pour la mise en oeuvre de ces 2 tranches.</p> <p>Fiche révisée lors de la première révision pour inclure la 2ème tranche de l'OCM.</p>



Fiche descriptive de projet N° 13-4

Enjeu :	1 - Structurer l'économie autour de pôles d'activités complémentaires et soutenir la compétitivité des entreprises
Axe :	13 - Accompagner la modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM)
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services (OCM) - Tranche 1	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	
<u>Localisation du projet :</u>	
Vallée de la Doller et du Soultzbach (17 communes)	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Selon les axes définis par l'étude, la CCVDS sollicite les partenaires financiers pour l'accompagner dans le cadre des aides directes aux entreprises (artisans-commerçants) engagés dans l'OCM. L'objectif est de maintenir et développer une offre de qualité à l'égard des consommateurs et habitants du territoire.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Vallée de la Doller et du Soultzbach	
<u>Public visé :</u>	
* artisans et commerçants	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	3ème trimestre 2015
▶ date de fin des travaux :	4ème trimestre 2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	140 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	140 000 €
▶ Taux d'intervention :	5%
▶ Montant de la subvention :	7 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		7 000 €	5%
Etat		14 000 €	10%
Région Alsace		14 000 €	10%
Département		7 000 €	5%
Entreprises		98 000 €	70%
TOTAL PROJET		HT	140 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Soutenir et maintenir l'artisanat et le commerce de proximité. Structurer, pérenniser et développer l'offre commerciale et artisanale.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Impact des mesures sur les bénéficiaires en termes de fréquentation, de chiffres d'affaire, d'image auprès des consommateurs.

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La Communauté de communes s'engagera à informer par tout moyen (lettre de notification, publications...) le commerçant ou l'artisan que 50 % de l'aide versée par la communauté de communes correspond à la part départementale. La participation départementale est conditionnée à la participation de l'Etat ou son autorisation pour la mise en oeuvre de cette tranche. La 2ème tranche de l'OCM pourra être étudiée à l'occasion de la prochaine révision.



Fiche descriptive de projet N° 21-1

Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	21 - Moderniser et compléter les équipements existants pour la pratique sportive
Etape :	Initiale, modifiée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Etude de faisabilité pour le réaménagement de la piscine
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
<u>Localisation du projet :</u>
Vallée de SAINT-AMARIN
<u>Description du projet :</u>
<p>La piscine de Wesserling a été construite à la fin des années 1970 et un programme de réhabilitation de la piscine a été mené en 1999 et 2000. Cette réhabilitation lourde avait pour objectif de moderniser l'équipement : nouveaux bassins intérieurs, nouveaux vestiaires...</p> <p>Toutefois, les vestiaires d'été ainsi que tous les bassins extérieurs n'ont pas été modifiés, les façades n'ont pas été rénovées. En outre, il est indispensable aujourd'hui de penser la piscine vers un nouvel objectif : l'adaptation aux nouvelles demandes. Le grand public manifeste de plus en plus une volonté affirmée de se ressourcer, d'être proche de la nature et d'évoluer dans un environnement agréable et chaleureux. L'heure est ainsi au bien-être, à la relaxation et à la convivialité. Cela ne doit toutefois pas masquer, en parallèle, les exigences croissantes des usagers en termes de confort et de sécurité.</p> <p>La présente opération vise à allier activité sportive et développement touristique. Aussi, il s'avère nécessaire de mener une étude de faisabilité qui permettra de définir les travaux nécessaires pour cet équipement. Cette étude architecturale et technique doit conduire à la définition d'un programme financier détaillé.</p> <p>Ses objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * analyser les besoins des différentes catégories d'usagers : scolaires, sportifs et grand public, * dresser un bilan technique, fonctionnel et d'exploitation des équipements existants, * analyser le site d'implantation, * apprécier l'environnement socio-économique et les objectifs arrêtés par la collectivité, * établir plusieurs scénarii de faisabilité, * évaluer les conséquences financières et sociales mais aussi l'impact sur l'environnement, * proposer différents montages juridiques et financiers.

Aire géographique de rayonnement du projet :
Vallée de SAINT-AMARIN et alentours

Public visé :
* élus (pour prise de décision) * usagers de la piscine

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : 2014
▶ date de fin des travaux : 2015
▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	30 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :
▶ Base subventionnable retenue : 30 000 €
▶ Taux d'intervention : 10%
▶ Montant de la subvention : 3 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		27 000 €	90%
Département		3 000 €	10%
TOTAL PROJET		HT	30 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Etudier la faisabilité d'un réaménagement de notre équipement sportif.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Qualité de l'étude et des préconisations

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Calendrier prévisionnel modifié à l'occasion de la révision 1.



Fiche descriptive de projet N° 21-2

Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	21 - Moderniser et compléter les équipements existants pour la pratique sportive
Etape :	Initiale, révisée à mi-parcours

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Création de circuits de VTT d'Enduro et de produits touristiques liés
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
Localisation du projet :	7 communes situées sur le Rossberg : Husseren-Wesserling, Mitzach, Malmerspach, Moosch, Urbès, Mollau, Storckensohn
Description du projet :	<p>Faisant suite à l'étude sur la mise en place de circuits VTT d'Enduro à l'échelle de 7 communes de la Vallée de Saint-Amarin menée à travers la politique de développement local, la CCVSA envisage de mettre en place un schéma d'itinéraires concertés. Ces itinéraires seront à aménager et à baliser. Cette création implique des travaux sur les chemins et la mise en place de mobilier. Les circuits devront ensuite être répertoriés dans un topoguide, qui peut être partiellement dématérialisé (itinéraires téléchargeables) et qui sera un support de promotion. Leur lancement s'accompagnera d'une communication et d'actions spécifiques pour créer une offre de séjours dédiés à cette pratique.</p> <p>En lien avec le réseau de gîtes sur le Rossberg, des produits d'itinérance Enduro seront à développer et renforceront la dynamique vallée-montagne. A l'issue de son redéploiement, le centre du Torrent à Storckensohn se positionnera également sur des séjours Enduro à destination de groupes sportifs plus larges et sédentaires. Enfin, les circuits pourront être utilisés lors de l'événement Enduro International Blue grass, organisé chaque année dans la Vallée et qui contribue à la notoriété du territoire pour la pratique du VTT d'Enduro.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	<ul style="list-style-type: none"> * Pays Thur Doller et agglomération mulhousienne pour les clientèles locales * France et étranger (Suisse, Allemagne) pour les séjours touristiques dédiés au VTT d'Enduro
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> * les pratiquants locaux * les touristes en séjour dans la Vallée ou ses alentours pour lesquels cette offre représente une activité sportive supplémentaire <p>Une nouvelle clientèle touristique venue spécifiquement pour les produits d'itinérance et de séjour proposés autour de cette offre</p>
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	50 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
	Participations	montant	Taux
	Maître d'ouvrage	35 000 €	70%
	Département	15 000 €	30%
	TOTAL PROJET	50 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Etudier la faisabilité d'un réaménagement d'un établissement sportif
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Fréquentation des itinéraires (pose d'éco-compteurs)
* Nombre d'enduristes accueillis par les hébergeurs touristiques (mise en place d'un dispositif d'observation)

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les actions de communication (fonctionnement) devront être prises en compte au titre du développement local.



Fiche descriptive de projet N° 21-3

Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	21 - Moderniser et compléter les équipements existants pour la pratique sportive
Etape :	Initiale, modifiée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Construction d'un Club-House associatif
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de MASEVAUX
<u>Localisation du projet :</u>
Masevaux
<u>Description du projet :</u>
<p>Les clubs de Tennis et de pétanque de Masevaux disposent actuellement d'équipements destinés à leur pratique respective, le tout situé rue du Stade à Masevaux.</p> <p>Aujourd'hui, la Commune souhaite équiper ses deux clubs d'un « club-house » afin de pouvoir accueillir leurs licenciés (buvette, douches, sanitaires,...), visiteurs (rencontres interclubs, tournois,...) et bureaux (inscription, assemblées générales,...).</p> <p>Une réflexion menée conjointement par les 2 clubs et les services de la Ville de Masevaux a permis d'aboutir à un projet d'aménagement détaillé du local.</p> <p>Ce bâtiment sera de type « chalet en bois » de 75 m² et comprendrait les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * réception / accueil d'environ 25 m² * kitchenette / bar (6 m²) * bureau (8.50 m²) * réserve / stockage (8.50 m²) * douche / sanitaires (11 m²) * terrasse sous auvent (9 m²) <p>Soit une surface d'environ 45 m² ouverte au public. Il sera édifié directement face aux courts extérieurs du club de tennis.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Vallée de la Doller et du Soultzbach
<u>Public visé :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * visiteurs * licenciés

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 65 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 65 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 13 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		52 000 €	80%
Département		13 000 €	20%
TOTAL PROJET		HT 65 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- Améliorer l'accueil :
- * des licenciés (douches, sanitaires...)
 - * des visiteurs lors des rencontres et des tournois.
- Offrir des locaux de bureaux pour les associations (inscriptions, assemblées générales...).

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * niveau de satisfaction des usagers

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Calendrier prévisionnel modifié à l'occasion de la révision 1.



Fiche descriptive de projet N° 21-4

Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	21 - Moderniser et compléter les équipements existants pour la pratique sportive
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation du Dojo du Centre Sportif Fernand BOURGER
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de THANN
<u>Localisation du projet :</u>	THANN - Centre sportif Fernand Bourger
<u>Description du projet :</u>	<p>Rénovation complète de la salle comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * mise en place d'un nouveau système de chauffage par panneaux rayonnants au plafond * mise en place d'un éclairage plus efficace et plus économique * amélioration de l'isolation côté façade * peinture et faux plafond
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Canton de THANN
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * collégiens des établissements Walch et Faesch de THANN * association sportive "Ecole de combat de la Thur"
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	76 079 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	76 079 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	15 216 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		60 863 €	80%
Département		15 216 €	20%
TOTAL PROJET		HT	76 079 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Mise à niveau indispensable de l'infrastructure sportive
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* réception des travaux

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 22-1

Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	22 - Rééquilibrer le territoire en services "petite-enfance" et "périscolaire"
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Réaménagement du multiaccueil "Les Marmousets"

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de communes THANN-CERNAY

<u>Localisation du projet :</u>
THANN

<u>Description du projet :</u>
<p>Le bâtiment abritant le Centre Socioculturel date des années 70 et se présente de manière assez labyrinthique. Par ailleurs, la Communauté de communes a la possibilité de récupérer des espaces préalablement dévolus à la Protection Maternelle et Infantile, sur l'avant du bâtiment.</p> <p>Le projet de réaménagement complet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> * mettre aux normes électriques et d'isolation le bâtiment * rendre l'accès aux différents espaces plus ergonomique * améliorer et sécuriser l'accueil des parents et des enfants * adjoindre des locaux sociaux au sein de la partie multi-accueil pour les personnels <p>L'extension permettra d'accueillir 3 places supplémentaires.</p> <p>Le projet fait suite à une étude de l'ADAUHR, menée en collaboration avec l'association gestionnaire et co-financée par le Département dans le cadre du précédent CTV.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Pays de THANN et CERNAY

<u>Public visé :</u>
* familles

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	978 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	978 000 €
▶ Taux d'intervention :	19%
▶ Montant de la subvention :	185 820 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		528 180 €	54%
Etat		à définir	
Région		à définir	
CAF		264 000 €	27%
Département		185 820 €	19%
TOTAL PROJET		HT	978 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Réaménagement* Extension de la capacité d'accueil* Mise aux normes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Satisfaction des demandes d'accueil* Taux de satisfaction des usagers et du personnel

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Il est rappelé que le Département accompagne également les travaux complémentaires réalisés par la Ville de THANN sur le bâtiment dans le cadre du présent Contrat de territoire de vie.



Fiche descriptive de projet N° 22-2

Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	22 - Rééquilibrer le territoire en services "petite-enfance" et "périscolaire"
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Mise en accessibilité du multiaccueil "La Farandole"

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Communauté de communes THANN-CERNAY

Localisation du projet :
CERNAY

Description du projet :
<p>Le multi-accueil « La Farandole » situé à Cernay est devenu intercommunal au 1er janvier 2013. Ce bâtiment ancien, situé sur deux étages, nécessite une mise aux normes d'accessibilité.</p> <p>Une étude a été lancée pour permettre de mesurer l'impact de cette opération (mise en place d'un ascenseur) sur le bâtiment et les travaux connexes nécessaires (réaménagement de l'entrée, de pièces adjacentes,...) afin d'intégrer au mieux ce projet au bâti existant. Parallèlement, il est envisagé de réaménager la salle de propreté du rez-de-chaussée afin de la rendre conforme aux normes d'utilisation et plus ergonomique.</p> <p>Par ailleurs, au vu du volume de travaux envisagés, et compte tenu d'une liste d'attente récurrente de demandes de places, trois places supplémentaires seront créées en agrandissant les salles d'activités et de repos des petits du rez-de-chaussée et la salle d'activités des plus grands à l'étage. Il est également prévu de redistribuer et de réaménager les espaces, de refaire la couverture et la zinguerie ainsi que de réaliser l'isolation thermique du bâtiment situé en outre dans un périmètre protégé au titre des Bâtiments</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Pays de THANN et CERNAY

Public visé :
* familles

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : automne 2015 ▶ date de fin des travaux : 3° trimestre 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	615 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	615 000 €
▶ Taux d'intervention :	19%
▶ Montant de la subvention :	116 850 €

Plan de financement prévisionnel :			
	Participations	montant	Taux
	Maître d'ouvrage	124 950 €	20%
	Conseil Général du Haut-Rhin	116 850 €	19%
	Autres (Précisez) : CAF (non déposé)	250 200 €	Forfaitaire
	ETAT DETR (non déposé)	123 000 €	20%
	TOTAL PROJET	615 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Augmentation de la capacité d'accueil, réaménagement, mise aux normes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Taux de remplissage de la structure, taux d'accessibilité, consommation calorifique

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Fiche modifiée à l'occasion de la première révision pour tenir compte de l'augmentation de la capacité d'accueil.



Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	22 - Rééquilibrer le territoire en services "petite-enfance" et "périscolaire"
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	<p>Changement de la toiture et rénovation électrique au Centre Socio-culturel Omeyer hébergeant le multiaccueil "Les Marmousets"</p>	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	<p>Commune de THANN</p>	
<u>Localisation du projet :</u>	<p>THANN</p>	
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans le cadre de la modernisation des locaux du Centre Socio Culturel et notamment du secteur jeunesse – petite enfance, la Ville de Thann souhaite réaliser une nouvelle toiture pour l'ensemble du bâtiment et effectuera une partie des travaux de mise aux normes électriques.</p> <p>Ces travaux feront suite à la mise en place d'un ascenseur et de ventilations double-flux, ce qui entraîne d'importantes modifications des sorties en toiture.</p> <p>Les travaux de toiture sont estimés à 200 000 € H.T. et les travaux de mise aux normes électriques à 55 000 € H.T. en raison de l'importante surface à traiter.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	<p>Pays de THANN et CERNAY</p>	
<u>Public visé :</u>	<p>* familles</p>	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	255 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	255 000 €
▶ Taux d'intervention :	19%
▶ Montant de la subvention :	48 450 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		206 550 €	81%
Département		48 450 €	19%
TOTAL PROJET		HT	255 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Modernisation des équipements publics d'accueil des secteurs "Enfance et Jeunesse".
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Satisfaction des demandes d'accueil
* Taux de satisfaction des usagers et du personnel

REMARQUES

Remarques complémentaires :
A titre exceptionnel, le Département intervient sur ce Centre socio-culturel par le fait unique de la présence du multiaccueil "Les Marmousets" dans les locaux dont il est rappelé que le réaménagement, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes, est également aidé au titre du Contrat de Territoire de Vie.



Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	23 - Encourager l'intermodalité dans les transports et privilégier les mobilités douces
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Service de transport à la demande - Contrats thématiques transport	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communautés de Communes	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Conseil Général et une intercommunalité souhaitant développer un service régulier ou à la demande de transport collectif routier permettant de mailler le territoire et de renforcer l'offre structurante du réseau départemental. Le service offert doit être complémentaire au réseau strictement départemental de transport en bus existant.</p> <p>Le Conseil Général participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place. Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2014-2019, 3 structures intercommunales sont identifiées comme bénéficiaires d'un soutien du Conseil Général au travers d'un Contrat Thématique Transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la Communauté de Communes THANN - CERNAY ; * la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ; * la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN. 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Public visé :</u>	
* Tout public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	versement en n+1 selon un état des dépenses

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :		
CC THANN-CERNAY	1 290 000 € TTC	Fonctionnement
CC Vallée Doller et Soultzbach	171 600 € TTC	Fonctionnement
CC Vallée de SAINT-AMARIN	60 000 € TTC	Fonctionnement
TOTAL	1 521 600 € TTC	Fonctionnement

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	selon déficit annuel d'exploitation (cf. vademecum)
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	464 895 €

Plan de financement prévisionnel :				
Bénéficiaire	Base subventionnable	Maître d'ouvrage	Pour mémoire AUTRES	Département
CC THANN - CERNAY	984 637 €	590 782 €		393 855 €
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	153 600 €	92 160 €		61 440 €
CC de la Vallée de SAINT-AMARIN	24 000 €	14 400 €	12000 € (Thann-Cernay)	9 600 €
TOTAL PROJET	1 162 237 €	697 342 €		464 895 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de trajets
* Nombre de personnes transportées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont définies et détaillées dans le Vademecum "Contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental inscrit dans le volet animation du CTV 2014-2019".</p> <p>La participation départementale est conditionnée à la passation de 2 conventions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une convention donnant délégation de compétence pour l'organisation des services et la passation des marchés ;- une convention de financement précisant les modalités d'intervention et de versement de l'aide départementale. <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	31 - Favoriser la mise en réseau des lieux de diffusion culturelle à l'échelle du territoire Thur Doller
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aide au fonctionnement de la médiathèque de bassin de vie
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de communes THANN-CERNAY
<u>Localisation du projet :</u>	CERNAY
<u>Description du projet :</u>	Il s'agit de favoriser le recrutement de professionnels des bibliothèques qui seront les seuls garants de la réussite d'une médiathèque (acquisition des documents, accueil et renseignement du public, mise en place d'animations et de partenariats).
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Pays de Thann et de Cernay
<u>Public visé :</u>	Tous publics
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014-2015-2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	798 248 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	L'aide départementale porte sur les 4 dernières années du dispositif des médiathèques de bassin de vie, soit 20% des frais réels de personnels pour l'année 2013 (aide versée en 2014) et 15 % pour les années 2014 et 2015 (aides versées en 2015 et 2016). L'année 2016 sera étudiée à l'occasion de la première révision du CTV.
▶ Taux d'intervention :	
▶ Montant de la subvention :	

Plan de financement prévisionnel :					
Année	Bénéficiaire	Taux	Total	Maître d'ouvrage	Département
2013	CC THANN-CERNAY	20%	255 651 €	204 521 €	51 130 €
2014	CC THANN-CERNAY	15%	271 299 €	230 604 €	40 695 €
2015	CC THANN-CERNAY	15%	271 299 €	230 604 €	40 695 €
TOTAL PROJET			798 248 €	665 729 €	132 520 €

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Garantir le professionnalisme des agents de la médiathèque* Assurer la réussite de la médiathèque de bassin de vie
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Qualité de l'offre documentaire* Augmentation de la fréquentation de la médiathèque* Développement des animations et des partenariats externes à la médiathèque

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'année 2016 (aide à verser en 2017) sera étudiée lors de la deuxième révision du CTV



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	31 - Favoriser la mise en réseau des lieux de diffusion culturelle à l'échelle du territoire Thur Doller
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Contrat thématique Culture
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de communes THANN-CERNAY (chef de file pour le compte de l'Espace Grün de CERNAY et le Relais Culturel de THANN)
<u>Localisation du projet :</u>
Communauté de communes THANN-CERNAY
<u>Description du projet :</u>
<p>Suite à la fusion entre les deux communautés de communes de Cernay et Environs et du Pays de Thann, la nouvelle Communauté de communes de THANN-CERNAY travaille à l'élaboration d'un projet culturel global.</p> <p>La démarche d'élaboration de projet culturel de territoire a pour objectif de redéfinir la compétence culturelle de la Communauté de communes de Thann-Cernay, à travers la formulation d'orientations qui seront autant de choix politiques construits et s'appuyant sur les réalités du champ culturel du territoire. Ces orientations seront ensuite déclinées en un programme d'actions concrètes.</p> <p>La présente fiche, révisée à l'occasion de la première révision, reprend l'année 2014 et est complétée pour la période 2015-2016, à l'issue de laquelle il est prévu la mise en œuvre du projet culturel dans une version achevée ; une fiche spécifique à la période 2017-2019 serait alors présentée, lors de la seconde révision du CTV (courant 2016). D'ici là, deux grandes phases sont distinguées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 (Fin 2014 à 2015) : aboutissement d'une première mouture du projet culturel, prévue pour juin 2015 - Phase 2 (2015-2016) : mise en œuvre expérimentale et suivi de la première mouture de projet culturel, évaluation et ajustement, préparation de la mise en œuvre du projet culturel définitif. <p>L'aide départementale est maintenue sur la période 2014-2016 même si les actions conduites par la Communauté de Communes, sont amenées à évoluer du fait de l'élaboration de nouvelles orientations. Un éventuel écart positif dans les montants prévisionnels de la part communautaire sera pris en charge par la Communauté de Communes. Cette fiche-projet reprend également les financements apportés à l'Espace Grün de CERNAY et au Relais Culturel de THANN.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Pays de Thann et de Cernay
<u>Public visé :</u>
Grand public, public de niche (spécialistes de 14-18, de la géologie, artistes, etc.), enfants, famille, scolaires, habitants du territoire, bénévoles...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014-2015-2016 (paiement annuel)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 561 500 € TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 561 500 €
- ▶ Taux d'intervention : selon partenaire (cf. ci-dessous)
- ▶ Montant de la subvention : 258 000 €

Plan de financement prévisionnel annuel

Bénéficiaire	Taux	Base subv.	Maître d'ouvrage	ETAT (DRAC)	Département
CC THANN-CERNAY	19%	157 000 €	100 000 €	27 000 €	30 000 €
Espace Grün CERNAY	15%	183 500 €	155 500 €		28 000 €
Relais Culturel de THANN	16%	180 000 €	152 000 €		28 000 €
TOTAL PROJET ANNUEL (TTC)		520 500 €	407 500 €	27 000 €	86 000 €
TOTAL PROJET 3 ANS (TTC)		1 561 500 €	1 222 500 €	81 000 €	258 000 €

EVALUATION**Objectifs du projet :**

- * Assurer une animation culturelle
- * Redéfinir la compétence culturelle de la Communauté de communes de Thann-Cernay (orientations politiques et programme d'actions), de manière partenariale, concertée et construite.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Qualité de l'offre, Fréquentation,
- * Evaluation interne et par le Département,
- * Respect du calendrier 2015-2016, suivi régulier de la démarche par le Comité de pilotage, la Commission Services aux habitants et les instances décisionnelles de la Communauté de communes, association des partenaires culturels concernés, accompagnement par l'Agence Culturelle d'Alsace, avis des partenaires institutionnels et financiers.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Fiche révisée à l'occasion de la première révision afin de reconduire le dispositif sur la période 2015-2016 en attendant de finaliser la signature d'une convention sur le projet culturel de territoire pour la période couvrant la fin du Contrat de Territoire de Vie, à savoir 2017-2019.
Le versement de l'aide départementale est annuel conformément au vademecum de la politique de développement culturel du Département du Haut-Rhin auquel est soumise cette opération.



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	31 - Favoriser la mise en réseau des lieux de diffusion culturelle à l'échelle du territoire Thur Doller
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation du Relais Culturel Pierre Schiele
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de THANN
<u>Localisation du projet :</u>	THANN
<u>Description du projet :</u>	<p>Le Relais Culturel a 30 ans. Il est nécessaire de mettre en place un programme de restauration des toitures et notamment des toitures terrasses. Il est notamment prévu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * déposer les protections et de mettre en place de nouvelles étanchéités sur les parties plates * de reprendre les écoulements * de reprendre la zinguerie des toitures traditionnelles * de reprendre la piste de quilles
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Pays Thur Doller
<u>Public visé :</u>	* Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	215 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	215 000 €
▶ Taux d'intervention :	19%
▶ Montant de la subvention :	40 850 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		174 150 €	81%
Département		40 850 €	19%
TOTAL PROJET		HT	215 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Maintenance des équipements publics
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'établissement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La fiche a fait l'objet d'une révision afin d'y intégrer des travaux complémentaires et la réfection de la piste de quilles.



Fiche descriptive de projet N° 31-4

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	31 - Favoriser la mise en réseau des lieux de diffusion culturelle à l'échelle du territoire Thur Doller
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Deuxième tranche de la transformation de la Chapelle Sainte Odile en salle de concerts, d'exposition et de spectacles
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de VIEUX-THANN
<u>Localisation du projet :</u>
VIEUX-THANN
<u>Description du projet :</u>
<p>La municipalité a acquis l'église Ste Odile en 2011 et entrepris de donner une nouvelle vocation à ce bâtiment désaffecté du culte et construit en 1963 par les paroissiens.</p> <p>Le rez-de-sol est affecté à une salle d'activités sportives (tennis de table, gymnastique, etc.) menées par les associations locales.</p> <p>Cette partie de l'opération avait été retenue au titre du Contrat de Territoire de Vie 2010-2013 pour la première tranche à savoir la réalisation d'études et des premiers travaux de structure.</p> <p>La deuxième tranche consiste en la poursuite des travaux de structure, d'isolation, et la transformation du premier étage en salle de spectacles et d'exposition pour les associations locales, d'une jauge de 250 places. Une extension extérieure permet une mise en accessibilité du bâtiment. Les vitraux témoignant de l'histoire de ce bâtiment sont conservés, restaurés et insérés dans des châssis étanches. En effet, la méthode de rénovation retenue est la méthode Bâtiment Basse Consommation.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Pays Thur Doller
<u>Public visé :</u>
* Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 385 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 385 000 €
▶ Taux d'intervention :	6%
▶ Montant de la subvention :	83 100 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 227 560 €	89%
Etat (réserve parlementaire)		14 000 €	1%
Région Alsace		60 340 €	4%
Département		83 100 €	6%
TOTAL PROJET		HT	1 385 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Terminer la transformation, la rénovation et la mise en conformité de la salle Sainte Odile par la fin des travaux de structure, la création d'une extension pour l'accessibilité et la transformation de la nef en salle de spectacles et d'exposition pour les associations locales.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>* programmation de l'établissement * fréquentation de l'établissement</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	31 - Favoriser la mise en réseau des lieux de diffusion culturelle à l'échelle du territoire Thur Doller
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Enseignement artistique : soutien aux écoles de musique, de danse et de Théâtre
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Structures d'enseignement artistique (écoles de musique, de danse et de Théâtre)
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire de Vie Thur Doller
<u>Description du projet :</u>	<p>Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013-2017 a acté le principe et les modalités du soutien du Département apporté aux structures d'enseignement artistique : école de musique, de danse et de Théâtre.</p> <p>Le soutien départemental à ces structures s'inscrit désormais dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019. Une enveloppe financière est réservée pour les subventions versées à ces structures, dont les modalités sont précisées dans le cadre du Schéma intégré au "Vademecum de la politique du développement culturel du Département du Haut-Rhin".</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie Thur Doller
<u>Public visé :</u>	Population du Territoire de Vie
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : annuellement

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	225 000 € de subvention départementale au total, déterminée et versée selon les modalités fixées dans le Schéma intégré au vademecum de la politique du développement culturel
▶ Taux d'intervention :	
▶ Montant de la subvention :	

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Département		225 000 €	Forfaits
TOTAL PROJET		TTC	à définir

EVALUATION

Objectif du projet :
* Soutien aux structures d'enseignement artistique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Selon le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013 / 2017

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'octroi et de versement des subventions accordées aux structures d'enseignement artistique sont précisées dans le schéma intégré au vademecum de la politique de développement culturel du Département du Haut-Rhin.



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Aménagement d'une salle d'exposition permanente du Musée du Textile
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling (AGAPTW)
<u>Localisation du projet :</u>
Musée Textile - HUSSEREN-WESSERLING
<u>Description du projet :</u>
<p>Naissance du projet</p> <p>Depuis quelques années le Musée Textile du Parc de Wesserling, s'est donné pour objectif de présenter des expositions temporaires sur des entreprises textiles alsaciennes. En 2010, est née l'idée d'une exposition temporaire sur DMC SAS. Celle-ci mêlait histoire, processus de fabrication et créations d'œuvres en fils DMC par des artistes.</p> <p>Cette collaboration fructueuse et l'envie de DMC depuis quelques années, de créer un "musée DMC" ont donné naissance au présent projet, qui est la création au sein du musée Textile de Wesserling, d'une nouvelle salle d'exposition permanente ludique et vivante, consacrée à l'évolution du textile en Alsace à travers DMC.</p> <p>Scénographie</p> <p>L'exposition qui se veut être pédagogique, ludique et dynamique, sera découpée en quatre zones.</p> <p>La première sera axée sur l'histoire de l'entreprise depuis sa création à Mulhouse en 1746.</p> <p>La seconde zone sera dédiée à l'actualité de DMC : les innovations, les nouveaux produits et les orientations de l'entreprise actuellement.</p> <p>La troisième zone sera consacrée à la présentation des produits DMC à travers leurs utilisations dans des œuvres d'artistes internationaux actuels ou anciens. Ce côté artistique soulignera que les fils peuvent devenir des chefs d'œuvres dans le monde de la broderie, du crochet, du tricot ou de la dentelle.</p> <p>La dernière zone est prévue pour accueillir les animations et les ateliers qui seront réalisés pour les enfants comme pour les adultes.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Haut-Rhin, * Alsace et plus largement la France

Public visé :	
* Tous publics : public familial, publics adultes et enfants	

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2013
▶ date de fin des travaux :	2014
▶ date de demande de versement de la subvention :	2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	151 157 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		45 463 €	30%
Etat et Europe (FNADT)		45 347 €	30%
Région Alsace		45 347 €	30%
Département		15 000 €	10%
TOTAL PROJET		HT	151 157 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>* Faire connaître l'histoire de DMC illustrée par des archives de l'entreprise, qui étaient jusqu'à présent inaccessibles pour le public. Ce patrimoine souligne tant l'importance de DMC dans le patrimoine industriel du sud de l'Alsace, que l'importance de l'aventure industrielle textile dans notre région.</p> <p>* Accroître l'offre muséographique et élargir le discours historique déjà présenté, en donnant l'occasion de découvrir l'histoire et les innovations d'une autre entreprise alsacienne du textile.</p> <p>* Rendre plus vivante l'offre muséographique du musée notamment par l'installation d'une salle «d'expérimentation» mettant en éveil tous les sens des visiteurs, avec des installations autour du fil et du textile destinées à être testées et manipulées par les visiteurs (installations-machines dans l'esprit de la Cité des Sciences).</p>

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Fréquentation de l'établissement

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 32-2

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Plan de sauvegarde et d'animation du patrimoine bâti traditionnel (aide à l'investissement)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
<u>Localisation du projet :</u>
Vallée de SAINT-AMARIN
<u>Description du projet :</u>
<p>La Vallée de Saint-Amarin est dotée d'un patrimoine bâti rural riche mêlant maisons d'ouvriers-paysans, fermes-blocs et maisons de maître. Il témoigne de l'histoire agricole et industrielle de ce territoire et compose le patrimoine collectif.</p> <p>Ces bâtiments, construits avant 1950, participent au charme et à l'authenticité de ces villages.</p> <p>Au fil du temps et des rénovations, faute de connaissance ou d'intérêt, ce patrimoine se détériore et les villages perdent leur qualité. Or, ce patrimoine est porteur d'enjeux tant pour l'identité et l'histoire locales de ce territoire que pour son développement économique.</p> <p>Le volet « aide aux travaux » du plan de sauvegarde a pour objet l'accompagnement technique et financier des travaux de restauration de ces maisons traditionnelles. Mené avec l'appui technique du CAUE, ce plan a vocation à maintenir et restaurer les caractéristiques traditionnelles des villages de la vallée afin de préserver leur attrait tant pour les habitants que les touristes.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Vallée de SAINT-AMARIN
<u>Public visé :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * propriétaires de bâtiments traditionnels (non cultuels) * de manière indirecte : habitants et touristes.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014-2015-2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	50 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		35 000 €	70%
Département		15 000 €	30%
TOTAL PROJET		HT	50 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>* Accompagner les propriétaires de maisons traditionnelles dans les travaux de restauration des éléments patrimoniaux de leurs bâtiments</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>* nombre de projets aidés</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>L'aide départementale est confondue avec l'aide de la Communauté de communes versée au propriétaire et correspond à 30 % de cette aide. Une aide complémentaire de la commune peut venir compléter le dispositif.</p> <p>L'aide départementale est calculée pour la période 2014 -2016 et sera versée annuellement sur production des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">* rapport annuel détaillé précisant les dossiers qui ont été aidés dans le cadre du dispositif,* décompte annuel financier certifié par le trésorier. <p>Il est rappelé que le courrier de notification au propriétaire doit mentionner l'aide apportée par le Département au porteur de projet.</p>



Fiche descriptive de projet N° 32-3

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Achat de la Maison Néel
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
<u>Localisation du projet :</u>	HUSSEREN -WESSERLING
<u>Description du projet :</u>	<p>L'achat de cette maison, située à proximité immédiate des jardins métissés du Parc de Wesserling doit permettre à plusieurs associations œuvrant dans le domaine touristique et également dans le domaine de l'insertion par l'emploi d'avoir des locaux adaptés.</p> <p>En effet, aucune des trois associations n'a de vestiaires corrects pour ses salariés, cette maison se prêterait parfaitement à de tels aménagements.</p> <p>En outre, il est souhaitable que cette maison, enclavée dans le jardin potager, propriété du Conseil Général, demeure dans le domaine public notamment eu égard à l'exploitation grand public des jardins.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	* Vallée de SAINT-AMARIN
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Associations, * Touristes.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	90 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	80 000 €
▶ Taux d'intervention :	33%
▶ Montant de la subvention :	26 400 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		63 600 €	71%
Département		26 400 €	29%
TOTAL PROJET		HT	90 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Permettre aux associations œuvrant sur le site de Wesserling et plus particulièrement dans les Jardins de pouvoir bénéficier de locaux adaptés et idéalement situés
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* acquisition de la maison * installation des associations

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale correspond à une aide pour l'acquisition de la Maison Néel et pour l'ensemble des aménagements futurs. Toutefois, la base subventionnable a été définie uniquement sur la partie achat de la Maison. Aussi, il est rappelé que les travaux futurs ne pourront pas faire l'objet d'une demande complémentaire au Département.



Fiche descriptive de projet N° 32-4

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Rénovation de l'Eglise Saint-Etienne

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
CERNAY

Localisation du projet :
CERNAY

Description du projet :
<p>L'Eglise Saint-Etienne est classée au titre des monuments historiques et doit faire l'objet d'une rénovation intérieure essentiellement mais quelques travaux extérieurs doivent également être opérés.</p> <p>La rénovation consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> * améliorer l'accessibilité par l'aménagement des sas d'entrée et la réfection des sols, * effectuer des travaux de menuiserie, * installer un éclairage performant permettant de mettre en valeur l'intérieur et l'extérieur de l'édifice religieux, * procéder à la réfection totale des vitraux et réaliser un doublage extérieur, * mettre en place une sonorisation performante.

Aire géographique de rayonnement du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * Haut-Rhin, * Alsace

Public visé :
<ul style="list-style-type: none"> * Propriétaires de bâtiments traditionnels (non cultuels) * De manière indirecte : habitants et touristes.

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	355 352 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	355 352 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	71 070 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		284 282 €	80%
Département		71 070 €	20%
TOTAL PROJET		HT	355 352 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* amélioration de l'accessibilité * mises aux normes électriques * restauration des peintures et menuiseries * doublage des vitraux
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Réalisation des travaux

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Calendrier prévisionnel modifié lors de la première révision.



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réaménagement et sauvegarde de la Synagogue de Thann
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Consistoire Israélite du Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	THANN
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste en la restauration de la Synagogue et permettra d'entreprendre des travaux d'urgence dès 2015 pour un montant approximatif de 50 000 € (honoraires de maîtrise d'œuvre compris).</p> <p>La réalisation des travaux prioritaires permettra une véritable ouverture au public car actuellement seule la grande salle est accessible sans risque.</p> <p>La synagogue fera l'objet ultérieurement d'un réaménagement complet en vue d'un usage culturel (musée, ...) car elle présente en effet un intérêt architectural et historique certain.</p> <p>Il est précisé qu'une demande d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques a été présentée aux services de l'Etat compétents mais il a été cependant indiqué (sans préjuger de la suite qui sera donnée après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites) qu'en raison du nombre de dossiers en attente, la demande prendra un certain temps.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Haut-Rhin, * Alsace
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Habitants * Touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	50 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	10 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		30 000 €	60%
Ville de THANN		10 000 €	20%
Département		10 000 €	20%
TOTAL PROJET		HT	50 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* restaurer un édifice revêtant un intérêt historique et architectural.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Réalisation des travaux

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La Maîtrise d'ouvrage est assurée par le Consistoire Israélite mais pourrait également être endossée par la Commune de THANN ou l'Association des Amis de la Synagogue de THANN. Fiche modifiée à la révision afin de réduire le coût de travaux pour la période concernée. Les travaux ultérieurs pourront être analysés à l'occasion de la prochaine révision.



Fiche descriptive de projet N° 32-6

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Collégiale Saint Thiebaut : protection des vitraux
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	THANN
Localisation du projet :	THANN
Description du projet :	<p>L'opération qui sera réalisée sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte des monuments historiques s'inscrit dans le programme pluriannuel des mesures urgentes établi en 2004 et qui comprenait 7 tranches.</p> <p>Il s'agit de la 7ème et dernière tranche.</p> <p>Les travaux consistent à protéger les vitraux par des grilles amovibles en cuivre et à l'installation de protection grillagée sur les baies du chœur de la Collégiale.</p> <p>Il s'agit de préserver des vitraux originaux du XVème siècle. La pose de grilles sera précédée d'une restauration des joints des verrières, d'où une augmentation du budget prévisionnel validé au Contrat Initial.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	<ul style="list-style-type: none"> * Haut-Rhin * Alsace
Public visé :	* Tout public
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	228 615 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	228 615 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	45 723 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		91 446 €	40%
Etat (DRAC)		91 446 €	40%
Département		45 723 €	20%
TOTAL PROJET		HT	228 615 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* protection et mise en valeur d'un monument historique emblématique* développement touristique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Réalisation des travaux

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Fiche modifiée à la révision 1 pour intégrer l'installation de protections grillagées sur les baies du chœur de la Collégiale.



Fiche descriptive de projet N° 32-7

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Collégiale Saint Thiebaut : restauration du clocher
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	THANN
Localisation du projet :	THANN
Description du projet :	<p>Le programme pluriannuel élaboré en 2004 prévoyait 7 mesures d'urgence avant de commencer les programmes de restauration de l'édifice. Ces mesures d'urgences sont quasiment terminées à ce jour.</p> <p>Aussi, la Ville de Thann va lancer un premier programme de restauration centré sur le clocher autrement nommé « tour octogonale » et sur la restauration du portail Nord. Les travaux seront précédés d'un diagnostic approfondi de l'ouvrage et d'un travail de cartographie.</p> <p>Élément emblématique de la collégiale, le clocher nécessite des travaux de restauration de la maçonnerie afin de garantir sa stabilité dans le temps. Il est également envisagé de restaurer les décors sculptés.</p> <p>Compte tenu de l'ampleur du programme estimé à plus d'un million d'euros, l'opération sera réalisée en plusieurs tranches.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	<ul style="list-style-type: none"> * Haut-Rhin * Alsace
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> * Tout public
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 (études) 2016 (travaux) ▶ date de fin des travaux : 2017 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	500 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	500 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		200 000 €	40%
Etat (DRAC)		200 000 €	40%
Département		100 000 €	20%
TOTAL PROJET		HT	500 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
 * protection et mise en valeur d'un monument historique emblématique * développement touristique
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
 Réalisation des travaux

REMARQUES

Remarques complémentaires :
 Fiche modifié à la révision 1 afin d'intégrer les travaux sur le portail Nord.



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Intervention patrimoniale pour la valorisation du site de l'Engelbourg (Phase 1)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
THANN
<u>Localisation du projet :</u>
THANN - Ruines du Château de l'Engelbourg
<u>Description du projet :</u>
<p>L'intervention patrimoniale sur le site de l'Engelbourg se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> * des travaux de consolidation : <ul style="list-style-type: none"> - consolidation de la canonnière dégagée à l'été 2012 - dégagement de la seconde enceinte de fortification (pied de la braie côté Sud et Est, mur de courtine scandé par une série de tours rondes) par le biais d'un chantier-insertion avec Patrimoine & Emploi * une assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération : ces travaux de consolidation sont définis et suivis par un architecte du patrimoine * un suivi et une prévention archéologique * la modélisation numérique en trois dimensions des nouvelles parties du château progressivement dégagées. <p><i>A noter : les chantiers de jeunes volontaires internationaux, portés par la Communauté de communes de Thann-Cernay participent également à cette logique de dégagement puis consolidation des ruines.</i></p> <p>Cette opération, prévue en 2014, s'étale sur plusieurs tranches. Les tranches suivantes seront d'un montant à peu près équivalent à celle de l'année 2014.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Haut-Rhin * Alsace
<u>Public visé :</u>
* Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 50 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 50 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 10 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		32 500 €	65%
Région Alsace		7 500 €	15%
Département		10 000 €	20%
TOTAL PROJET		HT 50 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Rendre le site de l'Engelbourg plus visible, donc plus lisible pour les visiteurs en dégagant progressivement les ruines de la végétation, en consolidant les murs ainsi dégagés, en faisant réapparaître des murs grâce à des sondages archéologiques,
- * Améliorer la connaissance scientifique sur le château.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Réalisation des travaux

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Fiche descriptive de projet N° 32-9

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Programme d'investissement du Train Thur Doller Alsace
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Association Train Thur Doller Alsace - Communauté de communes de THANN-CERNAY - Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Localisation du projet :	De CERNAY à SENTHEIM
Description du projet :	<p>Dans le cadre de la poursuite du développement de l'activité touristique de la ligne Cernay à Senthem en partenariat avec les collectivités locales (Communautés de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et de Thann-Cernay) propriétaires de l'infrastructure ferrée Voie et Bâtiments, et de la protection du matériel ferroviaire propriété de l'association Train Thur Doller Alsace, le Département accompagnera financièrement les travaux d'entretien et de mise en valeur nécessaires au maintien et à l'amélioration du service proposé aux touristes/voyageurs, et à la conservation du patrimoine ferroviaire.</p> <p>L'accompagnement permettra à l'association à la fois de poursuivre les travaux d'entretien de la voie ferrée et des bâtiments, mais aussi de réaliser des travaux à caractère unique tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la réfection complète du pont sur la Doller, * la construction d'un second hangar de stockage des matériels ferroviaires sur le site de la gare de Burnhaupt-le-Haut.
Aire géographique de rayonnement du projet :	<ul style="list-style-type: none"> * Thur Doller * Haut-Rhin * Alsace
Public visé :	Tout public
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014-2015-2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	705 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	705 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	282 000 €

Plan de financement prévisionnel :						
Année	Bénéficiaire	Taux CG68	Total	Maître d'ouvrage	CC	CG68
2014	Train Thur Doller Alsace	40%	70 000 €	14 000 €	28 000 €	28 000 €
2015	Train Thur Doller Alsace	40%	220 000 €	44 000 €	88 000 €	88 000 €
2016	Train Thur Doller Alsace	40%	415 000 €	83 000 €	166 000 €	166 000 €
TOTAL PROJET			705 000 €	141 000 €	282 000 €	282 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Développer l'activité touristique locale* Préserver le patrimoine ferroviaire local tant la voie ferrée, les bâtiments que le matériel roulant
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* réalisation des travaux* fréquentation

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Période de travaux concernée : 2014 - 2016</p> <p>Le versement de la participation départementale s'effectuera annuellement en année N+1 sur production d'un état récapitulatif des travaux réalisés certifié par le comptable et présentation des états de paiement des participations des communautés de communes.</p> <p>Pour la réalisation de ce programme le plan de financement entre les partenaires est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">* 40 % Communautés de communes* 40 % Département* 20 % Association Train Thur Doller Alsace <p>Aussi de manière dérogatoire le montant de l'aide départementale excédera l'effort net du maître d'ouvrage.</p> <p>La fiche a été révisée en 2014 afin de permettre aux communautés de communes d'assurer directement la maîtrise d'ouvrage d'une ou de plusieurs opérations inscrites au programme d'investissement,</p> <p><i>A titre d'information, la période de travaux 2017-2019 sera étudiée à l'occasion des révisions futures, son coût prévisionnel est estimé à 375 000 €.</i></p>



Fiche descriptive de projet N° 32-10

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restauration de matériel ferroviaire classé au titre des Monuments Historiques	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association Train Thur Doller Alsace	
<u>Localisation du projet :</u>	De CERNAY à SENTHEIM	
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la restauration complète intérieure et extérieure de 2 voitures modernisées Sud Est à trois essieux (85% du budget). Cette restauration se fera également dans le but d'obtenir un agrément SNCF qui permettra de circuler sur le RFN et notamment dans la vallée de la Thur. L'association possèdera alors une rame historique complète agréée SNCF (La locomotive Mallet et son fourgon étant déjà agréés SNCF) - la restauration partielle de la locomotive à vapeur Meuse (15% du budget) 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Thur Doller * Haut-Rhin * Alsace 	
<u>Public visé :</u>	Tout public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : début 2015 ▶ date de fin des travaux : 2017 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	146 147 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	146 147 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	14 615 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		29 229 €	20%
Etat (DRAC)		58 459 €	40%
Région Alsace		43 844 €	30%
Département		14 615 €	10%
TOTAL PROJET	HT	146 147 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Développer l'activité touristique locale* Préserver le patrimoine ferroviaire local (matériel roulant)
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* réalisation des travaux* fréquentation

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Renforcement du circuit découverte du cœur historique de la ville
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Saint-Amarin
<u>Localisation du projet :</u>	Commune de Saint-Amarin
<u>Description du projet :</u>	Dans l'objectif de valorisation touristique du bourg centre, le circuit touristique flânerie serpentant Saint-Amarin sera valorisé. Il permet de retrouver des vestiges du Moyen-âge jusqu'à la première guerre mondiale. Le circuit comprend, sur 1 600 m, une vingtaine de points d'intérêts. Certains aménagements patrimoniaux seront valorisés, un guide interactif sera réalisé avec l'historique du site.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
<u>Public visé :</u>	Habitants de Saint-Amarin et du canton

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2017
- ▶ date de demande de versement de la subvention : fin 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 20 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 20 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 15%
- ▶ Montant de la subvention : 3 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage - Commune St-Amarin	10 000 €	50,0%
Communauté de Communes vallée St-Amarin	3 000 €	15,0%
Conseil Général du Haut-Rhin	3 000 €	15,0%
Région Alsace	2 000 €	10,0%
Autres (Précisez) : LEADER	2 000 €	10,0%
TOTAL PROJET	HT 20 000 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :**

Promouvoir le patrimoine historique et paysager de la Vallée de St-Amarin

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

nombre de visiteurs

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Intervention patrimoniale pour la valorisation du site de l'Engelbourg (Phase 2)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
THANN
<u>Localisation du projet :</u>
THANN - Ruines du Château de l'Engelbourg
<u>Description du projet :</u>
<p>La Ville de THANN poursuit son programme de valorisation de l'Engelbourg.</p> <p>Cette phase 2 comprend deux tranches de travaux :</p> <p>Tranche 1 (2015) : l'achèvement du dégagement de la fausse braie</p> <ul style="list-style-type: none"> - dégagement de la liaison entre la 1ère tour et les parties amont du château, et consolidation des parties ainsi dégagées - finition de la consolidation de la tour - consolidation de l'angle des murs en contrehaut immédiat de ces parties - restauration de l'arc de décharge (non effectuée en 2014, faute de temps). <p>Tranche 2 (2016) : la consolidation du mur Sud du Logis</p> <p>L'objectif est de consolider la face extérieure du mur Sud du Logis, lequel a été dégagé de sa végétation en 2014. Les travaux consistent notamment à piquer les joints au ciment, compléter le blocage de la partie basse du mur par des moellons, puis rejointoyer l'ensemble au mortier de chaux.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Haut-Rhin * Alsace
<u>Public visé :</u>
* Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Avril 2015 (Tranche 1) - Avril 2016 (Tranche 2)
- ▶ date de fin des travaux : Sept 2015 (Tranche 1) - Sept 2016 (Tranche 2)
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 130 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 130 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 26 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		49 500 €	38%
Région Alsace		14 500 €	11%
Etat (DRAC)		40 000 €	31%
Département		26 000 €	20%
TOTAL PROJET		HT	130 000 € 100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

* Rendre le site de l'Engelbourg plus visible, donc plus lisible pour les visiteurs en dégagant progressivement les ruines de la végétation, en consolidant les murs ainsi dégagés, en faisant réapparaître des murs grâce à des sondages archéologiques

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Réalisation des travaux

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Bien que l'opération soit scindée en deux tranches, l'aide départementale sera versée en fin d'opération.



Fiche descriptive de projet N° 32-13

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

Création d'un espace de conservation au sein de l'Abri-mémoire d'Uffholtz

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Communauté de Communes de Thann-Cernay

Localisation du projet :

Abri-mémoire d'Uffholtz – 1 rue du Ballon à 68700 UFFHOLTZ

Description du projet :

L'Abri Mémoire d'Uffholtz a été réaménagé en 2010 en espaces plurifonctionnels (espace d'expositions, centre de documentation, résidence d'artiste, café associatif...)

Le projet d'aménagement de l'extension de l'Abri-mémoire concerne un ancien appartement d'habitation localisé dans le bâtiment et acquis récemment par la collectivité. Situé dans le bâtiment restauré en 2010, un appartement (80 m²) était habité et situé en dehors de cette opération cofinancée par le Département. Sa récente disponibilité autorise donc une réhabilitation complète du bâtiment par une mise en conformité des installations (électricité, eau et chauffage) et l'implantation d'un espace de conservation adapté pour les nombreux documents et objets historiques ou artistiques acquis par l'Abri-Mémoire grâce notamment aux dons des habitants de la région. L'accroissement de l'espace de conservation permettra une mutualisation des moyens de stockage avec le projet d'Historial du HWK notamment pour la saison hivernale.

Les travaux à envisager sont les suivants :

- Un agrandissement de l'espace documentaire ;
- Un aménagement d'un bureau pour le responsable du site ;
- L'aménagement d'une salle de réunion ;
- L'aménagement d'un espace de conservation, aux normes, d'objets, de documents historiques et d'œuvres artistiques.

Aire géographique de rayonnement du projet :

National

Public visé :

Grand public, scolaires, chercheurs et spécialistes.

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	Automne 2015
▶ date de fin des travaux :	Hiver 2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	72 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	14 400 €

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	72 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	72 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	14 400 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations	montant	Taux	
Maître d'ouvrage	57 600 €	80%	
Conseil Général du Haut-Rhin	14 400 €	20%	
Autres (Précisez) :	€		
TOTAL PROJET	72 000 €	100%	

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la capacité d'accueil d'ouvrages portant sur la 1ère GM, en particulier l'HWK, la citoyenneté et la paix ; - Permettre l'accueil dans de bonnes conditions de l'ensemble des partenaires de l'Abri-mémoire et du public ; - Améliorer les conditions de conservation préventives des œuvres et des objets de la collection de l'Abri-mémoire et permettre un accroissement de ladite collection.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Fréquentation du site
* Augmentation de la collection de l'Abri-mémoire

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° HWK-1

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Sous axe :	Ligne spécifique Vieil Armand (Hartmannswillerkopf)
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Mise en valeur du champ de bataille du Hartmannswillerkopf : création d'un parcours scénographié
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf
<u>Localisation du projet :</u>
Champ de bataille du Vieil Armand (Hartmannswillerkopf : communes de Hartmannswiller, Wattwiller et Wuenheim).
<u>Description du projet :</u>
<p>Constituant un champ de bataille stratégique durant la Première Guerre Mondiale, le Hartmannswillerkopf est un lieu de mémoire classé monument historique dès 1921. On y dénombre la construction de 6 000 abris, 90 km de tranchées. Les combats y ont fait 60 000 victimes françaises et allemandes dont 25 000 morts et ont valu au site le nom de « Montagne de la Mort » ou encore « Mangeuse d'hommes ».</p> <p>Ce projet de mise en valeur du champ de bataille englobe la signalétique sur le site (45 panneaux trilingues explicatifs historiques, naturalistes, paysagers), le traitement paysager et la mise en valeur des ouvrages, la mise en sécurité des sentiers et des ouvrages, la sécurisation de la maçonnerie des murs et des abris, la canalisation des promeneurs les incitant à rester dans les tranchées.</p> <p>Le projet consiste en la réalisation d'un circuit balisé et sécurisé de 4,5 km avec une première boucle dans la zone des combats, une deuxième dans la zone allemande et un plateau mémoriel sur le sommet. Il permet la découverte d'environ 150 points de grand intérêt : abri, tranchées, éléments ferreux, ouvrages qui sont restés quasiment en leur état depuis la Grande Guerre.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Tourisme de mémoire 14-18 » interdépartemental 68/88, permettant de créer une synergie nouvelle entre les 11 sites haut-rhinois et vosgiens de la Grande Guerre en les mettant en réseau avec un univers graphique commun. Les travaux démarreront à l'automne 2013 et s'achèveront à la mi-juin 2014.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Haute-Alsace, Alsace, Rhin Supérieur, France, Allemagne, Suisse, Europe, Etats-Unis. Les unités combattantes au HWK concernent de nombreux pays dans le monde.

Public visé :
Tout public

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : 2013
▶ date de fin des travaux : 2014
▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	551 828 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	551 828 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	137 957 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		132 851 €	24%
Etat (PER)		181 020 €	33%
Région		100 000 €	18%
Département		137 957 €	25%
TOTAL PROJET	HT	551 828 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * Création d'un parcours scénographié sécurisé du champ de bataille * Mise en tourisme du champ de bataille, respectueux de ce haut lieu de mémoire * Sécurisation du parcours, protection de la faune et de la flore * Animation et mise en valeur du territoire par les moyens traditionnels (panneaux) et les nouvelles technologies
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* fréquentation du site (nombre de visites guidées...)

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Deux études préalables ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude ONF d'avant projet pour la mise en valeur du champ de bataille • Etude BRGM Evaluation des risques et recommandations <p>A titre exceptionnel, le montant de l'aide départementale excédera l'effort net du maître d'ouvrage.</p>



Fiche descriptive de projet N° HWK-2

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	32 - Organiser le territoire autour de pôles culturels, patrimoniaux et touristiques thématiques ou emblématiques, dont l'Histoire de la Grande Guerre
Sous axe :	Ligne spécifique Vieil Armand (Hartmannswillerkopf)
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

Etudes et construction du premier Centre d'Interprétation/Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf

Localisation du projet :

Vieil Armand (Hartmannswillerkopf : commune de WATTWILLER)

Description du projet :

Le HWK étant l'un des quatre Monuments Nationaux français au même titre que Douaumont, Notre Dame de Lorette ou encore Dormant, il a été décidé d'y créer un Centre d'interprétation/Historial de la Grande Guerre, le premier de nature franco-allemande, haut-lieu d'amitié franco-allemande.

Un travail de programmation de l'Historial, confié à l'ADAUHR, est en cours : définition des caractéristiques fonctionnelles, techniques et financières du futur équipement, recensement et tri des besoins et des attentes, économie du projet. D'un coût de 76 544 € TTC, cette étude est intégrée au présent projet.

Une seconde étude sera menée pour le concours d'ingénierie et d'architecture dont le coût est estimé à 158 420 € TTC (inclu dans le coût global).

Ce projet structurant d'histoire a été choisi parmi quatre projets présentés. Il s'agit d'un bâtiment unique d'environ 800 m² qui abritera l'Historial proprement dit (espaces muséographiques, expositions permanentes et temporaires), un espace accueil-information-boutique, un espace restauration, une salle hors-sac et un espace sanitaires. L'exposition « Menschen im Krieg/Vivre en temps de guerre des deux côtés du Rhin » à laquelle a fortement contribué le service des archives du Département du Haut-Rhin, sera ainsi la première des expositions temporaires présentées.

Projet structurant, il présentera 5 pôles : le Reichland, le front des Vosges et HWK 14-18, l'organisation du champ de bataille français et allemand, la vie quotidienne des combattants et de la population civile, le HWK depuis 1918.

Il proposera les moyens traditionnels de muséographie combinés aux nouvelles technologies.

Les parties extérieures d'environ 300 m² seront aménagées et en partie couvertes.

Les travaux relatifs à l'adduction d'eau et à l'assainissement du site pourraient être pris en charge par la Communauté de communes THANN - CERNAY.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Haute-Alsace, Alsace, Rhin Supérieur, France, Allemagne, Suisse, Europe, Etats-Unis.
Les unités combattantes au HWK concernent de nombreux pays dans le monde.

Public visé :

- * Grand public intergénérationnel
- * Anciens combattants et leurs familles
- * Militaires
- * Scolaires

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2017
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 3 234 964 € TTC Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 3 234 964 €
- ▶ Taux d'intervention : 22%
- ▶ Montant de la subvention : 708 741 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	362 877 €	11%
Europe (Interreg)	500 000 €	15%
Etat français	609 605 €	19%
Etat allemand	150 000 €	5%
Région	708 741 €	22%
Fondation Entente Franco-Allemande (FEFA)	195 000 €	6%
Département	708 741 €	22%
TOTAL PROJET	3 234 964 €	100%
	TTC	

EVALUATION**Objectif du projet :**

Situé à proximité du Monument, la construction d'un historial offrira un point d'arrivée ou de départ du champ de bataille, en synergie avec l'abri-mémoire d'Uffholtz, ouvert toute l'année alors que l'Historial pourrait être ouvert du 1er avril au 11 novembre de chaque année.
L'objectif de sa fréquentation moyenne est de 50 000 à 80 000 visiteurs sur les 8 mois de son ouverture au public.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * fréquentation du site (nombre d'entrées)

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

A titre exceptionnel, le montant de l'aide départementale excédera l'effort net du maître d'ouvrage.



Fiche descriptive de projet N° 33-1

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	33 - Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser un meilleur accueil des touristes
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Mise en place d'un Etablissement Public Industriel et Commercial en tant qu'Office de Tourisme
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de communes THANN-CERNAY
<u>Localisation du projet :</u>	Pays de Thann et Cernay
<u>Description du projet :</u>	<p>Les offices de tourisme du Pays de Thann et de Cernay et la Région du Vieil Armand sont amenés à se regrouper au 1er janvier 2014 du fait de la fusion de leurs collectivités respectives.</p> <p>L'Office de Tourisme va devoir s'adapter aux nouvelles évolutions touristiques actuelles, se développer en termes de missions et répondre aux besoins des acteurs du tourisme du territoire en matière d'accompagnement. Ceci va engendrer des frais de mise en place et adaptation de la structure.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Pays Thur Doller * France et étranger
<u>Public visé :</u>	* Touristes et locaux
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2017 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	30 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	30 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	12 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		18 000 €	60%
Département		12 000 €	40%
TOTAL PROJET		HT	30 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Créer un outil de gestion efficace et efficient* Répondre aux évolutions des métiers en offices de tourisme* Répondre aux attentes des acteurs locaux du tourisme* Amener à la professionnalisation touristique du territoire* Améliorer les retombées économiques du tourisme sur le territoire* Travailler en synergie avec les acteurs du tourisme à toute échelle
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Données statistiques de fréquentation du nouvel outil de gestion Office de Tourisme* Retombées qualitatives (appréciation des acteurs du tourisme)* Retombées quantitatives (économiques sur le territoire)

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Calendrier prévisionnel modifié à l'occasion de la première révision.



Fiche descriptive de projet N° 33-2

Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	33 - Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser un meilleur accueil des touristes
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Remise en état de la Ferme du Graber
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
DOLLEREN
<u>Localisation du projet :</u>
DOLLEREN
<u>Description du projet :</u>
<p>Dans le prolongement des travaux entrepris dans le cadre du Réseau de Gîtes d'Etape en Montagne, ce projet porte sur une partie des bâtiments d'une ferme typique de nos montagnes, nichée dans le vallon préservé et malgré cela très proche des domaines skiables du SCHLUMPF.</p> <p>Il est proposé de conserver une partie des étables, greniers à foin, porcherie et bâtiments annexes afin de pouvoir y réaliser une activité d'élevage d'animaux que touristes et populations locales souhaitent pouvoir trouver dans nos fermes.</p> <p>Le présent projet vise à entreprendre la remise en état de ces différents locaux dont l'objectif est de les conserver dans l'état le plus proche possible de leur état initial.</p> <p>Située à proximité du village, cette ferme sera l'une des seules à pouvoir offrir en hiver des magnifiques possibilités de randonnées dans les hauts-lieux touristiques de la haute vallée.</p> <p>Aussi, la réhabilitation des locaux annexes prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la création des planches des greniers à foin * le remplacement du bardage des bâtiments annexes * un renforcement de l'adduction d'eau permettant la sécurisation de l'approvisionnement * la réhabilitation des étables pour permettre l'accueil des chevaux, porcs et petits animaux de ferme * une opération de création, ouverture, signalisation de sentiers et itinéraires entre le domaine skiable, le site de la ferme et les autres sites accessibles au départ de ces lieux

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Pays Thur Doller
- * Département

Public visé :

- * Touristes et locaux

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 60 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 60 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 26%
- ▶ Montant de la subvention : 15 600 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		44 400 €	74%
Département		15 600 €	26%
TOTAL PROJET		60 000 €	100%
		HT	

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Achever la mutation entreprise à travers le Réseau de Gites d'Etape en montagne sans la dénaturer de la ferme afin d'en favoriser la découverte à toutes les populations à toute époque de l'année.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * fréquentation de l'établissement

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	33 - Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser un meilleur accueil des touristes
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Elargissement du Réseau de Gîtes d'Etape en Montagne
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Syndicat Mixte du Pays Thur Doller et tiers désigné
<u>Localisation du projet :</u>
Thur Doller (à définir)
<u>Description du projet :</u>
<p>L'objectif est de poursuivre le développement d'un produit touristique innovant en matière de randonnée sur les crêtes vosgiennes, en proposant des sites complémentaires au réseau de gîtes d'étapes en montagne.</p> <p>Des sites complémentaires permettront d'assurer des itinéraires moyen (3/4 heure de marche/jour) associés à une offre d'hébergement en montagne de qualité.</p> <p>L'ensemble des acteurs du réseau sont regroupés au sein de l'Association Hautes Vosges Randonnées et les gérants sont tous adhérents à une charte de qualité. L'intégration de nouveaux établissements permettra à l'association d'atteindre un équilibre financier et de financer elle-même son développement.</p> <p>L'opération consiste à réhabiliter plusieurs sites d'hébergement touristique suivant la charte qualité du réseau de gîtes d'étapes en montagne et les normes en vigueur (accès PMR, hygiène et sécurité, incendie).</p> <p>Deux sites sont d'ores et déjà connus, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Gustiberg à Urbès (phase 2) qui n'avait pu être achevé lors du CTV 2010-2013 et dont le solde du projet est positionné sur cette opération, - l'hostellerie Alsacienne à Masevaux qui est un nouveau projet permettant l'élargissement du réseau et dont les montants seront précisés ultérieurement.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Pays Thur Doller * Département, Région

Public visé :
* Touristes et locaux

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : 2014
▶ date de fin des travaux : 2016
▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	588 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :
▶ Base subventionnable retenue : 588 000 €
▶ Taux d'intervention : 17%
▶ Montant de la subvention : 99 960 €

Plan de financement prévisionnel :			
	Participations	montant	Taux
	Maître d'ouvrage	188 040 €	32%
	Etat (Feder Massif)	200 000 €	34%
	Région	100 000 €	17%
	Département	99 960 €	17%
	TOTAL PROJET	588 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
* Elargir le réseau de Gîtes d'Etape en Montagne
* Consolider l'association Hautes Vosges Randonnées

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* fréquentation du réseau de gîtes
* pérennisation de l'association

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La présente fiche a été modifiée à la première révision sans augmentation d'enveloppe afin de préciser les sites qui sont proposés pour intégrer le réseau de gîtes.
Le premier site concerné est le gîte du Gustiberg à Urbès qui n'avait pu être achevé dans le cadre du CTV 2010-2013.
Il est intégré dans la présente opération sur la base d'une dépense subventionnable de 303 286 € et un taux d'aide de 15,77 % soit une aide départementale prévisionnelle de 47 828 €.
Le second site est l'Hostellerie Alsacienne à Masevaux.
D'autres sites pourraient être concernés et pourront être étudiés à l'occasion des révisions futures.



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	33 - Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser un meilleur accueil des touristes
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Chalet TEC Ranspach - Travaux d'accessibilité et équipement (Phases 1 et 2)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Association Technique et Culture
<u>Localisation du projet :</u>
RANSPACH
<u>Description du projet :</u>
<p>L'association Technique et Culture (TEC) met son chalet à disposition des jeunes (par le biais des classes vertes, colonies, séjours d'intégration...) et organise des séjours sous forme de week-ends culturels dans une ancienne usine achetée en 1964 qui a fait l'objet de travaux de réhabilitation et de transformation par le passé.</p> <p>Aujourd'hui, le chalet doit faire l'objet d'une nécessaire mise aux normes d'accessibilité.</p> <p>Compte tenu de l'importance des travaux et de l'obligation de ne pas fermer la structure, un phasage des travaux est impératif.</p> <p>Aussi, le programme pluriannuel est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Phases 1 et 2 (2014) : Préparation des accès. Création d'ouvertures dans la maison * Phase 3 (2015) : Mise en conformité de l'accès au 1er étage. Mise à niveau du Rez-de-Chaussée et remplacement de l'escalier à l'étage * Phase 4 (2016- 2017) : Réalisation des couchages handicapés dans « chalet » * Phase 5 (2018) : Aménagement du parking * Phase 6 (2019) : Aménagement des sanitaires handicapés dans la structure principale
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Département du Haut-Rhin
<u>Public visé :</u>
Tout public avec priorité pour l'accueil des jeunes et adolescents
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	24 369 €	TTC	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	24 369 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	7 311 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		17 058 €	70%
Département		7 311 €	30%
TOTAL PROJET	TTC	24 369 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Mise en conformité et accessibilité
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'établissement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Le programme global de mise en accessibilité du Chalet est estimé à 91 672 € TTC et devrait s'étaler sur la période du Contrat de Territoire de Vie.</p> <p>Ne sont inscrites dans le Contrat de Territoire de Vie que les trois premières phases faisant l'objet d'une réalisation en 2014, 2015 et 2016. Les tranches ultérieures pourront être étudiées à l'occasion de la prochaine révision du Contrat.</p>



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	33 - Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser un meilleur accueil des touristes
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Chalet TEC Ranspach - Travaux d'accessibilité et équipement (Phase 3)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association Technique et Culture
<u>Localisation du projet :</u>	RANSPACH
<u>Description du projet :</u>	<p>L'association Technique et Culture (TEC) met son chalet à disposition des jeunes (par le biais des classes vertes, colonies, séjours d'intégration...) et organise des séjours sous forme de week-ends culturels dans une ancienne usine achetée en 1964.</p> <p>Le projet initial était composé de 6 phases. Les phases 1, 2 et 3 ont été réalisées. Suite à ces travaux et à des remarques d'utilisateurs handicapés, il apparaît que l'aménagement du parking soit une priorité.</p> <p>Aussi, la présente concerne cet aménagement qui sera mis en oeuvre sur la période 2015-2016.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Département du Haut-Rhin
<u>Public visé :</u>	Tout public avec priorité pour l'accueil des jeunes et adolescents
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	22 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	22 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	8 800 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		13 200 €	60%
Département		8 800 €	40%
TOTAL PROJET	TTC	22 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Mise aux normes Handicapés
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'établissement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Le programme global de mise en accessibilité du Chalet est estimé à 91 672 € TTC et devrait s'étaler sur la période du Contrat de Territoire de Vie.</p> <p>Ne sont inscrites dans le Contrat de Territoire de Vie que les trois premières phases faisant l'objet d'une réalisation en 2014, 2015 et 2016. Les tranches ultérieures pourront être étudiées à l'occasion de la prochaine révision du Contrat.</p>



Enjeu :	3 - Structurer l'offre culturelle et touristique autour de la valorisation des patrimoines
Axe :	33 - Assurer la mise en réseau des acteurs du tourisme et favoriser un meilleur accueil des touristes
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Création d'outils de promotion commercialisation Hautes Vosges Randonnées

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Syndicat Mixte du Pays Thur Doller

<u>Localisation du projet :</u>
Thur Doller

<u>Description du projet :</u>
<p><u>Charte Graphique :</u> Le prestataire sera chargé de formaliser la marque du projet à travers la création d'une ligne graphique. Cette conception s'appuie sur : la marque et la signature de la marque.</p> <p>Le prestataire devra concevoir les éléments suivants : le logo d'un produit touristique, la charte graphique, la déclinaison administrative de la charte, la déclinaison du logo de marque et des outils de communication/information.</p> <p><u>Site Internet :</u> Ce site vise à présenter et à commercialiser les produits touristiques du réseau d'hébergement en Gîte d'Etapes de montagne axé sur la randonnée et l'itinérance. Ce site doit pouvoir être utilisé et administré de manière totalement autonome par le groupement des gérants.</p> <p>Celui-ci doit répondre à trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capter et séduire les clientèles familiales et des randonneurs novices, - Informer et susciter l'envie de passer des nuits dans les montagnes du Massif Vosgien, - Permettre l'achat en ligne des différents produits et services proposés avec possibilité de personnalisation du produit.

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Rayonnement technique : Pays Thur Doller Rayonnement commercial : l'Europe

<u>Public visé :</u>
Grand public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : été 2014
- ▶ date de fin des travaux : février 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : février 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 33 528 € TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 33 528 €
- ▶ Taux d'intervention : 20,6%
- ▶ Montant de la subvention : 6 907 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		9 187 €	27,4%	
Département		6 907 €	20,6%	
Conseil Régional d'Alsace		4 023 €	12,0%	
LEADER		13 411 €	40,0%	
TOTAL PROJET		TTC	33 528 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :**

- * Faire de Hautes Vosges Randonnées une destination de court séjour et d'itinérance pour les familles et les randonneurs.
- * Associer des acteurs publics et privés pour développer des courants d'affaires, maintenir et créer de l'emploi
- * Sauvegarder le patrimoine local en développant et en modernisant les hébergements
- * Développer le réseau sur le massif des Vosges

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Réalisation du site internet et création de la charte graphique

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Ce projet concerne le reliquat de l'action de commercialisation qui été prévue dans le cadre de l'opération "PER Réseau de Gîtes d'Etape de montagne" inscrite au CTV 2010-2013.



Fiche descriptive de projet N° 41-1

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	41 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Programme GERPLAN - Volet environnemental	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes	
<u>Localisation du projet :</u>	Territoires intercommunaux	
<u>Description du projet :</u>	<p>Mise en œuvre d'actions issues du volet environnemental du programme GERPLAN. Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller 2014-2019, les structures intercommunales pouvant bénéficier d'un soutien du Conseil Général au travers du volet environnemental GERPLAN sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Communauté de Communes THANN - CERNAY - la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach - le Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoires intercommunaux	
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Agriculteurs * Habitants du territoire intercommunal * Institutions locales, associations ... 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : suivant programmes annuels 	

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	396 700 €

Plan de financement prévisionnel :		
Bénéficiaire	Maître d'ouvrage	Département
Communauté de communes THANN-CERNAY	à définir	144 000 €
Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	à définir	64 300 €
Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	à définir	188 400 €
TOTAL PROJET	à définir	396 700 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes GERPLAN
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets * Indicateurs qualitatifs

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le Vademecum de mise en oeuvre des GERPLAN. La participation départementale maximale, pour chaque partenaire et pour la période triennale 2014-2016, est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum de mise en oeuvre des GERPLAN, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. Fiche modifiée à la révision 1 afin d'abonder l'enveloppe GERPLAN de la CCVSA.



Fiche descriptive de projet N° 41-2

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	41 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une plateforme déchets verts
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
<u>Localisation du projet :</u>	MASEVAUX
<u>Description du projet :</u>	<p>Le point d'apport volontaire de déchets verts situé rue du stade à Masevaux est le seul de toute la vallée de la Doller. Il est, à ce titre, très fréquenté et les deux bennes mises à disposition par le SERTRID sont remplacées au minimum deux fois par semaine.</p> <p>Ce site n'est pas aménagé et les bennes sont posées à même la terre et le terrain devient très vite impraticable à la moindre intempérie.</p> <p>En outre, il est ouvert à plein temps et sans surveillance ce qui occasionne des dépôts sauvages hors de benne.</p> <p>Afin de préserver l'accès et d'en limiter l'usage, les services techniques de la Ville de Masevaux interviennent quotidiennement.</p> <p>Pour ces raisons, la Ville de Masevaux souhaite aménager le site afin de le rendre propre et accueillant, d'en faciliter l'usage et l'entretien et d'en optimiser le fonctionnement.</p> <p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la délimitation du site par la pose de bordures béton, de murets en L à l'arrière des bennes et de la zone de dépôt, * la mise en oeuvre d'enrobés de voirie * la mise en oeuvre d'une dalle de béton pour l'emplacement des bennes. * la pose de caniveaux CC1 et la mise d'un dispositif de type débourbeur avant rejet dans le réseau pluvial afin de gérer les eaux de ruissellement * l'installation d'un point d'eau par la mise en place d'un poteau d'incendie permettant ainsi le nettoyage régulier de cette plateforme.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	* Vallée de la Doller et du Soultzbach
<u>Public visé :</u>	* Habitants

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 70 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 70 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 15%
- ▶ Montant de la subvention : 10 500 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		59 500 €	85%
Département		10 500 €	15%
TOTAL PROJET		HT 70 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * permettre aux habitants de gérer leurs déchets sur une plateforme adaptée
- * améliorer le fonctionnement actuel de la collecte

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * réalisation de l'équipement

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Fiche descriptive de projet N° 41-3

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	41 - Préserver et valoriser la mosaïque paysagère et naturelle dans le cadre des GERPLAN
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communes / groupements de communes
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire de Vie Thur Doller
<u>Description du projet :</u>	<p>Les travaux de mise en souterrain de l'ensemble des réseaux secs existants doivent être associés à des opérations de voirie ou de mise en place de canalisations afin de diminuer les coûts de tranchée et de réfection de la chaussée ou de trottoirs.</p> <p>Le Département peut apporter une aide financière à ce type de travaux par le biais de la convention triennale de partenariat signée avec ERDF et Orange.</p> <p>Le dossier de présentation du projet comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une note de présentation du projet, - les délibérations du Conseil Municipal relatives au chantier, - le plan de situation des anciens et nouveaux réseaux, - des photographies de la zone traitée, - les devis estimatifs des travaux envisagés. <p>Le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin peut apporter son concours aux communes pour le montage du dossier.</p> <p>Chaque dossier sera examiné par la Commission Départementale de Programmation des Travaux qui donne son avis avant d'être présenté à la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne qui se prononce sur l'éligibilité de tout ou partie du projet. Après réception de l'ordre de service attestant du démarrage effectif des travaux, la Commission Permanente du Conseil Général décide de l'attribution de la subvention.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie Thur Doller
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Communes et groupements de Communes * Habitants du Territoire de Vie et touristes

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	selon programmation des aides

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	maximum 20%
▶ Montant de la subvention :	90 000 € à répartir selon les projets retenus

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Réseau électrique	Réseau téléphonique
Département		20%	20%
ERDF		10%	-
Orange		-	10%
Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage en cas d'aide ERDF via le syndicat départemental d'électricité et du gaz du Haut-Rhin (40%) au titre de l'article 8 du cahier des charges du concessionnaire		70% ou 30%	70%
TOTAL PROJET		HT	100%
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
* Améliorer l'esthétique du patrimoine architectural et la qualité des paysages. * Coordonner les travaux.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de mètres déposés en aérien * Nombre de mètres posés en souterrain

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>L'aide départementale s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat avec ERDF et Orange. Les communes adhérentes au PNRBV et/ou classées "ensemble urbain remarquable" relèvent de la convention du Conseil Régional d'Alsace.</p> <p>Ne sont pas éligibles aux aides départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux liés à un déplacement d'ouvrage ou à une construction d'ouvrage neuf, - les travaux situés dans les secteurs sans intérêt architectural, patrimonial ou paysager (bâti pavillonnaire récent, zones d'activités...), - les travaux d'éclairage public et de vidéocommunication, - la mise en souterrain d'un réseau électrique ou téléphonique à créer, - le remplacement ou la suppression de poste de transformation.



Fiche descriptive de projet N° 42-1

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	1er poste d'Agent de Développement
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de Communes
Localisation du projet :	Territoire intercommunal
Description du projet :	<p>Soutien d'un 1er poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes et d'un maximum d'aide de 40% d'un coût éligible plafonné à 50000 € par an.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller, les communautés de communes suivantes sont identifiées comme bénéficiaires d'un 1er poste d'Agent de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de Communes THANN - CERNAY - Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach - Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
Aire géographique de rayonnement du projet :	Territoire intercommunal
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Agent de développement * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	450 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **450 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40%**
- ▶ Montant de la subvention : **180 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
CC THANN - CERNAY	150 000 €	90 000 €	60 000 €
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	150 000 €	90 000 €	60 000 €
CC de la Vallée de SAINT-AMARIN	150 000 €	90 000 €	60 000 €
TOTAL PROJET	450 000 €	270 000 €	180 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :

- * Renforcement de l'ingénierie territoriale
- * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local".

La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Fiche descriptive de projet N° 42-2

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
2nd poste d'Agent de Développement

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes

<u>Localisation du projet :</u>
Territoire intercommunal

<u>Description du projet :</u>
<p>Soutien d'un 2nd poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes et d'un maximum d'aide de 20% d'un coût éligible plafonné à 32 000 € par an.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller, les communautés de communes suivantes sont identifiées comme bénéficiaires d'un 2ème poste d'Agent de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de Communes THANN - CERNAY - Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach - Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Territoire intercommunal

<u>Public visé :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Agent de développement * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	288 000 €	TTC	Fonctionnement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	288 000 €		
▶ Taux d'intervention :	20%		
▶ Montant de la subvention :	57 600 €		
Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
CC THANN - CERNAY	96 000 €	76 800 €	19 200 €
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	96 000 €	76 800 €	19 200 €
CC de la Vallée de SAINT-AMARIN	96 000 €	76 800 €	19 200 €
TOTAL PROJET	288 000 €	230 400 €	57 600 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Fiche descriptive de projet N° 42-3

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Actions de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communautés de Communes / Communes / Etablissements publics / associations
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire intercommunal
<u>Description du projet :</u>	<p>Soutien des actions d'animation et de développement local engagées par les Communautés de Communes du Territoire de Vie ou soutenues par elles si elles n'en sont pas le maître d'ouvrage, au travers d'une enveloppe actée à l'échelle du Territoire de Vie.</p> <p>L'attribution de subventions au titre de cette enveloppe se fait sous forme d'appel à projets annuel.</p> <p>L'objectif est de soutenir les projets expérimentaux et d'envergure intercommunale.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie Thur Doller
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Porteurs de projets de développement local
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : Versement selon programmation

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	à définir		
▶ Taux d'intervention :	max 40% (variable selon les projets présentés annuellement)		
▶ Montant de la subvention :	255 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
	Total projets présentés	Maître d'ouvrage	Département
Appel à projets 2014	à définir	à définir	85 000 €
Appel à projets 2015	à définir	à définir	85 000 €
Appel à projets 2016	à définir	à définir	85 000 €
TOTAL PROJET	à définir	à définir	255 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Encourager le développement local du Territoire de Vie * Soutenir les projets expérimentaux et d'envergure du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre et typologie des projets soutenus * Des indicateurs de suivi seront définis pour chaque projet retenu lors des programmations annuelles

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de l'intervention départementale et du fonctionnement du développement local sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local".</p> <p>La participation départementale maximale pour chaque appel à projet annuel est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les actions de développement local étant soumises aux règles du "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Fiche descriptive de projet N° 42-4

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Animation du programme LEADER - GAL du Pays Thur Doller	
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	
Localisation du projet :	Thur-Doller	
Description du projet :	<p>La mise en oeuvre du Programme Leader nécessite un travail d'animation de terrain soutenu. A travers sa stratégie "valorisation des patrimoines", de nombreux acteurs locaux sont potentiellement concernés. L'animation consiste à les mobiliser, les rencontrer, les accompagner afin que des projets puissent être menés à terme.</p> <p>L'animation comprend aussi, le suivi financier de l'enveloppe, la gestion administrative de l'enveloppe.</p> <p>Au regard des axes de travail du GAL qui contribue en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN, le soutien du Conseil Général porte sur le financement d'un poste d'Agent de Développement, en charge de l'animation du programme LEADER (accompagnement des porteurs de projets dans le montage de leur dossier, instruction et suivi des dossiers, préparation et animation des Comités de Programmation...), dans la limite d'un poste par GAL et d'un maximum d'aide de 30% d'un coût éligible plafonné à 32 000 € par an.</p>	
Aire géographique de rayonnement du projet :	Thur Doller	
Public visé :	Porteurs de projet dans le cadre du programme LEADER (agriculteurs, associations, institutions publiques...)	
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : ▶ date de fin des travaux : ▶ date de demande de versement de la subvention : 	<p>2014</p> <p>juin 2015</p> <p>versement annuel selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent</p>

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	48 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **48 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30%**
- ▶ Montant de la subvention : **14 400 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	33 600 €	70%
Département	14 400 €	30%
TOTAL PROJET	48 000 €	100%
	TTC	

EVALUATION

Objectif du projet :

- * Assurer l'animation du programme LEADER sur le territoire
- * Impulser au territoire une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement en chargé du suivi du programme LEADER sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". Le soutien départemental à ce poste d'agent de développement s'arrêtera à la fin du programme LEADER en cours, soit au 1er juillet 2015.

Le montant de l'aide départementale est un maximum. Il pourra ne pas être atteint sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Fiche descriptive de projet N° 42-5

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Enveloppe spécifique LEADER	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller	
<u>Localisation du projet :</u>	Thur-Doller	
<u>Description du projet :</u>	<p>L'aide du programme Feader dans le cadre du Programme Leader est conditionnée à des cofinancements publics.</p> <p>Pour certains types d'actions relevant de la stratégie de valorisation des patrimoines, les cofinancements ne peuvent trouver place dans les aides sectorielles. Aussi, cette action vise à créer une enveloppe spécifique permettant de cofinancer ces opérations à hauteur de 20 000 € sur la période 2014-2015, permettant de financer les projets s'inscrivant dans le programme LEADER.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Thur Doller	
<u>Public visé :</u>	Porteurs de projet dans le cadre du programme LEADER (agriculteurs, associations, institutions publiques...)	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2014
	▶ date de fin des travaux :	2016
	▶ date de demande de versement de la subvention :	Versement selon programmation

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	45 000 €	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir, selon le projet
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40%)
▶ Montant de la subvention :	45 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations		montant
Maître d'ouvrage		à définir
Europe (LEADER)		à définir
Département		45 000 €
TOTAL PROJET	HT et TTC	à définir

EVALUATION

Objectif du projet :
Accompagner les projets s'inscrivant dans la démarche LEADER du Pays Thur Doller
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* nombre de projets aidés
* nombre d'emplois créés ou maintenus
* typologie et activités des entreprises

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Fiche modifiée à l'occasion de la révision 1 afin d'augmenter l'enveloppe de 20 000 € à 45 000 €.



Fiche descriptive de projet N° 42-6

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Création d'une bretelle d'accès

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Ville de CERNAY

Localisation du projet :
CERNAY - Parc des Rives de la Thur

Description du projet :
<p>L'opération consiste en la création d'une bretelle d'accès direct par la RD83 à la Zone d'Activités des Rives de la Thur et à la Ville de CERNAY.</p> <p>Pour ce faire, il est nécessaire de modifier la bretelle existante, propriété du Conseil Général, et de créer une voirie nouvelle ainsi qu'un troisième pont sur la Thur.</p> <p>Ce nouvel accès permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * faciliter l'accès à la Zone d'Activités * améliorer / décongestionner le trafic sur la RD83 et la RD2bis 2 * créer un passage dans Cernay sur un axe Nord/Sud hors contraintes urbaines <p>L'opération comprend des travaux de voirie, d'assainissement, de réseaux secs, d'aménagement paysagers et d'espaces verts ainsi que la création de l'ouvrage d'art proprement dit. La création d'une bretelle d'accès et d'un 3ème pont sur la Thur fait partie intégrante de l'opération de la ZAC des Rives de la Thur.</p> <p>Cette opération achève également le dédoublement de la RD483.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Thur Doller

Public visé :
<ul style="list-style-type: none"> * usagers de la route (habitants, touristes...) * entreprises de la Zone d'Activités des Rives de la Thur

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015 (en annuités)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	3 541 772 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **3 541 772 €**
- ▶ Taux d'intervention : **50%**
- ▶ Montant de la subvention : **1 770 886 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant
Maître d'ouvrage		1 770 886 €
Département		1 770 886 €
TOTAL PROJET	HT	3 541 772 €

EVALUATION

Objectif du projet :

- * Desserte d'une zone d'activité : accès depuis la RD 83 vers le pôle économique ENR de la ZAC des Rives de la Thur
- * Création d'un 3ème ouvrage d'art sur la Thur permettant de contourner le centre ville de CERNAY dans un axe Nord/Sud.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * réalisation des équipements
- * fluidité du trafic et amélioration de la desserte de la ZA

REMARQUES

Remarques complémentaires :

S'agissant d'une opération se réalisant pour partie et en complémentarité avec le réseau départemental, un taux de 50 % sera appliqué en dérogation au taux maximal de 40 % prévu à l'article 4 du présent CTV. Pour mémoire, l'aide départementale sera versée en 15 annuités. S'agissant de la création d'un accès sur le Domaine Public Départemental, une permission de voirie sera à établir avec Espace Rhénan, intervenant pour le compte de la Ville de CERNAY, et une convention de transfert de gestion devra être conclue pour l'entretien ultérieur avec la Ville de CERNAY.



Fiche descriptive de projet N° 42-7

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Etude diagnostic en vue de la requalification du secteur du Pont d'Aspach
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Commune de BURNHAUPT-LE-HAUT
Localisation du projet :	BURNHAUPT-LE-HAUT - Pont d'Aspach
Description du projet :	<p>Le secteur du Pont d'Aspach constitue à la fois une porte d'entrée majeure du Département et du territoire de vie et un carrefour mêlant différents usages. A ce titre et compte tenu des difficultés de lisibilité, un traitement particulier s'impose à la fois du point de vue routier, touristique et économique. Ce noeud de communication doit faire l'objet d'une étude lui permettant d'offrir une meilleure image à l'avenir.</p> <p>Aussi, la commune de BURNHAUPT-LE-HAUT envisage de mener une étude diagnostic de requalification du secteur du Pont d'Aspach.</p> <p>Pour mener à bien cette étude, il est prévu de recourir à un cabinet spécialisé en réaménagement urbain.</p> <p>Cette étude doit aboutir à des solutions opérationnelles à travers différentes approches à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> * approche urbaine ; * approche du trafic routier ; * approche économique ; * approche environnementale. <p>Le cahier des charges sommaire prévoit que l'étude débutera par le diagnostic fonctionnel de l'existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * analyse des données de comptage et nature de flux ; * analyse des pratiques d'usage actuel par catégorie (PL, VL, convois exceptionnels, desserte restaurants et commerce, cheminement piétons et cycles...) ; * analyse du trafic en heure de pointe (notamment le matin lors du dégagement des PL) ; * analyse de l'accidentologie. <p>L'étude se poursuivra par l'établissement de plans de principe des aménagements possibles, avec une description précise du nouveau fonctionnement proposé.</p> <p>Une estimation du coût des aménagements sera réalisée.</p> <p>L'étude inclura la partie règlementaire liée aux aménagements proposés en application des textes et règlements en vigueur.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Thur Doller et Département

Public visé :
* usagers de la route (habitants, touristes...) * entreprises, restaurateurs et commerces du secteur

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : 2015
▶ date de fin des travaux : 2015
▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	30 440 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :
▶ Base subventionnable retenue : 30 440 €
▶ Taux d'intervention : 43,4%
▶ Montant de la subvention : 13 220 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations		montant
Maître d'ouvrage		13 220 €
Département		13 220 €
Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach		4 000 €
TOTAL PROJET	HT	30 440 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Mener une étude diagnostic en vue d'une requalification urbaine du secteur (image d'entrée de ville, de la vallée et du Département) en abordant les problématiques essentielles actuelles et futures, à savoir : - gestion du stationnement des véhicules légers et covoiturage ; - circulation, gestion du stationnement et itinéraires des poids lourds usagers du secteur ; - circulation, gestion du stationnement et itinéraires des convois exceptionnels en transit ; - gestion de la circulation en période de pointe, file d'attente sur la branche entrante depuis Burnhaupt-le-Haut ; - Gestion de la circulation à venir en cas d'extension de la zone commerciale (en provenance du SUPER U).
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* réalisation des équipements * fluidité du trafic et amélioration de la desserte de la ZA

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Des réunions de travail et de présentation seront incluses tout au long des différentes phases de l'étude. Elles seront menées en concertation avec les différents partenaires (restaurateurs, commerce, Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, le Département et l'Etat). Fiche modifiée à l'occasion de la révision 1.



Fiche descriptive de projet N° 42-8

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Initiale, révisée à la première révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude pour la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de communes THANN-CERNAY
<u>Localisation du projet :</u>	Pays de Thann et Cernay
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes de Thann-Cernay souhaite se doter d'un programme local de l'habitat (PLH) recouvrant son périmètre. Cette stratégie de développement de l'habitat s'inscrit dans le cadre de l'articulation entre le PLU et le PLH, conformément à la loi MOLLE (article 30) et de la Loi dite « Grenelle 2 » n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.</p> <p>Les services du Conseil Général seront pleinement associés à l'élaboration, à l'animation, à la mise en œuvre du programme et l'évaluation de ce PLH.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Communauté de communes THANN-CERNAY
<u>Public visé :</u>	* communes membres
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2017 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	50 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **50 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **10 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant
Maître d'ouvrage		40 000 €
Département		10 000 €
TOTAL PROJET	HT	50 000 €

EVALUATION

Objectifs du projet :

- * Développer la diversité de l'Habitat pour garantir le déroulement sur place des parcours résidentiels et assurer l'accueil d'une population diversifiée.
- * Renforcer la maîtrise foncière dans le périmètre de la CCTC, pour inscrire l'Habitat dans une optique de développement durable.
- * Mettre en œuvre et animer la stratégie communautaire dans le domaine de l'Habitat.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * évaluation par l'Observatoire de l'Habitat

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Fiche modifiée à l'occasion de la première révision (montant et calendrier).



Fiche descriptive de projet N° 42-9

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Elaboration et animation du programme LEADER 2014-2020 du Pays Thur Doller
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat Mixte du Pays Thur Doller
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire de vie Thur Doller
<u>Description du projet :</u>	<p>Le programme LEADER est un véritable outil de développement local au service d'un territoire. Ainsi et compte tenu de l'impact très positif du précédent programme, le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller a décidé de candidater à nouveau pour obtenir des fonds européens LEADER pour la période 2014-2020. Le dossier de candidature est à rendre pour le 2 Mars 2015 puis des moments d'échanges auront lieu pour qu'ensuite les GAL soient sélectionnés courant de l'été 2015.</p> <p>La rédaction du dossier de candidature et de la stratégie du GAL nécessite un travail de longue haleine. Ainsi, une partie du travail sera confié à un bureau d'études.</p> <p>Ensuite, dans le cas où le Syndicat Mixte est sélectionné en tant que GAL, le travail d'animation du programme devra perdurer : communication sur les possibles financements auprès des porteurs de projet potentiels, instruction, suivi et accompagnement des porteurs de projet.... L'animation comprend aussi le suivi financier et la gestion administrative de l'enveloppe.</p> <p>Ainsi, cette enveloppe permettra de financer l'élaboration de la candidature LEADER (frais d'études) et ensuite l'animation du programme (soutien d'un poste d'agent de développement en charge de l'animation du programme LEADER).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de vie Thur Doller
<u>Public visé :</u>	Porteurs de projet privés ou publics du territoire de vie Thur Doller

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	élaboration : janvier 2015 animation : juin 2015
▶ date de fin des travaux :	élaboration : été 2015 animation : décembre 2020
▶ date de demande de versement de la subvention :	élaboration : été 2015 animation : versement annuel selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	196 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

(élaboration : 20 000 €, animation : 176 000 €)

Participation départementale :		
	<u>Elaboration</u>	<u>Animation</u> (juillet 2015 - décembre 2016)
▶ Base subventionnable retenue :	20 000 €	48 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%	30%
▶ Montant de la subvention :	4 000 €	14 400 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations	montant	Taux	
Maître d'ouvrage	110 000 €	%	
Conseil Général du Haut-Rhin	18 400 €	%	
Autres (Précisez) : FEADER	67 600 €	%	
TOTAL PROJET	196 000 €	100%	

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
<p>Dans un premier temps, obtenir de nouveau des fonds européens LEADER pour le territoire de vie Thur Doller.</p> <p>Puis, dans un second temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'animation du programme LEADER sur le territoire, - Impulser au territoire une dynamique d'innovation agricole, environnementale et de développement durable à travers des projets de territoire.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Dossier de candidature du GAL et rapport d'activités de l'agent de développement.

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>L'animation du programme LEADER 2007-2013 est soutenue financièrement par le Département jusqu'en juin 2015. Cette opération concerne l'animation du prochain programme. Toutefois, le Département ne prévoit pas d'intervenir au-delà de décembre 2016. Les montants indiqués concerne d'une part la période d'animation de juillet 2015 à décembre 2016 et d'autre part l'élaboration du dossier de candidature.</p>



Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Aménagement routier sur la RD2 pour l'implantation du CIS Cernay Wittelsheim
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Département du Haut-Rhin
Localisation du projet :	Wittelsheim - Cernay
Description du projet :	<p>Dans le cadre de la réalisation du projet de Centre de Secours (C.S.) CERNAY-WITTELSHEIM, le SDIS, le Conseil Général du HAUT-RHIN, les communes de CERNAY et WITTELSHEIM ont opté pour l'aménagement d'un carrefour tourne à gauche sur la R.D. 2 pour l'accès au C.S.</p> <p>Les différentes réunions de concertation menées par le SDIS avec les 3 autres partenaires, sur la base d'une esquisse d'un carrefour tourne à gauche en agglomération réalisée par les services du Conseil Général (DRT) ont abouti à retenir une solution, qui favorise la sécurité de l'aménagement mais hors agglomération.</p> <p>De plus compte tenu des trafics, le Guide d'Aménagement des Carrefours Interurbains à appliquer sur ce type de route, préconise plutôt la mise en place d'un carrefour en "T" muni d'une voie spéciale de tourne-à-gauche, dédiée au stockage des véhicules.</p> <p>La mise en place d'îlots centraux en saillie a pour conséquence de réduire les vitesses, d'éveiller la vigilance des usagers et d'offrir une zone protégée aux automobilistes qui souhaitent tourner à gauche.</p> <p>La solution retenue augmente donc la lisibilité du carrefour projeté et canalise mieux les flux des véhicules dans le carrefour.</p> <p>Cet aménagement est accompagné d'une limitation de vitesse progressive (90km/h puis 70 km/h et 50 km/h) en approche du carrefour.</p> <p><u>Les caractéristiques du carrefour sont les suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la voie principale du carrefour et une 2 x 1 voie de 3,25 mètres - la voie de tourne à gauche a 3,25 mètres de large. - l'entrée et sortie du C.S. peut être marquée ou renforcée par la mise en place d'un îlot séparateur <p>DESCRIPTION DES TRAVAUX :</p> <p><u>Terrassement et couche de forme :</u></p> <p>Sur l'ensemble de l'emprise du carrefour, la terre végétale sera décapée et stockée afin d'être réutilisée pour les talus et les délaissés.</p> <p>Le carrefour en T sera en léger remblai.</p> <p>La couche de roulement de la R.D. 2 sera démolie.</p> <p>La totalité de la couche de forme de la RD 2 existante pourra être réutilisée.</p> <p><u>Chaussée :</u></p> <p>La catégorie de voie retenue est une voie de réseau non structurant (VNRS) dimensionnée pour une durée de 20 ans.</p> <p>La structure de chaussée proposée est celle d'une structure souple.</p> <p><u>Equipements:</u></p> <p>Les signalisations horizontale, verticale de police sont à prévoir pour l'ensemble du projet.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Thur Doller, Région Mulhousienne

Public visé :
<ul style="list-style-type: none"> * Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SDIS) * usagers de la route

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement des participations : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	200 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Base subventionnable retenue : 200 000 € (<i>Quote-part sur CTV Thur Doller : 100 000 €</i>) ▶ Taux d'intervention : 30% ▶ Montant de la subvention : 60 000 € (<i>Quote-part sur CTV Thur Doller : 30 000 €</i>)

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	taux
Maître d'ouvrage - Département		60 000 €	30%
	<i>Quote-part sur CTV Thur Doller</i>	30 000 €	
Ville de CERNAY		50 000 €	25%
Ville de WITTELSHEIM		50 000 €	25%
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)		40 000 €	20%
TOTAL PROJET	HT	200 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * Permettre l'accès et la sortie du Centre de Secours pour les véhicules d'intervention * Réduire les vitesses et éveiller la vigilance des usagers * Offrir une zone protégée aux automobilistes qui souhaitent tourner à gauche
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * réalisation des équipements * fluidité du trafic

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Le coût de l'aménagement du carrefour ne comprend pas les acquisitions foncières.</p> <p>Les réseaux implantés sous l'emprise Départementale devront être déplacés ou protégés, ces travaux seront à la charge des gestionnaires concernés.</p> <p>L'opération décrite dans la présente fiche correspond à un aménagement hors agglomération avec un traitement diffus des eaux pluviales et ne prévoit pas de récupération des eaux pluviales.</p> <p>Cette opération concerne les territoires de vie Thur-Doller et Région Mulhousienne, aussi la participation du Département sera impactée sur chacun des Contrats de Territoires de Vie concernée à hauteur de 50 %, soit 30 000 € pour le CTV Thur-Doller.</p> <p>La présente opération fera l'objet d'une convention de financement entre les différents partenaires.</p>



Fiche descriptive de projet N° 42-11

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude relative à l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM)	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	
<u>Localisation du projet :</u>	Vallée de la Doller et du Soultzbach	
<u>Description du projet :</u>	<p>Une charte de développement doit être conçue comme une réflexion d'ensemble, un outil de stratégie globale sur le territoire, incluant toutes les actions envisagées sur le territoire indépendamment de leur mode de financement.</p> <p>L'élaboration de la charte de développement inclura :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bilan de la précédente charte, - un diagnostic de territoire, - des objectifs prioritaires de stratégie pour le territoire pour les années à venir, - un programme pluriannuel détaillé d'actions à mener pour atteindre ces objectifs. 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Vallée de la Doller et du Soultzbach	
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de communes et communes membres * élus * habitants du territoire intercommunal 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	▶ date de démarrage des travaux :	2014
	▶ date de fin des travaux :	2015
	▶ date de demande de versement de la subvention :	2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	55 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	45 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	18 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		37 000 €	67%
Département		18 000 €	33%
TOTAL PROJET		TTC	55 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Elaborer le cadre d'action de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) en intégrant à la fois les enjeux de développement du territoire, son interaction dans son environnement local et départemental tout en évaluant la faisabilité financière de ce développement.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Approbation de la nouvelle charte de développement par le Conseil communautaire de la CCVDS.

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Cette fiche fait suite à celle présentée au titre du développement local et renvoyé à la révision du Contrat de Territoire de Vie.



Fiche descriptive de projet N° 42-12

Enjeu :	4 - Valoriser et développer durablement le territoire par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire et environnementale soucieuse du cadre de vie
Axe :	42 - Accompagner l'aménagement du territoire et soutenir le Développement Local
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Actions de préservation du patrimoine bâti
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
<u>Localisation du projet :</u>	Centre bourg de Saint-Amarin
<u>Description du projet :</u>	<p>Dans le cadre de l'AMI revitalisation centre-bourgs, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et la ville de Saint-Amarin souhaitent intensifier sur le centre-bourg le programme de préservation du patrimoine bâti déjà existant : actions de sauvegarde et d'animation, sensibilisation, accompagnement technique et financier des particuliers. Une soixantaine de façades ont été recensées dans le centre bourg.</p> <p>En complément des actions de préservation du patrimoine sur le bâti ancien, il sera encouragé les travaux d'économie d'énergie avec un cumul d'aides déjà existantes.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Centre bourg de Saint-Amarin
<u>Public visé :</u>	Habitants du centre bourg de Saint-Amarin

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2019
- ▶ date de demande de versement de la subvention : fin 2019

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 90 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 90 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 18 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
CCVSA	36 000 €	40%
Commune St Amarin	36 000 €	40%
Conseil Général du Haut-Rhin	18 000 €	20%
TOTAL PROJET	90 000 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :**

Mettre en valeur et préserver le patrimoine bâti de la commune et attirer de nouveaux habitants souhaitant vivre dans des logements à fort caractère patrimonial.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de logements bénéficiant du programme

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

L'aide départementale est confondue avec l'aide de la commune et de la Communauté de communes versée au propriétaire par la Communauté de communes.

L'aide départementale est calculée pour la période 2015 -2019 et sera versée annuellement sur production des pièces suivantes :

- * rapport annuel détaillé précisant les dossiers qui ont été aidés dans le cadre du dispositif,
- * décompte financier annuel certifié par le trésorier.

Il est rappelé que le courrier de notification au propriétaire doit mentionner l'aide apportée par le Département au porteur de projet.

Critères d'évaluation du Contrat

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches descriptives des projets).

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR-DOLLER 2014-2019

- Conseil Général du Haut-Rhin
- Communauté de Communes de THANN - CERNAY
- Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
- Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
- Syndicat Mixte du Pays Thur Doller
- Commune d'ASPACH-LE-BAS
- Commune de BURNHAUPT-LE-HAUT
- Commune de CERNAY
- Commune de DOLLEREN
- Commune de MASEVAUX
- Commune de SAINT-AMARIN
- Commune de THANN
- Commune de VIEUX-THANN
- Association des Cavaliers de la Haute-Thur
- Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de WESSERLING
- Association Technique et Culture
- Association Train Thur Doller Alsace
- Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf
- Consistoire Israélite du Haut-Rhin

Conseil Général



Haut-Rhin

Direction de l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20 351 | 68 006 COLMAR CEDEX

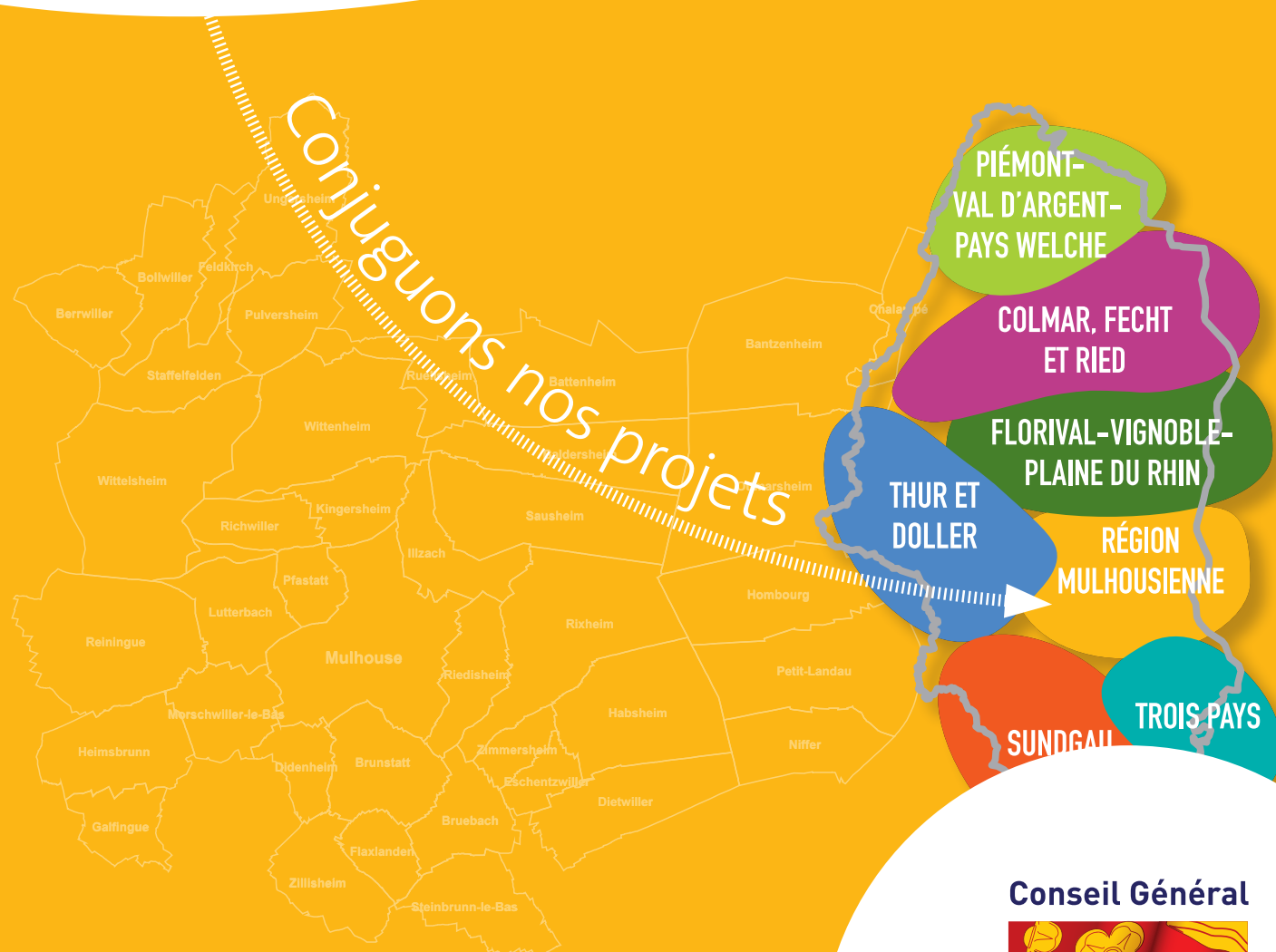
Tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

www.cg68.fr

Contrat de territoire de vie de la Région Mulhousienne

2014-2019



1^{ère} révision - Janvier 2015

Conseil Général



Haut-Rhin

Editorial



Plus de 1,22 milliard d'euros consacrés au Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour la période 2014-2019

« En favorisant plus que jamais l'intelligence collective, ces nouveaux Contrats de Territoire de Vie nous permettront de continuer d'œuvrer ensemble pour la prospérité et le bien-vivre dans chacun des territoires de Haute-Alsace ».

Le Conseil Général entend apporter des réponses fortes et efficaces aux principales préoccupations des Haut-Rhinoises et des Haut-Rhinois, à travers sa politique de territorialisation inscrite dans les gènes du Projet pour le Haut-Rhin.

Cette démarche, à la fois novatrice et ambitieuse, est le fruit d'une profonde réflexion sur le déploiement de nos politiques et de nos services dans les Territoires, afin de rapprocher toujours plus l'action départementale du citoyen. La proximité est fondamentale pour une collectivité qui souhaite agir au plus près des habitants. C'est une exigence absolue pour une action départementale toujours plus efficace et une qualité de service toujours meilleure. Elle est la marque de fabrique, l'essence même de notre politique de territorialisation.

Quand en 2010 ont été signés les premiers Contrats de Territoire de Vie, le Conseil Général du Haut-Rhin faisait figure de précurseur par l'ambition de la démarche, qui était une réorganisation complète de notre soutien aux collectivités, afin de répondre au mieux aux besoins des Territoires, en favorisant l'intelligence collective et en renforçant la notion de partenariat.

Aujourd'hui, la réussite et la pertinence des premiers Contrats de Territoire de Vie nous incitent à aller encore plus loin, en étendant leur périmètre à de nouveaux secteurs et en y intégrant les projets d'intérêt local.

Plus de proximité, plus de partenariat, plus de lisibilité, plus d'efficacité et de qualité, telles sont les ambitions de cette nouvelle génération de Contrats de Territoire de Vie, qui viendra ainsi amplifier cette démarche de territorialisation et renforcer notre capacité à mener ensemble des actions exemplaires dans nos Territoires.

Ces nouveaux Contrats nous permettront de continuer d'apporter à nos populations les services et équipements essentiels à la prospérité et au bien-vivre ensemble en Haute-Alsace.

Sincèrement à vos côtés,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner'. The signature is stylized and written over a light blue horizontal line.

Charles BUTTNER

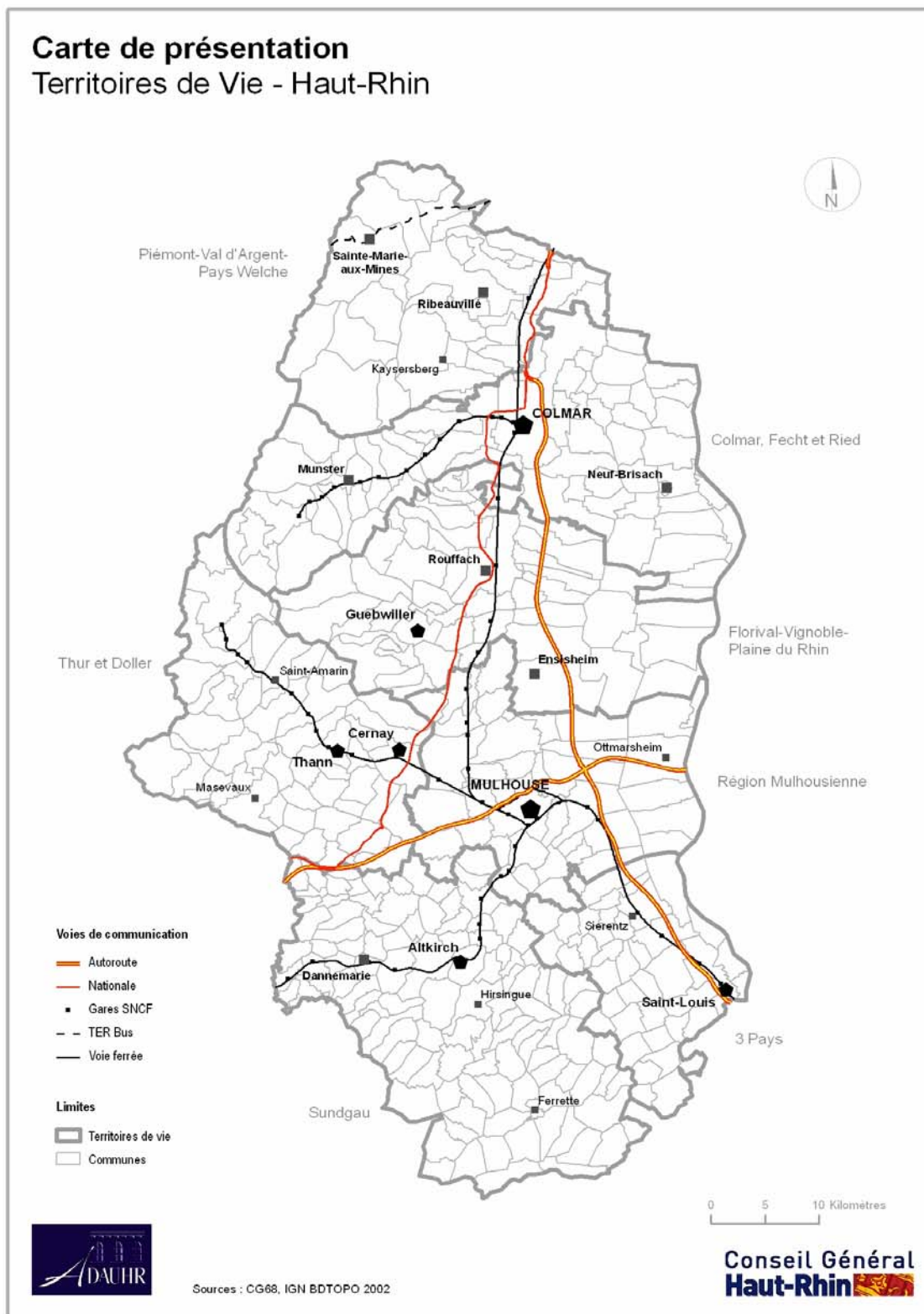
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 1
SOMMAIRE	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 7 Territoires de Vie	p. 5
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA REGION MULHOUSIENNE	p. 7
LES CHIFFRES CLEFS DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE	p. 11
LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2014-2019	p. 15
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 19
Les Projets d'Intérêt local.....	p. 21
Les Secteurs Spécifiques.....	p. 23
Les Projets Structurants.....	p. 27
Article 1 : Objet du contrat	p. 31
Article 2 : Durée du contrat	p. 31
Article 3 : Contenu du contrat	p. 31
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 32
Article 5 : Procédure administrative et instruction des projets.....	p. 33
Article 6 : Versement des subventions.....	p. 34
Article 7 : Gestion et suivi du contrat.....	p. 35
Article 8 : Evaluation du contrat	p. 36
Article 9 : Publicité et communication	p. 36
Article 10 : Modification et rupture du contrat	p. 36
LES SIGNATAIRES	p. 40
ANNEXES	p. 43
- Tableau de synthèse des projets	
- Fiches descriptives des projets	
- Critères d'évaluation du Contrat	

LE HAUT-RHIN

377 communes, 31 cantons, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE

Canton d'HABSHEIM



Charles BUTTNER
Président du Conseil Général

5 communes
ESCHENTZWILLER | HABSHEIM | RIEDISHEIM |
RIXHEIM | ZIMMERSHEIM
32 814 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton d'ILLZACH



Bernard NOTTER
Vice-Président du Conseil Général
Président de la Commission de la Voirie,
des Infrastructures Routières et des Transports

11 communes
BALDERSHEIM | BANTZENHEIM | BATTENHEIM | CHALAMPE |
HOMBOURG | ILLZACH | NIFFER | OTTMARSHEIM | PETIT-LANDAU |
RUELSHEIM | SAUSHEIM
33 624 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

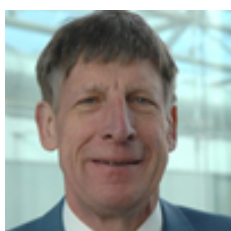
Canton de MULHOUSE SUD



Francis FLURY
Vice-Président du Conseil Général
Président de la commission Finances, Budget et Protocole

9 communes
BRUEBACH | BRUNSTATT | DIDENHEIM | FLAXLANDEN | GALFINGUE |
HEIMSBRUNN | MORSCHWILLER-LE-BAS | MULHOUSE | ZILLISHEIM
40 892 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton de MULHOUSE EST



Marc SCHITTLY
Conseiller Général
Président de la Commission de la Vie Associative et des Sports

1 commune
MULHOUSE
29 592 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton de MULHOUSE OUEST



Pierre FREYBURGER
Conseiller Général

1 commune
MULHOUSE
26 708 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton de MULHOUSE NORD



Gilbert BUTTAZZONI
Conseiller Général

1 commune
MULHOUSE
32 867 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton de WITTENHEIM



Joseph SPIEGEL
Conseiller Général

6 communes
KINGERSHEIM | LUTTERBACH | PFASTATT | REININGUE | RICHWILLER
| WITTENHEIM
47 305 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton de SOULTZ



Odile BOCQUET-HUNOLD
Conseillère Générale

4 communes sur 11 du Canton sont situées dans ce
Territoire de Vie
BERRWILLER | BOLLWILLER | FELDKIRCH | UNGERSHEIM
7 739 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton de CERNAY



Pierre VOGT
Conseiller Général

**2 communes sur 11 du Canton sont situées dans ce
Territoire de Vie**

STAFFELFELDEN | WITTELSHEIM
13 925 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton d'ENSISHEIM



Michel HABIG
3ème Vice-Président du Conseil Général
Président de la Commission Actions et Relations Internationales

**1 commune sur 17 du Canton est située dans
ce Territoire de Vie**

PULVERSHEIM
2 895 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

Canton de SIERENTZ



Daniel ADRIAN

2 communes sur 21 du Canton sont situées dans ce Territoire de Vie
DIETWILLER | STEINBRUNN-LE-BAS

2 848 habitants (pop municipale INSEE RP 2010)

LES CHIFFRES CLEFS

DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE DE LA REGION MULHOUSIENNE

Proche des territoires, pour toujours mieux servir les Haut-Rhinois.

Le Conseil Général organise de nombreux services aux habitants :

- Il réalise des infrastructures et met en œuvre les projets nécessaires au développement futur des Territoires de Vie.
- A travers ses principales missions de solidarité et à l'image de ses nouvelles antennes territoriales, il s'attache à agir au plus près des besoins de la population et à accompagner les haut-rhinois à tous les âges de la vie.
- Le Conseil Général est particulièrement actif dans les domaines des services aux personnes, de la santé, du logement, de l'insertion sociale, mais aussi de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Les infrastructures routières, l'environnement, l'appui au développement économique et les relations transfrontalières comptent également parmi ses principales missions.

Pour 2012, l'ensemble de ces interventions peut être évalué à **161 900 000 €** auprès des différents partenaires du Conseil Général, soit une dépense prévisionnelle de **971 400 000 €** sur la période 2014-2019.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ses politiques, **le Département mobilise une ressource humaine** dont le coût peut être évalué à **24 100 000 €** par an, soit **144 600 000 €** sur la période 2014-2019, sur le seul Territoire de Vie de la Région Mulhousienne.

Ces compétences sont également mises à disposition des Territoires **pour la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général**. A ce titre, le Département agit et son investissement prévisionnel est estimé à **60 900 000 €** en faveur du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne sur la période 2014-2019.

Pour parfaire ce dispositif volontariste d'actions, le Département se positionne en acteur préférentiel pour un développement harmonieux et concerté des Territoires Haut-Rhinois. Les Contrats de Territoire de Vie ont été élaborés en partenariat avec les Communes, Etablissements Publics de Coopération intercommunale et associations partenaires :

- Dans le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne, le Département met à disposition une enveloppe de 29 687 424 € pour permettre la réalisation des projets structurants dans le cadre de la partie contractuelle du Contrat de Territoire sur la période 2014-2019.
- 7 204 000 € seront également prévus pour soutenir les projets relevant des secteurs spécifiques : « Hydraulique », « Eau et assainissement », « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées ».
- Enfin, une enveloppe annuelle, de 1 273 012 € en 2015, sera mise à disposition pour soutenir les projets d'intérêt local.

Au total, **44 529 496 €** seront mobilisés par le Conseil Général sur la période 2014-2019 **pour soutenir la réalisation des projets portés par les partenaires du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne**.

Ainsi, par ses différentes interventions, le Conseil Général œuvre pour le développement du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne et investit massivement pour contribuer à sa réussite : l'investissement total du Département est estimé à 1,22 milliard d'euros en faveur du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour la période 2014-2019.

Récapitulatif des prévisions de dépenses du Département sur le Territoire de Vie de la Région
Mulhousienne

	pour 2012	2014 - 2019
Engagement financier prévisionnel du Département sur le Territoire de Vie :		1 221 429 496 €

1- Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie		205 500 000 €
L'investissement humain	24 100 000	144 600 000 €
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie		60 900 000 €

2- L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	161 900 000 €	971 400 000 €
La solidarité : pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie	122 000 000 €	732 000 000 €
Le réseau routier et les transports : faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable	10 400 000 €	62 400 000 €
L'action éducative et la jeunesse : pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois	5 200 000 €	31 200 000 €
Les activités sportives et de loisirs : Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leurs corps et leur tête	1 500 000 €	9 000 000 €
L'environnement et le cadre de vie : une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté	10 200 000 €	61 200 000 €
L'économie et le tourisme : soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois	3 200 000 €	19 200 000 €
L'habitat et le logement : aider à bien se loger et construire l'habitat de demain	2 700 000 €	16 200 000 €
L'aménagement et le développement des territoires : privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré	4 600 000 €	27 600 000 €
L'action culturelle : pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire	1 800 000 €	10 800 000 €
L'action européenne et transfrontalière : dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.	300 000 €	1 800 000 €

3- Le soutien financier de nos partenaires : les projets du Territoire		44 529 496 €
Les Projets d'intérêt local		7 638 072 €
Les Secteurs Spécifiques		7 204 000 €
Les Projets Structurants		29 687 424 €

Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour 2014-2019

Le diagnostic partagé a permis de dégager collégialement, entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de la Rencontre du 25 avril 2013, les enjeux stratégiques du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour la période 2014-2019 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

Enjeu 1 : Equipements et infrastructures structurants pour le territoire

Axe 1.1 : Voiries et infrastructures structurantes prévues au SCOT ou dans un schéma départemental

Le Territoire de Vie de la Région mulhousienne est un nœud principal en matière de transport sur le département. Cette caractéristique induit une sollicitation plus sévère des infrastructures, la qualité de ces infrastructures est donc essentielle pour l'attractivité économique et résidentielle du territoire.

Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire

La jeunesse de ce territoire a une incidence sur la demande en équipements sportifs et socio-culturels, le précédent contrat avait déjà identifié cet enjeu comme prioritaire. Des progrès ont été réalisés, mais la Région Mulhousienne reste le territoire le moins bien équipé.

Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Le Territoire de la Région Mulhousienne est un territoire durement touché par le chômage, il a également un problème d'attractivité. Il a néanmoins des atouts dans le domaine touristique et économique en partie liés à sa situation géographique qu'il convient de soutenir.

Axe 2.2 : Soutien aux projets innovants créateurs d'emploi et aux projets favorisant le maintien d'activités économiques ou l'installation de nouvelles

Cet axe va dans le même sens avec pour objectif de favoriser les projets innovants créateurs d'emploi et les projets favorisant le maintien d'activités économiques ou l'installation de nouvelles.

Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

La mutation environnementale est un enjeu important de demain, c'est également une thématique présente au sein du territoire avec une forte pression urbaine sur l'environnement, le renchérissement de la facture énergétique et des déplacements au sein du territoire qui sont de plus en plus coûteux pour les ménages.

Cet axe pose donc comme priorité l'amélioration de l'accessibilité et des modes de déplacements doux, dans un souci d'améliorer la mobilité sur le territoire, cette question rejoint également la question du vieillissement de la population qui a besoin d'un accès facile aux transports en commun.

Axe 3.2 : Développer une agriculture durable et les circuits courts pour les habitants de la Région Mulhousienne

Cet axe rejoint le souci d'accompagner la mutation environnementale avec le développement d'une agriculture durable et les circuits courts pour réduire la dépendance du territoire aux sources extérieures et aider au maintien d'une activité agricole.

Axe 3.3 : GERPLAN

Cet axe pose la continuité des politiques du Département en matière de GERPLAN

2. LES PROJETS DU TERRITOIRE

2.1- Les Projets d'Intérêt Local

Une enveloppe est consacrée au soutien aux « **projets d'intérêt local** », c'est-à-dire les équipements qui sont présents dans chaque commune (école, église, voirie communale, mairie...). Les Communes prennent ainsi, à leur tour, pleinement part au Contrat de Territoire de Vie. Ces projets, particulièrement importants, notamment financièrement à l'échelle d'une petite commune rurale, mais qui pour autant ne peuvent intégrer l'enveloppe des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie car leur rayonnement est trop restreint, pourront être pris en compte dans la limite de l'enveloppe disponible.

Au travers de cette enveloppe, le Département souhaite donner plus de souplesse et de proximité à son dispositif jusqu'alors en vigueur de « guide des aides », en le remplaçant par une procédure territorialisée et annualisée.

Les grandes lignes de ce dispositif « projets d'intérêt local » sont les suivantes :

- plus de réactivité : les projets déposés au plus tard fin septembre feront l'objet d'une première réponse relative au montant d'aide possible dès le mois de décembre,
- plus de souplesse : des critères moins techniques,
- plus de proximité : une étude des projets au sein d'une commission territorialisée, à laquelle les Conseillers Généraux du Territoire de Vie et les partenaires locaux sont associés.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe « projets d'intérêt local » ont été définies par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 5 juillet 2013.

De façon synthétique, la méthodologie d'instruction des projets d'intérêt local est la suivante :

- Un appel à projets est lancé par le Département tous les ans à l'automne ;
- Après instruction par les services départementaux, les projets déposés sont examinés par une Commission territoriale, à laquelle sont associés les Conseillers Généraux du Territoire.
- un montant prévisionnel d'aide pour les projets retenus est ensuite proposé par la Commission Territorialisée. Une information écrite non engageante pour le Département sera adressée au porteur de projet.
- Puis, après démarrage des travaux, le dossier sera soumis à la Commission Permanente qui affectera les crédits correspondants et une notification définitive sera effectuée.

Les projets éligibles, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, doivent relever de la section d'investissement du bénéficiaire et entrer dans des catégories arrêtées par la Commission Permanente du Conseil Général ou présenter un caractère innovant.

Les bénéficiaires de ce soutien ne sont pas obligatoirement signataires du Contrat.

Le montant de l'enveloppe allouée aux projets d'intérêt local du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est déterminé annuellement.

A titre indicatif, le montant maximum affecté pour le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne pour l'année 2015 est de 1 273 012 €.
--

2.2- Les Secteurs Spécifiques

Dans chaque Territoire de Vie, le Département met à disposition des enveloppes pour permettre la réalisation de **projets relevant des secteurs spécifiques**, qui nécessitent des investissements lourds dans les Territoires et qui relèvent des domaines suivants :

- l'eau et l'assainissement,
- l'hydraulique,
- les établissements médicaux et socio-médicaux pour personnes âgées,
- la montagne.

Ainsi, de 1 à 4 enveloppes par Territoire de Vie, non fongibles entre elles, sont mises à disposition pour répondre aux besoins spécifiques des Territoires dans ces domaines. En effet, dans ces domaines, les besoins d'un Territoire à l'autre sont très variables, selon que le Territoire a déjà été équipé ou non. Les enveloppes qui seront déterminées prendront en compte les besoins propres à chaque Territoire, afin de garantir la plus grande équité.

Ces projets font l'objet, pour chaque secteur spécifique, d'une programmation pluriannuelle contractualisée à l'initiative du Conseil Général.

Les bénéficiaires ne sont pas obligatoirement des signataires du Contrat.

Les Commissions Thématiques respectivement compétentes, puis la Commission Permanente du Conseil Général programmeront, Territoire de Vie par Territoire de Vie, les enveloppes non fongibles sur une durée de 6 ans (2014-2019), puis seront compétentes pour examiner la programmation annuelle, en Autorisation de Programme et en Crédit de Paiement, la validation des dossiers et l'affectation définitive des crédits.

Pour le Territoire de Vie de La Région Mulhousienne, le montant total mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets relevant des secteurs spécifiques est de 7 204 000 €.

2.2.1. L'eau et l'assainissement

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir prioritairement les projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de finalisation des premiers systèmes d'assainissement, tant collectifs que non collectifs.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Eau et Assainissement » figurent dans le recueil des aides en matière d'eau et d'assainissement, validé par le Conseil Général, lors de sa séance du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie de La Région Mulhousienne, le montant mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Eau et Assainissement » est de 2 700 000 €.

2.2.2. L'hydraulique

Au travers de cette enveloppe, le Département entend continuer à soutenir les projets de protection contre les risques d'inondation et de préservation des milieux aquatiques.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Hydraulique » sont définies par la procédure d'octroi des subventions en matière d'hydraulique, validée par le Conseil Général, lors de sa séance du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie de La Région Mulhousienne, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Hydraulique » est de 4 000 000 €.

2.2.3. Les établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de constructions neuves, de grosses réparations et de restructurations d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de structures d'Accueils de Jours (AJ) pour personnes âgées.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Etablissement d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » sont définies par la procédure relative à l'octroi d'une subvention départementale aux établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées, validée par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 18 décembre 2014.

Pour le Territoire de Vie de La Région Mulhousienne, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Etablissement d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » est de 504 000 €.

2.2.4. La Montagne

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de modernisation des équipements et d'organisation des acteurs des sites de montage d'intérêt départemental.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Montagne » sont définies par le vademecum de la politique d'aménagement et de développement des sites de loisirs et de montagne du Département du Haut-Rhin, validé par le Conseil Général, lors de sa séance du 5 décembre 2013.

Le Territoire de Vie de la Région Mulhousienne n'est pas concerné par ce secteur spécifique « Montagne ».

2.3- Les Projets Structurants

2.3.1. Présentation / Généralités

Ce volet constitue le cœur du contrat de Territoire de Vie de La Région Mulhousienne.

Il formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2014-2019 lors de sa réunion plénière du 5 décembre 2013.

Il inclut également les projets d'« animation locale », dont le fonctionnement est annuel et récurrent.

Pour le Territoire de Vie de La Région Mulhousienne, le montant de l'enveloppe affectée aux projets structurants pour la période 2014-2019 est de 29 687 424 €.

Les clauses contractuelles détaillées ci-après dans le présent Contrat de Territoire de vie s'appliquent ainsi aux projets structurants retenus et identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets joints en annexe de ce Contrat.

2.3.2. Les clauses contractuelles

Un contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne est conclu pour la période 2014-2019,

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée Plénière en date du 5 décembre 2013,

d'une part,

et

- La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par Jean-Marie BOCKEL, Président, agissant en vertu d'un bureau du Conseil Communautaire en date du 2 décembre 2013 ;
- La Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud représentée par Martine LAEMLIN, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2013 ;
- Le Syndicat de Communes de l'Île Napoléon, représenté par Bernard NOTTER, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 27 novembre 2013;
- La Commune de BERRWILLER représentée par Fabian JORDAN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du ;
- La Commune de FLAXLANDEN représentée par Claude FREY, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du ;
- La Commune de HABSHEIM représentée par Gilbert FUCHS, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013;
- La Commune de HOMBORG, représentée par Thierry ENGASSER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013 ;
- La Commune d'ILLZACH, représentée par Jean-Luc SCHILDKNECHT, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
- La Commune de KINGERSHEIM, représentée par Joseph SPIEGEL, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du;
- La Commune de LUTTERBACH, représentée par Rémy NEUMANN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2013 ;
- La Commune de MORSCHWILLER-LE-BAS, représentée par Josiane MEHLEN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2013 ;
- La Ville de MULHOUSE, représentée par Jean ROTTNER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2013 ;
- La Commune de NIFFER, représentée par Jean-Luc VONFELT, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2013 ;

- La Commune de PULVERSHEIM, représentée par Jean-Claude EICHER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du ;
- La Commune de RIEDISHEIM, représentée par Hubert NEMETT, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2013 ;
- La Commune de RIXHEIM, représentée par Olivier BECHT, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2013 ;
- La Commune de STAFFELFELDEN, représentée par Thierry BELLONI, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2013 ;
- La Commune de UNGERSHEIM, représentée par Jean-Claude MENSCH, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2013 ;
- La Commune de WITTENHEIM, représentée par Antoine HOMÉ, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2013 ;
- La Commune de ZILLISHEIM, représentée par Joseph GOESTER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2013 ;
- L'Association Cercle St Ulrich, représentée par Paul SUTTER, Président,
- la Ligue d'Alsace de Football Association, représentée par Albert GEMMRICH, Président,
- la Ligue d'Alsace de Tennis, représentée par Jean-Marie STANISIERE, Président,
- L'Association la Nef des Sciences, représentée par Gérard BINDER, Président,
- L'Association du Pays de la Région Mulhousienne, représentée par Vincent HAGENBACH, Président,
- L'Association pour le Musée de l'Energie Electrique, représentée par Bruno FYOT, Président,
- Le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse de Mulhouse, représentée par Giovanni VITERISI, Président,
- La Société Industrielle de Mulhouse, représentée par Luc GAILLET, Président,
- L'Association du Tennis Club de Wittelsheim, représentée par Jonathan SCHEFFEL, Président,
- L'Association du Tennis Club de l'Illberg, représentée par Christian ROHRFRITSCH, Président,

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet du contrat

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés et détaillés dans les fiches descriptives annexées ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des Communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie de La Région Mulhousienne.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également inclure l'engagement du Département à réaliser des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale répondant aux enjeux et axes du Territoire de Vie de La Région Mulhousienne.

Le présent Contrat, fruit d'une première révision, annule et se substitue, entre les présents signataires, au Contrat signé le 16 décembre 2013 à RIEDISHEIM.

Article 2 :

Durée du contrat

Le présent Contrat de Territoire de Vie de La Région Mulhousienne prend effet au 1er janvier 2014 et se terminera au 31 décembre 2019.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Elle fera l'objet d'une seconde révision au courant de l'année 2016.

Le Contrat de Territoire de Vie de La Région Mulhousienne pourra faire l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 :

Contenu du contrat

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis ci-dessous, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Equipements et infrastructures structurants pour le territoire

Axe 1.1 : Voiries et infrastructures structurantes prévues au SCOT ou dans un schéma départemental

Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire.

Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire

Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique

Axe 2.2 : Soutien aux projets innovants créateurs d'emploi et aux projets favorisant le maintien d'activités économiques ou l'installation de nouvelles

Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme

Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire

Axe 3.2 : Développer une agriculture durable et les circuits courts pour les habitants de la Région Mulhousienne

Axe 3.3 : GERPLAN

Article 4 : Engagement financier du Département

Le Département s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi d'une subvention aux porteurs de projets et/ou par la réalisation directe de projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3 et faisant l'objet d'une fiche descriptive en annexe.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action. *Ces montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.*

Conformément à l'article 5 du présent Contrat et dans les conditions qu'il définit, l'engagement du Département devra faire l'objet d'une délibération spécifique de la Commission Permanente du Conseil Général procédant à l'attribution définitive, projet par projet, des subventions départementales correspondantes, après constat de la conformité à la fiche projet contractualisée de chaque dossier complet présenté par le porteur de projet compétent.

Les règles d'intervention du Département, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers, sont les suivantes :

- Dépenses subventionnables :

Sauf mention expresse contraire inscrite dans la fiche annexe, la dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

Sauf mention expresse figurant dans la fiche descriptive annexée de subvention, le montant de la subvention ne pourra prendre en compte des frais relatifs à des intérêts d'emprunt ou à toute autre charge imputée sur la section de fonctionnement du bénéficiaire.

- Taux d'intervention du Département :

Le taux maximal d'aide du Département est de 40% pour les projets d'investissement et de 50 % pour les projets de fonctionnement, sauf dispositifs spécifiques (ex : gymnases de collèges...).

Le montant total de l'aide départementale ne peut excéder l'effort net du porteur de projet.

- Non fongibilité de l'aide départementale :

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action.

A défaut de réalisation de l'action le porteur de projet ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût du projet, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci fera l'objet d'une diminution au prorata et la différence ne pourra être transférée par le porteur de projet sur une autre action.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Sauf mention expresse contraire prévue dans les fiches descriptives de projet annexées au présent contrat, le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique. Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires institutionnels (ex : ADT68...).

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou au titre de tout autre dispositif du Département n'est possible.

Article 5 :

Procédure administrative et instruction des projets

Après inscription du projet dans le Contrat de Territoire de Vie, il appartient au porteur de projet de déposer un dossier complet auprès du Département afin de permettre l'engagement des crédits départementaux afférents.

5.1 : Présentation du dossier

Chaque dossier doit être présenté avant le commencement de l'exécution de l'opération et au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Le dossier doit comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- les devis estimatifs et quantitatifs,
- les plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échancier de réalisation réactualisé le cas échéant,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget, si cette dernière n'a pas déjà été transmise à l'occasion de la conclusion du Contrat de Territoire de Vie,
- un plan de financement réactualisé le cas échéant,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier est réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-Coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Actions et Territoires du Conseil Général est chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur et s'imposant à lui. La Commission Actions et Territoires est compétente pour apprécier l'opportunité de maintenir l'engagement départemental si des évolutions mineures du projet sont apparues dès lors qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Si la Commission Actions et Territoires valide la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, un courrier d'information, attestant de cette conformité et mentionnant les conditions de l'engagement définitif, tant juridique que financier, de la subvention départementale afférente à ce projet, est adressé au maître d'ouvrage. Les informations données dans ce courrier sont valables jusqu'au 1er octobre 2019. A cette date, si aucun justificatif de démarrage de travaux n'a été transmis au Département, l'information sera automatique caduque et l'engagement du Département annulé.

Si la Commission Actions et Territoires considère que le dossier complet présenté n'est pas conforme avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, le porteur de projet en est informé par courrier et conserve la possibilité de redéposer un dossier conforme dans les délais évoqués dans le présent article.

5.2 : Engagement juridique et comptable définitif du Département

L'engagement définitif des crédits départementaux, voté en Commission Permanente du Conseil Général, est conditionné au démarrage effectif des travaux soutenus pour les projets d'investissement et au démarrage effectif de la ou des actions soutenus pour les projets relevant de la section de fonctionnement du porteur de projet.

- Subvention concernant des travaux d'investissement :

Il appartient au maître d'ouvrage de présenter au Département une pièce attestant du démarrage des travaux (ordre de service, devis signé, lettre de commande...). L'engagement du maître d'œuvre et la réalisation d'études préalables ne sont pas considérés comme fait générateur de démarrage de travaux.

- Subvention concernant des études :

Par exception, les aides attribuées expressément par le Département pour une étude non immédiatement suivie de travaux peuvent être engagées sur la base d'un ordre de service relatif à l'étude.

- Subvention de fonctionnement :

La nature des pièces permettant l'engagement de crédits est détaillée dans chaque fiche descriptive de projet ou dans le vade-mecum auquel le projet se réfère.

La Commission Permanente du Conseil Général est chargée d'attribuer définitivement la subvention départementale liée au projet, conformément aux pièces transmises et dans la limite des autorisations de programme et crédits de paiement votés annuellement par l'Assemblée Départementale. Cette délibération vaudra engagement définitif des crédits départementaux.

Une notification d'attribution de l'aide départementale est adressée au porteur de projet.

Afin de permettre le vote de l'engagement définitif précité en Commission Permanente dans les délais, les pièces justificatives permettant l'engagement et évoquées ci-dessus devront être déposées au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Article 6 :

Versement des subventions

6.1 : Dispositions communes

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants, dans les conditions définies aux articles 6.2 et 6.3 :

- une attestation d'achèvement de travaux ou de l'opération dûment remplie,
- un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage et certifié par le receveur ou le trésorier,
- un plan de financement définitif de l'opération,
- l'attestation d'accessibilité si les travaux concernés portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai :

- de 10 ans après le versement du solde lors d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération,
- de 16 ans à compter de la notification d'attribution de l'aide départementale lorsque cette dernière est versée en 15 annuités.

6.2 : Dispositions spécifiques aux subventions d'investissement

- o Les subventions d'investissement d'un montant inférieur à 200 000 € font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

- Les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € sont versées en 15 annuités correspondant chacune à 1/15ème du montant de la subvention, que le bénéficiaire soit une personne de droit public ou de droit privé, sauf dérogations spécifiques dûment accordées et précisées dans les fiches projets correspondantes.

Ces subventions sont versées annuellement à compter de l'année n+1, l'année n étant celle de l'engagement des crédits tel que détaillé à l'article 5.2.

Le bénéficiaire doit fournir en année n+3 les pièces évoquées à l'article 6.1.

Si le projet venait à ne pas être exécuté totalement ou partiellement, ou si l'objet aidé venait à être vendu, détruit ou à changer de destination, le Département pourrait stopper le versement des annuités voire demander le remboursement de celles déjà perçues. A cet effet, les agents du Département seront habilités à mener tout contrôle sur pièces ou sur place pendant toute la durée de validité des subventions.

Si dans le délai de 3 ans à compter de la notification, les pièces justificatives de paiement ne sont pas fournies, le Département stoppera définitivement le versement des annuités et demandera le remboursement des annuités déjà perçues.

A l'occasion de la fourniture des pièces justificatives de paiement, si le projet s'est réalisé pour un montant inférieur au montant prévisionnel, les services du Département recalculeront au prorata la subvention et le montant des annuités restant à payer et notifieront le nouveau montant au bénéficiaire.

6.3 : Dispositions spécifiques aux subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

Les vade-mecum auxquels se réfère le projet peuvent prévoir des dispositions spécifiques différentes pour le versement de ces aides.

Article 7 : Gestion et suivi du contrat

Un Comité de Pilotage du Contrat de Territoire de Vie est institué.

Il est chargé :

- D'examiner l'état d'avancement des opérations du Contrat,
- De rendre un avis sur toute demande d'ajustements du Contrat formulée par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un élu représentant chaque signataire du Contrat, désigné librement par lui, qui pourra être accompagné d'un technicien référent,
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie,
- le président de la Commission Actions et Territoires du Conseil Général,
- le Vice-Président référent du Conseil Général,
- l'Animateur-Coordonnateur territorialement compétent,
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le Comité de pilotage se réunit à l'initiative du Département. L'animation de ce Comité de pilotage est assurée par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie, avec l'appui technique de l'Animateur-Coordonnateur référent.

Article 8 : Évaluation du contrat

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une évaluation au terme de la période contractuelle.

L'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie,
- une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale,
- l'amélioration des relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les parties s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 9 : Publicité et communication

Le porteur du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de ses propres supports de communication,
- dans ses relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Une photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent contrat et une copie des publications afférentes sont demandées à nos partenaires.

Le porteur de projet devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet et, de manière plus large, aux manifestations qui pourraient être soutenues. A cet effet, il prendra l'attache du Cabinet du Président du Conseil Général dans un délai raisonnable afin de déterminer les dates afférentes à ces événements.

Article 10 : Modification et rupture du contrat

Article 10.1 : Modification

La modification des présentes clauses contractuelles générales nécessitera l'accord de l'ensemble des parties signataires, formalisés par un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 10.2 : Résiliation

La résiliation unilatérale du présent Contrat est toujours possible pour tout motif d'intérêt général.

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple adressée à tous les signataires et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 10.3 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Fait en 30 exemplaires

A XXXXXXXXXX, le XX XXXXXXXX 2015

le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

en présence des Conseillers Généraux du Territoire de Vie,

Le Conseiller Général du
Canton de CERNAY

Le Conseiller Général du
Canton d'ENSISHEIM

Le Conseiller Général du
Canton d'ILLZACH

Pierre VOGT

Michel HABIG

Bernard NOTTER

Le Conseiller Général du
Canton de MULHOUSE Nord

Le Conseiller Général du
Canton MULHOUSE Est

Le Conseiller Général du
Canton de MULHOUSE Sud

Gilbert BUTTAZZONI

Marc SCHITTLY

Francis FLURY

Le Conseiller Général du
Canton MULHOUSE Ouest

Le Conseiller Général du
Canton de SIERENTZ

La Conseillère Générale du
Canton de SOULTZ

Pierre FREYBURGER

Daniel ADRIAN

Odile BOCQUET-HUNOLD

Le Conseiller Général du
Canton de WITTENHEIM

Joseph SPIEGEL

avec les porteurs de projets,

Le Président
de Mulhouse Alsace
Agglomération

La Présidente de la
Communauté de Communes
Porte de France Rhin Sud

Le Président du
Syndicat de Communes de l'Île
Napoléon

Jean-Marie BOCKEL

Martine LAEMLIN

Bernard NOTTER

Le Maire de la Commune de
BERRWILLER

Le Maire de la Commune de
FLAXLANDEN

Le Maire de la Commune de
HABSHEIM

Fabian JORDAN

Claude FREY

Gilbert FUCHS

Le Maire de la Commune de
HOMBOURG

Le Maire de la Commune d'
ILLZACH

Le Maire de la Commune de
KINGERSHEIM

Thierry ENGASSER

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Joseph SPIEGEL

Le Maire de la Commune de
LUTTERBACH

Le Maire de la Commune de
MORSCHWILLER-LE-BAS

Le Maire de la Ville de MULHOUSE

Rémy NEUMANN

Josiane MEHLEN

Jean ROTTNER

Le Maire de la Commune de
NIFFER

Le Maire de la Commune de
PULVERSHEIM

Le Maire de la Commune de
RIEDISHEIM

Jean-Luc VONFELT

Jean-Claude EICHER

Hubert NEMETT

Le Maire de la Commune de
RIXHEIM

Le Maire de la Commune de
STAFFELFELDEN

Le Maire de la Commune de
UNGERSHEIM

Olivier BECHT

Stanislas PILARZ

Jean-Claude MENSCH

Le Maire de la Commune de
WITTENHEIM

Antoine HOMÉ

Le Maire de la Commune de
ZILLISHEIM

Joseph GOESTER

Le Président de l'association
CERCLE-ST-ULRICH

Paul SUTTER

Le Président de la Ligue d'Alsace
de Football Association

Albert GEMMRICH

Le Président de la Ligue d'Alsace
de Tennis

Jean-Marie STANISIERE

Le Président de la Nef des Sciences

Gérard BINDER

Le Président du Pays de la Région
Mulhousienne

Vincent HAGENBACH

Le Président de l'Association
pour le Musée de l'Energie
Electrique

Bruno FYOT

Le Président du Conseil de
Fabrique de la Paroisse Sainte-
Thérèse de MULHOUSE

Giovanni VITERISI

Le Président de la Société
Industrielle de MULHOUSE

Luc GAILLET

Le Président de l'Association du
Tennis Club de WITTELSHEIM

Jonathan SCHEFFEL

Le Président de l'Association du
Tennis Club de l'ILLBERG

Christian ROHRFRITSCH

ANNEXES

- Tableau de synthèse des projets
- Fiches descriptives des projets
- Critères d'évaluation du Contrat

Tableau de synthèse des projets

Informations générales					Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 1 : Equipements et infrastructures structurants pour le territoire									
Axe 1.1 : Voiries et infrastructures prévues au SCOT ou dans un schéma départemental									
11-2	Aménagement routier sur RD2 pour l'implantation du CIS Cernay Wittelsheim	CG 68	200 000 €	I	2015	2016	100 000 €	30%	30 000 €
11-3	Réaménagement des rues Docteur Laennec et Mangeney	MULHOUSE	2 020 000 €	I	2016	2016	2 020 000 €	75%	1 515 000 €
11-4	Aménagement d'une voie de liaison entre la rue du Docteur Laennec et la RD 21	MULHOUSE	1 500 000 €	I	2016	2016	1 500 000 €	50%	750 000 €
11-5	Création d'une desserte à l'arrière du Lycée-Collège Episcopal	ZILLISHEIM	2 275 000 €	I	2015	2016	2 275 000 €	30%	682 500 €
Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire									
12-1	Transformation des anciens ateliers municipaux en Maison des associations	HABSHEIM	755 720 €	I	2014	2015	755 720 €	30%	226 716 €
12-2	Rénovation de la MJC	HOMBOURG	636 791 €	I	2014	NC	636 791 €	30%	191 037 €
12-3	Plaine sportive du Frohmatten	LUTTERBACH	963 308 €	I	2014	NC	963 308 €	60%	577 985 €
12-4	Régénération des courts couverts de Tennis en résine du Centre de Haute Alsace	LIGUE D'ALSACE de TENNIS	46 046 €	I	2014	2014	46 046 €	50%	23 023 €
12-5	Création d'un pôle culture et sport	MORSCHWILLER-LE-BAS	2 678 671 €	I	2015	2016	2 678 671 €	30%	803 601 €
12-6	Construction d'une nouvelle salle multi-activités	Association Cercle Saint-Ulrich	447 076 €	I	2014	2014	447 076 €	30%	134 123 €
12-7	Rénovation de la piste d'athlétisme de la plaine sportive du Waldeck	m2A	1 045 150 €	I	2013	2015	1 045 150 €	29,67%	310 060 €
12-8	Rénovation de la piste d'athlétisme de Pulversheim	m2A	836 120 €	I	2014	NC	836 120 €	25%	209 030 €
12-9	Aménagement d'une base nautique de canoë-kayak (1ère phase)	m2A	2 090 300 €	I	2014	NC	2 090 300 €	40%	836 120 €
12-10	Travaux de rénovation de la patinoire Olympique de Mulhouse	m2A	2 675 585 €	I	2014	2015	2 466 555 €	30%	739 967 €
12-11	PRU - Aménagement d'un pôle sportif avec construction de deux salles polyvalentes (Plaine sportive et de loisirs de la Doller Quartier de Bourtzwiller)	MULHOUSE	3 224 414 €	I	2014	NC	3 224 414 €	14%	451 418 €
12-12	Milhusina - création d'une maison des sports d'opposition	MULHOUSE	1 105 351 €	I	2013	2014	1 105 351 €	30%	331 605 €
12-13	Maison des sports	NIFFER	1 486 402 €	I	2014	2015	1 486 402 €	30%	445 921 €

Contrat de Territoire de Vie Région Mulhousienne
2014-2019
1ère Révision

Informations générales					Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
12-14	Espace associatif - stand de tir -La Lustige Klique, photo club, philatélistes de Riedisheim - Espace de Stationnement	RIEDISHEIM	2 260 647 €	I	2014	2015	2 260 647 €	30%	678 194 €
12-15	Réhabilitation complète de l'Association Culture et Loisirs	SCIN	1 659 696 €	I	2013	2014	1 659 696 €	30%	497 909 €
12-16	Rénovation du complexe Coubertin (2eme phase)	WITTENHEIM	1 000 000 €	I	2014	2014	1 000 000 €	40%	400 000 €
12-17	Extension du siège de la LAFA	LIGUE D'ALSACE de FOOTBALL	551 659 €	I	2013	2014	551 659 €	20%	110 332 €
12-18	Terrain de football synthétique du Collège à Brunstatt	CG 68	485 000 €	I	2015	2015	485 000 €	78,30%	379 800 €
12-19	Aménagement d'une plaine sportive - phase 1	BERRWILLER	440 000 €	I	2015	2016	440 000 €	40%	176 000 €
12-20	Construction d'une base d'aviron intercommunale à NIFFER	CCPFRS	800 000 €	I	2014	2015	800 000 €	15%	120 000 €
12-21	Construction de salles paroissiales - centre multi-activités. Phase 1.	CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-THÉRÈSE	1 332 112 €	I	2015	2016	1 332 112 €	40%	532 845 €
12-22	Aménagement d'une bibliothèque municipale	FLAXLANDEN	168 000 €	I			168 000 €	30%	50 400 €
12-23	Construction d'une halle de marché avec lieu de convivialité attenant	HOMBOURG	396 000 €	I	2015	2016	396 000 €	20%	79 200 €
12-24	Travaux d'amélioration thermique de l'Espace 110	ILLZACH	99 000 €	I	2015	2015	99 000 €	15%	14 850 €
12-25	Travaux au COSEC du complexe sportif BIECHLIN	ILLZACH	332 800 €	I	2015	2016	332 800 €	60%	199 680 €
12-26	Création d'un dojo, de vestiaires et d'une salle de convivialité	KINGERSHEIM	100 000 €	I	2015	2015	100 000 €	30%	30 000 €
12-27	Réfection du puits de captage de la base nautique à REININGUE	m2A	58 333 €	I	2015	2015	58 333 €	30%	17 500 €
12-28	Zoo de Mulhouse : Réhabilitation de l'enclos des guépards en enclos asiatique	m2A	150 000 €	I	2015	2015	150 000 €	40%	60 000 €
12-29	Remplacement des conduites du bassin olympique du stade nautique à MULHOUSE	m2A	69 167 €	I	2015	2015	69 167 €	10%	6 917 €
12-30	Changement de la centrale d'air du bassin d'apprentissage de la Piscine de la Doller	m2A	73 290 €	I	2014	2014	73 290 €	10%	7 329 €
12-31	Réaménagement intérieur favorisant la tenue de manifestations culturelles et conférences au Temple Saint-Etienne	MULHOUSE	2 007 000 €	I	2015	2016	2 007 000 €	40%	802 800 €
12-32	Aménagement du jardin des energies	Musée EDF Electropolis	1 100 000 €	I	2015	2016	1 100 000 €	9,10%	100 000 €
12-33	Refecion du terrain d'honneur	PULVERSHEIM	190 000 €	I	2015	2015	190 000 €	20%	38 000 €

Informations générales					Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
12-34	Réfection du sol du gymnase Bartholdi	RIEDISHEIM	47 000 €	I	2015	2015	47 000 €	40%	18 800 €
12-35	Travaux de Mise en conformité des cuisines de l'EHPAD "Les Collines"	RIEDISHEIM	75 000 €	I	2014	2015	75 000 €	40%	30 000 €
12-36	Mise en place d'une ventilation dans le court de tennis couvert n°1	RIEDISHEIM	14 000 €	I	2014	2014	14 000 €	40%	5 600 €
12-37	Travaux de réfection salle de combat et d'arts martiaux du COSEC	RIEDISHEIM	25 000 €	I	2015	2015	25 000 €	60%	15 000 €
12-38	Rénovation de l'ancienne école de musique et installation de locaux associatifs	RIEDISHEIM	682 490 €	I	2015	2016	682 490 €	30%	204 747 €
12-39	Réfection des pignons de l'habillage extérieur et de l'isolation du COSEC	RIXHEIM	51 000 €	I	2015	2016	51 000 €	60%	30 600 €
12-40	Reconstruction du Tennis couvert rue de Wilson	RIXHEIM	588 000 €	I	2015	2016	588 000 €	20%	117 600 €
12-41	Réalisation d'un Skate-Park	RIXHEIM	65 500 €	I	2015	2015	65 500 €	20%	13 100 €
12-42	Construction d'un court de Tennis couvert	Tennis Club de Wittelsheim	309 972 €	I	2015	2013	309 972 €	30%	92 992 €
12-43	Réfection de quatre courts de tennis intérieurs et remplacement de l'éclairage.	Tennis Club de l'Illberg	44 000 €	I	2014	2014	44 000 €	30%	13 200 €

Informations générales					Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire									
Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique									
21-1	Construction d'un parking public ouvrage pour la gare TGV (tranche 3)	m2A	2 538 000 €	I	2013	2015	2 538 000 €	40%	1 015 200 €
21-2	Création d'une maison des Clusters au sein du Technopole à Mulhouse	m2A	734 000 €	I	2014	2015	734 000 €	25%	183 500 €
21-3	Temple St Etienne - Restauration des vitraux et façade (2ème phase)	MULHOUSE	1 800 725 €	I	2014	2016	1 800 725 €	16,66%	300 000 €
21-4	Viabilisation de la zone d'activités de la Gare de Bantzenheim	CCPFRS	668 800 €	I	2014	NC	668 800 €	30%	200 640 €
21-5	Création d'un bâtiment adapté destiné à la conservation du fond du Musée du papier peint et des archives de la Ville	SCIN	3 082 500 €	I	2016	2017	2 541 440 €	30%	762 432 €
21-6	Création d'un centre de sciences accueillant du public sur le campus Illberg de l'UHA et rayonnant dans le Haut-Rhin et en Alsace (TTC)	NEF des sciences	960 000 €	I	2015	2016	960 000 €	12,50%	120 000 €
21-7	Aménagement de l'espace d'activités de DIDENHEIM	m2A	1 308 000 €	I	2014	2015	1 308 000 €	30%	392 400 €
21-8	Participation au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)	MULHOUSE	300 000 €	I	2013	2016	300 000 €	10%	30 000 €
Axe 2.2 : Soutien aux projets innovants créateurs d'emploi et aux projets favorisant le maintien d'activités économiques ou l'installation de nouvelles									
22-1	Aménagement du Quartier DMC et créations d'espaces économiques	m2A	16 095 317 €	I	2014	NC	10 000 000 €	10%	1 000 000 €
22-2	Création d'un centre de conférence - gare de Mulhouse	SIM	1 500 000 €	I	2015	2016	1 500 000 €	40,00%	600 000 €

Informations générales					Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme									
Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire									
31-1	Réalisation d'une liaison cyclable entre Richwiller et Wittenheim (tranche 2 et 3)	m2A	438 127 €	I	2012	2015	438 127 €	30%	131 438 €
31-2	Jalonnement de l'itinéraire cyclable Eschentzwiller - Bollwiller	m2A	33 444 €	I	2014	NC	33 444 €	30%	10 033 €
31-3	Aménagements et jalonnement des divers itinéraires cyclables structurants inscrits dans le schéma directeur de m2A	m2A	135 450 €	I	2014	2017	135 450 €	30%	40 635 €
31-4	Transport à la demande - partie étude (TTC)	CCPFRS	12 000 €	F	2013	2016	12 000 €	40%	4 800 €
31-5	Transport à la demande - partie fonctionnement (TTC)	CCPFRS	à estimer	F	2014	2016	60 000 €	40%	24 000 €
31-6	Aménagement d'une piste cyclable rue Ile Napoléon à RIXHEIM	m2A	142 000 €	I	2016	2016	142 000 €	30%	42 600 €
31-7	Aménagement d'une liaison cyclable REININGUE - HEIMSBRUNN	m2A	111 000 €	I	2015	2015	111 000 €	30%	33 300 €
31-8	Jalonnement de l'itinéraire cyclable DIETWILLER - BOLLWILLER	m2A	19 200 €	I	2016	2016	19 200 €	30%	5 760 €
31-9	Aménagement d'une liaison interuniversités entre les campus Fonderie et Illberg	MULHOUSE	360 000 €	I	2015	2015	360 000 €	30%	108 000 €
31-10	Aménagement d'un chemin piétonnier sur les berges de l'III	MULHOUSE	362 335 €	I	2015	2015	362 335 €	30%	108 701 €
31-11	Réalisation d'une piste cyclable Pont du Bouc - HOMBURG - OTTMARSHEIM	CCPFRS	750 000 €	I	2015	2015	750 000 €	30%	225 000 €
31-12	Réalisation d'une piste cyclable OTTMARSHEIM - CHALAMPE le long de la RD 52	CCPFRS	2 000 000 €	I	2015	2015	2 000 000 €	30%	600 000 €
31-13	Réalisation d'une bande cyclable PETIT - LANDAU - HABSHEIM	CCPFRS	150 000 €	I	2015	2015	150 000 €	30%	45 000 €
31-14	Organisation structurée de covoiturage domicile -travail	PAYS de la Région Mulhousienne	55 500 €	F	2014	2016	55 500 €	20%	11 100 €
Axe 3.2 : Développer une agriculture durable et les circuits courts pour les habitants de la Région Mulhousienne									
32-1	Parc Agricole au sein d'un écoquartier, pour une dynamique locale durable.	STAFFELFELDEN	221 000 €	I	2014	2015	112 000 €	30%	33 600 €
32-2	Edification d'un bâtiment pour la maison des Natures et des Cultures	UNGERSHEIM	1 056 720 €	I	2015	2016	1 056 720 €	20%	211 344 €
Axe 3.3 : GERPLAN									
33-1	Mise en œuvre du programme d'actions GERPLAN	m2A	à définir	I/F	2014	2016	750 000 €	40%	300 000 €
33-2	Actions du GERPLAN Intercommunautaire et Transfrontalier	CCPFRS	à définir	I/F	2014	2016	à définir	40%	60 000 €
33-3	Ingénierie du GERPLAN	CCPFRS	à définir	F	2014	2016	96 000 €	20%	19 200 €

Informations générales					Echéancier des Travaux		Participation départementale		
n° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Volet Animation locale									
4-1	Mise en œuvre du contrat culturel	MULHOUSE	à définir	F	2014	2016	à définir	forfaits	633 000 €
4-2	Lieux de diffusion et opérateur culturel Passerelle à Rixheim CREA à Kingersheim	PASSERELLE CREA	à définir	F	2014	2016	à définir	forfaits	168 000 €
4-3	Enseignement Artistique : Soutien aux écoles de musique, de danse et de Théâtre	Ecoles de musique, de danse et de théâtre	à définir	F	2014	2016	à définir	forfaits	606 000 €
4-4	Favoriser les actions de développement local	CCPFRS	à définir	I/F	2014	2016	à définir	max 40%	120 000 €
4-5	Soutenir l'ingénierie nécessaire au développement local	CCPFRS	à définir	F	2014	2016	150 000 €	40%	60 000 €
4-6	Insertion des lignes électriques et téléphoniques	Communes / Groupements de Communes	à définir	I	2014	2016	à définir	max 20%	135 000 €

Fiches descriptives des projets



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.1 : Voiries et infrastructures structurantes prévues au SCOT ou dans un schéma départemental
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Aménagement routier sur la RD2 pour l'implantation du Centre d'Incendie et de Secours WITTELSHEIM - CERNAY
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Département du Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>
WITTELSHEIM - CERNAY
<u>Description du projet :</u>
<p>Dans le cadre de la réalisation du projet de Centre de Secours (C.S.) CERNAY-WITTELSHEIM, le SDIS, le Conseil Général du HAUT-RHIN, les communes de CERNAY et WITTELSHEIM ont opté pour l'aménagement d'un carrefour tourne à gauche sur la R.D. 2 pour l'accès au C.S.</p> <p>Les différentes réunions de concertation menées par le SDIS avec les 3 autres partenaires, sur la base d'une esquisse d'un carrefour tourne à gauche en agglomération réalisée par les services du Conseil Général (DRT) ont abouti à retenir une solution, qui favorise la sécurité de l'aménagement mais hors agglomération.</p> <p>Compte tenu des trafics, le Guide d'Aménagement des Carrefours Interurbains à appliquer sur ce type de route, préconise plutôt la mise en place d'un carrefour en "T" muni d'une voie spéciale de tourne-à-gauche, dédiée au stockage des véhicules. La mise en place d'îlots centraux en saillie a pour conséquence de réduire les vitesses, d'éveiller la vigilance des usagers et d'offrir une zone protégée aux automobilistes qui souhaitent tourner à gauche. La solution retenue augmente donc la lisibilité du carrefour projeté et canalise mieux les flux des véhicules dans le carrefour. Cet aménagement est accompagné d'une limitation de vitesse progressive (90km/h puis 70 km/h et 50 km/h) en approche du carrefour.</p> <p>Les caractéristiques du carrefour sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la voie principale du carrefour et une 2 x 1 voie de 3,25 mètres - la voie de tourne à gauche a 3,25 mètres de large. - l'entrée et sortie du C.S. peut être marquée ou renforcée par la mise en place d'un îlot séparateur. <p>DESCRIPTION DES TRAVAUX :</p> <p>Terrassement et couche de forme :</p> <p>Sur l'ensemble de l'emprise du carrefour, la terre végétale sera décapée et stockée afin d'être réutilisée pour les talus et les délaissés.</p> <p>Le carrefour en T sera en léger remblai.</p> <p>La couche de roulement de la R.D. 2 sera démolie.</p> <p>La totalité de la couche de forme de la RD 2 existante pourra être réutilisée.</p> <p>Chaussée : La catégorie de voie retenue est une voie de réseau non structurant (VNRS) dimensionnée pour une durée de 20 ans.</p> <p>La structure de chaussée proposée est celle d'une structure souple.</p> <p>Equipements: Les signalisations horizontale, verticale de police sont à prévoir pour l'ensemble du projet.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Sud du Département du Haut-Rhin

Public visé :
Usagers du Département et autres,

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : 2015
▶ date de fin des travaux : 2015
▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	200 000 € HT	Investissement
-------------------------------	---------------------	----------------

Participation départementale :		
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €	<i>(Quote-part sur CTV Région Mulhousienne : 100 000 €)</i>
▶ Taux d'intervention :	30%	
▶ Montant de la subvention :	60 000 €	<i>(Quote-part sur CTV Région Mulhousienne : 30 000 €)</i>

Plan de financement prévisionnel :			
	Participations	montant	taux
	Maître d'ouvrage - Département	60 000 €	30%
	<i>Quote-part sur CTV Région Mulhousienne</i>	30 000 €	
	Ville de CERNAY	50 000 €	25%
	Ville de WITTELSHEIM	50 000 €	25%
	Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	40 000 €	20%
	TOTAL PROJET	200 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Permettre l'accès et la sortie du Centre de Secours pour les véhicules d'intervention. Réduire les vitesses et éveiller la vigilance des usagers. Offrir une zone protégée aux automobilistes qui souhaitent tourner à gauche.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Réalisation des équipements / Fluidité du trafic

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Le coût de l'aménagement du carrefour ne comprend pas les acquisitions foncières. Les réseaux implantés sous l'emprise Départementale devront être déplacés ou protégés, ces travaux seront à la charge des gestionnaires concernés. L'opération décrite dans la présente fiche correspond à un aménagement hors agglomération avec un traitement diffus des eaux pluviales et ne prévoit pas la récupération des eaux pluviales. Cette opération concerne les territoires de vie Région Mulhousienne et Thur-Doller, aussi la participation du Département sera impactée sur chacun des Contrats de Territoires de Vie concernée à hauteur de 50 %, soit 30 000 € pour le CTV Région Mulhousienne.



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.1 : Voiries et infrastructures structurantes prévues au SCOT ou dans un schéma départemental
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réaménagement des rues Docteur Laennec et Docteur Mangeney
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de MULHOUSE
<u>Localisation du projet :</u>	Rues Docteur Laennec et Docteur Mangeney - limite intercommunale de BRUNSTATT
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaménager la rue du Docteur Laennec entre la rue de la Patrouille et la rue du Docteur Mangeney : réalisation d'un trottoir (Ouest) afin de sécuriser les cheminements piétons, prise en compte renforcée de la récupération des eaux de pluies afin de protéger le quartier d'habitations en contrebas. - Réaménager le rue du Docteur Mangeney entre la rue du Docteur LAennec et la rue de la Pépinière : sécurisation des cheminements piétons par la création de trottoirs, mise en accessibilité PMR des arrêts de bus. - Aménager un giratoire au carrefour des rues Docteur Laennec et Docteur Mangeney nécessaire pour écouler le trafic routier en provenance du Sundgau et permettre un accès au futur hôpital.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	MULHOUSE - BRUNSTATT
<u>Public visé :</u>	Riverains des quartiers Sud de MULHOUSE et de BRUNSTATT. Habitants du Sundgau qui se déplacent et travaillent à MULHOUSE.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2016
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 2 020 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 2 020 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 75,00%
- ▶ Montant de la subvention : 1 515 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : MULHOUSE	328 500 €	16%
Conseil Général	1 515 000 €	75%
Ville de BRUNSTATT	176 500 €	9%
TOTAL PROJET	2 020 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Restructuration d'un axe principal et sécurisation des différents modes de déplacement.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Suivi de l'évolution de la fréquentation tous modes confondus.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.1 : Voiries et infrastructures structurantes prévues au SCOT ou dans un schéma départemental
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Aménagement d'une voie de liaison entre la rue du Docteur Laennec et la RD 21
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
MULHOUSE
<u>Localisation du projet :</u>
Rue du Docteur Laennec et croisement avec la RD 21
<u>Description du projet :</u>
<p>Le projet consiste en l'aménagement d'une nouvelle voie (840ml) entre le carrefour des rues du Docteur Laennec / Docteur Mangeney et la RD 21 comprenant une chaussée de 6,00m de large, deux accotements stabilisés de 1,50m ainsi qu'une voie de 3m au Nord.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
SUNDGAU - MULHOUSE
<u>Public visé :</u>
Migrations pendulaires du Sundgau qui se déplacent vers MULHOUSE

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : juillet 2016
- ▶ date de fin des travaux : décembre 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 500 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 500 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 50,00%
- ▶ Montant de la subvention : 750 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : MULHOUSE	375 000 €	25%
Conseil Général	750 000 €	50%
Ville de BRUNSTATT	375 000 €	25%
TOTAL PROJET	HT 1 500 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Améliorer l'accessibilité des communes de MULHOUSE et BRUNSTATT. Décharger les quartiers résidentiels environnants des flux induits par l'hôpital.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Suivi de la fréquentation.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.1 : Voiries et infrastructures structurantes prévues au SCOT ou dans un schéma départemental
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une desserte à l'arrière du Collège Episcopal
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	COMMUNE DE ZILLISHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	Rue de DIDENHEIM 68720 - ZILLISHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement de la rue de Didenheim, - L'élargissement de la voie à 6 mètres, - L'aménagement d'une piste cyclable de 3 mètres de large, - L'aménagement d'un cheminement piétons de 610 m de long - L'aménagement d'un dépose minute pour véhicules légers - La création d'un pont routier pour le franchissement de l'III et du Canal du Moulin permettant l'accès au parking du LCEZ (Lycée-collège Episcopal de ZILLISHEIM) pour les bus - Le parking 15 bus dans l'enceinte du collège
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région mulhousienne et Sundgau
<u>Public visé :</u>	Transports scolaires- élèves (1400) -Parents d'élèves- Personnel Lycée Collège- véhicules de secours

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Printemps 2015
- ▶ date de fin des travaux : Printemps 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : printemps 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 275 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **2 275 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **30,00%**
- ▶ Montant de la subvention : **682 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
	Maître d'ouvrage COMMUNE DE ZILLISHEIM	700 000 €	30,80%
	m2A	90 000 €	4%
	Participation LCEZ	400 000 €	17,60%
	Conseil Régional	400 000 €	17,60%
	Conseil Général	682 500 €	30,00%
	TOTAL PROJET	2 275 000 €	100%
		HT	

EVALUATION**Objectif du projet :**

Désengorgement du centre du village - Sécurité routière et piétonnière.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Transformation des anciens ateliers municipaux en Maison des associations
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Habsheim
<u>Localisation du projet :</u>	Passage des frères Hertzog, 68440 Habsheim
<u>Description du projet :</u>	<p>Restructuration de l'ensemble du rez-de-chaussée permettant de créer un grand espace de réunion et une salle de répétition pour les harmonies musicales. Un hall d'accueil est créé, espace de distribution des autres salles du RDC et de l'étage. Celui-ci est peu modifié, la structure reste identique, certaines utilisations sont déplacées ou supprimées. Le bâtiment devra répondre aux réglementations en vigueur. Il répondra aux exigences pour être accessible aux personnes à mobilité réduites.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Aire de rayonnement du Canton de Habsheim (Habsheim, Eschentzwiller, Zimmersheim, Rixheim, Riedisheim) et Syndicat de Communes Ile Napoléon (Dietwiller, Baldersheim, Sausheim, Battenheim)
<u>Public visé :</u>	Les membres des associations de Habsheim et environs

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : juin 2014
- ▶ date de fin des travaux : novembre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 755 720 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 755 720 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 226 716 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		529 004 €	70%
Conseil Général		226 716 €	30%
TOTAL PROJET		755 720 €	100%
	HT		

EVALUATION**Objectif du projet :**

Créations de locaux pour les associations de Habsheim et environs

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

fréquentation des locaux, développement durable, économies d'énergie (norme BBC)

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation de la MJC
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de HOMBOURG
<u>Localisation du projet :</u>	9, rue Principale, HOMBOURG
<u>Description du projet :</u>	<p>Extension de la MJC par une transformation de la toiture Création d'une cour anglaise avec ouvertures du sous-sol vers l'extérieur Mise aux normes accessibilité Mise aux normes BBC du bâtiment</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	15 km de rayon autour de la MJC
<u>Public visé :</u>	Public de 7 à 77 ans

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : sept 2013
- ▶ date de fin des travaux : juin 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : juin 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 636 791 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 636 791 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 191 037 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		73 929 €	11,6%
Emprunt		308 963 €	48,5%
Conseil Général		191 037 €	30,0%
Région		62 862 €	9,9%
TOTAL PROJET	HT	636 791 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Rénovation de la MJC

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Satisfaction des usagers et habitants, évolution de la fréquentation et volume d'activités....

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	Initiale modifiée 1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Plaine sportive du Frohnmatten
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de LUTTERBACH
<u>Localisation du projet :</u>
Entrée Est de LUTTERBACH par RD20, lieu dit du Frohnmatten
<u>Description du projet :</u>
<p>Le programme est basé sur la création des d'infrastructures au niveau de la plaine sportive. Il s'agit de l'aménagement de l'entrée Est de la Commune et ce projet se décompose ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification du carrefour giratoire d'entrée de Ville (sur RD20) et création d'une voirie structurante desservant la Plaine sportive et le quartier ouest - liaison en direction de Morschwiller-le-Bas - Création de pistes cyclables et cheminements piétons.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Commune et Agglomération Mulhousienne
<u>Public visé :</u>
Usagers des infrastructures routières et usagers des itinéraires cyclables.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER**Coût total du projet :** 963 308 € HT**Participation départementale :**

- ▶ Base subventionnable retenue : 963 308 €
- ▶ Taux d'intervention : 60%
- ▶ Montant de la subvention : 577 985 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	385 323 €	40%
Conseil Général	577 985 €	60%
TOTAL PROJET	HT 963 308 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Aménagement de l'entrée Est de la Commune.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation des équipements
Satisfaction des usagers

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Tous les aménagements concernant les RD devront être validé par le Conseil Général et répondre aux prescriptions du guide « Aménagement des Routes Principales » du SETRA, références en la matière, conformément à la politique routière adoptée par l'Assemblée le 10/12/2004, ainsi qu'à celles du guide « Aménagement des Carrefours Interurbains ».



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Régénération des courts couverts de Tennis en résine du Centre de Haute Alsace
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	LIGUE D'ALSACE de TENNIS
<u>Localisation du projet :</u>	Centre départemental de Haute Alsace, rue Arthur Ashe 68350 BRUNSTATT
<u>Description du projet :</u>	<p>Les courts couverts du centre de Haute Alsace datent de 1991, année de la construction du centre départemental. La surface de jeu des courts couverts n'est plus aux normes. Le projet consiste donc à la rénovation des terrains.</p> <p>Les actions qui s'y déroulent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - classe sportive du Collège Pfmilin - pôle espoir du Collège Schweitzer - les championnats du Haut-Rhin toutes catégories : de 9 à 75 ans - les entraînements de tennis en fauteuil - le tournoi de tennis en fauteuil - la mise à disposition des installations aux clubs de tennis qui n'ont pas de court couvert - entraînement des meilleurs 8-10 ans du département - permettre la pratique du tennis des 500 membres du TC Illberg
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Tout le Département et pour certaines actions la Région
<u>Public visé :</u>	Les pratiquants de Tennis d'Alsace - 30 000 licenciés (Haut-Rhin 11 000 licenciés)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : juillet 2014
- ▶ date de fin des travaux : août 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : août 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 46 046 € TTC Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 46 046 €
- ▶ Taux d'intervention : 50%
- ▶ Montant de la subvention : 23 023 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	13 156 €	29%
Emprunt	9 867 €	21%
Conseil Général	23 023 €	50%
TOTAL PROJET	TTC 46 046 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Rénovation de la surface des courts couverts pour le maintien des actions listées précédemment.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Respect du cahier des charges de construction des courts en résine.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	Initiale modifiée 1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Création d'un pôle culture et sport

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
MORSCHWILLER-LE-BAS

<u>Localisation du projet :</u>
13 rue du Moulin - MORSCHWILLER-LE-BAS

<u>Description du projet :</u>
Construction sur le site de l'actuelle salle polyvalente d'un ensemble multi-activités par la création d'espaces culturels et sportifs.

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Agglomération de Mulhouse Sud et Ouest

<u>Public visé :</u>
Tout public.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 2 678 671 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 2 678 671 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 803 601 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 875 070 €	70%
Conseil Général		803 601 €	30%
TOTAL PROJET		2 678 671 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Redynamiser le secteur de la vie associative et répondre à une demande croissante de la population en matière de culture, de sport et de lieux d'échanges et de rencontres.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Le mandataire du projet est la SERM.



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	Initiale modifiée 1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'une nouvelle salle multi-activités
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association Cercle Saint-Ulrich
<u>Localisation du projet :</u>	
<u>Description du projet :</u>	<p>L'association s'est engagée dans la construction d'une salle pluri-activités sur un terrain qu'elle vient d'acquérir récemment, de 6,4 ares et se trouvant à côté de sa propriété.</p> <p>Cette nouvelle construction doit permettre à deux de nos sections d'avoir un local approprié à leurs activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eveil de l'enfant : section en plein développement. - Théâtre dialectal : poursuite de l'action pour le théâtre alsacien auprès des jeunes et des adultes. <p>Il s'agit d'une salle d'une surface de 237m² au rez de chaussée et de 50m² à l'étage. Le rez-de-chaussée comprend une salle principale de 177m², des vestiaires et sanitaires pour 49m² et un sas d'entrée de 11m².</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région Mulhousienne et Sud du Département
<u>Public visé :</u>	<p>Enfants et Parents pour la section éveil</p> <p>Jeunes et adultes pour le théâtre dialectal</p>

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : janvier 2014
- ▶ date de fin des travaux : décembre 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : décembre 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 447 076 € TTC Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 447 076 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 134 123 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux	
Maître d'ouvrage		222 932 €	49,9%	
Commune de MORSCHWILLER-LE-BAS		90 021 €	20,1%	
Conseil Général		134 123 €	30,0%	
TOTAL PROJET		TTC	447 076 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Redynamiser le secteur de la vie associative et répondre à une demande croissante de la population en matière de culture, de sport, et de lieux d'échange et de rencontres.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation de la piste d'athlétisme de la plaine sportive du Waldeck
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
<u>Localisation du projet :</u>	Plaine sportive du Waldeck rue des Bois 68400 Riedisheim
<u>Description du projet :</u>	<p>La piste d'athlétisme du Waldeck affiche des signes de vétusté tant au niveau du revêtement de la piste d'athlétisme que des aires de lancers et des sautoirs. Son mauvais état général ne permet plus à ses utilisateurs une pratique optimale de l'athlétisme.</p> <p>La rénovation de la piste d'athlétisme du Waldeck s'inscrit dans la volonté de m2A de mettre à la disposition des utilisateurs un équipement de qualité répondant aux critères de pratique actuels de la Fédération Française d'Athlétisme. Ce programme de rénovation consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réfection de la piste et des aires de concours associées par remplacement du revêtement et mises aux normes suivant le règlement de la Fédération, - la création d'un pôle pédagogique de lancers sur le terrain annexe avec mise en place d'une cage de lancer mixte et de cercles de poids. Le lancer de javelot se faisant sur le terrain principal, - la réfection des réseaux d'assainissement et des enrobés des cheminements, - l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain en gazon, - le remplacement du mobilier sportif.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération mulhousienne
<u>Public visé :</u>	Licenciés des clubs d'athlétisme, collégiens et lycéens de l'agglomération mulhousienne

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 045 150 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 045 150 €
- ▶ Taux d'intervention : 29,67%
- ▶ Montant de la subvention : 310 060 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		310 060 €	29,67%
CG68		310 060 €	29,67%
CNDS		209 030 €	20%
Région Alsace		216 000 €	20,66%
TOTAL PROJET	HT	1 045 150 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- La rénovation de la piste d'athlétisme vise :
- le classement de la structure en niveau national permettant l'organisation de compétitions,
 - le développement et la découverte de l'ensemble des disciplines de l'athlétisme auprès des jeunes,
 - l'augmentation de l'offre des créneaux d'utilisation aux lycées.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement. Satisfaction des usagers, classement effectif.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation de la piste d'athlétisme de Pulversheim
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
<u>Localisation du projet :</u>	Rue de Mulhouse à Pulversheim
<u>Description du projet :</u>	<p>m2A envisage la réfection de la piste d'athlétisme de Pulversheim devenue vétuste.</p> <p>Le programme de travaux porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rénovation de la piste (structure et revêtement) et des aires de concours associées (sauts, lancers) selon les normes actuelles définies par la fédération Française d'Athlétisme, - le remplacement du mobilier sportif nécessaire à la pratique de l'ensemble des disciplines de l'athlétisme (sauts, haies, etc....). <p>La réhabilitation de la piste d'athlétisme sera concomitante à la restructuration du complexe sportif voisin réalisée par la ville de Pulversheim.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération mulhousienne
<u>Public visé :</u>	Associations sportives, public scolaire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2014
- ▶ date de fin des travaux : NC
- ▶ date de demande de versement de la subvention : NC

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 836 120 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 836 120 €
- ▶ Taux d'intervention : 25%
- ▶ Montant de la subvention : 209 030 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		307 166 €	37%
Conseil Général		209 030 €	25%
CNDS		167 224 €	20%
Région Alsace		152 700 €	18%
TOTAL PROJET	HT	836 120 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Cette opération vise à :

- offrir aux athlètes du club de l'entente de Haute-Alsace un équipement de qualité répondant aux normes actuelles de la pratique de l'athlétisme,
- développer et accompagner la pratique sportive de l'athlétisme pour les clubs et les scolaires,
- compléter et équilibrer sur le territoire de m2A l'offre de tels équipements en lien avec le stade de l'III et la plaine du Waldeck.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'une base nautique de canoë-kayak (1ère phase)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
<u>Localisation du projet :</u>	19 rue de Modenheim 68400 - RIEDISHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>L'aménagement d'une base nautique de canoë-kayak d'intérêt communautaire en lieu et place de l'existante s'inscrit dans la volonté de mettre à la disposition des différents utilisateurs, un équipement de qualité répondant aux critères de pratique actuels de la Fédération Française de canoë-kayak. La base nautique se compose de locaux spécifiques dédiés au club ASCMR Canoë-kayak, de locaux destinés à l'accueil des scolaires et du centre d'entraînement, et de locaux communs à l'ensemble des activités déployées.</p> <p>Ce projet sera réalisé en deux phases. La première phase de ce programme d'aménagement portant sur une superficie de 686 m2 consiste en la création de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - locaux accueil gestion : bureau, salle de réunion, club house : 159m2 - locaux sportif sec : salle de musculation et de préparation physique, rangement et réparation matériel : 162m2 - locaux sportifs humide : vestiaires, sanitaires, séchoir, rangement matériel : 217m2 - locaux techniques : chaufferie, TGBT, stockage, abris hangars : 148m2.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région mulhousienne. Cette opération constitue également un lien et une continuité avec le projet de la base d'aviron de Niffer
<u>Public visé :</u>	Tous publics : sportifs de haut-niveau, enfants, jeunes, adultes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : juin 2015
- ▶ date de fin des travaux : NC
- ▶ date de demande de versement de la subvention : NC

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 2 090 300 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 2 090 300 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 836 120 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		871 990 €	42%
Conseil Général		836 120 €	40%
CNDS		229 190 €	11%
Région Alsace		153 000 €	7%
TOTAL PROJET	HT	2 090 300 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- L'aménagement de la base nautique permettra de :
- optimiser la préparation et l'entraînement des athlètes de haut-niveau,
 - favoriser et accentuer l'accueil des scolaires et de l'enseignement,
 - développer la pratique du canoë-kayak dans le cadre des activités de pleine nature et des animations loisirs.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Travaux de rénovation de la patinoire Olympique de MULHOUSE

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

<u>Localisation du projet :</u>
Patinoire olympique 55 boulevard Stoessel 68200 Mulhouse

<u>Description du projet :</u>
La patinoire olympique de Mulhouse fait l'objet d'un vaste programme de rénovation. Ces travaux consistent en le remplacement des installations frigorifiques, le réaménagement du hall d'entrée, des gradins, des locaux sanitaires et des vestiaires.

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Le territoire de m2A, ainsi que toutes les communautés de communes du sud du département.

<u>Public visé :</u>
<p>Clubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hockey sur glace dont l'équipe sénior évolue en nationale 1 - Patinage artistique - Curling <p>Scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage aux écoles primaires - Collèges et lycées <p>Public libre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loisir familial - Soirées à thèmes pour les jeunes - Séances karting sur glace

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 2 675 585 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 2 466 555 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 739 967 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	1 782 618 €	66,63%
Conseil Général	739 967 €	27,66%
Région Alsace	153 000 €	5,71%
TOTAL PROJET	2 675 585 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- Cette rénovation permettra :
- la mise en conformité des installations frigorifiques selon les nouvelles réglementations en vigueur à partir du 1er janvier 2015,
 - l'accessibilité aux PMR,
 - la pérennisation d'un équipement favorisant l'action éducative et la pratique sportive et de loisirs.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la patinoire

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
PRU - Aménagement d'un pôle sportif avec construction de deux salles plurivalentes (Plaine sportive et de loisirs de la Doller Quartier de Bourtzwiller)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Ville de Mulhouse
<u>Localisation du projet :</u>
rue de Toulon à Mulhouse
<u>Description du projet :</u>
<p>Dans le cadre du programme de rénovation urbaine engagé au sein du quartier Brossolette de Bourtzwiller, la Ville de Mulhouse a décidé d'aménager un troisième pôle sportif à l'échelle de son agglomération, une «plaine» à vocation ludique, sportive, culturelle et éducative afin d'offrir au public tant mulhousien qu'extérieur, des équipements variés et de qualité.</p> <p>La première opération inscrite dans ce programme consistant en l'aménagement d'un terrain de football de catégorie 4, d'un terrain d'échauffement et d'un terrain de proximité avec des locaux annexes et soutenue financièrement par le CG est en cours de réalisation.</p> <p>La deuxième opération, objet de la demande de subvention, porte sur la construction de deux salles plurivalentes en lieu et place de l'ancien gymnase Brossolette démoli en février 2013, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace Quartier : espace plurivalent disposant d'un office avec équipements légers destiné aux habitants du quartier, associations et école primaire pour des pratiques sportives, périscolaires et animations ponctuelles. - un espace Multi-activités : pour une pratique sportive libre à destination des associations et clubs sportifs permettant la préparation physique et les pratiques sportives diverses notamment les sports de combat. - un espace central de régulation : gestion de l'accueil et zone de distribution vers les autres espaces.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Quartier de Bourtzwiller, Mulhouse et l'agglomération mulhousienne

Public visé :
Habitants du quartier, associations, centre social

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : 2014
▶ date de fin des travaux : NC
▶ date de demande de versement de la subvention : NC

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	3 224 414 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :
▶ Base subventionnable retenue : 3 224 414 €
▶ Taux d'intervention : 14%
▶ Montant de la subvention : 451 418 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		834 463 €	26%
Conseil Général		451 418 €	14%
ANRU		1 132 430 €	35%
FEDER		806 103 €	25%
TOTAL PROJET	HT	3 224 414 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Cet équipement consiste à répondre aux besoins sportifs des habitants de Bourtzwiller et de participer au désenclavement fonctionnel du quartier. Il permettra aux habitants de réaliser leurs projets de manifestations du quartier. Fonctionnel et multi-usages, il sera un lieu de rencontre incontournable pour les acteurs associatifs du quartier.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
taux de fréquentation

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Milhusina - création d'une maison des sports d'opposition
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Ville de Mulhouse
<u>Localisation du projet :</u>
11, rue des gymnastes à Mulhouse.
<u>Description du projet :</u>
<p>La ville de Mulhouse s'est portée acquéreur du bâtiment de la Milhusina après la liquidation judiciaire de l'association éponyme. Elle a souhaité conserver le caractère sportif de ce lieu en créant une maison des sports d'opposition, sports pour lesquels les lieux de pratique sont peu nombreux et parfois inadaptés sur le territoire de la ville.</p> <p>L'étude réalisée par le pôle Sports et Jeunesse aboutit au réaménagement des locaux de la façon suivante :</p> <p>Sous-sol :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 espace « Lutte » - 1 espace « Boxe » - vestiaires mutualisés / sanitaires <p>Rez-de-chaussée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 grand dojo séparable en 3 alvéoles distinctes - 1 salle de musculation/haltérophilie mutualisée - 1 salle formation / espace convivialité - 1 salle de quilles (existante et maintenue) - vestiaires mutualisés / sanitaires <p>1er étage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 logement de service

Aire géographique de rayonnement du projet :

Le territoire mulhousien.

Public visé :

Associations sportives - Public scolaire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : novembre 2013
- ▶ date de fin des travaux : fin 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : fin 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 105 351 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 105 351 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 331 605 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		773 746 €	70%
Conseil Général		331 605 €	30%
TOTAL PROJET		1 105 351 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- Cette opération vise à :
- Conserver le patrimoine d'une association sportive emblématique de la ville de Mulhouse,
 - Offrir aux associations sportives des lieux de pratique sportive adaptés aux disciplines enseignées.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Associations sportives
Public scolaire

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

La surface de plancher concernant le logement de fonction sera exclu de la base subventionnable.



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale modifiée 1ère révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Maison des sports
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de NIFFER
<u>Localisation du projet :</u>	NIFFER
<u>Description du projet :</u>	<p>Le Club house est devenu inadapté aux pratiques sportives, tant en termes de surface que de fonctionnalité ou de confort. La réflexion du maître d'oeuvre a intégré la nécessité de mixité dans les pratiques sportives. Le bâtiment à construire doit servir au football et au tennis, comme par le passé, mais s'ouvrir aussi à d'autres pratiques, l'aviron à court terme, puis à d'autres sports, d'où l'appellation "maison des sports". Le projet prévoit la création de gradins couverts pouvant accueillir 224 spectateurs. La Maison des sports, qui s'implante dans le prolongement de l'actuel club house, est un bâtiment qui comprend des espaces mutualisés, pour les différents sports, mais également des entités propres au football et au tennis (vestiaires en particulier). La construction répondra aux normes en matière d'accessibilité et dans le souci de limiter les dépenses énergétiques, le bâtiment est conçu dans une optique BBC.</p> <p>Le bâtiment, sur une surface de 379 m² au rez de chaussé, comprend un hall d'entrée commun, espace mutualisé, une salle pour le tennis, une salle de réunion avec un espace de convivialité, des sanitaires intérieurs et extérieurs mutualisés, quatre unités de vestiaires et douche foot, des locaux pour les arbitres, des rangements et des espaces mutualisés pour le football et le tennis, des locaux techniques.</p> <p>Au sous-sol, outre une surface affectée au football (chaufferie, buanderie, rangement), le reste disponible, 343m², est destiné à accueillir dans le cadre d'un partenariat avec la communauté de communes des locaux pour l'aviron (salle de musculation, ergométrie, douches vestiaires...) Les installations et équipements techniques seront prévus et dimensionnés pour les accueillir.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région mulhousienne

Public visé :

Adhérents et pratiquants des clubs sportifs, scolaires, population locale.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2013
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 486 402 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 486 402 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 445 921 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	1 015 481 €	68,4%
Conseil Général	445 921 €	30%
Ligue de football	20 000 €	1,3%
Dotation parlementaire	5 000 €	0,3%
TOTAL PROJET	1 486 402 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Créer un équipement destiné à la pratique des activités sportives existantes, à promouvoir et favoriser de nouvelles activités, à attirer de nouveaux pratiquants sur le territoire (particuliers et scolaires)

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Types d'activités, fréquence de ces activités, participants à ces activités, création de nouvelles activités

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Espace associatif - Stand de Tir - La lustige Klique, photo club, philatélistes de Riedisheim - Espace de Stationnement
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de RIEDISHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	Rue de la Charte à RIEDISHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Construction d'un bâtiment associatif composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un pas de tir de 10 mètres intérieur et 20/50 mètres extérieurs, et club house - de locaux pour la "Lustige Klique": salle de répétition pour 45 personnes, bureau, salle de réunion, stockage - d'un espace de stockage pour différentes associations culturelles (Photo Club, philatélistes) - d'un espace de stationnement pouvant notamment être utilisé dans le cadre de grands événements sportifs liées à la future base régionale d'entraînement de canoë-kayak.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région Mulhousienne
<u>Public visé :</u>	Associations

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2ème semestre 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2ème semestre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2ème semestre 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 2 260 647 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 2 260 647 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 678 194 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	1 060 647 €	47%
Emprunt	521 806 €	23%
Conseil Général	678 194 €	30%
TOTAL PROJET	2 260 647 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Proposer des locaux associatifs en zone non-résidentielle en s'inscrivant dans un projet global d'aménagement et de valorisation de l'espace à proximité du canal.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombres de mètres carrés construits - nombres d'associations bénéficiaires de locaux.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réhabilitation complète de l'Association Culture et Loisirs
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN)
<u>Localisation du projet :</u>	11, rue des Vergers, à Sausheim
<u>Description du projet :</u>	<p>Au fil du temps le bâtiment initial de l'ACL a connu de nombreuses transformations et extensions en vue de répondre à des besoins changeants. Bien que le bâtiment originel ait conservé son aspect, les différentes évolutions ont rendu l'ensemble hétérogène, il est maintenant nécessaire de rationaliser la structure.</p> <p>Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réorganisation fonctionnelle de l'établissement - la reprise de réseaux et aménagements extérieurs - la mise en conformité aux règles de sécurité incendie - la mise en conformité aux règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite - la reprise de l'enveloppe thermique de l'établissement - la mise en conformité des équipements techniques - le remplacement du chauffage de la grande salle et de la chaudière
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune du territoire du SCIN : Baldersheim, Battenheim, Illzach, Rixheim et dans une moindre mesure, Habsheim et Dietwiller.
<u>Public visé :</u>	Associations

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 4ème trimestre 2013
- ▶ date de fin des travaux : fin 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : fin 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 659 696 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 659 696 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 497 909 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 161 787 €	70%
Conseil Général		497 909 €	30%
TOTAL PROJET		1 659 696 €	100%
	HT		

EVALUATION**Objectif du projet :**

Rénovation lourde du bâtiment afin qu'il soit modernisé et mis aux normes d'un point de vue sécurité, incendie et accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Offrir aux associations des équipements performants.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Associations

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation du complexe Coubertin (2 ème phase)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de WITTENHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	rue du Vercors, WITTENHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>La Ville de WITTENHEIM a entrepris une opération de reprise générale de sa plus ancienne salle de sport (nommée Pierre de Coubertin), en procédant à sa mise aux normes (accessibilité, sécurité incendie, désamiantage) et à un important rafraichissement du bâti (hall d'entrée, club house, sanitaire et sols sportifs). Cette première phase a bénéficié d'un cofinancement du Conseil Général dans le cadre du premier CTV à hauteur de 450 000€. Dans une deuxième phase, seront menées des travaux portant sur les tribunes intérieures, et extérieures les vestiaires et les douches, les espaces extérieurs (mise en accessibilité de la tribune extérieure, ainsi que sur l'étanchéité, avec un accent mis sur l'isolation thermique).</p> <p>Une troisième phase pourrait intervenir, sur l'esthétique extérieure, le réaménagement des aires sportives extérieures, de nouveaux équipements envisagés (dojo, vélodrome) et le reste de l'étanchéité.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	WITTENHEIM et communes limitrophes, ainsi que l'Agglomération pour certaines manifestations.
<u>Public visé :</u>	Associations sportives : 2500 membres recensés, originaires de Wittenheim et de communes voisines ne disposant pas d'équipements adaptés à toutes les disciplines ainsi que les élèves des Collèges Joliot-Curie et Pagnol.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : mai 2014
- ▶ date de fin des travaux : 4ème trimestre 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 4ème trimestre 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 000 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 000 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 400 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	550 000 €	55%
Conseil Général	400 000 €	40%
Fédérations sportives	50 000 €	5%
TOTAL PROJET	HT 1 000 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Mettre aux normes l'équipement sportif le plus ancien de la commune, le rendre plus agréable pour les usagers et moins énergivore, ainsi qu'améliorer l'offre sportive.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

L'aide départementale est soumise aux conditions suivantes :

- une utilisation exclusive des créneaux scolaires par les collégiens pour la pratique de l'Education Physique et Sportive,
- une mise à disposition de l'équipement aux Collèges dans des conditions tarifaires préférentielles.

Le cas échéant, ces conditions seront indiquées dans la notification d'attribution définitive de l'aide départementale par la Commission Permanente du Conseil Général.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension du siège de la LAFA
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ligue d'Alsace de Football Association (LAFA)
<u>Localisation du projet :</u>	ILLZACH
<u>Description du projet :</u>	<p>En 1996, La Ligue d'Alsace construisait son siège haut-rhinois à Illzach. 17 ans plus tard, le football a évolué, le nombre de clubs et de licenciés n'a cessé de croître, rendant exigu ce lieu de vie et de rencontre des clubs haut-rhinois et des membres du Conseil départemental du Haut-Rhin. Le Comité Directeur de la LAFA a donc décidé de procéder à des travaux d'agrandissement de ce bâtiment afin d'offrir un cadre de travail mais aussi de convivialité pour les salariés et bénévoles de la Ligue.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Département du Haut-Rhin
<u>Public visé :</u>	Clubs haut-rhinois et membres du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : oct 2013
- ▶ date de fin des travaux : avril 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 551 659 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 551 659 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 110 332 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		110 331 €	20%
Emprunt		220 665 €	40%
Conseil Général		110 332 €	20%
Région Alsace		110 331 €	20%
TOTAL PROJET	HT	551 659 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Amélioration des conditions de travail et d'accueil au sein du siège de la LAFA.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réfection du terrain de football synthétique du Collège Pierre Pflimlin
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Conseil Général du Haut-Rhin.
<u>Localisation du projet :</u>	Collège Pierre Pflimlin - BRUNSTATT
<u>Description du projet :</u>	<p>Ce terrain de football, ainsi que la piste d'athlétisme, accolés au Collège Pierre Pflimlin, ont été réalisés en 2002, sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour un montant de 3 500 000 francs HT (533 542 euros).</p> <p>Ce terrain et ses abords sont aujourd'hui très dégradés.</p> <p>Le Collège Pierre Pflimlin dispose depuis 1978 d'une section sport-études "football" qui ne peut fonctionner dans de bonnes conditions, sans un terrain de proximité et de qualité.</p> <p>La Direction de l'Architecture a fait estimer les coûts de réfection de cet équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des abords du terrain de football : 222 000 € HT. - Réfection du gazon synthétique : 263 000 € HT.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Départementale.
<u>Public visé :</u>	Collégiens et section sport études football.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 485 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 485 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 78,3%
- ▶ Montant de la subvention : 379 800 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage Conseil Général.	379 800 €	78,3%
SIVU du Collège Pierre Pflimlin	105 200 €	21,7%
TOTAL PROJET	HT 485 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Réfection du terrain de football synthétique et de la clôture.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'une plaine sportive - Phase 1 : Aménagement d'un terrain de football synthétique.
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	BERRWILLER
<u>Localisation du projet :</u>	Rue de Staffelfelden - Stade du Vieil Armand à BERRWILLER
<u>Description du projet :</u>	<p>L'aménagement de ce terrain est un réel besoin pour le club de football de l'AS Berrwiller-Hartmannswiller qui évolue avec son équipe sénior 1 en Excellence départementale. Le club créé en 1965, occupe, avec ses 350 licenciés, la 6ème place dans le Haut-Rhin en nombre de licenciés devant de grandes villes.</p> <p>Le terrain synthétique correspond aux besoins des 19 équipes qui composent le club, quelle que soit la météo. Les terrains actuels sont impraticables par temps de pluie, et particulièrement en automne et en hiver.</p> <p>Le nouvel aménagement permettra de surcroît de pallier un grand problème de sécurité puisque la route départementale D51 coupe les équipements actuels en deux parties distinctes. L'aménagement de la plaine sportive permettra de recentrer tous les terrains dans une seule zone, à l'écart de la route.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Amélioration de la sécurité en créant une vraie plaine sportive avec des équipements recentralisés. Mutualisation des équipements sur le territoire de vie, mais également les territoires voisins.
<u>Public visé :</u>	350 licenciés venant de 52 communes différentes et ouverture plus large en direction de toutes les activités scolaires et extra-scolaires.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 440 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 440 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 176 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : BERRWILLER	264 000 €	60%
Conseil Général	176 000 €	40%
TOTAL PROJET	440 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Création d'un terrain de football synthétique.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de créneaux supplémentaires, fréquentation.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Ce terrain permettra à ce club de sport, qui n'a plus actuellement d'équipements appropriés, de jouer pleinement son rôle d'animation, d'éducation des jeunes mais aussi de renforcement des liens sociaux.



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Construction d'une base d'aviron intercommunale à NIFFER
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud
Localisation du projet :	Plaine sportive - NIFFER
Description du projet :	<p>La communauté de communes Porte de France Rhin Sud a décidé la construction d'un club house et d'un hangar à bateaux pour la Société d'Aviron Union Regio Ruderclub, sur la commune de Niffer. Ce dernier consiste en la construction:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un hangar à bateaux et d'un atelier de 400 m², - d'un club-house de 95 m² ; - des vestiaires, douches, zone de musculation et d'ergométrie ; - des espaces extérieurs de 1 200 m² : cour, aire de manœuvre, de lavage et stationnement. <p>Le montant global pour l'opération est estimé à 800.000 € HT, auquel viendra s'ajouter un fond de concours versé à la commune de Niffer pour un montant estimatif de 269.920 € HT.</p> <p>Le plan d'eau du canal du Rhône au Rhin offre, de Niffer à Mulhouse, des conditions exceptionnelles pour la pratique de l'aviron et est entièrement adapté à l'entraînement des compétiteurs. D'ailleurs, la base de Niffer accueille régulièrement des sportifs de haut niveau (équipe olympique des Pays-Bas, stage de la Fédération Française d'Aviron).</p> <p>La Société d'Aviron Union Regio, association à vocation transfrontalière tri-nationale, voit son nombre de membres augmenter depuis sa création en 2005. Elle compte aujourd'hui 63 membres. Jusqu'à présent, le club ne possède ni vestiaires, ni installations sanitaires.</p>
Aire géographique de rayonnement du projet :	La base d'aviron a vocation à accueillir des amateurs locaux, mais aussi des sportifs de niveau international.
Public visé :	La base d'aviron sera utilisée par un large public, Une promotion de cet équipement sera assurée auprès du collège d'Ottmarsheim, des amateurs locaux et des sportifs confirmés.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : octobre 2014
- ▶ date de fin des travaux : septembre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : décembre 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 800 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 800 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 15%
- ▶ Montant de la subvention : 120 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : CCPFRS	630 000 €	79%
Conseil Général	120 000 €	15%
Région Alsace	50 000 €	6%
TOTAL PROJET	800 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Ce nouvel équipement aura pour objectifs :

- augmenter le nombre et diversifier les membres du club (en âge, provenance et niveau sportif) ;
- ouvrir l'activité aux jeunes, dans un cadre scolaire et extrascolaire (notamment dans les collèges du secteur) ;
- ouvrir l'association aux sportifs confirmés et à d'autres adultes pour maintenir ou améliorer leur forme physique. L'aviron est d'ailleurs reconnu comme un sport santé ;
- de développer une offre de stages (notre plan d'eau étant reconnu exceptionnel pour la pratique de l'aviron).

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Ce projet était déjà inscrit au contrat de territoire de vie 2010-2013 mais n'a pu être réalisé dans les temps du fait du changement de programme lié à la volonté de mutualiser les espaces avec la Maison des sports engagée par la Commune de Niffer.



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction de salles paroissiales - centre multi-activités. Phase 1.
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Conseil de Fabrique Sainte Thérèse de MULHOUSE
<u>Localisation du projet :</u>	5 Avenue D.M.C - MULHOUSE
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet concerne l'adjonction à l'Eglise Sainte-Thérèse d'un bâtiment présentant des salles multi-activités de taille moyenne (dont deux modulables en une salle double par paroi amovible), ainsi qu'une grande salle. Toutes sont adaptées tant à la célébration des cultes des divers groupes paroissiaux qu'à la vie associative et aux activités socio-culturelles, le nombre de participants différant d'un événement à l'autre.</p> <p>Ces espaces sont donc conçus dans une logique de polyvalence pour les activités paroissiales. Ils bénéficieront du confort actuel dans une enveloppe très isolée et d'un type de chauffage adapté à l'usage : des temps de chauffe hebdomadaires nombreux mais de courte durée (ventilos convecteurs encastrés dans les plafonds sur réseaux d'eau chaude).</p> <p>Le projet est prévu en deux phases de financement et réalisations.</p> <p>Phase 1</p> <p>La première phase consiste à réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'ensemble du projet : la préparation du terrain, les terrassements, les structures (gros-œuvre) et enveloppes structurelles (maçonnerie), la couverture - pour la partie la plus polyvalente et comprenant les équipements communs (salles 2 et 3 séparées par une cloison mobile ou regroupées en 1 grande salle multi-activité / connexion à l'Eglise / lieux d'hygiène / hall / office) <p>Située côté rue Stoffel et représentant 1/3 de l'ensemble : le clos couvert complet (isolation de l'enveloppe / brique de parement / menuiseries extérieures) et le second œuvre (cloisonnements intérieurs, finitions sols, murs, plafond et équipement techniques)</p> <p>Phase 2</p> <p>La seconde phase consistera à réaliser pour les 2/3 restant le clos couvert et second-œuvre.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Le territoire des 4 paroisses: Sainte Thérèse / St Fridolin / Sts Pierre et Paul /St Joseph et leurs quartiers respectifs .

Public visé :

Tout public. Le dynamisme de la paroisse se caractérise spécifiquement par la présence de toutes les tranches d'âges et le nombre impressionnant de jeunes qui participent à sa vitalité. Les activités seront caritatives, socio-culturelles et religieuses.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2015
- ▶ date de fin des travaux : novembre 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : novembre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 332 112 € TTC Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 332 112 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 532 845 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : Conseil de Fabrique Ste Thérèse	400 627 €	30,05%
Conseil Général	532 845 €	40%
Ville de MULHOUSE	399 000 €	29,95%
TOTAL PROJET	TTC 1 332 112 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Redynamiser le secteur de la vie associative et répondre à une demande croissante de la population en matière de culture, de loisirs, lieux d'échanges et de rencontres (banque alimentaire, association culturel le cercle, locations en vue de rencontres, célébrations et réunions).

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement - satisfaction des usagers.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Le projet concerne la première phase d'un projet adapté à l'esthétique actuelle de l'église et du quartier, avec un objectif de reprise d'activités comme la banque alimentaire, l'association du cercle paroissial et de l'entraide sociale dans des locaux parfaitement adaptés et aux normes.



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'une bibliothèque municipale
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	FLAXLANDEN
<u>Localisation du projet :</u>	4 rue des Bergers - FLAXLANDEN
<u>Description du projet :</u>	Aménagement de la médiathèque communale située dans une maison datée de 1621, afin d'y transférer la bibliothèque communale et de maintenir le patrimoine historique du village.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	FLAXLANDEN - ZILLISHEIM - BRUNSTATT - DIDENHEIM
<u>Public visé :</u>	Utilisateurs adultes et enfants - Scolaires.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 168 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 168 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 50 400 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : FLAXLANDEN	117 600 €	70%
Conseil Général du Haut-Rhin	50 400 €	30%
TOTAL PROJET	HT 168 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Améliorer l'offre de lecture publique de la commune.
Améliorer l'outil d'animations, d'expositions et médias.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'utilisateurs.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

La réflexion a été enrichie par un diagnostic réalisé par l'ADAUHR et une étude de l'AURM.



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'une halle de marché avec lieu de convivialité attenant
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	HOMBOURG
<u>Localisation du projet :</u>	25 rue Principale - HOMBOURG
<u>Description du projet :</u>	<p>Ce projet consiste en la construction d'une halle de marché avec création d'un lieu d'animation. Il s'articulera ainsi en plusieurs fonctions aussi complémentaires que différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fonction service : Composée d'un accès sécurisé aux commerçants ambulants, d'un "self-service" de produits fermiers, d'un espace couvert de type "halle". - Une fonction "comptoir" : Composée d'un office, d'un espace de rangement, de toilettes publics, d'un aménagement de type terrasse. - Une fonction stockage : Réaménagement de la grange et destruction d'un ancien garage. - Une fonction transition mixte : De la mairie vers la grange, d'un espace institutionnel vers un lieu convivial, vivant et arboré. - Une fonction "filtre sécurisant" : Création d'un aménagement relevant davantage du mobilier urbain que d'un mur de clôture exerçant la fonction de filtre visuel et acoustique.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	HOMBOURG et environs.
<u>Public visé :</u>	Les commerçants ambulants, tout public.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Septembre 2015
- ▶ date de fin des travaux : Mars 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : Avril/Mai 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 396 000 €	HT	Investissement
---	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 396 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 79 200 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : HOMBOURG	316 800 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin	79 200 €	20%
TOTAL PROJET	HT 396 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Optimiser et développer les services présents (commerces ambulants, self produits),
Créer une animation permanente et ponctuelle,
Conforter une position centrale dans la commune,
Aménager un lieu convivial esthétique et attractif,
Permettre de développer de nouvelles offres.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la halle, satisfaction des usagers.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

La réflexion a été enrichie par un diagnostic réalisé par l'ADAUHR et une étude de l'AURM.



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux d'amélioration thermique de l'Espace 110
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	ILLZACH
<u>Localisation du projet :</u>	Espace 110 - avenue des Rives de l'III 68110 ILLZACH
<u>Description du projet :</u>	Mise en œuvre de travaux d'isolation suite à l'étude thermique menée en 2012, à la Maison pour tous et à la Salle des Fêtes.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	ILLZACH et environs.
<u>Public visé :</u>	Usagers de la Maison pour tous et de la Salle des Fêtes.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 01/01/2015
- ▶ date de fin des travaux : 31/12/2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 01/03/2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 99 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 99 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 15%
- ▶ Montant de la subvention : 14 850 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		84 150 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		14 850 €	15%
TOTAL PROJET	HT	99 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Apporter un confort d'utilisation et réaliser des économies d'énergie.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**

Dépenses directement liées aux travaux 90 000 € / Maîtrise d'œuvre, honoraires, assurances dommages, insertions, frais de contrôle: 9000 €



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux au COSEC du complexe sportif BIECHLIN
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	ILLZACH
<u>Localisation du projet :</u>	COSEC du complexe sportif Biechlin - rue du stade - 68110 ILLZACH
<u>Description du projet :</u>	<p>Le COSEC du complexe sportif Biechlin est utilisé principalement par les 441 élèves du collège Jules Verne.</p> <p>Afin de réaliser des économies d'énergie sur ce gymnase, la ville a décidé de réaliser une première tranche de travaux concernant l'isolation des murs et la mise en place d'une ventilation double flux. Ce projet consiste en la mise en œuvre de travaux d'isolation et de ventilation suite à l'étude thermique menée en 2012, ces travaux concernent la dans la grande salle, la phase IV, le hall / vestiaires et les murs extérieurs de l'ensemble.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	ILLZACH
<u>Public visé :</u>	Utilisateurs du COSEC

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 01/01/2015
- ▶ date de fin des travaux : 28/02/2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 01/04/2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 332 800 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 332 800 €
- ▶ Taux d'intervention : 60%
- ▶ Montant de la subvention : 199 680 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : ILLZACH	133 120 €	40%
Conseil Général	199 680 €	60%
Conseil Général		
Région Alsace		
TOTAL PROJET	HT 332 800 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Apporter un confort d'utilisation et réaliser des économies d'énergie.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'un dojo, de vestiaires et d'une salle de convivialité
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	KINGERSHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	Salle Polyvalente - Rue Pierre de Coubertin - KINGERSHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Faisant suite à la disponibilité d'anciens locaux mis à la disposition du Conseil Général pour la restauration scolaire du collège Emile Zola, la Ville de Kingersheim a souhaité développer et encourager la pratique encadrée des arts martiaux et de ses valeurs.</p> <p>Le conseil municipal a décidé de transformer ces espaces en un dojo de 180 m² ainsi que deux vestiaires avec douches aux normes de 22m² chacun et d'un espace de convivialité de 80m² comportant des rangements associatifs.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	KINGERSHEIM et environs
<u>Public visé :</u>	Usagers et associations

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Janv. 2015
- ▶ date de fin des travaux : Sept. 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : Oct. 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 100 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 100 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 30 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : KINGERSHEIM	70 000 €	70%
Conseil Général du Haut-Rhin	30 000 €	30%
TOTAL PROJET	HT 100 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Accès à un équipement de qualité pour l'association Judo Jujitsu Club qui compte 366 licenciés ainsi qu'aux élèves du Collège Emile Zola.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Satisfaction des usagers, évolution de la fréquentation et volume d'activités.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Réfection du puits de captage de la base nautique à REININGUE

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
m2A

<u>Localisation du projet :</u>
Base nautique de REININGUE

<u>Description du projet :</u>
Réfection du puits de captage pour la mise aux normes demandée par l'ARS : un forage supplémentaire en profondeur et le raccordement vers le bâtiment.

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Département du Haut-Rhin

<u>Public visé :</u>
Utilisateurs, scolaires et associations.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : printemps 2015
- ▶ date de fin des travaux : printemps 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : début 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 58 333 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 58 333 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 17 500 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	40 833 €	70%
Conseil Général	17 500 €	30%
TOTAL PROJET	58 333 €	100%
	HT	

EVALUATION**Objectif du projet :**

Réfection de l'installation pour une utilisation réglementaire de l'équipement.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Meilleures conditions d'accueil des usagers.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Zoo de Mulhouse : Réhabilitation de l'enclos des guépards en enclos asiatique
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
<u>Localisation du projet :</u>	Parc zoologique et botanique de MULHOUSE
<u>Description du projet :</u>	<p>Le parc zoologique et botanique de MULHOUSE est un site touristique alsacien d'importance avec l'accueil de près de 400 000 visiteurs en 2014. Il est à ce titre le premier site touristique alsacien et troisième site touristique d'Alsace,</p> <p>L'enclos des guépards n'était pas adapté à la présentation de cette espèce et le dernier des spécimens confié au parc étant décédé en 2013, il a été décidé de réhabiliter cet enclos pour une présentation d'espèces n'ayant pas besoin d'un espace de vie important.</p> <p>La réhabilitation-rénovation de cet enclos a pour objectif de présenter 3 espèces asiatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le muntjac - la loutre naine (inscrite sur la liste rouge des espèces menacées) - le panda roux (inscrit sur la liste rouge des espèces menacées et faisant l'objet d'un programme d'élevage) <p>Ce nouvel espace asiatique sera axé sur la pédagogie à destination des visiteurs avec une mise en scène mixant plusieurs espèces qui offrira matière à discours pédagogique.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Régional et national.
<u>Public visé :</u>	Tout public et scolaires

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 1er trimestre 2015
- ▶ date de fin des travaux : juillet/août 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 1er trimestre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 150 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 150 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 60 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage : m2A		90 000 €	60%
Conseil Général		60 000 €	40%
TOTAL PROJET		HT 150 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Création d'un nouvel espace zoologique.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du zoo

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Remplacement des conduites du bassin olympique du stade nautique à MULHOUSE
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
m2A
<u>Localisation du projet :</u>
Stade Nautique à MULHOUSE
<u>Description du projet :</u>
<p>Recherche de fuites de la conduite d'aspiration de fond de bassin, dépose des dalles. Fouille et évacuation des déblais avec étayage vertical, dépose et remplacement de la conduite d'aspiration. Mise en service remblais et pose des dalles de la plage</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Département du Haut-Rhin
<u>Public visé :</u>
Utilisateurs du Stade Nautique

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : printemps 2015
- ▶ date de fin des travaux : printemps 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : début 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 69 167 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 69 167 €
- ▶ Taux d'intervention : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 6 917 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : m2A	62 250 €	90%
Conseil Général	6 917 €	10%
TOTAL PROJET	69 167 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Réparation de conduites d'eau détériorées

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Economie d'eau en rapport avec les fuites existantes

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Changement de la centrale d'air du bassin d'apprentissage de la Piscine de la Doller
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
m2A
<u>Localisation du projet :</u>
Piscine de la Doller à ILLZACH
<u>Description du projet :</u>
Dépose et évacuation de la centrale d'air, repose de la nouvelle, transformation des gaines de ventilation, des conduites de chauffage, du câblage électrique et mise en fonction
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Agglomération
<u>Public visé :</u>
Usagers, scolaires et associations.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 20 octobre 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2 novembre 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : fin 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 73 290 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 73 290 €
- ▶ Taux d'intervention : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 7 329 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage : m2A		65 961 €	90%
Conseil Général		7 329 €	10%
TOTAL PROJET		73 290 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Réfection de l'installation pour une utilisation réglementaire de l'équipement

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Meilleures conditions de pratique des usagers

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réaménagement intérieur favorisant la tenue de manifestations culturelles et conférences au Temple Saint-Etienne
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	MULHOUSE
<u>Localisation du projet :</u>	Temple Saint - Etienne - Place de la Réunion - 68100 MULHOUSE
<u>Description du projet :</u>	<p>La Ville de MULHOUSE a engagé en 2010, en vue du réaménagement intérieur du Temple Saint-Etienne, une étude de diagnostic – faisabilité- préprogramme qui a abouti en 2011 à la réalisation d'un programme de travaux.</p> <p>Ce programme de travaux, complémentaire du programme de restauration générale et d'accessibilité, consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une zone de transition à l'entrée du temple, - la création d'un espace scénique modulable bénéficiant d'un équipement technique de qualité : son et lumière, - l'adaptation du chauffage au volume du temple.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Le temple Saint-Etienne est un lieu culturel dynamique fréquenté par les mulhousiens et les habitants de la région mulhousienne.
<u>Public visé :</u>	Tous publics

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : septembre 2015
- ▶ date de fin des travaux : fin 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 2 007 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 2 007 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 802 800 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	1 204 200 €	60%
Conseil Général	802 800 €	40%
TOTAL PROJET	HT 2 007 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- Ce programme devra permettre l'organisation :
- de manifestations culturelles amateurs et professionnelles
 - d'expositions gérées par l'association Saint-Etienne Réunion
 - de conférences, ainsi que la mise en valeur des vitraux classés et récupérés de l'ancienne église.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement du Jardin des Energies.
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Association pour le Musée de l'Energie Electrique (AMELEC)
<u>Localisation du projet :</u>	Musée EDF Electropolis 55 rue du Paturage - MULHOUSE
<u>Description du projet :</u>	<p>Il s'agit de la rénovation muséographique du jardin technologique sur le thèmes des énergies : production, transport et distribution.</p> <p>Le programme est basé sur la mise en valeur du patrimoine historique et contemporain, avec un projet pédagogique et didactique sur les modes de production d'électricité au XXIème siècle.</p> <p>Le contenu scientifique est élaboré sous l'angle du développement durable : les questions environnementales et sociétales constituent le fil rouge du parcours.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Européen.
<u>Public visé :</u>	Tous publics.

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 100 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	--------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 100 000 €
▶ Taux d'intervention :	9,1%
▶ Montant de la subvention :	100 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations			
Maître d'ouvrage : AMELEC		700 000 €	63,6%
Conseil Général		100 000 €	9,1%
Conseil Régional		100 000 €	9,1%
Etat		100 000 €	9,1%
m2A		100 000 €	9,1%
TOTAL PROJET		TTC	1 100 000 € 100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
Conservation et présentation du patrimoine électrique dans les domaines de production, du transport et de la distribution. Présentation des enjeux énergétiques du XXIème siècle dans une perspective de Développement Durable.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Evaluation qualitative et quantitative auprès des publics.

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Refection du terrain d'honneur de football du complexe sportif
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	PULVERSHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	PULVERSHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Le stade de la commune comprend une piste d'athlétisme associée à des aires de concours divers et un terrain de football. L'ensemble de ces équipements est devenu vétuste et ne répond plus aux critères de pratiques actuelles.</p> <p>Pour redonner les moyens de développer sa discipline à l'Entente de Haute Alsace (EHA) évoluant en nationale 1, la m2A envisage de rénover la piste d'athlétisme.</p> <p>La commune souhaite profiter de ces travaux pour réhabiliter de concert le terrain de football. Les travaux consistent pour la Commune en des travaux de remise en forme du terrain de football, à l'engazonnement, la mise en place d'un arrosage automatique et d'un drainage, enfin au remplacement du mobilier de jeux. Le coût des travaux est estimé à 190 000 € HT.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	PULVERSHEIM et environs.
<u>Public visé :</u>	Club de football de PULVERSHEIM

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 04/2015
- ▶ date de fin des travaux : 12/2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 01/2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 190 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 190 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 38 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : PULVERSHEIM	152 000 €	80%
Conseil Général	38 000 €	20%
TOTAL PROJET	190 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Réfection d'un terrain de football.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**

Dépenses directement liées aux travaux: lot 1 Espace verts: 150 000 € / lot 2 Arrosage automatique: 30 000 € / Maîtrise d'œuvre, honoraires, assurances dommages, insertions, frais de contrôle: 10 000 €.



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux de réfection du sol de la salle de sport du gymnase Bartholdi
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	RIEDISHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	Gymnase Bartholdi
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste en la réfection du sol du gymnase Bartholdi. Cette salle est fréquentée en moyenne 60 heures par semaine, d'abord pour les activités sportives des élèves de l'école Bartholdi contigue, mais également pour l'association de basket-ball (ASCAR), le foyer Club et le CLSH (Centre de Loisir Sans hébergement).</p> <p>Le sol actuel est d'origine, il se dégrade très rapidement suite à son utilisation intensive. Des fissures sont apparues et certaines zones sont particulièrement fragiles suites à des fuites de la toiture aujourd'hui réparée. Les travaux consisteront à nettoyer, poser une sous-couche, puis poser un revêtement collé au PVC étudié pour la pratique de différents sports.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	RIEDISHEIM et environs.
<u>Public visé :</u>	Associations sportives et élèves de l'école Bartholdi.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 01/04/2015
- ▶ date de fin des travaux : 01/07/2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 01/09/2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 47 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 47 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 18 800 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		28 200 €	60%
Conseil Général		18 800 €	40%
TOTAL PROJET	HT	47 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Réfection du sol de la salle de sport.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux de Mise en conformité des cuisines de l'EHPAD "Les Collines" mutualisé avec la restauration scolaire du Collège Gambetta
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	RIEDISHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	Cuisines de l'EHPAD "Les Collines" - RIEDISHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>La cuisine de l'Ehpad, construite à l'origine pour assurer la fabrication des repas l'Ehpad et de certaines écoles de RIEDISHEIM, n'est pas prévue pour le nombre de repas cuisinés à la rentrée 2014. Cela est dû à l'augmentation importante de la production des repas à destination du Collège GAMBETTA.</p> <p>L'exploitant sur le site, produit 130 rations par jour pour l'établissement, et 330 repas pour la restauration scolaire, soit 460 repas par jour. De plus, avec la construction d'un Accueil de Jour à proximité immédiate de l'Ehpad, on devrait arriver à terme à presque 500 repas/jour. Il s'agit donc d'un véritable projet d'intérêt local, mutuel et innovant (intégration d'aliments bio de fabrication locale). Actuellement dimensionnée pour 160 repas par jour, d'importants travaux de mise en conformité sont nécessaires. Ainsi, de nombreux équipements de cuisson et aménagement sont à prévoir afin d'optimiser la production de la cuisine à 500 rations.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Ehpad "les Collines" - Collège Gambetta
<u>Public visé :</u>	Résidents de l'Ehpad "les Collines" - Elèves du Collège Gambetta

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Octobre 2014
- ▶ date de fin des travaux : Novembre 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : Janvier 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 75 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 75 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 30 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	45 000 €	60%
Conseil Général	30 000 €	40%
TOTAL PROJET	HT 75 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Optimiser la production de la cuisine à 500 rationnaires.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de repas servis - Qualité du service.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Frais d'études: 5000 € / Dépenses directement liées aux travaux 70 000 €



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux de mise en place d'une ventilation dans le court de tennis couvert n°1
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	RIEDISHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	7 avenue Gustave Dollfus- RIEDISHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>L'un des deux courts de tennis couvert souffre d'un manque de ventilation qui provoque une forte condensation en hiver ainsi que la formation de plaques de verglas au sol. Ces plaques sont à l'origine de nombreuses glissades involontaires et blessures chez les joueurs, très jeunes.</p> <p>Le projet consiste en la mise en place d'une ventilation pour assurer l'extraction et le renouvellement d'air.</p> <p>Cette ventilation permettra d'éviter, que l'air ne stagne dans le court et d'éviter les écarts de température.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Court de tennis couvert
<u>Public visé :</u>	Joueurs de Tennis

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Janvier 2015
- ▶ date de fin des travaux : Février 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : Avril 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 14 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 14 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 5 600 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage :RIEDISHEIM	8 400 €	60%
Conseil Général	5 600 €	40%
TOTAL PROJET	HT 14 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Stopper la condensation sur le court de tennis.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**

Maîtrise d'œuvre, honoraires, assurances dommages, insertions, frais de contrôle: 14 000 €



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Travaux de réfection salle de combat et d'arts martiaux du COSEC
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	RIEDISHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	COSEC - RIEDISHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste en la réfection du sol de la salle de combat et d'arts martiaux du COSEC utilisé par les sportifs ainsi que les élèves du collège Gambetta voisin.</p> <p>Avec le temps et l'utilisation, le sol du COSEC a commencé à se fissurer à plusieurs endroits. Ces fissures s'élargissent progressivement, si bien que des crevasses profondes provoquent des chutes chez les sportifs.</p> <p>Les travaux consisteront en l'arrachage du sol existant, puis au nettoyage, l'application d'une sous-couche, et la pose d'un revêtement collé PVC étudié pour la pratique de sports de combat (au-delà des tatamis).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	RIEDISHEIM
<u>Public visé :</u>	Elève du collège Gambetta et sportifs.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 03/2015
- ▶ date de fin des travaux : 06/2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 08/2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 25 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 25 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 40%
- ▶ Montant de la subvention : 15 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		10 000 €	40%
Conseil Général		15 000 €	60%
TOTAL PROJET	HT	25 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Réfection salle de combat et d'arts martiaux du COSEC

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Rénovation dans l'ancienne école de musique et installation de locaux associatifs
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
RIEDISHEIM
<u>Localisation du projet :</u>
Ancienne école de musique 36 rue des Alliés - RIEDISHEIM
<u>Description du projet :</u>
<p>Ce projet consiste en la restructuration des locaux de l'ancienne école de musique, partiellement démolis et rénovés aux normes BBC.</p> <p>Il s'agit d'un complément à la création d'un accueil de jour.</p> <p>Au premier étage, des locaux associatifs seront aménagés, ceux-ci seront complétés par des espaces de rangement en sous-sol (l'accueil de jour étant positionné en rez de chaussée)</p> <p>L'objectif global de cette opération est de restructurer l'ancienne école de musique de la ville de RIEDISHEIM d'une surface de 312 m².</p> <p>Le projet de locaux associatifs sera réalisé sous forme d'un plateau modulable offrant diverses possibilités d'aménagements.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
RIEDISHEIM
<u>Public visé :</u>
Associations

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 682 490 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 682 490 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 204 747 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : RIEDISHEIM	477 743 €	70%
Conseil Général	204 747 €	30%
TOTAL PROJET	682 490 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

L'objectif de cette opération est de restructurer l'ancienne école de musique de la ville de RIEDISHEIM en locaux associatifs.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réfection des pignons, de l'habillage extérieur et de l'isolation du COSEC.
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	RIXHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	COSEC - 10 rue du Temple - RIXHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à rénover les pignons côté intérieur avec intégration d'une isolation performante. Le COSEC abrite principalement les activités sportives du Collège Capitaine DREYFUS de RIXHEIM. Il est également le lieu d'entraînement et de compétition pour diverses associations locales (Volley-Ball, Handball, Football, Karaté)</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région Mulhousienne
<u>Public visé :</u>	Collégiens, sportifs, tout public intéressé par les événements sportifs.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : mai 2015
- ▶ date de fin des travaux : septembre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : octobre 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 51 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 51 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 60%
- ▶ Montant de la subvention : 30 600 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : RIXHEIM	20 400 €	40%
Conseil Général	30 600 €	60%
TOTAL PROJET	51 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Amélioration de l'accueil du public (collégiens, sportifs...) et réduction des charges de chauffage par la rénovation et l'isolation du bâtiment.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Reconstruction du tennis couvert rue Wilson
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	RIXHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	Rue Wilson - RIXHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Construit dans les années 1980, le bâtiment souffre de problèmes d'étanchéité et de condensations intérieures, faute d'isolation de la toiture et des murs.</p> <p>Ces deux phénomènes ont entraîné le pourrissement des bois de charpente en lamelle collé. A ce jour, 50% des bois sont à remplacer et 20 % à réparer.</p> <p>Face à l'ampleur du problème, il a été privilégié de raser le bâtiment existant et de le reconstruire.</p> <p>L'Avant-Projet-Détaillé (APD) a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 10 avril 2014.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région Mulhousienne
<u>Public visé :</u>	Sportifs, amateurs de tennis.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : mars 2015
- ▶ date de fin des travaux : septembre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : fin 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 588 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 588 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 117 600 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : RIXHEIM	470 400 €	80%
Conseil Général	117 600 €	20%
TOTAL PROJET	588 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Créer un nouvel équipement sportif moderne et fonctionnel pour la pratique du tennis.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Réalisation d'un skate-park
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
RIXHEIM
<u>Localisation du projet :</u>
Rue du Stade - RIXHEIM
<u>Description du projet :</u>
<p>Ce projet consiste en la réalisation d'un skate-park en béton dédié à la pratique des sports de glisse (skateboard, BMX, roller) dans l'ancienne gravière située au bout de la rue du Stade, aujourd'hui réaménagée en parcours de santé.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
RIXHEIM et environs
<u>Public visé :</u>
Personnes pratiquant le skateboard, le BMX ou le roller.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : Janvier 2015
- ▶ date de fin des travaux : Juin 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : Juillet 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 65 500 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 65 500 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 13 100 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage : RIXHEIM		52 400 €	80%
Conseil Général		13 100 €	20%
TOTAL PROJET		65 500 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Créer un nouvel équipement sportif moderne et fonctionnel pour la pratique des sports de glisse.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision du contrat

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'un court de tennis couvert.
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Tennis Club de WITTELSHEIM.
<u>Localisation du projet :</u>	Rue de la Cigogne 68310 WITTELSHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Le Tennis Club de WITTELSHEIM (TCW) est un club en grande progression des effectifs depuis 7-8 ans. Le club compte environ 180-190 licenciés dont 85 jeunes à l'école de tennis. Nous sommes obligés de refuser des jeunes. L'objectif est dans un premier temps de ne plus refuser de membres que ce soit des jeunes, adultes, loisirs ou compétiteurs.</p> <p>L'objectif est de stabiliser le club à 200 membres. Le club organise un tournoi jeunes, adultes, mini trophée (6-8 ans). Le manque de la 2ème salle pose de nombreux soucis pour ces tournois notamment en cas de pluie. Par ailleurs, le club est obligé de délocaliser des entraînements jeunes au comité départemental, ce qui a un coût.</p> <p>Le projet consiste en la création d'un court couvert de tennis, accolé au bâtiment existant. Bâtiment polygonal, isolé, 18 X 36 m, armature en aluminium anodisé.</p> <p>Travaux préparatoires, VRD Sols sportif en résine (Green Set).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	WITTELSHEIM et communes alentours.
<u>Public visé :</u>	<p>Jeunes : école de tennis, tournoi jeunes, entraînements.</p> <p>Adultes : entraînement, loisirs, tournoi adultes.</p>

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : entre le 01/03/15 et 01/06/15 (prévisionnel)
- ▶ date de fin des travaux : 01/01/16 au plus tard (prévisionnel)
- ▶ date de demande de versement de la subvention : à la fin des travaux

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 309 972 € TTC Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 309 972 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 92 992 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage : TCW		105 656 €	34,1%
Conseil Général du Haut-Rhin		92 992 €	30,0%
Mairie Wittelsheim		103 324 €	33,3%
Fédération Française de Tennis		8 000 €	2,6%
TOTAL PROJET		TTC 309 972 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Construction d'un court couvert de tennis.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Premier club formateur en Alsace depuis 3 ans pour les structures avec 1 seul court couvert, et 12ème club au total (devant de nombreux clubs avec 2-3 courts).



Enjeu :	Enjeu 1 : Équipements et infrastructures structurants pour le territoire
Axe :	Axe 1.2 : Soutenir la création et la rénovation des équipements sportifs et socio-culturels structurants pour le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réfection de quatre courts de tennis intérieurs et remplacement de l'éclairage.
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	TENNIS CLUB DE L'ILLBERG
<u>Localisation du projet :</u>	MULHOUSE
<u>Description du projet :</u>	<p>L'association Tennis Club de l'illberg sollicite le soutien du Département pour la réfection de quatre courts intérieurs ainsi que le remplacement de l'éclairage de trois courts.</p> <p>Les travaux ont été réalisés durant l'été et se sont achevés en août 2014, Implanté dans ses bâtiments actuels sis rue Arthur Ashe à MULHOUSE depuis 1992, ce club fréquenté par plus de 500 membres, organise également chaque année le grand prix « Barrisol », tournoi situé au troisième échelon international du circuit professionnel, auquel participe une soixantaine de joueurs situés entre la 200ème et la 750ème place mondiale.</p> <p>Ces courts intérieurs n'avaient jamais fait l'objet d'une quelconque réfection depuis leur construction en 1992. L'association fait état de dépenses d'un montant de 23 000 € pour la réfection des courts et d'un montant de 21 000 € pour l'éclairage.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération mulhousienne.
<u>Public visé :</u>	Les 500 membres.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 44 000 € TTC Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 44 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 13 200 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : TENNIS CLUB DE L'ILLBERG	30 800 €	70%
Conseil Général	13 200 €	30%
TOTAL PROJET	TTC 44 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Réfection de quatre courts de tennis intérieurs et remplacement de l'éclairage.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire
Axe :	Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Construction d'un parking public ouvrage pour la gare TGV (tranche 3)

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Localisation du projet :

Mulhouse Gare TGV

Description du projet :

Le parking public en ouvrage, objet de la présente sollicitation et dont la réalisation a été confiée par voie de mandat à la SERM, comprend au total 435 places pour la clientèle ferroviaire, loueurs compris. Il est réalisé sous forme de socle et sera surmonté à terme d'un parvis et d'immeubles de bureaux.

Cette conception sous forme de socle impose pour les parties devant recevoir des immeubles d'être édifiées dès que les programmes sont précisément connus. Cette contrainte nécessite donc une réalisation en tranches.

Comme indiqué au paragraphe précédent, la 1ère tranche surmontée d'un parvis est déjà fonctionnelle et une seconde va prochainement l'être. Cette dernière sera surmontée d'un pôle tertiaire de 3460m² de plancher comprenant en RDC des cellules commerciales.

La 3ème tranche et dernière, objet de la présente demande, est programmée et est aujourd'hui nécessaire compte tenu du taux de fréquentation actuel proche parfois de la quasi saturation.

Le programme global des travaux pour cette tranche se décompose comme suit :

- suppression du parking provisoire de surface réalisé dans la tranche 1
- suppression des places pour permettre le passage des voitures de la tranche 1 vers la tranche 3
- ajout de places dans la tranche 2 suite au nouveau recyclage avec la tranche 3
- constitution de la sortie définitive
- création de 71 places environ en ouvrage sur deux niveaux, l'un calé sur le niveau des voies ferrées afin d'exploiter la différence altimétrique entre lesdites voies et l'avenue du Général Leclerc et l'autre en infrastructure. Ultérieurement, cette extension sera surmontée d'un bâtiment hôtel et commerce dont le seuil donnera sur le parvis réalisé en 2011.

L'accès au parking se fait à partir de la voie sud côté voies ferrées.

Le parking est situé sur des emprises propriété de m2A pour la 1ère tranche et de la SERM pour les tranches 2 et 3. Des divisions en volume seront prochainement faites pour ces dernières tranches et seront rétrocedées à m2A.

Aire géographique de rayonnement du projet :
S'agissant du parking de la Gare TGV, le rayonnement est a minima l'Agglomération

Public visé :
Usagers des transports ferroviaires

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : septembre 2013
▶ date de fin des travaux : juin 2015
▶ date de demande de versement de la subvention : juin 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 538 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 538 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	1 015 200 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 522 800 €	60%
Conseil Général		1 015 200 €	40%
TOTAL PROJET		HT	2 538 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Située au cœur de l'agglomération Mulhousienne, le site de la gare TGV de Mulhouse est un site stratégique en termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'image et de vitrine du dynamisme de l'agglomération, - de renforcement du centre de l'agglomération, - d'accessibilité puisqu'en connexion directe avec un ensemble exceptionnel de moyens de transports (Euroairport tri-national, TGV Est Européen aujourd'hui, TGV Rhin-Rhône demain, ICE à Bâle, nœud autoroutier européen, ports rhénans), vers les principales destinations en France et en Europe. <p>A l'origine du projet, se trouve donc la volonté partagée de tirer parti de l'accessibilité exceptionnelle du lieu et de valoriser les terrains aujourd'hui sous occupés en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développant un quartier d'affaires autour de la gare qui s'appuie sur l'opportunité que constituent les arrivées des TGV et le renforcement de l'offre urbaine de déplacements - en facilitant les conditions d'accès et de stationnement à la gare.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Réalisation
Taux de fréquentation

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Comme pour le précédent Contrat de Territoire de Vie, la subvention est conditionnée à une gratuité significative du stationnement



Enjeu :	Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire
Axe :	Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une maison des Clusters au sein du Technopole à MULHOUSE
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
<u>Localisation du projet :</u>	34, rue Marc Seguin 68200 MULHOUSE
<u>Description du projet :</u>	<p>Le développement des petites entreprises passe souvent par leur capacité à travailler en complémentarité de compétences avec d'autres entreprises et à s'engager dans un processus d'innovation. Il est donc nécessaire de favoriser la mise en place des conditions optimales de rencontres entre les entreprises, les centres de ressources techniques, les pôles de compétitivité, les grappes d'entreprises, les acteurs de l'innovation.</p> <p>Le Technopole de Mulhouse accueille dans ses locaux une pépinière d'entreprises, les pôles de compétitivité « Véhicule du Futur », et « Alsace EnergiVie », la grappe d'entreprises « Rhénatic », le CRITT CETIM-CERMAT. Il est déjà un lieu d'informations et d'échanges pour les entreprises et porteurs de projets de l'agglomération mulhousienne. Situé au cœur du Croissant Technopole Ouest dans le Parc d'activités économiques de la Mer Rouge, le Technopole est à proximité immédiate de l'Université, du Parc des Collines, de La Maison de l'Innovation et de l'Entreprise et des acteurs de l'innovation qu'elle héberge, de la grappe d'entreprises « Textile Alsace ».</p> <p>Le projet de « Maison des Clusters » prend place dans l'un des bâtiments du Technopole.</p> <p>La Maison des Clusters se compose de plusieurs espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace de co-working destiné à accueillir des personnes souhaitant disposer, ponctuellement ou régulièrement, d'un lieu de travail équipé en services (THD, outils bureautiques, visioconférence, salles de réunion...). Il peut s'agir de salariés en situation de télétravail, de travailleurs nomades, d'indépendants. - Un espace « formation » permettant de répondre aux besoins identifiés des occupants du Technopole et à ceux croissant des organismes extérieurs. Cette dimension « formation » permet de renforcer la vocation du lieu.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération mulhousienne

Public visé :
Entreprises, salariés

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : avril 2014
▶ date de fin des travaux : mars 2015
▶ date de demande de versement de la subvention : mars 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	734 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	734 000 €
▶ Taux d'intervention :	25%
▶ Montant de la subvention :	183 500 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		146 800 €	20%
Conseil Général		183 500 €	25%
Région Alsace		183 500 €	25%
FEDER		220 200 €	30%
TOTAL PROJET		HT	734 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Cet équipement a vocation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à favoriser les synergies et le développement des collaborations entre les pôles de compétitivité et de compétences, les entreprises et les acteurs de l'innovation, - à développer un lieu facilitant le télétravail et ainsi répondre à la demande émergente pour cette nouvelle forme d'organisation du travail - à offrir de nouveaux services aux entreprises et favoriser les opportunités d'affaires, - à créer une vitrine de l'innovation du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Utilisation de la Maison des clusters. Pérennité des entreprises

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La subvention sera accordée sous réserve d'une participation de la Région Alsace à hauteur de 25% en plus du FEDER



Enjeu :	Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire
Axe :	Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Temple St Etienne - Restauration des vitraux et façade (2ème phase)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de Mulhouse
<u>Localisation du projet :</u>	Place de la Réunion 68100 Mulhouse
<u>Description du projet :</u>	<p>Le temple Saint-Etienne de Mulhouse de style néogothique et édifié au XIXème siècle par l'architecte Jean-Baptiste Schacre a été classé Monument Historique le 27 juillet 1995.</p> <p>Un important programme de restauration s'étendant sur une quinzaine d'années avec un découpage par phase s'avère nécessaire afin de pallier les dégradations temporelles de l'édifice et de ses vitraux.</p> <p>Dans ce cadre, la première phase de travaux relative au clocher Nord a été réalisée avec un concours financier du Département.</p> <p>La seconde phase de travaux concerne la façade Sud, façade principale qui met en scène le temple sur la place de la Réunion, au cœur du centre historique de Mulhouse. Ces travaux portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le remplacement des pierres de grès qui composent la façade principale du bâtiment (remplacement ou restauration des sculptures et couverture des ouvrages) - la restauration des vitraux façade Sud dégradés en raison du vieillissement.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Le temple Saint-Etienne est l'un des emblèmes de Mulhouse. Monument historique à la qualité architecturale remarquable, son attractivité touristique bénéficie à l'ensemble de la Région Mulhousienne.
<u>Public visé :</u>	Mulhousiens et touristes

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2ème trimestre 2014
- ▶ date de fin des travaux : juin 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : juin 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 800 725 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 800 725 €
- ▶ Taux d'intervention : 16,66%
- ▶ Montant de la subvention : 300 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	780 435 €	43,34%
Conseil Général	300 000 €	16,66%
DRAC	720 290 €	40%
TOTAL PROJET	1 800 725 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Ce programme de restauration a pour objectif la conservation de l'édifice et des vitraux.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire
Axe :	Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Viabilisation de la zone d'activité de la Gare de Bantzenheim
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS)
<u>Localisation du projet :</u>	Bantzenheim
<u>Description du projet :</u>	<p>La CCPFRS compétente en matière d'aménagement et de développement économique, souhaite aménager une zone d'activité de 3,8 hectares à vocation artisanale et des services à proximité de la gare de BANTZENHEIM. L'objectif est de dynamiser les secteurs des services, commerces et de l'artisan en appui des grandes entreprises du territoire et pour la population. La réouverture de la Ligne Fribourg - Mulhouse et l'important trafic de la RD39 (Axe Mulhouse -Müllheim) font de cette zone un espace à fort potentiel.</p> <p>Le Conseil Général est sollicité sur les postes de dépenses suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise d'œuvre : étude et conduites opérationnelles - voirie et assainissement (selon étude de faisabilité) - alimentation en eau potable - espace vert
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud
<u>Public visé :</u>	Entreprises

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : NC
- ▶ date de demande de versement de la subvention : NC

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 668 800 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 668 800 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 200 640 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		468 160 €	70%
Conseil Général		200 640 €	30%
TOTAL PROJET		668 800 €	100%
	HT		

EVALUATION**Objectif du projet :**

Aménager une zone d'activités à vocation artisanales et de services.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Réalisation des aménagements, nombres d'entreprises implantées et emplois créés

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire
Axe :	Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique
Etape :	Initiale modifiée 1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'un bâtiment adapté destiné à la conservation du fond du Musée du papier peint et des archives de la Ville
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Syndicat de Communes de l'île Napoléon (SCIN)
<u>Localisation du projet :</u>	Cour des Services Techniques de la Ville, 68170 RIXHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Le musée du papier peint est un des fleurons de Rixheim, contribuant au rayonnement international de la Ville. Ouvert en 1983, il accueille un public venant de tous les horizons et dispose d'un centre de consultation ouvert aux professionnels de la décoration et aux chercheurs. Ces collections uniques au monde, constituées au départ du fonds ancien de la Manufacture de papiers peints Zuber et Cie ont été depuis enrichies depuis par de nombreuses acquisitions et donations. Les réserves du musée sont actuellement conservées dans les combles de l'Hôtel de Ville, dans des conditions qui ne sont plus conformes aux normes actuelles et qui à court terme, mettent ces collections en péril. Par ailleurs la place disponible n'est plus suffisante et deux autres bâtiments accueillent une partie des réserves du musée, parfois entreposée à même le sol.</p> <p>Il devient donc urgent de trouver une solution pérenne qui permet de rationaliser au mieux la conservation des collections. Ces collections sont la matière première qui permet de renouveler les expositions contribuant ainsi à maintenir l'attractivité du musée. Par ailleurs les archives de la Commune recèlent également de nombreux documents uniques de l'histoire de la Ville ont également besoin de nouveaux locaux plus grands et mieux adaptés à leur conservation. L'Hôtel de Ville n'offrant pas à ce jour suffisamment de bureaux pour les agents, une partie sera dédiée aux services administratifs de la Ville.</p> <p>En accord avec la commune de Rixheim, le Syndicat de Communes de l'île Napoléon a décidé de construire un nouveau bâtiment qui répondrait aux normes actuelles de conservation de ces deux fonds</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région Mulhousienne, mais aussi à l'international, le musée du papier peint bénéficiant d'une réputation dépassant nos frontières.

Public visé :

Chercheurs, Historiens, entreprises, agents municipaux et plus largement tout public.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2017
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017/2018

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 3 082 500 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 2 541 440 €
- ▶ Taux d'intervention : 30,00%
- ▶ Montant de la subvention : 762 432 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage SCIN		2 320 068 €	75,27%
Conseil Général		762 432 €	24,73%
TOTAL PROJET		3 082 500 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Créer un équipement culturel, patrimonial et touristique majeur pour la commune, offrant les conditions optimales de sécurité, de conservation du fonds unique et exceptionnel du Musée du papier peint, des archives de la commune.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**

La surface de plancher concernant les archives municipales sera exclue de la base subventionnable
 Les dépenses se présentent ainsi : Frais d'études: 70 000 € / Frais de démolition 2 575 000 € /
 Maîtrise d'œuvre, honoraires, assurances dommages, insertions, frais de contrôle: 437 000 €



Enjeu :	Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire
Axe :	Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Création d'un centre de sciences accueillant du public sur le campus de l'Illberg de l'UHA et rayonnant dans le Haut-Rhin et en Alsace

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

NEF des sciences

Localisation du projet :

Campus Illberg de l'UHA, le lieu exact (éventuellement intégré au learning center) est en cours de réflexion à l'université.

Description du projet :

Il s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large à un niveau national appelé "Territoires de la CSTI". Il comprendrait une salle d'exposition de 200 m², un atelier de découverte scientifique de 50 m² avec FabLab et une salle d'actualité des sciences de 50 m². Il constituerait à la fois un point d'ancrage territorial avec 3 fonctions :

-Vitrine de la recherche et de l'innovation :

- participant à la création d'une image et d'une identité forte de la science s'adressant à tous ;
- constituant pour les jeunes une porte d'entrée « banalisée » et attractive sur le campus et l'université ;
- largement adossée aux compétences de l'Université de Haute-Alsace (UHA), de ses laboratoires et des organismes de recherche de la région (INSERM, INRA, CNRS) ;
- prenant en compte les thèmes d'excellence et des pôles de compétitivité locaux ;
- présentant l'actualité de la recherche scientifique, générale et locale, ainsi que ses enjeux ;
- s'appuyant sur le passé (histoire industrielle) pour mieux se projeter vers l'avenir.

-Animation et accueil du public

- présentant des expositions de culture scientifique créées par la Nef des sciences ou prêtées par des centres partenaires
- en lien avec l'UHA dont il enrichira l'offre d'activités culturelles scientifiques ;
- au bénéfice du plus large public : jeunes pendant ou hors du temps scolaire, étudiants, public individuel et familial. formation informelle
- FabLab ;
- sessions de formation continue pour les enseignants et pour les partenaires : montage de projets scientifiques, exploitation des outils pédagogiques et modules d'animation (créations Nef des sciences ou centres partenaires) ;
- activités dédiées aux jeunes pendant ou hors du cadre scolaire, dans des salles d'ateliers d'expérimentation scientifique ;
- encadrement d'étudiants (école doctorale, stages de licence ou master, projets tutorés).

-Un lieu rayonnant, « base arrière » et point d'appui pour la diffusion d'activités

hors les murs en milieu rural, dans des centres culturels, sociaux, bibliothèques, salles communales, maisons de collectivités et pour des publics éloignés géographiquement de l'offre culturelle scientifique.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Département du Haut-Rhin prioritairement, avec le souci de proposer sur place une offre culturelle scientifique de proximité mais aussi, à partir de là, de mailler le territoire, en allant à la rencontre des publics éloignés géographiquement de l'offre culturelle scientifique.

Public visé :

Grand public et public scolaire (enseignants et élèves)

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2ème trimestre 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 960 000 € TTC Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 960 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 12,50%
- ▶ Montant de la subvention : 120 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage (au titre des Investissements d'avenir)	480 000 €	50%
Conseil Général	120 000 €	12,5%
Conseil Régional	240 000 €	25%
M2a	120 000 €	12,5%
TOTAL PROJET	960 000 €	100%
	TTC	

EVALUATION**Objectif du projet :**

Cette opération est un volet d'un projet plus vaste soutenu par le Programme des Investissements d'avenir et ayant pour objectif principal :

- la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en allant à la rencontre des publics des territoires éloignés géographiquement des lieux de production de science et de l'offre culturelle scientifique (ruraux notamment) ;
- ainsi que la création d'outils (expositions légères, modules d'animations) adaptés à cette diffusion.

Le lieu d'accueil du public envisagé constituerait une « base arrière », un « hub », point de départ et d'arrivée, sur lequel s'appuierait cette diffusion hors les murs.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Validation des différentes phases d'études
 Respect du budget
 Respect des délais

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire
Axe :	Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Aménagement de la ZAC Espace d'activité de DIDENHEIM
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
m2A
Localisation du projet :
DIDENHEIM
Description du projet :
<p>La ZAC Espace d'activité de DIDENHEIM a pour principal objectif de renforcer et diversifier l'offre d'accueil des entreprises artisanales sur le territoire de m2A. Ce secteur s'insère dans une couronne verte et active du croissant ouest mulhousien et s'inscrit dans un objectif stratégique et économique, en complémentarité avec les zones d'activités du Parc des Collines (orientée vers des entreprises de plus grande taille) et de la zone artisanale actuelle de Didenheim (zone saturée). L'objectif est de développer l'implantation de petites entreprises tout en préservant l'environnement. Environ 240 emplois devraient être créés sur cette zone d'activités.</p> <p>Le projet prévoit la création d'une voie de 6,50m accompagnée de réseaux permettant de desservir 22 parcelles. Dans un second temps, la voie sera prolongée vers l'ouest afin de relier la zone d'activité du Parc des Collines via un giratoire à aménager sur le boulevard urbain (équipement primaire de la ZAC 2).</p> <p>Le parti d'aménagement retenu pour l'ensemble de ce secteur laisse une large part aux aménagements paysagers : un doigt vert (espace naturel inconstructible) sur une emprise de 30m de</p> <p>Ce projet permet d'assurer une cohérence dans l'aménagement des différents projets et de créer une trame verte entre les zones d'activités et le reste de l'agglomération mulhousienne.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :

m2A

Public visé :

PME artisanales

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 4ème trimestre 2014
- ▶ date de fin des travaux : 3ème trimestre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : fin 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 308 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 308 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30,00%
- ▶ Montant de la subvention : 392 400 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : m2A	915 600 €	70%
Conseil Général	392 400 €	30%
TOTAL PROJET	1 308 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

L'objectif est de développer l'implantation de petites entreprises tout en préservant l'environnement. Environ 240 emplois devraient être créés sur cette zone d'activités.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'entreprises installées, nombre d'emplois créés

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire
Axe :	Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Participation au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	MULHOUSE
<u>Localisation du projet :</u>	Périmètre ZONE Urbaine Sensible (ZUS) des quartiers Briand et Franklin ainsi que le pourtour de la place Franklin
<u>Description du projet :</u>	<p>Le dispositif FISAC vient compléter l'action menée depuis plusieurs années sur les quartiers Briand et Franklin classés en ZUS, en opérant sur l'attractivité économique.</p> <p>Sa réalisation permet de faire bénéficier aux exploitants d'un outil d'accompagnement élaboré, et de contribuer à la dynamique présente sur les deux quartiers, notamment grâce à une mobilisation forte des commerçants et artisans.</p> <p>La subvention FISAC peut atteindre jusqu'à 50% d'aides de l'Etat maximum .</p> <p>A ce jour, 6 dossiers d'investissement ont déjà été validés depuis le début de l'année pour un montant total de subvention FISAC accordé : 90 442,00€.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Secteur commercial bénéficiant largement de l'activité du marché du Canal Couvert, un des plus grands de l'Est de la France et à dimension régionale,
<u>Public visé :</u>	Commerçants et artisans, clientèle.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : juin 2013
- ▶ date de fin des travaux : juin 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 300 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 300 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 30 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage : MULHOUSE		30 000 €	10%
Conseil Général du Haut-Rhin		30 000 €	10%
Etat		120 000 €	40%
Commerçants		120 000 €	40%
TOTAL PROJET		300 000 €	100%
		HT	

EVALUATION**Objectif du projet :**

Soutenir l'attractivité commerciale du secteur, rénover et moderniser les locaux commerciaux

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre de dossiers subventionnés

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

La Ville de MULHOUSE s'engagera à informer par tout moyen (lettre de notification, publications...) le commerçant ou l'artisan que 50 % de l'aide versée par la Ville correspond à la part départementale.



Enjeu :	Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire
Axe :	Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique
Etape :	initiale modifiée 1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement du Quartier DMC et créations d'espaces économiques
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	m2A
<u>Localisation du projet :</u>	Périmètre déterminé par la rue de Pfastatt, les avenues Briand et DMC et les voies ferrées.
<u>Description du projet :</u>	<p>Site historique majeur de l'industrie mulhousienne, le Quartier DMC évolue en un lieu de vie, d'habitat, d'entrepreneuriat, de créativité, de services et de loisirs grâce à la mise en valeur de son histoire, de son architecture et de son patrimoine exceptionnels.</p> <p>Constitué par un ensemble unique de 20 hectares de bâtiments, à la fois homogènes et représentatifs de l'architecture et de la culture industrielles, le site offre un potentiel de 100.000 m² de locaux très divers et originaux. Avec l'arrivée du tram-train en gare de Dornach, le quartier est déjà connecté au centre ville de Mulhouse et à la gare de Bâle. Quartier durable, il vise l'exemplarité en matière de desserte de transport et de maîtrise de l'énergie.</p> <p>Dès à présent, le site est ouvert à des occupations temporaires pour le faire connaître à l'échelle trinationale et créer l'envie d'y implanter tant des activités éphémères que pérennes. Ainsi, l'association « motoco » transforme un bâtiment pour accueillir les étudiants d'écoles d'art et des ateliers d'artistes.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Trinational (prénomination du projet à l'IBA Basel 2020)
<u>Public visé :</u>	Public économique, culturel et habitat

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : NC
- ▶ date de demande de versement de la subvention : NC

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 16 095 317 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 10 000 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 1 000 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	11 071 488 €	69%
Conseil Général	1 000 000 €	6%
FEDER	4 023 829 €	25%
TOTAL PROJET	16 095 317 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Restructuration d'un quartier de 75 ha à partir de la réhabilitation d'une friche industrielle de 10ha en milieu urbain et autour de la Gare de Dornach : aménagement d'espaces publics, réhabilitation de bâtiments industriels, création de stations intermodales, création d'espaces économiques, culturels et d'habitat.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

à définir

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Le coût prévisionnel correspond à un aménagement des espaces publics, il ne comprend pas l'acquisition foncière, ni la réhabilitation de bâtiment, ni la construction de parkings silos. Une dépollution sera à prévoir en fonction des secteurs. La maîtrise d'ouvrage a été transférée à la m2A et a été modifié lors de la 1ère révision.



Enjeu :	Enjeu 2 : Favoriser l'emploi, la compétitivité et la promotion du Territoire
Axe :	Axe 2.1 : Soutenir les sites structurants dans un objectif de développement économique et touristique
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Création d'un centre de conférences à Mulhouse - Réceptif pour le pôle multimodal de la gare

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Société Industrielle de Mulhouse

<u>Localisation du projet :</u>
Société Industrielle de Mulhouse, rue de la Bourse à Mulhouse

<u>Description du projet :</u>
<p>Le quartier d'affaires gare « Mulhouse TGV » constitue un atout pour le Sud Alsace et le Haut-Rhin en termes d'attractivité. Son Pôle multimodal (TGV, tram-train, auto, vélo) et sa proximité avec l'EuroAirport en font une clé d'entrée de première importance pour des entreprises européennes et internationales. Le TGV constitue un élément d'attraction supplémentaire dans la mesure où il est couplé à une opération d'aménagement économique comprenant des services aux entreprises. Fort de ce constat, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), la CCI Sud Alsace Mulhouse (CCISAM) et la Société Industrielle de Mulhouse (SIM) ont lancé une étude d'opportunité et de marché sur la création d'un centre de conférences à Mulhouse. Cette étude a fait apparaître l'absence d'une offre « réceptifs d'affaires » en Sud Alsace et l'opportunité de se doter d'un tel équipement à proximité immédiate d'un Pôle multimodal en cœur de ville.</p> <p>Après avoir identifié le positionnement stratégique d'un tel équipement à la SIM, ces partenaires ont lancé une étude de faisabilité et de programmation.</p> <p>Cette étude a réuni l'ensemble des experts dans le réceptif pour affiner le niveau de gamme, les services dans un tel établissement. Compte tenu du contexte économique actuel, il a été décidé par les partenaires d'utiliser au mieux les espaces pouvant être rendus disponibles par la SIM, limitant les travaux immobiliers lourds à leur strict minimum. Ainsi, le projet consiste à aménager la salle Erasme (d'une surface au sol de 280 m²) pour accueillir des conférences ainsi que des réunions de travail nécessitant des échanges entre les participants, d'une capacité d'environ 200 places.</p> <p>La configuration de la salle permettra ces utilisations dans de bonnes conditions de confort (assises, plan de travail, circulations) et avec des équipements multimédias de qualité.</p> <p>Autour de l'« amphi/hémicycle » Erasme, le programme comprend d'une part d'autres locaux d'accueil (4 à 5 salles de commissions de 30/40 places, espace de restauration, espaces d'exposition) et d'autre part les locaux techniques nécessaires notamment pour les prestations traiteurs.</p> <p>L'activité de l'Orientoscope gérée par la CCISAM, qui occupe actuellement la salle Erasme, sera relocalisée dans d'autres espaces.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Trinational (prénomination du projet à l'IBA Basel 2020)

Public visé :
Public économique, culturel et habitat.

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : 2014
▶ date de fin des travaux : NC
▶ date de demande de versement de la subvention : NC

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	16 095 317 €	HT	Investissement
-------------------------------	---------------------	----	----------------

Participation départementale :
▶ Base subventionnable retenue : 10 000 000 €
▶ Taux d'intervention : 10%
▶ Montant de la subvention : 1 000 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		11 071 488 €	69%
Conseil Général		1 000 000 €	6%
FEDER		4 023 829 €	25%
TOTAL PROJET		HT	16 095 317 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Restructuration d'un quartier de 75 ha à partir de la réhabilitation d'une friche industrielle de 10ha en milieu urbain et autour de la Gare de Dornach : aménagement d'espaces publics, réhabilitation de bâtiments industriels, création de stations intermod
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
à définir

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Le coût prévisionnel correspond à un aménagement des espaces publics, il ne comprend pas l'acquisition foncière, ni la réhabilitation de bâtiment, ni la construction de parkings silos. Une dépollution sera à prévoir en fonction des secteurs.



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réalisation d'une liaison cyclable entre RICHWILLER et WITTENHEIM (tranche 2 et 3)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (m2A)
<u>Localisation du projet :</u>	RICHWILLER et WITTENHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Ce programme d'aménagement décomposé en trois tranches vise à créer un itinéraire de promenade entre Richwiller et Wittenheim dans la forêt du Nonnenbruch. Le Projet se situe dans le prolongement d'un itinéraire reliant Zillisheim à Wittenheim. Il comporte également l'amorce d'une liaison vers Staffelfelden.</p> <p>Une première tranche de travaux reliant la rue du Schabis de Richwiller à la limite communale de Wittenheim a été réalisée en 2010 avec un concours financier du CG68.</p> <p>La deuxième tranche de ce programme estimée à 236 175 HT€ porte sur les travaux entre les étangs du Seeboden et la jonction vers Wittelsheim.</p> <p>La troisième tranche évaluée à 201 952 HT€ concerne les travaux entre la jonction vers Wittelsheim et la RD429 à Wittenheim</p> <p>Ces travaux d'un montant total de 438 122 HT€ concernent pour l'essentiel, l'aménagement de chemins forestiers. Ils consistent à mettre en place une fondation et un revêtement adéquat à l'environnement naturel.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération mulhousienne
<u>Public visé :</u>	Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2012
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 438 127 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 438 127 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 131 438 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		306 689 €	70%
Conseil Général		131 438 €	30%
TOTAL PROJET		438 127 €	100%
		HT	

EVALUATION**Objectif du projet :**

Ces travaux ont pour objectif de faciliter les déplacements en liaisons douces dans un environnement urbain.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Jalonnement de l'itinéraire cyclable Eschentzwiller - Bollwiller
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (m2A)
<u>Localisation du projet :</u>	Eschentzwiller à Bollwiller
<u>Description du projet :</u>	<p>Le schéma directeur cyclable de m2A définit les sept itinéraires principaux structurants traversant le territoire communautaire de part en part.</p> <p>Ces sept itinéraires seront à terme repérés par un numéro et une appellation spécifique, aisément identifiables par les usagers.</p> <p>Dans ce cadre, m2A envisage de jalonner l'itinéraire cyclable Eschentzwiller - Bollwiller d'une longueur de 32 kilomètres.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération mulhousienne
<u>Public visé :</u>	Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : NC
- ▶ date de demande de versement de la subvention : NC

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 33 444 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 33 444 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 10 033 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		23 411 €	70%
Conseil Général		10 033 €	30%
TOTAL PROJET		33 444 €	100%
	HT		

EVALUATION**Objectif du projet :**

Ces travaux visent à faciliter les déplacements des usagers.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Subvention attribuée sous réserve de conformité de l'ensemble de la signalisation directionnelle avec celles les 3 eurovéloroutes Haut-rhinoise



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Aménagements et jalonnement des divers itinéraires cyclables structurants inscrits dans le schéma directeur de m2A
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (m2A)
<u>Localisation du projet :</u>
Territoire communautaire
<u>Description du projet :</u>
Dans le cadre de son schéma directeur cyclable, m2A poursuit son programme d'aménagement et de jalonnement d'itinéraires cyclables.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Agglomération mulhousienne
<u>Public visé :</u>
Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2017
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 135 450 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 135 450 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 40 635 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		94 815 €	70%
Conseil Général		40 635 €	30%
TOTAL PROJET		135 450 €	100%
	HT		

EVALUATION**Objectif du projet :**

Ces travaux visent à faciliter les déplacements des usagers

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Subvention attribuée sous réserve de conformité de l'ensemble de la signalisation directionnelle avec celles les 3 eurovéloroutes Haut-rhinoise



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Transport à la demande - partie étude de faisabilité
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud
<u>Localisation du projet :</u>	Territoire de la CCPFRS
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS) souhaite mettre en place un service de déplacements souple en complément des transports collectifs existants sur son territoire (bus et train)</p> <p>L'objectif de ce projet est d'offrir un moyen de déplacement vers les services, la gare de Bantzenheim, la maison de retraite...</p> <p>Ce transport serait à définir par une étude de préfiguration dans un premier temps, puis la mise en place d'un système de réservation et de ramassage dans un second temps.</p> <p>Cette action dénommée étude de faisabilité devrait compléter la révision du Plan de déplacement urbain de la Région Mulhousienne à laquelle la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud participe. Une enquête ménage a d'ailleurs été réalisée dans ce cadre et les premiers enjeux en matière de transport et de déplacement ont pu être soulevés à cette occasion.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de la CCPFRS
<u>Public visé :</u>	Habitants de la CCPFRS

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2013
▶ date de fin des travaux :	2014
▶ date de demande de versement de la subvention :	selon vade-mecum

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	12 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	12 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	4 800 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maître d'ouvrage	Conseil Général
CCPFRS	12 000 €	7 200 €	4 800 €

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Etoffer le diagnostic en matière d'alternative de déplacement. Compléter l'offre de transport sur les communes de Chalampé, Bantzenheim, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau et Niffer. Définir un transport à la demande : public, fréquence, desserte, périmètre, coût, type de prestation</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Place du transport à la demande

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Etape :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Transport à la demande - partie fonctionnement
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud
Localisation du projet :	Territoire de la CCPFRS
Description du projet :	<p>La Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud souhaite mettre en place un service de déplacements souple en complément des transports collectifs existants sur son territoire (bus et train) pour les années 2014, 2015, 2016.</p> <p>L'objectif de ce projet est d'offrir un moyen de déplacement alternatif. Ce transport serait à définir par une étude de préfiguration dans un premier temps, puis par la mise en place d'un système de réservation et de ramassage, dans un second temps.</p> <p>Pour qui :</p> <p>Pour toute personne domiciliée sur le territoire de la Porte de France Rhin Sud : Chalampé, Bantzenheim, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau et Niffer</p> <p>Quand :</p> <p>Toute l'année du lundi au samedi sur des horaires à définir. A compléter par l'étude de faisabilité.</p> <p>Pourquoi :</p> <p>Pour aller chez le médecin, à la banque, pour les loisirs, les courses, aller au marché, vers les services, la Gare de Bantzenheim, la maison de retraite, pour rejoindre d'autres villages proches.</p> <p>Desserte :</p> <p>Le départ ou l'arrivée devra obligatoirement se faire sur le territoire de la CCPFRS. Les points de dépose et de prise en charge sont identifiés et il n'est pas possible de monter ou de descendre en d'autres lieux.</p> <p>Coût :</p> <p>Le coût devra être défini par l'étude de faisabilité.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Territoire de la CCPFRS

Public visé :
Habitants de la CCPFRS

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : 2014
▶ date de fin des travaux : 2016
▶ date de demande de versement de la subvention :

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fontionnement
-------------------------------	------------------	-----	---------------

Participation départementale :
▶ Base subventionnable retenue : selon vade-mecum
▶ Taux d'intervention : selon vade-mecum
▶ Montant de la subvention : 24 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maître d'ouvrage	Conseil Général
CCPFRS	60 000 €	36 000 €	24 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Offrir un moyen de transport alternatif. Allier tous les avantages de l'autocar à ceux du taxi : c'est l'objectif du transport à la demande. En effet, un service régulier avec des horaires et des destinations fixes, mais des itinéraires variables à l'aide de minibus. Désenclaver le territoire rural de la CCPFRS.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre de personnes transportées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La participation départementale correspond à un montant d'aide maximum. Le projet étant soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental", ce montant pourra ne pas être atteint sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet. 60 000€ de DS sur trois ans (avec les plafonds suivants 2014 : 10 000€, 2015: 25 000€, 2016 : 25 000€) 1ère année plafond réduit car ne fonctionnerait que 6 mois.



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'un itinéraire cyclable rue de l'Île Napoléon à RIXHEIM
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (m2A)
<u>Localisation du projet :</u>	RIXHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Réalisation de pistes et bandes cyclables selon la configuration de la chaussée et des trottoirs. Il s'agit de créer une liaison cyclable sécurisée dans un environnement urbain entre le quartier de la Rotonde et Illzach d'une part et le centre de Rixheim d'autre part. Cet itinéraire permet aussi d'assurer la continuité de la liaison entre les communes du nord-est (Bantzenheim, Baldersheim, Sausheim) et celles du sud est (Habsheim, Dietwiller) de l'agglomération. Cet itinéraire figure au schéma directeur cyclable de m2A.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération mulhousienne
<u>Public visé :</u>	Cyclotouristes et l'ensemble des habitants de la Région Mulhousienne.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2016
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 142 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 142 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 42 600 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage : M2a		99 400 €	70%
Conseil Général		42 600 €	30%
TOTAL PROJET		142 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Faciliter les déplacements essentiellement utilitaires entre les communes.
Créer une liaison cyclable sécurisée dans un environnement urbain entre le quartier de la Rotonde et Illzach d'une part et le centre de Rixheim d'autre part.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'une liaison cyclable entre REININGUE et HEIMSBRUNN
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (m2A)
<u>Localisation du projet :</u>	Communes de REININGUE et HEIMSBRUNN
<u>Description du projet :</u>	<p>La réalisation de la liaison cyclable reliant Reiningue et Heimsbrunn constitue un maillon de l'itinéraire structurant Berrwiller – Galfingue défini dans le schéma directeur cyclable de m2A. L'itinéraire emprunte la passerelle existante au dessus de l'A36 et prolongeant des chemins déjà enrobés. Les travaux d'aménagement de cette liaison d'une longueur de 2 kilomètres consistent en la pose d'un revêtement en enrobés sur des chemins ruraux et d'un jalonnement directionnel vélo dans les zones urbaines des 2 villages.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération mulhousienne
<u>Public visé :</u>	Cyclotouristes et l'ensemble des habitants de la Région Mulhousienne.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : juillet - août 2015
- ▶ date de fin des travaux : septembre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : été 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 111 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 111 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 33 300 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage : m2a		77 700 €	70%
Conseil Général		33 300 €	30%
TOTAL PROJET		111 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Faciliter les déplacements de loisirs (cyclotouristes, promeneurs) et utilitaires entre les communes.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Si l'itinéraire cyclable longe ou traverse une route départementale, le Maître d'Ouvrage devra, préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Jalonnement de l'itinéraire cyclable DIETWILLER / BOLLWILLER
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (m2A)
<u>Localisation du projet :</u>	Différentes communes de Mulhouse Alsace Agglomération
<u>Description du projet :</u>	<p>Le schéma directeur cyclable de m2A définit les sept itinéraires principaux structurants traversant le territoire communautaire de part en part.</p> <p>Ces sept itinéraires seront à terme repérés par un numéro et une appellation spécifique, aisément identifiables par les usagers.</p> <p>Dans ce cadre, m2A envisage de jalonner l'itinéraire cyclable Eschentzwiller - Bollwiller d'une longueur de 32 kilomètres.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Agglomération mulhousienne
<u>Public visé :</u>	Cyclotouristes et l'ensemble des habitants de la Région Mulhousienne.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2016
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 19 200 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 19 200 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 5 760 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : m2A	13 440 €	70%
Conseil Général	5 760 €	30%
TOTAL PROJET	19 200 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Faciliter l'orientation des cyclotouristes mais aussi des cyclistes "utilitaires" pour leurs déplacements dans l'agglomération

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Si l'itinéraire cyclable longe ou traverse une route départementale, le Maître d'Ouvrage devra, préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'une liaison interuniversités entre les campus Fonderie et Illberg
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	MULHOUSE
<u>Localisation du projet :</u>	Quartier Fonderie et plaine de l'III
<u>Description du projet :</u>	<p>L'objectif de l'aménagement est d'améliorer ou créer des liaisons piétonnes ou cycles entre les campus de la Fonderie et de l'IIIberg, Deux axes sont ainsi travaillés : 1° - le lien vers le tram, le plus rapide et le plus court pour les piétons - 2° - les liens vers la plaine de l'III, qu'ils soient cyclables ou piétons, offrant une promenade au sein des espaces verts et le long de l'eau.</p> <p>L'enjeu de ce lien, à travers la plaine de l'III, est de permettre aux étudiants de relier les deux sites universitaires de l'IIIberg, en cheminant au sein d'un vaste parc urbain et sportif. L'opération d'aménagement consistera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A créer un chemin depuis la passerelle aménagée sur le Cockrouri au dessus de la ligne de chemin de fer, jusqu'aux berges de l'III, pour le connecter à l'allée existante le long de la rivière. - A aménager cette dernière, jusqu'au pont Chinois, faisant le lien avec les chemins déjà existants vers le campus du l'IIIberg. Actuellement en stabilisé, le revêtement de cette allée piétonne est endommagé et doit être remplacé par un enrobé (ou un béton balayé ...), afin de rendre plus confortables les circulations, notamment pour les cycles. - A mettre en place du mobilier urbain et un jalonnement.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Local et agglomération.
<u>Public visé :</u>	Etudiants et habitants.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 360 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 360 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 108 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		252 000 €	70%
Conseil Général		108 000 €	30%
TOTAL PROJET		360 000 €	100%
	HT		

EVALUATION**Objectif du projet :**

Créer un lien entre les deux campus universitaires pour les étudiants - aménager des circulations douces pour les habitants ; valorisation des coulées vertes et bleues en ville ; assurer un maillage du réseau intra Mulhouse et au sein de l'agglomération.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'un chemin piétonnier sur les berges de l'III
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	MULHOUSE
<u>Localisation du projet :</u>	Canal de l'III entre le Boulevard de la Marseillaise et la rue de Strasbourg
<u>Description du projet :</u>	<p>Réalisation d'un cheminement piéton le long de l'III dans la continuité de celui réalisé par le Département au droit de la Cité de l'Auto.</p> <p>Le cheminement serait en béton (20cm d'épaisseur) et de 2,80 m de large et s'inscrirait donc la continuité fonctionnelle et esthétique des aménagements réalisés par le Département.</p> <p>L'opération n'intègre ni mobilier, ni éclairage.</p> <p>Cette promenade permettra de prolonger le dispositif existant, sur un peu moins de 1 km, et cela jusqu'à la dalle du marché au droit de la rue de Strasbourg.</p> <p>Cette réalisation sera accessible au moyen de deux rampes positionnées aux extrémités et s'inscrit plus généralement dans la stratégie de mise en valeur de la nature et de l'eau en ville.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Ville de MULHOUSE et agglomération – Continuité progressive le long de la Doller et de l'III.
<u>Public visé :</u>	Tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 362 335 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 362 335 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 108 701 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		253 634 €	70%
Conseil Général		108 701 €	30%
TOTAL PROJET		362 335 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Amélioration du cadre de vie ; valorisation des coulées vertes et bleues en ville ; renforcement des liaisons douces.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réalisation d'une piste cyclable Pont du Bouc - HOMBURG - OTTMARSHEIM
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud
<u>Localisation du projet :</u>	OTTMARSHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes a développé un nombre important de pistes et d'itinéraires cyclables maillant son territoire. Des liaisons avec les pistes existantes au nord (ESSOR du Rhin) au sud (Pays des Trois Frontières) relie l'ensemble des territoires dans une continuité favorisant les déplacements des cyclistes.</p> <p>Le raccordement avec la piste cyclable venant de l'ouest (m2A) arrive au niveau du Pont du Bouc. Le projet (5,06 km) a pour objectif de connecter cette liaison avec celle reliant Ottmarsheim à Hombourg.</p> <p>L'objectif affiché est d'une part, de faciliter l'accès au nouveau centre nautique et à la future base d'aviron de Niffer pour les usagers venant de la m2A, d'autre part, de créer une liaison plus directe pour la découverte du territoire et de permettre un accès au réseau allemand transfrontalier.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Raccordement au réseau de pistes cyclables du territoire peri-urbain Est de la Communauté de Communes M2A et liaison avec le réseau transfrontalier Rhénan (Euro 15)
<u>Public visé :</u>	Desserte économique et de loisirs destinée aux usagers du centre nautique et de la future base d'aviron, aux cyclistes venant du territoire de M2A et souhaitant rejoindre l'itinéraire Euroveloroute 15 et vice-versa.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2ème trimestre 2015
- ▶ date de fin des travaux : 3ème trimestre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 4ème trimestre 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 750 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 750 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 225 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		525 000 €	70%
Conseil Général		225 000 €	30%
TOTAL PROJET		750 000 €	100%
	HT		

EVALUATION**Objectif du projet :**

Renforcement des itinéraires transfrontaliers.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Si l'itinéraire cyclable longe ou traverse une route départementale, le Maître d'Ouvrage devra, préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réalisation d'une piste cyclable OTTMARSHEIM - CHALAMPE le long de la RD 52
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud
<u>Localisation du projet :</u>	Le long de la portion du RD 52 reliant OTTMARSHEIM à CHALAMPE.
<u>Description du projet :</u>	<p>La Communauté de Communes a réalisé en 2013 et 2014 les tranches 2 et 3 de l'aménagement de pistes cyclables le long du RD 52, desservant les zones artisanales au sud d'Ottmarsheim et Hombourg. Ces pistes sont destinées à favoriser ce mode de transport doux pour les salariés habitant et travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes.</p> <p>Le projet (3,8 km), qui vise à relier Ottmarsheim et Chalampé, dessert la plus importante zone industrielle du territoire. Environ 2000 salariés y travaillent. Un nombre de plus en plus important d'entre eux se rend sur leur lieu de travail à vélo dans des conditions de sécurité très insatisfaisantes (trafic de poids lourds intense).</p> <p>La Communauté de Communes souhaite permettre le développement de ce mode de transport pour les déplacements domicile-travail en assurant aux usagers des conditions de circulation en toute sécurité.</p> <p>Elle a fait réaliser une étude de vulnérabilité en décembre 2013 pour prendre en compte les sujétions particulières de réalisation de la piste en zone PPRT.</p> <p>La réalisation de la piste s'accompagnera d'un traitement paysager des abords du RD 52 qui réglera le problème du "stationnement sauvage" des poids-lourds et permettra une meilleure intégration des entreprises dans le bassin rhénan.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Le tronçon reliera les pistes existantes situées au Nord et au Sud de la Zone Industrielle.
<u>Public visé :</u>	Desserte économique destinée aux salariés utilisant les modes de transport doux.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 3ème trimestre 2015
- ▶ date de fin des travaux : 4ème trimestre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 1er trimestre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 2 000 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 2 000 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 600 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 400 000 €	70%
Conseil Général		600 000 €	30%
TOTAL PROJET		HT 2 000 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Cette bande cyclable permettra de sécuriser le déplacement des cyclistes, de développer ce mode de transport pour les déplacements domicile/travail, d'améliorer et de sécuriser les abords du RD52.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Dossier CTV I qui a fait l'objet d'une demande de réinscription, suite au nouveau contexte instauré par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Si l'itinéraire cyclable longe ou traverse une route départementale, le Maître d'Ouvrage devra, préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réalisation d'une bande cyclable PETIT- LANDAU / HABSHEIM
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud
<u>Localisation du projet :</u>	Liaison Petit-Landau / Habsheim via RD 56.1
<u>Description du projet :</u>	<p>La commune de Petit-Landau est reliée à la communes de Habsheim par la RD 56.1 qui traverse la forêt domaniale de la Hardt. Sur cette voie, la circulation est limitée à 30 km/h par secteur. Elle est utilisée par les automobilistes et les cyclistes.</p> <p>Pour sécuriser les vélos l'empruntant, la Communauté de Commune Porte de France Rhin-Sud propose la réalisation de bandes cyclables (2,2 km) d'une largeur de 1,5 mètre de chaque côté de la RD.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Le tronçon rejoindra la liaison existante située le long du canal du Rhône au Rhin et la traversée forestière délimitant les bans communaux de Habsheim et de Petit-Landau.
<u>Public visé :</u>	Desserte économique et de loisirs destinée aux salariés et familles utilisant les modes de transport doux. Renforcement des itinéraires loisirs transfrontaliers.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 3ème trimestre 2015
- ▶ date de fin des travaux : 4ème trimestre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 1er trimestre 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 150 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 150 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 45 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		105 000 €	70%
Conseil Général		45 000 €	30%
TOTAL PROJET		150 000 €	100%
	HT		

EVALUATION**Objectif du projet :**

Cette bande cyclable permettra de sécuriser le déplacement des cyclistes et de développer ce mode de transport.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Si l'itinéraire cyclable longe ou traverse une route départementale, le Maître d'Ouvrage devra, préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.1 : Faciliter l'accessibilité et les modes doux de déplacements sur le Territoire
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Organisation structurée de covoiturage domicile-travail.
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Pays de la Région Mulhousienne
<u>Localisation du projet :</u>	Pays de la Région Mulhousienne
<u>Description du projet :</u>	<p>Prospection, démarchage, sensibilisation des entreprises du territoire Pays-Scot et informations de leurs salariés.</p> <p>Le projet consiste à amener un maximum d'entreprises à adhérer à l'organisation de covoiturage domicile-travail. Il s'agit donc de créer un partenariat autour du covoiturage domicile-travail avec les entreprises du territoire du Pays pour qu'elles favorisent le covoiturage de leurs salariés. Il conviendra de fixer comme objectif 2015 la rencontre avec, dans un premier temps, une vingtaine de grandes entreprises (de plus de 100 salariés) pour atteindre dans un second temps une cinquantaine de grandes entreprises.</p> <p>Cette démarche sera confiée à un prestataire extérieur spécialisé dans le domaine de la promotion des mobilités alternatives, transports doux.</p> <p>Les entreprises volontaires seront invitées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désigner un correspondant « covoiturage » - S'engager à faciliter le covoiturage de leurs salariés - Communiquer largement auprès des salariés et plus spécialement à organiser en collaboration avec le prestataire des temps d'information <p>Il sera demandé au prestataire d'élaborer un argumentaire pour obtenir l'adhésion réelle de la direction, monter un plan « gagnant-gagnant » pour l'employeur et le salarié (entretien du véhicule, indemnités kilométriques, places de parking dédiées, alternatives éventuelles en cas de défaillance du chauffeur, aménagement d'horaires ...)</p> <p>La communication auprès des salariés passera par la promotion de la plateforme de covoiturage du Conseil général 68 et de Vialsace.</p> <p>Parallèlement, une communication sera effectuée auprès des acteurs de l'emploi via Pôle emploi, Sémaphore...pour qu'ils incitent les demandeurs d'emploi à répondre aux annonces d'emploi éloigné des transports collectifs et qu'ils postulent dans des entreprises situées dans la zone frontalière allemande, en s'appuyant sur l'outil covoiturage.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Sud Alsace et région frontalière

Public visé :
Salariés et demandeurs d'emploi

Echéancier de réalisation du projet :
▶ date de démarrage des travaux : 2015
▶ date de fin des travaux : 2016
▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 55 500 €	TTC	Investissement
--	-----	----------------

Participation départementale :
▶ Base subventionnable retenue : 55 500 €
▶ Taux d'intervention : 20%
▶ Montant de la subvention : 11 100 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage : Pays de la Région Mulhousienne		39 405 €	71%
Conseil Général		11 100 €	20%
ADEME		4 995 €	9%
TOTAL PROJET	TTC	55 500 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Mobilisation et adhésion d'une vingtaine de grandes entreprises à la mise en œuvre d'une organisation de covoiturage de leurs salariés

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'entreprises adhérentes - Nombre de salariés choisissant le covoiturage.

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.2 : Développer une agriculture durable et les circuits courts pour les habitants de la Région Mulhousienne
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Un Parc Agricole au sein d'un écoquartier, pour une dynamique locale durable.
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Staffelfelden
<u>Localisation du projet :</u>	Commune de Staffelfelden, rue du Château
<u>Description du projet :</u>	<p>La commune de Staffelfelden travaille depuis maintenant quatre ans à la conception/réalisation d'un éco-quartier à vocation mixte alliant le développement de l'habitant, mais aussi le développement de l'agriculture de proximité. Après un diagnostic territorial approfondi du territoire, le maître d'oeuvre retenu par la ville, a proposé le développement des 350 logements prévus dans l'écoquartier, en éco-hameaux, le long d'une voirie existante, la rue du château, délimitant ainsi un coeur pour l'écoquartier, dédié à des espaces verts pluri-fonctionnels, le parc agricole et le parc écologique. Ce parc est dédié à la promotion des circuits courts au sein d'un développement urbain, qui doit générer une dynamique économique structurante pour le territoire.</p> <p>Les grands principes d'aménagement "Parc Agricole" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un ensemble d'espaces plurifonctionnels associant - Une activité agricole principalement orientée vers des activités de type maraichage ou culture (parcelle Sud 4 à 5ha) ou de l'élevage ou d'une activité équestre, permettant de maintenir quelques espaces paturés, ou conduits en prairies de fauches (Parcelle Nord, 2ha) - Enfin, des jardins familiaux, structure paysagère entre les éco-hameaux, qui "occupe" l'espace pour éviter l'effet plein/vide le long de la rue du Château. <p>Un maillage de chemins pour les modes doux et localement les circulations agricoles, accompagnés par des petits bosquets et des haies champêtr, qui créent une trame végétale secondaire plus lâche</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région Mulhousienne

Public visé :

Population locale et communes voisines dans un premier temps

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : mi 2014
- ▶ date de fin des travaux : début 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 221 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 112 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 30%
- ▶ Montant de la subvention : 33 600 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		187 400 €	85%
Conseil Général		33 600 €	15%
TOTAL PROJET		221 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

Développer une dynamique socio-économique durable au sein d'espaces verts pluri-fonctionnels

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Analyse de sols
Avancement des études
Départ de l'agriculteur en place
Avancement des travaux

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Les frais d'éviction d'un agriculteur et les frais d'étude de la Chambre régionale d'agriculture sont exclus de la base subventionnable



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.2 : Développer une agriculture durable et les circuits courts pour les habitants de la Région Mulhousienne
Etape :	1ère Révision

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Edification d'un bâtiment pour la maison des Natures et des Cultures
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	UNGERSHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	UNGERSHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Edification d'un bâtiment constitué de matériaux locaux (bois torchis) dédié à l'activité maraichère bio, à la création d'une conserverie, d'une malterie, à la formation du personnel et à la sensibilisation des habitants à la bio-diversité.</p> <p>L'ensemble du projet devra s'intégrer dans la trame verte-bleue régionale en créant un bio-territoire. Le bâtiment sous forme annulaire, avec une cour centrale rappelle les anciens corps de ferme alsaciens.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Région Mulhousienne
<u>Public visé :</u>	Tout public.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 056 720 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 1 056 720 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 211 344 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage : UNGERSHEIM		845 376 €	80%
Conseil Général		211 344 €	20%
TOTAL PROJET		1 056 720 €	100%
	HT		

EVALUATION**Objectif du projet :**

Implantation d'un bâtiment dédié à l'exploitation maraîchère, à la formation du personnel avec une finalité pédagogique pour le grand public.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**REMARQUES****Remarques complémentaires :**

Dépenses directement liées aux travaux: 968 000 € / Maîtrise d'œuvre, honoraires, assurances dommages, insertions, frais de contrôle: 58 720 € / Imprévus: 89 000 € / Travaux en régie et bénévoles: 30 000 €



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.3 : GERPLAN
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Mise en œuvre du programme d'actions GERPLAN

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Mulhouse Alsace Agglomération (m2a)

<u>Localisation du projet :</u>
Territoires intercommunaux

<u>Description du projet :</u>
Mise en œuvre d'actions issues du volet environnemental du programme GERPLAN. Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Agglomération Mulhousienne

<u>Public visé :</u>
<ul style="list-style-type: none">* Agriculteurs* Habitants du territoire intercommunal* Institutions locales, associations ...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : selon les programmations

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : à définir HT ou TTC Investissement et Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : à définir
- ▶ Taux d'intervention : **taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)**
- ▶ Montant de la subvention : **300 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

bénéficiaire		maitre d'ouvrage	département
m2A		à définir	300 000,00
TOTAL PROJET		HT	

EVALUATION**Objectif du projet :**

Objectifs inscrits dans les programmes GERPLAN

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
- * Indicateurs qualitatifs

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le Vade-mecum de mise en œuvre des GERPLAN.
La participation départementale maximale, pour chaque partenaire et pour la période triennale 2014-2016, est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vade-mecum de mise en œuvre des GERPLAN, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.3 : GERPLAN
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Actions du GERPLAN Intercommunautaire et Transfrontalier

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS)

<u>Localisation du projet :</u>
Territoires intercommunaux

<u>Description du projet :</u>
<p>Mise en œuvre d'actions issues du volet environnemental du programme GERPLAN. Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne 2014-2019</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
CCPFRS

<u>Public visé :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Agriculteurs * Habitants du territoire intercommunal * Institutions locales, associations ...

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	selon les programmations

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT ou TTC	Investissement
-------------------------------	-----------	-----------	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
	bénéficiaire	maitre d'ouvrage	département
	CCPFRS	à définir	60 000 €
	TOTAL PROJET	HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes GERPLAN
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
* Indicateurs qualitatifs

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le Vademecum de mise en œuvre des GERPLAN.</p> <p>La participation départementale maximale, pour chaque partenaire et pour la période triennale 2014-2016, est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum de mise en œuvre des GERPLAN, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Enjeu :	Enjeu 3 : Conforter la mutation environnementale du Territoire sur le long terme
Axe :	Axe 3.3 : GERPLAN
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Ingénierie du GERPLAN

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS)

<u>Localisation du projet :</u>
Territoires intercommunaux

<u>Description du projet :</u>
<p>Soutien d'un 2ème poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions du GERPLAN dans la limite d'un poste par Communauté de Communes d'un maximum d'aide de 20% d'un coût éligible plafonné à 32 000 € par an.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS)

<u>Public visé :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Agent de développement * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	96 000 €	TTC	fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **96 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **19 200 €**

Plan de financement prévisionnel :

total	maitre d'ouvrage	département
96 000,00 €	76 800 €	19 200 €

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Renforcement de l'ingénierie territoriale
- * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vade-mecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local".

La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vade-mecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Enjeu : Animation Locale

Etape : initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Mise en œuvre du contrat culturel

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Ville de Mulhouse

Localisation du projet :

Mulhouse

Description du projet :

Le Contrat culturel vise à soutenir l'animation culturelle de la Ville de Mulhouse :

- Actions de sensibilisation à la musique dans les écoles,
- Concerts gratuits tous publics dans les structures d'accueil diverses,
- Festival « Scènes de rues »,
- Les jeudis du Parc Salvator,
- Les ateliers pédagogiques d'arts plastiques de la Fonderie.

...

Par ailleurs, il s'agit d'accompagner l'Orchestre Symphonique de Mulhouse pour des concerts décentralisés.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Agglomération Mulhousienne

Public visé :

Tout public.

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	annuellement N+1

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	633 000 € maximum, selon les modalités fixées par le contrat culture
▶ Taux d'intervention :	
▶ Montant de la subvention :	

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Conseil Général (211 000€/an)	633 000 €	

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Le contrat Culturel a vocation de sensibiliser et d'initier le public aux diverses expressions artistiques. Il constitue un outil de la démocratisation de la culture.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>cf. indicateurs précisés dans la convention qui lie le Département à la structure concernée</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du contrat thématique "Culture" sont définies et détaillées dans le Vade-mecum de la politique de développement culturel du Département du Haut-Rhin.</p> <p>L'enveloppe allouée par le Conseil Général est un montant d'aide maximum. Les projets culturels qui pourront être inscrits sont soumis aux règles du Vade-mecum précité, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Enjeu : Animation Locale

Etape : initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Soutien aux structures culturelles à rayonnement territorial

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Opérateur culturel

Localisation du projet :

Rixheim, Kingersheim

Description du projet :

Le Département soutient les lieux de diffusion et opérateurs culturels. Le soutien aux structures à rayonnement territorial s'inscrit désormais dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 (le soutien aux structures à rayonnement départemental restant géré hors Contrat de Territoire de Vie). Une enveloppe financière est réservée pour les subventions versées à ces structures, dont les modalités sont précisées dans le cadre du vade-mecum de la politique du développement culturel.

Deux structures sont concernées sur le Territoire de Vie : la Passerelle à Rixheim et le CREA à Kingersheim

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Acteurs du secteur des musiques actuelles et tout public,

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : annuellement

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : TTC fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue :
- ▶ Taux d'intervention : **168 000 € selon les modalités fixées dans le vade-mecum de la politique du développement culturel**
- ▶ Montant de la subvention :

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Département du Haut-Rhin (56 000 € / par an)	168 000 €	

EVALUATION**Objectif du projet :**

Soutien aux lieux de diffusion et opérateurs culturels à rayonnement territorial

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

cf. indicateurs précisés dans la convention qui lie le Département à la structure concernée

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Les modalités d'octroi et de versement des subventions accordées aux structures culturelles à rayonnement territorial sont précisées dans le vade-mecum de la politique du développement culturel.



Enjeu : Animation Locale

Etape : initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Enseignement Artistique : Soutien aux écoles de musique, de danse et de Théâtre

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Structures d'enseignement artistique

Localisation du projet :

Territoire de Vie

Description du projet :

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013 / 2017 a acté le principe et les modalités du soutien du Département apporté aux structures d'enseignement artistique : école de musique, de danse et de théâtre. Le soutien départemental à ces structures s'inscrit désormais dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019. Une enveloppe financière est réservée pour les subventions versées à ces structures, dont les modalités sont précisées dans le cadre du Schéma intégré au vademecum de la politique du développement culturel.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

Population du territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : annuellement

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **606 000 € de subvention départementale au total, déterminée et versée selon les modalités fixées dans le Schéma intégré au vademecum de la politique du développement culturel**
- ▶ Taux d'intervention :
- ▶ Montant de la subvention :

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Conseil Général	606 000 €	

EVALUATION**Objectif du projet :**

Soutien aux structures d'enseignement artistique

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

selon le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013 / 2017

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Les modalités d'octroi et de versement des subventions accordées aux structures d'enseignement artistique sont précisées dans le schéma intégré au vademecum de la politique du développement culturel.



Enjeu : Animation locale

Etape : initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Actions de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Communautés de Communes / Communes / Etablissements publics / Associations

Localisation du projet :

Territoire intercommunal de la CCPFRS

Description du projet :

Soutien des actions d'animation et de développement local engagées par les Communautés de Communes du Territoire de Vie ou soutenues par elles si elles n'en sont pas le maître d'ouvrage, au travers d'une enveloppe actée à l'échelle du Territoire de Vie.

L'attribution de subventions au titre de cette enveloppe se fait sous forme d'appel à projets annuel.

L'objectif est de soutenir les projets expérimentaux et d'envergure intercommunale.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de Vie

Public visé :

- * Communauté de Communes
- * Porteurs de projets de développement local

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	Versement selon programmation

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	max 40% (variable selon les projets présentés annuellement)
▶ Montant de la subvention :	120 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
	Total projets présentés	Maître d'ouvrage	Département
Appel à projets 2014	à définir	à définir	40 000 €
Appel à projets 2015	à définir	à définir	40 000 €
Appel à projets 2016	à définir	à définir	40 000 €
TOTAL PROJET	à définir	à définir	120 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local".</p> <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vade-mecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Enjeu :	Animation Locale
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
1er poste d'Agent de Développement

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPFRS)

Localisation du projet :
Territoire intercommunal de la CCPFRS

Description du projet :
<p>Soutien d'un 1er poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes et d'un maximum d'aide de 40% d'un coût éligible plafonné à 50 000 € par an.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Territoire intercommunal

Public visé :
<ul style="list-style-type: none">* Communauté de Communes* Agent de développement* Porteurs de projets sur le territoire intercommunal

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	60 000 €	TTC	fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
CCPFRS	150 000 €	90 000 €	60 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> * Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local".</p> <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vade-mecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Enjeu :	Animation Locale
Etape :	initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communes / groupements de communes

<u>Localisation du projet :</u>
Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

<u>Description du projet :</u>
<p>Les travaux de mise en souterrain de l'ensemble des réseaux secs existants doivent être associés à des opérations de voirie ou de mise en place de canalisations afin de diminuer les coûts de tranchée et de réfection de la chaussée ou de trottoirs.</p> <p>Le Département peut apporter une aide financière à ce type de travaux par le biais de la convention triennale de partenariat signée avec ERDF et Orange.</p> <p>Le dossier de présentation du projet comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une note de présentation du projet - les délibérations du Conseil Municipal relatives au chantier - le plan de situation des anciens et nouveaux réseaux - des photographies de la zone traitée - les devis estimatifs des travaux envisagés <p>Le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin peut apporter son concours aux communes pour le montage du dossier.</p> <p>Chaque dossier sera examiné par la Commission Départementale de Programmation des Travaux qui donne son avis avant d'être présenté à la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne qui se prononce sur l'éligibilité de tout ou partie du projet. Après réception de l'ordre de service attestant du démarrage effectif des travaux, la Commission Permanente décide de l'attribution de la subvention.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Territoire de Vie de la Région Mulhousienne

<u>Public visé :</u>
<ul style="list-style-type: none"> * Communes et groupements de Communes * Habitants du Territoire de Vie et touristes

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	selon programmation des aides

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	HT	Investissement
-------------------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	maximum 20%
▶ Montant de la subvention :	135 000 € à répartir selon les projets retenus

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	réseau élec.	réseau tel.
Conseil Général du Haut-Rhin	20%	20%
ERDF	10%	
Orange		10%
Part du Maître d'ouvrage ou Part du Maître d'ouvrage en cas d'aide ERDF via le syndicat (40%) au titre de l'article 8 du cahier des charges du concessionnaire	70% ou 30%	70%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>* Améliorer l'esthétique du patrimoine architectural et la qualité des paysages. * Coordonner les travaux.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>* Nombre de mètres déposés en aérien * Nombre de mètres posés en souterrain</p>

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>L'aide départementale est liée à la signature de la convention de partenariat avec ERDF et Orange. Les communes adhérentes au PNRBV et/ou classées "ensemble urbain remarquable" relèvent de la convention du Conseil Régional.</p> <p>Ne sont pas éligibles aux aides départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux liés à un déplacement d'ouvrage ou à une construction d'ouvrage neuf, - les travaux situés dans les secteurs sans intérêt architectural, patrimonial ou paysager (bâti pavillonnaire récent, zones d'activités...), - les travaux d'éclairage public et de vidéocommunication, - la mise en souterrain d'un réseau électrique ou téléphonique à créer, - le remplacement ou la suppression de poste de transformation.

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches descriptives des projets).

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DE LA RÉGION MULHOUSIENNE 2014-2019

- Conseil Général du Haut-Rhin
- Mulhouse Alsace Agglomération
- Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud
- Syndicat de Communes de l'Île Napoléon
- Commune de BERRWILLER
- Commune de FLAXLANDEN
- Commune de HABSHEIM
- Commune de HOMBOURG
- Commune d'ILLZACH
- Commune de KINGERSHEIM
- Commune de LUTTERBACH
- Commune de MORSchWILLER-LE-BAS
- Ville de MULHOUSE
- Commune de NIFFER
- Commune de PULVERSHEIM
- Commune de RIEDISHEIM
- Commune de RIXHEIM
- Commune de STAFFELFELDEN
- Commune d'UNGERSHEIM
- Commune de WITTENHEIM
- Commune de ZILLISHEIM
- l'association CERCLE ST-ULRICH
- L'association Pays de la Région Mulhousienne
- l'association pour le Musée de l'Énergie Électrique
- L'association Tennis Club de Wittelsheim
- L'association Tennis Club de l'Illberg
- Le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse de Mulhouse
- Ligue d'Alsace de Football Association
- Ligue d'Alsace de Tennis
- La Nef des Sciences
- La Société Industrielle de MULHOUSE

Conseil Général



Haut-Rhin

Délégation à l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20 351 | 68 006 COLMAR CEDEX

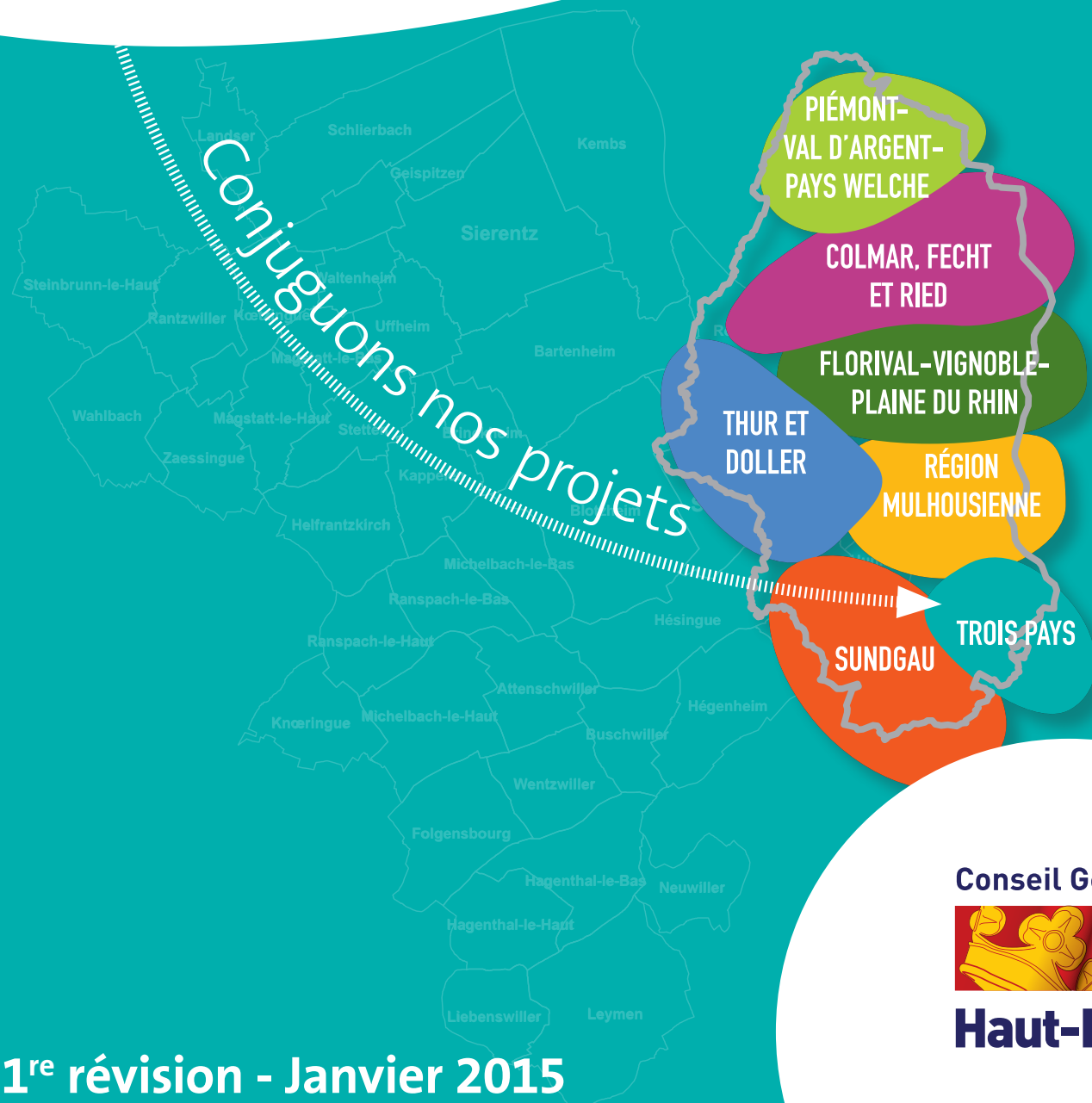
Tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

www.cg68.fr

Contrat de territoire de vie des **Trois Pays**

2014-2019



1^{re} révision - Janvier 2015

Conseil Général



Haut-Rhin

Editorial



*Plus de **413 millions d'euros** consacrés au Territoire de Vie des Trois Pays pour la période **2014-2019***

« En favorisant plus que jamais l'intelligence collective, ces nouveaux Contrats de Territoire de Vie nous permettront de continuer d'œuvrer ensemble pour la prospérité et le bien-vivre dans chacun des territoires de Haute-Alsace ».

Cette philosophie qui a guidé la politique ambitieuse de territorialisation du Département et, par conséquent, l'élaboration de nos 7 contrats de Territoire de Vie depuis 2010, est aujourd'hui largement partagée par tous. Je m'en réjouis sincèrement, car c'est une grande satisfaction pour nous, élus départementaux.

Un an s'est écoulé depuis la finalisation de la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie que nous avons signés ensemble en décembre 2013. Il est évidemment fondamental que ces Contrats continuent de vivre et d'être en totale adéquation avec les réalités et les besoins des Territoires de Vie.

Cette première révision montre ainsi combien notre démarche reste, en permanence, souple et évolutive. Elle permet concrètement d'actualiser les projets structurants d'ores et déjà retenus aux Contrats ou d'en soutenir de nouveaux.

Je formule le vœu que ces Contrats révisés puissent continuer d'illustrer notre capacité commune à mener, dans la proximité, des actions exemplaires garantissant la prospérité et le dynamisme de nos territoires, ainsi que les services offerts à nos concitoyens.

Dans un contexte économique difficile, cet outil nous donne plus que jamais la chance de réunir les énergies et les compétences de tous pour une action publique toujours plus efficace et une qualité de service toujours meilleure.

Que tous les partenaires soient très chaleureusement remerciés pour le travail exemplaire réalisé en ce sens !

Sincèrement à vos côtés,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

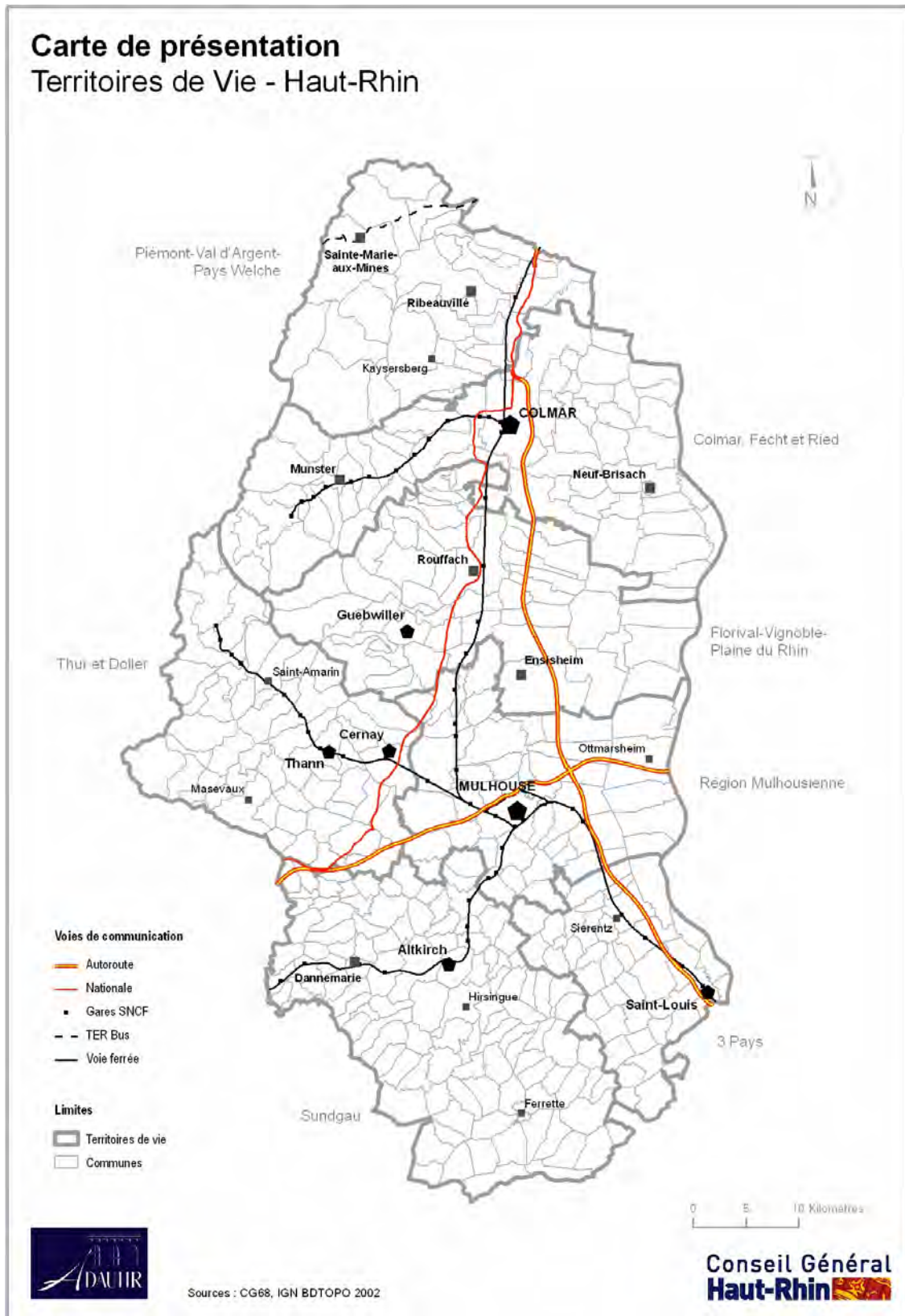
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 1
SOMMAIRE	p. 3
LE HAUT-RHIN : 377 communes, 7 Territoires de Vie	p. 4
LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DES TROIS PAYS...	p. 5
LES CHIFFRES CLEFS DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE DU TROIS PAYS	p. 6
LES ENJEUX ET LES AXES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE POUR 2014-2019.....	p. 8
LES PROJETS DU TERRITOIRE	p. 13
Les Projets d'Intérêt local.....	p. 15
Les Secteurs Spécifiques.....	p. 17
Les Projets Structurants.....	p. 21
Article 1 : Objet du contrat	p. 27
Article 2 : Durée du contrat	p. 27
Article 3 : Contenu du contrat	p. 27
Article 4 : Engagement financier du Département	p. 28
Article 5 : Procédure administrative et instruction des projets.....	p. 29
Article 6 : Versement des subventions.....	p. 31
Article 7 : Gestion et suivi du contrat.....	p. 32
Article 8 : Evaluation du contrat	p. 32
Article 9 : Publicité et communication	p. 33
Article 10 : Modification et rupture du contrat	p. 33
LES SIGNATAIRES	p. 36-37
ANNEXES	p. 39
- Tableau de synthèse des projets	
- Fiches descriptives des projets	
- Critères d'évaluation du Contrat	

LE HAUT-RHIN

377 communes, **7 Territoires de Vie**



LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX EN CHARGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DES TROIS PAYS

Canton de HUNINGUE



Max DELMOND

Conseiller Général

21 communes

ATTENSCHWILLER | BLOTZHEIM | BUSCHWILLER | FOLGENSBURG | HAGENTHAL-LE-BAS | HAGENTHAL-LE-HAUT | HEGENHEIM | HESINGUE | HUNINGUE | KNOERINGUE | LEYMEN | LIEBENSWILLER | MICHELBACH-LE-BAS | MICHELBACH-LE-HAUT | NEUWILLER | RANSPACH-LE-BAS | RANSPACH-LE-HAUT | ROSENAU | SAINT-LOUIS | VILLAGE-NEUF | WENTZWILLER

52 899 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

Canton de SIERENTZ



Daniel ADRIAN

Conseiller Général

19 communes sur 21 sont situées dans le Territoire de Vie des Trois Pays

BARTENHEIM | BRINCKHEIM | GEISPITZEN | HELFRANTZKIRCH | KAPPELEN | KEMBS | KOETZINGUE | LANDSER | MAGSTATT-LE-BAS | MAGSTATT-LE-HAUT | RANTZWILLER | SCHLIERBACH | SIERENTZ | STEINBRUNN-LE-HAUT | STETTEN | UFFHEIM | WAHLBACH | WALTENHEIM | ZAESSINGUE

21 638 habitants (pop municipale INSEE RP 2011)

LES CHIFFRES CLEFS

DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET DES MOYENS ALLOUÉS POUR LE TERRITOIRE DE VIE DES TROIS PAYS

Proche des territoires, pour toujours mieux servir les Haut-Rhinois.

Le Conseil Général organise de nombreux services aux habitants :

- Il réalise des infrastructures et met en œuvre les projets nécessaires au développement futur des Territoires de Vie.
- A travers ses principales missions de solidarité et à l'image de ses nouvelles antennes territoriales, il s'attache à agir au plus près des besoins de la population et à accompagner les haut-rhinois à tous les âges de la vie.
- Le Conseil Général est particulièrement actif dans les domaines des services aux personnes, de la santé, du logement, de l'insertion sociale, mais aussi de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Les infrastructures routières, l'environnement, l'appui au développement économique et les relations transfrontalières comptent également parmi ses principales missions.

Pour 2012, l'ensemble de ces interventions peut être évalué à **52 500 000 €** auprès des différents partenaires du Conseil Général, soit une dépense prévisionnelle de **315 000 000 €** sur la période 2014-2019.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ses politiques, **le Département mobilise une ressource humaine** dont le coût peut être évalué à **9 700 000 €** par an, soit **58 200 000 €** sur la période 2014-2019, sur le seul Territoire de Vie des Trois Pays.

Ces compétences sont également mises à disposition des Territoires **pour la mise en œuvre des projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général**. A ce titre, le Département agit et son investissement prévisionnel est estimé à **20 300 000 €** en faveur du Territoire de Vie des Trois Pays sur la période 2014-2019.

Pour parfaire ce dispositif volontariste d'actions, le Département se positionne en acteur préférentiel pour un développement harmonieux et concerté des Territoires Haut-Rhinois. Les Contrats de Territoire de Vie ont été élaborés en partenariat avec les Communes, Etablissements Publics de Coopération intercommunale et associations partenaires :

- Dans le Territoire de Vie des Trois Pays, le Département met à disposition une enveloppe de 10 961 184 € pour permettre la réalisation des projets structurants dans le cadre de la partie contractuelle du Contrat de Territoire sur la période 2014-2019.
- 5 071 000 € seront également prévus pour soutenir les projets relevant des secteurs spécifiques : « Hydraulique », « Eau et assainissement », « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » et « Montagne ».
- Enfin, une enveloppe annuelle, de 639 050 € en 2014, sera mise à disposition pour soutenir les projets d'intérêt local.

Au total, **19 866 484 €** seront mobilisés par le Conseil Général sur la période 2014-2019 **pour soutenir la réalisation des projets portés par les partenaires du Territoire de Vie des Trois Pays**.

*Ainsi, par ses différentes interventions, le Conseil Général œuvre pour le développement du Territoire de Vie des Trois Pays et investit massivement pour contribuer à sa réussite : l'investissement total du Département est estimé à **413 millions d'euros en faveur du Territoire de Vie des Trois Pays pour la période 2014-2019**.*

Récapitulatif des prévisions de dépenses du Département
sur le Territoire de Vie des Trois Pays

	pour 2012	2014 - 2019
Engagement financier prévisionnel du Département sur le Territoire de Vie :		413 366 484 €
1- Les ressources départementales mobilisées en faveur du Territoire de Vie		78 500 000 €
L'investissement humain	9 700 000 €	58 200 000 €
Les projets sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le Territoire de Vie		20 300 000 €
2- L'action quotidienne du Conseil Général pour le Territoire de Vie	52 500 000 €	315 000 000 €
La solidarité : pour accompagner et protéger à tous les âges de la vie	32 700 000 €	196 200 000 €
Le réseau routier et les transports : faciliter les déplacements et promouvoir une mobilité responsable et durable	7 800 000 €	46 800 000 €
L'action éducative et la jeunesse : pour favoriser la réussite éducative et l'ouverture sur le monde des jeunes Haut-Rhinois	1 700 000 €	10 200 000 €
Les activités sportives et de loisirs : Du souffle et de l'énergie pour des jeunes haut-rhinois bien dans leurs corps et leur tête	800 000 €	4 800 000 €
L'environnement et le cadre de vie : une véritable écologie de proximité pour un cadre de vie préservé et l'encouragement à l'éco citoyenneté	3 500 000 €	21 000 000 €
L'économie et le tourisme : soutenir le développement économique et les nouvelles filières créatrices d'emplois	1 500 000 €	9 000 000 €
L'habitat et le logement : aider à bien se loger et construire l'habitat de demain	300 000 €	1 800 000 €
L'aménagement et le développement des territoires : privilégier la proximité pour favoriser la vitalité des territoires, leur accessibilité et leur aménagement équilibré	2 100 000 €	12 600 000 €
L'action culturelle : pour faire vivre la culture et partager les émotions en tout point du territoire	1 800 000 €	10 800 000 €
L'action européenne et transfrontalière : dépasser les frontières et ouvrir de nouveaux horizons vers la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur.	300 000 €	1 800 000 €
3- Le soutien financier à nos partenaires : les projets du Territoire		19 866 484 €
Les Projets d'intérêt local		3 834 300 €
Les Secteurs Spécifiques		5 071 000 €
Les Projets Structurants		10 961 184 €

1- Les Enjeux et Axes structurants du Territoire de Vie des Trois Pays pour 2014-2019

Le diagnostic partagé a permis de dégager collégalement, entre le Conseil Général et les partenaires du Territoire lors de la Rencontre du 29 avril 2013, les enjeux stratégiques du Territoire de Vie des Trois Pays pour la période 2014-2019 et, pour chacun d'eux, les axes de développement correspondants.

Le Conseil Général considère que ces enjeux et axes prioritaires du Territoire de Vie des Trois Pays sont en cohérence avec les besoins identifiés sur le Territoire à partir du diagnostic et les priorités définies par les politiques départementales.

A travers le Contrat de Territoire de Vie, le Conseil Général privilégie le soutien aux projets structurants qui s'inscrivent dans ces enjeux et axes définis conjointement.

Enjeu 1 :

Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe 1.1 :

Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité

Les habitants du Territoire de Vie des Trois Pays attendent une offre de proximité et de qualité en matière de périscolaires.

Aussi, le soutien financier du Département se concentrera sur des projets de périscolaires là où les besoins sont avérés pour répondre aux attentes des populations du Territoire et ce en lien avec la politique de l'Education Nationale

Axe 1.2 :

Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques

Les projets tournés vers la mise en synergie et la mutualisation des moyens existants en matière d'infrastructures culturelles et sportives seront encouragés.

Il s'agit de soutenir la mise en réseau de l'ingénierie culturelle et sportive du Territoire afin de permettre le développement des structures existantes ainsi qu'une meilleure identification de celles-ci par les habitants du Territoire.

S'agissant des terrains de football, la priorité sera donnée aux terrains synthétiques sachant que pour les terrains naturels, le niveau d'équipement est satisfaisant.

Compte tenu de l'excellence de l'équipement existant en la matière, la création de nouveaux équipements culturels et sportifs ne fera pas l'objet d'un soutien financier de la part du Département, sauf si l'existence d'un besoin spécifique est avérée.

Enjeu 2 :

Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Le Territoire des Trois Pays se caractérise par un nombre important d'atouts économiques méritant d'être développés.

Aussi, les projets tournés vers le développement et l'optimisation des structures économiques existantes seront encouragés.

Les nouvelles zones d'activités sont susceptibles d'être aidées, au cas par cas et de manière limitée, dans la mesure où celles-ci ont un caractère intercommunal et sont installées dans un secteur dépourvu de ce type d'équipement ou pour lequel il existe une saturation de l'offre existante. Leurs pertinences et viabilité économiques devront en outre être démontrées.

Par ailleurs, le soutien départemental bénéficiera aux projets dont l'impact se définit à l'échelle du Territoire des Trois Pays et pour lesquels le Contrat de Territoire constitue un cadre de discussion adapté.

Enjeu 3 :

Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe 3.1 :

Soutien à des initiatives innovantes dans le domaine des transports collectifs

La mobilité constitue un enjeu essentiel pour les habitants du Territoire de Vie des Trois Pays. Celle-ci doit être facilitée tout en s'inscrivant dans les objectifs de développement durable poursuivis par les partenaires du Territoire.

Le soutien du Conseil Général sera dirigé vers le renforcement et l'amélioration du réseau des itinéraires cyclables du Territoire ainsi que des transports collectifs.

Les initiatives en faveur de modes de déplacement non polluants bénéficieront également d'une aide départementale.

Le renforcement du maillage des réseaux des lignes de bus régulières et des transports à la demande sera encouragé.

Axe 3.2 :

Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements

Le Territoire des Trois Pays dispose de plusieurs infrastructures de transports d'importance et de haute qualité. Les infrastructures routières situées dans le pôle urbain de ST-LOUIS/HUNINGUE sont aujourd'hui saturées car empruntées par de nombreux travailleurs frontaliers.

En outre, les mesures de restriction en matière de stationnement récemment entrées en vigueur à BALE renforcent les besoins de développement des réseaux de bus et de train.

Il s'agit donc de soutenir les dispositifs devant inciter les habitants du Territoire de Vie des Trois Pays à utiliser de façon plus fréquente les transports collectifs et à permettre le développement de ceux-ci.

Seront ainsi aidées les infrastructures favorisant l'intermodalité entre les différents modes de transports, et notamment les parkings-relais gratuits.

Enjeu 4 :

Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe 4.1 :

Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN

La démarche GERPLAN constitue un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des Territoires du Département.

La gestion de l'espace rural et périurbain est prioritaire pour le Territoire de Vie des Trois Pays. Le Territoire possède de nombreux atouts environnementaux mais qui demeurent malgré tout fragiles, en raison notamment de la pression urbaine sur les espaces agricoles et naturels.

L'élaboration de GERPLAN pour couvrir l'ensemble du Territoire de Vie est ainsi encouragée, de même que la mise en œuvre d'actions qui en découlent, en particulier pour limiter les inondations causées par les orages et préserver la qualité de la nappe phréatique rhénane.

Axe 4.2 :

Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable

Le Territoire de Vie des Trois Pays dispose de nombreuses surfaces agricoles. Au travers du dispositif GERPLAN, le Conseil Général du Haut-Rhin soutient le maintien d'une activité agricole respectueuse du développement durable et pérenne.

En complément de ce soutien, le Territoire des Trois Pays peut s'appuyer sur le programme « LEADER » auquel le Conseil Général apportera son concours.

Axe 4.3 :

Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat à travers les PLH

Cet axe tend à mettre l'accent sur la nécessité de diversifier et d'étoffer l'offre en matière d'habitat sur le Territoire de Vie des Trois Pays.

Le Département sera attentif à la création de logements sociaux supplémentaires avec une répartition plus homogène sur l'ensemble du Territoire, ainsi qu'à l'amélioration du parc locatif public existant.

L'aide du Conseil Général favorisera en outre la mise en place d'une politique de l'habitat à l'échelle des intercommunalités au travers des Plans Locaux de l'Habitat, dans le cadre des orientations dégagées au sein du Plan Départemental de l'Habitat.

Enjeu 5 :

Développement local

Axe 5.1 :

Soutenir l'ingénierie en faveur du Développement local

Le Département entend poursuivre sa politique de soutien à l'animation locale et à l'ingénierie des Communautés de Communes à travers les postes d'agents de développement généraliste et spécialisés.

Axe 5.2 :

Soutenir les actions en faveur du Développement local

Cet axe tend à soutenir les actions de développement local à l'échelle du Territoire de Vie, sous forme d'un appel à projets.

Volet Animation

Sont également soutenues les structures d'enseignement artistique, les lieux de diffusion et opérateurs culturels à rayonnement territorial ainsi que la participation au fonctionnement des structures IBA 2020 et ETB

2- LES PROJETS DU TERRITOIRE

2.1- Les Projets d'Intérêt Local

Une enveloppe est consacrée au soutien aux « **projets d'intérêt local** », c'est-à-dire les équipements qui sont présents dans chaque commune (école, église, voirie communale, mairie...). Les Communes prennent ainsi, à leur tour, pleinement part au Contrat de Territoire de Vie. Ces projets, particulièrement importants, notamment financièrement à l'échelle d'une petite commune rurale, mais qui pour autant ne peuvent intégrer l'enveloppe des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie car leur rayonnement est trop restreint, pourront être pris en compte dans la limite de l'enveloppe disponible.

Au travers de cette enveloppe, le Département souhaite donner plus de souplesse et de proximité à son dispositif jusqu'alors en vigueur de « guide des aides », en le remplaçant par une procédure territorialisée et annualisée.

Les grandes lignes de ce dispositif « projets d'intérêt local » sont les suivantes :

- plus de réactivité : les projets déposés au plus tard fin septembre feront l'objet d'une première réponse relative au montant d'aide possible dès le mois de décembre,
- plus de souplesse : des critères moins techniques,
- plus de proximité : une étude des projets au sein d'une commission territorialisée, à laquelle les Conseillers Généraux du Territoire de Vie sont associés.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe « projets d'intérêt local » ont été définies par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 5 juillet 2013.

De façon synthétique, la méthodologie d'instruction des projets d'intérêt local est la suivante :

- Un appel à projets est lancé par le Département tous les ans à l'automne ;
- Après instruction par les services départementaux, les projets déposés sont examinés par une Commission territoriale à laquelle sont associés les Conseillers Généraux du Territoire.
- un montant prévisionnel d'aide pour les projets retenus est ensuite proposé par la Commission Territorialisée. Une information écrite non engageante pour le Département sera adressée au porteur de projet.
- Puis, après démarrage des travaux, le dossier sera soumis à la Commission Permanente qui affectera les crédits correspondants et une notification définitive sera effectuée.

Les projets éligibles, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, doivent relever de la section d'investissement du bénéficiaire et entrer dans des catégories arrêtées par la Commission Permanente du Conseil Général ou présenter un caractère innovant.

Les bénéficiaires de ce soutien ne sont pas obligatoirement signataires du Contrat.

Le montant de l'enveloppe allouée aux projets d'intérêt local du Territoire de Vie des Trois Pays est déterminé annuellement.

A titre indicatif, le montant maximum affecté pour le Territoire de Vie des Trois Pays pour l'année 2015 est de 639 050 €.

2.2- Les Secteurs Spécifiques

Dans chaque Territoire de Vie, le Département met à disposition des enveloppes pour permettre la réalisation de **projets relevant des secteurs spécifiques**, qui nécessitent des investissements lourds dans les Territoires et qui relèvent des domaines suivants :

- l'eau et l'assainissement,
- l'hydraulique,
- les établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées,
- la montagne.

Ainsi, de 1 à 4 enveloppes par Territoire de Vie, non fongibles entre elles, sont mises à disposition pour répondre aux besoins spécifiques des Territoires dans ces domaines. En effet, dans ces domaines, les besoins d'un Territoire à l'autre sont très variables, selon que le Territoire a déjà été équipé ou non. Les enveloppes qui seront déterminées prendront en compte les besoins propres à chaque Territoire, afin de garantir la plus grande équité.

Ces projets font l'objet, pour chaque secteur spécifique, d'une programmation pluriannuelle contractualisée à l'initiative du Conseil Général.

Les bénéficiaires ne sont pas obligatoirement des signataires du Contrat.

Les Commissions Thématiques respectivement compétentes, puis la Commission Permanente du Conseil Général programmeront, Territoire de Vie par Territoire de Vie, les enveloppes non fongibles sur une durée de 6 ans (2014-2019), puis seront compétentes pour examiner la programmation annuelle, en Autorisation de Programme et en Crédit de Paiement, la validation des dossiers et l'affectation définitive des crédits.

Pour le Territoire de Vie des Trois Pays, le montant total mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets relevant des secteurs spécifiques est de 5 071 000 €.

2.2.1. L'eau et l'assainissement

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir prioritairement les projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de finalisation des premiers systèmes d'assainissement, tant collectifs que non collectifs.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Eau et Assainissement » figurent dans le recueil des aides en matière d'eau et d'assainissement, validé par l'Assemblée Départementale, lors de sa séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie des Trois Pays, le montant mis à disposition pour la période 2014-2019 par le Département pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Eau et Assainissement » est de 600 000 €.

2.2.2. L'hydraulique

Au travers de cette enveloppe, le Département entend continuer à soutenir les projets de protection contre les risques d'inondation et de préservation des milieux aquatiques.

Les règles de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Hydraulique » sont définies par la procédure d'octroi des subventions en matière d'hydraulique, validée par l'Assemblée Départementale lors de sa Séance Plénière du 5 décembre 2013.

Pour le Territoire de Vie des Trois Pays, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Hydraulique » est de 3 400 000 €.

2.2.3. Les Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de constructions neuves, de grosses réparations et de restructurations d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de structures d'Accueils de Jours (AJ) pour personnes âgées.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » sont définies par la Procédure d'octroi d'une subvention d'investissement départementale aux établissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées, validée par la Commission Permanente du Conseil Général lors de sa séance du 18 décembre 2014.

Pour le Territoire de Vie des Trois Pays, le montant mis à disposition par le Département pour la période 2014-2019 pour les projets qui relèvent du secteur spécifique « Etablissements d'hébergement et services d'accueil de jour pour personnes âgées » est de 1 071 000 €.

2.2.4. La Montagne

Au travers de cette enveloppe, le Département entend soutenir les projets de modernisation des équipements et d'organisation des acteurs des sites de montagne d'intérêt départemental et des sites d'intérêt local directement associés à ces sites d'intérêt départemental dans une logique de cohérence territoriale.

Les règles spécifiques de fonctionnement de l'enveloppe secteur spécifique « Montagne » sont définies par le vademecum de la politique départementale en faveur des sites de loisirs de montagne Eté-Hiver du Haut-Rhin, validé par l'Assemblée Départementale lors de sa Séance Plénière du 5 décembre 2013.

Le Territoire de Vie des Trois Pays n'est pas concerné par ce secteur spécifique « Montagne ».

2.3- Les Projets Structurants

2.3.1. Présentation / Généralités

Ce volet constitue le coeur du contrat de Territoire de Vie du Trois Pays.

Il formalise l'échange et la négociation engagés entre le Département et les partenaires locaux autour de projets structurants des partenaires relevant des priorités partagées, répondant aux besoins spécifiques et identifiés et retenus par le Conseil Général pour la période 2014-2019 lors de sa réunion plénière du 23 janvier 2015.

Il inclut également les projets d'« animation locale », dont le fonctionnement est annuel et récurrent.

Fruit d'une première révision du Contrat signé le 16 décembre 2013 à RIEDISHEIM, le présent Contrat annule ce dernier et s'y substitue entre les présents signataires.

Pour le Territoire de Vie des Trois Pays, le montant de l'enveloppe affectée aux projets structurants pour la période 2014-2019 est de 10 961 184 €.

Les clauses contractuelles détaillées ci-après dans le présent Contrat de Territoire de vie s'appliquent ainsi aux projets structurants retenus et identifiés dans un tableau récapitulatif et des fiches projets joints en annexe de ce Contrat.

2.3.2. Les clauses contractuelles

Un contrat de Territoire de Vie des Trois Pays est conclu pour la période 2014-2019,

entre,

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée Plénière en date du 23 janvier 2015,

d'une part,

et

- Internationale Bauausstellung Basel 2020, représentée par Hans-Peter WESSELS, Président, agissant en vertu d'une délibération du Regierungsrat des Kantons Basel-Stadt du 25 juin 2013 ;
- Eurodistrict Trinational de Bâle représenté par Frau Marion DAMMANN, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du XXXXXXXXXXXXX
- La Communauté de Communes du Pays de Sierentz, représentée par Jean-Marie BELLARD, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2013 ;
- La Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, représentée par Denis WIEDERKEHR, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2013;
- La Communauté de Communes des Trois Frontières, représentée par Alain GIRNY, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 13 novembre 2013 ;
- Le Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire d'HEGENHEIM, représenté par Catherine TROENDLE, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 12 décembre 2013;
- Le Syndicat du SCOT des Cantons de HUNINGUE et SIERENTZ, représentée par Jean-Marie ZOELLE, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du XXXXXXXXXXXXXXXX;
- Le Syndicat Mixte pour le Sundgau, représentée par René DANESI, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du XXXXXXXXXXXXXXXX;
- La Commune de BARTENHEIM, représentée par Jacques GINTHER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2013 ;
- La Commune de BLOTZHEIM, représentée par Jean-Paul MEYER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2013;
- La Commune de FOLGENSBOURG, représentée par Max DELMOND, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXXXXXXX;
- La Commune de HAGENTHAL-LE-BAS, représentée par Gilbert FUCHS, Adjoint au Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 mars 2013;
- La Commune de HESINGUE, représentée par Gaston LATSCHA, Adjoint au Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2013 ;

- La Commune de HUNINGUE, représentée par Jean-Marc DEICHTMANN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2013;
- La Commune de KEMBS, représentée par Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint au Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2013 ;
- La Commune de LANDSER, représentée par Daniel ADRIAN, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date 4 décembre 2013 ;
- La Commune de LEYMEN, représentée par Danièle OTT, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2013 ;
- La Commune de MICHELBAACH-LE-BAS, représentée par Henri MATTES, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXXX ;
- La Commune de MICHELBAACH-LE-HAUT, représentée par André WOLGENSINGER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXXX ;
- La Commune de ROSENAU, représentée par Thierry LOITZLER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXXX ;
- La Commune de SAINT-LOUIS, représentée par Jean-Marie ZOELLE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013 ;
- La Commune de SIERENTZ, représentée par Jean-Marie BELLARD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2013;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Objet du contrat

Le présent contrat formalise l'engagement du Département à soutenir financièrement les projets structurants, identifiés et détaillés dans les fiches descriptives annexées ci-après, sous maîtrise d'ouvrage des Communes, des Etablissements publics de Coopération Intercommunale, des associations et des partenaires privés et s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire de Vie du Trois Pays.

Le Contrat de Territoire de Vie peut également inclure l'engagement du Département à réaliser des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale répondant aux enjeux et axes du Territoire de Vie du Trois Pays.

Le présent Contrat, fruit d'une première révision, annule et se substitue, entre les présents signataires, au Contrat signé le 16 décembre 2013 à RIEDISHEIM.

Article 2 :

Durée du contrat

Le présent Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays prend effet au 1er janvier 2014 et se terminera au 31 décembre 2019.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Elle fera l'objet d'une seconde révision au courant de l'année 2016.

Le Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays pourra faire l'objet d'une évaluation à son terme.

Article 3 :

Contenu du contrat

Les projets qui s'inscrivent dans le Contrat de Territoire de Vie, hiérarchisés selon les enjeux et axes définis ci-dessous, sont répertoriés dans le tableau de synthèse joint en annexe du présent Contrat et décrits dans les fiches annexées.

Ainsi, le Département soutiendra ces projets selon les enjeux et les axes suivants :

Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité.

Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.

Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports

Axe 3.1 : Soutien à des initiatives innovantes dans le domaine des transports collectifs.

Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.

Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité

Axe 4.1 : Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN.

Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable.

Axe 4.3 : Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat à travers les PLH.

Enjeu 5 : Développement local

Axe 5.1 : Soutenir l'ingénierie en faveur du Développement local.

Axe 5.2 : Soutenir les actions en faveur du Développement local.

Volet Animation

Article 4 : Engagement financier du Département

Le Département s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi d'une subvention aux porteurs de projets et/ou par la réalisation directe de projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 3 et faisant l'objet d'une fiche descriptive en annexe.

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action. *Ces montants par action sont récapitulés dans le tableau de synthèse annexé au présent contrat.*

Conformément à l'article 5 du présent Contrat et dans les conditions qu'il définit, l'engagement du Département devra faire l'objet d'une délibération spécifique de la Commission Permanente du Conseil Général procédant à l'attribution définitive, projet par projet, des subventions départementales correspondantes, après constat de la conformité à la fiche projet contractualisée de chaque dossier complet présenté par le porteur de projet compétent.

Les règles d'intervention du Département, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers, sont les suivantes :

- Dépenses subventionnables :

Sauf mention expresse contraire inscrite dans la fiche annexe, la dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre TTC si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA et HT si le bénéficiaire est une collectivité locale bénéficiant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou un organisme privé récupérant la TVA sur les dépenses sans avoir à acquitter la TVA.

Sauf mention expresse figurant dans la fiche descriptive annexée de subvention, le montant de la subvention ne pourra prendre en compte des frais relatifs à des intérêts d'emprunt ou à toute autre charge imputée sur la section de fonctionnement du bénéficiaire.

- Taux d'intervention du Département :

Le taux maximal d'aide du Département est de 40% pour les projets d'investissement et de 50 % pour les projets de fonctionnement, sauf dispositifs spécifiques (ex : gymnases de collèges...).

Le montant total de l'aide départementale ne peut excéder l'effort net du porteur de projet.

- Non fongibilité de l'aide départementale :

Le montant de la subvention départementale est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action.

A défaut de réalisation de l'action le porteur de projet ne pourra se prévaloir d'aucune obligation du Département à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels :

En cas d'augmentation du coût du projet, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci ne fera pas l'objet d'une revalorisation.

En cas de diminution du coût du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci fera l'objet d'une diminution au prorata et la différence ne pourra être transférée par le porteur de projet sur une autre action.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Sauf mention expresse contraire prévue dans les fiches descriptives de projet annexées au présent contrat, le principe de non cumul d'aides départementales pour une même opération s'applique. Aussi, une action inscrite au contrat ne peut bénéficier d'une autre aide du Département ou d'un de ses autres partenaires institutionnels (ex : ADT68...).

Aucun droit d'option entre le subventionnement au titre du Contrat de Territoire ou au titre de tout autre dispositif du Département n'est possible.

Article 5 :

Procédure administrative et instruction des projets

Après inscription du projet dans le Contrat de Territoire de Vie, il appartient au porteur de projet de déposer un dossier complet auprès du Département afin de permettre l'engagement des crédits départementaux afférents.

5.1 : Présentation du dossier

Chaque dossier doit être présenté avant le commencement de l'exécution de l'opération et au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Le dossier doit comporter les éléments précis relatifs à l'opération et au montant de la subvention sollicitée :

- les devis estimatifs et quantitatifs,
- les plans détaillés des travaux,
- une notice explicative du projet,
- un échéancier de réalisation réactualisé le cas échéant,
- une délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération de façon individualisée et attestant de l'inscription de la dépense correspondante au budget, si cette dernière n'a pas déjà été transmise à l'occasion de la conclusion du Contrat de Territoire de Vie,
- un plan de financement réactualisé le cas échéant,
- un dossier relatif à l'accessibilité lorsque les travaux portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'instruction du dossier est réalisée par les services départementaux compétents en lien avec l'Animateur-Coordonnateur qui pourront, à ce titre, recueillir toutes informations complémentaires jugées nécessaires.

La Commission Actions et Territoires du Conseil Général est chargée de vérifier la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche projet retenue dans le cadre du contrat.

Le Département ne prendra pas en compte un dossier non conforme au projet initialement présenté et retenu dans le contrat ou ne respectant pas les différentes réglementations en vigueur et s'imposant à lui. La Commission Actions et Territoires est compétente pour apprécier l'opportunité de maintenir l'engagement départemental si des évolutions mineures du projet sont apparues dès lors qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Si la Commission Actions et Territoires valide la conformité du dossier complet présenté avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, un courrier d'information, attestant de cette conformité et mentionnant les conditions de l'engagement définitif, tant juridique que financier, de la subvention départementale afférente à ce projet, est adressé au maître d'ouvrage. Les informations données dans ce courrier sont valables jusqu'au 1er octobre 2019. A cette date, si aucun justificatif de démarrage de travaux n'a été transmis au Département, l'information sera automatique caduque et l'engagement du Département annulé.

Si la Commission Actions et Territoires considère que le dossier complet présenté n'est pas conforme avec le contenu de la fiche descriptive de projet retenue dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, le porteur de projet en est informé par courrier et conserve la possibilité de redéposer un dossier conforme dans les délais évoqués dans le présent article.

5.2 : Engagement juridique et comptable définitif du Département

L'engagement définitif des crédits départementaux, voté en Commission Permanente du Conseil Général, est conditionné au démarrage effectif des travaux soutenus pour les projets d'investissement et au démarrage effectif de la ou des actions soutenues pour les projets relevant de la section de fonctionnement du porteur de projet.

- Subvention concernant des travaux d'investissement :

Il appartient au maître d'ouvrage de présenter au Département une pièce attestant du démarrage des travaux (ordre de service, devis signé, lettre de commande...). L'engagement du maître d'œuvre et la réalisation d'études préalables ne sont pas considérés comme fait générateur de démarrage de travaux.

- Subvention concernant des études :

Par exception, les aides attribuées expressément par le Département pour une étude non immédiatement suivie de travaux peuvent être engagées sur la base d'un ordre de service relatif à l'étude.

- Subvention de fonctionnement :

La nature des pièces permettant l'engagement de crédits est détaillée dans chaque fiche descriptive de projet ou dans le vademecum auquel le projet se réfère.

La Commission Permanente du Conseil Général est chargée d'attribuer définitivement la subvention départementale liée au projet, conformément aux pièces transmises et dans la limite des autorisations de programme et crédits de paiement votés annuellement par l'Assemblée Départementale. Cette délibération vaudra engagement définitif des crédits départementaux.

Une notification d'attribution de l'aide départementale est adressée au porteur de projet.

Afin de permettre le vote de l'engagement définitif précité en Commission Permanente dans les délais, les pièces justificatives permettant l'engagement et évoquées ci-dessus devront être déposées au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Article 6 : Versement des subventions

6.1 : Dispositions communes

Les subventions seront versées directement au maître d'ouvrage de chaque opération sur la base d'une demande écrite de celui-ci accompagnée des justificatifs suivants, dans les conditions définies aux articles 6.2 et 6.3 :

- une attestation d'achèvement de travaux ou de l'opération dûment remplie,
- un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros des mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage et certifié par le receveur ou le trésorier,
- un plan de financement définitif de l'opération,
- l'attestation d'accessibilité si les travaux concernés portent sur la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre des bâtiments soumis à l'article L 111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques) ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai :

- de 10 ans après le versement du solde lors d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération,
- de 16 ans à compter de la notification d'attribution de l'aide départementale lorsque cette dernière est versée en 15 annuités.

6.2 : Dispositions spécifiques aux subventions d'investissement

- o Les subventions d'investissement d'un montant inférieur à 200 000 € font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

- o Les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € sont versées en 15 annuités correspondant chacune à 1/15ème du montant de la subvention, que le bénéficiaire soit une personne de droit public ou de droit privé, sauf dérogations spécifiques dûment accordées et précisées dans les fiches projets correspondantes.

Ces subventions sont versées annuellement à compter de l'année n+1, l'année n étant celle de l'engagement des crédits tel que détaillé à l'article 5.2.

Le bénéficiaire doit fournir en année n+3 les pièces évoquées à l'article 6.1.

Si le projet venait à ne pas être exécuté totalement ou partiellement, ou si l'objet aidé venait à être vendu, détruit ou à changer de destination, le Département pourrait stopper le versement des annuités voire demander le remboursement de celles déjà perçues. A cet effet, les agents du Département seront habilités à mener tout contrôle sur pièces ou sur place pendant toute la durée de validité des subventions.

Si dans le délai de 3 ans à compter de la notification, les pièces justificatives de paiement ne sont pas fournies, le Département stoppera définitivement le versement des annuités et demandera le remboursement des annuités déjà perçues.

A l'occasion de la fourniture des pièces justificatives de paiement, si le projet s'est réalisé pour un montant inférieur au montant prévisionnel, les services du Département recalculeront au prorata la subvention et le montant des annuités restant à payer et notifieront le nouveau montant au bénéficiaire.

6.3 : Dispositions spécifiques aux subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les dernières pièces justificatives devront parvenir au Département au plus tard le 15 octobre 2020.

Les vademecum auxquels se réfère le projet peuvent prévoir des dispositions spécifiques différentes pour le versement de ces aides.

Article 7 : Gestion et suivi du contrat

Un Comité de pilotage du Contrat de Territoire de Vie est institué. Il est chargé :

- d'examiner l'état d'avancement des opérations inscrites dans le Contrat,
- de rendre un avis sur toute demande d'ajustement du Contrat formulée par les signataires.

Sa composition est la suivante :

- un élu représentant chaque signataire du Contrat, désigné librement par lui, qui pourra être accompagné d'un technicien référent,
- les Conseillers Généraux du Territoire de Vie,
- le président de la Commission Actions et Territoires du Conseil Général,
- le Vice-Président référent du Conseil Général,
- l'Animateur-Coordonnateur territorialement compétent,
- tout membre de l'administration départementale si besoin.

Le Comité de pilotage se réunit à l'initiative du Département. L'animation de ce Comité de pilotage est assurée par les Conseillers Généraux du Territoire de Vie, avec l'appui technique de l'Animateur-Coordonnateur référent.

Article 8 : Évaluation du contrat

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une évaluation au terme de la période contractuelle.

L'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Les objectifs partagés du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un aménagement et un développement du territoire équitables et partagés, adaptés aux spécificités de chaque Territoire de Vie,
- une recherche de l'effet levier généré par l'aide départementale,
- l'amélioration des relations partenariales (prise en compte des besoins du territoire et des choix départementaux).

Les effets attendus du Contrat de Territoire de Vie sont :

- un déploiement d'équipements structurants répondant aux priorités de développement de chaque Territoire de Vie et collectivement identifiés,
- une recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité des moyens départementaux mobilisés,
- la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique partenariale.

Les parties s'engagent à renseigner les indicateurs d'évaluation présentés en annexe du contrat.

Article 9 : Publicité et communication

Le porteur du projet inscrit au Contrat de Territoire de Vie s'engage à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département du Haut-Rhin en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de ses propres supports de communication,
- dans ses relations avec la Presse,
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés...

Une photo illustrant la présence du logo départemental sur les chantiers soutenus dans le présent contrat et une copie des publications afférentes sont demandées à nos partenaires.

Le porteur de projet devra associer le Président du Conseil Général et les Conseillers Généraux du Territoire de Vie aux inaugurations, poses de premières pierres, comités de suivi pour chaque projet et, de manière plus large, aux manifestations qui pourraient être soutenues. A cet effet, il prendra l'attache du Cabinet du Président du Conseil Général dans un délai raisonnable afin de déterminer les dates afférentes à ces événements.

Article 10 : Modification et rupture du contrat

Article 10.1 : Modification

La modification des présentes clauses contractuelles générales nécessitera l'accord de l'ensemble des parties signataires, formalisés par un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux et à majorer l'économie générale du contrat.

Article 10.2 : Résiliation

La résiliation unilatérale du présent Contrat est toujours possible pour tout motif d'intérêt général.

Hormis le cas de force majeure, l'inobservation d'une des clauses du présent contrat par un signataire entraînera la résiliation pure et simple de celui-ci à son égard, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre simple, aucune mesure appropriée n'aura été prise pour y remédier.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire demander le remboursement des sommes qui auront déjà été versées.

Dans le cas où un des signataires souhaiterait se retirer du contrat, la dénonciation devra se faire par lettre simple adressée à tous les signataires et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

Article 10.3 : Compétence juridictionnelle – Contestations et litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Fait en XX exemplaires

YYYYYYYYYYY, le XX XXXXXXXXXX 2015

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

en présence des Conseillers Généraux du Territoire de Vie,

Le Conseiller Général
du Canton de HUNINGUE

Le Conseiller Général
du Canton de SIERENTZ

Max DELMOND

Daniel ADRIAN

avec les porteurs de projets,

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de SIERENTZ

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Porte du Sundgau

Le Président de la
Communauté de Communes
des Trois Frontières

Jean-Marie BELLIARD

Denis WIEDERKEHR

Alain GIRNY

Le Président de
Internationale Bauausstellung
Basel 2020

La Présidente de ETB

Le Président du
du Syndicat Mixte du SCOT des
Cantons de HUNINGUE et SIERENTZ

Hans-Peter WESSELS

Marion DAMMANN

Jean-Marie ZOELLE

La Présidente du
Syndicat Intercommunal
du CES de HEGENHEIM

le Président du
Syndicat Mixte pour le Sundgau

Catherine TROENDLE

René DANESI

Le Maire de la
Commune de BARTENHEIM

Jacques GINTHER

Le Maire de la
Commune de BLOTZHEIM

Jean-Paul MEYER

Le Maire
de la Commune
de FOLGENSBURG

Max DELMOND

Le Maire
de la Commune
de HAGENTHAL-LE-BAS

François GASSER

Le Maire de la
Commune de HESINGUE

Gaston LATSCHA

Le Maire de la
Commune de HUNINGUE

Jean-Marc DEICHTMANN

L'Adjoint au Maire
de la Commune de KEMBS

Jean-Paul BANDINELLI

Le Maire de
la Commune de LANDSER

Daniel ADRIAN

Le Maire de
la Commune de LEYMEN

Patrick OSER

Le Maire de la Commune de
MICHELBACH-LE-BAS

Henri MATTES

Le Maire de la Commune de
MICHELBACH-LE-HAUT

André WOLGENSINGER

Le Maire de
la Commune de ROSENAU

Thierry LITZLER

Le Maire de
la Commune de SAINT-LOUIS

Jean-Marie ZOELLE

Le Maire de
la Commune de SIERENTZ

Jean-Marie BELLiard

ANNEXES

- Tableau de synthèse des projets
- Fiches descriptives des projets
- Critères d'évaluation du Contrat

Tableau de synthèse des projets

Informations générales						Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux.										
Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité										
11-1	Extension et Rénovation du Périscolaire Les Mikados	BLOTZHEIM	BLOTZHEIM	26 607 €	I	2013	2013	26 607 €	20%	5 321 €
11-2	Groupe Scolaire (Périscolaire) - Bâtiment C : travaux d'économie d'énergie	LANDSER	LANDSER	155 000 €	I	2013	2014	155 000 €	40%	62 000 €
11-3	Aménagement d'un accueil périscolaire Quartier Wallart	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	200 000 €	I	2015	2015	200 000 €	20%	40 000 €
11-4	Création d'un périscolaire maternelle	BLOTZHEIM	BLOTZHEIM	1 000 000 €	I	2016	2016	436 000 €	15%	65 400 €
11-5	Groupe Scolaire (Périscolaire) - Bâtiment C : rénovation de la toiture	LANDSER	LANDSER	93 250 €	I	2015	2015	93 250 €	39%	36 368 €
11-6	Extension du périscolaire	ROSENAU	ROSENAU	350 000 €	I	2015	2015	254 000 €	15%	38 100 €
11-7	Création d'une micro-crèche (10 places)	ROSENAU	ROSENAU	270 000 €	I	2016	2016	92 000 €	15%	13 800 €
11-8	Insonorisation de la salle de restauration de l'accueil du périscolaire	MICHELBAACH-le-HAUT	MICHELBAACH-le-HAUT	5 724 €	I	2015	2015	5 724 €	28%	1 603 €
Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.										
12-1	Réhabilitation de la Maison du Parc en un espace d'exposition	BLOTZHEIM	BLOTZHEIM	333 670 €	I	2013	2014	130 000 €	20%	26 000 €
12-2	Réfection du terrain d'honneur de football	SIERENTZ	SIERENTZ	170 000 €	I	2013	2013	150 000 €	15%	22 500 €
12-3	Construction de deux courts de tennis couverts	SIERENTZ	SIERENTZ	1 000 000 €	I	2015	2016	1 000 000 €	13%	130 000 €
12-4	Etanchéité de la toiture du COSEC	SICES HEGENHEIM	HEGENHEIM	163 091 €	I	2013	2013	163 091 €	35%	57 082 €
12-5	Remplacement de la piste d'athlétisme en tartan du collège	SICES HEGENHEIM	HEGENHEIM	320 000 €	I	2015	2015	320 000 €	60%	192 000 €
12-6	Création d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	750 000 €	I	2015	2015	700 000 €	20%	140 000 €
12-7	Construction d'un site d'exposition et de spectacles (2eme tranche)	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	13 466 455 €	I	2013	2015	5 368 098 €	13%	700 000 €
12-9	Construction d'une salle festive et culturelle	HESINGUE	HESINGUE	3 627 205 €	I	2013	2015	2 809 000 €	10%	280 900 €
12-10	Rénovation du terrain de football	HAGENTHAL-LE-BAS	HAGENTHAL LE BAS	373 750 €	I	2014	2015	150 000 €	20%	30 000 €
12-12	Sentier de découverte "et si Vauban avait été jardinier..."	HUNINGUE	HUNINGUE	780 860 €	I	2016	2016	780 860 €	10%	78 086 €
12-13	Restauration de la chapelle Heiligenbrunn	LEYMEN	LEYMEN	39 898 €	I	2014	2014	39 898 €	15%	5 985 €
12-14	Implantation d'une nouvelle plaine sportive	BLOTZHEIM	BLOTZHEIM	5 052 508 €	I	2016	2016	2 076 000 €	15%	311 400 €
12-15	Médiathèque intercommunale et trinationale - participation au fonctionnement	CC Pays de Sierentz	SIERENTZ	1 164 300 €	F	2015	2020	438 000 €	30%	131 500 €

Informations générales						Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
12-16	Création d'une salle multisports à Village-Neuf	CC des Trois Frontières	VILLAGE NEUF	1 029 960 €	I	2015	2015	1 029 960 €	15%	154 494 €
12-17	Club-House - Création d'un bâtiment accueillant les vestiaires-douche, une salle associative et un atelier technique	FOLGENSBOURG	FOLGENSBOURG	500 000 €	I	2015	2015	290 000 €	30%	87 000 €
12-18	Salle Polyvalente - réfection de la toiture	HAGENTHAL-LE-BAS	HAGENTHAL-LE-BAS	267 313 €	I	2016	2016	267 313 €	21%	56 136 €
12-19	KEMBS - Maison du Patrimoine	KEMBS	KEMBS	84 414 €	I	2015	2015	41 549 €	14%	5 817 €
12-20	Création de terrain de football en gazon d'hiver	HESINGUE	HESINGUE	792 000 €	I	2015	2015	700 000 €	20%	140 000 €
12-21	Conservatoire de Musique et Danse : mise en conformité acoustique -1ère tranche	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	32 127 €	I	2014	2014	32 127 €	17%	5 462 €
12-22	Médiathèque Le Parnasse	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	70 000 €	I	2014	2015	70 000 €	17%	11 900 €
	<i>Conservatoire de Musique et Danse : travaux de mise en conformité</i>	<i>SAINT-LOUIS</i>	<i>SAINT-LOUIS</i>	<i>NC</i>		<i>à revoir à la révision</i>				
	<i>Nouvelle Salle de Spectacle</i>	<i>BLOTZHEIM</i>	<i>BLOTZHEIM</i>	<i>4 000 000 €</i>		<i>à revoir à la révision</i>				

Informations générales						Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire										
2-1	Création d'un commerce multi-service de proximité	LANDSER	LANDSER	470 000 €	I	2013	2014	470 000 €	40%	188 000 €
2-2	Extension du pôle de santé pluridisciplinaire	CC Porte du Sundgau	FOLGENSBOURG	790 000 €	I	2013	2014	300 000 €	20%	60 000 €
2-4	Création d'un carrefour giratoire et aménagement des abords rue de Séville/rue de Mulhouse	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	1 335 754 €	I	2015	2016	1 335 754 €	17%	227 078 €
2-5	Pépinière d'entreprises du Pays de Saint-Louis - augmentation de la capacité d'accueil	CC Pays de Sierentz	SIERENTZ	30 000 €	I	2015	2015	30 000 €	40%	12 000 €
2-6	Construction d'un giratoire sur la RD 201 et d'une voie de desserte pour la déchetterie Ouest et la zone d'activités de Hésingue	CC des Trois Frontières	HESINGUE	700 000 €	I	2016	2017	700 000 €	50%	350 000 €
2-7	Création d'un carrefour giratoire sur la RD 12bis 1 (accès Sud Welschen Schlag)	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	623 500 €	I	2015	2015	623 500 €	32%	199 520 €
2-8	Création d'un carrefour giratoire rue de Mulhouse/rue de Michelfelden	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	600 000 €	I	2015	2016	600 000 €	17%	102 000 €
2-9	RD 12 bis 1 - Création d'un carrefour giratoire et d'une voie d'accès pour desservir les parkings de l'EAP et la ZAC du Welschen Schlag (accès Nord)	Conseil Général du Haut-Rhin	SAINT-LOUIS	500 000 €	I	2015	2016	500 000 €	30%	150 000 €
Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports										
Axe 3.1 : Soutien à des initiatives innovantes dans le domaine des transports collectifs										
31-1	Service de transport à la demande	CC Porte du Sundgau	Porte du Sundgau	70 000 €	F	2014	2016	70 000 €	selon vademecum	28 000 €
31-2	Rénovation des aires de stationnement des bus du collège Gérard de Nerval de VILLAGE NEUF	CC des Trois Frontières	VILLAGE NEUF	21 100 €	I	2013	2013	21 100 €	25%	5 275 €

Informations générales						Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.										
32-2	Piste Cyclable Gare de Saint-Louis/Bâle	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	500 000 €	I	2016	2016	500 000 €	30%	150 000 €
32-3	Itinéraire Cyclable en voie verte (en direction de Michelbach-le-Bas) - 1ere tranche	BLOTZHEIM	BLOTZHEIM	100 000 €	I	2016	2016	100 000 €	15%	15 000 €
32-4	Liaison cyclable entre MICHELBAACH-le-BAS et BLOTZHEIM	MICHELBAACH-le-BAS	MICHELBAACH-le-BAS	120 000 €	I	2016	2016	120 000 €	31%	37 200 €
32-5	Contournement Est de Héisingue-Hegenheim : étude préalable	CC des Trois Frontières	HESINGUE-HEGENHEIM	300 000 €	I	2015	2016	300 000 €	50%	150 000 €
32-6	Etude d'opportunité et de faisabilité pour un service de transports interurbains express transfrontalier	Conseil Général du Haut-Rhin	Sundgau Trois Pays	60 000 €	F	2015	2015	60 000 €	20%	12 000 €
32-7	RD 19 bis III - Parking-relais à SIERENTZ (41 places)	Conseil Général du Haut-Rhin	SIERENTZ	150 000 €	I	2015	2015	150 000 €	100%	150 000 €
32-8	Plateforme multimodale de la Gare (61 places)	BARTENHEIM	BARTENHEIM	450 000 €	I	2015	2015	450 000 €	18%	81 000 €
32-9	Carrefour du cimetière -Giratoire RD 105/RD 66 - acquisition foncière	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	445 389 €	I	2014	2014	445 388 €	33,33%	148 463 €
32-10	Giratoire entrée Nord (rue de Strasbourg)	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	400 000 €	I	2015	2016	400 000 €	17%	68 000 €
	<i>Plateforme multimodale à la gare : construction d'un parking-relais en ouvrage</i>	CC des Trois Frontières	SAINT-LOUIS	4 180 000 €				à revoir à la révision		
	<i>Réaménagement du parvis - Gare Est</i>	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	2 341 137 €				à revoir à la révision		
	<i>Création d'un parc à vélos (300 places)</i>	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	418 060 €				à revoir à la révision		
	<i>Création d'un carrefour giratoire entrée Sud (vers Héisingue)</i>	SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS	430 000 €				à revoir à la révision		
	<i>IC Intercommunal (Héisingue/Buschwiller) - projet global</i>	HESINGUE/BUSCHWILLER	HESINGUE/BUSCHWILLER	NC				à revoir à la révision		
	<i>Itinéraire Transfrontalier avec les communes de Bättwil et Rodersdorf</i>	LEYMEN	LEYMEN	NC				à revoir à la révision		
Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité.										
Axe 4.1 : Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN.										
41-1	Construction d'une déchetterie à BLOTZHEIM	CC des Trois Frontières	BLOTZHEIM	2 500 000 €	I	2014	2015	220 000 €	30%	66 000 €
41-2	Optimisation du service des ordures ménagères	CC Porte du Sundgau	Porte du Sundgau	50 000 €	I	2014	2014	50 000 €	30%	15 000 €
Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable.										
42-1	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Porte du Sundgau	Porte du Sundgau	150 000 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	60 000 €
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC Pays de Sierentz	Pays de SIERENTZ	310 000 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	124 000 €
	Programme GERPLAN - Volet environnemental	CC des Trois Frontières	Trois Frontières	360 000 €	I/F	2014	2016	à définir	max 50%	144 000 €
42-2	Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois	Communes et leurs groupements	Territoire de Vie	à définir	I	2014	2016	à définir	20% max	90 000 €
42-3	Grenellisation du SCOT	SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz	Territoire de Vie	120 000 €	F	2016	2016	120 000 €	20%	24 000 €
42-4	Programme d'actions LEADER 2015-2020 / GAL des Pays du Sundgau et Pays de Saint-Louis - Trois Frontières : Enveloppe spécifique pour des projets du GAL	Syndicat Mixte pour le Sundgau	Sundgau Trois Pays	à définir	I/F	2015	2019	à définir	max 40%	30 000 €

Informations générales							Echéancier des Travaux		Participation départementale		
N° fiche	Projet	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût du Projet	I/F	Début	Fin	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	
Axe 4.3 : Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat à travers les PLH											
43-1	Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat	CC des Trois Frontières	Trois Frontières	74 730 €	F	2013	2016	74 730 €	20%	14 946 €	
43-2	Construction d'une petite unité de vie	HUNINGUE	HUNINGUE	4 600 000 €	I	2015	2016	4 600 000 €	10%	460 000 €	
Enjeu 5 : Développement local											
Axe 5.1 : Soutenir l'ingénierie en faveur du Développement local											
51-1	Premier agent de développement	CC Porte du Sundgau	Porte du Sundgau	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40,0%	60 000 €	
	Premier agent de développement	CC Pays de Sierentz	Pays de SIERENTZ	150 000 €	F	2014	2016	150 000 €	40,0%	60 000 €	
51-2	Deuxième agent de développement	CC Porte du Sundgau	Porte du Sundgau	96 000 €	F	2014	2016	96 000 €	20,0%	19 200 €	
Axe 5.2 : Soutenir les actions en faveur du Développement local											
52-1	Actions d'animation et de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel	CC, Communes, EP, Associations	Territoire de Vie	à définir	I/F	2014	2016	à définir	max 40%	90 000 €	
Volet Animation											
A-1	Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels SAINT LOUIS/LA COUPOLE, HUNINGUE/TRIANGLE, KEMBS/Espace Rhéna	SAINT-LOUIS HUNINGUE KEMBS	SAINT-LOUIS HUNINGUE KEMBS	à définir	F	2014	2017	selon vademecum	selon vademecum	204 000 €	
A-2	Soutien aux structures d'enseignement artistique	Structures d'enseignement artistiques	Territoire de Vie	à définir	F	2014	2016	selon vademecum	selon vademecum	249 000 €	
A-3	Partenariat Financier au fonctionnement de la structure IBA 2020	IBA 2020	Territoire de Vie - Suisse et Allemagne	3 888 000 €	F	2014	2016	sans objet	sans objet	120 000 €	
A-4	ETB - Partenariat Financier au fonctionnement de la structure	ETB	Territoire de Vie, Suisse, Allemagne	335 100 €	F	2015	2016	sans objet	sans objet	43 746 €	

Fiches descriptives des projets



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°11-1

Enjeu :	Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux.
Axe :	Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension et Rénovation du Périscolaire Les Mikados
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de BLOTZHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	19a, rue du Foyer
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet vise à rénover une salle existante de manière à augmenter la capacité d'accueil (plus 25 après travaux, soit 90 au total) et d'améliorer le confort des enfants. Capacité avant travaux : 70 enfants</p> <p>Les travaux consistent en la rénovation des murs intérieurs, la création d'un faux-plafond, au changement des menuiseries extérieures, la création d'une nouvelle ouverture, la remise aux normes du circuit électrique et la pose d'un revêtement de sol.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Blotzheim et les communes environnantes
<u>Public visé :</u>	Enfants de 3 à 11 ans
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2013 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	26 607 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	26 607 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	5 321 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		21 286 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin		5 321 €	20%
TOTAL PROJET	HT	26 607 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Augmentation de la capacité d'accueil	
* Amélioration de la fréquentation	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Taux de remplissage de l'équipement	

REMARQUES

Remarques complémentaires :	
Néant	



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°11-2

Enjeu :	Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux.
Axe :	Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Groupe Scolaire (Périscolaire) - Bâtiment C : rénovation de la toiture
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de LANDSER
<u>Localisation du projet :</u>	5, rue des Cygnes
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet vise à réduire le niveau de consommation énergétique du bâtiment. Les travaux de rénovation consistent au remplacement du système de chauffage (mise en place de deux pompes à chaleur), au changement des fenêtres et à la pose d'un revêtement de sol.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Landser et les communes environnantes
<u>Public visé :</u>	Enfants de 3 à 11 ans
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	155 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	155 000 €
▶ Taux d'intervention :	40%
▶ Montant de la subvention :	62 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		93 000 €	60%
Conseil Général du Haut-Rhin		62 000 €	40%
TOTAL PROJET		155 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectifs du projet :	
* Réduction du niveau de consommation énergétique	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
* Réduction des charges de fonctionnement	
* Amélioration du taux d'occupation	

REMARQUES

Remarques complémentaires :	
Néant	



Enjeu :	Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux.
Axe :	Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement d'un accueil périscolaire quartier Wallart
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de SAINT-LOUIS
<u>Localisation du projet :</u>	Quartier Wallart à Saint-Louis
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet a pour objet la création d'une structure d'accueil périscolaire dans des locaux existants appartenant à la Ville.</p> <p>Accueil : 30 enfants</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Pays des Trois Frontières
<u>Public visé :</u>	Tous publics : enfants/familles

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	200 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €
▶ Taux :	20%
▶ Montant de la subvention :	40 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	160 000 €	80,00%
Conseil Général du Haut-Rhin	40 000 €	20,00%
Autres (Précisez) :		%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	200 000 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Favoriser l'accueil des enfants scolarisés en dehors des heures de cours.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Nombre d'enfants

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux.
Axe :	Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'un périscolaire maternelle
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de BLOTZHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	1 rue Nathan Katz
<u>Description du projet :</u>	<p>La Commune souhaite créer une structure de multi-accueil permettant d'accueillir 50 enfants de l'école maternelle au maximum dans le prolongement de l'école maternelle Jeanne d'Arc.</p> <p>Cette structure serait encadrée par 7 agents animateurs.</p> <p>Le bâtiment créé se situera ainsi sur la cour actuelle de l'école maternelle d'environ 700m² et sur une parcelle d'environ 930m² attenante à l'école maternelle avec une liaison depuis la salle de motricité sur l'avant de la rue.</p> <p>Dans le cadre de ce projet il est envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace d'accueil comprenant le bureau de direction et l'accueil du périscolaire, - un espace de restauration comprenant 2 salles et une partie technique, - un espace sanitaire comprenant le local ménage, les sanitaires du personnel et les vestiaires du personnel (les sanitaires enfants seront mutualisés avec l'école maternelle), - un préau, un jardin et une cour, - un espace de direction, - une salle des animateurs, - une salle de motricité. <p>L'espace animation et les salles de repos seront mutualisés avec l'école maternelle.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de vie des 3 Pays
<u>Public visé :</u>	50 enfants de maternelle.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2016
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 000 000 € HT Investissement

Participation départementale sollicitée :

- ▶ Base subventionnable retenue : 436 000 €
- ▶ Taux : 15%
- ▶ Montant sollicité : 65 400 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	934 600 €	93%
Conseil Général du Haut-Rhin	65 400 €	7%
Autres (Précisez) : CAF	€	%
	€	%
TOTAL PROJET	1 000 000 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :**

En raison d'une liste d'attente et d'une demande importante, et suite à la réforme des rythmes scolaires mise en place par l'Education Nationale, la Commune souhaite répondre aux nouveaux besoins des parents en termes d'accueil des enfants en dehors des horaires d'école.

L'objectif est également de pouvoir mutualiser des espaces de l'école maternelle existante et des espaces du futur périscolaire d'une manière cohérente.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- ▶ Le nombre d'enfants inscrits dans ce nouveau périscolaire,
- ▶ les contraintes liées aux modifications des horaires de classe,
- ▶ les courriers de réclamation des parents souhaitant la création d'une telle structure,
- ▶ la liste d'attente des inscriptions pour une place en périscolaire.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Dépense Subventionnable de 436 000 €/HT (436 m2 X 1 000 €/HT par m2)



Enjeu :	Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux.
Axe :	Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Commune de Landser - Groupe scolaire bâtiment C - Rénovation de toiture - Mise en place de panneaux solaires photovoltaïques - Isolation en plénum
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Commune de Landser
Localisation du projet :	Groupe scolaire du Petit Prince bâtiment C
Description du projet :	<p>Le projet consiste à réaliser une rénovation de la toiture de ce bâtiment en conjuguant désamiantage, performance énergétique, confort des usagers, et faible coût.</p> <p>Pour ce faire, il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un échafaudage qui permettra de retirer les plaques amiantées en toute sécurité, - procéder à la mise en place de laine minérale isolant le plénum, - renforcer la charpente et créer un cheminement de protection de l'isolant, - couvrir et étanchéifier la toiture avec des bacs acier, - mise en place de panneaux solaires photovoltaïques installés sur la toiture Sud Ouest, - réaliser une tranchée pour enfouir le câble destiné à alimenter le réseau.
Aire géographique de rayonnement du projet :	Commune de Landser et avoisinantes
Public visé :	Enfants et parents
Echéancier de réalisation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	93 250 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	93 250 €
▶ Taux :	39%
▶ Montant sollicité :	36 368 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	56 882 €	61%
Conseil Général du Haut-Rhin	36 368 €	39%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	93 250 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Maintenir le bâtiment dans son rôle d'accueil périscolaire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Réduction de la consommation énergétique

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux.
Axe :	Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Extension du service périscolaire à Rosenau.
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de ROSENAU.
<u>Localisation du projet :</u>	12 rue d'Istein.
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à agrandir les locaux d'accueil du service périscolaire afin de pouvoir accueillir plus d'enfants de 3 à 12 ans.</p> <p>Actuellement, le service peut accueillir 44 enfants et le projet prévoit d'en accueillir à terme 75. La surface d'accueil nécessaire est évaluée à environ 520 m². L'objectif étant d'optimiser les disponibilités constructives existantes, en utilisant des surfaces disponibles à l'étage, ceci évitera la construction en "neuf" et les locaux déjà existants au rez-de-chaussée ne seront que très peu modifiés, ce qui n'impactera pas beaucoup le fonctionnement du service pendant les travaux.</p> <p>L'accès à l'étage sera mis aux normes par un escalier et par un ascenseur afin d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>La salle de restauration sera limitée à 60 m² et permettra d'y accueillir 2 services successifs de 40 à 45 enfants par service. De grandes salles d'activités pourront être créées à l'étage notamment.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune de Rosenau essentiellement. Certains enfants d'autres villes pouvant être accueillis en fonction des places disponibles.
<u>Public visé :</u>	L'accueil des enfants de 3 à 12 ans.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 350 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : 254 000 €
- ▶ Taux : 15%
- ▶ Montant de la subvention : 38 100 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	311 900 €	89%
Conseil Général du Haut-Rhin	38 100 €	11%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	350 000 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :**

L'objectif est de faire évoluer les capacités d'accueil du service périscolaire jusqu'à 75 enfants, en optimisant les disponibilités constructives existantes.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

augmentation du nombre d'enfants accueillis, résorption des listes d'attente.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Néant



Enjeu :	Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux.
Axe :	Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une micro-crèche de 10 places
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de ROSENAU.
<u>Localisation du projet :</u>	12 rue d'Istein.
<u>Description du projet :</u>	<p>Il s'agit de créer une micro-crèche de 10 places permettant l'accueil de la petite-enfance (0-3 ans). Ce service est inexistant à Rosenau alors que le besoin est important sur la commune (la commune loue 5 berceaux à l'année à une crèche extérieure pour plusieurs familles de Rosenau).</p> <p>Ces travaux consistent à créer un nouveau bâtiment neuf, de plain-pied, contigu au bâtiment du service périscolaire actuel, afin de pouvoir mutualiser certains locaux : une entrée commune, un bureau de direction unique et une liaison interne entre les deux bâtiments sont envisagés.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune de Rosenau essentiellement. L'accueil des enfants d'autres villes n'étant pas exclu.
<u>Public visé :</u>	Les enfants de 0 à 3 ans.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 270 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : 92 000 €
- ▶ Taux : 15%
- ▶ Montant de la subvention : 13 800 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	256 200 €	95%
Conseil Général du Haut-Rhin	13 800 €	5%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	270 000 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :**

Le projet consiste à répondre à un besoin de garde des enfants de 0 à 3 ans, service non instauré sur la commune à ce jour.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Répondre à un besoin de garde des 0-3 ans actuellement inexistant sur la commune.

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Dépense Subventionnable de 92 000 €/HT (92 m2 X 1 000 €/HT par m2)



Enjeu :	Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux.
Axe :	Axe 1.1 : Pérenniser et renforcer les structures périscolaires de proximité
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Insonorisation de la salle de restauration de l'accueil périscolaire.
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Michelbach-le-Haut
<u>Localisation du projet :</u>	Accueil Périscolaire - 15 rue de la Liberté - Bât. Ecole - Section 9 - Parcelle 124
<u>Description du projet :</u>	<p>La cave de l'établissement scolaire a été aménagée pour un accueil périscolaire en 2005. A ce jour, la salle de restauration résonne malgré l'installation récente de mobilier supplémentaire.</p> <p>L'insonorisation de la salle rendrait l'espace plus convivial et permettrait aux enfants de déjeuner dans une ambiance plus calme.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune de Michelbach-le-Haut essentiellement
<u>Public visé :</u>	Enfants

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 5 724 € HT Investissement

Participation départementale :

- Base subventionnable retenue : 5 724 €
- ▶ Taux : 28%
- ▶ Montant de la subvention : 1 603 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	4 121 €	72%
Conseil Général du Haut-Rhin	1 603 €	28%
Autres (Précisez) :	€	%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	5 724 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :**

Améliorer les conditions d'accueil et de restauration

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de la structure

REMARQUES**Remarques complémentaires :**



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réhabilitation de la Maison du Parc en un espace d'exposition
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de BLOTZHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	4, rue Pasteur
<u>Description du projet :</u>	<p>La Commune souhaite créer un espace d'exposition pour des oeuvres artistiques au sein de la Maison du Parc. Les travaux visent à réhabiliter les locaux intérieurs et à aménager l'espace extérieur.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * sur le plan culturel : réaliser un espace d'exposition d'oeuvres plastiques par la réhabilitation d'une ancienne maison alsacienne et la restauration d'un lavoir ; * sur le plan territorial : permettre au plus grand nombre de découvrir des artistes locaux.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune de Blotzheim et les communes environnantes
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	333 670 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	130 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	26 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations	Montant	Taux	
Maître d'ouvrage	302 330 €	91%	
Conseil Régional	5 340 €	1%	
Conseil Général du Haut-Rhin	26 000 €	8%	
TOTAL PROJET	HT	333 670 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Développer la politique culturelle et améliorer la diffusion culturelle
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site : * Nombre de visiteurs * Nombre d'expositions

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Surface au plancher : 130 m ²



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°12-2

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Réfection du terrain d'honneur de football
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SIERENTZ
<u>Localisation du projet :</u>	Rue du Chemin de Fer
<u>Description du projet :</u>	<p>La Commune a décidé de procéder à la réfection du terrain d'honneur de football. Cette réfection consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> * décaper l'aire de jeu sur 20 cm de profondeur, * réaliser un drainage, * mettre en place un système d'arrosage automatique.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune de SIERENTZ et les communes environnantes
<u>Public visé :</u>	Sportifs (à partir de 5 ans)
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2013 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	170 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **150 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15%**
- ▶ Montant de la subvention : **22 500 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		147 500 €	87%
Conseil Général du Haut-Rhin		22 500 €	13%
TOTAL PROJET	HT	170 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :

Développement de la pratique sportive

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Equipement déjà subventionné en 2005 pour la mise en place d'un éclairage et d'une main courante



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°12-3

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction de deux courts de tennis couverts
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SIERENTZ
<u>Localisation du projet :</u>	Rue Bergmann
<u>Description du projet :</u>	<p>La Commune a décidé de procéder à la construction de deux courts de tennis couverts Cette opération consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> * supprimer les courts de tennis extérieurs, * créer deux courts de tennis couverts avec vestiaires.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Pays de SIERENTZ
<u>Public visé :</u>	Sportifs et scolaires
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 000 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 000 000 €
▶ Taux d'intervention :	13%
▶ Montant de la subvention :	130 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		870 000 €	87%
Conseil Général du Haut-Rhin		130 000 €	13%
TOTAL PROJET		HT	1 000 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Offrir aux sportifs et pratiquants du tennis des installations performantes permettant la pratique du tennis toute l'année. Rendre l'équipement accessible et conforme aux exigences actuelles (accessibilité, homologation...).
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site

REMARQUES

Remarques complémentaires :



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°12-4

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etanchéité de la toiture du COSEC du Collège d'Enseignement Secondaire de Hégenheim
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	SICES DE HEGENHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	Collège d'Enseignement Secondaire des Trois Pays à Hégenheim (2, rue du Collège)
<u>Description du projet :</u>	Remplacement de l'étanchéité de la toiture béton et de la toiture sur bacs acier avec dépose et mise en place d'un nouvel isolant.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	17 communes desservies par le Collège
<u>Public visé :</u>	Collégiens exclusivement en journée et associations sportives le soir ou le week-end
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2013 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	163 091 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	163 091 €
▶ Taux d'intervention :	35%
▶ Montant de la subvention :	57 082 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		57 082 €	35%
Etat (DETR)		48 927 €	30%
Conseil Général du Haut-Rhin		57 082 €	35%
TOTAL PROJET	HT	163 091 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Offrir aux collégiens des installations performantes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fonctionnalité des locaux, fréquentation des infrastructures par les collégiens et associations

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>La participation du maître d'ouvrage déduction faite des autres participations ne peut être inférieure à celle du Conseil Général. Subvention DETR déjà acquise</p> <p><i>L'aide départementale est soumise aux conditions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- une utilisation exclusive des créneaux scolaires du COSEC par les élèves du collège pour la pratique de l'Education Physique et Sportive ,- une mise à disposition de l'équipement au Collège dans des conditions tarifaires préférentielles. <p><i>Le cas échéant, ces conditions seront indiquées dans la notification d'attribution définitive de l'aide départementale par la Commission Permanente du Conseil Général.</i></p>



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°12-5

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Remplacement du revêtement en tartan de la piste d'athlétisme du Collège d'Hegenheim
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	SICES DE HEGENHEIM
<u>Localisation du projet :</u>	Collège d'Enseignement Secondaire des Trois Pays à Hégenheim (2, rue du Collège)
<u>Description du projet :</u>	Le projet consiste au remplacement de la piste d'athlétisme (240 ml) actuellement interdite en raison de multiples dysfonctionnement structurels constatés depuis de nombreuses années.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	17 communes desservies par le Collège
<u>Public visé :</u>	Collégiens exclusivement en journée et associations sportives le soir ou le week-end
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	320 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	320 000 €
▶ Taux d'intervention :	60%
▶ Montant de la subvention :	192 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		128 000 €	40%
Conseil Général du Haut-Rhin		192 000 €	60%
TOTAL PROJET	HT	320 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Offrir aux collégiens des installations performantes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fonctionnalité des locaux, fréquentation des infrastructures par les collégiens et associations

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<i>L'aide départementale est soumise aux conditions suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none">- une utilisation exclusive des créneaux scolaires du COSEC par les élèves du collège pour la pratique de l'Education Physique et Sportive ,- une mise à disposition de l'équipement au Collège dans des conditions tarifaires préférentielles. <i>Le cas échéant, ces conditions seront indiquées dans la notification d'attribution définitive de l'aide départementale par la Commission Permanente du Conseil Général.</i>



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SAINT-LOUIS
<u>Localisation du projet :</u>	Complexe sportif du stade de l'Au (rue du Canal)
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à créer un terrain de football en gazon synthétique de 105 m X 68 m, ceinturé d'une zone de dégagement de 3,5 m en zone courante et 6 m derrière les buts de foot à 11.</p> <p>Cet équipement viendrait compléter un ensemble sportif existant</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Intercommunal
<u>Public visé :</u>	Jeunes, adultes, scolaires
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	750 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **700 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **20%**
- ▶ Montant de la subvention : **140 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		610 000 €	81%
Conseil Général du Haut-Rhin		140 000 €	19%
TOTAL PROJET	HT	750 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :

Renforcement de la qualité et du nombre d'équipements proposés aux clubs à vocation sportive et également aux élèves des écoles et des collèges et en particulier du Collège Forlen.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fonctionnalité des locaux, fréquentation des infrastructures par les collégiens et associations

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Néant



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'un site d'exposition et de spectacles (2eme tranche)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SAINT-LOUIS
<u>Localisation du projet :</u>	Place Gissy
<u>Description du projet :</u>	L'opération consiste en la construction d'un équipement associatif évènementiel et sportif destiné à remplacer l'actuelle salle des fêtes et la halle sportive « Nusser » installée sur le même site.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire des Trois Pays
<u>Public visé :</u>	Habitants du secteur des Trois Frontières et secteur Sud Alsace, tous publics dont collégiens
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	13 466 455 €	HT	Investissement
-------------------------------	---------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	5 368 098 €
▶ Taux d'intervention :	13,04%
▶ Montant de la subvention :	700 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	10 623 155 €	78,89%
Conseil Régional	960 000 €	7,13%
FEDER	50 000 €	0,37%
CNDS	500 000 €	3,71%
Conseil Général du Haut-Rhin CTV II	700 000 €	5,20%
Conseil Général du Haut-Rhin CTV I	633 300 €	4,70%
TOTAL PROJET	HT 13 466 455 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Doter le territoire d'un équipement fonctionnel pour l'organisation d'évènements culturels et sportifs tant pour les adultes que pour le public scolaire (collèges, lycées, ...)
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fonctionnalité des locaux, fréquentation des infrastructures par les collégiens et associations

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Opération déjà prise en compte au titre du CTV 2010-2013 pour la première tranche (salle sportive). In fine, la participation départementale totale serait de 1 333 300 €, soit 9,90 % du projet global.
Versement en annuités de la subvention dès 2015.



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'une salle festive et culturelle (2e tranche)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de HESINGUE
<u>Localisation du projet :</u>	Rue Eichmatten
<u>Description du projet :</u>	Construction d'une salle de spectacle, d'un plateau de scène pouvant recevoir 400 personnes sur des gradins amovibles ainsi que des loges et divers équipements techniques
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire des Trois Pays
<u>Public visé :</u>	Territoire de Vie des Trois Pays
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	3 627 205 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 809 000 €
▶ Taux d'intervention :	10,00%
▶ Montant de la subvention :	280 900 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		3 346 305 €	92,26%
Conseil Général du Haut-Rhin		280 900 €	7,74%
TOTAL PROJET		3 627 205 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectif du projet :
Développer la pratique culturelle sur le territoire des Trois Frontières
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site lors des manifestations y compris par d'autres utilisateurs provenant des communes limitrophes

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Opération déjà prise en compte au titre du CTV 2010-2013 pour la première tranche (salle sportive). In fine, la participation départementale totale serait de 617 800 €



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation du terrain de football
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de HAGENTHAL-LE-BAS
<u>Localisation du projet :</u>	Rue du Stade
<u>Description du projet :</u>	<p>La Commune a décidé de procéder à la rénovation du terrain de football. Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> * niveler et régler l'assiette du terrain avec création d'un chemin pédestre, * réaliser un drainage, * mettre en place un système d'arrosage automatique.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Projet structurant à l'échelle d'un bassin de vie de 8 communes + aux enfants scolarisés dans les communes de Hagenthal le Bas et Hagenthal le Haut
<u>Public visé :</u>	Sportifs de Hagenthal-le-Bas et des communes environnantes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	373 750 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,00%
▶ Montant de la subvention :	30 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		278 750 €	74,58%
Conseil Général du Haut-Rhin		30 000 €	8,03%
Commune de Hagenthal -le- Haut		50 000 €	13,38%
LAFA		15 000 €	4,01%
TOTAL PROJET		373 750 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Développer la pratique sportive sur le territoire des Trois Frontières
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du site lors des manifestations y compris par d'autres utilisateurs provenant des communes limitrophes

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Sentier de promenade « Et si Vauban avait été jardinier.... »	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Commune de HUNINGUE	
<u>Localisation du projet :</u>	
Rues de Saint-Louis, de France, du Port, de l'Horticulture, Quai de la République, Places Abbatucci et Weil am Rhein et Parc des Eaux Vives	
<u>Description du projet :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> * Valorisation des vestiges de la forteresse notamment rue des Remparts, * Création d'un jardin de plantes médicinales dans le cadre de l'aménagement des berges du Rhin, * Création de la pépinière du roi dans le cadre de l'aménagement des berges du Rhin, * Création d'un jardin à la française contigu au musée, * Création de frayères sur le canal de Huningue au niveau du Parc des Eaux Vives. 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Régionale et Trinationale	
<u>Public visé :</u>	
Tout public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2016
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	780 860 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	780 860 €
▶ Taux d'intervention :	10,00%
▶ Montant de la subvention :	78 086 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		702 774 €	90,00%
Conseil Général du Haut-Rhin		78 086 €	10,00%
TOTAL PROJET		HT	780 860 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :	
L'objectif de ce circuit est triple : <ul style="list-style-type: none">- Valoriser le patrimoine et le passé historique locaux- Apporter à la cité une réelle valeur ajoutée en termes de qualité de vie- Développer une nouvelle animation, favorable à l'essor d'un tourisme de passage ou de court séjour	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
Suivi de la fréquentation touristique	

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Restauration de la chapelle Heiligenbrunn
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de LEYMEN
<u>Localisation du projet :</u>	Lieu-dit Heiligenbrunn
<u>Description du projet :</u>	<p>L'opération consiste à consolider les fondations de la chapelle Heiligenbrunn afin de préserver l'édifice.</p> <p>Tous les murs des façades présentent des fissures traversantes qui sont dues à l'affaissement des fondations. Les façades nord et nord-ouest sont tout particulièrement fissurées ; celles-ci allant du toit jusqu'aux fondations.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Secteur des Trois Frontières
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	39 898 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	39 898 €
▶ Taux d'intervention :	15,00%
▶ Montant de la subvention :	5 985 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		33 913 €	85,00%
Conseil Général du Haut-Rhin		5 985 €	15,00%
TOTAL PROJET		39 898 €	100%
	HT		

EVALUATION

Objectif du projet :
L'objectif est de sécuriser et de préserver cette chapelle baroque datant de 1682 située à proximité d'une route romaine et du château du Landskron.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Suivi de la fréquentation touristique

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Implantation d'une plaine sportive	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Commune de BLOTZHEIM	
<u>Localisation du projet :</u>	
Rue de l'industrie	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Dans l'objectif de favoriser le développement des activités sportives sur le territoire, la commune de Blotzheim souhaite réaliser l'aménagement d'un complexe sportif comprenant la mise en place d'un stade d'honneur de football en herbe, la construction d'un club-house de football, l'aménagement d'un terrain d'entraînement en synthétique et d'un demi-terrain en synthétique mis à disposition des habitants, la mise en place d'un espace de remise en forme extérieur, la création de terrains de pétanque, la création d'un espace multisports, la création d'un skate-parc, ainsi que l'aménagement de stationnements. Le présent programme concerne l'ensemble des équipements prévus, à l'exclusion des réserves foncières, pour la construction ultérieure d'un bâtiment à caractère d'habitat (logement de service) et pour l'extension de stationnements.</p> <p>Cet ensemble sera utilisé entre autres par une entente (équipes de football) constituée de jeunes de Héisingue et des jeunes de Blotzheim.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Communal et Supra communal.	
<u>Public visé :</u>	
Tout public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2015
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	5 052 508 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	2 076 000 €
▶ Taux d'intervention :	15,00%
▶ Montant de la subvention :	311 400 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	2 041 108 €	40,40%
Conseil Général du Haut-Rhin	311 400 €	6,16%
SIVU	2 600 000 €	51,46%
CNDS	100 000 €	1,98%
TOTAL PROJET	5 052 508 €	100%
	HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
Au travers de ces aménagements, il s'agit de créer des structures destinées aux sportifs leur permettant de s'entraîner dans de bonnes conditions mais également de permettre à un public plus large de se retrouver dans des espaces de convivialité favorables à la détente et aux activités sportives individuelles.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Suivi de la fréquentation

REMARQUES

Remarques complémentaires :
DETAIL DES POSTES RETENUS : - Travaux de Bâtiment : 716 000 € HT (plafond de 1 000 € HT/m2), - Terrain synthétique : 700 000 € HT, - Terrains (2) : 300 000 € HT (150 000 € HT par terrain), - Secteur "remise en forme" : 50 000 € HT, - Skate Parc : 50 000 € HT, - Stationnement (150 places) : 260 000 € HT. soit une dépense subventionnable totale de 2 076 000 € HT.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°12-15

Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Médiathèque intercommunale et trinationale
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes du Pays de Sierentz
<u>Localisation du projet :</u>	Domaine Haas à Sierentz
<u>Description du projet :</u>	<p>Recrutement de 6 agents pour le fonctionnement de la Médiathèque en 2015. Les postes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cadre A attaché conservation du patrimoine, - Un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques secteur adulte (catégorie B), - Un assistant/adjoint de conservation du patrimoine et des bibliothèques secteur jeunesse (catégorie C), - Un adjoint du patrimoine secteur multimédias (catégorie C), - Un assistant de conservation (catégorie B), - Un assistant de conservation (B ou C).
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de vie, Suisse, Allemagne
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2020 ▶ date de demande de versement de la subvention : Paiement en N+1 (suivant convention à contractualiser)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 361 642 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	
▶ Taux d'intervention :	30% les 3 premières années et 15% les trois suivantes
▶ Montant de la subvention :	305 000 € maximum sur la période 2015-2020

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 056 642 €	77,60%
Conseil Général du Haut-Rhin		305 000 €	22,40%
TOTAL PROJET		TTC	1 361 642 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Préparation de l'ouverture (constitution des collections, enregistrement, mise en rayon, classement), montée en charge de la médiathèque, fonctionnement, animation, etc.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Prévisionnel 2015-2016 : 131 500 €, Prévisionnel 2017-2018 : 102 000 €, Prévisionnel 2019-2020 : 71 000 €



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une salle multisports
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes des Trois Frontières
<u>Localisation du projet :</u>	79 rue de Michelfelden - 68128 VILLAGE NEUF
<u>Description du projet :</u>	<p>Création d'une salle multisports, par la couverture d'un plateau sportif existant à l'aide d'un bâtiment de conception industrielle.</p> <p>Cet équipement sera destiné à la pratique sportive des scolaires, notamment le Collège Gérard de Nerval à Village-Neuf et aux associations en soirée.</p> <p>Liste des sports praticables : Handball, basket, tennis, volley, badminton, foot en salle.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Pays des Trois Frontières
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 029 960 €	HT	Investissement
-------------------------------	-------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **1 029 960 €**
- ▶ Taux d'intervention : **15,00%**
- ▶ Montant de la subvention : **154 494 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		875 466 €	85,00%
Conseil Général du Haut-Rhin		154 494 €	15,00%
			0,00%
			0,00%
TOTAL PROJET	HT	1 029 960 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :

Améliorer les conditions sportives des utilisateurs

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :

L'aide départementale est soumise aux conditions suivantes :

- une utilisation exclusive des créneaux scolaires du COSEC par les élèves du collège pour la pratique de l'Education Physique et Sportive ,
- une mise à disposition de l'équipement au Collège dans des conditions tarifaires préférentielles.

Le cas échéant, ces conditions seront indiquées dans la notification d'attribution définitive de l'aide départementale par la Commission Permanente du Conseil Général.



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Club House et Annexes
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Folgensbourg
<u>Localisation du projet :</u>	
<u>Description du projet :</u>	Club-House - Création d'un bâtiment accueillant les vestiaires-douche, une salle associative et un atelier technique. Bâtiment intégrant vestiaires et sanitaires, Club House, Salle Associative, atelier technique
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	De SAINT LOUIS à MOOSLARGUE, plus de 20 communes profiteront de cet équipement.
<u>Public visé :</u>	Enfants, Adultes et Vétérans.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	500 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	290 000 €
▶ Taux d'intervention :	30,00%
▶ Montant de la subvention :	87 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		413 000 €	82,60%
Conseil Général du Haut-Rhin		87 000 €	17,40%
			0,00%
			0,00%
TOTAL PROJET	HT	500 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Faire d'un club de football, un lieu de rencontres familiales avec un bâtiment chaleureux en plus de l'aspect sportif.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Dépense Subventionnable déterminée à raison de 1 000 €/HT pour 290 m2



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Réfection du toit de la salle polyvalente
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de Hagenthal-le-Bas
<u>Localisation du projet :</u>
Rue Oberdorf - 68220 HAGENTHAL LE BAS
<u>Description du projet :</u>
La commune de Hagenthal le Bas envisage des travaux de renforcement de la charpente ainsi que des travaux d'étanchéité de la salle polyvalente.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
La population de Hagenthal le Bas ainsi que celle des communes avoisinantes.
<u>Public visé :</u>
. La population de Hagenthal le Bas et celle des communes voisines. . Les élèves des écoles maternelle et primaire. . Les associations
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
▶ date de démarrage des travaux : 2016
▶ date de fin des travaux : 2016
▶ date de demande de versement de la subvention : 2016



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création d'une maison du patrimoine et de l'histoire locale avec la rénovation intérieure du bâtiment de l'ancienne mairie et l'achat de matériel d'exposition
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de KEMBS
<u>Localisation du projet :</u>	59 rue du Maréchal Foch - 68680 KEMBS
<u>Description du projet :</u>	Création d'une maison du patrimoine et de l'histoire locale avec la rénovation intérieure du bâtiment de l'ancienne mairie et l'achat de matériel d'exposition
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	La population de Kembs ainsi que celle des communes avoisinantes.
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> . La population de Kembs et celle des communes voisines. . Les élèves des écoles maternelle et primaire.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	84 414 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	41 549 €
▶ Taux d'intervention :	14,00%
▶ Montant de la subvention :	5 817 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		78 597 €	93,11%
Conseil Général du Haut-Rhin		5 817 €	6,89%
			0,00%
			0,00%
TOTAL PROJET	HT	84 414 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Création d'une maison du patrimoine et de l'histoire locale avec la rénovation intérieure du bâtiment de l'ancienne mairie et l'achat de matériel d'exposition</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Mobilier non pris en compte dans la dépense subventionnable (42 865 €)



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Création de deux terrains de football
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de HESINGUE
<u>Localisation du projet :</u>	Rue du Satde
<u>Description du projet :</u>	L'opération consiste en la transformation du terrain d'entraînement existant en terrain gazon d'hiver de compétition homologué avec main courante, éclairage arrosage automatique et clôture. Elle comprend également l'aménagement d'un nouveau terrain d'entraînement en gazon d'hiver avec arrosage automatique.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Pays des Trois frontières
<u>Public visé :</u>	Les licenciés de l'Entente des Jeunes qui regroupe les communes de HESINGUE, HEGENHEIM et BLOTZHEIM.
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	792 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	700 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,00%
▶ Montant de la subvention :	140 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		652 000 €	82,32%
Conseil Général du Haut-Rhin		140 000 €	17,68%
			0,00%
			0,00%
TOTAL PROJET	HT	792 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Doubler l'infrastructure existante pour permettre aux 240 licenciés du club de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Dépense subventionnable déterminée sur la base d'un terrain synthétique



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Mise en conformité acoustique au Conservatoire de Musique et de Danse (1ère tranche)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SAINT-LOUIS
<u>Localisation du projet :</u>	68 rue de Mulhouse
<u>Description du projet :</u>	Le projet consiste à réaliser une isolation acoustique de deux salles de classe du Conservatoire de Musique. Il s'agit des locaux affectés à la pratique du "Jazz" et des "Percussions".
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Pays des Trois frontières
<u>Public visé :</u>	Tous publics
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	32 127 €	HT	Investissement
-------------------------------	----------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **32 127 €**
- ▶ Taux d'intervention : **17,00%**
- ▶ Montant de la subvention : **5 462 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		26 665 €	83,00%
Conseil Général du Haut-Rhin		5 462 €	17,00%
			0,00%
			0,00%
TOTAL PROJET	HT	32 127 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :

Améliorer la pratique du jazz et des percussions dans le respect des normes acoustiques

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Fréquentation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Néant



Enjeu :	1 - De la préservation et du développement des emplois, de l'innovation et de l'adaptation aux mutations économiques
Axe :	Axe 1.2 : Favoriser la diffusion culturelle et le développement des activités sportives sur le Territoire par une mise en réseau accrue des équipements existants (ingénierie et mutualisation) et créer des équipements répondant à des besoins spécifiques.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Mise en place d'un sol acoustique à la Médiathèque
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SAINT-LOUIS
<u>Localisation du projet :</u>	Médiathèque "Le Parnasse" - Place de l'Hôtel de Ville
<u>Description du projet :</u>	Le projet consiste à mettre en place un revêtement de sol spécial "acoustique" dans le bâtiment de la Médiathèque.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Pays des Trois frontières
<u>Public visé :</u>	Tous publics
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	70 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	----------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	70 000 €
▶ Taux d'intervention :	17,00%
▶ Montant de la subvention :	11 900 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		58 100 €	83%
Conseil Général du Haut-Rhin		11 900 €	17%
			0,00%
			0,00%
TOTAL PROJET	HT	70 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Limiter le bruit afin d'assurer un confort optimal aux utilisateurs des locaux
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Création d'un commerce multi-service de proximité
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de LANDSER
<u>Localisation du projet :</u>
47, rue Acklin
<u>Description du projet :</u>
Réaménagement de l'ancien bâtiment « Néon Création » pour accueillir un commerce multi-service de 300 m ² y compris acquisition du local et aménagements extérieurs
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Communes de Landser, Steinbrunn, Dietwiller, Schlierbach, Bruebach, Eschentzwiller ...
<u>Public visé :</u>
Population locale, de passage (migrations pendulaires) et touristes
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
▶ date de démarrage des travaux : 2013
▶ date de fin des travaux : 2014
▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	470 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	470 000 €
▶ Taux d'intervention :	40,00%
▶ Montant de la subvention :	188 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		211 500 €	45,00%
Conseil Régional		70 500 €	15,00%
Conseil Général du Haut-Rhin		188 000 €	40,00%
TOTAL PROJET		470 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectif du projet :
L'objectif est de proposer une offre commerciale de proximité
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation commerciale de l'équipement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Le projet comprend l'acquisition et les travaux d'aménagement



Enjeu :	Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Extension du pôle de santé pluridisciplinaire
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
<u>Localisation du projet :</u>
FOLGENSBOURG
<u>Description du projet :</u>
Extension du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire acté au titre du CTV 2010-2013 visant à offrir une surface complémentaire de 300 m ² devant permettre l'accueil de 2 chirurgiens -dentistes, 1 médecin-cardiologue, 1 sage-femme ainsi que des paramédicaux.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Territoire des 3 Pays et Sundgau
<u>Public visé :</u>
Population locale
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
▶ date de démarrage des travaux : 2013
▶ date de fin des travaux : 2014
▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	790 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention :	20,00%
▶ Montant de la subvention :	60 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		640 000 €	81,01%
ETAT (DETR)		90 000 €	11,39%
Conseil Général du Haut-Rhin		60 000 €	7,59%
TOTAL PROJET	HT	790 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">* Ancrer les jeunes professionnels de santé qui ont fait le choix de l'exercice en campagne.* Permettre à la population, notamment âgée, de se soigner à proximité de leur lieu de vie.* Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et diversifier l'offre de soins compte tenu de la baisse démographique programmée des professionnels de santé du secteur des 3 frontières dans les années à venir.* Offrir une structure permettant l'exercice coordonné, non isolé aux professionnels de santé autour d'un projet de santé.* Développer les actions de santé publique et de prévention.* Proposer un accès aisé et des stationnements faciles à cet équipement intercommunal.* Apporter des services à la population : maintien des services publics de proximité.* Création de 3 emplois salariés au minimum + une douzaine de professions libérales attendues (15 emplois au minimum).
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de l'équipement et Nombre de consultations médicales à domicile réalisée

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>L'aide départementale est conditionnée aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- carence avérée de l'initiative privée ;- le territoire doit être considéré comme zone prioritaire par l'Agence Régionale de Santé ;- obtention d'un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé sur le projet de santé rédigé par les professionnels de santé engagés dans le projet. <p>Au titre du CTV 2010-2013, il a été attribué une subvention de 140 000 € pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (700 m²).</p>



Enjeu : Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Etape : Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Création d'un carrefour giratoire et aménagement des abords rue de Séville/rue de Mulhouse

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Commune de SAINT-LOUIS

Localisation du projet :

Rues de Mulhouse et Séville

Description du projet :

Le projet porte sur la création d'un carrefour giratoire avec un aménagement des abords débouchant sur la rue de Séville et la rue de Mulhouse. Il s'agit d'une zone très fréquentée à fort potentiel commercial liée à la présence de grandes surfaces commerciales : hyper et super marchés, grandes enseignes : chaussures, jouets, jardinerie, voitures, transports de marchandises. Le secteur a également vocation à se développer avec de nouvelles activités commerciales. En termes de circulation routière, il s'agit d'un site fréquenté de façon intensive par les transports Poids Lourds et routiers.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Transfrontalier, départemental, bassin de vie

Public visé :

Population locale notamment active

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 335 754 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	1 335 754 €
▶ Taux d'intervention :	17,00%
▶ Montant de la subvention :	227 078 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 108 676 €	83,00%
Conseil Général du Haut-Rhin		227 078 €	17,00%
TOTAL PROJET	HT	1 335 754 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Redéfinir l'accès à une zone économique importante, améliorer le trafic routier et sécuriser les déplacements piétons, cyclistes et transports en commun
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la Zone Commerciale et Nombre de création d'emplois

REMARQUES

Remarques complémentaires :
S'agissant de travaux sur RD, un dossier technique doit être déposé à la DRT pour avis sur le projet et validation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune"



Enjeu :	Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Augmentation de la capacité d'accueil par la création de places de parking à la pépinière d'entreprises implantée à Schlierbach

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de Communes du Pays de Sierentz

<u>Localisation du projet :</u>
Pépinière d'entreprises implantée dans la zone d'activité de Schlierbach

<u>Description du projet :</u>
<p>La pépinière d'entreprises du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières est opérationnelle depuis le mois de janvier 2013. Elle a été construite par la Communauté de Communes du Pays de Sierentz suite à l'appel à projet "Pépinières et Hôtels d'entreprises" lancé conjointement par la Région Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin. La Pépinière d'entreprises dispose de dix locaux (5 bureaux de 15 m² et 5 ateliers de 230 m²) pour héberger de jeunes entreprises dont la viabilité économique a été entérinée par un Comité d'agrément. Depuis le début de l'année 2014, le taux d'occupation de la Pépinière est de 110%. En effet, la Pépinière héberge 11 sociétés dont deux d'entre elles se partagent un bureau.</p> <p>Le parking extérieur de la Pépinière d'entreprises dispose de 12 places destinées aux occupants des bureaux et de 10 places destinées aux occupants des ateliers soit 22 places au total.</p> <p>Aujourd'hui, le nombre de salariés qui travaillent sur site s'élève à 25 (15 au sein des ateliers et 10 au sein des bureaux).</p> <p>Les places de parking actuelles ne permettent donc pas d'accueillir l'ensemble des salariés des entreprises hébergées et encore moins les différents clients et fournisseurs de ces mêmes sociétés.</p> <p>Pour ne pas nuire au potentiel de développement des entreprises hébergées et pour ne pas avoir à restreindre l'accès à la Pépinière à de futures entreprises génératrices d'emplois, il est indispensable d'augmenter la capacité d'accueil de véhicules du parking de l'infrastructure dans le respect de l'aménagement paysager initial.</p> <p>Ces aménagements sont réalisables et généreraient 15 places de parking supplémentaires.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières + sud de l'agglomération mulhousienne

<u>Public visé :</u>
Professionnels et particuliers du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières + du sud de l'agglomération mulhousienne

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	30 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **30 000 €**
- ▶ Taux d'intervention : **40,00%**
- ▶ Montant de la subvention : **12 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	18 000 €	60%
Conseil Général du Haut-Rhin	12 000 €	40%
TOTAL PROJET	30 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :

- Assurer une bonne desserte de la déchetterie Ouest
- Améliorer la desserte des zones d'activités économiques

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Nombre d'emplois sur site générés par les entreprises hébergées au sein de la Pépinière d'entreprises

REMARQUES

Remarques complémentaires :

NEANT



Enjeu : Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Etape : Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Construction d'un giratoire sur la RD 201 et d'une voie de desserte pour la déchetterie Ouest et la zone d'activités de Hésingue

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Communauté de Communes des Trois Frontières

Localisation du projet :

Pépinière d'entreprises implantée dans la zone d'activité de Schlierbach

Description du projet :

Le projet consiste à construire un giratoire (rayon 20 m) sur la RD 201 et une voie d'accès pour desservir la déchetterie Ouest de la Communauté de Communes des Trois Frontières et la zone d'activités de Hésingue.

A terme se pose la question d'ouvrir la voie d'accès aux zones d'activités économiques de l'EuroAirport.

Aire géographique de rayonnement du projet :

- Communauté de Communes des Trois Frontières pour la déchetterie
- Sud du Département pour la zone d'activités de Hésingue
- Ensemble du Département dans l'hypothèse d'une ouverture sur l'EAP

Public visé :

- Usagers de la déchetterie
- Salariés des zones d'activités

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2016
- ▶ date de fin des travaux : 2017
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	700 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	700 000 €
▶ Taux d'intervention :	50,00%
▶ Montant de la subvention :	350 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	350 000 €	50%
Conseil Général du Haut-Rhin	350 000 €	50%
TOTAL PROJET	HT 700 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
<ul style="list-style-type: none">• Assurer une bonne desserte de la déchetterie Ouest• Améliorer la desserte des zones d'activités économiques

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Bonne insertion de la circulation dans le réseau routier existant

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Dans l'hypothèse où la traversée d'une route départementale est prévue dans le cadre de ce projet. Préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, le Maître d'Ouvrage devra transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu : Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Etape : Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Création d'un carrefour giratoire sur la RD 12b1 (accès SUD du Welschen Schlag)

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Commune de Saint-Louis

Localisation du projet :

Secteur Welschen Schlag

Description du projet :

L'opération porte sur la création d'un carrefour giratoire permettant de desservir la nouvelle ZAC du Welschen Schlag, zone à vocation économique d'environ 16 hectares.

Aire géographique de rayonnement du projet :

National, Régional et Transfrontalier

Public visé :

Population active et acteurs économiques

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	623 500 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	623 500 €
▶ Taux d'intervention :	32,00%
▶ Montant de la subvention :	199 520 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		234 480 €	37,61%
Conseil Général du Haut-Rhin		199 520 €	32,00%
SAGEL		189 500 €	30,39%
TOTAL PROJET	HT	623 500 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Développer une zone à vocation économique, améliorer le trafic routier et sécuriser les déplacements piétons, cyclistes et transport en commun.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Emplois créés

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Dans l'hypothèse où la traversée d'une route départementale est prévue dans le cadre de ce projet. Préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, le Maître d'Ouvrage devra transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu : Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Etape : Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Création d'un carrefour giratoire rue de Mulhouse/rue de Michelfelden

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Commune de Saint-Louis

Localisation du projet :

Secteur entre le centre ville et le quartier de Neuweg/axe Nord-Sud

Description du projet :

Le projet porte sur la création d'un carrefour giratoire sur l'axe rue de Mulhouse/intersection rue de Michelfelden.

Situé sur un axe majeur de tracé de Ville - axe NORD/SUD-RD66, l'aménagement proposé permet de développer une zone à vocation économique et de favoriser le transit de la circulation des PL et des véhicules.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Transfrontalier, départemental, bassin de vie

Public visé :

Population active et acteurs économiques

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	600 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	600 000 €
▶ Taux d'intervention :	17,00%
▶ Montant de la subvention :	102 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		498 000 €	83%
Conseil Général du Haut-Rhin		102 000 €	17%
			0%
TOTAL PROJET	HT	600 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Développer une zone à vocation économique, améliorer le trafic routier et sécuriser les déplacements piétons, cyclistes et transport en commun.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Emplois créés

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Dans l'hypothèse où la traversée d'une route départementale est prévue dans le cadre de ce projet. Préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, le Maître d'Ouvrage devra transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu : Enjeu 2 : Valoriser et consolider les atouts et équipements économiques existants du Territoire

Etape : Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Création d'un carrefour giratoire et d'une voie d'accès pour desservir les parkings de délestage de l'EAP et la ZAC du Welschen Schlag (accès Nord)

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

CONSEIL GENERAL 68

Localisation du projet :

SAINT-LOUIS (hors agglomération) RD 12b1

Description du projet :

Le projet a pour objet l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'une voie de liaison pour créer 2 accès sécurisés sur la RD 12 b1 destinées à desservir :

- 1) les parkings de délestage Est et Ouest de l'EAP, indispensables dans le cadre de l'essor économique de la plateforme de l'EAP
- 2) la future zone d'activités à vocation économique (16 hectares) de la ZAC du Welschen Schlag à SAINT-LOUIS

Aire géographique de rayonnement du projet :

Grand Est, transfrontalier, départemental, bassin de vie

Public visé :

Population active et autres.

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date prévisionnelle de lancement des études :	2015
▶ date prévisionnelle de l'ordre de service de travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

<u>Coût total du projet :</u>	500 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------	----	----------------

<u>Participation départementale sollicitée :</u>	
4 Base subventionnable retenue :	500 000 €
4 Taux :	30%
4 Montant sollicité :	150 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage : CG 68	150 000 €	30,00%
EAP	200 000 €	40,00%
VILLE DE SAINT-LOUIS	150 000 €	30,00%
	€	%
	€	%
		%
TOTAL PROJET	500 000 €	100%

EVALUATION

<u>Objectif(s) du projet :</u>
Développer l'activité économique sur 2 secteurs majeurs du Territoire : l'EAP + la future ZAC du Welschen Schlag
<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>
Fréquentation de l'EAP, activités installées dans la ZAC, nombre d'emplois créés.

REMARQUES

<u>Remarques complémentaires :</u>
En cas d'augmentation du coût, les participations financières des financeurs seront revues suivant la même clé de répartition (30% CG68, 40%EAP et 30% Ville de Saint-Louis)



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°31-1

Enjeu :	Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports
Axe :	Axe 3.1 : Soutien à des initiatives innovantes dans le domaine des transports collectifs
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	<p>Contrat thématique transport</p>
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	<p>Communauté de Communes de la Porte du Sundgau</p>
<u>Localisation du projet :</u>	<p>Porte du Sundgau</p>
<u>Description du projet :</u>	<p>Un Contrat Thématique Transport peut être passé entre le Département et une intercommunalité souhaitant développer un service régulier ou à la demande de transport collectif routier permettant de mailler le territoire et de renforcer l'offre structurante du réseau départemental.</p> <p>Le service offert doit être complémentaire au réseau strictement départemental de transport en bus existant.</p> <p>Le Département participe au déficit d'exploitation lié au fonctionnement du service mis en place.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	<p>Porte du Sundgau</p>
<u>Public visé :</u>	<p>Tout public</p>
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : selon vademecum

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	selon vademecum		
▶ Taux d'intervention :	selon vademecum		
▶ Montant de la subvention :	28 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maître d'ouvrage	Département
Com de Com Porte du Sundgau	70 000 €	42 000 €	28 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
Objectifs inscrits dans les programmes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de trajets
* Nombre de personnes transportées

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités de fonctionnement du Contrat Thématique Transport sont définies et détaillées dans le Vademecum "Contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental inscrit dans le volet animation du CTV 2014-2019".</p> <p>La participation départementale est conditionnée à la passation de 2 conventions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une convention donnant délégation de compétence pour l'organisation des services et la passation des marchés ;- une convention de financement précisant les modalités d'intervention et de versement de l'aide départementale. <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum "contrat thématique transports complémentaires au réseau départemental", ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Enjeu :	Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports
Axe :	Axe 3.1 : Soutien à des initiatives innovantes dans le domaine des transports collectifs
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation des aires de stationnement des bus du collège Gérard de Nerval de VILLAGE NEUF
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes des Trois Frontières
<u>Localisation du projet :</u>	75 Rue de Michelfelden - VILLAGE NEUF
<u>Description du projet :</u>	<p>Réaliser des aires de stationnement pour les bus qui assurent la desserte de l'établissement. Ces aires dont la structure sera renforcée afin de résister aux charges lourdes, auront une capacité qui permettra le stationnement simultané de 4 bus et participeront à la sécurité des usagers du site par la mise en œuvre d'une signalétique adaptée.</p> <p>Améliorer l'accessibilité PMR des usagers des bus, par une mise en conformité des quais et des trottoirs.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Transfrontalier, départemental, bassin de vie
<u>Public visé :</u>	Elèves du Collège Gérard de Nerval
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2013 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2014

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	21 100 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	21 100 €
▶ Taux d'intervention :	25,00%
▶ Montant de la subvention :	5 275 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		15 825 €	75,00%
Conseil Général du Haut-Rhin		5 275 €	25,00%
TOTAL PROJET		HT	21 100 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Optimiser le stationnement des bus qui assurent les transports scolaires tout en renforçant la sécurité et l'accessibilité PMR des usagers.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Améliorer la sécurité des collégiens

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



Enjeu :	Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports
Axe :	Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Piste Cyclable Gare de Saint-Louis/Bâle
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SAINT-LOUIS
<u>Localisation du projet :</u>	Avenue du Général de Gaulle, Rue du Dr Hurst et Avenue de Bâle
<u>Description du projet :</u>	Finaliser la liaison cyclable existante par le tronçon manquant entre l'avenue du Général de Gaulle, la rue du Dr Hurst et l'Avenue de Bâle.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire des Trois Pays
<u>Public visé :</u>	Tout public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	500 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	500 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		350 000 €	70,00%
Conseil Général du Haut-Rhin		150 000 €	30,00%
TOTAL PROJET		HT	500 000 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
Compléter le réseau transfrontalier de pistes cyclables Accompagner le développement de la plate-forme plurimodale de la gare de Saint-Louis	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
Fréquentation de l'équipement	

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La traversée d'une route départementale est prévue dans le cadre de ce projet. Préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, le Maître d'Ouvrage devra transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu :	Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports
Axe :	Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Création d'un itinéraire cyclable en voie verte sur le chemin des terres longues	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Commune de BLOTZHEIM	
<u>Localisation du projet :</u>	
Chemin des Terres Longues , 68 730 BLOTZHEIM	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Afin de faciliter la mobilité des habitants du territoire de vie des trois Pays par les voies cyclables, la Commune de Blotzheim souhaite créer un itinéraire cyclable entièrement neuf en voie verte sur le chemin rural des Terres longues.</p> <p>Ce chemin est situé entre Blotzheim et Michelbach-Le-Bas, il s'arrête donc à l'entrée de ville de Michelbach-Le-Bas.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Ce projet s'intègre dans un schéma d'itinéraires cyclables qui desservira l'ensemble du territoire de vie des 3 Pays.	
<u>Public visé :</u>	
Tout public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2016
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	100 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	100 000 €
▶ Taux d'intervention :	15%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		85 000 €	85%
Conseil Général du Haut-Rhin		15 000 €	15%
TOTAL PROJET		HT	100 000 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
<ul style="list-style-type: none">_ Faciliter la mobilité des cyclistes et piétons dans le cadre des objectifs de développement durable poursuivis par les partenaires du territoire._ Renforcer et améliorer le réseau des itinéraires cyclables du territoire_ Promouvoir les déplacement non polluants_ Renforcer les liaisons Est/Ouest du territoire peu existantes actuellement
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<ul style="list-style-type: none">le nombre d'utilisateurs de cet itinéraire cyclablela complémentarité du réseaux des itinéraires cyclables du territoirel'enrichissement de ce réseaule développement des voies vertes

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Dans l'hypothèse où la traversée d'une route départementale est prévue dans le cadre de ce projet. Préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, le Maître d'Ouvrage devra transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux



Enjeu :	Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports
Axe :	Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Liaison cyclable entre les communes de Michelbach-le-Bas et Blotzheim
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de Michelbach-le-Bas
<u>Localisation du projet :</u>	Chemin rural dans le prolongement de la rue des Vergers, derrière le quartier "Petit-Bois" de Michelbach-le-Bas
<u>Description du projet :</u>	<p>Afin de sécuriser la circulation douce entre les communes de Blotzheim et Michelbach-le-Bas, les deux communes citées ont émis le souhait de réaliser une voie de circulation douce en terrain propre à destination du public. Cette réalisation reprendrait l'ancienne voie de chemin de fer de Waldighoffen à Saint-Louis la chaussée pour passer derrière le quartier Petit-Bois de Michelbach-le-Bas et rejoindre la voirie communale par la rue des Vergers.</p> <p>Cette voie pourra être utilisée ponctuellement par les engins agricoles, et passera en aval de la digue de rétention qui sera réalisée début 2015 sur la commune de Michelbach-le-Bas.</p> <p>La réalisation de cette jonction entre les deux communes est prévue pour 2016, de façon à synchroniser ce chantier avec la transformation de l'entrée de la commune de Blotzheim en provenance de Michelbach-le-Bas.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Ce projet permettra de lier les communes de Blotzheim et Michelbach-le-Bas qui sont très rapprochées mais mal connectées pour ce qui concerne les déplacements doux. Plus encore, cet axe qui sera complété par une liaison vers Ranspach-le-Bas permettra d'ouvrir un axe pour les piétons et cyclistes entre les habitants de nos Communautés de Commune (Porte du Sundgau et Trois Frontières)
<u>Public visé :</u>	La liaison cyclable est destinée à promouvoir les déplacements doux entre les communes de Michelbach-le-Bas et Blotzheim. L'axe routier actuel étant dangereux pour la circulation en vélo, ce projet a pour but de sécuriser cette liaison vers la commune voisine et ainsi ouvrir de nouvelles possibilités vu les différentes connections cyclables disponibles depuis Blotzheim. L'utilisation de cet itinéraire est prévu pour tout public, à savoir cyclistes, roller, piétons, etc...

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2016
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 120 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 120 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 31%
- ▶ Montant de la subvention : 37 200 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		82 800 €	69%
Conseil Général du Haut-Rhin		37 200 €	31%
TOTAL PROJET	HT	120 000 €	100%

EVALUATION**Objectifs du projet :**

Les objectifs du projet sont de réaliser une liaison sécurisée pour les déplacements doux afin de limiter le trafic routier sur la région des trois frontières et l'impact sur l'environnement de trajets pouvant être réalisés par des transports doux.

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Amélioration du niveau de fréquentation
La complémentarité des réseaux cyclables avec ceux proposés par la CC3F est aussi un critère important

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Dans l'hypothèse où la traversée d'une route départementale est prévue dans le cadre de ce projet. Préalablement au dépôt du dossier de demande de subvention, le Maître d'Ouvrage devra transmettre à la Direction des Routes et des Transports du Département, un dossier technique du projet d'aménagement. Après validation de celui-ci, une permission de voirie ou une convention devra être établie pour permettre la réalisation des travaux.



Enjeu :	Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports
Axe :	Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Contournement Est de Hésingue-Hégenheim : étude préalable
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes des Trois Frontières
<u>Localisation du projet :</u>	Hésingue - Hégenheim
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à réaliser une étude préalable pour le projet de voirie relatif au contournement Est de Hésingue-Hégenheim. Ce nouvel axe routier permettra de désengorger les centres des deux communes concernées ainsi que le quartier de Bourgfelden de la Ville de Saint-Louis. Par ailleurs, les études réalisées par l'Eurodistrict Trinational de Bâle ainsi qu'IBA Basel 2020 démontrent un fort potentiel de développement d'activités avec la création de centaines d'emplois sur les anciens sites de gravières de Hégenheim, à condition de pouvoir bénéficier d'une bonne desserte routière. A l'origine, ce projet devait être réalisé sous la Maîtrise d'Ouvrage du Département du Haut-Rhin, mais pour faire avancer plus rapidement ce projet, la Communauté de Communes des Trois Frontières a décidé de prendre la Maîtrise d'Ouvrage d'une étude préalable. Le Département du Haut-Rhin a donné son accord de principe pour inscrire cette opération dans le Contrat de Territoire de Vie.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Ensemble du Département
<u>Public visé :</u>	Frontaliers et futurs usagers de la zone d'activités économique

Echéancier de réalisation du projet :	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	300 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €
▶ Taux d'intervention :	50%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		150 000 €	50%
Conseil Général du Haut-Rhin		150 000 €	50%
TOTAL PROJET		300 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectifs du projet :
<p>Suppression des engorgements dus à la circulation des frontaliers (flux pendulaires) aux heures de pointe dans les centres des communes de Hésingue et de Hégenheim ainsi que le quartier de Bourgfelden à Saint-Louis.</p> <p>Permettre un essaimage d'entreprises de la zone d'activités d'Allschwil saturée vers une zone de développement économique à créer à Hégenheim.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
<p>Cette étude permettra de définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les flux de circulation attendus, - l'emprise du projet (foncière et son gabarit), - la nature et la qualité des sols concernés par le tracé, - les contraintes administratives et techniques.

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Une concertation étroite sera menée avec la Direction des Routes et des Transports. Les conclusions de l'étude préalable seront à faire valider par la Direction des Routes et des Transports.</p>



Enjeu :	Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports
Axe :	Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Etude d'opportunité et de faisabilité pour un service de transports interurbains express transfrontalier
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Conseil Général du Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	Territoires de Vie du Sundgau et des Trois Pays
<u>Description du projet :</u>	<p>Les déplacements transfrontaliers sont importants avec environ 34 000 frontaliers venant chaque jour du Haut-Rhin vers la Suisse. On estime à 8 000 le nombre de déplacements domicile-travail provenant du Pays du Sundgau, 2 300 de la communauté de Communes de la Porte du Sundgau et 10 500 de la Communauté de Communes des Trois Frontières. La part modale en transports en commun de ces déplacements est réduite (9%). Les liaisons transfrontalières en transports en commun sont essentiellement ferroviaires (Mulhouse-Bâle) ou urbaines (4 lignes du réseau Distribus). Il n'y a aucune liaison interurbaine vers la Suisse.</p> <p>Il apparaît important de pouvoir proposer une offre de transport public adaptée à ce potentiel. Il existe également un enjeu particulier du fait des restrictions mises en place sur le stationnement sur le canton de Bâle-Ville.</p> <p>En concertation avec l'ensemble des collectivités concernées (Pays du Sundgau, Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières et Région Alsace), le Conseil Général du Haut-Rhin souhaite lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour un service de transports interurbains express en deux temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Etude d'opportunité : <ul style="list-style-type: none"> - Identification des axes transfrontaliers et leur potentiel ; - Définition des services envisagés (politique de desserte, fréquence, amplitude, arrêts, infrastructures type parkings-relais, vélos,...) ; - Définition de scénarios. 2) Etude de faisabilité du scénario retenu : <ul style="list-style-type: none"> - Faisabilité technique (exploitation et infrastructures) ; - Faisabilité juridique (convention, autorisation de transport de voyageurs internationale,...) ; - Faisabilité financière (chiffrage du fonctionnement et investissement en dépenses et recettes); - Faisabilité tarifaire (tarification couplée avec les services urbains et étrangers).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoires de Vie du Sundgau et des Trois Pays

Public visé :

* Travailleurs frontaliers, EAP et secteur des Trois Frontières.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : avril 2015
- ▶ date de fin des travaux : décembre 2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : -

DESCRIPTIF FINANCIER**Coût total du projet :**

60 000 € TTC Fonctionnement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 60 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 20%
- ▶ Montant de la subvention : 12 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage CG 68, dont :	24 000 €	40%
- CTV du Sundgau	12 000 €	20%
- CTV des Trois Pays	12 000 €	20%
Région Alsace	12 000 €	20%
Pays du Sundgau	12 000 €	20%
Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières	12 000 €	20%
TOTAL PROJET	60 000 €	100%
	TTC	

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Proposer une offre de transport public adaptée au contexte territorial
- * Développer la part modale en transports en commun

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Résultats de l'étude
- * Adéquation entre modalités proposées et retenues

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Cette étude est inscrite dans le nouveau Schéma des transports et de la mobilité durable du Haut-Rhin adopté en décembre 2013 (action n°4).
 Une convention spécifique sera établie entre le Département du Haut-Rhin et les partenaires co-financiers du projet, afin de définir notamment les modalités de versement de la participation de chaque financeur.



Enjeu :	Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports
Axe :	Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	RD 19 bis III - Aménagement d'un parking-relais à proximité de SIERENTZ
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Conseil Général du Haut-Rhin
<u>Localisation du projet :</u>	SIERENTZ
<u>Description du projet :</u>	<p>Aménagement d'un parking-relais de 41 places (dont 1 PMR et un emplacement 2 roues) sur l'emprise départementale du délaissé de la RD 19 bis III à proximité de Sierentz. Rétablissement du chemin agricole afin de permettre à l'exploitant agricole d'emprunter dans des conditions de sécurité satisfaisantes cet équipement avant d'accéder aux parcelles. Supprimer le stationnement sauvage côté SIERENTZ (RD 19 bis) et KEMBS.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire de Vie des Trois Pays
<u>Public visé :</u>	Frontaliers
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	150 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	150 000 €
▶ Taux d'intervention :	100%
▶ Montant de la subvention :	150 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		115 000 €	77%
Canton de Bâle-Ville (Penderfonds)		35 000 €	23%
TOTAL PROJET		HT	150 000 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
Permettre aux travailleurs frontaliers de se regrouper et de favoriser la réduction du trafic pendulaire en direction de Bâle.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation du parking-relais

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Prise en charge du vidage des poubelles par la Communauté de Communes du Pays de Sierentz (à confirmer par voie de convention).



Enjeu :	Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports
Axe :	Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Plateforme multimodale (61 places)
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de Bartenheim
<u>Localisation du projet :</u>
Parking de la gare + rue de Huningue
<u>Description du projet :</u>
Aménagement d'une plateforme multimodale de 61 places
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
BARTENHEIM et les communes voisines.
<u>Public visé :</u>
Frontaliers et usagers du train
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
▶ date de démarrage des travaux : 2015
▶ date de fin des travaux : 2015
▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	450 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	450 000 €
▶ Taux d'intervention :	18%
▶ Montant de la subvention :	81 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		269 000 €	60%
Conseil Général du Haut-Rhin		81 000 €	18%
Autres Financeurs (Région, Canton de Bâle-ville)		100 000 €	22%
TOTAL PROJET		450 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectifs du projet :
Faciliter le report vers un mode de déplacement alternatif à la voiture.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Fréquentation de la plate-forme

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Le montant total de l'aide départementale ne peut excéder l'effort net du porteur de projet (article 4 du Contrat). Au vu des financements obtenus, la participation départementale sera revue en fonction des aides obtenues. L'aide départementale inclut les acquisitions foncières évaluée à 190 000 €.



Enjeu :	Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports
Axe :	Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Aménagement carrefour RD 105 / RD 66 - acquisition foncière
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Commune de SAINT-LOUIS
<u>Localisation du projet :</u>	Carrefour RD 105 / RD 66
<u>Description du projet :</u>	En vue d'un réaménagement futur du giratoire RD 105 / RD 66, saturé par le flux de circulation, la Ville de Saint-Louis a l'opportunité de s'assurer de la maîtrise foncière en se portant acquéreur de l'immeuble situé 105 rue de Mulhouse.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	National, Départemental, Transfrontalier
<u>Public visé :</u>	Tous les véhicules, camions et engins qui fréquentent cet axe majeur
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	445 389 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	445 389 €
▶ Taux d'intervention :	33,33%
▶ Montant de la subvention :	148 463 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	148 463 €	33,33%
Conseil Général du Haut-Rhin	148 463 €	33,33%
Communauté de Communes des Trois Frontières	148 463 €	33,33%
TOTAL PROJET	445 389 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
à moyen terme, réaménager le carrefour giratoire RD 105 / RD 66
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Améliorer à terme les conditions de trafic

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu :	Enjeu 3 : Améliorer la mobilité territoriale par la réalisation d'actions de proximité en matière de transports
Axe :	Axe 3.2 : Soutenir la création d'infrastructures devant favoriser l'intermodalité des déplacements.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Création d'un carrefour giratoire entrée Nord (rue de Strasbourg)

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Commune de Saint-Louis

<u>Localisation du projet :</u>
RD66 - rue de Strasbourg

<u>Description du projet :</u>
L'opération consiste à la création d'un carrefour giratoire en entrée de la Ville Nord (rue de Strasbourg) sur la RD 66. Il s'agit d'un axe majeur particulièrement chargé.

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Transfrontalier, départemental, bassin de vie

<u>Public visé :</u>
Toute la population locale et celle en transit par l'entrée Nord

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	400 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	400 000 €
▶ Taux d'intervention :	17,00%
▶ Montant de la subvention :	68 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		232 000 €	58%
Conseil Général du Haut-Rhin		68 000 €	17%
Participation Voirie et Réseaux		100 000 €	25%
TOTAL PROJET	HT	400 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Aménager un carrefour giratoire stratégique en entrée d'agglomération pour fluidifier la circulation et sécuriser les cyclistes et les piétons.
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Améliorer à terme les conditions de trafic

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage arrêtera les modalités techniques et financières de ce projet. En cas d'augmentation du coût du projet, le montant de l'aide départementale affectée à celui-ci ne fera pas l'objet d'une revalorisation. S'agissant de travaux sur RD, un dossier technique doit être déposé à la DRT pour avis sur le projet et validation d'une convention pour la réalisation des travaux et la gestion ultérieure de l'aménagement.



Enjeu :	Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité.
Axe :	Axe 4.1 : Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'une déchetterie à BLOTZHEIM
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes des Trois Frontières
<u>Localisation du projet :</u>	BLOTZHEIM
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet consiste à réaliser une deuxième déchetterie pour les habitants de l'Ouest du territoire de la Communauté de Communes de Trois Frontières, qui possède déjà une déchetterie intercommunale située à l'extrême Est, sur la commune de Village-Neuf.</p> <p>Afin de permettre aux habitants des communes de l'Ouest (Blotzheim, Hégenheim, Hésingue, Buschwiller et Saint-Louis Bourgfelden) de bénéficier d'un service de proximité comparable à l'ensemble des communes de l'est de la Communauté de Communes des Trois Frontières, un emplacement a été réservé sur la commune de Blotzheim. Cette déchetterie serait située à l'extrémité sud du ban communal de la commune de Blotzheim, à proximité de la zone industrielle de Hésingue. Ce projet possède une emprise d'environ 1,8 hectares.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Ensemble des communes ouest de la CC3F
<u>Public visé :</u>	Tout Public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 500 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	220 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	66 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		2 434 000 €	97%
Conseil Général du Haut-Rhin		66 000 €	3%
TOTAL PROJET		HT	2 500 000 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :	
Offrir un service de tri et de valorisation des déchets conforme à la réglementation en matière d'environnement plus facilement accessible aux habitants et aux artisans-commerçants des communes ouest de la Communauté de Communes	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	
Fréquentation de l'équipement	

REMARQUES

Remarques complémentaires :	
Assiette de Dépense Subventionnable de 220 000 € pour la construction d'une déchetterie	



Enjeu :	Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité.
Axe :	Axe 4.1 : Préserver le cadre de vie des habitants des Trois Pays par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques au travers des GERPLAN.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Optimisation du service des ordures ménagères
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
<u>Localisation du projet :</u>	Déchetteries de Leymen et Michelbach-le-Haut Site de déchets verts d'Hagenthal-le-Bas
<u>Description du projet :</u>	Le projet consiste mettre en place un contrôle d'accès automatisé avec un système de barrière à l'entrée et à la sortie des sites. Les administrés de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau devront se munir de leur badge d'accès personnel pour pouvoir accéder aux équipements, ce qui permettra un meilleur contrôle des usagers en évitant les apports extérieurs ainsi que les apports des professionnels.
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Porte du Sundgau
<u>Public visé :</u>	Tout Public
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2014 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	50 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	50 000 €
▶ Taux d'intervention :	30%
▶ Montant de la subvention :	15 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		35 000 €	70%
Conseil Général du Haut-Rhin		15 000 €	30%
TOTAL PROJET		50 000 €	100%
		HT	

EVALUATION

Objectifs du projet :
Offrir un service de tri et de valorisation des déchets conforme à la réglementation en matière d'environnement plus facilement accessible aux habitants et aux artisans-commerçants des communes ouest de la Communauté de Communes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Limiter l'accès à des équipements aux seuls ménages de la Communauté de Communes de la Porte de Sundgau
* Limiter les tonnages de déchets occasionnels en lien avec le plan départemental d'élimination des déchets

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°42-1

Enjeu :	Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité.
Axe :	Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Programme GERPLAN - Volet environnemental

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Communauté de Communes

Localisation du projet :
Territoires intercommunaux

Description du projet :
<p>Mise en œuvre d'actions issues du volet environnemental du programme GERPLAN. Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2014-2019, les structures intercommunales pouvant bénéficier d'un soutien du Département au travers du volet environnemental GERPLAN sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau - la Communauté de Communes du Pays de Sierentz - la Communauté de Communes des Trois Frontières <p>Il est précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> * pour la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, le projet de valorisation environnemental et paysager - volet investissement est pris en compte dans le cadre du GERPLAN. La dépense subventionnable y afférente s'élève à 20 000 € et une subvention départementale d'un montant de 8 000 €, soit 40 % du coût du projet, a été actée pour ce dossier. * pour la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, le projet de valorisation environnemental et paysager - volet investissement est pris en compte dans le cadre du GERPLAN. La dépense subventionnable y afférente s'élève à 45 600 € et une subvention départementale d'un montant de 18 240 €, soit 40 % du coût du projet, a été actée pour ce dossier.

Aire géographique de rayonnement du projet :
Territoires intercommunaux

Public visé :
<ul style="list-style-type: none"> * Agriculteurs * Habitants du territoire intercommunal * Institutions locales, associations ...

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : suivant programmes annuels

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	A définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **à définir**
- ▶ Taux d'intervention : **taux modulé suivant les projets présentés (max 40% pour l'investissement et max 50% pour le fonctionnement)**
- ▶ Montant de la subvention : **328 000 €**

Plan de financement prévisionnel :

Bénéficiaire	Maître d'ouvrage	Département
Communauté de Communes de la Porte du Sundgau	à définir	60 000 €
Communauté de Communes de la Pays de Sierentz	à définir	124 000 €
Communauté de Communes des Trois Frontières	à définir	144 000 €
TOTAL PROJET	à définir	328 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :

Objectifs inscrits dans les programmes GERPLAN

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre de projets mis en œuvre / typologie des projets
- * Indicateurs qualitatifs

REMARQUES

Remarques complémentaires :

L'aide départementale est attribuée selon les critères en vigueur dans le Vademecum de mise en œuvre des GERPLAN.
La participation départementale maximale, pour chaque partenaire et pour la période triennale 2014-2016, est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum, les projets étant soumis au Vademecum de mise en œuvre des GERPLAN, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Enjeu :	Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité.
Axe :	Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable.
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communes et groupements de communes	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoire de Vie des Trois Pays	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Les travaux de mise en souterrain de l'ensemble des réseaux secs existants doivent être associés à des opérations de voirie ou de mise en place de canalisations afin de diminuer les coûts de tranchée et de réfection de la chaussée ou de trottoirs.</p> <p>Le Département peut apporter une aide financière à ce type de travaux par le biais de la convention triennale de partenariat signée avec ERDF et Orange.</p> <p>Le dossier de présentation du projet comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> * une note de présentation du projet, * les délibérations du Conseil Municipal relatives au chantier, * le plan de situation des anciens et nouveaux réseaux, * des photographies de la zone traitée, * les devis estimatifs des travaux envisagés. <p>Chaque dossier sera examiné par la Commission Départementale de Programmation des Travaux qui donne son avis avant d'être présenté à la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne qui se prononce sur l'éligibilité de tout ou partie du projet. Après réception de l'ordre de service attestant du démarrage effectif des travaux, la Commission Permanente décide de l'attribution de la subvention.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoire de Vie des Trois Pays	
<u>Public visé :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> * Communes et groupements de communes * Habitants du territoire de vie et touristes 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2014 à 2016 (selon programmation)

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	A définir	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	A définir
▶ Taux d'intervention :	20% maximum
▶ Montant de la subvention :	90 000 € à répartir selon les projets retenus

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Réseau élec.	Réseau tél.
Conseil Général du Haut-Rhin	20%	20%
ERDF	10%	
Orange		10%
Part du Maître d'Ouvrage ou Part du Maître d'ouvrage en cas d'aide ERDF via le syndicat (40%) au titre de l'article 8 du cahier des charges du concessionnaire	70% ou 30%	70%

EVALUATION

Objectifs du projet :
* Améliorer l'esthétique du patrimoine architectural et la qualité des paysages * Coordonner les travaux
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre de mètres déposés en aérien * Nombre de mètres posés en souterrain

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'aide départementale est liée à la signature de la convention de partenariat avec ERDF et Orange. Les communes adhérentes au PNRBV et/ou classées "ensemble urbain remarquable" relèvent de la convention du Conseil Régional. Ne sont pas éligibles aux aides départementales : * les travaux liés à un déplacement d'ouvrage ou à une construction d'ouvrage neuf, * les travaux situés dans les secteurs sans intérêt architectural, patrimonial ou paysager (bâti pavillonnaire récent, zones d'activités...), * les travaux d'éclairage public et de vidéocommunication, * la mise en souterrain d'un réseau électrique ou téléphonique à créer, * le remplacement ou la suppression de poste de transformation.



Enjeu :	Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité.
Axe :	Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Révision du SCOT en vue de sa "Grenellisation"

<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Syndicat Mixte pour le SCOT des Cantons de Huningue et de Sierentz

<u>Localisation du projet :</u>
Territoire de vie des 3 frontières soit les 40 communes du périmètre du SCOT, réparties entre la CC3F (10 communes), la CC du Pays de Sierentz (17 communes) et la CC de la Porte du Sundgau (13 communes).

<u>Description du projet :</u>
<p>La présente demande concerne une participation au financement des études et de l'animation de la démarche nécessaire à la "Grenellisation" du SCOT des Cantons de Huningue et de Sierentz, approuvé en juin 2013 sous le régime de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).</p> <p>En effet, avec les lois Grenelle 2 et ALUR, le régime juridique s'appliquant aux SCOT s'est vu renforcé par de nouvelles exigences, dont notamment l'économie d'espace par un travail d'identification des possibilités de densification et de mutation, la lutte contre l'étalement urbain, la lutte contre le réchauffement climatique, la diminution des obligations de déplacements motorisés, la préservation de biodiversité et des continuités écologiques, la qualité paysagère et la mise en valeur des ressources naturelles, l'aménagement commercial et numérique, le développement touristique et culturel.</p> <p>Le SCOT des Cantons de Huningue et de Sierentz doit intégrer ces dispositions au plus tard le 1er janvier 2017.</p> <p>Pour ce faire, un certain nombre d'études doit être réalisé afin d'actualiser et compléter les documents du SCOT en vigueur.</p>

<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Territoire de vie des 3 Frontières et territoire de l'INTERSCOT68

<u>Public visé :</u>
Les Communes

<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2015 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	120 000 €	TTC	Investissement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	120 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	24 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	42 000 €	35%
Conseil Général du Haut-Rhin	24 000 €	20%
Autres (Précisez) : région	30 000 €	25%
Etat	24 000 €	20%
		%
TOTAL PROJET	120 000 €	100%

EVALUATION

Objectif(s) du projet :
Les études menées et le travail d'animation lié doivent permettre la mise en place d'un SCOT : - conforme aux exigences législatives et réglementaires en vigueur, - validé par les services de l'Etat - et partagé par les acteurs locaux et leurs partenaires institutionnels associés. Le SCOT constituera le document de référence pour les documents de rang inférieur (PLU, notamment).
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 42-4

Enjeu :	Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité.
Axe :	Axe 4.2 : Soutenir une agriculture viable dans le cadre du Développement durable.
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

Programme d'actions LEADER 2015-2020 / GAL des Pays du Sundgau et Pays de Saint-Louis - Trois Frontières : Enveloppe spécifique pour des projets du GAL

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Selon porteurs de projets autorisés au titre des axes retenus du GAL

Localisation du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau
- * Territoire de Vie des Trois Pays

Description du projet :

L'appel à projet régional pour la sélection des GAL candidats pour bénéficier de la programmation européenne LEADER 2014-2020 a été lancé en août 2014.

Comme pour le programme précédent (2007-2013), le GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS / Trois Frontières présente sa candidature. Une nouvelle stratégie de territoire est en cours d'élaboration.

Dans l'hypothèse où la candidature du GAL Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS / Trois Frontières serait de nouveau retenue pour la programmation européenne LEADER 2014-2020, et afin de venir en appui aux projets novateurs du territoire, une enveloppe spécifique départementale est créée pour permettre de cofinancer, sur la période 2014-2019, les projets présentés dans le cadre du GAL et qui ne pourraient pas mobiliser de lignes d'aides classiques départementales. En effet, les fonds LEADER ne pourront être mobilisés qu'en complément de cofinancements publics.

Aire géographique de rayonnement du projet :

- * Territoire de Vie du Sundgau
- * Territoire de Vie des Trois Pays

Public visé :

- * Porteurs de projets dans le cadre du programme LEADER

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : juillet 2015 (en cas de sélection)
- ▶ date de fin des travaux : 2019
- ▶ date de demande de versement de la subvention : selon programmation des aides

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et fonctionnement
-------------------------------	-----------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : à définir
- ▶ Taux d'intervention : taux modulé suivant les projets déposés (max 40%)
- ▶ Montant de la subvention : 30 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	à définir	
Conseil Général du Haut-Rhin, dont :	60 000 €	100%
- CTV Sundgau	30 000 €	50%
- CTV Trois Pays	30 000 €	50%
TOTAL PROJET	HT/TTC 60 000 €	100%

EVALUATION**Objectif du projet :**

- * Objectifs à définir selon les axes stratégiques qui seront retenus par le GAL

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- * Nombre de projets soutenus
- * Typologie des projets soutenus

REMARQUES**Remarques complémentaires :**

Enveloppe spécifique départementale totale de 60 000 €, abondée pour moitié au titre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau et pour l'autre moitié au titre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays.

Il s'agit d'une enveloppe maximale de participation départementale pour la période 2014-2019. Ce montant pourra ne pas être atteint, sans que le bénéficiaire ne puisse se prévaloir d'un droit de report ou transfert de l'aide sur un autre projet.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°43-1

Enjeu :	Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité.
Axe :	Axe 4.3 : Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat à travers les PLH
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Communauté de Communes des Trois Frontières
<u>Localisation du projet :</u>	Commuanuté de Communes des Trois Frontières
<u>Description du projet :</u>	<p>Le projet a pour objet la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat à l'échelle de la Communauté de Communes des Trois Frontières</p> <p>Le PLH constituera le principal outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale.</p> <p>Élaboré en partenariat avec les acteurs de l'habitat intervenant sur le territoire, il fixera, sur la base d'un diagnostic de la situation locale du logement, les objectifs et moyens que la Collectivité se donne pour répondre aux besoins en logement.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Territoire des Trois Frontières
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Collectivités locales : la CC3F et ses 10 membres * les acteurs privés et publics du logement * les habitants (actuels et futurs) des Communes de la CC3F
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2013 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	74 730 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	74 730 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	14 946 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		59 784 €	80%
Conseil Général du Haut-Rhin		14 946 €	20%
TOTAL PROJET		TTC	74 730 €
			100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
Répondre aux besoins en logement du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Elaboration du PLH

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Néant



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°43-2

Enjeu :	Enjeu 4 : Accompagner les actions innovantes en faveur du Développement durable et d'un habitat diversifié pour un cadre de vie de qualité.
Axe :	Axe 4.3 : Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat à travers les PLH
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Construction d'une petite unité de vie	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Commune de HUNINGUE	
<u>Localisation du projet :</u>	
41, Rue du Maréchal Joffre	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Le projet a pour objet la construction d'une petite unité de vie de 24 résidents non dépendants comprenant un bâtiment de vie (19 logements de type T1- 40m², 2 logements de type T2 -50 m² et 1 hébergement dédié à l'accueil temporaire).</p> <p>D'une surface totale de 1 453 m² sur deux niveaux, le bâtiment comprendra en plus des logements, les équipements suivants : cuisine, buanderie, locaux d'animation et divers locaux techniques.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Huningue et les communes environnantes	
<u>Public visé :</u>	
* Personnes Agées	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2015
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	2017

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	4 600 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	4 600 000 €
▶ Taux d'intervention :	10%
▶ Montant de la subvention :	460 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		Montant	Taux
Maître d'ouvrage		4 140 000 €	90%
Conseil Général du Haut-Rhin		460 000 €	10%
TOTAL PROJET	HT	4 600 000 €	100%

EVALUATION

Objectifs du projet :
Améliorer la prise en charge des personnes âgées non dépendantes
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Niveau de fréquentation

REMARQUES

Remarques complémentaires :
L'évolution législative a conduit à déclassifier d'EHPAD en Foyer-Logements. Régularisation exceptionnelle au titre d'une décision prise en 2009. L'arrêté CG - 2013 00388 DA du 18 octobre 2013 porte autorisation de création d'un logement-foyer pour personnes âgées d'une capacité maximale de 24 places, à HUNINGUE. Prêt PLS



Enjeu :	Enjeu 5 : Développement local
Axe :	Axe 5.1 : Soutenir l'ingénierie en faveur du Développement local
Étape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Premier Agent de Développement	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Soutien d'un 1er poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communauté de Communes et d'un maximum d'aide de 40% d'un coût éligible plafonné à 50 000 € par an.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays, les structures ou associations de structures suivantes sont identifiées comme bénéficiaires d'un 1er poste d'Agent de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de Communes de la Porte du Sundgau - Communauté de Communes du Pays de Sierentz 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Public visé :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Agent de développement * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
Participation départementale :			
▶ Base subventionnable retenue :	300 000 €		
▶ Taux d'intervention :	40%		
▶ Montant de la subvention :	120 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
ComCom de la Porte du Sundgau	150 000 €	90 000 €	60 000 €
ComCom du Pays de Sierentz	150 000 €	90 000 €	60 000 €
TOTAL PROJET	300 000 €	180 000 €	120 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Enjeu :	Enjeu 5 : Développement local
Axe :	Axe 5.1 : Soutenir l'ingénierie en faveur du Développement local
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Deuxième Agent de Développement	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes	
<u>Localisation du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Description du projet :</u>	
<p>Soutien d'un 2ème poste d'Agent de Développement, en charge du suivi des actions de développement local et identifié comme interlocuteur privilégié du Département concernant le Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi et évaluation des projets intercommunaux), dans la limite d'un poste par Communauté de Communes ou association de Communautés de Communes et d'un maximum d'aide de 20% d'un coût éligible plafonné à 32 000 € par an.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays, la structure suivante est identifiée comme bénéficiaire d'un 2ème poste d'Agent de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de Communes de la Porte du Sundgau 	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Territoires intercommunaux	
<u>Public visé :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Agent de développement * Porteurs de projets sur le territoire intercommunal 	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	versement en n+1 selon état récapitulatif et rapport annuel d'activités de l'agent

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	96 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	19 200 €

Plan de financement prévisionnel :			
Bénéficiaire	Total	Maitre d'ouvrage	Département
Com.Com. de la Porte du Sundgau	96 000 €	76 800 €	19 200 €
TOTAL PROJET	96 000 €	76 800 €	19 200 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Renforcement de l'ingénierie territoriale * Assurer la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local et structurants du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Rapport d'activités de l'agent de développement

REMARQUES

Remarques complémentaires :
<p>Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local".</p> <p>La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.</p>



Enjeu :	Enjeu 5 : Développement local
Axe :	Axe 5.2 : Soutenir les actions en faveur du Développement local
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	<p>Actions de développement local dans le cadre d'un appel à projets annuel</p>
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	<p>Communautés de Communes / Communes / Etablissements publics / associations</p>
<u>Localisation du projet :</u>	<p>Territoire intercommunal</p>
<u>Description du projet :</u>	<p>Soutien des actions d'animation et de développement local engagées par les Communautés de Communes du Territoire de Vie ou soutenues par elles si elles n'en sont pas le maître d'ouvrage, au travers d'une enveloppe actée à l'échelle du Territoire de Vie.</p> <p>L'attribution de subventions au titre de cette enveloppe se fait sous forme d'appel à projets annuel.</p> <p>L'objectif est de soutenir les projets expérimentaux et d'envergure intercommunale.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	<p>Territoire de Vie des Trois Pays</p>
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * Communauté de Communes * Porteurs de projets de développement local
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2014 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : Versement selon programmation

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	à définir	HT et TTC	Investissement et Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----------	----------------------------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	à définir
▶ Taux d'intervention :	max 40% (variable selon les projets présentés annuellement)
▶ Montant de la subvention :	90 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
	Total projets présentés	Maître d'ouvrage	Département
Appel à projets 2014	à définir	à définir	30 000 €
Appel à projets 2015	à définir	à définir	30 000 €
Appel à projets 2016	à définir	à définir	30 000 €
TOTAL PROJET	à définir	à définir	90 000 €

EVALUATION

Objectif du projet :
* Encourager le développement local du Territoire de Vie * Soutenir les projets expérimentaux et d'envergure du territoire
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* Nombre et typologie des projets soutenus * Des indicateurs de suivi seront définis pour chaque projet retenu lors des programmations annuelles

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'application de l'aide départementale et de fonctionnement du poste d'agent de développement sont définies et détaillées dans le "Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local". La participation départementale maximale pour chaque partenaire est détaillée dans le plan de financement prévisionnel de la présente fiche descriptive. Il s'agit d'un montant d'aide maximum. Les postes étant soumis aux règles du Vademecum de la politique départementale en faveur de l'animation et du développement local, ces montants pourront ne pas être atteints sans que les bénéficiaires ne puissent se prévaloir d'un droit à un report ou un transfert de l'aide sur un autre projet.



Enjeu : Volet Animation

Etape : Initiale modifiée 1ière Révision

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Soutien aux structures culturelles à rayonnement territorial

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Lieux de diffusion et opérateurs culturels à rayonnement territorial

Localisation du projet :

Territoire de vie

Description du projet :

Le Département soutient les lieux de diffusion et opérateurs culturels. Le soutien aux structures à rayonnement territorial s'inscrit désormais dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 (le soutien aux structures à rayonnement départemental restant géré hors Contrat de Territoire de Vie). Une enveloppe financière est réservée pour les subventions versées à ces structures, dont les modalités sont précisées dans le cadre du vade-mecum de la politique du développement culturel. Deux structures sont concernées sur le Territoire de Vie des Trois Pays : la Coupole à Saint-Louis, le Triangle à Huningue et l'Espace Rhénan à Kembs.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de vie

Public visé :

Acteurs du secteur des musiques actuelles et tout public

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage : 2014
- ▶ date de fin : 2017
- ▶ date de demande de versement de la subvention : annuellement

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	
▶ Taux d'intervention :	204 000 €, selon les modalités fixées dans le vade-mecum de la politique du développement culturel
▶ Montant de la subvention :	

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant	Taux
Département du Haut-Rhin (48 000 €/ par an)	204 000 €	

EVALUATION

Objectif du projet :
Soutien aux lieux de diffusion et opérateurs culturels à rayonnement territorial
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
cf indicateurs précisés dans la convention qui lie le Département à la structure concernée

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Les modalités d'octroi et de versement des subventions accordées aux structures culturelles à rayonnement territorial sont précisées dans le vade-mecum de la politique du développement culturel. Pour la Coupole de Saint-Louis et Le Triangle à HUNINGUE, la convention triennale s'achèvera en 2016. Pour l'Espace Rhénan de Kembs, la convention s'achèvera en 2017.



Enjeu : Volet Animation

Etape : Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Soutien aux structures d'enseignement artistique

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Structures d'enseignement artistique

Localisation du projet :

Territoire de vie

Description du projet :

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013 / 2017 a acté le principe et les modalités du soutien du Département apporté aux structures d'enseignement artistique : école de musique, de danse et de théâtre. Le soutien départemental à ces structures s'inscrit désormais dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019. Une enveloppe financière est réservée pour les subventions versées à ces structures, dont les modalités sont précisées dans le cadre du Schéma intégré au vade-mecum de la politique du développement culturel.

Aire géographique de rayonnement du projet :

Territoire de vie

Public visé :

Population du territoire

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage : 2014
- ▶ date de fin : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : annuellement

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	-----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue :
 - ▶ Taux d'intervention :
 - ▶ Montant de la subvention :
- 249 000 € de subvention départementale au total, déterminée et versée selon les modalités fixées dans le Schéma intégré au vade-mecum de la politique du développement culturel**

Plan de financement prévisionnel :

Participations	Montant	Taux
Département du Haut-Rhin	249 000 €	

EVALUATION

Objectif du projet :

Soutien aux structures d'enseignement artistique

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

selon le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2013 / 2017

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Les modalités d'octroi et de versement des subventions accordées aux structures d'enseignement artistique sont précisées dans le schéma intégré au vade-mecum de la politique du développement culturel.



FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°A3

Enjeu :	Volet Animation
Etape :	Initiale

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
Partenariat Financier pour le fonctionnement de la structure IBA 2020 (2e phase 2014-2017)	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
IBA 2020	
<u>Localisation du projet :</u>	
Voltastrasse 30 - BALE (CH)	
<u>Description du projet :</u>	
<p>L'IBA Basel 2020 est l'adaptation pour le contexte transfrontalier de Bâle du concept allemand de « Internationale Bauausstellung » (exposition internationale d'architecture) déjà appliqué avec succès dans d'autres régions (Hambourg, Ruhr...). Les IBA permettent, sur une décennie, de développer des projets architecturaux, paysagers, économiques, sociaux, culturels, qui visent à renforcer le développement économique régional et en enrichissant le débat d'experts au niveau international. Pour la métropole bâloise, l'IBA a pour objectif de rapprocher les trois parties nationales de l'agglomération bâloise par la réalisation de projets exemplaires d'utilité transfrontalière et en particulier par une utilisation renouvelée des zones frontières. Une première exposition intermédiaire est prévue en 2013, et la finale en 2020.</p>	
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	
Agglomération trinationale de Bâle	
<u>Public visé :</u>	
Collectivités, architectes, urbanistes, touristes, grand public	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
▶ date de démarrage des travaux :	2014
▶ date de fin des travaux :	2016
▶ date de demande de versement de la subvention :	annuelle

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	3 648 000 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	--------------------	-----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	3 648 000 €
▶ Taux d'intervention :	3,29%
▶ Montant de la subvention :	120 000 €

Plan de financement prévisionnel :				
	Participations	Montant	Taux	
	Maître d'ouvrage	0 €	0,00%	
	Autres	3 768 000 €	96,91%	
	Conseil Général du Haut-Rhin	120 000 €	3,09%	
	TOTAL PROJET	TTC	3 888 000 €	100%

EVALUATION

Objectif du projet :	
* Qualifier, accompagner et faciliter la réalisation des projets transfrontaliers exemplaires	
* Dynamiser et concrétiser la coopération transfrontalière	
* Communiquer sur l'agglomération trinationale et ses parties nationales.	
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	

REMARQUES

Remarques complémentaires :
Dérogation à l'article 4 du Contrat disposant que la subvention nette du Maître d'ouvrage ne peut excéder celle du Département


FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET N°A4

Enjeu :	Volet Animation
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Financement du fonctionnement de l'administration de l'association Eurodistrict Trinational de Bâle

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE

Localisation du projet :
68128 VILLAGE-NEUF

Description du projet :
<p>L'association a pour objet d'élaborer des idées directrices d'une stratégie commune pour le développement et l'approfondissement de la coopération entre les villes, communes, établissements de coopération intercommunale et collectivités territoriales qui sont situés dans le périmètre de l'agglomération trinationale de Bâle, en particulier de planifier et de promouvoir des projets bi- et trinationaux et des initiatives d'intérêts communs.</p> <p>Sont prioritaires les projets et initiatives pour lesquels la coopération entre les partenaires est une condition d'éligibilité aux financements européens, nationaux et locaux et qui ont une influence positive pour le développement de l'ensemble de la région. L'association a pour objet d'élaborer des idées directrices d'une stratégie commune à long terme pour le développement de l'ensemble de l'agglomération trinationale en valorisant l'effet frontière.</p> <p>Elle apporte son aide aux décisions politiques sur le plan bi- et trinationale et permet d'aborder dans une aire géographiquement adaptée, des questions majeures telles que l'aménagement et le développement durable du territoire, les développements urbains, le transport et la mobilité, la logistique, le développement économique, l'emploi, la santé, l'environnement, les réseaux et les déchets, les relations avec les citoyens, le social, les relations publiques et la communication, la culture et l'éducation, et toutes grandes manifestations qui renforcent le rayonnement international de l'agglomération.</p>

Aire géographique de rayonnement du projet :
Pays de Saint-Louis, Agglomération Trinationale de Bâle

Public visé :
Collectivités publiques et habitants du Pays de Saint-Louis Trois Frontières et de l'Agglomération Trinationale de Bâle

Echéancier de réalisation du projet :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2015 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : annuelle

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	335 100 €	TTC	Fonctionnement
-------------------------------	------------------	-----	----------------

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : **335 100 €**
- ▶ Taux d'intervention : **3,29%**
- ▶ Montant de la subvention : **43 746 €**

Plan de financement prévisionnel :

Participations		Montant	Taux
	Maître d'ouvrage	0 €	0,00%
	Autres	291 354 €	86,95%
	Conseil Général du Haut-Rhin	43 746 €	13,05%
	TOTAL PROJET	335 100 €	100%
	TTC		

EVALUATION

Objectif du projet :

Aides à la décision, contribuer à réduire l'impact des frontières, renforcer rayonnement et attractivité du Pays des Trois Frontières et de l'Agglomération Trinationale de Bâle,

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Rapports annuels d'activité rédigés par l'administration ETB, portage de projets bi et trinationaux, avec / sans subvention UE

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Dérogation à l'article 4 du Contrat disposant que la subvention nette du Maître d'ouvrage ne peut excéder celle du Département. La participation départementale inscrite dans le CTV ne comprend pas la cotisation annuelle à la structure (pris en charge directement par le SAT sur ses propres crédits). L'association ETB transmettra à chaque fin d'exercice un bilan des actions entreprises.

Critères d'évaluation du Contrat

CRITERES D'EVALUATION DU CONTRAT

Les critères d'évaluation du Contrat permettront de réaliser un bilan à mi-parcours et en fin de Contrat.

A la fin du Contrat, il est prévu la réalisation d'un bilan et d'un diagnostic actualisé permettant d'analyser si les axes du Contrat ont répondu aux enjeux du Territoire.

Les critères d'évaluation se répartissent selon les 4 thématiques suivantes :

- 1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs) ;
- 2- Les critères géographiques ;
- 3- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées ;
- 4- Les critères de communication.

L'ensemble de ces critères sera renseigné grâce aux informations qui devront être fournies par les maîtres d'ouvrage des opérations du Contrat.

1- Les critères généraux (qualitatifs et quantitatifs)

- Nombre de projets par maître d'ouvrage, par axe, par action ;
- Typologie des maîtres d'ouvrage (privé, public) ;
- Taux d'engagement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Taux de mandatement des crédits (ensemble du Contrat, chaque axe, chaque action, par opération et par maître d'ouvrage) ;
- Effet levier des aides départementales (montant et part des investissements locaux générés par les crédits départementaux) ;
- Mesurer les écarts entre les opérations réalisées et prévues (montants et nature des opérations), taux de réalisation des opérations.

2- Les indicateurs liés au Contrat de Territoire de Vie

Evaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts sur la base des indicateurs définis préalablement à la réalisation de l'action (cf. Fiches-Projets)

3- Les critères géographiques

- Répartition géographique des projets pour chaque axe du Contrat et par maître d'ouvrage (cartographie).

4- Les critères liés aux ressources humaines mobilisées

- Ingénierie mobilisée par les maîtres d'ouvrage pour le Contrat (notamment sur la base du rapport d'activités des agents de développement) ;
- Ingénierie mobilisée par le Conseil Général (AC et différents services) et les partenaires associés.

5- Les critères de communication

- Communication effective pour chaque projet mentionnant l'aide départementale (presse, inauguration, bulletins municipaux et intercommunaux, site Internet,...).

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DES TROIS PAYS 2014-2019

- Conseil Général du Haut-Rhin
- Internationale Bauausstellung Basel 2020
- Eurodistrict Trinational de Bâle
- Communauté de Communes du Pays de Sierentz
- Communauté de Communes de la Porte du Sundgau
- Communauté de Communes des Trois Frontières
- Syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement Secondaire de HEGENHEIM
- Syndicat Mixte pour le SCOT des cantons de HUNINGUE et SIERENTZ
- Syndicat Mixte pour le Sundgau
- Commune de BARTENHEIM
- Commune de BLOTZHEIM
- Commune de FOLGENSBOURG
- Commune de HAGENTHAL-LE-BAS
- Commune de HESINGUE
- Commune de HUNINGUE
- Commune de KEMBS
- Commune de LANDSER
- Commune de LEYMEN
- Commune de MICHELBACH-le-BAS
- Commune de MICHELBACH-le-HAUT
- Commune de ROSENAU
- Commune de SAINT-LOUIS
- Commune de SIERENTZ

Conseil Général



Haut-Rhin

Direction de l'Action Territorialisée

Hôtel du Département

BP 20 351 | 68 006 COLMAR CEDEX

Tél. 03 89 30 64 10

Courriel : territorial@cg68.fr

www.cg68.fr



Fiche descriptive de projet N° 21-5

Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	21 - Moderniser et compléter les équipements existants pour la pratique sportive
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Réhabilitation du centre nautique de Wesserling
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
<u>Localisation du projet :</u>
Centre nautique de Wesserling
<u>Description du projet :</u>
<p>La piscine de Wesserling a été construite à la fin des années 1970, et un programme de réhabilitation de la piscine a été mené en 1999 et 2000. Cette réhabilitation lourde avait pour objectif de moderniser l'équipement : nouveaux bassins intérieurs, nouveaux vestiaires...</p> <p>Toutefois, les vestiaires d'été ainsi que tous les bassins extérieurs n'ont pas été modifiés, les façades n'ont pas été rénovées. En outre, il est indispensable aujourd'hui de penser la piscine vers un nouvel objectif : l'adaptation aux nouvelles demandes. Le grand public manifeste de plus en plus une volonté affirmée de se ressourcer, d'être proche de la nature et d'évoluer dans un environnement agréable et chaleureux. L'heure est ainsi au bien-être, à la relaxation et à la convivialité. Cela ne doit toutefois pas masquer, en parallèle, les exigences croissantes des usagers en termes de confort et de sécurité.</p> <p>Il convient donc de moderniser et de réhabiliter le centre nautique existant (création d'une aire de jeux nautiques pour les enfants, réhabilitation de la cafétéria, création d'un espace de bien-être, mise aux normes de l'extérieur).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Canton de la Vallée de Saint-Amarin
<u>Public visé :</u>
Usagers et touristes de la Vallée et des alentours

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2015
- ▶ date de fin des travaux : 2016
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 150 000 € HT Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 150 000 €
- ▶ Taux d'intervention : 10%
- ▶ Montant de la subvention : 15 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	135 000 €	90%
Conseil Général du Haut-Rhin	15 000 €	10%
TOTAL PROJET	150 000 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :****Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :****REMARQUES****Remarques complémentaires :**

La présente fiche correspond à une première tranche (maitrise d'œuvre, programmation, premiers travaux d'urgence...), une seconde tranche correspondant aux travaux complémentaires pourra être instruite au titre de la deuxième révision.



Fiche descriptive de projet N° 21-6

Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	21 - Moderniser et compléter les équipements existants pour la pratique sportive
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Rénovation du stade Henri Lang
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	Ville de THANN
<u>Localisation du projet :</u>	THANN
<u>Description du projet :</u>	<p>Rénovation du stade omnisports Henri Lang :</p> <ul style="list-style-type: none"> * travaux au niveau de la tribune * mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité * rénovation des assises et de l'éclairage * chauffage et isolation des vestiaires * éclairage des terrains et des pistes
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Pays Thur-Doller
<u>Public visé :</u>	<p>Tous publics et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> * lycéens et collégiens * club d'athlétisme USTA * élèves des écoles primaires
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	200 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	200 000 €
▶ Taux d'intervention :	20%
▶ Montant de la subvention :	40 000 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		120 000 €	60%
Département		40 000 €	20%
Région		40 000 €	20%
TOTAL PROJET		HT	200 000 € 100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Mise à niveau indispensable de l'infrastructure sportive
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
* réception des travaux

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Fiche descriptive de projet N° 21-7

Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	21 - Moderniser et compléter les équipements existants pour la pratique sportive
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>
Construction d'une carrière
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>
Association des Cavaliers de la Haute Thur
<u>Localisation du projet :</u>
MOLLAU
<u>Description du projet :</u>
<p>Afin de pouvoir permettre la montée en compétence des cavaliers, d'entraîner les chevaux et de perfectionner leur dressage, un espace clos disposant d'un sol spécifique est nécessaire.</p> <p>De plus, d'un point de vue environnemental, il apparaît plus logique de faire venir des intervenants plutôt que de déplacer par véhicule les chevaux, d'autant que tous les membres de l'association ne sont pas équipés pour transporter leur cavalerie.</p> <p>La Commune de Mollau a donné son accord pour l'aménagement d'un tel équipement sur le site du « Métro » (ancien site de camping de la RATP, remis à la commune lors de l'arrêt de son utilisation, et entretenu depuis une dizaine d'années par l'Association de Cavaliers de la Haute Thur avec qui la commune de Mollau a établi un bail).</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>
Vallée de Saint-Amarin
<u>Public visé :</u>
Toute personne pratiquant l'équitation ou souhaitant améliorer son rapport au cheval.

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 02/2015
- ▶ date de fin des travaux : 06/2015
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 06/2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 13 476 € TTC Investissement

Participation départementale :

- ▶ Base subventionnable retenue : 13 476 €
- ▶ Taux d'intervention : 29,7%
- ▶ Montant de la subvention : 4 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	5 476 €	40,6%
Conseil Général du Haut-Rhin	4 000 €	29,7%
Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN	4 000 €	29,7%
TOTAL PROJET	TTC 13 476 €	100%

EVALUATION**Objectif(s) du projet :****Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :****REMARQUES****Remarques complémentaires :**

Equipement sportif mis à disposition des habitants de la Vallée de Saint Amarin.



Enjeu :	2 - Conforter et améliorer l'offre territoriale en matière de services à la population
Axe :	21 - Moderniser et compléter les équipements existants pour la pratique sportive
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	Construction d'une salle polyvalente
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	ASPACH-LE-BAS
<u>Localisation du projet :</u>	ASPACH-LE-BAS (rue de la station ou rue de la libération)
<u>Description du projet :</u>	<p>Le foyer actuel est vétuste et ne répond plus aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Le présent projet consiste en la construction d'une nouvelle salle polyvalente plus adaptée aux besoins des associations utilisatrices et des habitants.</p>
<u>Aire géographique de rayonnement du projet :</u>	Commune et communes alentours.
<u>Public visé :</u>	<ul style="list-style-type: none"> * associations utilisatrices * habitants * personnes extérieures
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ date de démarrage des travaux : 2016 ▶ date de fin des travaux : 2016 ▶ date de demande de versement de la subvention : 2016

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 775 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	681 000 €
▶ Taux d'intervention :	21%
▶ Montant de la subvention :	143 010 €

Plan de financement prévisionnel :			
Participations		montant	Taux
Maître d'ouvrage		1 544 240 €	87%
Département		143 010 €	8%
Région Alsace		87 750 €	5%
TOTAL PROJET		HT	1 775 000 €
			100%

EVALUATION

Objectif du projet :
Disposer d'une salle polyvalente plus adaptée aux besoins des utilisateurs et répondant aux normes d'accessibilité et de sécurité actuelles
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :
La nouvelle structure permettra l'accueil de manifestations de plus grande ampleur avec un rayonnement intercommunal.